L'ABBAYE DE CLAIRMARAIS D'APRÈS SES ARCHIVES

Henri de Laplane

LES ABBÉS

DE

CLAIRMARAIS

PAR

HENRI DE LAPLANE

Chevalier de la Légion d'Honneur,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



SAINT-OMER

TYPOGRAPHIE FLEURY-LEMAIRE, [illegible]

1868

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

LES ABBÉS

DE

CLAIRMARAIS

A SAINT-OMER.

LES ABBÉS

DE

CLAIRMARAIS

PAR

HENRI DE LAPLANE

Chevalier de la Légion-d'Honneur,
Ancien Député,
Secrétaire-Général de la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie,
Inspecteur des Monuments Historiques,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères,
etc., etc.



SAINT-OMER
IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE.
1868

« *Facta viros que Cano,* CLARAM *qui laude* PALUDEM
« *Digni rexerunt, perpete Musa fave,*
« *Ordo per innumeras, fusus* CISTERCIUS *oras,*
« *Est, et in Arthesiis, amplificandus agris.*
« *Cuncta dat* ELZATIUS, *sacrandis ædibus apta,*
« *Queis humilis fiunt, limina prima domus,*
« *Dùm que micat Lacuum, Limphis circumdata nomen*
« *Indè suum* CLARUS *nostra* MARISCUS *habet.* »

Epig. I *.

* Dom Martin Dubuisson, religieux de Clairmarais. — (Hist. m^re Clar., tom. I, pag. 121).

nos provinces de Flandre et d'Artois, aussi bien qu'aux annales de la France et à celles de la vieille cité qui porte le nom et garde la mémoire du grand apôtre de la Morinie.

Chacune de ces biographies Abbatiales, auxquelles nous avons joint les noms des Religieux contemporains, est accompagnée des armoiries du Prélat titulaire ; quelquefois même, elle est ornée de son portrait, lorsqu'un hasard heureux a pu nous permettre de le rencontrer.

Chacune d'elles rappelle, dans un ordre chronologique, l'administration, les actes et la vie du personnage que l'on y voit figurer, avec les faits essentiels qui se rattachent à son existence publique ou privée, ainsi qu'à celle de la grande famille Cistercienne.

Ces faits plus ou moins importants nous ont paru offrir, de temps en temps, quelques peintures de mœurs assez piquantes pour ne pas être négligées.... Nous les rappelons sous la forme d'éphémérides, afin de les mieux classer dans la mémoire : ils sont inscrits, pour ainsi dire à leur jour, à leur heure, d'après les documents les plus certains, les chroniques contemporaines, où chaque ligne est une date et chaque date un souvenir....

— Comme garantie de la vérité historique, dont un écrivain consciencieux ne doit jamais s'affranchir, nous produisons à chaque page les preuves à l'appui de nos assertions, en ayant soin d'indiquer toujours les sources où nous les avons puisées et en transcrivant le plus souvent, les pièces justificatives ; de plus, pour la facilité du lecteur, nous ajoutons :

1° Un sommaire détaillé de chaque article Biographique ;

2° Le tableau chronologique de tous les Abbés.

3° Une table alphabétique des matières ;

4° Un *errata* comprenant la rectification des principaux *lapsus* ou des plus notables *coquilles*....

Telle est la composition de ce second volume, dont l'étendue, à cause de la nature et de la division du sujet, a dû contre notre attente, dépasser les proportions qu'il paraissait annoncer, d'où résulte une inégalité regrettable entre les deux parties de notre travail : il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement....

Le mode que nous avons suivi est le même que celui que nous avions adopté dans notre premier ouvrage intitulé *les Abbés de Saint-Bertin*, lequel pour le fond comme pour la forme, a obtenu les encouragements les plus honorables et les plus flatteurs

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.... Nous avons cru, dès lors, devoir continuer la même marche pour *les Abbés de Clairmarais*, ce plan nous a semblé le plus sûr, le plus instructif pour ceux qui nous feront l'honneur de jeter les yeux sur ces humbles, mais utiles pages de notre histoire locale.... Telles quelles sont, et sans nous faire aucune illusion sur ce quelles peuvent valoir, nous les livrons avec confiance au public.... Nous aurions désiré pouvoir le faire plus tôt.

Le lecteur attentif, sérieux, impartial et éclairé sera notre juge, c'est pour lui que nous écrivons, il prononcera sur le mérite de cette œuvre toute modeste, qui ne saurait avoir d'autre prétention que celle de faire revivre pour nos concitoyens et pour nos successeurs, quelques souvenirs oubliés, qui ne sont pas sans gloire pour nos devanciers et celle surtout de les retracer avec une rigoureuse exactitude....

Si ce but a pu être atteint, si le résultat de ces recherches assidues peut être de la moindre utilité historique, ce sera pour l'auteur de ces lignes la meilleure des récompenses accordée à de longues et patientes études.

HENRI DE LAPLANE.

Pl. I



d'après une ancienne miniature

LE Bx GUNFRID 1er ABBÉ

1140 – 1149

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

SAINT-GUNFRID, 1er ABBÉ.

SOMMAIRE :

GUNFRID, 1er abbé. — Variantes sur son nom. — Sa naissance. — Ses progrès. — Chronogramme indiquant la fondation de l'abbaye (1140). — SAINT-BERNARD parcourt les Flandres. — Nombreuses conversions. — Plusieurs jeunes gens de distinction, GUNFRID, entre autres, demandent à embrasser la règle de Citeaux. — Lettre de SAINT-BERNARD. — Effets qu'elle produit sur les nouveaux convertis. — Ils sont affermis dans leurs résolutions et prennent la route de Clairvaux. — Leur arrivée dans ce monastère. — Leur réception. — Leur installation (1138). — Leur ardeur religieuse. — Leurs noms. — Plaintes des parents. — Réponse de SAINT-BERNARD qui les rassure. — Emission des vœux. — Qualités de GUNFRID. — Elles se font jour. — Il est nommé prieur. — GUNFRID échange ses fonctions de prieur de Clairvaux pour celles d'abbé de Clairmarais. — ROBERT succède à FOULQUES, abbé des Dunes. — On lui adjoint GUNFRID dans le but de s'attirer les bonnes dispositions du Comte pour l'établissement d'une nouvelle maison en Flandre. — Départ de THIERRY, d'Alsace, pour la Palestine. — SIBYLLE le remplace pendant son absence. — SAINT-BERNARD met

à profit la régence de cette princesse dans l'intérêt de sa communauté future. — A son retour le Comte ratifie tout ce qui a été fait et ajoute de nouvelles libéralités. — Construction du monastère de Clairmarais. — Son premier emplacement. — SAINT-BERNARD songe à y mettre des religieux. — A la prière de THIERRY et de SIBYLLE, GUNFRID en devient le premier abbé. — Sa nomination. — Sa bénédiction. — Son départ avec douze religieux. — Voyage de Clairvaux à Clairmarais. — Leur arrivée. — Réception qui leur est faite. — Visite du sol. — Aspérités qu'il présente. — Premiers travaux. — Leurs difficultés. — Patience et confiance des religieux. — Leur austérité. — Leur pauvreté. — Sagesse de GUNFRID. — Réconciliation opérée par ses bons offices. — Première visite de SAINT-BERNARD, en 1142. — Joie de GUNFRID qui ne dissimule pas la misère de ses frères. — BERNARD ranime leur confiance. — Il part pour le monastère des Dunes. — Il propose à cette communauté d'abandonner une partie de terre située à Rihoult à l'abbaye de Clairmarais. — Proposition acceptée. — Elle est ratifiée par le Comte de Flandre. — BERNARD et GUNFRID s'appliquent à rétablir la paix entre le Comte de Flandre et le roi d'Angleterre. — Variantes entre le récit des écrivains de Clairmarais et ceux de l'Art de vérifier les dates. — Transaction avec l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois ou Ruisseauville (1142). — Confirmation de la donation d'un marais de 400 mesures (1142). — Ratification des biens donnés par ARNOULD, le Vieux. — Audace de l'avoué de Thérouanne. — Son châtiment. — GUNFRID en est témoin. — Plainte de MILON adressée au Comte de Flandre. — Zèle et vigueur de THIERRY en apprenant ces désordres. — Les agents de l'avoué sont dispersés. — Son château-fort est rasé. — Bulles des papes pour autoriser une assemblée. — On décide qu'il sera interdit sous les peines les plus sévères d'élever jamais à Thérouanne aucun château fort. — Noms des prélats et des notables qui figurent dans cet acte. — GUNFRID retourne à son monastère. — Il reprend le cours de ses bonnes œuvres, qui attirent à lui ainsi qu'à ses frères une réputation de sainteté. — Il donne la sépulture à GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer. — Donation de la grange de Neuville. — Idem de celle de Nieurlet. — Confirmation de ces donations. — Transaction intervenue entre Clairmarais et les chanoines de Thérouanne au

sujet des dîmes de Nieurlet.— Signature du chirographe qui constate cette transaction. — Libéralités de Léon, abbé de Saint-Bertin. — Reconnaissance de Saint-Bertin envers Saint-Bernard. — Lettres de Saint-Bernard à Léon abbé de Clairmarais. — Sollicitude de Saint-Bernard envers les trois premiers monastères des Flandres. — Elle soutient Gunfrid dans les difficultés qu'il éprouve.— Affreuse famine.— Nouvelle croisade.— Regrets de Gunfrid au départ de ses bienfaiteurs.— A qui s'adressera-t-il? — Pénurie extrême de l'abbaye. — Oubli du Comte. — Gunfrid songe à transférer sa solitude à Nieurlet. — Avantages de cette situation. — Facilité plus grande pour le transport des matériaux. — 8e année du gouvernement de Gunfrid. — Le pape Eugène III réfugié à Paris. — Concile général à Reims en 1148. — Dédicace de l'église du monastère de Montmartre par le pape Eugène III assisté de Saint-Bernard et de Pierre, de Cluny. — Tunique de Saint-Bernard conservée jusqu'en 1559, époque à laquelle elle fut brûlée. — Gunfrid apprend l'arrivée du pape et celle de Bernard à Paris. — Il songe à aller les trouver et à implorer leur secours. — Gunfrid se met en route. — Il est reçu avec plaisir par Saint-Bernard, qui lui procure aussitôt une entrevue avec le Souverain-Pontife. — Le Saint Père bénit Gunfrid et lui accorde tout ce qu'il demande. — Joie et reconnaissance de l'abbé de Clairmarais.— Saint-Bernard recommande Gunfrid à Suger, abbé de Saint-Denis. — Sa lettre. — Générosité de Suger. — Gunfrid prend congé de lui.— Il va témoigner sa reconnaissance à Saint-Bernard et revient à son abbaye.— Retour de Gunfrid. — Satisfaction de ses frères en apprenant les bonnes nouvelles qu'il apporte. — Il se prépare à se fixer à Nieurlet. — Libéralité de la Reine Mathilde et de son fils Eustache (150 mesures à Bethloo, près de Recques). — Donation de Guillaume d'Ypres (70 mesures de terre à Loo). — Commencement d'un nouveau monastère. — Guillaume d'Ypres y contribue. — Maladie de Gunfrid. — Il prévient Saint-Bernard. — Il se met au lit. — Il se prépare à la mort en exhortant ses frères. — Sa mort. — Son âge. — Temps de sa vie religieuse. — Sa sépulture. — Remarques sur le lieu où elle se fit. — Découverte de deux cercueils, l'un en plomb, l'autre en bois, restés inconnus. — Leur réinhumation. — Attribution du cercueil de plomb à Gunfrid. — Réflexions. — Tous les écrivains

parlent de la sainteté de GUNFRID. — Détails à cet égard. — Indication de quelques textes à ce sujet. — Perte du manuscrit relatif à la vie de SAINT GUNFRID. — Noms des religieux et titres contemporains de GUNFRID.

Le bienheureux GUNFRID, GAUFRID, GONFRID, GOFRID, GODEFRID, GONFROI, GEOFFRAI, GEOFFROI, GUIFFROI ou GODEFROI, GODOFRIDUS vel GUNFRIDUS, selon les variantes [1], est considéré comme le premier abbé de Clairmarais, comme le fondateur de cette maison religieuse [2]. VIrtVosVs gVnfrIDVS, hVjVs abbatIae ConDItor (1140) [3] ; issu d'une famille

[1] Hist. m[ss] Clarom. m[ss], tom. I, pag. 122. — *Gallia christ.* — Dutems, histoire du Clergé de France, tom IV, pag. 225. — Les annales de Flandres et divers chroniqueurs en écrivant de différentes manières le nom de ce vertueux abbé, sont cause qu'il a été souvent confondu avec d'autres personnages homonymes, notamment avec GAUFRID ou GONFRID, de Péronne, son ami, son frère en religion, trésorier de SAINT-QUENTIN, abbé de Fontenay *(Fontineti)*, et évêque de Langres *(Lingonensis)*, le même qui d'après la mention de SAINT-BERNARD, appartenait également à des parents illustres et qui renonçant aux dignités se retira à Clairvaux, où il mourut dans la même cellule qu'avait occupée SAINT-BERNARD, là, où ce grand saint avait rendu le dernier soupir. — GONFRID, de Péronne, avait été le 3[e] prieur de Clairvaux, et GONFRID, de Clairmarais, fut le 4[e]. — On a confondu encore le 1[er] abbé de Clairmarais avec GONFRID, parent, secrétaire et panégyriste de SAINT-BERNARD, qui devint 4[e] abbé de Clairvaux.

Nous croyons devoir, ici, constater ces confusions pour tenir en garde nos lecteurs.

[2] *Caput. Conditor, et Rector... Monasterii...*

[3] Ce chronogramme rappelle la date de la fondation du monastère, 1140. — Nous le trouvons au bas d'un dessin représentant SAINT-GUNFRID placé dans un médaillon, bizarement illustré : sur le tour figurent un fromage, des œufs, des pommes, des choux rouges, des choux blancs, poireaux, carottes, betteraves, fraises, moules, coquillages, *playies*, tanches, brochets, raves, etc. En un mot ce qui

noble, appartenant à cette partie de la Flandre qui dépendait de la Morinie, *in Flandrid Morinensi* [1], de bonne heure ce vertueux cénobite montra les meilleures dispositions pour l'étude et pour les sciences, ce qui engagea ses parents à le confier à des maitres exercés et capables d'orner son esprit des connaissances les plus variées. Bientôt GUNFRID dépassa les espérances que son jeune âge avait fait concevoir ; placé au premier rang de ses condisciples, en peu de temps il n'eut plus rien à apprendre, ni à envier [2].

En 1131, SAINT-BERNARD parcourait les Flandres distribuant à tous la parole sainte ; GUNFRID, entendit son éloquente voix ; touché jusqu'aux larmes, profondément convaincu des illusions et des dangers du siècle, il résolut de renoncer au monde en se consacrant à Dieu et de suivre son maître dans la solitude de Clairvaux ; cet exemple trouva des imitateurs : plusieurs de ses jeunes camarades, non moins distin-

servait, dans les premiers temps sans doute, à la nourriture des moines. Nous donnons ici une copie de ce portrait, tel qu'il est d'après Dom. Bertin de Vissery, mais nous ne pouvons nullement, on le conçoit, en garantir la ressemblance. (Hist. Clar , pag. 126). Voy. planche I. tom. II.

[1] Hist. Clar., 1 pag. 128.

[2] Un religieux contemporain avait écrit sa vie, ce manuscrit confié à Dom. SEGUIN, moine de Charlieu et historiographe de l'ordre, chargé de comprendre GONFRID parmi les hommes illustres de Citeaux, fut égaré et irrévocablement perdu. « *Vita beati Gunfridi a quo-*
« *dam monacho hujus cœnobii conscripta .. Transmissa Se-*
« *guino Caroli loci monacho, aliquando de viris illustribus*
« *hujus ordinis scribenti, sed heu ! ut ipse fatetur irreppa-*
« *rabiliter amisit.* » (Hist. m" Clar., 1 pag. 123).

gués que lui, par leur naissance, leur éducation et leur intelligence, vinrent ensemble prier le saint abbé de leur ouvrir les portes de son monastère dont ils voulaient adopter la règle et gagner ainsi plus facilement le port du salut. Cette prière fut accueillie avec empressement par l'abbé de Clairvaux qui les engagea verbalement et par écrit, (épist. 109), à persister dans leurs bonnes dispositions [1]....

La première lettre que SAINT-BERNARD leur écrivit à son retour dans son monastère était adressée à GUNFRID, de Péronne, l'un des nouveaux convertis; elle leur fut communiquée à tous, ils la reçurent avec joie, ils la lurent avec bonheur [2]. GUNFRID, de Clairmarais, ne fut pas le dernier à en prendre connaissance, les pensées quelle renfermait, embrasèrent de nouveau son ardeur ainsi que celle de ses compagnons ; tous après s'être unanimement concertés, mutuellement raffermis dans leurs résolutions, mus par un même esprit, s'écrièrent d'une voix profondément convaincue : *Allons et mourons avec lui. Eamus et Moriamur cum illo* [3] !....

Sans délai, cette pieuse colonie surmontant les difficultés qui s'offrent à elle, bravant les dangers, les privations du voyage, insensibles aux séductions de la vie mondaine comme aux larmes maternelles, demande et prend résolument la route de Clairvaux.

[1] Maurique. — Le P. Malbrancq. — On retrouve SAINT-BERNARD en Flandres, en 1138 et en 1142. — S[ti] BERNARDI, Epist. 109.

[2] Lettre, 109.

[3] Hist. Clar. — Epist., 1 pag. 130, lin. 17 et m[rs] p. 109.

Huit jours d'une marche laborieuse et pénible ne l'effraient pas, elle court avec joie, elle n'a rien à craindre, l'ange de paix est avec elle : *Angelus pacis cum ipsis est* [1].

Déjà ces nobles néophites ont appris à souffrir pour Jésus-Christ, leurs yeux entrevoient la lumière... Ils arrivent à Clairvaux, ils frappent à la porte qui s'ouvre à l'instant pour les recevoir. SAINT-BERNARD les accueille avec bonté, leur donne la bénédiction, il les félicite d'un visage riant en les engageant à la persévérance ; tous se prosternent à ses pieds, s'estimant heureux de témoigner de la reconnaissance au digne chef de leur nouvelle famille et de suivre ses vertueuses leçons.

Bientôt ils sont installés [2], la pauvreté du lieu, la qualité et la minimité des aliments, rien ne les rebute, tout leur plait ; ils obéissent et marchent sur les traces de leur divin maître, soutenus par l'espérance d'un meilleur avenir. Dépouillés de leurs vêtements séculiers, ils prennent l'habit monastique des mains de SAINT-BERNARD, et à l'exemple de leur chef ils deviennent de véritables athlètes du seigneur.... Ils étaient,

[1] Idem. Hist. m[ss] pag. 131.

GONFRID, de Péronne, appartenait aussi à une famille illustre. La lettre CIX de SAINT-BERNARD à pour titre : *Ad illustrem juvenem Gaufridum de Peronnâ et sociis ejus*. (Manuscrit in-4° sur vélin, XV[e] siècle). Bibliothèque de M. de Laplane, ancien bibl. du chapitre de Saint-Omer. — Elle est imprimée dans la collection des lettres de SAINT-BERNARD. Une lettre autre semblable était parvenue aux parents d'HELYE.

[2] Idem, idem, pag. 132.

dit-on, au nombre de trente [1]. Parmi eux on distinguait :

GUNFRID, de Clairmarais, *piissimus.*

GONFRID, de Péronne, *(Gonfridus de Peronna)* [2].

REGNIER, de Thérouanne *(Regnerus de Teruanna).*

ALAN, de Lille, *(Alanus insulensis, Episcopus antissiodorensis).* Hist. Clar., p. 182.

ROBERT, de Bruges, *(Abbas dunensis et Clarevallensis.*

GUERRICUS, *(Abbas igniacensis), Guillelmus prior Claromarisci.*

HELYE, etc., etc.

Ainsi s'accomplit l'entrée en religion de GUNFRID et de ses compagnons au monastère de Clairvaux.

Vainement les parents éplorés les réclament, ils sont effrayés de la délicatesse de leur âge, de leur éloignement, ils gémissent de se voir privés de leurs indispensables soutiens. SAINT-BERNARD répond au nom [3] de ses nouveaux enfants, il rassure la tendresse paternelle émue ; son ingénieuse sollicitude jointe à sa charité inépuisable parviennent à rendre le calme à tous en faisant entrevoir une vie meilleure.

Le première année d'épreuves étant écoulée, GUNFRID voit arriver avec bonheur l'époque désirée de l'émission de ses vœux.... Admis avec ses frères, en

[1] Jongelin. — Hist. Clar., pag. 133.

[2] Hist. mss Clar.

[3] Malbrancq, des Morinis. t. III, pag. 201. — Hist. mss Clar. — Sti BERNARDI, Epistolæ.

la présence de SAINT-BERNARD, ils prononcent tous solennellement la formule sacramentelle qui les unit pour jamais à la communauté Cistercienne, heureuse de les recevoir (1132).

Dans de telles dispositions et sous un tel maître les jeunes profès faisaient naturellement les progrès les plus rapides dans la pratique de la vertu. Le talent qui leur était confié devait fructifier au centuple, il ne pouvait plus demeurer dans l'ombre. GUNFRID, était merveilleusement doué des qualités du cœur et de l'esprit; ce caractère avait été remarqué malgré la modestie qui le couvrait [1]; on admirait en lui la maturité de son jugement, la simplicité de ses mœurs et bien des perfections que l'on réunit rarement à son âge, tandis que, humble à ses yeux, il s'enfonçait dans la retraite, entièrement absorbé par la prière et par l'étude des auteurs sacrés. Aussi lorsque GUNFRID, de Péronne, eut à quitter la charge de prieur de Clairvaux, pour l'évêché de Langres, personne ne parut à SAINT-BERNARD plus digne de remplir cette charge que GUNFRID, de Clairmarais [2]. Forcé de s'absenter souvent pour les affaires temporelles ou spirituelles de la maison [3], le saint abbé qui

[1] *Jongelinus*, pag. 23. — *Vir latius religionis exemplar.* « *Dotibus tum animi, tum corporis prœditus. . Judicii maturitas. aliœ que perfectiones superant œtatem ; tantœ que* « *perfectioni respondet mentis.... Morum integritas etc., etc.* « — *Ipse vero humilis est oculis suis.... Solitudini vacat,* « *studium colit, sapienter opuscula sacra scribit.* » (Idem, pag. 199.

[2] Hist. Clar., m[ss] tom. I, pag. 137 à 138.

[3] Idem, idem.

savait discerner le mérite fut heureux de rencontrer en lui un suppléant si digne de prendre sa place.

Bientôt, en 1138, une nouvelle dignité devait encore surprendre GUNFRID dans l'exercice de ses fonctions *prieurales*....

FOULQUES, abbé des Dunes, venait de céder sa maison à SAINT-BERNARD, pour y établir une communauté de son ordre [1], lorsque Dieu l'appela à lui;

[1] *Reversus posteà Syriæ partibus, Flandriæ princeps Theodericus claræ paludis abbatiam condidit audomaropolim juxta : Eam que domino Bernardo tradidit ut ordinis sui religiosis disponeret.* (Annales Gallo-Flandriæ). Jus Buselino, édit. in-f°. Duaci, 1634, pag. 232, lin. 31, 32, 33 et 34.

Anno 1137, Theodericus comes Flandriæ, sanctæ conversationis odore religiosorum Bunensium recreatus, volens et alias provinciæ suæ partes eodem perfundere, locum quemdam in propria sua hereditate, haud longe ab Audamorensi civitate, in liminibus Flandriæ et Artesiæ, qui nunc clarusmariscus vocatur, inter paludes et nemora, ... novo monasterio fundando deputat... Cujus directionem abbatie Fulconi commendat cum ipse cum exercitu iter meditatur in palestinam.... (Car. de Wisch, pag. 75).

Fulco ad commissum sibi locum contendens, cum eodem monasterio condendo idoneum reperisset, mox exvicinis Silvis ligna cædi, lateresque coqui curavit, alia que preparari ædeficationi necessaria.... Verum priusquam.... Non volens ante edificationem Claromariscenci claram vallem proficisci statutosque unâ cum consocio suo venerabili abbati Bernardo resignare. (Idem, pag. 15).

Pag. 17, lin. 5 à 14. — « Porro quod ad domum de Claro-Marisco « attinet, non solum domestici nostri scriptores afferunt illam a Ful- « cone inchoatam, et Sto Bernardo traditam, sed etiam appendix « valcellensium ad chronicas Sigeberti (testis reverâ gravis et anti- « qua) cujus verba sunt :

« *Domum suam de Dunis* (Fulco) *et domum de Claromarisco* « *quam simul inchoaverat in capitulo claravallensi sub flatu* « *domini Bernardi ordini Cistercienci in die Petronillæ vir-* « *ginis tradidit.* »

Robert, l'un des nouveaux profès avait été désigné pour lui succéder. Cette fois Bernard n'avait pas pu

Compendium chronologicum a Caro de Wisch.

Anno 1139, Theodericus Flandriæ comes e Palestina reversus, intelligens reformationem in dunensi cænobio factam nec non et sanctitatem prudentiam alias que qualitates novi abbatis per S[t] Bernadum ibidem constituti.... Insuper que donationem a Fulcone factam de incohato cænobio Claramariscensi gavisus est valde cunctaque approbavit. (Pag. 23, lin. 5, ad 13).

Quinimo quam citissimè ipsum cænobium de Claromarisco edificari curavit, completum que anno sequenti 1140. S[to] Bernardo obtulit, rogans ut quam primum illuc abbatem et conventum monachorum mittere vellet, quod vir sanctus statim implevit. (Ibid. pag 23, lin. 13, ad 18).

Idem Etiam Theodericus Comes ad petitionem Roberti abbatis, novo condito diplomate confirmat et amortisat omnes terras quas in absentia suâ monasterium dunense acquisiverat, tam per donationes Bertulphi et Gislleberti de Quibus suprà.... Quinimo de novo dedit monasterio Bercarias suas de hem. (Ibid. pag. 23, lin. 18 à 25.)

Ibid. pag. 17. — Huc etiam nonnihil facit quod Claromariscensis monasterii insignia non eadem prorsussint. Cum dunensium insignum; referunt Delphinum, esse quia cenobium juxta mare fundatum est, et claromariscenses habent anguillam, ob fundationem juxta paludes, hinc tamen non sequitur quod Clarosmarisci debent esse filii Dunensis, quia Dunenses nunquam ibidem ullum habuerant conventum nec cenobium adificaverunt; sed filiio clarevallis quia monasterium a comitibus Flandriæ ædificatum S[to] Bernardo traditum fuit qui eum primum abbatem et conventum instituit; potius dicemus: Reverentiam tamen et respectum dunensibus deferunt Claromariscenses. (Lin. 17 à 30).

Extrait du compendium chronologicum, à R. D. Carolo de Wisch. — Bruxellæ apud Philippum Vleugaert, 1660. — Exemplaire de M. le chanoine Wan de Putte, à Poperinghes. (pag. 16, lin. 3).

1138. — « Itineri se commisit *(Fulco)* et claram vallem veniens
« ibidem in capitulo, ipso, die sanctæ Petronillæ, pridie calendas
« junii, monasterium suum de dunis, cum inchoata domo de claro-
« marisco, sancto Bernardo tradidit, ipse que *habitu Cisterciensi*
« assumpto ibidem remansit et sancta fine quievit anno 1149 ut an-
« tiqua habet traditio. » (pag. 16, lin. 1 à 7, 1138).

Ibid., pag. 16. — Adriani Budsii quidam hæc Verba [Sunt in chronologiâ abbatum dunensium : « Anno domini MCXXXVIII. —1138
« *Papæ Innocentis II. Septimo, Ludovici regis francorum,*

se séparer de GUNFRID ; mais lorsqu'il fallut instituer une autre communauté en Flandres, on ne put l'oublier. GUNFRID alors, fut adjoint à ROBERT pour amener auprès du Comte de Flandre l'heureuse issue de l'établissement proposé. On connaissait les bonnes dispositions du Comte pour l'érection d'un monastère à Clairmarais ; rien pourtant n'était encore terminé lorsque le prince entreprit le voyage de la Terre-Sainte, laissant la régence de ses provinces à SYBILLE, son auguste compagne ; pendant ce temps SAINT-BERNARD mettait à profit les bonnes intentions de la princesse dans l'intérêt de son futur établissement. A son retour, THIERRY [1], se hâta de ratifier ce qui avait eu lieu pendant son absence, et en souvenir de son heureuse excursion en Palestine, il ajouta de nouvelles libéralités aux premières. Aussitôt, la construction d'une maison de retraite s'opéra aux environs de Rihoult, dans un endroit plus rapproché de

« *filii Ludovici 2de Milonis*, Episcopi Morinensis VIII, etc. *Do-*
« *minus Fulco abbas de Dunis* per quam monasterium construc-
« tum in Dunis laudabiliter rexerat, decem annis, privilegia posses-
« sionies, et eleemosynas impetrans, ac de virtute, in virtutem, cum
« conventu suo proficiens ; famam audiens beati Bernardi, primi
« clarævallensis abbatis, longe, late que diffusam, ad ipsum prope-
« rans, devotè domum hanc, et similiter *domum de Claro Marisco*
« quam noviter inchoaveret, Clarævalli in capitulo, die Petronillæ
« Virginis, in manus ipsius tradidit, et habitu Cisterciensi assumpto
« dein remansit regimen ultro resignans, unde sub uno sarcophago
« cum Aymone savignacensi creditur illic inhumatus. » (pag. 16, lin. 11 à 17.

Pag. 17, lin. 1. — Brando Roya Budsius. — « Famam audiens
« Domini Bernardi (*Fulco*) valedicens fratribus claram vallem petiit,
« et domum dunensem cum ea de Claro-Marisco quam nuper in-
« choaverat ordini Cisterciensi incorporare ibi feliciter migravit. »

[1] Hist. Clarom., ms, tom. I, pag. 141.

la rivière, que celui où il était en dernier lieu à quarante pas environ en dessous de l'entrée actuelle, en se dirigeant vers la colonne de pierre surmontée d'une croix que l'on apercevait encore debout il y a peu d'années.

La maison une fois achevée il fallait la peupler. SAINT-BERNARD désigna ceux qui pouvaieut accomplir le mieux les intentions des généreux donâteurs [1]. THIERRY connaissait GUNFRID, sa réputation l'avait devancé, de concert avec SIBYLLE le Comte le réclama et le saint abbé de Clairvaux, malgré le regret qu'il avait de s'en séparer, malgré le regret qu'éprouvait lui-même son nouveau prieur de sortir de son monastère, cèdant à la prière du Comte plaça GUNFRID à la tête de Clairmarais. En conséquence, conformément à la charte de charité, *Chartam charitatis*, il proposa sa nomination à la première assemblée capitulaire, en lui adjoingnant douze autres cénobites [2]. Le jour de Pâques il l'institua, le bénit, lui donna le bâton pastoral *(pedum)*, puis GUNFRID plein de résignation se mit en route, suivi de ses compagnons, pour aller cultiver pour Jésus-Christ la terre sauvage qui venait d'être confiée à ses soins [3]. Son bagage était modeste, une croix qui, dit-on, se conservait encore dans les derniers temps et dont nous donnons le dessin [4], un livre de chœur, un calice,

[1] Idem. Idem. — Le P. Malbrancq. pag. 198.
[2] *Cum abbate decimo tertio.*
[3] Malbrancq, pag. 200.
[4] Planche n° VI, 1er volume. — Hist. Clar. 1 pag. 142. — « *Im-*

un bassin et quelques menus instruments de pénitence. Voilà ce dont se munissent nos anachorètes, en entreprenant leur saint pélerinage ; voilà les seules armes à l'usage des fondateurs de la jeune colonie Cistercienne !... Ainsi elle franchit processionnellement la distance qui sépare Clairvaux de Clairmarais, parcourant les plaines de Champagne en psalmodiant l'office divin et en accomplissant autant que les circonstances le permettaient les devoirs monastiques pendant les fatiguantes heures de cette longue et pénible traversée [1].

Le sixième jour des calendes de mai, les Pélerins touchaient à la porte de leur nouvelle demeure [2], où les attendait, la bienveillance du Comte et de la Comtesse de Flandre.... Tout était préparé pour les recevoir [3], on leur fournit ce qui leur était nécessaire, mettant même à leur disposition ce qui se

primis eos communiebant cruce, quam eamdem Clarimarinenses se putant asservare : vide figuram ejus : in hac cruce apparent signa quod antiquitùs fuerit argento dealbato.... Eadem crux sic depicta cernitur, in sacello sancti Nicolai.... Cette croix assez courte (*Brevior*) selon l'usage de l'ordre servait pendant certains jours de l'année à quelques cérémonies de l'Église, notamment tous les samedis de carême, pour le chant des pseaumes de la pénitence, pour le viatique que l'on portait aux malades et pour être placée, séparée de sa base sur le cercueil des frères défunts. (Hist. Clar. 1 pag. 145.)

[1] Hist. Clar. 1 pag. 145.—*Incedunt in campaniâ, itinerarium, prebentes officium divinum pariter quantum fieri poterat horis competentibus persolventes....* (Idem, idem).

[2] Archives du monastère. (*Ex archivo nostro*). Hist. Clar., 1 pag. 143.

[3] *Omnia parata erant in eorum adventum....* (pag. 143).

trouvait dans le château de Rihoult [1].... Mais le premier acte des enfants de BERNARD en posant le pied sur le sol inculte dont ils allaient prendre possession, fut d'entonner le *Te Deum*, en présence du prince, en signe d'actions de grâces.

A peine remis des fatigues de la route, GUNFRID, visite les lieux, il les trouve d'une étendue suffisante; mais la terre lui paraît fort ingrate, bien des travaux sont nécessaires pour la faire fructifier ; le premier il se met à l'œuvre, hardiment secondé par ses frères, il sonde le sol, extirpe les joncs et les racines [2], il coupe et défriche les bois, il aplanit les accidents de terrain [3], dompte les eaux [4], atterrit les marais, ce qu'il ne peut obtenir qu'au prix de pénibles efforts et d'abondantes sueurs ; mais armé de patience il place sa confiance en Dieu, plein d'espoir en ce divin secours, fier de son excessive pauvreté dans cette horrible solitude *(in hoc loco horroris et vastæ solitudinis)*, il jette les fondements d'un oratoire ou nuit et jour, harassé de fatigue et de veilles, transi de froid, mourant de faim, de soif, et à peine vêtu d'une bure grossière il

[1] *Illis universa quæ in castello Ruhaultano erant eis obtulerunt.* (Hist. Clar. 1 pag. 144.

[2] Les marais des châtelains de Saint-Omer, contenant 400 mesures; six siècles après l'arrivée de GUNFRID, produisaient encore des joncs et des roseaux : *Paludes castellani audomarensis ad quadraginta mensuras, quamvis a sex seculis colantur, nisi aliquid producebant nisi juncos et arundines, quotannis aquis intumescunt*..... pag. 184. — La mesure est de 35 ares 46 centiares.

[3] Archives de l'abbaye.

[4] *Aquam turbidam et marino sale intumescentem in terrâ rudi et sterili.* Malbrancq. Hist Clar., pag. 183.

glorifie le Seigneur dans la plus sévère austérité [1].... Tels furent les premiers jours du monastère de Clairmarais, jours pendant lesquels GUNFRID se multipliant, se faisait tout à tous ; il consolait les affligés, encourageait les faibles, ranimait la confiance chez ceux qui la perdaient, il venait en aide à la souffrance et donnait la paix à ceux qui vivaient dans la discorde. Sa prudence, sa sagesse, son amour de l'ordre se firent remarquer surtout dans une circonstance où le Comte CANDAVÈNE, ayant perdu les bonnes grâces du prince, ne put les reconquérir que par les bons offices de l'abbé de Clairmarais [2]. Depuis lors, ce seigneur quelque temps insoumis, devint le plus dévoué des barons qui relevaient de THIERRY, d'Alsace [3].

Lorsque SAINT-BERNARD visita les monastères flamands de son ordre, (1142) [4], conformément à la règle de Citeaux, il n'oublia pas Clairmarais, alors à sa 3e année d'existence ; il avait pour assesseur WALLERAND, premier abbé d'Orcamp *(Ursicampi)*, et HENRI, abbé de Vauxcelles. GUNFRID, fut au comble de la joie en revoyant son digne maître, il l'accueillit de son mieux sans lui laisser ignorer la pauvreté de ses ressources, l'anxiété de ses frères et les difficultés inhérentes à son premier établissement. Le

[1] Hist. Clar. Mss, tom. I, pag. 146 et 147.

[2] *Sagacitatem, maturam que prudentiam expertus est Comes Candavenâ nomine, dum amissam Theodorici Comitis gratiam ejus bonis officiis recuperavit* (Hist. Clar., pag. 145.)

[3] *Inter barones ipsius Comitis Elsatii.* Ms, tom. I.

[4] (Idem., idem.) Mss de Roberty, — et D. D. Charles Martel. — Hist. Clar , par Bertin de Vissery, pag. 147, lin. 18 et seq.

saint docteur ranima leur confiance à tous, il les exhorta à la persévérance, leur faisant entrevoir que la Providence divine ne les laisserait pas sans secours [1].

En partant, SAINT-BERNARD se rendait à l'abbaye des Dunes ; là, voyant combien cette communauté était abondamment pourvue de tout ce qui était nécessaire et songeant à la détresse dont il avait été témoin à Clairmarais, il engagea les religieux des Dunes à abandonner à leurs frères du voisinage une partie de terre, située à Rihoult, la même qui avait été donnée à leur église, par GUILLAUME, fils d'ARNAULD DE MAJORQUE *(de Majorca)* ; cette terre était mieux à la convenance des moines de Clairmarais. ROBERT, enflammé du même zèle, de la même charité que BERNARD, consentit aussitôt, au nom de sa communauté, à l'abandon proposé. Cette demande fut accueillie avec empressement par tous, disent les chroniqueurs, comme si elle fût sortie de la bouche de Dieu lui-même [2].

BERNARD ne tarda pas à faire ratifier cet abandon par le Comte de Flandre, l'acte public en fut presque immédiatement consenti ; le lecteur en trouvera la preuve aux pièces justificatives [3] ; mais en réclamant

[1] Hist. Clar., tom. I, mss pag. 147 à 148.

[2] *Tamquam a deo egressus esset sermo, statim ipsius Beati patris dispositioni sponte tradiderunt.* (pag. 148).

[3] Voir aux preuves. Cette partie de terre est la même que celle dont il est fait mention dans le n° 1 des preuves. Tom. I, pag. 311.

Compendium chronologicum a Carolo de Wisch.

Pag. 25, lin. 7, ad 17. — « Anno 1140, stabilito jam in Claro-

l'agrément du prince pour une cession avantageuse à leur communauté, BERNARD et GUNFRID eurent à s'entretenir avec lui de plus importants, de plus graves intérêts; il s'agissait de rétablir la paix entre deux puissants monarques [1], THIERRY D'ALSACE et le Roi d'Angleterre... ÉTIENNE, avait épousé la Comtesse de Boulogne, toute dévouée à Citeaux, et de plus SAINT-BERNARD était intimement lié avec THIBAUT, Comte de Champagne, frère d'ÉTIENNE. L'abbé de Clairvaux et celui de Clairmarais se servirent de ces bonnes relations pour terminer l'œuvre de pacification qu'ils poursuivaient et amener l'heureuse issue de leurs négociations. Pour arriver plus facilement à son but, BERNARD se rendit à Boulogne où demeurait alors la Reine MATHILDE. Cette pieuse princesse, EUSTACHE son fils et leur Cour, reçurent l'abbé de Clairvaux avec la plus grande distinction, on entendit ses propositions, et après examen, les conditions de paix furent acceptées [2] par les deux parties.

« marisco abbate, cum conventu monachorum ex Claravalle, Theode-
« ricus Comes per patentes suas, commisit omnibus abbatibus linæ,
« Claravallensis, et specialiter de Dunis et de Claromarisco, ut per
« omnem terram suam eundo et redeundo liberi sint ab omni Telo-
« nio, passagio, pontagio, et aliis exactionibus tam, in personis suis,
« quam mercibus, quas in proprium usum emerent et venderent. »
— Ibidem, pag. 38, monasterium de Capella de Thosan, (Vulgo Doest). Bibl. Script. ord. Cist.) lin. 29.

[1] Hist. Clar., m^ss 1 pag. 149. — M. de D. Roberty.

[2] Idem, idem 149 et 150 : « *Bernardus et Gunfridus cum Theodorico comite simul tractarerunt de his quæ ad pacem erant, prædictum comitem inter et Stephanum Angliæ regem; qui Stephanus junctus erat matrimonio Comitissæ Boloniæ, nobis maxime devotæ; erat autem Bernardus Theobaldo Cam-*

On arrêta d'un commun accord qu'ÉTIENNE conserverait toute sa vie le royaume d'Angleterre et qu'HENRI, fils du Comte d'Anjou, reprendrait la Normandie jusqu'à la mort d'ÉTIENNE, époque à laquelle HENRI entrerait immédiatement en possession de la couronne d'Angleterre. Cette décision à laquelle se rallia le concours de tous les hauts personnages, mit un terme aux difficultés soulevées à cette occasion. La Reine MATHILDE fut si satisfaite de cette conclusion pacifique, dont elle était redevable à SAINT-BERNARD, que désirant témoigner sa reconnaissance au saint abbé, elle lui donna pour sa nouvelle communauté *deux charrues* de terre *duas carrugas terræ*, (300 mesures) relevant du Comté de Flandre et à prendre dans la forêt de Bethoo [1]. Cette donation

paniæ palatino hujus Stephani fratri intimæ familiaritatis; amiciciæ que vinculo junctus, ad cujus etiam pacificationem, petitionem ejus ardentius prosequebatur : ut igitur omnes dissidiarum causas, nexus que perfectius resolveret, firmiorem que concordiam tractaret ad urbem divertit Bononiensem, ubi Mathildis Stephani uxor Morabatur.— Advenientem Bernardum devota regina et Eustachius filius..... Summo honore et reverentiâ susceperunt. — Multiplici tractatione utrimque habitâ et B[i] *Patris propositionibus auditis, tandem in hunc modum conditiones pacis factæ sunt videlicet: ut Stephanus ipse toto vitæ suæ tempore, regnum Angliæ retineret; Henricus vero comitis Andegavensis filius, Normaniam iterum possideret. Stephano autem decedente, in regni anglici possessionem intraret et sine contradictione Rex inaugurauretur. — Eodem que congressu sopito, sine dissenssione, prædictum regem inter et Theodericum comitem Flandriæ.* (Hist. Clar. m[ss] tom. I, pag. 149).

[1] La forêt de Bethloo ou d'Eperlecques (vel de *Sperliaco*), avait été donnée à EUSTACHE par ROBERT LE FRISON, qui s'en était réservé la souveraineté.— Aussi la Reine MATHILDE s'empressa-t-elle d'obtenir la ratification du Comte de Flandres THIERRY, d'Alsace.

est rappelée dans un acte de 1142 dont nous reproduisons une nouvelle copie à la fin de notre premier volume [1].

En consignant ici la généreuse intervention de Saint-Bernard et de Gunfrid auprès du Comte de Flandre et du Roi d'Angleterre, dans le but d'amener une transaction amiable entre les deux souverains, utile concours, sur lequel les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* gardent le silence, nous devons constater en même temps une variante qui n'est peut-être pas sans importance au point de vue de notre histoire particulière, comme sous le rapport de l'histoire générale. Les savants Bénédictins en faisant allusion à cette transaction se bornent à dire « en 1153 « (sic), Étienne, ayant perdu son fils aîné Eustache, « et voyant qu'il ne pouvait conserver le trône à Guil- « laume, son second fils, fait un traité à Winchester « avec Henri, par lequel il l'adopte et lui laisse la « couronne après sa mort [2]. » Sans entrer dans la discussion de tous les motifs qui ont pu amener la détermination du Roi d'Angleterre, il nous paraît plus naturel de l'attribuer à l'influence des deux abbés de Clairvaux et de Clairmarais, d'autant que la date de la donation qui a suivi cette transaction et qui en constate le résultat, s'indique plus claire-

[1] Pièces justificatives, n° 3. — Aubert le Mire. — Gall. christ. — Hist. Clar. mss. — Pag. 314 et 315, lig. 26.

[2] L'art de vérifier les dates. Édit. in-f°, de 1770, pag. 777, lig. 10 et suiv. — L'édition de 1783, tom. I in-f°, pag. 801 donne une variante presque insensible sur le fait dont il s'agit ici.

ment d'après les écrivains du monastère [1]. Ce n'est point, en effet, en 1153, comme l'ont pensé les Bénédictins, que l'arrangement dont nous parlons serait intervenu, mais en 1142, c'est-à-dire onze ans auparavant ; ce qui le prouve c'est que GUNFRID, abbé de Clairmarais, était mort depuis quatre ans en 1153, et que la charte de donation, signée par SAINT-BERNARD, porte la date de 1142.

Le lecteur appréciera la valeur de cette observation critique; nous n'avons pas cru devoir la passer sous silence, dans l'intérêt de la vérité historique.

Revenons à GUNFRID, dont la maison, grâce à la prévoyance de SAINT-BERNARD, s'améliorait, peu à peu, par des acquisitions successives.

A cette époque, l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois ou de Ruisseauville, possèdait quelques parties de terres allodiales aux environs de la Grange ou Ferme, acquise à Maninghem par les moines de Clairmamais.... Une discussion s'éleva au sujet de la division de ces alleux entre les deux abbayes; cette affaire pouvait devenir grave, mais GUNFRID toujours sage, toujours conciliateur, tenta et obtint une transaction qui partageait le différent en divisant les alleux par égales parts; ce qui fut ratifié par MILON, évêque de Thérouanne. Cet acte portant la date de 1142, fut

[1] Dom. Roberty et Bertin de Vissery. — Parmi les signatures de la charte confirmative de la donation d'ÉTIENNE et de MATHILDE par THIERRY, d'Alsace, nous remarquons celle d'HUGUES DE CAMPDAVEINE, mort la même année (1142), après avoir été le fondateur de l'abbaye de Claircamp *(Claricampi fundator)*, dans le diocèse d'Amiens.

passé en présence de Luc, archidiacre d'Arras, de Philippe et de Milon, archidiacres de Thérouanne, d'Herman, doyen de cette église et de plusieurs autres chanoines [1].

La même année, le même pontife de la Morinie confirma la donation d'un marais de 400 mesures, faite par Guillaume, le Jeune, châtelain de Saint-Omer ; en même temps le prélat ratifiait aussi, à la prière de l'abbé, la cession de tout ce qu'Arnould, le Vieux, avoué de Thérouanne, avait donné au monastère [2].

C'est à cette époque que l'évêque des Morins engagea Gunfrid, de Clairmarais, à assister à une exécution assez mémorable pour être rapportée ici dans ses détails [3]. Eustache, avoué de Thérouanne [4], avait élevé dans cette ville un château-fort *(arcem)*, qui devenait une pierre d'achoppement manaçante pour la liberté ecclésiastique. Ce château était à la même place que celui qui fut plus tard entièrement rasé avec la ville par la colère de Charles-Quint ; mais en 1142, Arnould, fils d'Eustache, en succèdant à son père, avait renchéri sur ses prétentions. Non content du château paternel, il s'était permis d'en construire une autre, plus vaste, plus solide, plus fort que le premier, sur la route dite : *à Thurenica* ou de Tourne-

[1] La copie textuelle de cet acte figure dans l'histoire manuscrite de Clairmarais, par D. Bertin de Vissery, pag. 152 et 153.

[2] Hist. Clar. m[ss] 1 pag. 153.

[3] Idem, idem.

[4] Idem, idem. — Le P. Malbrancq, pag. 202. — Meyer et autres auteurs. — Les avoués étaient, on le sait, les défenseurs armés des villes, des églises, des monastères, etc.

hem ; et ainsi retranché dans cet inexpugnable boulevard, il bravait audacieusement le pontife et les autres membres de son clergé.... Voici comment ce fait est textuellement raconté par l'évêque lui-même, dans son rapport au Comte de Flandre [1]. « ARNOULD,
« notre homme lige, dit le prélat, s'emparant par
« usurpation des hommes de justice *(justiciers)*, de
« l'église Sainte-Marie, les dépouilla injustement
« et ne nous épargna pas les injures à nous-mêmes.
« Pour exercer plus fièrement ses actes de perfidie,
« de méchanté ordinaires, il s'était retranché dans
« un lieu où il ne lui était pas permis de se trouver
« sans notre consentement, de là, il portait le désor-
« dre partout ; violant de sa main armée tous les
« droits légitimes, il versa le sang dans le lieu saint,
« brisa les portes du temple, ruina nos greniers,
« incendia les maisons des chanoines, et refusa avec
« mépris de se rendre à l'injonction de la justice, ce
« qui lui a valu une excommunication canonique [2]. »

A cette nouvelle le Comte n'hésita pas ; il se montra ce qu'il était, un véritable soutien de l'Église et un défenseurs de ses droits ; plein de ce zèle chrétien qui l'avait conduit à la Terre-Sainte, il dissipa

[1] Hist. Clar. 1 pag. 154. — *His ce autem verbis à Milone Episcopo, in tabulis Theodorici, Lacrymabilis de Arnulpho quærimonia Exponitur.*

[2] « *Arnulphus, inquit, cum esset homo noster ligius, usurpatione quâdam justiciæ, homines Ste Mariæ cepit injuste spoliari, multis que similibus nos lacessivit injuriis, et ut securius solitam exerceret nequitiam, firmato in loco ubi esse non deberet, nobis prohibentibus.* »

aussitôt à main armée les agents de l'avoué, il fondit brusquement sur sa forteresse, qu'il renversa de fond en comble en dispersant ses débris ; et pour prévenir désormais toute idée de la relever, il en fit extirper jusqu'aux fondements. Le Comte et l'Évêque des Morins ne s'en tinrent pas là, ils s'adressèrent plusieurs fois à Rome et obtinrent de divers souverains pontifes, de LUCIUS, de CÉLESTIN et d'HADRIEN, l'autorisation de convoquer une grande assemblée des notables ecclésiastiques ou laïques ; là, il fut décidé que, pour prévenir tout danger à venir, il était désormais interdit d'élever dans la ville de Thérouanne et même à la distance d'une lieue *(intrà primum ejus lapidem)*, aucun château-fort, ni citadelle sous les peines les plus sévères, civiles et ecclésiastiques. Cet acte, rédigé en bonne forme, fut signé par toutes les notabilités de la Flandre et de la Morinie ; on y voit figurer : PHILIPPE et MILON, archidiacres des Morins, ABSALON, abbé de Saint-Amand, LÉON, abbé de Saint-Bertin [1], ALVISE, abbé de Bergues, GOSSON (Gosso), abbé d'Anchin, ODON, de Marchiennes, WALTER, de Tournai, THIERRY, de Notre-Dame de La Capelle, MANASSÈS, de Watten, HERMAN, d'Ypres, ISAC, de Formose *(Formoselensis)*, GUNFRID, de Clairmarais, HENRI, de

[1] *Castello ampliorem quam prius iniquitatis suæ exercuit Molitiam ; armatâ enim manu, atria violavit, sanguinem in loco sacro fudit, parietes templi ligonibus infregit, suffodit horrea nostra et domos canonicorum nostrorum, incendit, et super, sui, omnibus nobis satisfacturus, semel et iterum et tertio vocatur cum venire comtemneret, canonico judicio excommunicatus est.* (Hist. m[ss] Clar. 1 pag. 154-155).

Licques, HENRI, de Notre-Dame du Bois, EAU, abbé de Boulogne, plus les prévôts dont les noms suivent : ROGER, de Bruges, BAUDOUIN, de Furnes, GÉRARD, de Saint-Omer. On y voyait en même temps SIBYLLE, comtesse de Flandres, IVES (Ivo), comte de Soissons, avec DROGON, son frère, GILBERT, de Bergues, GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer, HENRI, de Bourbourg, MICHEL, de Cassel. ANSELME, d'Ypres, ROBERT, de Lille, RODULPHE, de Bruges, ARNOULD, de Guines, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Clairmarais, HUGUES, de Ravensberg, BAUDOUIN (Botellus), CHRÉTIEN, de Strassel, BAUDOUIN, de Bailleul, GUI (Guido), de Nielles *(Neelà)*, EUSTACHE, de Stenford, BAUDOUIN, de Reninghe, BAUDOUIN, de Lederzelle *(Liderselanus)*, avec OGIER, BERNOLD et le Comte THIERRY. Cet acte important par les témoins et par les signatures qu'il porte fut passé en 1142 [1].

Cette affaire ainsi heureusement terminée au gré de l'évêque, du prince et des habitants de Thérouanne, GUNFRID se hâta de regagner sa solitude, il revint avec le Comte et la Comtesse [2], comme un pasteur inquiet du sort de son troupeau ; aussitôt il reprit ses exercices religieux et les devoirs de sa charge, continuant à donner le meilleur exemple et à exciter chez ses frères en Dieu cet esprit de ferveur dont la renommée se répandait au loin, cherchant

[1] *Actum anno 1142 : hic continetur catalogus egregiorum virorum qui hâc ætate florebant in Morinis, Morino Flandrisque.* (Hist. Clar. 1 pag. 159).

[2] *Cum prædicto Comite et Sibillâ Comitissa inde ad propria reversus* (pag. 157).

toujours à attirer sur cette pauvre communauté récluse, les cœurs et les largesses des princes ainsi que celles des grands du siècle.

A son retour de Thérouanne, GUNFRID donna la sépulture dans son église à GUILLAUME, le Jeune, châtelain de Saint-Omer, l'un des bienfaiteurs de son abbaye [1] (1142).

Parmi les hauts personnages qui se montrèrent bienfaisants à l'égard de l'abbé de Clairmarais, nous voyons ANSELME, de Pas [2] ; ce seigneur fit hommage à perpétuité au monastère de ses biens situés à Neuville *(Nova villa)*, avec la dîme et la mouture ; donation qui fut confirmée par INGELRAM DE CANDAVAINE, comte de Saint-Pol, lequel venait de succéder à son père [3]. — Voilà le titre de propriété de la Grange de Neuville, près de Saint-Pol.

[1] Jongelin. — Hist. Clar. pag. 157.

[2] Pas *(Padum)* en Artois, ancienne petite ville fortifiée *(oppidum ea tempestate munitum)*, sur la route de Péronne. Détruite par les guerres, elle n'est plus qu'un simple village (*Pagus*), où on voyait un prieuré desservi par des moines noirs (*nigrorum monachorum*) dépendants de Saint-Martin-des-Champs ; en 1748 ce prieuré fut cédé par Dom. DUBOIS, abbé d'Ham, près de Lillers, à son neveu qui n'était pas même simple clerc. (pag. 159. Hist. Clar. 1).

ANSELME avait pris le nom de cette ville où il exerçait une haute fonction héréditaire. — Arras, Béthune, Péronne avaient leurs avoués *(advocatus)*. Saint-Omer, Bergues, Bourbourg, Bruges, Gand avaient leurs châtelains héréditaires qui étaient les premiers feudataires des Comtes, ceux qui les assistaient dans toutes les affaires.

[3] *Ego Ingelramus dei gratiâ comes de S^to Paulo notum esse volo..... Me unà cum fratre meo Anselmo, in perpetuam eleemosynam concessisse* GUNFRIDO *abbati, et fratribus in Claromarisco deo servientibus et successoribus, eorum rogatu et concessione Anselmi de Pas, quidquid in nova villâ de me in feodo habebat, quia vero prædictam terram præfatus Ansel-*

Parmi les bienfaiteurs nous voyons également le généreux ARNOULX, Comte de Guisnes, et MATHILDE, sa pieuse compagne, qui donnent à GUNFRID et à ses successeurs la cense entière de Nieurlet, ses revenus, ses eaux, ses dépendances avec cent mesures de marais au choix des religieux, (à la Grande Mesure) *(Majorem Virgam)*, plus vingt-trois autres marais *(tredecim et duodecim)*, etc., etc., cédés par HUGUES, de Recke, et LAMBERT, d'Helvelinghem [1].

Ces donations régulièrement confirmées par l'évêque, pendant la durée du synode des Morins *(solenniter congregati olim diœcesis Morinorum)*, eurent lieu en présence de MILON, archidiacre de Thérouanne, ARNOULD, de Watten, GILBERT, de Thérouanne, GUILLAUME, EUSTACHE, d'Helvelinghem, HUGUES son fils, HUGUES, de Recke, vicomte, et autres [2] (1145).

mus uxori suæ indotem dederat concessione ejus et puerorum suorum.... sed et patris ejus hæc facta sunt. (Hist. m^{ss} Clar. 1 pag. 158).... *Decimam quoque terræ illius, quam pater Anselmi dederat in* PAS.... *Molneam etiam in molendino.... Conderamus predicto abbati.... Facta in oppido S*[ti] *Pauli, presentibus Baronibus.... Testibus Balduino de Aurivillâ, Balduino filio ejus, Adam Thieret Hugone de Hestru cum Eustachio fratre ejus Roberto de Asbi, Waltero Rouët Simone. D. Engelramo Castellano, presente quoque Milone ejus archidiacono, Luca quoque Atrebatensium archidiaconus Hugone abbate de Claricampo, Hugone et abbate de Bello loco.* (Hist. Clar. 1 pag. 158).

[1] Helvelinghem, hameau de la commune de Bayenghem-lez-Éperlecques.

[2] Hist. Clar. 1 pag. 161-162. — Voir aussi aux pièces justificatives, n° 5 et 6, etc. — Preuves de l'histoire de la maison de Guines, par A. Duchesne, pag. 95.— Malbrancq, pag. 212.— Nous donnons textuellement en regard, à la fin du premier volume, les actes de confirmation avec les variantes consignées dans les deux versions présentées par A. Duchesne et Bertin de Vissery.

En outre la cense de Nieurlet, libéralement abandonnée à Gunfrid avec ses dépendances, y compris le droit de seigneurie *(Dominium)*, donna lieu à des conventions nouvelles entre les moines de Clairmarais et le chapitre de Thérouanne qui prétendait jouir de la dîme [1]. Aux termes d'une transaction qui reçut l'assentiment général des deux corporations, les chanoines cédèrent au monastère toutes les dîmes qui pesaient sur les terres faisant l'objet de la donation, à Éperlecques, à Rihoult, à Renescure, moyennant une redevance annuelle de *deux sols* en monnaie de Flandres *(duobus solidis monetæ Flandriæ annuatim)*, exigible perpétuellement le jour de la fête de tous les Saints. Le chirographe renfermant cette transaction [2], portait la signature de Milon, évêque des Morins, et celle de Gunfrid, abbé de Clairmarais, il eut pour témoins Philippe et Milon, archidiacres, Alberon, abbé des Dunes, Guillaume, abbé de Longvilliers, Erembald, doyen, Nicolas, chantre, Baudouin, Pierre, Adolphe et Jean, chanoines [3] (1145). Mais les donations que nous venons de rappeler ne furent pas alors les seules dont eut à se féliciter Gunfrid.

Ce pieux abbé, voyant que malgré les largesses des

[1] *Constat hanc sensualem a venerabili nostro Gunfrido redemptam et adjecto conventionis instrumento inter nos et ante dictos canonicos sub onere in eo contento.* (Hist. Clar. pag. 163).
[2] *Chirographum, inter nos, et Canonicos Teruanenses sub Milone Episcopo.* (pag. 163. Hist. Clar. B. de Vissery).
[3] *Confirmatum per manum Milonis Teruanensis Episcopi et Gunfridi Abbatis de Claromaresch.... Testes, etc.* (pag. 164).

seigneurs sa maison avait de la peine à se soutenir, songea à invoquer également le secours de Léon, le Bienheureux, 43e abbé de Saint-Bertin (1138-1163) ; il savait que ce prélat avait des relations d'intimité avec Saint-Bernard *(Beato Bernardo strictâ amicitiâ junctum)*, qui, peu auparavant avait rendu à son monastère d'éminents services, notamment en le soutenant énergiquement auprès du Souverain-Pontife dans ses discussions avec l'ordre de Cluny [1], et en plaidant la cause de ses priviléges, contre les religieux d'Auchy qui, dans l'élection des abbés de Sithieu refusaient de se soumettre aux anciens usages, etc., etc. [2] (1145). Léon se montra reconnaissant, il seconda de son mieux les humbles Bernardins de son voisinage ; nous en avons la preuve dans les lettres de gratitude adressées par Saint-Bernard, à l'abbé de Saint-Bertin et à ses religieux. Bien que nous ayons rappelé ailleurs cette correspondance, il nous a paru utile de la reproduire aux preuves [3]. — Tom I, pag. 335 et 336. Elles portent la date de 1145.

La sollicitude de Saint-Bernard envers Gunfrid et ses confrères, ne se ralentissait jamais on le voit : chaque jour éveillée, elle amenait de nouveaux

[1] Malbrancq de Morinis, pag. 210.— Bertin de Vissery, 1 pag. 160.

[2] Voyez l'histoire des abbés de Saint-Bertin, 2 vol. in-8, avec planches, ouvrage qui a obtenu la première médaille d'or au nombreux concours des antiquités de la France en 1856.

[3] Les abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère, tom. I, pag. 222 et 223.— Hist. mss Clar. 1 pag. 177. — (Collection des lettres de Saint-Bernard).

fruits, de nouveaux secours à son œuvre naissante ; de près ou de loin, verbalement ou par écrit, BERNARD secourait activement et sans cesse [1] les trois premiers établissements de son ordre fondés par lui dans la Morinie : *Clairmarais*, les *Dunes* et *Claircamp*.... Il les recommandait de tout son pouvoir à tous les princes, à tous les seigneurs, à tous ceux enfin qui pouvaient les servir *(trinasque illic plantas non ita deserit)* [2]. De nombreuses lettres, malheureusement aujourd'hui perdues, ont été écrites à cet effet par ce saint docteur, dont les démarches et la haute influence obtinrent les largesses dont nous avons fait mention. Cette protection puissante ranimait par intervalles le courage chancelant de GUNFRID, effrayé sans cesse par les obstacles qu'il fallait surmonter. Mais, hélas ! l'année suivante **1146**, une affreuse disette régnait dans le pays des Morins [3], la famine s'en suivit, et ceux qui précédemment avaient pu se montrer généreux envers les pauvres, se virent contraints de réserver exclusivement pour eux-mêmes la petite quantité de grains nécessaire à leur usage [4]. D'après le récit de MEYER GUNFRID, la 4[e] année de son gouvernement, avait eu à subir encore la plus effroyable tempête qui, pendant cinq années de suite répandit la misère [5].

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 164. — Pièces justificatives.
[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 164. — Le P. Malbrancq, pag. 213.
[3] Malbrancq, pag. 216. — Hist. Clar., 1 pag. 165.
[4] *Anno 1146, fames adeo invaluit, ut etiam eos qui prius abondaverant frumento et egenis liberaliter subvenerant, mendicitas invaderet.* (Hist. m[ss] Clar., pag. 161). Meyer, pag. 44.
[5] *Regiminis sui anno, flavit ventus, modo quo nunquam ve-*

C'était le moment d'une nouvelle croisade contre les infidèles [1], SAINT-BERNARD, ALVISE, ancien moine de Saint-Bertin, devenu évêque d'Arras, LÉON, abbé de Saint-Bertin, après avoir encouragé les peuples et les Rois à affranchir la Terre-Sainte, furent des premiers à se joindre à THIERRY, d'Alsace, qui partait suivi des plus illustres guerriers, Comtes ou Châtelains et dont les nombreux vaisseaux garnissaient déjà les ports de la Morinie, prêts à mettre à la voile pour la Palestine, accompagnés d'une seconde flotte composée de deux cents vaisseaux appartenant à l'Angleterre [2].

GUNFRID, voit avec douleur s'éloigner tous ses bienfaiteurs dans un moment aussi critique, pour lui. Que fera-t-il? A qui pourra-t-il recourir?... BERNARD, THIERRY, LÉON, les COMTES, les CHATELAINS, etc., tous ceux, en un mot, auxquels il pourrait s'adresser s'éloignent.... Le Comte de Flandre ne songe plus en ce moment à compléter l'établissement du monastère, ni à ajouter des donations nouvelles, *(non cogitat Theodericus Comes de monasterii complendâ funda-*

hementior visus fuerat, multą dirupit, evertit, destruxit, eradicavit, pauperies magna valde, nimis duraverit ad quinque annos. (Hist. mrs Clar., pag. 187).

[1] La première croisade décidée au concile de Clermont, en Auvergne, eut lieu on le sait en 1080, sous la conduite du Pape Urbain II, (vérifier).

[2] Hist. mrs Clar., 1 pag. 165-166. — *In morinorum portubus, copiosam navium classem, ad navigandum, Alviso atrebatensi et Leonio Bertinensi, fidem, suam et spiritalem operam conferentibus... Quibus accidentes naves Angliæ, ducenta classem conficiebant.* (Ibidem, pag. 166).

tione nec exiguâ donatione promovendâ...), et pourtant la terre de Rihoult ne donne point son fruit *(Ruholtana terra non dat fructum suum)*, alors que le nombre des religieux augmente de jour en jour ; quel parti prendre ? La faim les presse, plusieurs succombent faute de nourriture *(fame premuntur et pereunt multi)*, d'autres se plaignent de l'exiguité, de l'insalubrité de leur demeure, des invasions fréquentes des eaux salées de la mer, et surtout de l'aspérité, de la stérilité de la terre qui ne répondait point à l'attente du cultivateur [1].

A défaut de consolateur et d'appui de ce côté, le bienheureux GUNFRID, conçut la pensée de changer de solitude et de transférer sa demeure à Newerlede (Nieurlet), dans le bois qu'il devait à la générosité d'ARNOULD et de MATHILDE, Comte et Comtesse de Guisnes ; il pensa que ce point serait plus convenable à cause de sa position, de son étendue, ainsi que par sa situation plus rapprochée de la forêt, qui déjà avait été donnée par la Reine d'Angleterre, Comtesse de Boulogne, et dont il avait la jouissance entière pour son usage..... GUNFRID trouvait encore [2] à Newerlede, l'avantage d'un lieu commode pour le transport des matériaux nécessaires à la construction proposée, dans le cas ou un nouveau bienfaiteur consentirait à la prendre sous son patronage [3].

[1] *De male sano, stricto que nimis domicilio, de aquis marino sale intumescentibus, et de supra modum terræ difficili culturâ, etc.* (Hist. mss Clar., tom. 1 pag. 166).

[2] Hist. mss Clar., mss 1 pag. 165.

[3] *Propositæ etiam edificationi opportunam commoditatem*

Mais l'abbé de Clairmarais commençait la 8e année de son administration (1145) : on touchait à cette triste époque où le pape Eugène III, fuyant la persécution, s'était réfugié à Paris, pour y passer les fêtes de Pâques ; Saint-Bernard accompagnait le Souverain-Pontife qui, l'année suivante, devait convoquer à Rheims pour le milieu du Carême, un concile général, composé d'un grand nombre de prélats et de notabilités ecclésiastiques.

Dans l'intervalle, à la prière de Louis, Roi de France, et d'Alix sa mère, fondatrice du monastère de Montmartre, Eugène III, fit la dédicace solennelle de cette église abbatiale [1] ; le Souverain-Pontife avait, pour assistants à la messe, Saint-Bernard, qui remplissait les fonctions de diacre et Pierre de Cluny celles de sous-diacre. — La tunique dont se servait Saint-Bernard à cette cérémonie était en tissu d'or et d'argent, elle a été conservée précieusement dans cette abbaye jusqu'en 1559, époque à laquelle, elle fut malheureusement et fortuitement consumée dans un incendie [2].

Aussitôt que Gunfrid fut informé de l'arrivée du Pape et de celle de l'abbé de Clairvaux, à Paris, toujours préoccupé de la misère extrême de sa mai-

allatura videbatur, si reliquis sumptibus ministrandis, novi dumtaxat Benefactoris Liberalitas Patrocinaretur. (Hist. Clar., tom. 1 pag. 166).—En 1148, D. Reginald, 5e abbé de Citeaux donna l'hospitalité au Pape Eugène III, qui bénit le cimetière de cette maison.

[1] Idem. — Dom. E. Roberty.

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 167.

son, il se décida après mûre réflexion, à aller leur exposer humblement sa situation et à demander l'autorisation de transporter son monastère à Newerlède [1]. En même temps il avait à solliciter que le Souverain-Pontife voulût bien prendre sous sa protection l'abbaye de Clairmarais en confirmant ses privilèges. Par une heureuse coïncidence, élevé lui-même sous la règle cistercienne, à l'école de SAINT-BERNARD, EUGÈNE III avant d'arriver au suprême pontificat, avait été revêtu de la dignité abbatiale la même année et dans le même ordre que GUNFRID [2].

Après y avoir bien médité, le pieux abbé célèbra les fêtes de Pâques, avec ses frères, puis il se mit en route pour Paris, laissant l'administration de la communauté au vénérable GUILLAUME qui était son prieur. — A peine arrivé il se présenta à SAINT-BERNARD pour lui exposer le motif de son voyage ; l'abbé de Clairvaux le reçut avec plaisir, lui donna l'accolade fraternelle et essaya de calmer son chagrin en s'efforçant de le seconder de tout son pouvoir.... GUNFRID fut charmé de revoir son maitre, son consolateur, son directeur et son ami, qui ne tarda pas à lui procurer une entrevue avec le Père commun des fidèles [3]. Aussitôt l'abbé de Clairmarais se prosternant aux pieds de sa Sainteté, embrassa ses genoux en lui exposant humblement sa supplique

[1] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 167.

[2] EUGÈNE III avait été autrefois abbé du monastère de Sainte-Anastasie, à Rome. (Hist. Clar., 1 pag. 167 en marge.)
Note manuscrite de D. Charles MARTEL, moine de Clairmarais.

[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 168-169.

contenant l'objet de ses désirs. Le Souverain-Pontife touché de la position de ce fils affligé, de ce confrère en larmes lui donna la bénédiction apostolique et après avoir entendu sa prière, lui accorda très gracieusement, sur le champ, ce qu'il désirait en plaçant le monastère de Clairmarais avec toutes ses dépendances sous la protection spéciale du Saint-Siège [1]...

Nous consignons aux pièces justificatives le texte de la bulle pontificale qui fut délivrée à cette occasion [2].

On devine la satisfaction et la reconnaissance de l'abbé de Clairmarais et de ses religieux envers le Saint-Père; tous rendirent à sa Sainteté de très humbles actions de grâces pour les bienfaits qu'ils venaient de recevoir... Il est facile de comprendre aussi que GUNFRID ne sortit pas de la Cour pontificale sans avoir été largement doté par EUGÈNE III et par les cardinaux de sa suite [3].... Cette libéralité inattendue calma de nouveau ses inquiétudes. Une fois encore la Providence venait en aide à ses desseins....

Ce n'est pas tout, pour compléter son œuvre, l'abbé de Clairvaux donna également à son frère de Clairmarais des lettres de recommandation pour l'illustre SUGER, abbé de Saint-Denis, avec lequel il avait, dit-on, d'étroites relations *(singulari amicitiâ junctus)* [4]. Dans ces lettres très pressantes SAINT-

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 168-169.
[2] Pièces justificatives, pag. 331, tom. I.
[3] Hist. m[ss] Clar., tom. 1, pag. 172, lig. 1 à 7.
[4] Idem, idem. — De Villefort, tom. II, n° 379.

Bernard implorait chaudement la générosité de son opulent ami [1], en faveur du pauvre monastère cistercien : « à un abbé riche, disait-il, j'adresse un abbé pauvre, *ad divitem Abbatem, alium mitto valde egenum....* pour que l'abondance de l'un, soulage la misère de l'autre. L'oracle de la vérité à raison [2] en disant qu'il est plus agréable de donner que de recevoir, *quod beatius sit, magis dare quam accipere assentio* ; et je suis sûr, mon très-cher frère, que vous étendrez bien volontiers la main vers ce pauvre de Jésus-Christ, dont la vertu, la probité et l'extrême misère me sont connues, il est accablé de dettes *premunt debita*, le pain lui manque, *deest illi panis*, parce que sa terre malgré ses sueurs ne produit que de mauvais herbes au lieu de rendre du blé, *quia in terrâ sua loco frumenti, malas tantum messuit herbas.* Lorsque cette affreuse stérilité sera parvenue jusqu'à votre cellule, *usque ad loculos tuos*, je vous en prie, je vous en supplie, *rogo* et *exoro*, que votre charité lui vienne quelque peu en aide, *aliquantulùm subveniat.* Ne doutez pas qu'un dépôt fait dans sa main ne soit bien placé et qu'il vous produira au centuple [3].... »

Cette lettre si touchante et si vive porta ses fruits, Suger se prêta au désir de Gunfrid, autant que les

[1] Nous en donnons le texte aux pièces justificatives. Cette lettre est assez remarquable pour ne pas être négligée.

[2] Actes des apôtres, ch. 20, v. 31. — Hist. m[re] Clar., pag. 172.

[3] *Non dubites quia in manu ejus depositum tuum bene repositum habeas, ac lucrum multum ex eo quod in manibus ejus dimissus reportes...* (Hist. m[re] Clar., pag. 173, lig. 2 et suiv.)

circonstances purent le lui permettre, il fut généreux envers lui. — Bientôt après, l'abbé de Clairmarais prenait congé de son nouveau bienfaiteur et retournait vers SAINT-BERNARD pour lui témoigner une fois de plus [1], l'expression de sa gratitude pour tous les soins paternels dont il ne cessait de l'entourer et pour obtenir de lui l'autorisation de la translation définitive de son monastère. Aussitôt quelle lui fut accordée GUNFRID se remit en route et regagna sa communauté avec un ardent désir de mettre son projet à exécution ; mais il voyait avec tristesse l'absence de THIERRY, Comte de Flandre, sans le consentement duquel il n'osait agir, d'autant que le puissant patronage de ce Prince lui était plus nécessaire que jamais [2].

Tristes de l'absence de leur père, les religieux le virent revenir avec joie, ils apprirent avec bonheur les bonnes nouvelles qu'il leur apportait et l'heureuse issue de son voyage. Il leur montra à tous le privilège relatif au changement de demeure : titre écrit par SAINT-BERNARD à *Beato Bernardo exaratum, privilegium ;* il leur donna lecture de la bulle pontificale qui plaçait le monastère de Clairmarais sous la protection de Rome, etc., etc. ; il leur parla des secours qui avaient été répandus sur lui, *de*

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 173.

[2] *Reversus est in regionem suam cum perseveranti desiderio complendi quod mente susceperat. Dolens tamen, Theodoricum Comitem, procul a finibus suis factum esse et ejus patrocinio carere in tempore tam opportuno.* (Hist. mss Clar., 1 pag. 173).

eleemosynis sibi effusis, des grâces qui lui avaient été accordées, *de gratiis multiplicibus collatis*. Enfin il engagea ses frères à la patience dans l'espoir d'un meilleur avenir toujours providentiellement ménagé par les secours d'en haut [1].

Sans délai, GUNFRID se prépare à jeter l'ancre sur le territoire de Nieurlet. *(Anchoram figere in Nieurlet tentat.)* Il va trouver la Reine MATHILDE, dont déjà il avait éprouvé la munificence, il a foi dans sa générosité, *de cujus liberalite multùm confidit*.... Sa confiance ne lui fait point défaut, de concert avec ÉTIENNE, son époux, et EUSTACHE, son fils, cette Princesse lui accorde à perpétuité, par un acte consenti à Boulogne (1148), l'aumône d'une charrue, *carrugam terræ* (150 mesures de terre environ) [2], à prendre dans la forêt de Bethloo, près de la rivière de Recke et de Newerlede, pour y construire un monastère [3].

Vers le même temps, GUILLAUME, d'Ypres, mu par la même pensée chrétienne, qui avait animé MATHILDE, donnait encore à GUNFRID, 70 mesures de

[1] *Per quæ omnia ad patientiam et spem bonam de futuro auxilio divino venturo.* (Idem, idem, pag. 174).

[2] La mesure actuelle de l'arrondissement de Saint-Omer est nous l'avons dit déjà de 35 ares, 46 centiares, elle est un peu plus forte dans le Calaisis et dans l'arrondissement de Béthune.

[3] *Hæc autem libenter annuens ejus petitioni, und cum filio suo Eustachio in perpetuam eleemosynam illi concessit unam carrugam terræ in nemore suo de Bethlo sitam, juxta aquam quæ appellatur Recke et villam de Niverled, ad construendam Abbatiam, continentem 150 mensuras terræ.* (Hist. mss Clar. 1 pag. 174.)

Voir les textes des privilèges aux pièces justificatives.

terre, situées à Loo, les mêmes qui avaient appartenu à EREMBALD *Stratem* (sic), donation confirmée par la Reine et par son fils [1], ainsi que par l'évêque de Thérouanne [2]. — Walter, châtelain de SaintOmer, revenant de la Terre-Sainte où il s'était distingué, fit également abandon au monastère d'une prairie nommée *Michem*, ainsi que d'une terre vague située entre la prairie et le bois de Bethloo (1148). Voir aux pièces justificatives [3]. Hist. Clar., pag. 176.

C'est alors qu'on posa les fondements du nouveau monastère, au lieu même désigné par la Reine MATHILDE et le Roi d'Angleterre ; de nombreux matériaux se rassemblèrent au point indiqué, GUILLAUME, d'Ypres, fournit deux immenses blocs de pierre qu'il avait fait venir des carrières de la Grande-Bretagne, pour tailler de belles colonnes monolythes avec leurs bases [4]. GUNFRID, soigneusement appliqué à son œuvre, songeait déjà au moment où il lui serait possible de faire la translation tant désirée. La mort le prévint au milieu de sa carrière, il ne put accomplir ce qu'il avait entrepris. Les peines qu'il éprouvait, le travail auquel il se livrait, ses nombreux voyages forcés, les malheurs qu'il subissait, les préoccupations de tout genre qu'il ressentait, affaiblirent ses forces qui

[1] Idem le titre de donation. Idem, idem

[2] Idem, idem pièces justificatives.

[3] *Circà idem tempus cœpit Gunfridus fundamenta ponere, pro erigendo novo monasterio.* (Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 175).

[4] *Guillelmus Yprensis.... Subministrarit, duos ingentes lapides ex Anglia, basibus et colonnis incidendis necessarias.* (Idem, idem).

étaient à la veille de l'abandonner. Le saint abbé le comprit ; pressentant une mort prochaine, il écrivit à SAINT-BERNARD pour l'en informer et lui exposer l'état des travaux commencés à Nieurlet, il insista auprès de lui sur les nombreux services dont il était redevable à l'abbé et aux religieux de Saint-Bertin [1], et il se recommandait expressément lui et sa communauté à ses prières [2], ainsi qu'à celles de ses frères de Clairvaux. Mais de jour en jour la sainte vie de GUNFRID s'échappait sans qu'on put la retenir. Il se mit au lit *(cepit grabato detineri)* et la maladie s'aggravant, il se munit des Sacrements de l'Église en présence de ses frères qu'il exhortait encore à la persévérance. Bientôt après, recommandant à Dieu le troupeau confié à sa garde, il vit arriver sans effroi son heure suprême et, disent les agiographes, son âme portée par les anges s'envola rapidement vers le ciel, dégagée de tous les liens de la terre.— GUNFRID, mourut à Clairmarais le 11 novembre 1149, jour de la fête de Saint-Martin, laissant après lui les plus précieux exemples d'une bienheureuse vie, qui, selon l'expression de SAINT-BERNARD, fut un martyre continuel, *quasi martyrium continuum.* Comme son maitre il pouvait dire, *vivo ego*, *non ego vivo*, *vivit*

[1] On trouvera aux preuves, nous l'avons dit, les lettres de remerciements adressées par SAINT-BERNARD aux religieux de Saint-Bertin. Lettres 383 et 384. (1149).

[2] *Sentiens que corporis sui dissolutionem imminere, Scripsit Beato Bernardo statum operis incepti et valetudinis suæ deficientiam, — illi utique multimoda Bertinensium beneficia sibi et monasterio suo collata aperuit.* (Hist. m^{re} Clar., 1 pag. 177).

in me christus. (Pag. 186. Hist. Clar.)... Il avait à peine 40 ans, dont 18 furent passés dans le cloître, 9 à Clairvaux et 9 environ à l'abbaye qu'il dirigea toujours saintement [1].

Ses restes mortels furent déposés dans la terre de la première maison, à l'endroit où était autrefois la vieille cour *(vetus curia)* appelée vulgairement la basse cour *(bassam vulgus curiam vocat)*, à la distance d'un trait de flèche de la porte du monastère en se dirigeant vers le nord [2]. Ce mot *vetus curia* avec la parenthèse qui le suit, semble indiquer que lorsqu'on a transféré le premier monastère au point où il était en dernier lieu, son emplacement primitif a été transformé en une cour qui fut renfermée elle-même dans l'enceinte du monastère actuel, en face et non loin du quartier abbatial ; plus tard pour la troisième fois, cette cour fut établie à l'endroit où elle demeura jusqu'à la fin [3].

En 1718, en faisant des fouilles autour de la grande cour de l'infirmerie pour construire une cave et un logement pour deux anciens on rencontra, profondément enfoncés dans la terre, au point où était jadis la petite chapelle dans laquelle on célébrait les saints mystères avant que l'église fût terminée, deux cercueils l'un en plomb, l'autre en bois: sur le premier on voyait l'image d'un cénobite revêtu de la cuculle

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 179.

[2] *Ad jactum sagittæ a portâ monasterii vergentis ad aquilonem.* (Hist. mss Clar., tom. I, pag. 181. — Henriquez.

[3] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 181, lin. 18 et suiv.

avec une couronne sur la tête, *cum coronâ in capite*. le plomb recouvrait un autre cercueil en chêne, séparé du premier par une couche de sable, *cum arenâ ambobus feretris interpositâ*. Ces cercueils furent ouverts en présence de D. E. ROBERTY et de plusieurs autres religieux, on y trouva simplement les os des défunts avec cette différence toutefois que celui en plomb contenait également les débris d'une plaque portant une inscription devenue illisible [1]. Aussitôt après ils furent refermés tous les deux et réinhumés sans avoir pu être reconnus, dans le cimetière actuel des domestiques, près de la chapelle Saint-Nicolas, avec plusieurs autres dépouilles mortelles qui se rencontrèrent également au même lieu [2].

Dom. Bertin de Vissery semble penser que le cercueil en plomb pouvait être celui de GUNFRID [3]. Il ne nous est guère possible de contester les raisons qu'il

[1] *Residuum laminæ in quâ minimè aliquid potui legere.* (Idem, tom. I, pag. 187).

[2] Jongelin. — Hist. m^es Clar., 1 pag. 186-187. — *Qui talia viderunt hoc mihi narraverunt et dixerunt quod ibidem reperta fuerunt duo aut tria alia cadavera.*

[3] *Suspicior valde in plumbeo feretro esse corpus B^i Gunfridum; tam antiquum feretrum designat præstantiam viri in eo sepulti et sanctimoniam ejus evidenter videtur comprobare, — nam cœteri monachi sine feretro aut saltem super simplici tabula ligati solebant sepeliri : hujus rei exemplum vidi anno preterito D. Stephanus de Houdenhem cujus sepulchrum apertum est anno 1748 ad sepeliendum D. Fredericum, ille autem obierat anno 1508 : fuerat corpus ejus sepultum in claustro lectionis ligatum super tabulam, quæ tabula ex quercu, fuit reperta adhuc integra, ad tres distantias differentes pro funiculis....* On remarquera ici l'usage que nous trouvons pour la première fois, de lier simplement les morts sur une planche avant de les mettre en terre. (Hist. m^es Clar., 1 pag. 186-187).

donne à l'appui de cette opinion. Toutefois il est permis d'émettre des doutes à l'égard de cette attribution. — Quoiqu'il en soit, on peut se demander aussi si cette sépulture abbatiale n'aurait pas été déplacée, soit lors du changement du monastère, soit lors des invasions ennemies ! Comment croire d'ailleurs que les bons religieux des temps primitifs de l'abbaye n'auraient pas conservé dans un lieu connu, renfermé, apparent, et à leur portée les vénérables restes de leur vertueux fondateur ?... Comment croire aussi, puisque GUNFRID est qualifié de bienheureux, dans le ménologe de l'ordre de Citeaux, que ses précieuses reliques auraient été oubliées pendant six siècles dans la première terre qui les abrita ?...

Ce qu'il y a de certain c'est que presque tous les écrivains du monastère et autres, placent GUNFRID parmi les plus illustres saints des corporations cisterciennes, *ordinis inter illustriores sanctos computatur*. — Le P. Malbrancq [1], Henriquez, Maurique, Philippe Seguin, Bertin de Vissery, ne laissent aucun doute à cet égard. On lit dans le ménologe de l'ordre [2] : « *In belgio 4° calendarum decembris, decessit Beatus Gunfridus discipulus sanctissimi « Bernardi qui ex clara valle missus in Belgium « monasterium Clarimariscense construxit ; cujus « loci primus Abbas constitutus, angelicæ conver- « sationis exemplo, totam illam regionem illumi-*

[1] De Morinis, pag. 225.
[2] Henriquez, f° 397. — Hist. m[re] Clar., 1 pag. 180-181.

« *navit, ejus que præclara merita amplissimis signis*
« *comprobavit altissimus.... Sed quo pacto ad 4*
« *calend. decembris transitur cum monasterii ephe-*
« *merides 3 novembris consignant*, ajoute le P. Mal-
« brancq. *Reor, vel ob viri sanctimoniam, vel ob ejus*
« *miracula, vel ob palustris terræ nuda nimium*
« *viscera dilatum funus* [1].... Jongelin écrit [2] : *Gun-*
« *fridus in Claromarisco maximâ sanctitate enituit*
« *et beato fine quievit.* »

On lit dans Henriquez [3] : « *Feliciter consumma-*
« *tus Gunfridus ad cælos migrat.* Et dans Philippe
« Seguin : *Missus a Bernardo in flandriam cum*
« *duodecim aliis fratribus, primus Clarimarisci*
« *monasterii in territorio morinensi institutor fuit*
« *in quo maximâ sanctitate emicuit, sicut in ejus*
« *vitâ manuscriptâ legitur* [4].... »

Il est à regretter que le manuscrit dont il est question ici ait été égaré depuis longtemps par Seguin, et qu'il n'ait pas pu être retrouvé malgré les recherches les plus actives. Ce livre précieux nous aurait incontestablement fourni d'autres renseignements fort utiles *(quæ se vidisse fatetur)* [5], auxquels nous sommes forcés de renoncer aujourd'hui. A défaut de ce livre si important pour la biographie que nous écrivons, nous sommes réduits à ne pas même savoir

[1] Hist. m'' Clar., 1 pag. 181.
[2] Pag. 23.
[3] F° 397.
[4] Hist. m'' Clar., 1 pag. 182.
[5] Idem, idem.

d'une manière sûre, ce qui est probable pourtant, si le vertueux GUNFRID fut jamais revêtu de la dignité sacerdotale. *Si fuerit sacerdos non legitur, probabiliter tamen fuit* [1].

Les éphémérides du monastère fixent la mort de GUNFRID au 11 novembre, d'autres auteurs le transportent au 28 du même mois, en confondant peut-être, par cette différence de 19 jours, le jour de la déposition avec celui du décès [2].

Notre rôle d'historien n'étant pas celui d'un agiographe nous n'aurons point a rechercher les miracles attribués à SAINT-GUNFRID. Ce soin doit être réservé à ceux qui, plus éclairés que nous, ont la pieuse mission d'écrire et de compléter la vie des saints, d'après les documents irrécusables et authentiques.

Terminons cette biographie, déjà bien longue, en reproduisant quelques vers consacrés à la mémoire du premier abbé de Clairmarais par un des humbles cénobites de cette maison, qui a employé bien des loisirs a chanter successivement dans ses vers inédits tous les prélats, qui pendant une période non interrompue de plus de six siècles, ont administré l'un après l'autre la sainte demeure fondée par SAINT-BERNARD dans la vaste et humide solitude de Clairmarais [3].

[1] Hist. m[ii] Clar., 1 pag. 182, lin. 13.

[2] *Confundentes diem depositionis ejus cum die obitus.* (Hist. m[ii] Clar., 1 pag. 188).

[3] *Sequentibus Carminibus Beatum Gunfridum honore prosequebatur D. Martinus du Buisson, R. S. hujus domus.* (Hist. Clar., 1 pag. 189).

Voici ces vers qui dans le manuscrit autographe de Dom. Bertin de Vissery précèdent une antienne en l'honneur du bienheureux fondateur du monastère.

« Si licet astra viros, super almos, carmine vates
« Tessere, GUNFRIDUS considet empireis.
« Bernardi nam que is prodiens, veneranda propago
« CLARIMARISCI
« CAPUT, CONDITOR, et RECTOR.
« Morinæ splendor, virtus, laus, gloria gentis,
« Extitit, et vixit, perpete, laude suà [1]. »

Nous lisons les noms suivants parmi ceux des religieux qui vécurent et fermèrent les yeux dans le nouveau monastère, sous l'administration du bienheureux GUNFRID, de 1140 à 1149. — GUILLELMUS, *seu Willelmus, prior*. — ARNULPHUS, *monachus*. — ARNULPHUS, *alius*. — LITERO, *monachus*. — JOSEPHUS. — EREMBALDUS. — FULCO. — DANIEL. — SIFRIDUS. — RAYMUNDUS. — BALDUINUS. — GAUFRIDUS. — GERARDUS. — ANTERUS. — HUGO. — BALDUINUS, *alius*. — GILBERTUS.

TITRES RELATIFS AU GOUVERNEMENT DE CE PRÉLAT.

1° *Abbatia Claromarisci, fundatur anno 1136 et 1137, a Theoderico Flandriæ Comite primis monâchis in abbatia Dunensis.* — 1136.

[1] Une antienne en l'honneur de SAINT-GUNFRID se trouve à la suite de ces vers, dans l'histoire manuscrite de Clairmarais, par D. Bertin de Vissery. Tom. I, pag. 189.

2° Confirmation du même titre et donations par Thierry, d'Alsace. — 1137.

3° *Stephanus Angliæ rex, ejus que uxor Mathildis Boloniæ Comitissa dotant abbatiam Clarimarisci... Recens fundatam.* — 1142.

4° *Diploma Mathildis eadem concedentis.* — 1142.

5° *Arnoldi Comitis Guisnensis in clarum mariscum manificentia.* — 1145.

6° Confirmation par Milon, évêque des Morins. — 1145.

7° *Litteræ Arnulphi Guisnensium Comitis et Mathildis uxoris et Balduini filii eorum quibus concedunt Claromarisci juxta Audomaropolim quidquid habebant in villulâ Niwerlede.* — 1145.

8° *Litteræ Theoderici Flandriarum Marchionis, quibus unà cum Sibyllâ Comitissâ, uxore et Philippo filio concedit ecclesiæ de Claromarisco partem nemoris de Ruholt.*

9° *Milo Morinensis episcopus, anno 1145, approbat donationem villæ de Niwerlede monasterio Clarimarisci factam ab Arnulpho de Gandavo Guisnensi Comite.*

10° *Diploma Stephani regis Angliæ ad abbatiam construendam nonnulla concedentis.* — 1148.

11° *Diploma Mathildis Reginæ, eadem concedentis.* — 1148.

12° *Charta Willelmi de Ypra de terra suâ apud Loo quam dedit Claromarisco.* — 1148.

13° *Cartæ præcedentem donationem confirmans.*

14° *Cartæ Sibyllæ Comitissæ et Balduini filii ejus de eadem donatione.*

15° *Charta Milonis primi Episcopi Teruannensis de eadem....*

16° *Chirographum inter monachos et canonicos Teruanenses sub Milone episcopo, pro decimis de Esperleke, Ruholt et Regenescure.* — 1145.

17° *Bulla Eugenii III, papæ ad translationem monasterii.* — 1147.

18° *Epistola S*ti *Bernardi ad Sugerium, Gonfridum commendans.* — 1149.

19° *Confirmatio donationis Walteri Castellani Audomarensis a Theoderico Comite Flandriæ.* — 1148.

20° *Litteræ S*ti *Bernardi* (383 et 384) *ad abbatem et religiosos S*ti *Bertini.*

21° *Charta Theodorici de Alsatia, pro confirmatione donationis regis et reginæ anglorum.*

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

LE BIENHEUREUX GUILLAUME, 2e ABBÉ.

(1149-1169).

Avènement : 1149
Mort : 1169

SOMMAIRE :

GUILLAUME, prieur, remplit pendant un an les fonctions d'abbé. — Il y est maintenu par SAINT-BERNARD. — Sa naissance. — Son éducation. — Sa famille. — Sa conversion. — Sa prise d'habit à Clairvaux. — Son noviciat. — Il est envoyé à Clairmarais avec GUNFRID. — Il en devient le premier prieur. — Nouvelle visite de SAINT-BERNARD aux établissements de son ordre. — Chant du *Salve Regina.* — Impressions des religieux en revoyant l'abbé de Clairvaux pour la première fois depuis la mort de GUNFRID. — Exhortation de SAINT-BERNARD. — Il désigne GUILLAUME comme deuxième abbé. — GUILLAUME répond à l'attente qu'il avait fait concevoir. — Ses vertus. — Sa perfection et celle de ses frères. — Le vénérable PIERRE est élu prieur. — Reprise des travaux de reconstruction du monastère à Nieurlet. — Ces travaux sont abandonnés au bout de trois ans. — GUILLAUME répond au désir du Comte en cherchant à se dégager de sa promesse faite au Roi et à la Reine d'Angleterre. — ÉTIENNE, MATHILDE et EUSTACHE se rendent au vœu de l'abbé. — Charte délivrée à cet effet. — Le Comte satisfait, promet de compléter son œuvre, et de concert avec la Comtesse et son fils il ajoute à ses premières largesses 125

1149—1169 mesures de bois attenantes et 15 mesures sur la paroisse de Saint-Willebrood. — Mort de SAINT-BERNARD (1153). — Il est remplacé par ROBERT. — Générosité de THIERRY, Comte de Guisnes, et d'ARNOULD, Comte d'Ardres. — Don de la dîme de Nieurlet. — Applanissement des difficultés relatives à l'installation définitive de l'abbaye à Rihoult. — Mort d'ÉTIENNE, Roi d'Angleterre. — HENRI II, Plantagenet, lui succède. — Reprise des travaux à Rihoult. — On y apporte les matériaux préparés à Bethloo, où on détruit, même les constructions commencées, pour en adapter les pierres à la nouvelle maison. — L'abbé emploie à la construction du nouveau couvent tous les frères convers et ceux des autres monastères, surtout ceux qui avaient des connaissances spéciales. — Première pierre du nouveau bâtiment. — THIERRY va en Angleterre assister au sacre d'HENRI II. — SIBYLLE le remplace pendant son absence. — Bienveillance de la Comtesse envers l'abbaye. — Libéralités de quelques seigneurs. — L'abbé et les religieux bénissent la Providence qui les comble de biens après leur avoir fait essuyer sous GUNFRID une grande pénurie. — La prédiction de SAINT-BERNARD se réalise. — Troisième voyage de THIERRY pour la Terre-Sainte. — Il emmène SIBYLLE et laisse le gouvernement à PHILIPPE. — Ce jeune Prince marche contre le seigneur d'Oisy. — Piété de SIBYLLE. — Elle prend l'habit religieux à Jurusalem, y devient Abbesse et y meurt. — Variantes sur la date de sa mort. — Regrets qu'elle inspire. — Mort de WALTER, châtelain de Saint-Omer et de GUILLAUME, son frère. — D. ADAM succède à PIERRE en qualité de prieur. — Réception de Thomas BECQUET à Clairmarais. — Ses démêlés avec le Roi d'Angleterre. — Pour éviter la colère du Prince ce prélat prend la fuite, s'embarque et arrive à Gravelines, de là à Clairmarais — Réception de la sœur de Thomas BECQUET et de sa famille. — Accueil fait au pieux archevêque. — Bref d'ALEXANDRE III pour témoigner à l'abbé et aux religieux sa reconnaissance pour l'hospitalité accordée à l'archevêque de Cantorbéry. — Bulle qui affranchit l'ordre de Citeaux de la juridiction Épiscopale. — PHILIPPE suivant les traditions de THIERRY et de SIBYLLE, confirme les donations faites à GUNFRID par GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer. — Cet acte contenant quelques désignations de limites est inscrit aux pièces justificatives. — Sollicitude de GUILLAUME pour sa maison. — DAVID,

châtelain de Saint-Omer, embrasse la vie monastique par l'ascendant de GUILLAUME.— Accroissement du spirituel et du temporel. — La construction est presque entièrement achevée.— On songe à la translation. — L'abbé choisit le jour du Vendredi Saint. — Ce jour paraît le plus convenable.— Pourquoi?...— Résurrection morale des cénobites — Les religieux quittent l'ancienne abbaye pour s'installer dans la nouvelle. — Leur marche processionnelle au chant de l'hymne du jour. — L'abbé ouvre la marche en portant la relique de la vraie croix, les autres suivent par rang d'âge, ayant dans leurs mains les vases sacrés, les ornements, les livres, etc.—Les anciens bâtiments servent à renfermer les grains et les récoltes.—Cet emplacement est appelé *Vetus curia*, jusqu'au 48e abbé. — Destruction des anciens bâtiments. — Construction de la nouvelle cour, près du quartier abbatial. — L'abbé célèbre les fêtes de Pâques. — Il ordonne de perfectionner les travaux et part pour l'abbaye des Dunes.— GUILLAUME convoqué par l'évêque de Thérouanne qui avait pour lui la plus grande vénération, assiste comme témoin avec GODESCALQUE, abbé de Saint-Bertin, à un arrangement intervenu entre IDELBALD, des Dunes, et l'abbé de Saint-Winoc au sujet de quelques dîmes. — Mort d'IDELBALD, abbé des Dunes. — ALBERO, neveu de THIERRY, lui succède. — Relachement des frères convers dans les granges. — Avertissement du général qui prescrit même des corrections. — Mort de THIERRY, d'Alsace, à Gravelines. — Sa tombe, supposée à Watten, n'avait laissé aucune trace au XVIIIe siècle. — Regrets des moines de Clairmarais à l'occasion de la mort de ce prince. — Cette mort est pour leur maison une perte immense. — Les religieux auraient désiré qu'il se fît enterrer dans leur église qui leur semblait mériter la préférence. — Fondation d'un service annuel pour son âme et celles de SIBYLLE et de PHILIPPE. — Beauté des nouveaux bâtiments, leur solidité. — L'abbé obtient l'exemption du droit de navigation pour l'Angleterre. — Sa mort après 20 ans d'exercice. — Il avait à peine 60 ans. — Lieu de sa sépulture inconnu. — Probabilités à cet égard. — Armoiries présumées et devise.

1149—1169

A la mort de GUNFRID le fauteuil abbatial demeura vacant pendant près d'un an ; la direction de la

1149—1169 maison échut provisoirement à GUILLAUME, de Bailleul, prieur de la communauté, à qui SAINT-BERNARD à sa nouvelle apparition dans les Flandres, à l'occasion de la visite des diverses maisons placées sous sa surveillance, la confia définitivement au mois de novembre 1150 [1].

GUILLAUME, surnommé de Bailleul, à cause du lieu de sa naissance [2], appartenait comme son prédécesseur à une noble famille de la Morinie ; comme lui plein d'instruction et d'avenir, avec lui attiré en 1131 par les saintes prédications de l'abbé de Clairvaux qui parcourait le diocèse des Morins, distribuant à tous la parole sainte, GUILLAUME embrassa la règle de Citeaux avec trente de ses jeunes compagnons non moins distingués que lui [3].

Après une année d'épreuves doucement écoulée sous la direction de SAINT-BERNARD, GUILLAUME fut désigné pour accompagner GUNFRID lors de l'établissement du monastère de Clairmarais dont il devint aussitôt le premier prieur ; il s'acquitta si bien de sa charge [4], il montra tant de zèle dans la pratique des exercices religieux qu'à la mort de GUNFRID, il eut la mission de remplir temporairement les fonctions

[1] Bertin de Vissery, donne la date de 1149, que nous croyons inexacte, celle de 1150 est plus vraisemblable d'après les diverses versions.

[2] *Willelmus Abbas natione de Baluele.* (Hist. m[re] Clar., 1 suppl. pag. 111 à la fin du volume.

[3] Ce fait a été longuement rappelé dans la vie de SAINT-GUNFRID.

[4] Jongelin. pag. 24. Hist. Clar , tom. 1, pag. 195.

abbatiales jusqu'au jour ou elles lui furent définitivement confiées [1]. 1149—1169

C'était le moment où SAINT-BERNARD, en qualité de visiteur général de son ordre, faisait une nouvelle apparition dans la Morinie ; il n'oublia ni Clairmarais, ni les Dunes, où, dit le P. Malbrancq [2] et après lui, Bertin de Vissery, il établit le pieux usage de chanter solennellement en musique et en chœur, tous les samedis, le *Salve Regina*, ode admirable récemment composée, dit-on, par ADHÉMAR, évêque du Puy, fidèle serviteur de Mère de Dieu. En établissant cette coutume, qui se répandit bientôt dans toute la Flandre, l'abbé de Clairvaux assurait à ses frères que cette hymne chantée par les anges serait très agréable à Dieu et à son incomparable Mère [3].

Quels furent les douloureuses impressions des reli-

[1] Hist. Clar., 1 pag. 195-196.

[2] De Morinis, pag. 225.

[3] Hist. Clar., 1 pag., 196, lin. 10 et seq.

« *Recens odam illam composuerat Podiensis Episcopus V. Mariæ cultor eximius.* » — On sait que le *Salve Regina* est devenu d'un si fréquent usage dans les offices divins, que l'ordre des Carmes l'a substitué à l'évangile de Saint-Jean, qu'on récite ordinairement à la fin de chaque messe.

On sait aussi que les avis sont partagés sur le véritable auteur de cette prière à la Sainte-Vierge ; les uns l'attribuent au pape GRÉGOIRE II, qui tint le Saint Siège depuis 714 jusqu'en 731, d'autres en beaucoup plus grand nombre, au savant moine HERMANN, le Bref, abbé de Saint-Gal ou de Reichenau, surnommé CONTRACT, à cause de la contraction de ses membres, auteur fort estimé et qui mourut en 1054 ; d'autres encore en veulent faire honneur à SAINT-BERNARD ou à PIERRE, archevêque de Compostelle, du temps de Callixte II, après les premières années du XII[e] siècle... Enfin le plus grand nombre et ceux qui selon nous, se rapprochent le plus des probabilités sont ceux qui l'attribuent à ADHÉMAR, de Monteil, fils du comte

1149—1169 gieux en retrouvant pour la première fois leur maître depuis la mort de GUNFRID : On les devine.... Ils avaient toujours sous les yeux cette cruelle séparation qui se faisait sentir davantage à la vue de celui dont la présence leur rappelait plus vivement encore le vide qui s'était fait autour d'eux, depuis sa dernière visite.... Mais BERNARD le comprenait d'autant mieux que son séjour à Clairmarais rouvrait également dans son cœur une plaie encore saignante.... Il compâtit aux douleurs de ses chers frères, leur ouvrit les entrailles de sa miséricorde, leur prodigua des consolations en leur montrant GUILLAUME comme le digne successeur de celui dont ils regrettaient si vivement la perte [1].

Puis à l'exemple de GUNFRID il engagea les religieux à s'abandonner uniquement à la divine clémence et à son inépuisable charité, afin de pouvoir jouir dans toute leur plénitude des biens spirituels,

de Valentinois, 41e évêque du Puy, en 1087 *(Podium anicium)*. Cette opinion nous parait la mieux autorisée, comme la plus vraisemblable ; telle était du reste la tradition des premières années du XIIIe siècle, ainsi qu'on le voit dans la chronique d'ALBÉRIC, moine de Trois Fontaines, ordre de Citeaux. De son temps déjà le *Salve Regina* s'appelait antienne du Puy, dit-il, parce quelle avait été composé par un évêque du lieu. -- SAINT BERNARD n'a fait qu'y ajouter les dernières paroles : *O Clemens, ô Piâ ô Dulcis Virgo Maria!...* —Voir pour plus de détails une intéressante discussion sur ce point dans le VIIIe vol. de l'Histoire littéraire de France, par des religieux Bénédictins, de Saint-Maur, pag. 470, 471 et 472.—Idem, tom. XIII. pag 216. — Biographie universelle de Michaud, tom. XX, pag. 253 et 254. — Histoire du clergé de France tom III, pag. 566. — Hist. mss Clar., tom. I. pag. 196.

[1] Malbrancq, pag. 226. — Bertin de Vissery.

leur recommandant de n'avoir aucune autre pré- 1149—1169
occupation : « *De cæteris, nihil curæ sit, monet* [1]. »
BERNARD, indiqua THIERRY, SIBYLLE, Comte et Comtesse de Flandre, ainsi que GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer, comme devant seconder leurs progrès si ils s'en rendaient dignes par leur vertu : *Si virtutibus præeant* [2].

GUILLAUME ne tarda pas a répondre à l'attente qu'on avait conçue de lui, les paroles de BERNARD étaient gravées dans son cœur ; sans cesse il tendait à la perfection ; croissant chaque jour en vertu, il réchauffait le zèle de ses frères par sa parole aussi bien que par son exemple, bientôt sa pieuse solitude et la sainte émulation qui y régnait attirèrent les regards et l'admiration publique, celle du vulgaire aussi bien que celle des princes et des seigneurs. En entrant en fonctions cet abbé confia celles de prieur au vénérable PIERRE, le même qui dota la bibliothèque de l'abbaye d'un manuscrit intitulé : *Glossa in Ezechiel* [3].

[1] Hist. Clar. 1 pag. 197, lin 2.
[2] Idem, idem.
[3] Hist. Clar, 1 pag. 97. — Idem. Catalogue des prieurs. — Catalogue des manuscrits de Clairmarais.
Chronologicum compendium a Carolo de Wisch.
« Hæc habet Ægidius de Roya ad eumdem annum 1138.
« *Beatus Bernardus in Flandriam venit. Dunis Robertum*
« *abbatem stabilivit.* (Pag. 19).
« Testatur idem Jacobus Meyerus celeberrimus Flandriæ historio-
« graphus, eodem anno, inquit, Divus Bernardus Abbas Clarævellis
« in Flandriam venit... Dunensibus cænobitis Cisterciensium tra-
« didit institutum. (Pag. 19).
« Ex antiquissimo codice m^ss Linguâ Teutonicâ exarato cænobi

1149—1169 L'un des premiers soins du nouvel abbé fut la translation de son monastère à Nieurlède, il dirigea ses efforts vers cette œuvre importante si vivement désirée par Gunfrid; déjà il rassemblait de nombreux matériaux en invoquant le secours des puissants de la terre pour mener à bien son entreprise; mais Thierry voyait avec peine *(dolens)* s'éloigner de lui la maison qu'il avait voulu fonder dans son voisinage, il regrettait les enfants de Bernard avec lesquels il avait établi déjà les meilleures relations. Sibylle partageait la peine du Comte, son mari; ils examinèrent ensemble comment ils pourraient détourner l'exécution de ce projet et revenir à la pensée première.... La chose était d'autant moins facile que Thierry avait lui-même donné son consentement à Gunfrid, lorsqu'il fut sérieusement question de transférer son monastère dans la forêt de Bethloo; ensuite Mathilde et son époux Étienne, Roi d'An-

« monialium Cisterciensium de Grominghe hæc habentur : Sanctus « Bernardus, anno 1138. »

Fabricam novi monasterii quantum potest, promovet multum ad id opus, perficiendam materiam adgregando, et magnatum auxilium ad id opus exequendum. (Tom. 1 pag. 167, lin. 14 et seq.)

L'auteur du ms que nous citons Dom. Bertin de Vissery, mentionne ici (pag. 197), d'après Malbrancq (pag. 228), un incendie survenu au monastère de Saint Bertin, en 1150 (sic), il ajoute que le feu aurait alors détruit la moitié de la ville de Saint-Omer, avec les églises de Saint-Denis, de Saint Jean Baptiste et de Sainte-Marguerite... C'est bien certainement à l'incendie terrible de 1152, que veut faire allusion ce chroniqueur, car nous ne trouvons nulle part l'indication d'une catastrophe pareille en 1150. — Cette date bien qu'erronée a pourtant le mérite d'assigner une existence déjà ancienne aux trois églises dont il s'agit ici.

gleterre, de concert avec EUSTACHE, leur fils, et autres, s'étaient montrés généreux envers les moines en leur concédant un terrain sur lequel ils pussent s'établir, de plus les nouvelles constructions commencées depuis près de trois ans s'agrandissaient chaque jour : « *Jam incepta fabrica novæ domus quotidie assurgit* [1]. »

1149—1169

Après mûre réflexion le Comte se décida à retenir GUILLAUME en lui offrant un terrain plus vaste, plus commode, moins exposé aux inconvénients du premier, pour y former un autre établissement [2].... L'abbé craignant de déplaire au Prince qui avait tant fait pour eux *(nolens displacere fundatori suo)*, et craignant de tarir la source de ses bienfaits, se rendit à ses désirs ; mais il rechercha les moyens de se dégager de la promesse qui le retenait envers le Roi et la Reine d'Angleterre et à obtenir d'eux la permission de demeurer dans sa première solitude.

Confiant dans le secours d'en haut et la bonté du Prince GUILLAUME, il se rend auprès de MATHILDE et d'ÉTIENNE, il leur ouvre son cœur et leur fait part des circonstances qui l'engagent à ne point abandonner le lieu de retraite qui avait été primitivement désigné par SAINT-BERNARD.... Il leur annonce la nouvelle donation du Comte, exposant respectueuse-

[1] M[ss] de Bertin de Vissery, pag. 198.

[2] *Subvenit mentem Theodorici convenire Guillelmum Abbatem, ut eum cum suis apud se retineat, illi proponere nova et ampliora prædia ad fabricam commodiorem erigendam in prædicta propriâ hereditate decernit.* (Hist. m[ss] Clar., pag 198, tom. 1, lin 3 à 5).

1149—1169 ment la crainte d'être taxé d'ingratitude à son égard s'il quittait la maison qu'il devait à sa générosité.

ÉTIENNE, MATHILDE et EUSTACHE après avoir entendu le pieux abbé se rendirent volontiers au vœu qu'il venait d'exprimer, soit pour ne pas désobliger le Comte de Flandre, soit dans la crainte de voir s'élever de la mésintelligence entre eux et le Prince ; sans désemparer ils firent dresser une charte, qui autorisait GUILLAUME à ne point transférer son monastère à Nieurlet ; *Quibus non cogatur Guillelmus abbatiam transferre de priori loco, ad eum in Newerled* [1]. Cette pièce, rédigée à l'instant, fut immédiatement communiquée à THIERRY, qui satisfait de voir revenir auprès de lui les enfants de BERNARD et désireux de conserver le titre de leur premier fondateur, assura GUILLAUME de son concours empressé pourachever l'œuvre qu'il avait si bien commencée [2], et de concert avec la Comtesse et PHILIPPE, leur fils, il ajouta une nouvelle donation de 125 mesures de biens aux environs de l'abbaye, plus 15 autres mesures du côté de la mer, dans la paroisse de Saint-Willebrood (1154) [3].

C'était le moment où la maison de Clairvaux et l'ordre tout entier venait d'éprouver une grande

[1] Hist. Clar., tom. I, pag. 198 — Idem, pag. lin. 30.

[2] *Id quod se facturum, Guillelmo pollicitus est opera complere.* (Hist. Clar., tom. I, pag. 197, lin. 7 et 8).

[3] *Præter locum ad novum monasterium construendum, etiam tradit Guillelmo 125 mensuras nemoris sui, juxta predictam Abbatiam .. Et alias 15 mensuras terræ juxta mare, in parrochiâ Sti Willebrood. Anno 1153.* — Hist. Clar., tom. I. pag. 199. — Voyez la charte de donation. — Preuves., tom. I.

perte ; l'apôtre des croisades, le Saint, le cinquième docteur de l'Eglise, SAINT-BERNARD s'endormit dans le Seigneur, la même année, à l'âge de 63 ans ; il eut pour successeur ROBERT, abbé des Dunes, l'un des pieux compagnons de GUNFRID et de GUILLAUME [1]. 1149—1169

Mais en admirant le zèle, la générosité et la bienveillance de THIERRY, d'Alsace, à l'égard des pauvres cénobites de Clairmarais, nous devons remarquer aussi avec quel empressement son noble exemple fut suivi par les Princes et les Seigneurs ; déjà on a vu ARNOULD, Comte de Guisnes, se montrer libéral à l'égard de GUNFRID ; un peu plus tard on le retrouve plus libéral encore au moment de la confirmation des donations faites au monastère par WALTER, de Zeltun, en 1154 [2].

En même temps ARNOULD, Comte d'Ardres, et la Comtesse ADELA, sa femme, dotaient l'abbaye de la dime de Niverlet [3].

[1] Idem, idem.

[2] « *Ego Arnulphus D. G. Gisnensis Comes notum facio etc.* « *Valcherum de Seiltune donavisse in presentia mea... Concessionâ meâ.... Donationis terræ et maresci Ecclesiæ B. M. de Claromareshe in Eleemosinam, jam pridem factam in manu Willemi Abbatis, etc., etc. Testes Gregorius prior de Andernes (Andres), cum duobus monachis, etc, etc.— Alia donatio ejusdem.* » *Addimus (inquit) quidquid a terrâ Willelmi Ridemerie (sic) et provigni ejus inferius, sive in terris sive in Marisco, etc. libere possideant, etc., testibus Alulpho de Turnehem, Willelmo, etc.*— (Hist. ms Clar., tom 1, pag., 199 et 200).

[3] « *Ego Arnulphus Dei gracia vice Comes de Arda notum fieri volo, etc. quod ego et Adelina uxor mea concessimus Domino Willelmo Abbati et fratribus de Claromaresck, omnem decimam terrarum grangiæ ipsorum quæ dicitur Nieuwerlede quam Elbodo de Norhosth de nobis tenebat, sed*

1149—1169 Mais au milieu de ces différentes largesses accordées à sa communauté, GUILLAUME ne perdait pas de temps pour mener à bonne fin la constitution définitive de sa maison.... A peine avait-il terminé avec ÉTIENNE, Roi d'Angleterre, l'épineuse négociation de l'installation définitive du monastère sur le territoire de Rihoult, que ce monarque qui le premier avait conçu la pensée de fonder une nouvelle maison à Bethloo, descendit lui-même dans la tombe (1154) laissant le sceptre de la Grande-Bretagne à HENRI II, Plantagenet, Duc de Normandie, fils de l'Impératrice MATHILDE et frère de la Comtesse SIBYLLE, le même qui épousa ÉLÉONORE, répudiée par LOUIS, le Jeune, et plus tard attacha son nom aux fameux démêlés soutenus avec le saint Archevêque de Cantorbéry à l'occasion de la juridiction ecclésiastique [1].

Les difficultés étant aplanies, GUILLAUME mit aussitôt la main à l'œuvre; son premier soin fut de faire transporter à Rihoult les matériaux qui déjà avaient été préparés à Bethloo, il fit plus, il ordonna la destruction des bâtiments commencés sur ce point pour en employer les pierres à la construction nouvelle [2].

« *per eosdem fratres, ab ipso acquisitam per manum nostram* « *Abbati et Ecclesiæ de Claromaresch in perpetuam eleemosi-* « *nam Donavit quietè et imperturbate perpetuo jure possi-* « *dendam.* » (Hist. m^{rii} Clar., 1 lin. 5 ad 13).

[1] Hist. m^{rii} Clar., pag. 200. — L'art de vérifier les dates. édit. in-f° de 1783, tom. 1, pag 801, 802 et 803).

[2] « *Residuum materiæ de Bethloo in hunc locum adrchi* « *jubet : Imo et quædam edificio ibidem nondum absoluto* « *evertere fecit, ut operi a se intento inserviant.* » (Hist. m^{rii} Clar., tom 1, pag. 200, ling. 24).

C'est ainsi que des pierres colossales, des bois 1149—1169 énormes, des colonnes gigantesques, qui avaient été données par GUILLAUME, d'Ypres, Comte de Guisnes, servirent à la maison qui s'éleva à Clairmarais [1].

Tous d'ailleurs, concoururent à l'établissement de cette maison, l'abbé y employa non seulement tous les convers qu'il avait auprès de lui, mais il appela les frères des autres monastères, notamment ceux qui avaient des connaissances spéciales [2], tels que les architectes, les maçons, les menuisiers, les serruriers, les tailleurs de pierres, les terrassiers, etc. GUILLAUME pourvoit à tout, préside à tout, excitant lui-même ses frères au travail, *omnibus providet, omnes ad laborem stimulat*, attendant de voir ses efforts couronnés de succès.

THIERRY et SIBYLLE voyaient avec plaisir l'avancement de leur œuvre nouvelle ; mais à peine avaient-ils assisté à la pose de la première pierre, à peine avaient-ils entrevu les premières fondations, que le Comte invité à assister au couronnement du Roi d'Angleterre (1155), passa le détroit avec une suite nombreuse ; la pompeuse cérémonie du sacre fut présidée par THÉOBALD, Archevêque de Cantorbéry,

[1] Idem, idem. — Nous avons été assez heureux pour retrouver depuis peu, quelques-unes de ces belles colonnes chez un de nos honorables collègues qui s'empressera nous en avons l'assurance de les mettre à la disposition de la ville, lors de la prochaine construction d'un nouveau musée.

[2] *Congregat ex diversis ordinis nostri monasteriis qui in omni arte fabrili expertes sunt.* (Hist. m^ss Clar.. à B. de Vissery, tom. I, pag. 201, lin. 4 et 5).

1149—1169 assisté de toute la noblesse, de tout l'épiscopat du royaume d'Angleterre [1]. Le vénérable pontife ne se doutait pas alors que celui auquel il allait donner l'Onction Sainte ne tarderait pas a être le persécuteur de l'un de ses plus dignes successeurs, de l'un des plus généreux martyrs des droits de l'Église (1155).

SIBYLLE remplaça THIERRY en son absence et pendant sa régence, ainsi qu'elle l'avait déjà fait pour GUNFRID; elle témoigna à diverses circonstances, à la prière de GUILLAUME, combien elle portait d'intérêt à la communauté; comme autrefois aussi, les grands seigneurs imitèrent cet exemple [2]. Ils la dotèrent de biens et de carrières : « *Propria bona et latomias concedendo* [3]. »

A cette occasion ENGELRAM, Comte de Saint-Pol et plusieurs autres seigneurs accordèrent également à GUILLAUME des marques de leur bienveillance; nous voyons dans les titres les libéralités suivantes : 1° Donations de divers biens faites par ENGELRAM; 2° Confirmation de MILON, évêque de Thérouanne, au sujet de plusieurs alleux et de quelques biens situés à Maninghem et à Neuville; 3° Autre confir-

[1] « *Vix apposito primo lapide cum paucis fundamentis;* « *prædictus Comes invitatus a novo Anglorum Rege cogitat,* « *anno 1155, in Angliam cum magno apparatu transfretare,* « *assistendi causâ coronationi et inaugurationi prædicti Re-* « *gis celebrandæ a Theobaldo Cantuariensi Archiepiscopo in* « *concessus totius nobilitatis Anglicanæ et omnium prælato-* « *rum ejusdem.* » (Hist. Clar., pag. 201, tom. I, lin. 12 à 18).

[2] « *In absentia Theoderici Guillelmus usus est Sibyllâ Co-* « *mitissâ.... Eam protectricem affatim et adjutricem sibi com-* « *probavit.* » — (Idem, idem, lin. 21 ad 25).

[3] Idem, idem.

mation du même pontife au sujet de la dîme et de l'église de Bryas ; 4° Une autre de GUILLAUME, prièur de Saint-Martin-des-Champs, concernant les dîmes et la terre d'ANSELME, de Pas ; 5° Confirmation du même prélat pour le quart des terres de Liversart (sic), d'après une convention de GUILLAUME, de Matringhem ; 6° Autre confirmation concernant la donation de GUILLAUME, d'Ypres, et de GUILLAUME, de Matringhem [1]. 1149—1169

C'est ainsi que les puissants de la terre abandonnaient à l'envie leurs richesses aux pauvres de Jésus-Christ ; GUILLAUME et ses cénobites ne se lassaient pas de bénir les merveilles de la Providence à leur égard : après une si grande misère essuyée sous l'administration de GUNFRID, leur premier abbé, on voyait presque l'abondance, grâces aux largesses de

[1] Voici ces titres tels qu'ils nous sont conservés :

« *Ego Engelramus... necessarium duxi, emptiones vel donationes quas vel ego vel homines Comitatus mei, Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Claromaresch ad usus fratrum ibidem.... (Donationes recenset).... Ea libere et imperturbate possidenda concessimus atque confirmavimus in manu Willelmi Abbatis et ne posteros latere possit Sigillo, etc , etc.*

« *Sequitur alia ejusdem Ingelrami de eadem, amplius continens, in manu Willelmi abbatis.*

« *Item de eadem, confirmatio Milonis Episcopi confirmantis allodia in Maninghem et nova villa cum quibusdam terris.*

« *Alia ejusdem Milonis de decimâ et terrâ altaris de Bryas, item Willelmi prioris Sti Martini de Campis de terrâ Anselmi de Pas et decimis sub Willelmo abbate....*

« *Item de quarta parte terrarum de Liversart et conventione cum Willelmo de Materinghem in manu Willelmi Abbatis. item etiam Milonis de donatione Willelmi de Yprâ et simul Willemi de Materinghem suprâ, in manu Willelmi abbatis.*»

(Hist. mss Clar., tom. I, pag. 202. lin, 7 et seq.)

1149—1169 nombreux seigneurs.... Ainsi s'accomplissait à Clairmarais la prédiction de SAINT-BERNARD, qui n'avait cessé de recommander aux cénobites la piété et la sagesse, les assurant qu'elles ne pourraient manquer de porter leurs fruits [1].

On touchait à l'année 1157, c'était le moment d'une nouvelle croisade, THIERRY, allait regagner Jérusalem pour la troisième fois [2]. Cette fois il emmenait avec lui SIBYLLE, sa chère compagne, laissant le gouvernement de ses peuples à PHILIPPE, son fils, qui comptait à peine 15 ans et qui pourtant déjà montrait de l'habileté dans le maniement des affaires publiques [3].... Peu de jours après le départ de son père, le jeune Prince marcha contre SIMON, seigneur d'Oisy, qui refusait de reconnaître le Comte de Flandre, pour son suzerain ; il attaqua la tour d'Inchy, appartenant à ce rebelle, et s'en rendit maître le 29 août, après neuf jours de siège ; mais s'étant porté dans un terrain marécageux, les pluies dont son camp fut inondé l'obligèrent de se retirer [4]. — SIBYLLE s'était toujours fait remarquer par une grande

[1] « *Mirabantur et post tantam penuriam sub regimine B*[i] « *Gunfridi tantis donis cumulari.... Hæc omnia venerunt* « *Claromarisco secundum id quod predixerat Bernardus....* « *pietate et sapientiâ multum proficit.* » (Hist. Clar., m[ss], tom. I, pag. 203).

[2] Ce prince y était allé déjà, on le sait, en 1138, en 1147, en 1157 et en 1163.— (Art de vérifier les dates, tom. III, in-f°, pag. 10, col. 2, lig. 2).

[3] Hist. Clar., m[ss], 1 pag. 203. — Art de vérifier les dates, tom. III, in-f°, pag. 10, col. 2.

[4] Art de vérifier les dates, tom. III, pag. 10. — Lambert Waterlos, chroniq.

piété [1], à son arrivée à Jérusalem elle vit redoubler 1149—1169
les dispositions vertueuses quelle avait puisées dans les leçons des premiers abbés de Clairmarais et dans celles de ROBERT, abbé des Dunes. *Cepit magna pietatis suæ signa, quam hauserat in primis abbatibus Claromarisci et Roberto Dunensi demonstrari* [2].

Cette Princesse, dit Yperius, obtint non sans peine du Comte son mari, la permission de se consacrer au service des pauvres, dans l'hôpital Saint-Jean, desservi par des religieuses de l'ordre de Saint-Lazare, dont elle devint abbesse [3], et où elle mourut et fut ensevelie en 1163, d'après Lambert Water-

[1] THIERRY, d'Alsace, avait eu pour première femme SWANECHILDE, que les modernes confondent, mal à propos, suivant Ducange, avec MARGUERITE, veuve de CHARLES, le Bon, mais dont on ignore l'extraction : de ce mariage, il eut une fille nommée LAURENCE ou LAURETTE, mariée quatre fois : 1° à IVAIN, Comte d'Alost ; 2° à RAOUL, le Vaillant, Comte de Vermandois ; 3° à HENRI III, Comte de Limbourg ; 4° à HENRI, Comte de Namur. — THIERRY, épousa en secondes noces, en 1134 ou 1135 et non en 1139 SIBYLLE, nommée aussi MABYRIE, dans la chronique de Normandie, fille de FOUQUES, Comte d'Ajou, puis Roi de Jérusalem, la même que GUILLAUME CLITON, après l'avoir fiancée fut obligé d'abandonner. THIERRY, laissa d'elle PHILIPPE, son successeur ; MATHIEU, Comte de Boulogne ; PIERRE, élu en 1167, évêque de Cambrai, puis époux de MAHAUT, Comtesse de Nevers, mort en 1177 ; et quatre filles, GERTRUDE, mariée d'abord à HUMBERT III, Comte de Savoie, ensuite après avoir été séparée de cet époux, à HUGUES IV, sire d'Oisy, puis en ayant été également séparée elle se fit religieuse à Messine ; 2° MARGUERITE, femme de RAOUL, Comte de Vermandois, dit *le Lépreux*, puis de BAUDOUIN V, Comte de Hainaut ; 3° N..., religieuse de Fontevraut, et ÉLISABETH, abbesse de Messines, en 1199, suivant Meyer. (Art de vérifier les dates, tom. III in-f°, pag. 10 et 11).

[2] Hist. Clar., mss. tom. I, pag. 203, lin. 11, 12 et 13. — Le P. Malbrancq, de Morinis, pag. 244.

[3] Yperius. — Lambert Waterlos. — *Auctuarium Aquicinctense.* (L'art de vérifier les dates. — Miræus, pag. 48, anno 1165).

1149—1169 los, en 1165 selon Meyer, et en 1167 s'il faut en croire l'*Auctuarium Aquicinctense* [1].... Quoi qu'il en soit, cette perte affligea vivement le monastère qui était fier de compter SIBYLLE au nombre de ses premières protectrices. GUILLAUME surtout était douloureusement affecté de la mort de la Princesse, qui à son départ lui avait témoigné l'ardent désir d'achever l'œuvre qu'il avait commencée [2] ; l'abbé et ses frères n'avaient plus leur meilleur patronage... A cette légitime douleur vint s'en ajouter une autre (1160), la tombe s'entrouvrait alors pour un autre bienfaiteur de la communauté, WALTER qui après avoir succédé à GUILLAUME, son jeune frère, dans la charge de châtelain de Saint-Omer, avait reçu la sépulture de la main de GUILLAUME, dans la petite église de l'abbaye. En outre, D. ADAM avait également pris la place de PIERRE, dans les fonctions de prieur [3].

Comme adoucissement à tous ces chagrins, il était réservé à GUILLAUME de recevoir dans son monastère Thomas BECQUET, le saint archevêque de Cantorbéry: personne n'ignore à quelle occasion se fit cette noble visite.... La seconde année de sa consécration, ce vénéré pontife revenait en Angleterre à la suite du concile de Tours; il fut alors accueilli comme un fils, par le Roi de la Grande-Bretagne ; mais quelques

[1] *Solymis delegisse tumulum.* — Hist. Clar., pag 204, tom. I.

[2] *Imprimis apud Guillelmum, maximum reliquerat desiderium Sibylla per discessum suum presertim.... Monasterium extrui.* — Hist. Clar., 1 pag. 204.

[3] Hist. Clar., ms, 1 pag. 204.

difficultés ne tardèrent pas à s'élever au sujet des droits de l'Église, et bien que le pieux Archevêque, suivant les seules inspirations de sa conscience, n'eût aucune intention d'offenser son souverain, le monarque s'irrita de l'insistance de THOMAS à réclamer des biens injustement usurpés sur ses prédécesseurs par une main laïque. La discussion envenimée se changea en querelle ; pour éviter la colère du Prince, le prélat se décida à prendre la fuite, il quitta l'Angleterre, s'embarqua secrètement et vint heureusement aborder à Gravelines, d'où à travers les fossés et de nombreux marais il arriva à Clairmarais [1], dans cette même solitude où, peu de temps après, s'éloignant également de la persécution, la sœur du vénérable proscrit devait, à son tour, avec ses enfants et ses domestiques, trouver un précieux asile dans la charité de GUILLAUME et dans celle de ses frères [2].

1149—1169

[1] Idem, idem. — Mss de D. E Roberty. — Idem de D. Guislain Campion. — Thomas BECQUET, vint alors à Saint-Omer ; on voyait encore il y a peu de temps la porte où il s'embarqua en quittant le refuge de Clairmarais pour se rendre à cette abbaye.

S. Thomas Cantuarianus postquam per duodecim horas, per vias ad hoc cenobium, apud nos hospitatus est, usque post completum officium matutinum, hinc que discedens porrexit ad heremum Sti Bertini (vulgo la Grande Moere),*ubi per Triennium delitescens ab abbate Bertiniano et ejus conventu exoratus ut apud eos dignaret hospitare...., ad dictum cenobium porrexit et hospitatus est.* — Anno 1164. — (Hist. de Fleury, tom. XV, pag. 167. — Hist. mss Clar., 1 not. suppl. III).

[2] « *Sed maxime in prædicti Archiepiscopi sororem duxit* « *charitas et humanitas Guillelmi nostri, quæ non multo post* « *tempore, eamdem persecutionem fugiens, unâ cum pueris et* « *familiaribus.... Hospitio suscipitur quamdiu placuit.* » — (Hist. Clar., 1 pag. 205).

1149—1169 L'Abbé et les religieux accueillirent le Saint-Pontife avec la plus affectueuse distinction [1], et la cordialité dont THOMAS fut l'objet de la part des cénobites leur valut un bref apostolique des plus flatteurs. Le Souverain-Pontife ALEXANDRE III, s'empressa de témoigner à GUILLAUME ses remerciements et sa reconnaissance pour sa touchante charité à l'égard d'un Prince de l'Église, victime de l'accomplissement d'un devoir: *Prædictus summus Pontifex per breve apostolicum ad Guillelmum Abbatem et fratres de Claromarisco gratitudinem suam ostendit* [2]. — Nous donnons en entier aux pièces justificatives le bref adressé à cette occasion à GUILLAUME, Abbé de Clairmarais; cette pièce porte le millésime de 1165 [3].

A la même date, qui est la sixième année du pontificat d'ALEXANDRE III, nous trouvons une bulle signée le jour des nones d'août, par lesquelles l'ordre de Citeaux obtenait un important privilège, celui d'être affranchi de la juridiction épiscopale. (Gall. Christ., tom. IV, f° 1003. Hist. Clar., 1 pag. 205).

L'année suivante (1166), PHILIPPE, d'Alsace, imitant l'exemple de THIERRY et de SIBYLLE, ses augustes

[1] *Devotè et condignè a Guillelmo Abbate suscipitur.*— Idem, pag. 204, lin. 28.

Nous avons également mentionné la visite de Thomas BECQUET, à Clairmarais, dans notre travail sur les Abbés de Saint-Bertin. Voir tom. I, année 1165, pag. 230 et seq.

[2] Hist. Clar., ms, tom. I, pag. 205, lin. 6 et seq

[3] Scripta anno 1165. — D'après une note de Dom. Charles Martel, cette pièce était conservée dans les archives des RR. PP. Augustins. — Idem, idem.

parents, voulut témoigner aussi sa bienveillance envers l'abbé de Clairmarais; il lui accorda pour son abbaye un acte de confirmation de tous les biens qui avaient été précédemment donnés à GUNFRID par GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer [1]. 1149—1169

Cet acte, passé à Aire, contient les limites de quelques unes des propriétés qui y sont mentionnées; à ce titre il nous a paru intéressant de le consigner.... Nous le publions en entier aux pièces justificatives [2].

On voit combien était grande la sollicitude de GUILLAUME pour tout ce qui concernait sa maison, on remarque les précautions prises par ce bienheureux Abbé pour le prompt achèvement de sa nouvelle demeure, pour lui donner des titres certains et pour lui assurer toutes les garanties de solidité, d'utilité et de durée; on admire son zèle pour lui procurer tous les moyens d'existence; le talent de la persuasion ne lui manquait pas ; les bienfaiteurs arrivaient naturellement à lui par le seul prestige de sa vertu touchante, par l'attrait de son irrésistible ascendant, toujours ils étaient disposés à lui accorder leurs largesses [3].

Il attira à lui l'un des plus grands seigneurs du pays, DAVID, châtelain de Saint-Omer, qui sous sa

[1] Hist. manuscripta Clar., à Bertino de Vissery, tom. I, pag. 206.
[2] Idem, idem. Voir aussi aux pièces justificatives. Pag. 343, tom. I.
[3] *Quomodo Guillelmus plenus sollicitudine.... Edificationi novæ domus plurimum intentus.... Ut omnia perdurationi prodesse possint.... Ut rata et inconvulsa permaneant, nihil negligit... Benefactorum sibi devincebat animos, ita ut semper reperiret paratos....* (Hist. Clar., tom. I, pag. 207)

1149—1169 direction vint embrasser l'habit monastique. On admire tout ce que ce pieux Abbé a pu et su faire en si peu de temps, pour le spirituel, comme pour le temporel de sa communauté; on n'est pas moins surpris de voir combien cette sainte maison a obtenu d'améliorations par les soins de GUILLAUME. — Mais la construction du nouveau monastère avançait, au bout de treize ans d'un travail opiniâtre il était à peu près terminé, les bâtiments étaient couverts et déjà ils suffisaient à recevoir de nombreux solitaires [1].... On songea à effectuer la translation préparée et à abandonner définitivement le cloître primitif, pour habiter les édifices mieux appropriés que l'on venait d'élever [2]. Après avoir tout pesé, l'Abbé choisit pour cette translation le jour du Vendredi-Saint : *Diem parasceves ;* Aucun jour ne lui paraissait plus convenable : *Nulla aptior, nulla opportunior, nulla congruentior :* C'est le jour où, en mémoire de la mort de son Dieu, l'Église universelle s'abstient de célébrer le saint sacrifice et n'ose se livrer à aucune des cérémonies ordinaires pour se consacrer entièrement à sa douleur [3].... On cessa, dès ce jour, l'exercice des sacrements et des cérémonies du culte dans l'ancienne maison. On y éteignit tous les feux, disent les écrivains, pour les rallumer avec plus de zèle dans la nouvelle demeure, avec notre Seigneur. On ressusci-

[1] *Cui cum suis a tredecim annis insudabat.* Pag. 207.

[2] *Statuit vetus derelinquere monasterium, et novi possessionem adipisci, ad id autem consequendum sibi prefigit diem parasceves.* Pag. 208.

[3] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 208.

tait moralement par une vie plus sainte, par une plus ardente charité, le jour où l'Église chante les cantiques de joie en célébrant la résurrection du Sauveur [1]. 1149—1169

L'exécution, disposée avec soin, eut lieu avec toute la pompe et la dévotion possible [2], la communauté entière partit processionnellement du vieux monastère elle s'avança lentement jusqu'aux nouveaux bâtiments [3], GUILLAUME ouvrait la marche [4], portant pieusement l'étendard de la vraie croix, le même qui rapporté de Jérusalem par THIERRY, d'Alsace, fut donné à GUNFRID, et qui depuis lors fut religieusement conservé [5]: les moines marchaient deux à deux à la suite des uns des autres, par rang d'âge et de religion, les anciens précédaient les plus jeunes, ils portaient chacun dans leurs mains les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, les livres saints, etc., tous s'avançaient au chant de l'hymne du jour *Vexilla Regis prodeunt..., etc.*

Cette translation se fit en 1166 [6]. Aussitôt que la communauté eut pris possession de son nouvel asile, les édifices anciens servirent à renfermer les

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 208.

[2] Idem, idem. — [3] *Processionaliter.* De prIorIsItV transLata est abbatIa InDIe parasCeVes (1166).

[4] *Ad cujus caput Guillelmus.*

[5] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 208. — C'est la même qui fait aujourd'hui partie du trésor de la Cathédrale de Saint-Omer.

[6] On lisait les lignes suivantes dans les archives du monastère. « *Anno 1166, translatus est conventus de priori loco abbatiæ ad istum, in die parasceves... — Item translationem predictam fecit Guillelmus sexto decimo sui regiminis anno cum in abbatiâ ibidem fuisset annos 26.* » — (Hist. Clar., a Bertino Vissery, tom. I, pag. 209).

1149—1169 grains, les récoltes, les instruments aratoires, etc., d'où est venu ensuite à cet emplacement le nom de *Vetus curia*, (vieille cour). Cet état de choses se prolongea jusqu'à l'administration de D. Bernard MICHIELS, 48e abbé, époque à laquelle on détruisit les constructions premières et l'on établit la nouvelle cour, *Novum chortem*, dans l'intérieur du monastère, non loin du quartier abbatial [1].

Aussitôt après la célébration des fêtes Pascales dans la nouvelle abbaye, GUILLAUME s'appliqua à mettre la dernière main aux travaux qui n'étaient point achevés et à perfectionner ceux qui naturellement étaient demeurés incomplets, puis sans se départir de sa sollicitude ordinaire, il prit le chemin du monastère des Dunes où diverses affaires réclamaient sa présence [2].

La même année (1166) un arrangement intervint entre l'abbé de Saint-Winoc et IDELBALD, 3e abbé des Dunes, au sujet des dîmes du territoire de Sentem (sic), près de Mardick et celles d'Erembald-Capelle *(Erembaldi-Capella)* ; on dressa des chartes pour perpétuer et confirmer cet arrangement ; à cet effet, bon nombre de notabilités avaient été convoquées aux Dunes pour y servir de témoins et apposer leur signature sur cet acte solennellement convenu. GUILLAUME, de Clairmarais, y fut appelé, par MILON, Évêque des

[1] *Juxta domicilium Abbatiale extruxit.* — (Hist. Clar. 1 pag. 209. — Voir le plan et la vue du monastère.

[2] *Pristinum laborem resumpsit..... Comitis sollicitudine cum ordinaria intenderet .. Dunum divertere cogitur.* — (Hist. Clar., 1 pag. 209).

Morins, qui professait pour lui la plus haute estime, il s'y trouva avec GODESCALQUE, 44e abbé de Saint-Bertin, et un grand nombre d'autres personnages illustres dans l'Eglise et dans l'État [1].

IDELBALD ne survécut pas longtemps à cette cérémonie, il mourut l'année suivante dans son monastère; il eut pour successeur ALBERO, neveu de THIERRY, qui était aussi remarquable par son mérite et ses vertus que par sa naissance.

— Jusques là, la ferveur des premiers anachorètes n'avait pas cessé de régner dans les solitudes Cisterciennes, mais en 1168 [2], on vît à Clairmarais un premier exemple de relâchement..., le nombre des frères convers ayant augmenté, avec les biens temporels, dans toutes les maisons de l'ordre, on se vit obligé de les disperser dans les diverses granges ou fermes, d'où ils prirent facilement l'occasion de se dissiper, de courir, de manquer à l'obéissance et même de se permettre certains scandales qui nuisaient à la considération de l'ordre tout entier [3]....

SAINT-ILDEGARDE dut écrire pour inviter les convers irréguliers à venir à résipiscence, et en même temps il ordonnait de les prendre, de les corriger, attendu, ajoutait-il, que la majeure partie de ces malheureux

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 210.

[2] *Anno autem 1168, per omnes ejus ordinis domos, multum crevit numerus conversorum, ad augmentum bonorum temporalium; sed quia dispersi ad varias domorum grangias, occasionem sumpserunt vagandi et in varia scandala, per inobedientiam etc., inciderunt, in dedecus ordinis.*

[3] Idem, idem.

1149—1169 ne travaillaient ni nuit, ni jour, pas plus à leur salut, qu'aux affaires temporelles [1]....

Les annalistes fixent à la même époque (1168) la mort de THIERRY, d'Alsace, Comte de Flandre, lequel aurait fermé les yeux le jour des calendes de février, à Gravelines, dont il était le fondateur ; ce Prince comptait quarante années d'une heureuse administration ; s'il fut regretté de ses peuples, il le fut plus encore, peut-être, par les moines de Clairmarais, que pendant sa longue vie il ne cessa de combler de bienfaits [2].

Quelques auteurs prétendent que THIERRY fut inhumé à Watten, dans le monastère de Saint-Gilles, qui fut un instant, plus tard, un collége de Jésuites anglais, et où dit-on, on voyait même son épitaphe.

Dom. Bertin de Vissery, auquel nous devons tant de reconnaissance pour les renseignements inédits qu'il fournit à notre travail et auquel nous empruntons ces lignes, déclare que de son temps (au XVIII[e] siècle), il n'a jamais pu malgré ses recherches retrouver aucune trace de cette sépulture princière [3].

[1] *Ad hos scripsit S. Ildegardus. ut in melius emendarentur et nos admonet ut corripiamus et corrigamus, quia (ut ait) plurima pars eorum neque in die neque nocte operatur, nec deo nec seculo ad perfectum serviant. — Hæc et similia reperiuntur in annalibus ordinis a Mauriqueo. — Cap. de receptione conversorum.* — (Hist. Clar., tom I, pag. 210).

[2] Hist. Clar., tom. I, pag. 210 et 211.

[3] Idem, idem. — « *Totam hujus loci perlustravi Ecclesiam, ut tumulum prædicti principis inspicerem, sed minime, quid simile reperiri, sicut alii qui similiter quæsierunt.* » — Hist. Clar., tom. I, pag. 24, lin. 7, 8 et 9.

Quoiqu'il en soit, le monastère fit une perte immense par la mort de THIERRY, il perdait en lui son fondateur, son plus puissant protecteur et son défenseur le plus généreux [1]. GUILLAUME qui pendant dix-neuf ans, surtout, avait joui des bontés et de l'amitié de ce Prince, qu'il se félicitait d'avoir toujours trouvé prêt à le seconder, ne put s'empêcher de regretter vivement ainsi que ses frères, que le Comte n'eût pas songé à choisir sa sépulture à Clairmarais, situé dans ses domaines de Rihoult, lieu qu'il avait élevé lui même et qui leur paraissait à tous égards mériter la préférence [2].

1149—1169

Ce regret vivement senti inspira aux moines de Rihoult une pensée de reconnaissance, ils fondèrent dans leur église à perpétuité, un service pour l'âme de THIERRY, celle de SIBYLLE et de PHILIPPE. Ce service devait se célébrer annuellement au mois de janvier [3].

— Les annalistes s'accordent à louer la beauté, les dispositions et l'étendue de la nouvelle maison substituée à l'ancienne par les soins de GUILLAUME [4], comme ils sont unanimes pour exalter son mérite et ses vertus.... Le moderne édifice était beaucoup plus vaste, plus grandiose que le premier, il ressemblait plutôt à une résidence seigneuriale qu'à une étroite et chétive solitude comme la précédente.

[1] Idem, idem.
[2] Hist. Clar., 1 pag. 211.
[3] Idem, idem.
[4] Yperius, chronicon Sithiense. — Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 211. — Voyez le plan. — Tom. I, planche II et III

1149—1169 L'église comptait, dit-on, nous l'avons dit déjà, plus de trois cents pieds de longueur sur une hauteur proportionnée, les murs qui dataient de plusieurs siècles étaient d'une élévation, d'une solidité et d'une conservation qui aurait pu les faire supposer de construction récente, les fondations bien que placées sur un sol humide défiaient les plus solides travaux ; tout correspondait à l'église, les maisons. les dortoirs, les cuisines, les cloîtres, les cours, les dépendances, etc., etc. [1].

Tout cela, nous l'avons dit, était presque entièrement l'œuvre de GUILLAUME [2], excepté l'église dont il n'éleva que la grande nef et les collatéraux, jusqu'au point où on apercevait jadis dans le cul-de-four du milieu la figure de *l'Agnus Dei*, au-dessus de laquelle on plaça plus tard le maître-autel [3].

Cet abbé, entre autres immunités par lui réclamées dans l'intérêt de sa maison, obtint de plusieurs princes l'exemption du droit exigé de ceux qui traversaient la mer pour faire le voyage d'Angleterre. C'est ainsi que purent être amenées en franchise ces gigantesques colonnes qui décoraient l'église et le plomb qui recouvrait le monastère.

Enfin, après une vertueuse vie et vingt ans d'administration Abbatiale pendant lesquels, sans cesse attentif aux intérêts de sa maison, il ne prit point de

[1] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 212. — Le P. J. Malbrancq, de Morinis, pag. 291. — Planches II et III. — Tom. I.

[2] *Illud fere integre consummasse.* — (Hist. Clar., 1 pag. 212.

[3] Bertin de Vissery, tom. I, pag. 212.

repos, GUILLAUME s'endormit dans le Seigneur plein de bonnes œuvres, le 18 juillet 1169. Il avait à peine 60 ans, en admettant qu'il eût au plus 21 ans, lorsque de concert avec GUNFRID, il fit son entrée à Clairvaux.

Ce prélat fut inhumé dans le nouveau monastère, sur un point que l'on ne peut désigner [1]. On a pourtant quelques raisons de croire que son corps aurait été placé dans le cercueil en bois dont nous avons parlé à l'article de GUNFRID ; on peut penser aussi que GUILLAUME, ayant selon l'usage et les règles de l'ordre, établi le cimetière commun des moines en dehors de la partie supérieure de l'église, là où aujourd'hui encore on aperçoit une colonne penchée, ses os auraient pu y être transportés lors de l'inauguration du nouveau champ funèbre de l'abbaye [2].

Ce qui est plus certain, c'est que ce bienheureux abbé, en quittant cette terre de misères pour un monde meilleur, a laissé la plus sainte, la plus précieuse mémoire, d'une vie admirablement remplie [3].

S'il faut en croire D. Bertin de Vissery, le nom de BAILLEUL donné à GUILLAUME à cause du lieu de sa naissance aurait été aperçu pour la première fois *(nomen antea incognitum)* sur un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye intitulé : *Glossa magistri*

[1] *Sed in quo loco Jaceat ignoramus.* — (Hist. Clar., tom. I, pag. 213.

[2] Idem, idem. — Planche VIII, tom. I.

[3] Idem, idem, pag. 214. — Le P. Malbrancq, dans sa préface du tom. III, place GUILLAUME au rang des Saints.

1149—1169 *Gilberti, etc.*, sur lequel on lisait à la fin : *Willelmus Abbas noster de Baluel, per mandatum magistri Galteri Phisici nati de S^to Audomaro, recepit librum istum glossatum de glossa magistri Gilberti de manu.... Th. Herberarii cui commendatus fuit per predictum Galterum.* (Hist. m^ss Clar., 1 suppl. III.)

Un chroniqueur de l'abbaye a consacré les vers suivants à la mémoire de GUILLAUME.

« Planta novella nimis, GUILLELMO presule crescit.
« Angustos refugit, multiplicata lares.
« Is transfert veteres muros, latèque patentes ;
« Erigit, ac templi limina sacra locat [1]. »

Dom. Guislain Campion, attribue nous ne savons sur quel fondement, à GUILLAUME, des armoiries où l'on remarque dans le milieu comme dans celles présumées de GUNFRID, l'écu de PHILIPPE, d'Alsace [2] : (Le lion de Flandre, sable, sur fonds d'or). p 229

D'après la même source la devise de ces armoiries, fort douteuses, serait :

Adversis crescit virtus agitata....

Voici tels que nous les trouvons, sans distinction du rang en religion, les noms des moines ou convers qui vivaient ou qui moururent sous l'administration de GUILLAUME.

[1] Hist. m^ss Clar., tom. I, pag. 214.
[2] Idem, idem. — Planches des armoiries.

GEDEBERTUS. — BALDUINUS. — ALBERICUS. — JOANNES DE LEODIO (Liège). — BARTHOLOMEUS. — FLORENTIUS. — OLIVERUS. — ARNULPHUS. — FLORENTIUS, *alius*. — D. PETRUS, *prior*. — JOANNES. — IDERICUS. RICULPHUS. — JOANNES, *alius*. — JOANNES, *tertius*, de Casleto. — LAMBERTUS. — GESSELINUS vel GESTESLINUS, *miles*. — HUGO. — LAMBERTUS. — SIMON. ARNULPHUS, *miles*. — BALDUINUS. — STEPHANUS. — WILLELMUS. — ARNULPHUS DE AQUEN (sic) Acquin. — DAVID DE S[to] AUDOMARO, *postea abbas tertius* [1]. 1149—1169

[1] Hist. m[ss] Clar., tom. 1 pag. 214-215.

« Planta novella nimis, guillelmo
manu crescit.
« Angustos refugit; multiplicata lares
« is transfert veteres muros, late que patentes;
« erigit, ac templi limina sacra locat. »

Sous la main de guillaume on voit la jeune planta
s'accroître et réclamer un espace nouveau
il faut porter au loin la clôture impuissante
un temple se construit et plus vaste et plus beau.

De versch gezette struik ontwies Abt Willems handen:
naar elders moest hij, met zijn huisgezin, verlanden;
het oud gebouw en kon zijn' vruchtbaarheid niet binden,
des moest hij haar, en God, een' nieuwe woonstee vinden

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DAVID, DE SAINT-OMER, 3ᵉ ABBÉ.

Avènement : 1171 — Mort : 1176

(1171-1176).

SOMMAIRE :

Avènement de DAVID, après une vacance de dix sept mois et quinze jours. — Son lieu de naissance. — Sa famille. — Il embrasse la carrière des armes. — Il se marie. — Ses enfants. — Mariage de NICOLAS, son fils. — DAVID fait la connaissance de GUILLAUME. — Il donne au monastère des preuves de bienveillance. — Confirmation de diverses donations à Bethloo, par le Comte et la Comtesse de Boulogne. — DAVID, témoin de ces actes. — Les rapports se resserrent entre DAVID et GUILLAUME. — Il se décide à embrasser la vie religieuse. — Il met ordre à ses affaires. — Distribue une part de ses biens aux pauvres ainsi qu'au monastère et s'enferme dans le cloître. — Joie des religieux à cette nouvelle. — DAVID fait profession. — La mort de GUILLAUME lui inspire des regrets. — Incertitude des religieux pour lui donner un successeur. — On se décide à aller aux voix, ce qui ne s'était jamais fait. — DAVID est désigné à cause de son zèle pour tous les intérêts confiés à sa garde. — Transaction relative à une terre située à Antin. — Accord fait avec ABSALON, Abbé de Saint-Augustin, sous la médiation de l'Évêque des Morins. — Bulle du Pape ALEXANDRE III

1171—1176 (1172). — Donation d'une partie de terre située dans la paroisse de Saint-Willebrood. — DAVID fait creuser le puits qui porte son nom. — Ce puits est le premier de tous les puits artésiens. — Son eau excellente était préférable à toutes celles des environs. — Au moyen de tuyaux en plomb elle se distribuait dans toute la maison. — La construction de ce puits est attribuée par erreur à SAINT-BERNARD. — Fondation de dix marcs d'argent en faveur de l'église de Saint-Omer. — Transaction à cet égard. — Variantes sur la fin de l'administration de DAVID. — Épisode raconté par les historiens, d'après Yperius. — Lettres de l'Évêque de Thérouanne à l'appui de la version la plus fondée, qui présente DAVID comme ayant administré cinq ans et demi et non trois. — Donation de biens à Muncq-Nieurlet de la part de BAUDOUIN, Comte de Guines et de CHRISTINE, son épouse. — Transaction entre Saint-Bertin et Clairmarais — Témoignage d'Yperius en ce qui concerne la mort de DAVID. — DAVID figure au nombre des arbitres appelés à prononcer entre SIMON, Abbé de Saint Bertin, le prieur de Watten et MATHILDE, Abbesse de Bourbourg. — Regrets qu'inspire sa retraite. — Jalousies des voisins. — Discussion avec Saint-Bertin au sujet des dîmes et des limites. — Elle dure trente-six ans. — Elle amène la démission de plusieurs abbés. — DAVID termine ses jours dans l'humilité et la piété. — Distique à la mémoire de DAVID. — Effigie des châtelains de Saint-Omer. — Armoiries de DAVID. — Sa devise. — Noms des religieux contemporains.

DAVID, de Saint-Omer, fut appelé à diriger la communauté à la place de GUILLAUME après d'une vacance de dix-sept mois et quinze jours [1].

DAVID, était né à Saint-Omer, il appartenait à cette illustre famille de châtelains qui portait le nom de notre ville [2].

Suivant les nobles traces de ses ancêtres, il embrassa dans son jeune âge la carrière des armes, plus

[1] Hist. m^ss Clar. Tom. I, pag. 215 et 217.
[2] Malbrancq de Morinis, pag. 242.

tard il se maria [1], et eut plusieurs enfants parmi lesquels se trouvait NICOLAS, de Saint-Omer, chevalier, qui épousa à son tour MARIE, fille de ROBERT, prévôt d'Aire et de Bruges et petite fille du chancelier de Flandre [2]. 1171—1176

La famille de SAINT-OMER porta toujours le plus grand intérêt à l'abbaye de Clairmarais avec laquelle elle avait de fréquentes relations; DAVID fit à cette occasion la connaissance de GUILLAUME dont il devint l'ami et auquel, suivant les traditions de ses aïeux, il s'efforça de donner autant qu'il était en lui de nombreux témoignages de bienveillance.

Cette bienveillance se manifeste dans des lettres de MATHIEU, Comte de Boulogne, frère de PHILIPPE, Comte de Flandre et de la Comtesse MARIE, fille d'ÉTIENNE, Roi d'Angleterre: l'une de ces lettres portait confirmation de toutes les donations faites dans la forêt de Bethloo, actes dans lesquels DAVID, avant son entrée en religion, avait figuré comme témoin [3].

Peu à peu, on voit s'accroître les bonnes dispositions de ce seigneur à l'égard des religieux de Rihoult; peu à peu, grandissent aussi les liens qui l'unissent à GUILLAUME, jusqu'au moment où, subjugué lui-même par une irrésistible vocation, il se détermine à embrasser la vie monastique à Clairma-

[1] Jongelinus. — Dom. Charles Martel. — Hist. Clar., a Bertino de Vissery. Tom. pag. 217.

[2] Idem, idem.

[3] Hist. Clar., a Bº Vissery. Tom. I, pag. 218.

1171—1176 rais, disant un éternel adieu aux grandeurs et aux vanités du siècle.... DAVID, on le devine, était déjà d'un âge mûr lorsqu'il se décida à prendre cette héroïque détermination ; aussi n'hésita-t-il pas.... Il se hâta de mettre ordre à ses affaires de famille, de pourvoir à tout; il abandonna une part de ses biens aux pauvres, une autre au monastère de son choix, pour devenir, sous GUILLAUME, un nouvel athlète du Seigneur, faisant ainsi le sacrifice de sa vie à Dieu, dans un véritable esprit d'humilité.

On comprend quelle fut la joie des cénobites en apprenant la nouvelle d'une si heureuse conversion et d'une acquisition si avantageuse [1] ?

DAVID était noble, riche et puissant, il méprise les richesses, quitte les douceurs du monde, il renonce à ses enfants, et sans s'effrayer des rigueurs Cisterciennes il devient l'humble disciple du Christ, prenant la dernière place parmi les derniers cénobites... Cette abnégation annonçait une vertu surhumaine, qui chaque jour faisait de nouveaux progrès, sous la direction du saint Abbé qu'il avait choisi pour son directeur. Aussi la profession ne se fit-elle pas attendre, elle lui fut accordée après un délai assez court pour les épreuves... Mais cette profession précéda de bien peu la mort de GUILLAUME : cette perte si sensible pour la communauté toucha plus particulièrement DAVID.... ce fut pour lui une nouvelle et rude épreuve qui en préparait une autre. Le fauteuil Abba-

[1] Hist. cronologica, mss Clar.

tial était vacant depuis plusieurs mois : les moines 1171—1176
ne dissimulaient pas leur inquiétude et leur hésitation, *in magnâ anxietate et fluctuatione, (erant)* sur le parti qu'ils avaient à choisir et sur le successeur à donner à l'abbé qui venait de mourir [1]. Enfin, après avoir pris l'avis de l'abbé de Clairvaux, on se décida à aller aux voix, ce qui ne s'était jamais fait encore, (les deux premiers prélats ayant été désignés directement par SAINT-BERNARD) et tous les suffrages se portèrent unanimement sur DAVID que ses antécédents et sa position particulière semblaient naturellement appeler à cette mission [2].

D'après Jongelin et Dom. Charles Martel, cette élection dont la forme se continua régulièrement de la même manière jusqu'en 1525 [3], eut lieu dix-sept mois et quinze jours seulement après la mort de GUILLAUME, *post annum et quinque menses ac dies quindecim, a Guillelmi Abbatis obitu, 3 non. januarii anno 1171*.

A peine installé. DAVID fit remarquer sa sollicitude pour les intérêts qui venaient de lui être remis: les religieux ne tardèrent pas à se féliciter de s'être confiés à une aussi heureuse direction, les affaires temporelles du monastère, ses droits, comme ce qui

[1] Malbrancq de Morinis, pag. 292. — Hist Clar.. 1 pag. 219.

[2] *Iniere fratres, ut unum e suis, cum consensu Abbatis Clarevallis eligerent.*

[3] Jongelinus, pag. 24. — Mss de Dom. Charles Martel rapporté par Dom. Bertin de Vissery. Tom. I. pag. 219, lin. 22 et 23. — *Electio Abbatum hujus domus viguit canonica, ad annum* 1525. — Hist. Clar., 1 pap 219.

1171—1176 concernait le spirituel avaient rencontré un nouveau et infatiguable défenseur [1].

La première année de son administration, il transigea avec PIERRE, de Huelz, au sujet d'une partie de terre, située dans la paroisse d'Antin. *(Propter terram jacentem in parrochiâ d'Antin).*

Vers le même temps, DAVID parvint à assoupir une contestation élevée entre son abbaye et ABSALON, Abbé de Saint-Augustin, sous la médiation de DÉSIRÉ, Évêque de Thérouanne, de WALTER, abbé des Dunes, et de HUGUES, abbé de Saint-Nicolas, à Furnes [2].

La seconde année, il obtenait une bulle du pape ALEXANDRE III [3]; puis en 1173, il reçut de BAUDOUIN, de Bailleul et de son fils, une terre située sur la paroisse de Saint-Wilbroode, entre la rivière de Hem et la terre de GUILLAUME jusqu'à la mer ; cette donation fut faite entre les mains de l'Abbé de Clairmarais en présence de ROBERT, prévôt d'Aire, de GÉRARD, de Bailleul, et autres, elle fut ratifiée par le Comte THIERRY, d'Alsace [4].

A ces actes dont l'importance n'échappait à personne, DAVID toujours empressé d'accomplir l'œuvre de son prédécesseur, en ajouta une autre d'une incontestable utilité ; voyant que les environs du monas-

[1] *Tum in temporalibus negotiis et juribus sui cœnobii tuendis, tum saluti gregis sibi commissi providendo.* — Hist. m[ss] Clar., pag. 220.

[2] Idem, idem.

[3] Idem, idem.

[4] Voir cette pièce aux pièces justificatives où nous en donnons le texte.

tère ne fournissaient point d'eau potable et que les marais, les fossés, les sources des alentours n'avaient que de l'eau trouble, saumâtre et d'un usage désagréable, l'Abbé avisa au moyen de s'en procurer une meilleure; pour cela, il fit creuser avec beaucoup de soin un puits d'une très grande profondeur pour le service des moines. Ce puits, qui est probablement le doyen des puits artésiens, travaillé avec art, recevait toutes les sources voisines avec leurs eaux claires et limpides ; puis, au moyen de conduits en plomb et d'aqueducs souterrains, heureusement ménagés, il les distribuait dans toutes les parties du monastère, dans les cuisines, dans les chauffoirs, dans le réfectoire et la boulangerie. Ce qu'il y avait de remarquable dans cette eau c'est que, elle était la seule du quartier qui fût saine, claire, douce, agréable à boire [1] et quelle se conservait longtemps sans subir d'altération [2].

1171—1176

La construction de ce puits, par une tradition vicieuse est généralement attribuée à SAINT-BERNARD, dont le vulgaire lui donne encore le nom, c'est une erreur ; les renseignements que nous puisons dans les chroniques contemporaines [3], ne nous permettent plus aucun doute sur son attribution à DAVID et sur l'époque précise de sa construction qui doit

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 220.

[2] Nous avons goûté l'eau de ce puits, elle sert à l'usage exclusif de la ferme ; c'est la seule de toute la commune qui soit bonne.

[3] Hist. Clar., 1 pag. 220. « *Aquæ predicti putei nunquam alterantur in claritate, aut bonitate sui naturali.* »

1171—1176 être fixée à 1173 ou 1174 au plus tard. SAINT-BERNARD alors, on le sait, n'existait plus depuis dix années, il fut canonisé en 1174 [1], par ALEXANDRE III, à la demande du bienheureux GÉRARD, abbé de Clairvaux.

On assure qu'entre autres actes d'administration, DAVID aurait établi une fondation de 10 marcs [2] d'argent, sur l'église de Clairmarais, en faveur de la collégiale de Saint-Omer et que cette fondation donna lieu, en 1247, à une discussion entre le monastère et GUILLAUME, doyen du chapitre de Saint-Omer. S'il faut en croire les chroniqueurs, cette discussion soumise par ordre de l'Archevêque de Rheims, à l'arbitrage de l'Abbé de Saint-Bertin et de JEAN, curé de Sainte-Aldegonde, se termina par une transaction qui réduisit à cinq marcs la charge imposée aux religieux [3].

[1] Hist. m[ii] Clar., a Bertino de Vissery. Tom. I, pag. 220.

[2] Idem, idem, pag. 223.

[3] Il nous paraît difficile de préciser la valeur du marc d'argent à cette époque, lorsque un siècle après, en 1288 et en 1294, nous le voyons varier si souvent ; le prix de l'argent fin reçu aux monnaies comme matière, figure alors pour la valeur de 2 [l]. 18 [s]. à 4 [l]. 8 [s]., et le prix de l'argent fin monnayé pour 3[l]. 8 [s]. 3 [d]. (Dupré de Saint-Maur, pag. 196 et 197).

D'après Le Blanc, dans son traité historique des monnaies de France, pag. 402, le prix du marc d'argent valait 40 sols en 1144 et 53 sols 4 deniers en 1158, en 1207 il valait 50 sols.

Ducange au mot *marca stendata* donne une suite de prix du marc d'or et d'argent ; d'or de 1306 à 1507 ; d'argent de 1288 à 1424. (Gloss. édit. Bened. Voy. Leber, pag. 216).

Marca est quoddam pondus, seu media libra ut dicitur marca argenti. (Balbus in Catho). — *Nota quod auri libra habet duas marcas.* (Apud Cangium). — *Re examinata ab abbate Bertiniano et*

1171—1176

Là, se borne ou à peu près, ce que les écrivains du monastère ont rapporté sur ce 3e abbé, ils sont en général très sobres de détails en ce qui concerne cette prélature. Plusieurs, mal informés sans doute, avancent que DAVID serait mort la troisième année de son gouvernement; d'autres mieux instruits, peut-être, et plus rapprochés de la vérité, assurent qu'il se retira volontairement après avoir administré cinq ans, cinq mois et dix-neuf jours.

Les auteurs de la première version, racontent d'après Yperius, que DAVID se serait cassé la cuisse en tombant de cheval, et que rapporté en litière à son Abbaye, il y serait mort peu de temps après....

Peu charitables ou peu indulgents, ces écrivains ajoutent, toujours d'après la même autorité, que cette chute aurait été une punition du ciel pour châtier l'Abbé de son orgueil....

S'il ne nous est pas permis de nous expliquer sur cet épisode, il nous semble prouvé du moins, que l'administration de DAVID dura plus de trois ans puisque la quatrième année de son élévation, c'est-à-dire en 1174, DESIRÉ, Évêque des Morins, parle d'une donation de 186 mesures de terre, d'une culture difficile, faite à l'abbaye de Clairmarais, dans les mains de DAVID, son abbé, en présence d'ANSELME, de Kerseket (sic).

D'autres lettres du même pontife parlent encore de DAVID, au sujet d'une autre donation de 200 mesures

Joanne pastore Sae Aldegundis, adstricti fuimus, ad solutionem V marcarum tantum.

1171—1176 de terre situées au même lieu, de la part de BAUDOUIN, d'Assonval, en présence de JEAN, de Renty, ÉTIENNE, de Wismes, etc. [1].

Au mois de juillet de la même année, BAUDOUIN, Comte de Guisnes, avec l'agrément de CHRISTINE, son épouse, donna à DAVID, Abbé de Clairmarais (son nom est mentionné deux fois dans les lettres), tout ce qu'ils possédaient sur le territoire de Muncq-Nieurlet [2]. BAUDOUIN, mourut en 1205 [3].

L'année suivante, en 1175, plusieurs donations semblables faites à DAVID, furent confirmées par DÉSIRÉ, Évêque des Morins [4].

En outre, l'année 1175, sous la médiation de PIERRE, cardinal, du titre de Saint-Chrisogone, vit se terminer à l'amiable entre DAVID, de Clairmarais et GODESCALQUE, de Saint-Bertin, le mémorable différent [5] qui existait depuis bien des années entre les deux monastères; cette transaction eut lieu en présence de DÉSIRÉ, évêque de Thérouanne, et de plusieurs autres témoins parmi lesquels figuraient GÉRARD, abbé de Longvilliers, GUILLAUME, prieur, ELBODE, Julien, sous-prieur, et SAMUEL, moine de Clairmarais. Le titre de conciliation portait appendus, les sceaux du cardinal, ainsi que ceux de toutes les parties présentes, notamment de DAVID et de GODESCALQUE.

[1] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 223.
[2] Idem, idem.
[3] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 223.
[4] Idem, idem.
[5] *Famosa facta est compositio.* (Idem, idem).

On le voit, le témoignage de JEAN, d'Ypres, qui écrivait vers 1370, c'est-à-dire deux siècles après la mort de DAVID, se trouve contredit par les religieux de Saint-Bertin eux-mêmes, en ce qui concerne la durée de cette administration; la signature de GODESCALQUE et celle de DAVID en font foi. Ce qui semble beaucoup plus certain, c'est que le 3e abbé de Clairmarais, après avoir gouverné avec sagesse pendant cinq ans et demi, se démit volontairement de la prélature, le 12 des calendes de juillet. Telle est l'opinion de Jongelinus et de plusieurs autres [1]. 1171—1176

Ajoutons que vers la fin de son gouvernement DAVID figure le premier parmi les nobles arbitres appelés à prononcer sur la contestation existante entre SIMON, Abbé de Saint-Bertin, le prévôt de Watten et MATHILDE, abbesse de Bourbourg; il a apposé sa signature sur la répartition des dîmes communes et sur l'acte de délimitation proposé par GUILLAUME, Archevêque de Rheims, d'après l'ordre exprès du Pape ALEXANDRE [2].

La retraite de DAVID affligea vivement ses religieux, tant à cause de la pureté de ses mœurs, *pios ejus mores*, qu'à cause de son expérience dans les affaires temporelles et à cause de son illustre extraction, *summam experientiam et sagacitatem in gerendis negotiis temporalibus* [3], — qualités qui lui avaient attiré la bienveillance et la protection des

[1] Hist. Clar., 1 pag. 221.
[2] Idem, idem.
[3] Idem, idem. — *Genus illustre.*

1171—1176 Princes, protection de plus en plus nécessaire, d'autant qu'alors il fallait résister, dit un chroniqueur de l'abbaye, aux malheureux effets de la jalousie des voisins qui, chaque année, grandissait en raison de la prospérité croissante de la communauté [1]...—L'envie, ce fléau social, ne joue-t-il pas toujours, à toutes les époques, chez toutes les classes, un grand et déplorable rôle dans les misères de la vie humaine !....

Cette humeur jalouse, continue Dom. Bertin de Vissery, se produisit malheureusement longtemps [2] malgré les efforts de DAVID et ceux de ses successeurs ; la discorde s'éleva entre les moines de Saint-Bertin et ceux de Clairmarais au sujet des dîmes et des limites des biens respectifs.... D'après l'assertion de Dom. Guislain-Campion, cette discorde ne se calma pas à la mort des Abbés sous lesquels elle avait pris naissance, elle se prolongea pendant 36 ans, jusqu'à la fin de l'administration de LAMBERT, 20ᵉ abbé, qui parvint enfin à l'appaiser amiablement. Cette triste querelle fut cause, dit-on, que plusieurs prélats depuis le 3ᵉ jusqu'au 10ᵉ, prirent la résolution de se retirer, à cause de l'impossibilité où ils se trouvaient de ramener la bonne intelligence. Mais on le verra plus loin, poursuivons.

[1] « *Majorem in dies pollicebatur protectionem, quæ tanto necessaria erat, quo magis crescebat vicinorum invidia.* »

[2] *Proh Dolor ! Nec ipso, nec successoribus agentibus, orta discordia inter nos et Bertinienses, super decimas et limites bonorum nostrorum... Duraverunt per 36 annos... Usque ad regimen Lamberti... Qui sat pacificè composuit.* (Hist. Clar., 1 pag. 225).

Voyez l'Histoire des Abbés de Saint-Bertin, tom. I.

Quand à DAVID, après avoir abdiqué la prélature, 1171—1176 il passa humblement le reste de ses jours au fond du cloître, entièrement voué à la prière et à la vie contemplative. Il mourut trois mois douze jours après son abdication. — On ignore quel était son âge et quel fut le lieu de sa sépulture (1176) [1].

Dom. Charles Martel a écrit de lui :

> « Perficit inceptas DAVID, solertia sedes,
> « Mirandæ puteum perforat artis opus [2]. »

Nous donnons ici, d'après Bertin de Vissery, les images des châtelains de Saint-Omer et de leurs femmes telles qu'on les voyait sculptées au haut de la porte de l'église donnant sur le cloître [3].

On lit ce qui suit dans l'inventaire des archives de Flandre, par Godefroi, 1179, à Bruges. — PHILIPPE, Comte de Flandre et de Vermandois, prend sous sa garde et protection l'abbaye de Clairmarais, que le Comte THIERRY, son père, et la Comtesse SIBYLLE, sa mère, avaient fondée, s'en reconnait l'*avoué* (défenseur armé), leur donne des terres dans la paroisse de Loo, près Gravelines et la forêt de Rihoult, leur confirme tout ce qui leur appartient et ce qu'ils pourront acquérir par la suite (preuves n° 84). Nous

[1] Jongelinus, etc. — Dom. Bertin de Vissery, tom I, pag. 225.
[2] Hist. Clar., 1 pag. 225.
[3] Idem, idem, pag. 216. — On y voyait : 1° GUILLAUME ; 2° ISMÈNE, sa compagne, fille du Comte de Loo, qui devenue veuve vivait encore en 1255 ; 3° GUILLAUME, autre châtelain de *Saint-Omer* et BÉATRIX DE LA JUMELLE *(de Jumella)* sa femme. — *Planch. VI, tom. I.*

1171—1176 les donnons aux pièces justificatives, d'après M. Le Glay. Confirmation faite par RAOUL, Évêque de Thérouanne, en 1254, et par ROBERT, Comte d'Artois, en 1269. (1er cartulaire de Flandre, pièce 275).

Les armoiries de DAVID étaient celles de la maison de Saint-Omer. Elles portaient, dit-on, cette devise parlante : *Memento Domine David* [1].

On apperçoit encore aujourd'hui la trace de cet écu presque effacé sur une pierre de la vieille grand porte de l'abbaye toujours existante, cette trace laisserait croire que cette porte caractéristique du siècle qui la vit naître, aurait été construite sous le 3e abbé. (XIIe siècle).

Noms des moines qui vivaient du temps de DAVID.

EVERARDUS, qui devint abbé. — HUGO. — BALDUINES, de Lumbres [2]. — RINGERUS [3], *miles*. — HENRICUS. — WALTERUS, de Cizoing [4]. — SIMON, de Morino [5]. — D. ELBODO. — BALDUINUS, de Wissant. — WALTERUS, de Polinchove. — PETRUS, *scriptor* [6]. — (Il manque dans le manuscrit quatre noms dont l'un était celui du sous-prieur). — EGIDIUS (Gilles), d'Arras. — LAMBERTUS, d'Arras. — ARNULPHUS. —

[1] Hist. Clar., 1 pag. 216. — Planche VI, tom. I.

[2] Lumbres, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Omer.

[3] Le mot *miles* s'applique-t-il à de nobles chevaliers qui, avant de prendre l'habit religieux, avaient exercé la carrière des armes?....

[4] Commune du département du Nord, où il y avait une Abbaye de chanoines réguliers (diocèse de Tournai).

[5] De Thérouanne, chef-lieu du pays des Morins.

[6] C'est la première fois que nous remarquons un écrivain à Clairmarais.

THOMAS. — D. WILLELMUS, de Morbecq, prieur. — BALDUINUS, de Honscoot *(Andiscotanus)*. — ALULPHUS DE RENTIKA, de Renty. — JODOCUS (Josce). — ANSELMUS AUDOMARENSIS. — ROBERTUS, senex (ancien). — LEONIUS. — LAMBERTUS, de Rubroucq. — RADULPHUS. — ENGELBERTUS. — BARTHOLOMEUS. — Ces deux derniers moururent le jour même de leur réception. — (Hist. Clar., m^ss. 1 pag. 225). 1171—1176

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

LE BIENHEUREUX ÉVERARD, 4e ABBÉ.

(1176-1187).

Avènement : 1176
—
Abdication : 1187

SOMMAIRE :

Avènement d'ÉVERARD. — Qualités qu'on remarquait en lui. — Elles lui valent l'affection du Prince. — Confirmations de toutes les donations précédentes. — Redressement d'un dommage causé par les inondations de l'étang du Prince. — Proposition d'échange. — Elle est acceptée. — Acte qui le constate. — Il est passé au château de Rihoult. — ÉVERARD obtient plusieurs bulles des Souverains Pontifes. — Son nom figure dans une donation accordée par OSTON, de Resbecke, à l'église de Saint-Augustin, de Thérouanne. — Nombreuses donations et acquisitions faites ou obtenues par lui. — Guidé par son amour pour la paix, il se retire à cause des discussions avec l'Abbaye de Saint-Bertin. — Il se livre à l'étude et compose des ouvrages. — Date de la mort d'ÉVERARD. — Le lieu de sa sépulture. — Quatrain sur cet Abbé. — Ses armoiries présumées. — Moines contemporains d'ÉVERARD.

ÉVERARD, surnommé le Bienheureux, fut régulièrement élu le 6 octobre 1176, trois mois et douze

1176—1187 jours après la retraite de DAVID ; on remarquait en lui bien des vertus, la charité, la modestie, l'amour de la paix, le goût de la solitude, de plus il passait pour être profondément versé dans la connaissance des lettres : *In litteris valdè gnarum* [1].

Ces éminentes qualités lui valurent l'estime et l'affection de PHILIPPE, d'Alsace, qui ne tarda pas à lui en donner des preuves, en confirmant, en ratifiant avec une exquise bienveillance, par un acte signé dans le château de Rihoult, toutes les donations que THIERRY, son père, et beaucoup d'autres bienfaiteurs avaient faites précédemment à l'abbaye. Comme conséquence naturelle de ses bonnes relations avec le Prince, ÉVERARD fréquentait souvent le château, où il était toujours gracieusement admis; il profita de ces relations avec PHILIPPE pour lui représenter que les eaux s'échappant de son étang, inondaient sans cesse le marais qui avait été cédé par son auteur, annulant ainsi le produit qu'on devait attendre, et portant un notable préjudice aux prairies ou aux terres environnantes [2]. Le Comte reconnaissant la justice de cette réclamation [3] voulut aussitôt arrêter le mal causé à la communauté [4].

Sans hésiter, ce Prince proposa un échange de toutes les parties exposées aux inondations avec d'autres por-

[1] Hist. cronologica Clar., 1 pag. 228.
[2] Idem, idem, pag. 228.
[3] *Videns æquam Everardi representationem.*
[4] *Ut nullum amplius incommodum pateretur....* Hist. mss Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 228.

tions de terre : cet échange, *cambium, id est permutatio* [1], portait sur la partie de la forêt voisine de l'Abbaye du côté du Neuf-Fossé [2], avec la prairie de Folquin..... EVERARD acquiesça volontiers à cette proposition et le Comte fit dresser sans délai l'acte de permutation qui fut signé à Rihoult, en présence des Barons, le cinquième jour des ides d'avril, 1176 [3]. 1176—1187

Mais, l'Abbé toujours attentif aux intérêts de ses frères, ne se bornait pas à obtenir le redressement des torts ; sans cesse il tendait à accroître les possessions ou les privilèges de sa communauté ; à cet effet, il reçut des Souverains Pontifes ALEXANDRE III, LUCIUS III et URBAIN III, diverses bulles spéciales, soit à raison des dîmes ou des jachères *(novalium)* [4], qui étaient exigées par plusieurs chapitres, soit contre les pasteurs ecclésiastiques qui, jusques-là, percevaient un droit sur ceux qui quittaient le monde pour embrasser la vie religieuse [5].

La première année de son gouvernement, ÉVERARD souscrivit à une donation faite à l'église de Saint-Augustin, de Thérouanne, par OSTON, de Resbecke, de concert avec PAUL, de Furnes, JEHEAN, de Renty, ROBERT, de La Capelle, GUILLAUME, de Guisnes,

[1] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 228.
[2] *Id est partem Silvæ juxta Abbatiam, versus novum fossatum pro terrâ, in prato Folquini.* — Pag. 228, ad marginam.
[3] Idem, idem.
[4] Ces bulles étaient inscrites au fascicule des Saints de l'ordre. R. I, folio 38, ainsi qu'une lettre d'ALEXANDRE III.— Hist. Clar., 1 pag. 239. — Et lib., 1 pag. 106.
[5] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 239.

1176—1187 PIERRE, de Walloncapelle, ADA, de Fauquembergue et NICOLAS, de Saint-Omer, (ce dernier était le fils de DAVID, le précédent abbé).

Il serait beaucoup trop long, disent les chroniqueurs [1], d'énumérer toutes les donations, toutes les acquisitions dont ce Prélat enrichit le monastère; ce qu'il y a de certain, d'après eux, c'est qu'il remplit bien fructueusement les onze années de son difficile gouvernement.

Mais malgré son zèle à accomplir les devoirs de sa charge, le bienheureux EVERARD était, avons nous dit, fort ami de la paix, *vir erat pacificus*. Voyant avec peine, *ægrè ferens*, se perpétuer l'interminable contestation soulevée avec les religieux de Saint-Bertin, à cause de la délimitation respective des propriétés des deux monastères, il prit le parti de se retirer pour ne songer qu'à son salut. *Ut soli deo vacaret et saluti, onus Abbatiale exuit*; ce qu'il fit le 10 février 1187, après une administration de onze années quatre mois et quinze jours [2].

Sous cette administration, en 1177, le Comte PHILIPPE à la prière de GERTRUDE, sa sœur aînée, Comtesse de Maurienne, fit divers legs, entre autres, aux moines de Looz et à ceux de Clairmarais auxquels elle donna cinq livres, (n° 88, inventaire de GODEFROY). — Vers la même époque, le même Comte, donna à l'Abbaye de Clairmarais 60 sols exigibles

[1] Hist. mˢˢ Clar., 1 pag. 229.
[2] Idem, idem.

tous les ans, à Furnes, le jour des Rameaux, sur l'office de Léon, notaire, (qu'on a depuis nommé *la Notairie* de Flandre) ; cette somme devait être employée à fournir le pain et le vin nécessaires pour la messe, (n° 91, idem). — Vers 1177, (sans date), confirmation par ce Comte de la donation de 100 sols de rente, faite par Gertrude, sa sœur, à payer le jour de Saint-Remy, sur l'office de Lambin, notaire, (n° 92, idem, idem). — (Note communiquée par notre honorable collègue M. Louis Deschamps de Pas). 1176—1187

— Nous voyons encore dans les archives de Flandre, que vers 1183 (sans date) Robert, par la grâce de Dieu seigneur de Béthune et avoué d'Arras, déclare que Wimerus, de Fontanis, a donné 80 marcs à Robert, de Fontanis, qui lui a remis en échange une terre à Colréal, que ce dernier tenait de lui en fief, et pour laquelle il a fait hommage au seigneur de Béthune. — Wimerus a donné cette terre à Everard, abbé, et à l'église de Clairmarais, à charge d'une reconnaissance de deux muids, l'un de froment à la mesure de Saint-Paul, l'autre d'avoine *(ad modium)* à la mesure de Saint-Omer : personne ne pourra racheter cette terre si ce n'est Robert, de Fontanis, ou un de ses héritiers; mais si on la reprend on donnera à l'Abbaye l'argent nécessaire pour racheter semblable revenu et pareille possession. (Inventaire de Godefroi, n° 123). — Voir aux pièces justificatives, où nous consignons ce titre d'après une copie adossée authentiquement le 5 septembre 1518.

Ce saint Prélat employa le calme de la retraite

1176—1187 à écrire divers ouvrages [1], dont l'un intitulé : *De Accentibus*, est rappelé par CHARLES, de Wisch, prieur des Dunes, dans son catalogue des écrivains de l'ordre [2] ; ce livre se trouvait à l'Abbaye de Willers [3].

On ne peut préciser ni l'âge, ni l'époque de la mort, ni le lieu de la sépulture d'EVERARD [4]. Bien que le Diurnal de l'ordre, imprimé en 1706, fixe cette date en 1180 [5], il a dû mourir vers l'année 1188 environ.

On a composé le quatrain suivant sur cet abbé [6]:

« Suscepit Oblatos EVERARDVS quartus Honores,
« Commissum, multâ dirigit arte Gregem ;
« Litibus, innumeris. bis octo messibus actus,
« Pacifico erosum, cedere, gestit onus. »

— Les armoiries qui sont attribuées à ce Prélat étaient un double aigle, sur fond de gueules, avec cette devise : *Usque ad cælum* [7].

Noms des religieux contemporains d'ÉVERARD.

ANSELMUS DE MORINO, de Thérouanne. — JOHANNES DE PITHEM, de Pihem. — PETRUS AUDOMARENSIS, de Saint-Omer. — CHRISTIANUS DE WITSCAT. — ELBODO SENIOR. — LAURENTIUS SCOTUS, Écossais. — WALTERUS DE FOLLEN (sic) [8].

[1] *In componendis libris, consumpsit.*
[2] Tom. II, pag. 103. — Hist Clar., 1 pag. 229.
[3] Il en était également fait mention dans Bunderius, lettre E nombre 45. « *Etiam teste Bunderio in indice littera E num.* 45. » — Hist. Clar., 1 pag. 229. — [4] Idem, idem.
[5] Manuscrit de D. Charles MARTEL. — Anciennes archives du monastère rappelées par Dom. Bertin de Vissery.
[6] D. Charles MARTEL, religieux de l'abbaye.
[7] Hist. mss Clar., tom I, pag 230 — [8] Idem, idem.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. FERNAND, 5e ABBÉ.

Avènement : 1187
—
Abdication : 1192

(1187-1192).

SOMMAIRE :

Nomination de FERNAND. — Elle a lieu le jour même de la démission d'ÉVERARD. — Ses qualités. — Il s'attire la bienveillance du Comte. — Donation de cent sols de revenu annuel, cédé par la Comtesse de MAURIENNE. — Donation faite par IDA, Comtesse de Boulogne (une journée de terre). — La signature de FERNAND figure sur un acte de donation faite à l'abbaye de Longvilliers. — Passage gratuit sur les terres de ROBERT, Aveué d'Arras. — Donation d'une partie de la forêt de Rihoult. — Fondation de six prébendes dans l'église d'Aire. — Mort de PHILIPPE, d'Alsace. — Regrets de FERNAND, à la mort du Comte. — Il résigne les fonctions, 1192. — Forme des abdications. — Élection des nouveaux Abbés. — Réflexion. — Vacance de l'abbaye. — Fondation de l'abbaye de Blandecques. — Armoiries attribuées à D. FERNAND. — Sa devise. — On ne voit à cette époque qu'un seul religieux dont le nom ait été conservé.

A la démission d'ÉVERARD, le fauteuil de la prélature ne fut pour ainsi dire pas vacant [1], Dom. FER-

[1] Hist. mss Clar., pag. 229, tom. I.
Ex ms nostro, Everardo die eodem successit Fernandus....

1187—1192 NAND ou FERDINAND, religieux du monastère, fut instantanément et unanimement désigné pour prendre sa place, le quatrième jour des ides ou le 10 février 1187. Ses qualités justement appréciées lui valurent cette élévation [1] : les actes se chargèrent bientôt de justifier le choix qui avait été fait. Le nouveau prélat montra tant de zèle et d'habileté dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, que pendant toute la durée de son administration, il n'y eut à cet égard qu'une seule voix sur son compte....

FERNAND, sut comme son prédécesseur s'attirer la bienveillance du Prince et la faire tourner au profit de son monastère [2].

Aussitôt après son entrée en fonctions, il obtint de la générosité de la Comtesse MAURIAN (sic) [3], cent sols de revenu annuel ; cette donation fut confirmée par PHILIPPE, d'Alsace.

La même année, IDA, Comtesse de Boulogne, petite-fille de PHILIPPE, donnait à FERNAND une journée de terre *(carrucatam de terrâ)*, avec l'approbation du Comte (1188) [4].

La même année encore nous trouvons la signature de l'Abbé de Clairmarais, sur une charte de donation, faite par IDA à l'abbaye de Longvilliers, cette signature est au bas d'un acte de confirmation délivré par PHILIPPE (1188) [5].

[1] Hist. cronologica m^{ss}, tom. I, pag. 229.
[2] Idem, idem.
[3] C'est probablement la Comtesse de MAURIENNE, qu'on veut dire.
[4] Idem, idem, pag. 231.
[5] Hist. m^{ss} Clar., a B^{o} de Vissery, tom. I, pag. 232.

— Peu après, ROBERT, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, accordait à FERNAND le privilège d'un passage gratuit sur toutes ses terres (1188). 1187—1192

— L'année suivante, en 1189, PHILIPPE, d'Alsace, par un acte signé à son château de Nieppe *(Niepensi)* ou de La Motte-aux-Bois, donnait aux religieux, en la personne de leur abbé, toute la partie du bois de Rihoult, située au nord de leur monastère [1].

A cette époque nous voyons FERNAND traiter avec les moines du mont Saint-Éloy, en la présence des Abbés d'Igny et de Longvilliers (1189).

En 1190 il assista comme témoin à la fondation de six prébendes, établies par PHILIPPE, Comte de Flandre, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, d'Aire, l'acte porte sa signature.

En un mot la vie de ce Prélat est remplie de faits semblables que les chroniqueurs ont cru devoir abréger pour ne pas se livrer, disent-ils, à d'inutiles longueurs [2].

Ils nous font connaître cependant que la quatrième et dernière année de son gouvernement, le monastère eut à regretter la mort de PHILIPPE, frappé au siège de Saint-Jean-d'Acre (1191), le jour des calendes de juin, et qu'en signe de respectueux souvenir FERNAND fonda à perpétuité, ce jour-là, dans son église un anniversaire pour le repos de l'âme, de ce généreux bienfaiteur de la communauté [3].

[1] Idem, idem, tom. I, pag. 232, lig 5 et suiv.
[2] *Similia brevitatis causâ, omitto.* (Idem, idem, pag. 232).
[3] Ms Hugonis Vict — Hist. Clar., Bert de Vissery, pag 232, tom. I

1187—1192 Le pieux abbé ressentit, plus vivement que, qui que ce fût, la perte qu'il venait de faire en la personne du Comte, et fatigué de toutes les peines qu'il lui fallait se donner depuis quatre ans [1], pour la gestion des affaires temporelles ou spirituelles de la maison, il se décida, comme ses prédécesseurs, à abandonner à un autre le soin du troupeau qui lui était confié. Il abdiqua le fardeau de la prélature, le 12 février 1192.

En présence de plusieurs abdications successives et volontaires de la part des Abbés de Clairmarais, consignons ici, ce ne sera peut-être pas sans intérêt, comment s'accomplissait cette cérémonie.

L'abbé convoquait capitulairement toute la communauté : il exposait ses intentions, en présentant pour prendre sa place, l'un des religieux dont la moralité et la capacité lui étaient parfaitement connues : ce candidat était aussitôt accepté et confirmé par la majeure et la plus saine partie de l'assemblée. Immédiatement après cette reconnaissance canonique, le nouvel Élu, sans autre formalité, prenait possession de ses nouvelles fonctions...—Exemple pour les élections futures !... s'écrie naïvement le bon chroni-

[1] *Ecclesiam Rexit per quatuor annos* (233). — Le P. Malbrancq dit, pag. 350, année 1191, au sujet de la mort de PHILIPPE : « *Valdè* « *Morinis luctuosum, quotusquisque enim Morinorum angulus Phi-* « *lippi Alsatii beneficam manum haud sensit ?... Et ecce nuntiatur* « *ad ptolomaidem, quam strictè cingebat obsidio, Lue absumptus,* « *et in suburbio Sti Nicolai Cemeterio tumulum sortitus, post modum* « *in civitatem quæ brevi expugnata est inferendus....* »

Tumulatur Philippus Comes in Claræ vellis sacello Comitum Flandriæ....

queur [1] du XVIIe siècle.... Combien il eût été a dé- 1187—1192
sirer qu'il en eût toujours été ainsi dans la communauté : *Utinam id adhuc fuisset !!!...*

— A la retraite de FERNAND, dont le jour de la mort est incertain, la dignité abbatiale resta vacante pendant deux mois et treize jours [2].

— Ajoutons que la fondation de l'abbaye Cistercienne de Sainte-Marie de Sainte-Colombe, de Blandecques, qui, on le sait, dépendait de Clairmarais et dont nous avons eu occasion de nous occuper plus longuement dans notre premier volume, se rapporte à la seconde année du gouvernement de cet abbé [3].

Dans les armoiries attribuées à Dom. FERNAND, par Dom. Guislain-Campion, on voit un lion sur un champ de gueules, avec cette devise :

Vicit Leo de Tribu Juda [4].

Par une circonstance assez difficile à expliquer, nous ne rencontrons à cette époque qu'un seul religieux, parmi les contemporains de FERNAND. Ce moine se nomme SAMUEL : c'est le même dont on voit la signature dans la transaction intervenue entre DAVID et GODESCALQUE, en 1175 [5].

[1] Dom. Bertin de Vissery. Hist. Clar., 1 pag. 232, lig. 26.

[2] *Vacavit autem pastore hæc ecclesia duobus mens. et diebus.*

[3] *Anno* 1188. *Monast. B. M. de S^{tæ} Columbæ fundatum est a Desiderio Episcopo Morinensi in pago de Blandecqui.* — Gall. Christ., tom. III. — Hist. m^{ii} Clar., 1 pag. 230.

[4] Idem, Bertin de Vissery, pag. 231.

[5] Idem, idem

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

LE BIENHEUREUX GÉRARD, D'ÉPINOY, 6e ABBÉ.

Avénement : 1192
—
Abdication : 1197

(1192-1197).

SOMMAIRE :

Famille de GÉRARD. — Rang qu'elle occupait. — Son principal établissement. — Il est admis au monastère de Villers dont il devient abbé. — Sa translation à Clairmarais. — Ses vertus. — Son élection. — Son entrée en fonctions. — Moment difficile. — Il fallait éteindre des querelles. — RÉGINALD, de Dommartin, époux d'IDA, voulait revenir sur les donations faites et s'emparer des troupeaux et des terres. — L'Abbé s'efforce de porter remède au mal et de prévenir la ruine de l'Abbaye. — Obtention d'une bulle de confirmation de la part de CÉLESTIN III. — Elle produit l'effet qu'on devait en attendre. — RÉGINALD et IDA accordent enfin les lettres de confirmation refusées (1194). — Acquisition d'une carrière à Marquise. — L'Abbé reçoit plusieurs lettres qui applanissent les difficultés. — La signature de GÉRARD avec celle de l'Évêque et celles d'autres Prélats se trouve sur un acte d'exemption d'impôt à Vitsan, de la part de RÉGINALD et IDA. — Après cinq ans d'exercice, sans compter six ans à Villers, GÉRARD s retire. — On ignore son âge

1192—1197 ainsi que le lieu de sa sépulture, qui probablement se fit dans le cloître. — Le Diurnal imprimé à Dijon en fait mention. — Son éloge en vers. — Ses armoiries. — Noms des religieux.

Dom. GÉRARD, d'Antoing, d'Épinoy, appartenait à une famille illustre du diocèse des Morins, famille qui compta longtemps des gouverneurs de Thérouanne et qui avait son principal établissement dans le Comté de Saint-Pol [1].

De bonne heure, GÉRARD abandonna les choses de ce monde pour ne s'occuper que de Dieu ; il avait pris l'habit religieux dans le monastère de Villers, dont il devint le 6ᵉ abbé. Là, son mérite parfaitement apprécié, le fit, au bout de six années d'une heureuse administration, appeler à Clairmarais pour en prendre également la direction ; il dut céder aux instantes prières, aux ordres mêmes de ses supérieurs, pour consentir à ce changement de solitude,... et pendant qu'il obéissait avec résignation, un autre moine de Rihoult, GUILLAUME, prieur de la communauté, allait prendre sa place à Villers.

Parmi les vertus de GÉRARD, on remarquait surtout un goût prononcé pour l'abstinence.

Ce Prélat fut unanimement élu le 25 avril 1192, jour de la fête de Saint-Marc [2]. Aussitôt il se mit à l'œuvre et ne tarda pas à montrer ce que peuvent le

[1] Hist. mˢˢ Clar., tom. I, pag. 234. — Mˢˢ de Dom. Charles Martel et de Dom J. Roberty.

[2] *Clarimarisci cœtus, suis calculis Gerardum in suum Abbatem elegit....* (Pag. 235). — Jongelinus, pag. 32, 6ᵉ *Abbas Gerardus magnæ virtutis et abstinentiæ vir, post Regimen sex annorum, cessit.*— Hist. mˢˢ Clar., pag. 239.

zèle, le travail et la persévérance dans l'accomplissement d'un rigoureux devoir.... Jamais, en effet, le monastère n'avait eu besoin d'un prélat plus clairvoyant, plus énergique et plus expérimenté à la fois. Les circonstances étaient difficiles, il fallait assoupir bien des querelles, éteindre bien des discussions, suscitées depuis quelques temps : les héritiers de plusieurs bienfaiteurs se refusaient à ratifier les donations faites par leurs devanciers ; Réginald, de Dommartin, homme ombrageux et processif *(litigiosus)* était surtout à redouter *(timendus)*, il avait épousé Ida, Comtesse de Boulogne, en 1190 [1]. Non seulement ce Prince ne voulait reconnaître aucune des donations de ses parents, ni celles de sa femme ; mais il s'arrogeait le droit de disposer des troupeaux, des bois, des marais et des terres de l'abbaye, faisant un tort considérable à la communauté ; cédant à la pression de son mari, Ida poussait l'inconstance jusqu'à vouloir révoquer toutes les libéralités que les moines tenaient d'elle ; en outre Philippe, d'Alsace, qui avait le plus d'influence sur sa petite-fille et qui maintenait ses bonnes dispositions, venait de mourir [2].

1192—1197

[1] Buluze. — Hist Clar., 1 pag. 235.

[2] *Donationes a suis predecessoribus factas renuebant ratificare.... Raynaldus Dommartinus vir litigiosus ac timendus, Idam Boloniæ Comitissam per matrimonium sibi junxerat anno* 1190; *neque parentum suorum neque uxoris suæ donationes nobis factas volebat ratas facere.... Præterea multa de pecoribus abstulerat.... Nemora, paludes, cæteras que terras sibi vindicabat.... Ida Comitissa ex inconstantia mariti donationes quas nobis fecerat, statim ad se revocabat....*

1192—1197 En cet état, il fallait un Abbé capable de tenir tête à l'orage; par son expérience et sa naissance, GÉRARD réunissait ces conditions; voyant que si on laissait le mal s'aggraver, il pourrait amener la ruine du monastère, il s'appliqua à le couper dans sa racine [1].

A cet effet, il chercha à obtenir aussitôt du Souverain Pontife (CÉLESTIN III), une bulle de ratification pour toutes les donations faites à son monastère, et ses efforts furent couronnés de succès.... Cette décision pontificale, signée à Latran, et adressée à GÉRARD, est assez importante pour mériter de trouver place dans notre travail, nous l'inscrivons aux pièces justificatives [2]. Elle contient le détail minutieux de toutes les granges et de toutes les possessions du monastère, en lui en assurant la perpétuelle propriété....

[1] *Omni conatu studuit illa sopire, ne vergere possent in ruinam monasterii.* — Hist. Clar., 1 pag. 236.

Compendium a Carolo de Wisch.

Pag. 47, anno 1197. — « Balduinus Comes Flandriæ ad preces « Heliæ abbatis, concedit monasteriis a Claravalle de Dunis et de « Claromarisco aliis que omnibus cenobiis de Linèâ Clarevallis, ut « per omnes Transitus suæ ditionis, eundo et redeundo, sint liberi « ab omni Telonio, passagio, traverso cæteris que exactionibus. »

— Eodem tempore Helias abbas, præparatis jam multis materialibus, receptis quo ad ordinem plurimis conversis, diversarum artium peritis (ad centum 25) quod omnes recenset Buius, novi monasterii fundationem inchoavit — Pag. 47, lin. 15 à 21.

[2] Voir aux pièces justificatives. — Hist. Clar., 1 pag. 236.

« *Bulla Celestini Papæ III, de libertate ordinis et quibusdam pos-* « *sessionibus nostris. — Dilectis filiis, Gerardo Abbati de Claroma-* « *resch ejus que fratribus tam presentibus que futuris...* » (Pag. 236). Ce titre se termine par ces mots : « *Datum Laterani per manum* « *Egidii S*[ti] *Nicolai in Carcere Tullianensi, Diaconi Cardinalis* 4 « *nonas martii, indictione XI, ab incarnationis Dominicæ anno* 1192. « *Pontificatus Celestini Papæ tertio anno secundo.* » — Idem.

C'était la meilleure garantie ; elle produisit l'effet qu'on devait en espérer (1192). Deux ans après (1194), l'Abbé recevait de Réginald et de la Comtesse Ida, les lettres confirmatives qui avaient été contestées jusques-là [1].

1192—1197

L'année précédente (1193), Gérard parvint à procurer à son abbaye une carrière, près de Marquise ; puis successivement il traita avec les habitants du Locon, et de Henne, en recevant pour cet arrangement des lettres de Baudouin, doyen de Bourbourg. Enfin, pendant les dernières années de son administration, il obtint encore une dizaine de lettres et plus *(decem alias litteras et ultrà)* de divers personnages, lettres dans lesquelles l'assentiment du Pontife diocèsain applanissait les difficultés qui agitaient son gouvernement [2]. Ajoutons qu'on trouve la signature de Lambert, évêque des Morins, celle d'Hugues, abbéde Longvilliers et celle de plusieurs autres prélats, dans un acte d'exemption d'impôt délivré aux religieux de Saint-Bertin, par Réginald, Comte de Boulogne, le plus difficile des hommes, est-il dit, *a mortalibus difficillimo*, et par la Comtesse Ida : cette exemption s'appliquait à une terre située à Vitsan [3] (1192), *(actum Boloniæ)*.

Peu après, épuisé par un travail excessif et par des

[1] *An. vero* 1194, *consecutus est litteras confirmatorias, donationum quæ jam pridem factæ fuerant hùic cænobio, scilicet a Reginaldo comite et Idâ Comitissâ Bolinesii suprâ citatis.*

[2] Hist. m** Clar., 1 pag. 237.

[3] Malbrancq, de Morinis, pag. 354 et 380.— Hist. m** Clar., tom. I, pag. 238.

1192—1197 préoccupations continuelles, GÉRARD prit le parti de se retirer, ce qu'il fit le 5 des ides de septembre 1197, après avoir gouverné le monastère de Clairmarais, pendant cinq ans quatre mois quatorze jours à la satisfaction de tous, indépendamment des six années utilement passées à la tête la maison de Villers. — Comme pour ses prédécesseurs, on ne connait ni son âge, ni le lieu de sa sépulture ; mais on a quelques raisons de penser que, probablement, il fut inhumé avec eux dans le cloître [1].

Voilà ce que d'après les chroniqueurs nous pouvons dire de cet abbé : on voit comment il parvint à assoupir les obstacles qui se présentaient à lui et à apporter un remède aux maux qui menaçaient l'abbaye de Clairmarais [2].

Il est fait mention de GÉRARD, d'Épinoy, dans le *Diurnal* des saints, imprimé à Dijon, ainsi que dans la série des Abbés de Villers [3] où il est qualifié de bienheureux [4].

Dom. Charles Martel, moine de Clairmarais, fait ainsi l'éloge de GÉRARD :

« Exortus, Morinæ, succedit stirpe GERARDUS,
« Clarus avis, Clarus Relligione, micat.
« Quid quid id est, quinto cætum vix rexerat anno
« Is fuit qui fuerat, pastor ovilis, ovis [5]. »

Les armoiries de ce Prélat étaient des armes par-

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 238. — Archives de l'abbaye.
[2] Idem, idem, pag. 237.
[3] Idem, idem, pag. 238.
[4] Mss de Dom. Charles Martel. — Hist. mss Clar., 1 pag. 238.
[5] Idem, idem.

lantes, faisant allusion au nom d'ÉPINOY, elles portaient un arbre à épine sur un champ d'or avec cette devise : 1192—1197

Erumnæ meæ, Spinæ [1] !

On apercevait jadis dans l'église du monastère, suspendu à la clef de voûte de la chapelle Saint-Pierre, un écu semblable à celui-là, avec cette différence pourtant que l'arbre était en or, sur un fond d'azur.

Parmi les religieux contemporains de GÉRARD, on comptait :

WILLELMUS, scriptor (écrivain). — LAMBERTUS. — MATHELINUS. — WILLELMUS, de Hoctinczèle. — GUILLAUME, d'Aire. — THOMAS, de Milham [2].

[1] Idem, idem. — Planches des armoiries.
[2] Idem, idem.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ADAM, 7e ABBÉ.

Avènement : 1197
Mort : 1198

(1197-1198).

SOMMAIRE :

Election d'ADAM. — Il était probablement prieur avant d'être élu Abbé. — Durée de son administration. — Sa mort. — Son éloge. — Ses armoiries. — Nombre des religieux. — Moines contemporains.

ADAM, élu le 22 octobre 1197, (le XI des calendes de novembre) au bout d'une vacance de six semaines, était né à Bailleul [1]. Il remplissait vraisemblablement auparavant les fonctions de prieur, car on ne rencontre dans les annalistes aucun autre nom semblable et pourtant on lisait sur trois manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye : *Ex emptione Adæ prioris...* Quoiqu'il en soit, ce pieux cénobite, sur l'âge et la sépulture duquel nous n'avons aucun renseignement,

[1] De Baillolo oriundus : Miræus. Tom. II, pag. 132.— Hist. Clar., 1 pag. 241.

1197—1198 figure au nombre des bienfaiteurs de la maison dans les anniversaires du mois de janvier.

Appelé par la confiance de ses frères à la prélature de Clairmarais, il administra sagement pendant dix-huit semaines et mourut le 28 février 1198 [1].

Sous cette administration, GUILLAUME, avoué d'Arras et de Béthune, donna à l'Abbaye trois pesées de fromage de Flandre, à prendre chaque année à Lampernesse, la veille des ides de mai, jour où on célébrait son anniversaire. (Pag. 241, tom. I).

Dom. Charles Martel a écrit de cet Abbé :

« ADAMUS litui donatur honore vocantis,
« Pastor oves, magna cum pietate regit ;
« Vix quater ast Phœbe, junctis impleverat orbem,
« Cornibus, ADAMUM, mors nimis atra, Rapit. »

Les armoiries qui lui sont attribuées étaient sur fonds d'or, une barre noire en pal, avec deux étoiles en haut et en bas. On y lisait cette inscription :

Abstine a Vetitis [2].

On voit sous cette administration augmenter notablement le nombre des religieux.

Parmi les contemporains d'ADAM on cite :

GERBODO, d'Aire *(Ariensis)*. — ROBERT, de Wissant. — GUILLAUME, de Campagne *(de Campagnia* ou *de Campanis)*. — GÉRARD, de Leederzel. — SIMON,

[1] Jongelinus et autres. — Hist. mss Clar., 1 pag. 240

[2] Mss inédit de Bertin de Vissery.

de Bourbourg. — ARNOUL ou ARNULPHE, de Saint-Omer *(Audomar.)*.— PHILIPPE, de Saint-Omer *(Audomar.)*. — JULIEN *(Julianus)*, ancien sous-prieur, puis prieur. — GUILLAUME, de Saint-Omer. — HUGO FOLQUINUS.— ALEXIUS, de Saint-Omer.— WALTERUS, de Bailleul *(de Baliolo)*. — DANIEL ROBORIS (ou de Robers).— MAXIMUS.— LAMBERTUS LONGUS.— HERBERTUS.— ROBERTUS, de Nielles.— HUGO DE FURNIS (de Furnes). — GERARDUS BRUXELLENSIS (de Bruxelles).— EUSTACHIUS DE FONTIBUS (de Fontes).— WALTER, de Rubroucq.— BAUDOUIN *(Balduinus)*, d'Aire. — RUMOLDUS, d'Arques. — SIMON, de Saint-Omer. — GOTSCELINUS, de Dinan *(de Dinanto)*. — DANIEL, de Saint-Omer.— ROBERTUS, de Pernes. — LAURENTIUS FOLQUINUS. — MICHAEL FOLQUINUS. — RAINGOT, sous-prieur. — MATHEUS [1].

1197—1198

[1] Hist. mss Clar., a Bertino de Vissery. Tom. I, pag. 241.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

GÉRARD, DE CAMPAGNE (OU DE CAMPANIA), 8e ABBÉ.

Avènement : 1198
Démission : 1202

(1198-1202).

SOMMAIRE :

Prise d'habit de Gérard. — Sa profession — Ses fonctions antérieures. — Son dévouement aux intérêts de la maison — Son élection unanime. — Il décline d'abord cet honneur ; mais il est forcé de céder aux instances de toute la communauté et finit par accepter. — A peine installé la guerre s'allume entre les Français et les Anglais. — Baudouin, Comte de Flandre, s'unit au Roi d'Angleterre dans l'espoir de reconquérir les provinces septentrionales de la France, qui lui avaient été enlevées. — Invasion de la Picardie et de l'Artois. — Péronne et Roye se soumettent, de même que Saint-Omer et Aire, qui rentrent sous la domination du Comte. — Au rétablissement de la paix, Gérard reprend son œuvre, il répare les torts de la guerre et complète ce qui est inachevé. — Il s'attire la confiance des Princes et en obtient des dotations pour sa maison. — Confirmation de ces dotations. — Dévouement d'Hugues, de Campdaveine, à Gérard. — Visite de ce Prince au monastère. — Il en est si satisfait qu'il fait abandon de toutes les redevances que la maison lui payait annuellement. — Acte constatant cette libéralité (1202). — Vieillesse de Gérard. — Ses forces s'épuisent. — Il se

1198—1202 retire après un gouvernement de trois ans et dix mois. — Vacance de l'Abbaye. — Les archives ne font aucune mention de sa naissance, ni de sa mort, ni de sa sépulture. — Eloge de GÉRARD. — Ses armoiries. — Noms des religieux contemporains.

GÉRARD, avait pris l'habit à Clairmarais de la main de DAVID, 3e Abbé, et avait fait, sous lui, sa profession religieuse, il eut de bonne heure une vocation très prononcée, ce qui explique son dévouement aux intérêts de la communauté dans les différentes fonctions, que successivement, sous quatre Abbés, il avait été appelé à remplir et qu'il exerça toujours avec un bonheur et une habileté peu commune [1]. On devine, dès lors, le motif qui naturellement appela sur lui tous les regards de ses frères, lorsqu'au bout de cinq mois et cinq jours de vacance abbatiale il fallut donner un successeur à ADAM.

Quant à GÉRARD, semblable à l'humble violette, il préférait rester dans l'ombre au lieu de paraître au grand jour ; aussi fit-il des efforts inouïs pour détourner de lui la lourde et périlleuse grandeur dont il était menacé ; mais forcé de céder au vœu public, ses prières furent sans effet, il dut se résigner et accepter en tremblant le fardeau de la prélature, qui lui fut imposé la veille des nones du mois d'août 1198, aux applaudissements universels de l'assemblée capitulaire qui venait de le proclamer [2]. Il était

[1] *Multâ solertiâ, solo regimine quatuor Abbatum diversa negotia mirabili dexteritate tractavit.* (Pag. 242).

[2] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 242. — *Timens ac tremens, sarcinam istam, eum cogente cætu induit, pridie nonas Augusti, anno* 1198, *toto conventu plaudente.* (Tom. I, pag. 242, Hist. Clar.)

déjà avancé en âge *(grandœvus)*, à peine eut-il pris possession de sa nouvelle dignité que la guerre, ce fléau des peuples, sévissant de nouveau dans les Flandres entre l'Angleterre et la France, vint accroître les calamités qui déjà pesaient sur le monastère [1]. 1198—1202

BAUDOUIN, Comte de Flandre, dans la pensée qu'il pourrait y trouver l'occasion de récupérer une partie de la Flandre occidentale, s'était ligué avec le Roi d'Angleterre [2], et avait envahi le territoire français, les champs, les villes, les châteaux, mettant le feu partout jusqu'à Compiègne, sans que personne songeât à arrêter ces incendiaires envahisseurs [3], *prohibente nemine, incendit* [4]. Péronne et Roye, forcés de se rendre, subirent la loi du vainqueur qui, aussitôt après, vint mettre le siège devant la ville de Saint-Omer dont les habitants ainsi que ceux d'Aire, durent se soumettre pour rentrer sous l'obéissance du Comte [5].

BAUDOUIN voyait avec peine, entre les mains des Français cette belle province d'Artois, constituée en dot à sa sœur, par PHILIPPE, d'Alsace [6].

[1] Hist. Clar., tom. I, pag. 242-243. — *Vix hoc onus humeris imposuerat, ut bello seviente in hâc Regione, hoc monasterium multis calamitatibus concussum.* (Pag. 243, Hist Clar., I).

[2] Locrius chronicon Belgicum, anno 1198. — Hist. Clar., I pag 243. — L'art de vérifier les dates, tom. I, édit in f° de 1785.

[3] *Rata que cum illis fædere, Regias invadit ditiones, agros, vicos Castella, ad usque* COMPENDIUM. (Hist. Clar., pag. 243).

[4] Idem. idem.

[5] Meyerius. — Chronicon Aquicinctense. — Archives de Clairmarais. — Hist. Clar., tom. I, pag. 243.

[6] *Ægrè ferebat enim Comes, a Philippo Elsatio, datam francis arthesiam in dotem sororis.* (Hist. Clar , I pag. 243).

1198—1202 Ces sanglantes hostilités qui agitèrent le règne de PHILIPPE-AUGUSTE troublèrent aussi, on le comprend, les premiers jours de l'administration de GÉRARD ; mais aussitôt que les premiers rayons de la paix commencèrent à briller, *pace illuscescente*, il s'appliqua de nouveau à donner ses soins aux affaires de la maison ; améliorant ce qui était inachevé, réparant les torts de la guerre, complètant ce qui demeurait imparfait [1].

Semblable à ses prédécesseurs il sut se concilier également l'amitié des Princes et des Seigneurs, dont il obtint à son tour des dotations importantes pour la maison qu'il était appelé a diriger [2].

Par ses soins HUGUES, *Boteri* (sic), entre autres, noble chevalier et seigneur de Bomy, lui fit donation de plusieurs terres qui furent confirmées en 1200, par HUGUES, Comte de Saint-Pol, et par GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer. HUGUES, d'ailleurs, surnommé CAMPDAVEINE *(Campus Avenæ)*, était entièrement dévoué à GÉRARD, pour qui il avait une grande vénération, tant à cause de sa vieillesse que pour le zèle infatigable qu'il ne cessait de déployer dans l'exercice de sa mission [3]. — On rapporte à cet égard le fait suivant :

Ce Prince venait quelquefois à Clairmarais accom-

[1] Idem, idem.

[2] *Quorumdam magnatum amicitiam sibi conciliavit, novis quibusdam donationibus, domum sibi creditam ampliavit.* (Hist. Clar , 1 pag. 243). — M[ss] de Dom. Charles Martel.

[3] Idem, idem. (Hist. Clar., tom. I, pag. 243-244).

pagné de l'Abbé de Blangis, de l'Avoué de Thérouanne et de ses propres barons, les sires de Werchin, de Canteleu, de Wavrans et de Bailleul ; un jour étant entré au chapitre pour se recommander aux prières des moines, il fut tellement touché de la modestie, de la régularité, de l'obéissance et de l'humilité de tous, à l'égard de leur Abbé, qu'en sortant il se rendit à l'église où il offrit sur l'autel de la Vierge Marie, tous les revenus ou redevances [1] *(census annuos)*, que le monastère était dans l'usage d'acquitter annuellement envers lui [2]. Un acte de ce généreux abandon fut immédiatement dressé dans l'Abbaye même, en présence de la suite du Prince, qui s'empressa à son retour dans son château de Saint-Pol de le faire ratifier par sa femme, sa fille et son gendre Galcher, de Chatillon *(Castellionensem)* [3], au mois de mars 1202 [4]. 1198—1202

Vers 1199 (sans date), il venait de faire confirmer par Baudouin, Comte de Flandre, la donation de Gertrude, sa tante, pour le pain et le vin de la messe (Inventaire de Godefroi, n° 199).

[1] Hist. Clar., m^ss a B° de Vissery, tom. I, pag. 244.
« *Cum introisset capitulum nostrum, ut omnium suppliciter commendaret precibus ; ita de modestiâ, regularitate, obedientiâ et submissione humili totius cœtus, in venerabilem Gerardum pietate comtentus est.* » — (Idem, idem).

[2] *E capitulo exiens, tenderit ad ecclesiam, oblaturus super altare beatæ virginis, census annuos quos ecclesia nostra solvere tenebatur.* » — (Idem, idem).

[3] Voir aux pièces justicatives et dans l'histoire manuscrite de de Clairmarais par Bertin de Vissery, tom. I, pag. 244 et 245.— Les circonstances que nous rappelons et le fait qui y a donné lieu sont mentionnés dans cet acte.

[4] Ann. Dom. MCCII Mense Martio.

1198—1202 Un an après, en septembre, le même Comte lui délivrait à Rihoult des lettres importantes, par lesquelles ce Prince prenait sous sa sauvegarde et protection l'Abbaye de Clairmarais, que Thierry, Comte de Flandre, Sibylle, sa femme, et Philippe, de Flandre et de Vermandois, avaient fondée ; s'en déclarant l'avoué contre tous hommes, leur donnant pour le repos de son âme et celle de Marie, de Champagne, sa femme, 400 mesures dans le bois de Rihoult, plus tous les viviers qui se trouvent dans cette forêt, excepté les poissons qui seront pris pour son usage, tous les fossés, toutes les eaux et permission aux moines de faire fossés, routes, aqueducs, etc., etc., comme ils jugeront à propos.

Personne ne pourra détourner les eaux, si ce n'est pour l'usage de l'Abbaye, il permet aux religieux de faire passer par ses terres tout ce qui leur sera nécessaire, et confirme ce qui leur a été donné par ses prédécesseurs ainsi que par Étienne, Roi d'Angleterre, Mahaut ou Mathilde, Comtesse de Boulogne, sa femme, et les Comtes de Boulogne, les Châtelains de Saint-Omer et ses Barons.

Le Comte confirme de plus à l'Abbaye les granges de Rihoult, de Loo, de Newerlède, de Beauloo, avec les moulins de Brenecques et de Blandecques et leurs dépendances.

Il défend à ses Baillis et ses Sergents, de dire des injures aux gens de cette Abbaye, révoquant et annulant tout ce qui a été fait au contraire.

Plus tard on voit une confirmation nouvelle par PHILIPPE, duc de Bourgogne, en 1439. 1198—1202

Vidimus du bailliage de Saint-Omer, en 1518. (N° 6 et 6 bis, ce n° commence à l'an 1206.)

Mais GÉRARD vieillissait, voyant que les obligations de sa charge commençaient à dépasser ses forces [1], il donna sa démission le 16 juin 1202 (le 17 des calendes de juillet), pour pouvoir se préparer plus sérieusement dans la solitude au passage de l'éternité [2]. Ce Prélat avait gouverné à la satisfaction générale, pendant trois ans dix mois et onze jours[3]. Après lui la prélature de Clairmarais demeura vacante, pendant treize mois et demi [4].

Les archives de l'Abbaye ne font aucune mention du jour de la naissance de cet Abbé, ni de celui de sa mort, ni du lieu de sa sépulture.

Voici son éloge tel qu'il a été laissé par Dom. Charles Martel :

« Unanimi cœtus conclamat voce GERARDUM
« Abbatem, nimium grande reclamat onus.
« Subjecit huic humeros tandem munus que molestum
« Impiger, et multa laude ferendus obit [5]..... »

Les armoiries de GÉRARD ou du moins celles qui lui sont attribuées par Dom. Guislain-Campion,

[1] *Videns, se nimio senio confectum, et curâ Abbatiali suprà vires onustum, hanc dimisit* 16 *junii, anno* 1202. (Idem, pag. 245).

[2] Idem, idem.

[3] *Cessit post très annos, optimi regiminis, supra* 10 *menses et dies undecim.*

[4] *Vacavit ecclesia uno anno et mense uno idem.*

[5] Hist. cronol. Clar., pag. 246.

1198—1202 étaient d'or avec une barre droite de couleur noire, avec cette devise :

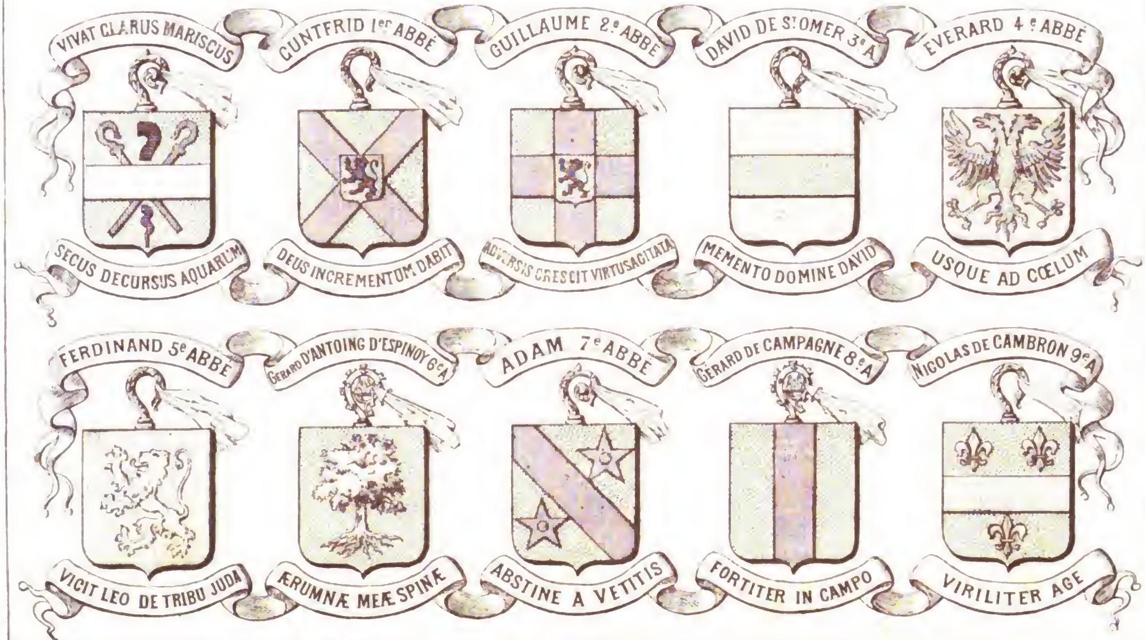
Fortiter in Campo [1].

Suivent d'après les manuscrits les noms des religieux qui vivaient au temps de cette administration.

Petrus, que l'on suppose avoir été un instant Abbé de Clairmarais [2]. — Petrus *(alter)*. — Jean, d'Aire. — Eustachius. — Henricus. — Guillaume, d'Aire. — Godefroi, prieur ; il acheta le manuscrit intitulé : *Opuscula S^ti Hieronimi*, et mourut le 13 des calendes de décembre 1216. — Pierre, de Saint-Omer. — Guillaume, d'Ypres. — Hugues, de Saint-Omer. — Michel, d'Audincthun. — Jean, de Furnes. — Lambert Scheriner (sic). — Dom. Olivier, moine et prêtre *(sacerdos)*, figure comme témoin en 1205 *(testis extitit 1205)*. — Walter. — David, d'Ypres. — Nicolas, de Longvilliers. — Nicolas, de Bailleul. — Jean, médecin *(medicus)*. — Baudouin, d'Aire. — Walter, d'Aire. — Anselme. — Walter.

[1] Hist. Clar., 1 pag. 246.

[2] Ce moine du nom de Pierre, pourrait rigoureusement avoir été Abbé, pendant près d'un an et demi, entre Gérard, 8e abbé, et Nicolas. Il y eut, en effet, une vacance assez longue à cette époque, on n'a pourtant rien de précis à cet égard ; aussi, nous bornons-nous, avec D. Bertin de Vissery, à consigner ici le doute.



Imp Alf Robaut Douai

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

NICOLAS, DE CAMBRON, 9e ABBÉ.

(1204-1208).

Avènement : 1204
—
Abdication : 1208

SOMMAIRE :

Durée de la vacance. — Possibilité du gouvernement de PIERRE à cette époque. — Élection de NICOLAS. — Vexations nouvelles de la part de RÉGINALD, Comte de Boulogne. — Une fois déjà l'intervention Pontificale avait calmé la querelle qui se reproduit. — Il fallut revenir à la charge.— Jugement de l'Archevêque de Rheims et du légat du Pape en faveur de NICOLAS. — Obligation imposée à RÉGINALD de ratifier les donations précédentes et de donner un dédommagement. — Proposition d'échange de 26 mesures de terre faite par GÉRARD, prévôt de Lille et de Saint Omer, etc.— Traités et acquisitions diverses. — Arrangement avec CLÉMENCE, dame de Wattines. — Bulle d'HONORIUS III. pour la confirmation des privilèges, etc.— Échange de 12 mesures de terre contre 11, avec GUILLAUME, de Montcavrel. — Témoins de l'acte passé à Clairmarais et confirmé par l'Évêque des Morins.— Arrangement entre NICOLAS et l'Abbé des Dunes.— Témoins.— Applanissement *des difficultés* relatives aux dîmes de Gravelines. — Donation de 14 pesées de beurre et de 8 pesées de fromage à recevoir dans la ferme de Henne. — Acquisition de plusieurs terres vendues par BAUDOUIN, seigneur d'Alfoy (1208).— Sollicitude de NICOLAS.—Les embarras

1204—1208 qu'il éprouve. — Discussions avec Saint-Bertin. — Prise du château d'Arques. — Dommages causés au monastère. — Abdication de NICOLAS. — Incertitude sur son âge, sur l'époque de sa mort et sur sa sépulture. — Son éloge. — Ses armoiries. — Moines contemporains.

Cette fois la vacance abbatiale dura dix-sept mois et demi, c'est à cet intervalle que l'on a cru pouvoir assigner la possibilité du gouvernement, fort hypothétique, de Dom. PIERRE, sur lequel on n'a conservé aucun renseignement et dont les chroniqueurs ne nous ont transmis que le nom. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que NICOLAS, de Cambron, que nous plaçons avec raison, ce nous semble, au IXe rang sur la liste des Abbés de Clairmarais, fut élu la veille des calendes de février de l'année 1204 [1], au moment où REGINALD, Comte de Boulogne, dont nous avons plusieurs fois parlé, renouvelait encore ses vexations contre le monastère, enlevant les troupeaux des granges et s'appropriant les biens des religieux : *Cœnobium de novo multipliciter infestabat Raynaldus Comes Boloniæ suprà memoratus* [2]; *tum pecora in villis auferendo.... Bona injustè devinciendo* [3]....

[1] M^ss^ de Dom. Charles Martel. — Idem, Bertin de Vissery, p. 248. NICOLAS prenait probablement le nom du pays qui l'a vu naître. Cambron, village de Belgique, situé à quelques pas de Brugelette entre Ath et Bruxelles, possédait autrefois une célèbre abbaye Cistercienne, contemporaine de Clairmarais. Nous avons pu en parcourir il y a quelques années les imposantes ruines, utilisées alors par un haras royal.— Le regrettable chanoine de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, avait préparé peu avant sa mort, la publication du cartulaire de cette maison religieuse.

[2] Hist. Clar., 1 pag. 248.

[3] Idem, idem.

Plusieurs années auparavant, il avait fallu recourir à l'autorité du Souverain-Pontife, dont la haute intervention avait un instant assoupi l'humeur envieuse du Comte ; mais ce calme ne dura pas longtemps, les déprédations recommencèrent, on dut invoquer de nouveau la médiation pontificale et une fois encore le légat du Pape de concert avec GUY, Archevêque de Rheims, furent appelés à trancher le différent et à amener une transaction qui intervînt amiablement entre le Comte de Boulogne et l'Abbé de Clairmarais. La justice ecclésiastique après avoir bien examiné la cause se prononça en faveur de NICOLAS : elle obligea RÉGINALD à ratifier une fois de plus, toutes les donations, les libertés, les exemptions accordées au monastère par les ayeux de la Comtesse IDA, son épouse, et en outre elle exigea de lui la réparation du dommage qu'il avait causé ; RÉGINALD fut condamné à payer à la communauté 150 livres *parisis*, jusqu'au moment où il aurait opéré la restitution des troupeaux enlevés (1204) ; l'époque de cette restitution fut fixée au temps pascal de l'année 1206 [1].

1204—1208

La même année (1204), NICOLAS eut à terminer diverses autres négociations utiles. GÉRARD, d'Alsace

[1] *Causâ.... attentè perpensâ et ponderatâ.... ab Archiepiscopo, in favorem Nicolai cecidit.... Coegit que Reginaldum Comitem ad ratificandum omnes donationes, libertates et immunitates huic monasterio olim factas à prædecessoribus uxoris suæ.... Preterea propter détrimenta nobis illata, eumdem Comitem ad solvendum nobis* 150 *libras parisienses adduxit usque, dum restitueret pecora in Paschalibus* 1206, etc., etc. (Hist. Clar., 1 pag. 249).

1204—1208 fils du Comte de Flandre, prévôt des églises de Lille, Saint-Omer et Bruges [1], lui écrivit pour proposer à sa communauté l'échange de 26 mesures de terre [2], situées dans les environs de Gravelines contre pareille contenance appartenant à une noble dame IDA, de Lalaing, et cela avec l'assentiment de la Reine, dont GÉRARD était vice-gérant, en même temps qu'il était procureur fondé de GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer et Bailli du Comte de Flandre.

Peu après NICOLAS achetait : 1° deux mesures de terre, voisines du moulin de Bruckes ; 2° il traitait avec ISAAC, de Fontaines, fils de WIMER et père de BAUDOUIN, de Fontaines, au sujet d'une donation de 14 mesures de terre, situées au lieu dit : *le Ramier* ; 3° il adhérait un autre arrangement intervenu à Arras, en présence de BAUDOUIN, doyen de Thérouanne, et maitre des convers, le 5 des nones de décembre 1205, cela sous les yeux de RODULPHE, Évêque d'Arras, de PONS, Archidiacre, de JEAN, doyen, et de maître GUILLAUME, de Hautbourdin, légat du Saint-Siège apostolique. Dans cet arrangement on amena CLÉMENCE, veuve et dame de Wattines *(de Wastinâ)*, à trancher les difficultés existantes à l'occasion des Wattines de Nordpeenne, que THÉOBALD, de Rolinghem, avait donné à l'abbaye, du consentement de PHILIPPE, son époux, pour une redevance de 24

[1] Gallia Christ., 248. Tom. V. — Archives de l'Abbaye. — Hist. Clar., 1 pag. 249.

[2] On sait que la mesure composée de 100 verges était de 35 ares 46 centiares à Saint-Omer, à Clairmarais et aux environs.

livres *parisis*. Cette convention fut faite avec l'adhésion de PIERRE et de NICOLAS, de Wattines, fils de CLÉMENCE, en la présence d'OLIVIER et d'EUSTACHE, religieux prêtres, et de frère HENRI, convers de Clairmarais. 1204—1208

La même année encore, NICOLAS obtint pour son monastère une bulle spéciale du Pape HONORIUS III, avec confirmation de tous les privilèges, pour les dîmes, jachères et droits de dépaissance des animaux, etc. Ce droit fut ensuite étendu aux jardins, bruyères, pêcheries, etc., etc. [1].

Au mois de juillet 1206, GUILLAUME, seigneur et héritier, de Montcavrel *(de Monte Capreolo)*, fit avec le monastère un échange de 12 mesures de terre contre 11 mesures qui étaient plus à sa convenance sur le territoire d'Avesnes. Cet échange eut lieu du consentement d'ADÉLAIDE, sa femme, et de ses fils. NICOLAS y donna son adhésion [2], l'acte ratifié par LAMBERT, Évêque des Morins, fut passé à Clairmarais en présence d'HUGUES, abbé de Longvilliers, de MICHEL, de Houdinghem, sous-chantre *(succentore)* [3], EUSTACHE, de Thérouanne, MATHIEU, d'Aire, GUILLAUME, de Nielles, sous-cellerier, JEAN, de Lisbourg, GÉRARD, de Thérouanne, moines de Clairmarais, et GUY, maître des convers, à Maninghem [4].

A cette époque, au même mois de juillet de la même année, NICOLAS, de Clairmarais, et l'Abbé des

[1] Hist. m^{ss} Clar. a B^{o} de Vissery, tom. I. pag. 249 et 250.
[2] Hist. Clar., 1 pag. 250.
[3] *Succentor* signifie aussi celui qui entonnait au chœur.
[4] Idem, idem.

1204—1208 Dunes, consentirent à un accommodement au sujet des difficultés qui s'étaient élevées entre eux ; cet arrangement se fit dans le monastère de Rihoult [1], sous la médiation et en présence des Abbés de Foignies *(Foignyaco)*, de *Balantiis* ou de *Wallelouis*, de *Laude*, de *(Looz)* et de *Bocris* (sic).

— C'était le moment ou ANSELME et ARNOULX, de Cayeux, seigneurs de Longvilliers, rendaient des services à l'abbaye de Clairmarais [2]. L'Abbé profita de l'occasion qui s'offrait à lui, pour résoudre les difficultés de nouveau soulevées à cause des dîmes de Gravelines; il prit pour arbitres, JEAN, abbé de Saint-Bertin, GUILLAUME, d'Anchin, ROGER, de *Balanciis*, et PONS, archidiacre d'Arras. L'acte fut signé à Clairmarais, le 13 des calendes d'août 1207 [3].

Un mois après, NICOLAS recevait d'un employé de la maison *(familiaris)* une valeur de 40 marcs de monnaie de Flandre, avec application de cette somme à l'acquisition annuelle de 14 pesées de beurre et de 8 pesées de fromage pour l'usage d'un religieux, *cuilibet religioso ;* l'Abbé en présence du couvent, capitulairement assemblé, octroya au donateur des lettres de reconnaissance, datées du jour de Pâques, (1207) en étendant la jouissance de cette libéralité aux moines ou convers qui étaient répartis dans les

[1] *In Monasterio Ruhollano*, on désigne quelquefois ainsi le monastère de Clairmarais à cause de sa proximité du château de Rihoult.

[2] Idem, idem.

[3] Hist. Clar., 1 pag. 250-251.

granges. Cette rente était payable dans la paroisse de Henne [1]. 1204—1208

Là, ne se bornaient point les acquisitions de NICOLAS, il en est d'autres qui attestaient encore son zèle pour les intérêts de sa communauté.... Entre autres, en 1208, cet Abbé acheta de BAUDOUIN, seigneur de Alfoy (sic), plusieurs portions de terre.... En un mot, il ne négligeait aucune occasion favorable d'agrandir les possessions communes [2].... Sous son administration le nombre s'en accrut considérablement ; aussi la sollicitude du vénérable Abbé faisait elle l'admiration de ses frères; toujours il fut pour eux un modèle de piété et un exemple de charité.... Ainsi s'écoula l'administration de NICOLAS, mais cette administration n'était pas sans épines.... Le Comte RÉGINALD lui avait suscité bien des embarras, il dut en essuyer d'autres de la part des religieux de Saint-Bertin, avec lesquels il ne put éviter des contestations : en outre le commencement de son gouvernement fut marqué par des faits mémorables, le siège et la prise du château d'Arques, par BAUDOUIN, Comte de Flandre, ce qui fit subir au monastère de Clairmarais, peu éloigné de là, de graves préjudices et des pertes notables.... Ces ennuis multipliés avaient altéré la santé du Prélat : il résigna volontairement ses fonc-

[1] *Accipienda erat in villâ de Hennâ.* (Idem, idem).
Les lettres constatant cette donation furent délivrées par LAMBERT successeur de NICOLAS, au nom de la communauté, le jour de Pâques 1208. — (Voir ces lettres aux pièces justificatives).

[2] D. Guislain-Campion. — Hist. Clar., pag. 251-252.

1204—1208 tions le 12 des calendes d'octobre 1208, au bout de quatre années sept mois et vingt jours d'exercice [1].

On ne connaît ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort, ni le lieu de sa sépulture [2], mais on sait qu'après lui la prélature demeura vacante pendant un mois, du mois d'octobre au mois de novembre [3].

Dom. Charles Martel, religieux de l'Abbaye, a dit de NICOLAS :

> « Assequitur sacras nonus NICOLAUS habenas
> « Pascit et ingenti, sedulitate gregem.
> « Sponte tamen deponit, onus quo membra gravantur,
> « Privatas que dies huic minus aptus agit. »

Dans les armoiries qui sont attribuées à cet Abbé, on voit, sur un fond d'or, trois fleurs-de-lis, azur, deux et une, séparées par une barre de même couleur. Sa devise était dit-on :

Viriliter age.

Parmi les moines contemporains de NICOLAS on cite: THOMAS, anglais. — ARNULPHUS. — LUDOVICUS. — HUGO DE BALLIOLO. — ROBERTUS ARIENSIS. — JOANNES YPRENSIS.— BALDUINUS ARIENSIS.— WILLELMUS. — LAURENTIUS.

[1] A en croire D. Guislain-Campion, les discussions persistantes avec Saint-Bertin n'auraient pas été étrangères à sa détermination : « *Fertur etiam regimen dimisisse, causâ dissidiarum cum Bertinien-* « *sibus.* » D. G. C. — Hist. Clar., pag 251.

[2] Idem, idem.

[3] M[ss] de l'Abbaye. — Hist. Clar., pag. 252.

« *A cessione ejus, vacavit ecclesia hæc, mense uno ab octobri scili-* « *cet ad novembrem.* » (Archives de l'Abbaye).

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

Avènement : 1208
—
Démission : 1222.

LAMBERT, 10e ABBÉ.

(1208-1222).

SOMMAIRE :

Remplacement de NICOLAS, par LAMBERT. — Reprise des hostilités de RÉGINALD. — Nouvelle transaction amenée adroitement par LAMBERT (1209). — Ratification de cette transaction. — Donation de 100 livres *parisis* faite par GILLES, chanoine de Thérouanne. — Approbation de plusieurs donations et acquisitions. — Refuge de Clairmarais exempt de charges — Le monastère placé sous la protection directe du Pape. — Désordres dans l'Abbaye de Saint-Josce. — LAMBERT est désigné avec l'Abbé de Longvilliers pour les apaiser.— Lettres apostoliques à cet égard.— Plainte au sujet des dîmes de Gravelines. — Décision du Pape. — Sentence de l'Évêque d'Arras.— Arrangement avec l'Abbé de Saint-Bertin.— Prétentions de l'Évêque d'Amiens sur l'Abbaye de Saint-Josce.— Ce Prélat est débouté.— Les Abbés de Clairmarais et de Longvilliers demeurent seuls chargés de la direction de cette communauté. — Sollicitude incessante de LAMBERT.— Il reçoit une quittance de MARGUERITE, de Calais, et d'HENRI, son fils. — Discussions entre Clairmarais et Saint-Bertin. — Travail de con-

1208—1222 ciliation des deux Abbés. — Lambert se rend auprès de Jean III, qu'il trouve parfaitement disposé — On partage le différend. — La paix est faite. — Confirmation par Jean, Évêque des Morins. — Échange avec Sarra, Abbesse de Blandecques. — Amende honorable d'Élizabeth, d'Haveskerque (1220). — L'Abbé reçoit des lettres pour une donation faite par Thierry, de Gravelines (1213). — Approbation d'une transaction de 1189 (1213). — Michel, de Boulers, Châtelain de Cassel, prend le monastère sous sa protection (1214). — Lambert, traite avec les Abbayes de Saint-Augustin et de Saint-Jean Haut Mont (1215). — Qualités et vertus de Lambert. — Justesse de son jugement. — Dans sa propre cause Lambert était choisi pour juge par ses adversaires eux-mêmes (1215). — Lettre qui en fournit la preuve. — Emprisonnement de Réginald. — Charte de Philippe-Auguste garantissant l'Abbaye des Dunes, contre Réginald, pour 600 livres sterling (1216). — Derniers devoirs rendus par Lambert au prieur Godefroy. — Réception d'une bulle défendant aux légats de recevoir de l'argent des religieux et de manger de la viande (1217). — Autres bulles relatives aux excommunications, institutions, dépositions, etc., etc. — Confirmation de quelques donations faites par les ancêtres de Walter, seigneur de Buischœure et de son épouse (1217). — Lambert était considéré par les Princes. — Sa sollicitude pour sa communauté. — Lettres de privilèges délivrés par Jeanne, Comtesse de Flandre et de Hainaut (1218). — Sentence contre les habitants de Saint-Omer, qui s'étaient arrogé le droit de navigation dans les marais du monastère. — Louis, Prince royal, vient à Saint-Omer. — Il ratifie les donations et en ajoute de nouvelles (1218). — Entre autres celle de 300 mesures de bois dans la forêt de Rihoult. — Témoignage de confiance donné à Lambert, par le Pape. — Mission secrète. — Bulle délivrée à cet effet. — Lignes qu'on lisait sur le revers. — Cette pièce est relative à l'excommunication du Roi d'Angleterre. — Voir aux preuves, pag 68 (1218). — Confirmation d'une donation de Michel, de Boulers (1219). — Construction de la chapelle Saint-Michel (1221). — Adam, bénit la chapelle de Wœstine (1219). — Sa fondation par Gérard, de Renescure, en exécution d'une promesse. — Sa faute. — Satisfaction. — Confirmation de quelques

dîmes à Bomy. — LAMBERT fut un prélat modeste et distingué. — Il se démet, le 15 juin 1222, et meurt un mois après — Son épitaphe. — Son âge et sa sépulture sont inconnus. — Son éloge. — Vacance de l'Abbaye. — Armoiries. — Religieux contemporains.

1208—1222

NICOLAS, de Cambron, ne fut remplacé que le onzième jour des calendes de novembre de l'année 1208; il eut pour successeur LAMBERT, homme juste, ami de la paix et éprouvé dans toutes les négociations que lui réservaient ses fonctions nouvelles [1]. Ce Prélat fut appelé à jouer un rôle plus important que plusieurs de ses devanciers.

Au commencement de cette administration, le Comte de Dommartin RÉGINALD, plusieurs fois mentionné à cause de ses tracasseries, avait repris ses hostilités contre le monastère. LAMBERT eut besoin de beaucoup d'adresse pour l'amener à composition, ce qu'il obtint grâces à la médiation des Abbés de Longvilliers et de Balance *(Vallelouis)*, dont le Comte finit par accepter la décision, portant que pour tenir lieu de dîmes, et au lieu de 38 mesures de terre, RÉGINALD céderait 41 mesures de bois, situées dans la forêt de Bethloo, près du chêne de Saint-Remacle. Cette transaction eut lieu au mois d'avril 1209 [2].

La même année, ce Prince et son épouse IDA, confirmèrent l'échange convenu par un titre authenti-

[1] Hist. m^ss Clar., tom. I, pag. 254. — D. Ch. Martel.

[2] *Hæc autem fuit eorum sententia, ut loco decimarum, super 38 mensuras terræ suprà dimidiam, quas dederat Raynaldus comes, concedet nobis* 41 *mensuras nemoris in Bethloo, sitas prope Ilicem S^ti Remacli, quod factum est mense aprili* 1209. (Pag. 254).

1208—1222 que [1], avec l'agrément de la Princesse MATHILDE. L'Abbé au nom du monastère apposa son sceau sur cette convention [2].

Quelques mois après (1210), on voit l'Abbé de Clairmarais recevoir de GILLES, chanoine de Thérouanne, la valeur de 100 livres parisis qui furent employées à acheter une partie de terre voisine de la grange de Henne, *(adjacentem villæ de Hennâ)* [3]; il fait approuver ensuite et confirmer plusieurs donations ou acquisitions [4].

C'était le moment où grâces aux soins de LAMBERT, WALTER, châtelain de Saint-Omer, déclarait exempt de tout droit, le refuge de Clairmarais, situé dans l'enceinte de la ville de Saint-Omer [5]. Alors aussi, le Pape INNOCENT III, toujours sous les auspices de l'Abbé, plaçait le monastère sous la protection directe du Saint-Siège apostolique [6].

Ces heureuses négociations élevèrent l'Abbé de Clairmarais dans l'estime publique, il reçut peu après, une mission de confiance : de graves désordres *(dissidia et scandala)*, s'étaient produits dans

[1] *Comes Boloniæ Reginaldus et Ida Comitissa confirmaverunt supra memoratum cambium instrumento authentiquo.* (Pag. 254).

[2] *Cartam suam sigillo suo roboratam Abbas vero super, hoc contulerunt.*

[3] Hist. Clar., 1 pag. 255.

[4] Idem, idem.

[5] On voit encore les restes de ce refuge, rue du Quartier de Cavalerie, il comprenait également le manège couvert et une grande partie du quartier de cavalerie. — *Walterus de S^to Audomaro refugium Audomarense ab omni jure immune esse recognovit.* (255).

[6] Hist. Clar., 1 pag. 255. — 6 *Kalendas aprilis indiction.* 8 pour. 18. Anno 1210.

l'Abbaye de Saint-Josce-sur-mer, le Souverain-Pontife ordonna à LAMBERT de s'y rendre avec l'Abbé de Longvilliers, pour porter remède au mal et pour réformer la communauté, autant qu'il était possible de le faire. « *Quæ reformanda et corrigenda essent ut corrigerent* [1]. » Nous transcrivons textuellement aux pièces justificatives [2] les lettres apostoliques adressées, à cet effet, aux deux prélats, par INNOCENT III; lettres datées de Latran, du 5e jour des ides de novembre de l'année 1210, l'an XIII de ce grand pontificat.

1208—1222

La même année, l'Abbé de Clairmarais, réuni à JEAN, Abbé de Saint-Bertin, se plaignirent au Pape de l'inobservation de la décision prise trois ans auparavant, en 1207, par les Abbés d'Anchin, de Vallouise, et PONS, Archidiacre d'Arras, au sujet des discussions élevées à l'occasion des dîmes de Gravelines ; Sa Sainteté écrivit à RODULPHE, Évêque d'Arras et à ÉVERARD, chantre de cette église. Le Prélat obéissant sans délai au mandement papal, porta une sentence décidant que la chose étant juste, devait être littéralement observée par les religieux de Saint-Bertin [3]. « *Dicens causam justam esse et à monachis Sti Bertini illibatè observandam.* »

Les archives de Clairmarais renfermaient autrefois à ce sujet trois lettres de RODULPHE, la première était

[1] Idem, idem. Pag. 255.

[2] Preuves, pag 58. — Hist. Clar., pag. 255. — Dom. Guislain-Campion. — Maurique, tom. III. pag. 534 Ad. ann. 1210.

[3] Act. anno domini 1210, mense decembri. — Pag. 258. — Voyez les Abbés de Saint-Bertin, tom. I, pag. 257, lig. 11.

1208—1222 relative au mandement pontifical, la seconde concernait le jugement des Abbés, dans la troisième, l'Évêque donnait l'assurance qu'il allait accomplir les ordres du Pape [1].

L'année suivante, LAMBERT entra en arrangement avec les religieux de Saint-Bertin ; JEAN III, 46e Abbé de ce monastère, signa au mois de décembre, le jour de Sainte-Lucie (1110), l'acte de conciliation qui fut ratifié par JEAN, Évêque des Morins [2].

L'Abbé de Clairmarais et l'Abbé de Longvilliers, avaient pleinement répondu à l'ordre du Souverain-Pontife et à l'attente du monastère lui-même, dans l'accomplissement de leur mission à Saint-Josce. Ils en reçurent l'assurance d'une manière flatteuse, voici à quelle occasion. Au bout de trois années, depuis la réforme, l'Évêque d'Amiens voulut exercer le droit de visite, par des commissaires, dans cette même Abbaye que les deux Abbés avaient eu la mission de pacifier. Les religieux résistèrent aux délégués Épiscopaux, le Prélat s'irrita, il fulmina l'excommunication contre la communauté qui, se voyant injuriée *(injuriatos Jodoscenses)*, se pourvut en cour romaine pour obtenir gain de cause.... Ce moyen lui réussit, le Souverain-Pontife, après information, débouta l'Évêque diocésain et accorda aux deux Abbés paci-

[1] *Dominum Papam certum facit quod ejus mandato paruerit.*

[2] Hist. Clar., 1 pag. 258. — Voir notre travail sur les Abbés de Saint Bertin.— Idem aux preuves. pag. 66. des lettres de LAMBERT au sujet d'une donation de 100 livres parisis, faite par GILLES, chanoin d Thérouanne.

ficateurs de nouvelles lettres où il était déclaré que 1208—1222
leurs efforts ne devaient pas être inutiles et que tout ce qui, à Saint-Josce, se ferait sans eux, devrait être considéré comme nul de plein droit : *Iis Abbatibus mandavit, primo loco, ut pro nihilo haberent et invalidum reputarent quid quid factum esset per alium sinè eorum jussu*[1].... (1212).

Depuis lors, les Abbés de Clairmarais et de Longvilliers ne cessèrent d'exercer le droit de juridiction sur le monastère de Saint-Josce[2] (1212).

Chaque année, on le voit, et presque chaque jour, LAMBERT souscrit de nouveaux actes, il pourvoit à de nouveaux besoins ; à la même époque il reçoit des lettres par lesquelles MARGUERITE, de Calais, et HENRI, son fils, reconnaissent que l'Abbaye s'est entièrement libérée envers eux de tout ce dont elle était redevable. Acte passé en présence d'HUGUES, moine de Saint-Bertin, prévôt d'Arques, d'HUGUES, doyen de Bourbourg, de MICHEL, prêtre religieux de Clairmarais, de BAUDOUIN, de Gravelines, membre de la même communauté et de PHILIPPE, frère convers de Saint-Bertin[3].

Depuis longtemps, on l'a vu déjà, le monastère de Clairmarais était en querelle avec celui de Saint-Bertin au sujet des intérêts respectifs des deux Abbayes.... On se souvient pourtant aussi que les

[1] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 259. — Voir cet acte aux pièces justificatives, pag. 60.
[2] Idem, idem, 260.
[3] Hist. Clar., a B^e de Vissery, tom. I, pag. 260.

1208—1222 enfants de Bertin, favorisèrent dans le principe, autant qu'il fut en eux, la création, l'extension de leurs voisins de Clairmarais, des lettres de SAINT-BERNARD en font foi, on ne l'a pas oublié.... Quoiqu'il en soit, des discussions sans cesse renaissantes s'étaient élevées entre les deux communautés, pour des questions de limites, pour des dîmes, etc., etc., LAMBERT résolut de les terminer une bonne fois à l'amiable, à cet effet, il n'hésita pas à se rendre lui-même à Saint-Bertin, où il trouva l'Abbé parfaitement disposé à s'entendre avec lui et à seconder ses vues de pacification ; depuis longtemps, en effet, JEAN III [1], gémissait de voir sa maison religieuse, en froideur avec les communautés voisines de l'un et de l'autre sexe, à cause de quelques mesquines questions d'intérêt, de prérogations ou autres de cette nature. Les deux Prélats résolurent de rétablir la bonne harmonie, ils s'entendirent facilement entre eux, et d'un commun accord, faisant une part égale pour tous, ils décidèrent que tous deux prendraient part aux mêmes dîmes d'Heuchin et d'Henne, sur l'Aa, et qu'ailleurs ils participeraient également chacun aux revenus. Ainsi se tarit la source des contestations continuelles qui naissaient à l'occasion de la perception des fruits [2] (1229).

[1] Idem, idem. — Le P. Malbrancq, de Morinis, pag. 399.

[2] Hist. Clar., 1 pag. 261. — L'acte de transaction commençait ainsi : *Ego Lambertus dictus Abbas Claromarisci, etc.*, et finissant par ces mots : *Datum anno* 1229.— D'autres lettres portaient la date

Cette transaction fut confirmée par JEAN, Évêque des Morins, qui applaudit hautement à cette œuvre de paix, depuis longtemps désirée entre nos deux grandes maisons religieuses [1]. 1208—1222

Mais LAMBERT ne s'en tint pas là, il devait achever son œuvre ; il voulait également prévenir toute contestation avec les corporations de la règle Cistercienne qui étaient soumises à sa juridiction ; craignant que l'Abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques, n'éprouvât également avec Saint-Bertin quelques difficultés au sujet de diverses dîmes, sises dans le même lieu, dîmes qui n'étaient pas suffisamment précisées, il fit opérer des échanges, consentis entre l'Abbesse de cette communauté et l'Abbé de Sithieu. Nous avons vu sur ce point divers titres émanés des parties contractantes [2] (1210), ainsi SARRA échange avec JEAN une mesure de terre à Arques, pour pareille contenance à Blandecques [3], etc., etc.

ÉLIZABETH, veuve de GILBERT, seigneur d'Haveskerque, qui était en contestation avec les moines de Saint-Bertin, au sujet des biens qu'elle avait indûment réclamés après les avoir usurpés, revient à résipiscence et se raccommode avec JEAN, grâces

de 1231-1232-1233-1234. Commencent de la manière suivante : *Abbatis et conventus S^ti Bertini mature fieri volumus, etc., etc.* — Le P. Malbrancq.

[1] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 261.

[2] SARRA *Ecclesiæ S^tæ Columbæ.... Abbatissa, nov.... Cum Joanne abbati.... cambium mensuræ terræ in Arkâ pro terrâ S^ti Folquini in Blandekâ* (1210).

[3] Hist. Clar., 1 pag. 261.

1208—1222 à la médiation de LAMBERT [1] (1220), qui lui donne l'absolution. *Quam idem Abbas absolvit* [2]....

PIERRE, doyen de l'église de Saint-Omer, donna à LAMBERT les lettres relatives à une donation faite par THIERRY, de Gravelines [3]. Cette donation fut ratifiée par l'Evêque des Morins, en 1214, dans la collégiale de Saint-Omer, devant l'autel de la Sainte-Trinité, au mois de septembre 1213, en présence de GUILLAUME, de Renty, et JEAN, de Sainte-Aldegonde.

La même année, 1213, toujours par les soins et sous l'administration de LAMBERT, CONRAD, Abbé de Clairvaux, ROBERT, de Vauxelles, PIERRE, de *Syniaco* (sic), PIERRE, des Dunes, et DANIEL, de Thosan, approuvèrent la transaction faite avec l'Abbaye de Clairmarais et l'église de Loo *(in Graveld)* (1189); et l'an 1214, MICHEL, de Boulers, châtelain de Cassel *(Casletensis)*, prit le monastère sous sa protection dans tout son domaine et le combla de bienfaits [4].

En 1215, LAMBERT transigea avec les églises de Saint-Augustin-lès-Thérouanne et de Saint-Jean Haut-Mont. Enfin LAMBERT était en général en si grand honneur, sa vertu et ses lumières jetaient un

[1] Idem, idem, le titre commence ainsi : *Ego Lambertus dictus Abbas de Claromarisco, et ego F. Hugo prepositus Wattinensis, notum facimus, quod Elizabeth vidua relicta Gileberti de Aveskerka ab.... Hanc vero pedibus abbatis prevoluta, Veniam petiit et de excessu suo, absolutionem, quam idem abbas et conventus absolvit actum* 1220.

[2] Hist. Clar., 1 pag. 262.

[3] *Quodam Theoderico nomine cujusdam domus prope Gravelingam.* (Idem, idem).

[4] Idem, idem

tel éclat que sa réputation s'étendait au loin ; on lui confiait les affaires les plus importantes, les plus épineuses, tous obéissaient à ses décisions et prenaient son avis avec empressement : dans ses affaires particulières, au contraire, il aimait à se soumettre au jugement des autres, aussi avait-il presque toujours raison et dans les nombreuses discussions qu'il eut à soutenir, rarement on lui donnait tort. 1208—1222

Que dire de plus ? Souvent dans sa propre cause ses adversaires le choisissaient pour juge, en promettant à l'avance de se soumettre à son arbitrage. Nous en trouvons un exemple dans une lettre adressée, au mois d'août (1215), par le prévôt de Watten, lettre que nous consignons, à l'appui de nos assertions, dans les pièces justificatives [1].

A la même époque, Réginald, ce Comte si tracassier, si processif, dont trop souvent nous avons eu à raconter les vexations envers le monastère, se vit incarcéré à Boulogne, par Philippe-Auguste, à cause de ses dettes ; la justice de Dieu semblait le frapper, en ce moment, en punition de ses méfaits [2]. On voyait jadis dans les archives, une charte du Roi de France, garantissant l'Abbaye des Dunes, pour 600 livres sterling, contre les spoliations de Réginald et de sa femme : on lira aux pièces justificatives le texte de cette pièce qui nous a paru assez singulière, assez curieuse pour ne pas être négligée [3] (1215).

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 263. — Voir aux preuves, pag. 61. — *Littera præpositi Wattinensis, data anno* 1215, *causâ Joannis Skervin*.

[2] Il avait été fait prisonnier à la bataille de Bouvines.

[3] Hist. mss Clar., 1 pag. 270. — Cette pièce se termine par ces

1208—1222 Parmi les actes utiles, consentis, obtenus ou réclamés par LAMBERT, on remarque encore les suivants : A peine venait-il de rendre les derniers devoirs dans son église à Dom. GODEFROY, prieur de la communauté, mort le 14 des calendes de décembre 1216 [1], que nous le voyons recevant une bulle pontificale, défendant aux légats apostoliques d'exiger jamais aucune somme d'argent des religieux et leur prescrivant de se contenter des aliments ordinaires de la maison en s'abstenant de manger de la viande [2] (1217). En même temps, l'Abbé reçoit du même Souverain-Pontife des bulles concernant les excommunications, les élections, les dépositions, les institutions, les installations et les bénédictions abbatiales [3].

A la même époque 1217, LAMBERT enregistrait encore la confirmation de plusieurs donations faites par les ancêtres de WALTER, seigneur de Busschœure, et ceux de PÉTRONILLE, sa noble compagne ; cette confirmation avait lieu sur le maître autel de l'église du monastère, en présence de HUGUES, prévôt de Watten [4].

Pour prouver, en un mot, avec quel honneur il était considéré par les Princes, pour connaître avec quel zèle, avec quelle sollicitude et quelle intelli-

mots : « *Actum Parisiis anno Domini MCCXV.* » — *Wel. script. et mon. collect. Tom. I f° 1121* .

[1] Hist. Clar., 1 pag. 263.

[2] *Contenti sint de pitantiâ, regulari nec liceat eis ibidem carnibus vesci.* (Idem, idem).

[3] Idem, idem.

[4] Hist. m^es Clar., 1 pag. 264.

gence LAMBERT soutenait les intérêts de ses frères, il suffit de jeter les yeux sur les lettres de privilèges accordées pendant son administration (1218), par JEANNE, Comtesse de Flandres et de Hainaut ; nous transcrivons également et textuellement ce titre aux pièces justificatives [1].

1208—1222

Ce qui suit ne prouvera pas moins combien la recommandation de l'Abbé de Clairmarais était puissante auprès des grands Seigneurs, pour la conservation des intérêts de sa communauté. En 1218, les habitants de Saint-Omer s'étaient injustement arrogé le droit de naviguer jusque dans l'intérieur des marais de l'Abbaye, par le canal qui conduisait directement à Scoubroucq ; LOUIS, fils aîné du Roi de France, était alors à Hesdin, LAMBERT se rendit auprès de lui et lui exposa sa plainte, le Prince frappé de la justice de sa cause, délégua trois de ses hommes, « *Homines qui erant homagiatores in fidelitate hominis,* » disent les chartes [2], pour s'assurer de la vérité. Ces députés étaient GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer, BAUDOUIN, d'Hesdin, et INGELRAM, du Maisnil, tous se prononcèrent en faveur du monastère [3].

Peu de mois après, au mois de novembre de la même année, le Prince royal, vint à Saint-Omer [4].

[1] Preuves, tom. I, à la fin.

[2] Hist. Clar., 265. — Archives.

[3] Idem, idem.

[4] Ce Prince qui régna sous le nom de LOUIS VIII, dit le BON, mais le BON pacifique, à cause de sa valeur et de sa bonté, naquit le 5 septembre 1187, de PHILIPPE-AUGUSTE et d'ÉLISABETH, de Hainaut, sa première femme, il succéda à son père le 14 juillet 1223, et fut sacré à Rheims, le 8 août suivant, avec la Reine BLANCHE, sa

1208—1222 Il ratifia toutes les donations faites à Clairmarais par ses prédécesseurs les Comtes de Flandre et ajouta des libéralités nouvelles, ainsi au lieu du droit sur les taillis *(usuarii)* dont la communauté jouissait dans toute l'étendue de la forêt de Rihoult ; il lui donna en toute propriété, par les mains de son Abbé, 300 mesures de bois en échange, et ce qui fut mieux encore, il fit confirmer par le Roi de France, son père, tout ce qu'il lui avait donné [1].

Après avoir reçu des preuves de la munificence royale, LAMBERT, élevé au rang des Pontifes, obtenait des preuves d'une confiance absolue de la part du père commun des fidèles : Sa Sainteté lui adressa des lettres contenant une importante mission secrète [2]. Il fallait accomplir une négociation d'un très-haut intérêt [3], aussitôt on jette les yeux sur l'Abbé de Clairmarais, nul mieux que lui ne semble en mesure par sa capacité, son dévouement, son intégrité de remplir les intentions de Sa Sainteté ; un bref apostolique est envoyé à LAMBERT, ce bref est accompagné d'une bulle munie de son scel en plomb sur lequel on lisait : *Innocentius Papa III* [4], *Abbati de Claromarisco*, au revers du bref apostolique était cette suscription : *Litteræ ostendendæ nemini* [5], *nemini tradendæ, minimè conscribendæ, aut com-*

femme, il mourut à 39 ans, en 1226. — (L'art de vérifier les dates, édit. in f° de 1783, 3 volumes. Tom. I, pag. 582).

[1] Hist. m^ss Clar., tom. I, pag. 265.

[2] *Res secretissima est exeuenda.* (Idem, idem, pag. 266).

[3] *Negotium maximum est complendum.* (Idem, idem).

[4] Idem, idem.

[5] Hist. m^ss Clar , I pag. 265.

*municandæ nisi Soli***, Archiepiscopo...* Ces lignes 1208—1222 que Dom. Bertin de Vissery se souvenait d'avoir lues, contenaient, dit-il, une menace d'excommunication contre le Roi d'Angleterre (HENRI III). Cette bulle peu connue et peut-être inédite, était datée du 7 des calendes de juin 1218. Le lecteur la lira, sans doute avec intérêt, aux pièces justificatives [1]; nous avons été assez heureux pour la retrouver dans la chronique manuscrite et autographe du consciencieux historien de l'abbaye auquel nous avons fait de si fréquents, de si utiles emprunts [2].

En 1219, à la demande de l'Abbé, on voit la Comtesse JEANNE, s'empresser de confirmer une donation de 15 livres [3] *parisis*, faite au monastère, par MICHEL, de Boulers, et sa femme, lesquels en 1221, ajoutèrent une libéralité annuelle de 50 mesures d'avoine et firent construire dans l'église une chapelle en l'honneur de Saint-Michel, là où on voyait en dernier lieu la chapelle des morts [4].

C'est à la même époque qu'ADAM, Évêque des Morins, se rendant à Wœstine pour faire la bénédiction de l'église, força GÉRARD, de Renescure, à remplir la promesse qu'il avait faite de fonder une maison

[1] Preuves, pag. 63 et 34.

[2] Dom. Bertin de Vissery, tom. I, pag. 268.

[3] Le marc d'argent, disent les Bénédictins, ne paraît pas avoir été porté sous PHILIPPE-AUGUSTE, au delà de 50 sols. — Les lettres de change étaient déjà en usage du temps de ce Prince. — (L'art de vérifier les dates, édit in f° Tom. I, pag 582).

[4] On lit dans l'inventaire de Godefroy, 1221. JEANNE, Comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme la donation faite par MICHEL, de Boulers, Connétable de Flandre à l'Abbaye de Clairmarais de

1208—1222 religieuse de l'ordre de Citeaux, ce qu'il exécuta ; GÉRARD, d'après un ancien manuscrit [1], avait pris cet engagement en expiation d'une faute qu'il avait commise, il différait de jour en jour de tenir sa parole, enfin sur les représentations d'ADAM, il fit venir deux religieuses de Blandecques pour former le noyau de la maison de Wœstine [2].

En 1220, l'Évèque de Thérouanne confirmait, à la prière de LAMBERT, une donation faite à l'église de l'Abbaye par HUGUES, *Mortarie* (sic), et MILON, de Guèpes. Cette donation comprenant les dimes situées

150 nœuds d'avoine et 50 nœuds de froment et 58 sols trois deniers moins une obole, monnaie de Flandre, qu'il tenait en fief de cette Comtesse, à recevoir tous les ans sur les fiefs de ROYER, de Wallon-Cappelle, et de ses hoirs dans sa terre de Hovelande, paroisse de Rubrouck, qu'il avait reçu en échange de la Châtellenie de Cassel (136 mesures).

Le même MICHEL, donne en outre, 15 livres 12 sols à recevoir, tous les ans, sur les biens de BOIDIN, de Marnes, chevalier, et de ses successeurs, et s'il y manque quelque chose, VAUTIER, de Butzence, est obligé de fournir, jusqu'à concurrence de 10 livres seulement (Inventaire de Flandre).

[1] Nous avons parlé plus longuement de l'Abbaye de Wœstine dans notre premier volume.

[2] Hist Clar , 1 pag. 271.— *Gerardus, de Renescuria, tenebatur ad fundationem supra dicti monasterii, in satisfactionem alicujus culpæ in quam inciderat, cum autem de die in diem differet promissum adimplere ; ad id exequendum eum coegit Adam Episcopus Morinensis et tunc ipse jussit accerciri duas moniales de Blandecá, ad initiandum hoc cœnobium.... Ex antiquo ms anno 1295 fundatur Lostina.* (Hist Clar., 1 pag. 271).

Vers l'année 1732, Dom. Charles Martel, l'un des écrivains de l'Abbaye, alla à Clairvaux, il demanda au secrétaire de l'abbé Dom. Gassot, de lui montrer le catalogue des abbayes qui en dépendaient, il n'était pas question de Wœstine, pas même sous le nom de Notre-Dame du Désert, d'où on a conclu que cette maison dépendait directement de Clairmarais. — Bº de Vissery, 1 pag. 273.

à Bomy, fut faite en la présence de HUGUES, prévôt de Watten [1]. 1208—1222

Nous n'en finirions pas si nous voulions rappeler tous les actes de ce genre qui furent passés sous le gouvernement et par les soins de LAMBERT... Nous en avons, peut-être, trop reproduit déjà; dans la crainte de fatiguer nos lecteurs, bornons-nous à dire que le 10e abbé de Clairmarais, fut un prélat des plus distingués *(illustrissimus antistes)* et que son administration fut très-remarquable pour le temporel comme pour le spirituel; très-grand aux yeux des autres, il était petit à ses yeux [2].

LAMBERT abandonna la prélature le 15 juin 1222 (le 17 des calendes), afin de pouvoir s'occuper plus tranquillement de son salut, après une administra-

[1] Idem, idem, pag. 266.

[2] Idem, idem, pag. 267. — Dans une lettre à M. l'abbé Carton, sur les généalogies des Comtes de Flandre, considérées comme sources de notre histoire, par M. Bethman, imprimé à Bruges, en 1849, in 4°, 45 pages, on lit pag. 20, lig. 20 :

« La 4e continuation fut composée entre 1214 et 1226, dans le « monastère de Clairmarais, près Saint Omer, de l'ordre de Citeaux. « Elle contient de grands passages puisés dans la continuation de « SIGEBERT, écrite à Anchin, et dans la lettre de l'Empereur BAUDOUIN, de Constantinople; le reste qui est de l'auteur, est fort « bien écrit et d'accord avec les meilleurs récits de cette époque, « et surtout de la bataille de Bovines.

« Un autre moine de Clairmarais, BERNARD, d'Ypres, y a ajouté « une continuation, depuis 1214 jusqu'en 1329. Un troisième dont « nous ne savons pas le nom, l'a conduite à plusieurs reprises, jus- « qu'en 1347.

« Toutes les continuations de Clairmarais se trouvent authogra- « phes à ce qu'il paraît dans le manuscrit de Saint Omer, 769; « dont malheureusement deux feuillets sont perdus, on peut les « suppléer par les copies de ce manuscrit authographe qui sont à « Wolfenbuttel (Vissery B., n° 41). »

1208—1222 tion habile et fructueuse de 13 ans 8 mois moins 6 jours. Il mourut un mois après, déjà avancé en âge (le 18 des calendes d'août), d'après une chronique de l'Abbaye [1], on lui fit l'épitaphe suivante : *Hic situs in terrâ, vivat in alterâ Lambertus Abbas.* — 18 Kalend. Auguste 1222 [2].

On ne connaît ni son âge, ni le lieu de sa sépulture. — On a dit de LAMBERT :

« Lites LAMBERTUS merito aspernatur amaras
« Cum Bertiniacis fœdera amica ferit.
« Pace suis parta, Papa mandate remotas,
« Visitat, emendat, conciliat que domos.... [3] »

Les armoiries attribuées à ce prélat étaient une croix de Saint-André, en or, sur fond d'azur, avec une rose pourpre au milieu de la croix et cette devise :

Odore roseo.

On trouve parmi ses contemporains :

ÆGIDIUS AUDOMARENSIS. — ABRAHAM. — BARTHOLOMEUS. — Dom. JOANNES, de Lisbourg [4]. — D. WILLELMUS, de Nielles, *prior*.

Elles sont publiées dans Dom. Martenne, sur le m[ss] de Saint-Omer, et d'après lui. par Dom. Bouquet.

Ces travaux on le voit par les dates sont contemporains de l'administration de LAMBERT ; ils rehaussent la réputation historique des écrivains de Clairmarais à cette époque. Il est intéressant d'en faire la remarque. il ne le serait pas moins de retrouver les anciens manuscrits! .

[1] Hist m[ss] Clar., 1 pag. 267.

[2] Idem, idem.

[3] Idem. idem.

[4] Ce religieux est cité avec GUILLAUME, le prieur, en 1206. (Hist. m[ss] Clar., pag. 267).

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. MICHEL, 11e ABBÉ.

Avènement : 1222 — Mort : 1224

(1222-1224).

SOMMAIRE :

Election de MICHEL. — Ses qualités. — Son assiduité aux offices. — L'Abbé était dans l'obligation de faire une exhortation publique chaque dimanche. — MICHEL ne croit pas pouvoir remplir convenablement cette tâche. — Il se retire (1224). — Autre motif de sa démission. — Lettres de la Comtesse JEANNE, relatives aux dîmes de Renty, données par BAUDOUIN, d'Aire (1223). — Vente d'une maison située près le pont du château, à Saint Omer. — Vacance de la prélature. — Eloge de MICHEL. — Armoiries. — Mort de frère HUGUES DE GROSEILLIERS. — Donation par lui faite. — Excommunication de son oncle et de sa tante. — La sentence est levée.

Après LAMBERT la place était difficile, elle fut remplie à la suite d'une vacance d'un mois et demi par la nomination de Dom. MICHEL, moine de Clairmarais, lequel fut canoniquement élu le 10 août 1222. Pieux, simple, plein de droiture et de la crainte de Dieu, MICHEL était cité pour sa régularité et son

1222—1224 exactitude à assister aux exercices religieux, toujours il y arrivait le premier et jamais il n'en était fatigué, *semper primus et indefessus nunquam* [1], mais comme il était d'usage alors pour l'Abbé de faire publiquement chaque dimanche une exhortation à la communauté réunie, excepté toutefois le dimanche de la Sainte-Trinité, jour pour lequel on faisait une exception à cause de l'importance du sujet *(propter materiæ sublimitatem)*. MICHEL ne crut pas pouvoir convenablement accomplir cette tâche, il prit le parti de se retirer et d'abandonner la prélature qui venait de lui être confiée [2]; il se démit le 19 mars 1224, après une administration paternelle de dix-sept mois et quelques jours [3].

Quelques écrivains ont pensé, mais peut-être sans preuves suffisantes, dit Bertin de Vissery, que les embarras de sa charge jointes aux difficultés qu'il fallait surmonter, étant peu en rapport avec la tranquillité de son caractère l'avaient forcé de rentrer dans la vie privée.... Quoiqu'il en soit, pendant la durée de sa mission, MICHEL ne négligea pas les intérêts de ses frères ; en 1223, il obtint de la Comtesse JEANNE, des lettres relatives aux dîmes que BAUDOUIN, d'Aire et seigneur d'Heuchin, avait assigné sur Renty au monastère de Clairmarais [4].

[1] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 276.

[2] *Concionatoris munus adimplere non valeret, abbatiali, dignitate cessit 14° calend. aprilis, aliàs 19 martii anno 1224.* — (Hist. Clar., 1 pag. 276.

[3] Idem, idem.

[4] Hist. Clar., 1 pag. 276. — Dans le manuscrit on écrit *Renteke*, souvent aussi on voit *Renticà*.

La même année au mois de juillet, MICHEL vendit à GUILLAUME, chanoine d'Aire, une maison située près du pont du château de Saint-Omer, pour la somme de 40 livres parisis [1]. Ce sont les deux seuls actes que nous rencontrions de lui durant un gouvernement de près de deux ans. 1222—1224

Après MICHEL la prélature demeura vacante pendant deux mois [2].

Dom. Charles Martel a qui on doit l'éloge en vers de presque tous les Abbés de sa communauté a dit de MICHEL.

> « LAMBERTO cedente, subit, legitur que MICHAEL
> « Hic minus Imperio quam probitate nitet
> « Aptior alterius, mandata facessere, lapso
> « Vix anno grave munus adimplet ovis [3].... »

S'il faut en croire dont Guislain-Campion, les armoiries de MICHEL étaient une croix d'or, sur un fond de sable, au milieu de la croix on voyait trois petites roses d'or, sur fond de gueules et au-dessous cette devise :

In medio stat virtus.

L'écu comme celui du monastère et comme celui de tous les Abbés est surmonté de la crosse abbatiale

[1] Cette maison devait être située du côté de l'Esplanade, près du magasin à poudre, là où était jadis le château auquel conduisaient des ponts levis, etc.— Voir le titre de cette vente aux pièces justificatives, pag. 68.

[2] Manuscrits de l'abbaye.

[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 277.

1222—1224 à laquelle est appendue la bannière blanche désigné sous le nom de *lacrymatoire*.

Avant de se retirer, MICHEL avait rendu les derniers devoirs dans son église au frère convers HUGUES DE GROSEILLIERS, de Furnes. Ce religieux avant de prendre l'habit monastique avait fait abandon au monastère de toute la terre qu'il possédait, et cependant son oncle et sa tante n'avaient cessé d'en jouir, ce qui leur valut l'excommunication de la part d'ADAM, évêque de Thérouanne, qui ne releva sa sentence que lorsque la restitution fut faite.

Moines contemporains de MICHEL :

JOANNES COLNARE.— WALTERUS MEDICUS[1].— GREGORIUS. — SIMON ANGLUS. — D. JOANNES ARIENSIS CELLERARIUS, *anno 1223 sub Michaele abbate*. — JOANNES AUDOMARENSIS.— D. EUSTACHIUS DE ALNETO, R. G., il est cité à l'année 1205. — MATHÆUS PAMPHILES. — D. THOMAS, d'Aire *(de Arid)*, R. G. — F. ALEXIUS DE BLANDECA. — MERCATOR, convers. — F. HENRICUS DE BLANDECA [2].

[1] Il y avait, sans doute, dans toutes les communautés des religieux médecins qui soignaient leurs confrères. C'est la première fois que nous trouvons cette qualité mentionnée à Clairmarais.

[2] ALEXIS, qualifié de marchand *(mercator)*, figure comme témoin dans l'acte de vente de la maison, passé en 1223, par MICHEL.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. MENERIUS LOMBARD, 12e ABBÉ.

Avènement : 1224 — Mort : 1225

(1224-1225).

SOMMAIRE :

JEAN D'ASPRES, mort le jour même ou la veille de son élection est indiqué comme successeur de MICHEL. — Quelques-uns nomment encore CHRÉTIEN dont l'administration est douteuse.— MENERIUS LOMBARD, figure dans le catalogue des prieurs de Clairvaux. — Embarras de l'Abbaye pour élire un chef, elle s'adresse à la maison mère. — Election de MENERIUS. — Il part pour Rome (1224). — Il obtient la décharge des dîmes sur les jachères. — Il tombe malade et meurt. — Sa sépulture. — Son âge. — Son éloge.— Armoiries.— Noms des moines contemporains de NICOLAS.

Immédiatement après MICHEL, quelques écrivains qui, sans doute, se sont copiés les uns les autres, placent la nomination de JEAN D'ASPRES, prieur de Clairvaux qui élu pour lui succèder à Clairmarais, serait mort avant d'entrer en fonctions le jour même ou peut-être la veille de son élection [1].

[1] Hist. Clar. 1 pag. 115-101, etc. — Gall. Christ. — Dutems. Histoire du Clergé de France, tom. IV, pag. 228. — Dom. Bertin de Vissery adoptant une autre version (pag. 299, lin. 16), dit que

1224—1225 Le même chroniqueur fait figurer ici, après le XI[e] Abbé, un nouveau prélat du nom de CHRÉTIEN, *Christianus* que nous ne trouvons mentionné nulle part ailleurs et que, dès lors, nous passerons sous silence: tous les écrivains sont plus explicites sur MENERIUS LOMBARD, dont le nom se trouve marqué sous le n° 197, dans le catalogue des prieurs de Clairvaux [1]. On y lit : *Menerius Lombardus, qui postea cellerarius in pluribus locis, nominatus, tandem factus Abbas Claromarisci* [2].

Il est probable que la communauté, quelque temps incertaine sur le choix d'un Abbé, s'adressa alors à la maison de Clairvaux pour obtenir un chef, désigné par le supérieur-général. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que le 19 des calendes de mai 1224, les religieux de Clairmarais, capitulairement assemblés, portèrent unanimement leurs suffrages sur MENERIUS, qui peu après son élection, soit [3] pour les affaires de sa mai-

JEAN D'ASPRES, aurait succédé à MENERIUS, au lieu de le précéder... Ce fait, lors même qu'il serait établi, aurait peu d'importance. Cet Abbé mourut le jour même de son élection et ne gouverna pas. (Pag. 219. Hist Clar. — D'Arbois de Jubainville, pag 193, lin. 18. JEAN III, 20[e] prieur de Clairvaux, mourut en fonctions sous l'Abbé LAURENT, le jour où il avait été élu Abbé de Clairmarais. (Idem, pag. 193, lin. 18).

[1] Fasci : SS[torum] ordinis, lib. 2. Distinc 42, f° 418 (19 prior).

[2] Hist. m[ss] Clar.. 1 pag 278.

[3] Hist. Clar.. 1 pag. 278 — L'auteur des études sur l'état intérieur des Abbayes Cisterciennes aux XII[e] et XIII[e] siècles, M. d'Arbois de Jubainville donne à MENERIUS le nom de MANNET. d'après le *Grangia abbatiæ XLVIII, porta III.* — Il le fait d'origine Lombarde. — (Gall. Christ. III, pag, 527). — D'Arbois de Jubainville, pag. 193, lin. 13.

son, soit pour celles de l'ordre, fut obligé de partir pour Rome où il obtint du Pape HONORIUS III, une bulle qui délivrait l'Abbaye de la dîme sur les jachères : cette bulle porte la date de 1224 [1]. 1224—1225

Nous lisons encore dans les archives, que cet Abbé plein de vertus *(virtutibus ornatum)*, était logé dans la ville Sainte, au monastère de Saint-Anastase (ordre de Citeaux), qu'il y tomba malade, qu'il y mourut le 6 mars 1225, et qu'il y reçut la sépulture au bout de neuf mois et seize jours d'administration. — On ignore quel était son âge.

On a écrit de ce Prélat :

« MENERIUM ducunt diversa negotia Romam
« Italicum gressu prepete, carpit iter.
« Appulsum latio, mors cæco ad Tartara mittit,
« Non est his penæ hoc, sed necis ire viam [2]. »

Les armoiries que l'on suppose avoir été celles de MENERIUS, avaient le fond d'azur, exhaussé d'une fiche d'or en sautoir et placée entre deux croix de Malte en or, l'une porte cette devise :

Inter Cruces immobilis.

Au nombre des religieux qui vivaient du temps de cet Abbé nous trouvons. — GODINUS, de Saint-Omer *(Audomarensis)*.— ROGERIUS-MICHAEL, de Boulogne

[1] On voit dans les archives de la ville de Saint-Omer (R° f° 77), des lettres à la date de 1224 par lesquelles sous cette administration, l'Abbaye fut déchargée du droit de forage.

[2] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 279. — D. Charles Martel.

1224—1225 *(Boloniensis)*, — EUSTACHIUS, de Thérouanne *(Morinensis)*. — WILLELMUS-CRASSUS. — PETRUS, d'Aire *(Ariensis)*. — STEPHANUS, de Pas. — EUSTACHIUS DE ACIO (d'Aix). — BALDUINUS. — GERARDUS, de Thérouanne *(Morinensis)*. — PHILIPPUS, de Staples. — JOANNES. — JODOCUS, de Bailleul *(de Balliolo)*. — SIMON, de Lille *(Insulensis)*. — NICOLAUS-WILLELMUS.—GERARDUS, de Renty.—CHRISTIANUS, d'Ypres *(Yprensis)*.— JEANNES DUX [1].— WILLELMUS, d'Ypres *(Yprensis)*. — ARNULPHUS. — PETRUS MACHARIUS.— JOANNES MAUNIEZ. — PETRUS DOURLEN.— NICOLAUS, de Bailleul *(de Balliolo)*. — ROBERTUS, d'Ypres *(Yprensis)*. — GILBERTUS. — PHILIPPUS MONTENOIS. — JOANNES, de Cassel *(de Casleto)*. — NICOLAUS LEPROSUS [2]. — OSTO, d'Aire *(Ariensis)*.— JOANNES BELCAMPS. — R.-D. JACOBUS, abbas S^{ti}-Bertini [3]. — NICOLAUS NOCRE. — ANDREAS-NICOLAUS (Hist. m^{ss} Clar., tom. I, pag. 280). — DE SOMBREFFE, abbas de Vilario. — MARTINUS. — EVERARDUS. — PHILIPPUS, de Peene. — WILLELMUS, de Bailleul *(de Balliolo)*. — AUBERTUS, de Saint-Omer *(Audomarensis)*. — JOAN-

[1] Que signifie ce nom DUX ? Est-ce un nom de famille comme *Le Duc* ou une qualité ?...

[2] Ce mot LEPROSUS signifie-t-il que le moine dont il s'agit était attaqué de la lèpre, ou bien, est-ce une simple qualification devenue un nom patronymique ?

[3] Nous avons donné dans notre travail sur les Abbés de Saint-Bertin, ouvrage couronné par l'Institut, en 1856, la biographie aussi complète que possible de Jacques de FURNES, 47e abbé de Saint-Bertin, mort saintement à Clairmarais, en 1238, nous y renvoyons nos lecteurs. Voyez les *Abbés de Saint-Bertin*, *d'après les anciens manuscrits de ce monastère*, tom. I, pag. 265 à 271. — Planches, etc., etc.

NES, du Mont Saint-Eloy *(de Monte S^{ti}-Eligii)*, il devint chanoine régulier *(fuit canonicus regularis)*. — JOANNES DE FLAMBERTINES. — AMALRICUS. — JOANNES BONES. — JOANNES, de Gravelines *(de Gravelinga)*. — GERARDUS FABER. — AUBERTUS NIGER. — HUGO MILES (chevalier). — JOANNES DE ARMENTERIA (Armentières). — MATHÆUS, de Pas. — EGIDIUS CALONNA, prior. — PETRUS MORINENSIS. — BALDUINUS DE WALE. — VICTOR, de Bailleul. — HESSELINUS. — GERARDUS, de Peen. — GOLCHEDER. — ROBERTUS, de Sailly. — CHRISTIANUS, de Mardyck. — JOANNES GANDENSIS. — NICOLAUS AUDOM. — GONTERUS. — ALBERICUS, vallis regis. — SIMON DE ARDEA (d'Ardres). — LAMBERTUS, d'Ypres *(Yprensis)*. — CLEMENS. — GERARDUS BUCCA. — LAMBERTUS, de Bailleul *(de Balliolo)*. — RICARDUS, quondam abbas de Basen. — RICARDUS, alius quondam Abbas de Beddam. — NICOLAUS, ex suppriore Clarimarisci Abbas de Dunis [1]. (Hist. m^{ss} Clar., pag. 292).

1224—1225

[1] NICOLAS, de Bailleul *(Petrus Balliolanus)*, religieux de Clairmarais, exerçait les fonctions de prieur de cette maison, lorsqu'il fut élevé à la prélature de l'Abbaye des Dunes, il fut confirmé par RODULPHE, abbé de Clairvaux, qui parcourait alors les Flandres (1235). — Il obtint du Souverain-Pontife un privilège par lequel les prêtres désignés par l'Abbé auraient la faculté d'entendre les confessions des domestiques. — Il compléta les édifices du nouveau monastère restés inachevés, bénit le cloître, le chapitre, le cimetière des moines, celui des étrangers, il installa processionnellement la communauté, à cause des nouveaux édifices, en y portant le Saint-Sacrement. Les anciens bâtiments étaient condamnés à la destruction, il transporta dans le nouveau monastère les ossements du bienheureux IDELSBALD, qui au bout de 72 ans furent, dit-on, trouvés intacts (1241). — NICOLAS obtint de nombreux privilèges et de nombreuses

1224—1225 Contemporains de NICOLAS. — THOMAS, de Saint-Omer *(Audomarensis)*. — BARTHOLOMEUS, de Peene. —JACOBUS YPRENSIS (d'Ypres).—THEODORICUS YPRENSIS (d'Ypres).— SALOMON YPRENSIS (d'Ypres).— THOMAS DE MORINO (de Thérouanne).—SIGERUS GANDENSIS, de Gand. — ROBERTUS GANDENSIS. — NICOLAS, de Verdun. — WILLELMUS, de Brêmes. — JOANNES BRUGENSIS (de Bruges). — BALDUINUS DE BAILLOLO (de Bailleul). — MICHAEL DE BLANGIS. — RENERUS ARIENSIS (d'Aire).— JOANNES DE GROSSOVICO.— ÆGIDIUS WASSELIUS. — VEDASTUS DE BAILLOLO (de Bailleul). — ISAAC DE BAILLOLO (de Bailleul). — PETRUS DE BAILLOLO (de Bailleul). — BALDUINUS GRAVE. — ROBERTUS ANGLUS.— ROBERTUS DE VERLY.— VALTERUS ARIENSIS (d'Aire). — JOANNES, frater ejus. — ROGERUS, de Laon. — NICOLAUS AUDOMARENSIS, de Saint-Omer [1].

donations, il avait aux Dunes 120 religieux et 248 convers, habiles dans tous les arts, dans toutes les sciences, dans tous les exercices. — On trouve de nombreux détails concernant ce Prélat, dans l'histoire manuscrite de Dom. Bertin de Vissery, pag. 297. — Dans le *Gallia Christiana*, tom. V, f° 287. — Dans le P. Malbrancq, *de Morinis*, pag. 559. — Tandem, f° 250, tom. II, etc.— Elu en 1231, il administra sagement pendant 21 ans, reconstruisit sa maison, son église, etc., etc., il mourut le 30 novembre 1253, après 21 ans de gouververnement.

C'est sous lui que prit l'habit, CHRÉTIEN, qualifié à tort, d'Abbé de Clairmarais. Selon Malbrancq, il mourut en 1252.— *De Morinis*, pag. 559. — (Hist. Clar., 1 pag. 294).

[1] Hist mss Clar., tom. I, pag. 296.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

SIMON, DE MARQUETTE, 13e ABBÉ.

Avènement : 1225
Démission : 1257

(1225-1257).

SOMMAIRE :

Vacance de la prélature pendant quatre mois. — Progrès de l'Abbaye depuis sa naissance. — Qualités de SIMON. — Son âge. — Son élection (1225). — Il songe à reconstruire son église. — Il jette les fondements de la partie supérieure et l'achève, à l'exception des voûtes de la nef transversale. — Il est secondé par les seigneurs (1226). — Donation d'une rasière de blé pour la construction de l'église, par GUILLAUME, de Lens.— Autre donation de 4 sols de revenu annuel. — Noms de quelques bienfaiteurs. — Pierres employées à l'église (1193).— Leur provenance (1201). — L'Abbé avise au moyen de prévenir toute discussion avec le monastère de Saint-Bertin. — Moyen adopté. — ADAM, Évêque des Morins, concède quelques dîmes. — Leur emploi. — Le chiffre des donations confiées au portier s'élevant à 180 livres, on décide l'acquisition d'une propriété territoriale à l'usage des pauvres. — Agrandissement de la ferme d'Henne. — Échange entre le moulin du Brœucq et 10 mesures de terre, à la charge d'une rente au monastère de Saint-Jean de Thérouanne. — 1228 (juin). Confirmation d'une donation de 17 livres de rente. sur le marché de Cassel, par FERNAND, Comte de Flandre et de Hainaut. — 1228. L'Évêque, de Thérouanne, donne des lettres concernant la renon-

1225—1257 ciation aux droits de Henri, de Bailleul, et à ceux de Bernard, son frère. — Remise d'une rente de 11 sols, de la part de Michel, châtelain de Cassel. — Simon obtient du Pape Honorius III, une bulle confirmative des donations faites à son monastère (1229). — Simon accompagne à Clairvaux, Adam, Évêque de Thérouanne, qui embrasse la vie religieuse (1229). — Adieux d'Adam à son troupeau, d'après le récit du P. Malbrancq. — Il se démet en faveur de Pierre de Collomedy. — Adam est accompagné dans sa route par les Abbés des Dunes, de Clairmarais et de Longvilliers. — Sa prise d'habit en 1229. — Il meurt en odeur de sainteté. — Simon aplanit plusieurs difficultés relatives au *Vieux Fossé* qui demeure la propriété de l'Abbaye, à la charge par elle de l'entretenir avec soin. — Baudouin, Comte de Comines, constitue à la communauté une rente de 20 sols parisis à charge de prières pour l'âme de Robert, son fils, inhumé dans le monastère (1231). — Transactions au sujet de la Moere et du chemin d'Arques, du côté de Saint Omer, et de la limite des marais et étangs adjacents (1232). — Baudouin, Abbé de Valloire, donne sa démission et se retire à Clairmarais où il remplit les fonctions de cellerier et meurt. — Acquisition de toutes les terres sises sur le territoire de Gravelines au prix de 200 livres d'Artois et de celles de Groda, au prix de 70 livres, même monnaie d'Artois (1231). — Convention définitive rendue par les Abbés de Saint-Bertin et de Clairmarais et par leurs chapitres au sujet de la Moere (1223). — Amende portée contre les contrevenants aux décisions des arbitres. — Texte de la sentence concernant la Moere, et le vieux fossé sur la route d'Arques (1233). — Pierre, Évêque des Morins, annonce à Simon la donation de tous les biens d'Hermare, d'Heuchin, et de Maburge, sa femme. — (1233). Simon figure comme arbitre dans une discussion entre les Abbés des Dunes et de Cambrai. — (1234). Jacques, de Furnes, 47e Abbé de Saint Bertin, abdique la prélature et entre à Clairmarais. — (1225). Elnard, de Seninghem, confie à Simon, son *tailleur d'imaiges*, les pierres pour la construction de son église. — Bulle de Grégoire IX, qui autorise les ouvriers de la maison à s'adresser aux religieux pour l'administration des Sacrements. — Nicolas, de Bailleul, élevé à la prélature de l'Abbaye des Dunes (1236). — Simon, reçoit dans son monastère, Robert, Comte d'Artois, avec les Abbés de Saint-Waast et de Saint-Bertin.

— Étonnement du Prince à la vue du désintéressement de JACQUES, de Furnes. — NICOLAS, de Sombreffe, est élu Abbé de Villiers, il est remplacé dans sa charge de prieur par GILLES, de Calonne. — (1237). Vexations du seigneur de Bilques envers l'Abbaye de Wœstine. — Enquête à cet effet. — Sa punition. — Transaction faite avec GERTRUDE en présence de SIMON, de Clairmarais, et NICOLAS, de Bailleul, Abbé des Dunes. — (1238). Donations et acquisitions diverses pour l'église ou les pauvres du monastère. — SIMON est nommé arbitre entre les Abbés des Dunes et de Thosan (1243). — Confirmation des privilèges et possessions par JEANNE, Comtesse de Flandre et de Hainaut. — Difficultés entre le chapitre de Saint-Omer et le monastère à l'occasion des dîmes. — Arbitrage. — Transaction. — (1243). Une bulle d'INNOCENT IV en dispense l'Abbaye. — Jean MANGHIERS, frère d'un religieux, suscite des embarras à cause d'une donation faite par son frère. Cette donation est ratifiée par MARGUERITE, de Hainaut, et par l'Abbé de Saint-Augustin. — (1247). Origine de la petite chapelle que l'on voit encore près de la porte du monastère. — Sa construction — Donation, à cet effet, par EUSTACHE, de Renescure, et MATHILDE, sa femme. — Témoins de l'acte de donation. — Zèle infatigable de SIMON. — Il achète une rente de 25 sols sur Lynde. — Il s'interpose dans la discussion relative à la banlieue de Saint-Omer. — Arrivée du Comte ROBERT, d'Artois, à Saint-Omer, avec une nombreuse suite. — Ce Prince ratifie un accommodement intervenu entre les habitants et les moines de Saint-Bertin, au sujet des limites des marais de la banlieue, lesquelles avaient été fixées déjà en 1257, par BAUDOUIN, dont les prescriptions n'avaient pas été suivies. — D. Bertin de Vissery raconte ce fait d'après GILBERT. — Son récit. — Approbation d'une transaction relative à un aqueduc conducteur des eaux des marais de Niverlède. — Les moines se chargent de l'entretien. — Concession d'une partie de terre propre à fournir des pierres, de la part de FOULQUES, de Sainte-Aldegonde. — Fin du litige soulevé par GÉRARD, de Bailleul. — Mort violente de ROBERT, Comte d'Artois (9 février 1249). — L'Abbé de Clairmarais figure comme négociateur dans une affaire importante. — Nouvelle sentence rendue par le Prévôt de Saint-Omer e l'Abbé de Clairmarais. — Lettres de LAURE, d'Avesnes, dame de MONT-CAPREOL, au sujet d'un échange de 39 mesures de

1225—1257

1225—1257 terre. — Autres libéralités. — Lettre de la Comtesse de GUISNES au sujet d'un préjudice qui lui avait été causé par le travail d'un frère convers qui n'y était pas autorisé. — BAUDOUIN, de Bailleul, voulant remédier au manque d'eau à la grange d'Elnes, fait apposer des barrages. — (1252). SIMON de concert avec d'autres prélats appaise une discussion concernant le monastère des Dunes. — Il achète 64 mesures de terre à Maninghem (1253). — Donation pour une distribution de vin aux religieux, certains jours de l'année. — (1253). Le prix assigné à cette distribution ne suffisant plus est augmenté par SIMON. — (1254). Association de prières avec les Abbayes de Bergues et de Saint-Augustin. — Donation d'une rasière de blé sur la paroisse de Nortkerque, par EUSTACHE, de Planques. — (1255). Conclusion d'une difficulté soulevée, par PHILIPPE, de Polincove. — SIMON consent pour en finir, à abandonner 25 livres tournois. — Décision souveraine des commissaires du Roi de France, au sujet de la Moere. — SIMON produit les pièces justificatives de son droit qui est reconnu. — Noms des commissaires royaux. — PHILIPPE, Roi de France, confirme la sentence. — Règlement pour la distribution du vin. — La régularité primitive florissait sous l'administration de SIMON. — (1256). HUGUES, chantre de la collégiale de Cassel, en est touché, il offre 3 livres de revenu annuel à condition que l'on servira du beurre, pendant l'été, sur la table des religieux. — L'Abbé accède à cette demande. — La volonté du donateur reçoit son exécution sans enfreindre la règle. — Lettres de GUY, de Herly, pour la vente de 3 mesures de terre livrées au frère JEAN, l'un des GRANGERS. — On reçoit à Clairmarais les moines de Claircamp chassés de leur maison par une grande disette. — (1257). Nouvelle augmentation dans la distribution du vin aux religieux. — SIMON consulte les anciens. — Leurs noms. — (1257). L'Évêque des Morins annonce que SIMON WASSELIN à choisi sa sépulture à Clairmarais. — Donation à cette occasion. — Donation antérieure, faite en 1250 par WASSELIN. — Acquisition de 2 mesures de terre à Thérouanne. — Arrangement entre les Abbesses de Wœstine et de Blandecques au sujet de la dime de Wardrecques. — Nouvelle libéralité pour une distribution de vin, de beurre et de fromage les jours de saignée. — Prétention de l'Abbesse de Blandecques au sujet des draps, cuirs et

chaussures, nécessaires à son usage. — L'Abbé de Clairmarais, constitué juge et partie, examine la cause et déboute l'Abbesse de Blandecques. — Le titre porte le scel de SIMON et de BEATRIX (juin 1857). — SIMON songe à se retirer pour s'occuper plus exclusivement de son salut. — La communauté s'émeut à l'idée de la retraite de celui dont la vie fournissait l'exemple de toutes les vertus. — SIMON se démet entre les mains du visiteur général, le 12 des calendes de novembre 1257. — Il vit dans la retraite. — Incertitude sur la date de sa mort. — Sa tombe. — Son épitaphe. — Son éloge. — Noms des religieux contemporains.

Les chroniqueurs nous apprennent qu'à la mort de MENERIUS, la prélature de Clairmarais demeura vacante pendant quatre mois deux jours et que la communauté crut devoir cette fois encore s'adresser à Clairvaux, la maison mère, pour obtenir un Abbé [1]. SIMON fut désigné, il réunissait toutes les conditions nécessaires pour remplir dignement cette tâche (1225).

Si l'on compare l'importance du monastère de Clairmarais, à cette époque, avec celle qu'il avait à son origine, on ne peut s'empêcher d'admirer les progrès successifs, que malgré des obstacles sans nombre, il est parvenu à obtenir, grâce à la sagesse et au zèle infatigable de ses prélats. Aussi sa réputation de piété était elle répandue au loin et cette renommée ne s'était pas affaiblie au temps de SIMON ; les plus grands seigneurs s'empressaient alors de venir s'enfoncer dans le cloître pour y suivre la règle Cistercienne sous une aussi heureuse direction : de

[1] Hist. Clar., 1 pag. 269. — Fasc. SS^{torum} f° 418.

1225—1257 cette humble solitude on voyait de temps en temps s'échapper de vives lumières qui portaient leurs rayons sur les plus imposantes assemblées [1].

SIMON était un homme supérieur, son administration en est la preuve, il était jeune encore lorsque les suffrages des religieux se portèrent sur lui, le 8e jour des ides de juillet 1225 ; déjà il laissait entrevoir la maturité de l'âge avancé.

Une de ses premières pensées après son installation fut de reprendre les travaux de son église que GUILLAUME, 2e Abbé, avait laissé inachevée ; désirant que le monument fût semblable à celui de Clairvaux il reprit les fondements de la partie supérieure qu'il parvint à achever en entier, à l'exception des voûtes du transsept et de celles de quelques chapelles.

Les plus grands seigneurs et une foule de notabilités dont SIMON avait su captiver la confiance s'empressèrent de venir en aide à sa pieuse entreprise au moyen de donations nombreuses; nous avons sous la main un titre de 1226, par lequel GUILLAUME, de Lens, châtelain de Saint-Omer, et LUCIE, son épouse, font cession d'une rasière de blé à l'Abbaye de Clairmarais pour l'aider dans la construction de son église.

Un autre acte émané de la même main constate une autre donation de 4 sols de revenu annuel [2],

[1] Idem, idem.

[2] A cette époque (1226) le marc d'argent valait 54 sols 7 deniers (Leblanc, pag. 403). — On voit dans un titre de l'église de Châlons, qu'un siècle auparavant (1120) les sols étaient de 6 deniers de loy,

applicable de la même manière. Parmi les autres personnages qui secondaient généreusement ses travaux, nous voyons d'après D. Charles Martel, les seigneurs de Renty, de Thiembronne, de Sèke (Setques), de Steenford, de Lumbres, de Reninghes, etc., etc., auxquels on peut ajouter les Comtes de Flandre, de Boulogne, de Saint-Pol, les Comtes de Guines et les Châtelains de Saint-Omer, dont les armoiries se trouvaient reproduites dans plusieurs endroits du monastère [1]. 1225—1257

Pour la construction de son majestueux édifice, SIMON employa les pierres d'une carrière qui avait été donnée à l'Abbaye, en 1193, par HENRI NOYSE, de Marquise, cette carrière était assez belle pour qu'on pût en tirer les magnifiques colonnes qui soutenaient les voûtes.... Quant aux pierres blanches propres à la construction des murs et à la fabrication de la chaux, elles furent tirées des carrières cédées, en 1201, par la libéralité des seigneurs de Matringhem et de Seninghem.

Pendant ce temps là, SIMON toujours ami de la paix s'appliquait à étouffer jusqu'au moindre germe de discussion avec les religieux de Saint-Bertin; pour

c'est-à dire moitié argent fin et moitié cuivre; le marc d'or valait 20 l., puisque l'once valait 50 sols. — La difficulté est de savoir ce que valaient ces sols par rapport à notre monnaie actuelle, surtout avec les différents affaiblissements et les variations monétaires qui se sont succédé à diverses époques. — En 1158, le marc d'argent valait 53 sols 4 deniers tournois. (Traité historique des monnaies de France, par Leblanc, pag. 162-163).

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 300

1225—1257 y parvenir il s'entendit avec l'Abbé de ce monastère, et il fut convenu, entre eux, que toutes les fois que la moindre contestation s'élèverait, la cause serait jugée par les deux Prélats seuls, d'après les bases de l'arrangement intervenu au temps de LAMBERT, en 1213, en présence de GÉRARD, de Renescure. Les deux Abbés décidèrent également que les actes de transaction, réciproquement consentis, seraient respectivement revêtus des sceaux des deux monastères et de ceux de leurs Abbés [1].

En 1227, ADAM, Évêque des Morins, avait donné à l'Abbaye une dîme perpétuelle, à la condition que le revenu remis au portier *(portario [2])* en serait spécialement affecté en distribution de pains aux pauvres, à l'exception toutefois de 40 sols que le portier devait mettre en réserve pour la nourriture du couvent, une fois l'année [3], avec l'agrément du

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 301.

[2] Le portier était un moine logé dans une cellule placée auprès de la porte, il demeurait toujours à son poste depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit close, sauf le temps des repas, le temps de la messe et en été celui de la méridienne, il était remplacé par le sous-portier pendant son absence. — Ce fonctionnaire était chargé de recevoir et d'introduire les étrangers ainsi que de la distribution des aumônes de l'Abbaye. (Voy. Etude sur l'état intérieur des Abbayes Cisterciennes. l'excellent ouvrage sur la matière par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. L. Pigeotte. Paris 1858, pag. 202. — Cart. 66.

[3] Le prix du marc d'or valait alors 20 livres et le marc d'argent 54 sols 7 deniers, le gros tournois était à 11 d. 12 grains, leur taille et leur poids était de 58 au marc et leur valeur 12 deniers. (Traité hist. des Monnaies de France, par Leblanc, pag. 402). — Hist. m[ss] Clar., pag. 302. — *Pro pitantiâ universo conventu quolibet anno semel distribuendâ, ad nutum superioris et cum onere faciendi memoriam dicti episcopi officio defunctorum hujus diei.*

supérieur, à la charge de dire, ce jour-là, un *Memento* 1225—1257
à l'office des morts, pour le repos de l'âme du Prélat bienfaiteur.

Comme le chiffre des donations de ce genre, confiées aux soins du portier, devenait considérable et qu'il s'élevait déjà à la somme de 180 livres *parisis*, il fut ordonné d'acquérir avec ce prix une propriété territoriale à l'usage des pauvres [1].

SIMON voulant agrandir la terre d'Henne y appliqua cette somme du consentement du portier et de l'agrément du conseil des anciens ; en échange des 180 livres dont il s'agit, il donna au portier, pour les pauvres, le moulin du Brœucq avec 10 mesures de terre à la charge de payer 16 sols 8 deniers de rente au monastère de Saint-Jean, de Thérouanne [2]. Cet Abbé délivra à cette occasion des lettres patentes.

En 1228, FERNAND, Comte de Flandre et de Hainaut, avec JEANNE, son épouse, accordèrent à l'Abbé de Clairmarais la confirmation d'une donation faite au monastère, par MICHEL, de Hames, seigneur de Boulers, pour une rente annuelle de 17 livres parisis à prendre sur le marché de Cassel [3].

La même année, le Pontife des Morins, ADAM, vint au monastère et y donna des lettres par lesquelles HENRI, de Bailleul, et BERNARD, son frère, renon-

[1] *Decrevit latifundium quoddam terræ emere in usum pauperum.* (Pag. 302, lin. 101).— Hist. m[ss] Clar., par Dom. Bertin de Vissery, pag. 302, lig. 9.

[2] Hist. Clar., pag. 302, lin. 16 et suiv.

[3] Idem, idem. — Le prix du marc d'argent valait alors 54 sols 7 deniers. (Leblanc, pag. 403). Métrologie.

1225—1257 çaient à tous leurs droits en faveur de cette maison religieuse [1].

A cette même époque, MICHEL, châtelain de Cassel et connétable de Flandre, faisait à l'Abbaye, de concert avec sa femme, la remise de onze sols de rente, garantie sur un terrain complanté en vignobles, situé près de Cassel, *in vineâ*, disent les chroniqueurs [2].

C'était le moment ou SIMON poursuivait auprès du Souverain-Pontife, HONORIUS III, l'obtention d'une bulle ayant pour objet de placer sous la protection directe du Saint-Siège, toutes les donations faites à son monastère..... Les efforts de ce Prélat furent couronnés de succès, une bulle de confirmation fut accordée en 1229, la 9e année du pontificat de ce Pape.

Peu après, l'Abbé de Clairmarais accompagnait à Clairvaux, ADAM, Évêque de Thérouanne, qui abandonnait son Siège épiscopal, pour aller embrasser la règle austère des enfants de SAINT-BERNARD. Voici ce que le père Malbrancq [3], et après lui d'autres écrivains, racontent au sujet de la décision inattendue du Pontife des Morins.

SALOMON II, Abbé des Dunes, avait engagé ADAM [4]

[1] Hist. Clar., pag. 302, lin. 28 et 29.

[2] Idem, idem, pag. 303, lin. 5.—Il y avait donc des vignes alors?...

[3] Malbrancq, *de Morinis*, pag. 504. — Hist. mss Clar., pag. 303.

[4] ADAM, 25e Évêque des Morins, était auparavant chanoine de Lillers, puis archidiacre de Paris, il fut élevé à l'épiscopat en 1213, et gouverna son diocèse jusqu'en 1229, époque à laquelle déjà très avancé en âge, il abdiqua et se retira à Clairvaux, cédant son Évê-

à renoncer à la prélature pour entrer à Clairvaux. 1225—1257
ADAM était une de ces natures d'élite qui préférait mourir en simple particulier qu'en Évêque, pour ne pas avoir à rendre compte plus longtemps de la lourde charge des Pontifes. — Ce Prélat avait trouvé le moyen de plaire à tous, sa réputation de sainteté avait été justement appréciée par les Papes HONORIUS III et GRÉGOIRE IX, lorsqu'il résigna ses fonctions en faveur de PIERRE DE COLLOMEDY *(de Collo Medio)* [1]. Le jour de la troisième fête de Pâques *(Postridie Paschalis)*, il fit ses derniers et touchants adieux à ses ouailles rassemblées dans son église de Sainte-Marie de Thérouanne, en annonçant les larmes aux yeux à son clergé et à son peuple qu'il ne les reverrait plus que dans la vallée de Josaphat.... Il leur recommanda ensuite son successeur qui, moins usé que lui par les années, était plus capable de les bien gouverner. Après ces paroles accueillies avec une tristesse générale, ADAM prit congé de son troupeau, il suivit la route de Clairvaux, et alla s'ensevelir dans cette sainte solicitude qui depuis SAINT-BERNARD comptait déjà tant de Bienheureux;

ché à PIERRE DE DOUY ou DE COLLOMEDI, qui d'après Vissery, administra pendant 21 ans. — ADAM, fut un prélat très estimable à divers titres, d'après Bernard..... Il fit la division des paroisses de Calais, dont l'ancienne enceinte fut également élevée de son temps; il refusa l'Archevêché de Tours et après avoir passé en Angleterre pour assister à l'élévation du corps de THOMAS DE CANTORBÉRY, il fut légat du Saint-Siège dans la guerre des Albigeois. ADAM écrivit l'histoire de Citeaux et y mourut saintement. — (Bernard, annales de Calais, pag. 488 et 489).

[1] Le P. Malbrancq, pag. 477 et 478.

1225—1257 il était accompagné de SALOMON, Abbé des Dunes, de SIMON, de Clairmarais, et de l'Abbé de Longvilliers, qui se réjouissaient de voir leur ordre faire une aussi bonne acquisition. Ce Prélat mourut en odeur de sainteté, le 10e jour des calendes de février ou de juillet 1229, après avoir surpassé, dit-on, ses frères en religion par la sublimité de ses vertus [1].

A son retour de Clairvaux, SIMON aplanit une difficulté avec JEAN, Abbé de Saint-Bertin, au sujet du fossé nommé Heudringheled ou du *Vieux Fossé*, le même qui servait de limite aux possessions de son Abbaye et dont on s'était déjà occupé 44 ans auparavant, alors qu'il n'était encore que prieur. Ce fossé mitoyen avait été purgé uniquement par les religieux de Saint-Bertin à l'insu et contrairement aux droits des moines de Clairmarais. Bien que JEAN fût dans son droit à cause du laps de temps écoulé, il n'hésita pas à faire une concession, *in re cessit* [2], mais lorsqu'on en vint à examiner l'acte *(cum ad tabulas ventum est)* les parties remarquèrent que le sceau et la signature de Saint-Bertin et de Clairmarais était les mêmes [3], c'est-à-dire une N. On se décida alors à y ajouter le sceau du chapitre [4] de Thérouanne, et les Abbés sans s'arrêter au dommage causé *(non habitâ notione damni)* adjugèrent

[1] Le P. Malbrancq, *de Morinis*, pag. 484. — Hist. m[ss] Clar., pag. 304, lin. 1 à 17.

[2] Hist. m[ss] Clar., a B. de Vissery, tom. I, pag. 304, lin. 24.

[3] *Sigillum N. Similitudine unum idem que esse.* (Idem, idem.)

[4] Idem, idem. *Propter quam adhibuere capituli Morinensis Sigillum.*

le fossé en litige à Clairmarais à la condition qu'il serait entretenu en bon état [1]. 1225—1257

En 1230, nous voyons BAUDOUIN, Seigneur de Comines, constituer à la communauté une rente de 20 sols parisis, à charge de services religieux, pour l'âme de ROBERT, son fils, qui reposait dans le cimetière de Clairmarais.

La même année, SIMON achète à prix d'argent plusieurs dîmes a recevoir dans la paroisse de Stenford [2]. L'année suivante, il signe une transaction avec JEAN, Abbé de Saint-Bertin, au sujet de *la Mocre* (*Meræ causâ*). Puis une autre pour un chemin situé à l'entrée d'Arques, du côté de Saint-Omer, et pour le fossé qui séparait le marais d'Arques des terres appartenant au monastère [3], ainsi que pour les étangs adjacents.

Vers 1232, BAUDOUIN II, Abbé de Valloire (*de Balantiis*), ordre de Citeaux (*ordinis nostri*), séduit par les vertus des moines de Clairmarais et embrasé du désir de mener une meilleure vie (*famâ cœtus Clarimarisci perfusus, et pio desiderio melioris vitæ incensus*) : renonça à la dignité Abbatiale pour vivre

[1] *Nobis adjudicarunt dictum fossatum, modo illud in bono statu teneremus.* (Hist. Clar., 1 pag 305, lin. 1).

[2] *Eodem anno 1320 Simon huic monasterio, pretio plures decimas comparavit accipiendas in parrochiâ de Stenford.* (Idem, idem, pag. 305).

[3] *Compositionem inire decernunt, viæ Meræ causâ. — Item pro aliâ viâ ad introitum in Arques versus S^tum Audomarum, et pro fossato quod dividit paludem de Arques, a terris de Claromarisco. — Item pro stagnis eodem fossato adjacentibus.* (Hist. m^re Clar., tom. I., pag. 305, lin. 9 et seq.)

1225—1257 et mourir désormais sous l'obéissance de SIMON.... A peine entré dans la communauté, BAUDOUIN fut promu aux fonctions de cellerier qu'il accomplit avec soin, et mourut, peu après, plein de bonnes œuvres ; il reçut la sépulture des mains de l'Abbé sous les ordres duquel il avait voulu se placer [1].

Vers le même temps, en 1231 environ, SIMON avait acheté de SALOMON, Abbé des Dunes, du consentement de RODOLPHE, Abbé de Clairvaux, les terres que son monastère possèdait près de Gravelines, au prix de 200 livres en monnaie d'Artois [2].

A la même époque, CHRÉTIEN, Abbé de Thosan, avait également vendu au monastère de Clairmarais, pour la somme de 70 livres de la même monnaie, tout ce qu'il possédait sur le territoire de *Groda* [3].

Peu de prélatures ont été plus fructueuses à l'Abbaye de Clairmarais, que celle de SIMON, de

[1] Idem, idem, idem.

[2] Hist. m[ss] Clarm., tom. I, pag. 305.

[3] Idem, idem. D'après Jongelinus l'Abbaye de Thosan, filiation des Dunes, près de Bruges, était communément désignée sous le nom de *Doest*. On voit dans l'inventaire des chartes, bulles pontificales, privilèges et documents divers de la bibliothèque du séminaire épiscopal de Bruges : des lettres de SIMON, Abbé de Clairmarais (1231), au sujet d'une transaction entre les Abbés de Clairvaux et de Thosan *(Saeflinghe)*. (Lat. Scel.) — Bulletin tom. II, pag. 357, de la Société royale d'Emulation de Bruges.

Tous les biens de cette maison ont fini par se fondre peu à peu dans la mense Épiscopale de Bruges. — On croit que le moderne monastère des Dunes fut établi sur l'emplacement du refuge de Thosan. (Gall. Christ , tom V). Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 306. — *In cujus refugio Dunense monasterium modernum situm habet.* — Idem, idem. — Le marc d'argent à cette époque valait 54 sols. — (Leblanc, pag. 402). — A 11 den. 12 gr., 58 au marc.

Marquette, dont l'impulsion se retrouve partout ; 1225—1257
chaque année voit s'accroître les possessions de la communauté et s'augmenter le nombre des transactions sur les points litigieux, etc., etc. — En 1223, les Abbés de Saint-Bertin et de Clairmarais, assistés de leurs chapitres généraux, prononcèrent définitivement sur les difficultés soulevées, en 1221, au sujet de *la Moere*. Chacun des deux Prélats établit des arbitres sur le jugement desquels il fut décidé que celle des deux parties qui enfreindrait les conventions serait passible d'une amende de 40 livres sterlings : la sentence rendue le lendemain de la fête de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge, portait le texte suivant [1], d'après ce que nous apprend Bertin de Vissery.

« *Talis autem eorum sententia fuit, ut quamdiu*
« *via erit apta ad navigandum extrà Moeram, tam-*
« *diu Clarimariscenses naves suas ducent per eam*
« *extrà Meram, si vero via non sit apta ad navigan-*
« *dum extrà, tunc naves nostras, ducemus per*
« *Meram.*

« *De fossato autem statutum est, quod remanere*
« *debeat in eodem statu quod est, et quod sit meta*
« *dividens terras de Arques à nostris.*

« *De viâ verò extrà Arques statutum est, quod*
« *quamdiu Arquenses bigas* [2] *suas ducent per illam,*
« *similiter et nos bigas nostras per illam poterimus*

[1] Idem, idem.

[2] *Biga* signifie ici chariot attelé de deux ou plusieurs chevaux, — tous les dictionnaires s'accordent sur ce point.

1225—1257 « *conducere sic, si verò illis claudatur, nobis clau-*
« *detur.* »

Telles furent les conditions mutuellement consenties et qui furent converties en acte public auquel furent apposés solennellement les sceaux des deux Abbés et ceux de leur chapitre [1].

Vers cette même époque, SIMON figure dans une autre négociation assez importante pour être mentionnée.

Lorsque PHILIPPE-AUGUSTE fit sa descente en Angleterre, appelé par les Barons révoltés contre le Roi JEAN, ce Prince, on le sait, réclama le concours des villes, situées le long de la côte française de la Manche et promit, entre autres, aux Gravelinois de compenser au double les pertes qu'ils feraient à son service..... L'expédition, personne ne l'ignore, eut une issue fatale..... Gravelines présenta ses doléances, articulant entre autres griefs, quelle avait perdu plus de 3,000 livres parisis..... Une première requête est de 1218, elle fut renouvelée dix ans plus tard et alors on commit pour constater le dommage, SALOMON, Abbé des Dunes, et SIMON, de Marquette, Abbé de Clairmarais, dont le rapport confirma le dire des plaignants.

La pièce rappelant ce fait n'est pas datée, mais elle doit être de 1226 à 1232 [2].

[1] Hist. m^ss Clar., a Bertin de Vissery, tom. I, pag. 306.

[2] Nous devons cette communication à notre docte et excellent confrère et ami M. le marquis de Godefroi, qui l'a puisée lui-même dans les précieux m^ss de son père.

Vers la même année (1233), l'Abbé de Clairmarais 1225—1257 toujours vigilant sur les intérêts confiés à sa garde, recevait de la part de PIERRE, Évêque des Morins, des lettres qui lui annonçaient qu'HERMERS, d'Heuchin (*Hermers de Helcinio*), et MABURGE, sa femme, venaient de donner au monastère tous leurs biens mobiliers et immobiliers, afin d'obtenir d'être enterrés dans le cimetière de l'Abbaye et de participer aux prières de la communauté [1].

SIMON, figure aussi comme arbitre choisi avec l'Abbé de Villers, dans une discussion intervenue entre l'Abbé des Dunes et celui de Cambron [2].

L'année suivante (1234), JACQUES, de Furnes, 47e Abbé de Saint-Bertin, dont nous donnons ailleurs la biographie plus étendue [3] venait suivant l'exemple de BAUDOUIN, Abbé de Valloire, de renoncer à la prélature pour se placer et mourir sous la direction de SIMON, de Clairmarais [4].

Un peu plus tard (1235), ce Prélat qui toujours savait inspirer la confiance, recevait d'ELNARD, seigneur de Seninghem, la cession d'un tailleur de pierres mis à sa disposition pour lui aider à décorer son Eglise. En même temps, et pour faciliter l'exercice des devoirs religieux, SIMON obtenait de GRÉ-

[1] *Se et omnia quæ cum que illis sunt, propriâ in mobilibus, quam immobilibus Ecclesiæ de Claromaresco tradiderunt, ut ibidem sepelirentur in cimeterio, et orationum nostrarum participantes efficerentur.... Hermers de Helcinio et Maburges ejus exor.* (Hist. mss Clar., tom., pag. 307, lin. 2 à 6.

[2] Idem, idem.

[3] Voyez les Abbés de Saint-Bertin, tom. I, pag. 265 à 271.

[4] Hist. Clar., 1 pag. 307.

1225—1257 GOIRE IX, une bulle qui autorisait les ouvriers de la maison à recourir aux religieux pour la réception des Sacrements [1].

Alors, NICOLAS, de Bailleul, dont nous avons parlé, était appelé à la dignité abbatiale des Dunes où il laissa les meilleurs souvenirs. — Peu après, l'Abbé de Clairmarais avait l'honneur de recevoir dans son monastère une royale visite [2] (1236), ROBERT, Comte d'Artois, frère de SAINT-LOUIS, arrivait accompagné des Abbés de Saint-Waast et de Saint-Bertin, et acceptait de la part de SIMON, la plus noble, la plus touchante hospitalité. Ce Prince put en cette circonstance admirer le désintéressement et l'abnégation de JACQUES, de Furnes, qui après avoir renoncé aux dignités, à Saint-Bertin, eut à décliner encore celles de l'Abbaye de Villers où une heureuse pensée et les vœux unanimes voulaient l'appeler : dégoûté de toutes les grandeurs humaines, dont il avait facilement apprécié le néant, JACQUES laissa cette nouvelle distinction à NICOLAS, de Sombreffe, le Vigilant, prieur de Clairmarais, qui, à son tour, abandonna sa charge à Dom. GILLES CALONNE [3].

[1] *Elnardus, de Seninghem, Simoni Abbati, usum lapicidae suæ ad constructionem ecclesiæ.* (Pag. 307, lin. 14 et seq.)— Idem, idem, pag. 307.

[2] Malbrancq, *de Morinis*, pag. 516. — Hist. Clar., 1 pag. 307, lin. 23 et seq.

[3] *Anno 1236, Simon Abbas, Robertum Arthesiæ Comitem fratrem S^{ti} Ludovici advenientem Clarummariscum, cum abbatibus S^{ti} Vedasti et S^{ti} Bertini, multâ humanitate et congruo honore excepit.... Miratus est dictus Comes Jacobum Bertinicum expræsulem, apud nos delitescere et honores subterfugere.... Villarienses enim carentes Abba-*

GUY, Seigneur de Bilques (*de Bilecke*), et fils de GERARD, de Renescure, fondateur de l'Abbaye de Wœstine, exerçait sans cesse des vexations contre les pauvres religieuses de cette maison, qui, on s'en souvient dépendait de Clairmarais ; une plainte arriva au Roi de France, et ce monarque crut devoir envoyer des commissaires sur les lieux pour se faire rendre compte de l'état des choses.... SIMON DE VILLERS, Bailli d'Arras, l'un d'entre eux, à la suite d'une enquête infligea à GUY son châtiment, il le fit enfermer dans les prisons royales.... A l'expiation de sa peine ce Seigneur revenu à de meilleurs sentiments, renonça publiquement à ses injustes exactions en présence de GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer, de SIMON, Abbé de Clairmarais, et de NICOLAS, de Bailleul, Abbé des Dunes, il signa un arrangement conciliateur avec GERTRUDE [1], Abbesse de la communauté qui avait eu tant à se plaindre de lui..... Alors seulement PIERRE, Évêque des Morins, consentit à lever l'excommunication qui avait été fulminée contre GUILLAUME [2].

1225—1257

Successivement ensuite, SIMON, de Marquette, reçoit différentes libéralités et fait diverses acqui-

tibus illum oculos calculos que jacerant,—Sed ipse omnis prefecturæ fugientissimus.... Ejus loco et eodem fere tempore Nicolaus de Sombreffe, prior noster Clarissimus assumptus est.... Et officium prioris Simon commisit D. Egidio Calonne. — (Hist. mss Clar., 1 pag. 308).

[1] Hist. mss Clar., a Bert. de Vissery, tom. I, lin. 6 et seq.

[2] *Rebus ita comparatis, Petrus Morinorum Episcopus Guidonem ab excommunicatione quam incurrerat absolvit.* (Hist. Clar., tom. I, pag. 308).

1225—1257 sitions ; ainsi en 1238, il accepte de GUILLAUME SPAGNIEUL, de Blandecques, et de BELLE (*Belâ*), sa femme, quelques mesures de terre exemptes de toute espèce de redevance. (*Ab omni exactione liberas et absolutas*) [1].

L'année suivante, c'est le Seigneur de Lampernesse qui avant de se mettre en route pour Jérusalem, lui fait abandon de 25 mesures de terre dans le bois de Loo, afin de l'aider à l'achèvement de son Église ; il lui vend en outre du consentement de JULIENNE, son épouse, quelques parties de terre pour subvenir aux frais de son voyage [2] (1239-1241).

Au mois d'avril de la même année le portier (*portarius in usum eleemosinarum*), achète au nom de la communauté 55 mesures et demie de terre pour les aumônes de la maison. Cette acquisition produisait en revenu annuel 100 sols de Flandres [3].

Peu après, 1240, MARIE, veuve de GUILLAUME, habitant de Bergues (*Bergensis*), donne pour les pauvres une autre mesure de terre située à Broukerke. — MARIOTE BIGE, de Saint-Omer, abandonne une dîme au denier cent pour distribuer aux indigents à la porte du monastère [4]. En même temps,

[1] Idem, idem, idem (1239). — *Dominus de Lampernesse, Simoni dedit 25 mensuras de terrâ in Loo, ad perficiendum templum nostrum.... Mense junio prius quam profisciscerelur in Jerusalem. — Item, alias terras vendidit Simoni, causâ hujus itineris.*

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 308, lin. 24 et 25.

[3] Nous n'avons plus besoin de rappeler que la mesure de terre à Saint-Omer équivalait à 35 ares 46 centiares.

[4] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 309.

pendant que la sagesse de SIMON l'appelait encore une fois à devenir l'arbitre d'un différent élevé entre les Abbés des Dunes et de Thosan, JEANNE, Comtesse de Flandre et de Hainaut, usant des pleins pouvoirs que le Prince, son époux, lui avait conférés à son départ, confirmait solennellement à la prière de SIMON, toutes les libéralités, libertés et possessions qui avaient été faites au monastère et à l'église de Clairmarais (1243).

A cette époque on vit s'élever et s'éteindre une grave difficulté entre les Chanoines de Saint-Omer et les Religieux de Clairmarais au sujet du paiement de la dime : PIERRE, de Sainte-Suzanne, Prévôt du chapitre, et SIMON, à l'arbitrage desquels fut soumis le jugement de la cause, décidèrent que la communauté serait tenue de payer la dîme sur les 7 mesures et demie de terre en litige, en retenant toutefois la troisième gerbe, parce que les terres en question avaient été acquises avant le concile. Quant aux autres terres achetées depuis, elles devaient la dime toute entière [1]. Bientôt après, le Souverain-Pontife INNOCENT IV, dégreva l'Abbaye de toute espèce de dime à quelque époque que les terres eussent été achetées, avant ou après le concile qui les rendait obligatoires [2].

Au mois d'août de l'année suivante, GUILLAUME,

[1] Hist. m[ii] Clar., a Bertino de Vissery, tom. pag. 309.
[2] Idem, idem, idem.— *Paulo post tamen, per bullam pontificalem exempti fuimus à solutione decimarum, tam ante quam post dictum concilium.* — *Hanc dedit Innocentius, Papa 4[us]....* (Tom. I, p. 309).

1225—1257 de Saint-Omer, Seigneur de Petquam et de Berkin, confirmait la donation faite à l'Abbaye, par son frère, GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer, de 20 livres parisis à prendre tous les ans sur son droit de forage à Saint-Omer, afin de donner du vin aux moines, les jours de la Circoncision, de la Cène, la veille de Pâques, les jours de Saint-Bernard, de Saint-Michel ou autres fêtes solennelles. — GUILLAUME déclare en même temps que si son frère venait à mourir avant ISMÈNE, sa femme, et qu'elle ne veuille pas qu'on prenne ces 20 livres sur le forage qui faisait partie de son douaire, il assigne alors le paiement de cette rente sur les revenus de Fauquembergues, jusqu'à la mort d'ISMÈNE, entendant qu'à cette époque le paiement se prendra sur le même forage [1].

Après cette discussion une autre s'éleva, JEAN MANGHIERS, frère de NICOLAS MANGHIERS, de Stenfort, alors moine, le même qui devint Abbé et dont il est parlé plus loin, avait suscité quelques querelles à cause d'une donation faite au monastère par NICOLAS, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il avait reçue dans la maison avant d'y venir prendre l'habit monastique de la main de SIMON. Mais ces querelles, comme beaucoup d'autres, s'apaisèrent bientôt à la voix de MARGUERITE, de Flandres et de Hainaut, qui ratifia authentiquement par lettres du mois de mai la donation signée par JEAN MANGHIERS. Ces lettres de la Princesse reçurent également au mois de juin

[1] Archives de Flandres, n° 534.

suivant l'approbation de GÉRARD, Abbé de Saint-Augustin (1245) [1]. 1225—1257

A cette époque se rapporte la construction de la petite chapelle que l'on aperçoit encore aujourd'hui à gauche en entrant par la porte de l'ancienne Abbaye [2]. En voici l'origine : en 1247, EUSTACHE, Seigneur de Renescure, chevalier, et MATHILDE, sa femme, abandonnèrent chacun la redevance d'une rasière de froment sur Ebblinghem, plus sept livres de monnaie de Flandre à prendre sur 4 mesures de terres, situées dans les domaines de GUISLAIN, de Wardrecques, près de Renescure : cette libéralité avait eu lieu dans la prévision de l'établissement d'une petite chapelle, qui serait placée près de la porte du monastère de Clairmarais, dans l'espace de 5 années : à défaut, cette chapelle devait être construite sur la paroisse de Renescure.

La charte de donation fut scellée par EUSTACHE, prêtre de Renescure, en présence de PHILIPPE, moine de Clairmarais, et de SIMON, frère convers, maître de Scoubrouck [3]. SIMON, de Marquette, conformé-

[1] *Joannes Manghiers frater Nicolai de Stenford, tum monachus, posteà Abbas hujus domus* (NICOLAS, fut le 16e Abbé).... *Quedam querelas feceral.... Qua propter Margaritâ Flandriæ et Hannoniæ Comitissa, mense Maiio, tradidit litteras quarum ope, prædictæ quærelæ sopitæ fuerunt.... Item ea de causâ Gerardus abbas Sti Augustini mense junio, suas similiter nobis dedit litteras anno 1245. — Notandum quod dictus Nicolaus de Stenford habitum relligionis de manu Simonis Abbatis susceperat, et quod ante dictam susceptionem ad huc in hospitio nostro quamdam donationem huic monasterio fecerat, quod ægré tulit Joannes frater ejus.* (Hist. Clar., 1 pag. 310).

[2] Cette chapelle assez bien conservée sert aujourd'hui de grange.

[3] *Eustachius major de Renescure miles, et Mathildis uxor ejus*

1225—1257 ment au vœu des donateurs, s'empressa de faire construire cette chapelle au lieu indiqué [1].

On le voit, ce Prélat était infatigable, toujours quelque amélioration nouvelle, quelque agrandissement nouveau réclamait ses soins et le trouvait prêt à l'accomplir.... La même année [2], il achète de NICOLAS, de Bailleul, Abbé des Dunes et ancien prieur de Clairmarais, une rente annuelle de 25 sols à prendre sur le territoire de Lynde ; rente que BAUDOUIN, de Comines, avait donnée jadis à l'Abbaye des Dunes [3]. — Il s'interpose utilement dans la discussion relative à la banlieue de Saint-Omer ; c'était le moment où ROBERT, Comte d'Artois, frère de SAINT-LOUIS, arrivait dans cette ville, suivi d'une nombreuse société d'élite, pour ratifier par sa présence l'accommodement intervenu entre les habitants et les religieux de Saint-Bertin, au sujet des limites communes.... On sait que plus de 40 ans auparavant, en 1200, le Comte BAUDOUIN, avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte avait fixé lui-même

dederunt Simoni raseriam cretici in Eblegheni, item 7 libras monetæ currentis Flandriæ super 4 menseras terræ jacentes in dominio ghisleni de Werderecke apud Renescuriam...... Si contegerit fieri capella ad portam de Claromarisco, infrà quinque annos, aut saltem in parrochiâ de Renescure.... Hæc carta Sigillata ab Eustachio presbitero de Renescuria, presente D. Philippo monacho de Claromarisco et fratre Simone converso dicto : magister de Scodebrock. (Hist. Clar., pag. 310).

[1] *His donatus Simon, executioni mandavit constructionem sacelli ad sinistram portæ monasterii.* (Hist. Clar., pag. 310, lin.26 et 27).

[2] Malbrancq, pag. 538, le marc d'argent valait alors 54 sols 7 deniers. — (Le Blanc, pag. 403).

[3] Hist. Clar., pag. 311.

ces limites dans une charte authentique; mais que les successeurs de ce Prince n'ayant pas suivi ses traditions, il fallut pour y revenir, recourir à l'autorité de ROBERT, d'Artois, et à celle de SAINT-LOUIS, ce que GILBERT, Abbé de Saint-Bertin et sa communauté entière, rappellent en ces mots : « *Nos limitationem* « *et divisionem inter Baleucam villæ S*[ti] *Audomari,* « *et juridictionem, sive altam justiciam villæ nos-* « *træ de Arkes, factas per Simonem, Abbatem de* « *Claromarisco, Petrum præpositum S*[ti] *Audomari,* « *Bernardum, Archidiaconum, Atrebatensem in Os-* « *trevant, Simonem de Villârio militem Baillivum* « *Atrebatensem ratas habemus in perpetuum, anno* « *1247* [1]. »

1225—1257

L'année suivante (1248), ce même Comte ROBERT, donnait également son approbation à une transaction passée entre les religieux de Clairmarais et les habitants du pays de Langle, à cause de l'aqueduc destiné à recevoir les eaux du marais de Niverlède ; cette transaction s'opéra sous la condition que les moines se chargeraient de l'entretien de l'écluse, dépense évaluée à 50 livres parisis [2].

A peu près à la même époque, FOULQUES, de Sainte-Aldegonde, à Saint-Omer, abandonnait au monastère une portion de terre, située à Leulinghem,

[1] His. Clar., tom. I, pag. 311, lin. 18 à 24.

[2] *Anno 1248 supradictus Comes : approbavit compositionem a nobis factam.. . Causâ aquæductus ad evacuandum marescum nostrum de Niverlede, eâ conditione, ut provideremus reparationi eorum exclusæ ; cujus reparationis expensâ appretiatâ est ad summam 50 libr. parisiens.* (Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 312, lin. 24 et seq).

1225—1257 sur la route conduisant aux carrières, en accordant également le droit d'en extraire toutes les pierres qu'on pourrait en retirer [1].

Dans le courant de 1249, SIMON fut assez heureux pour mettre fin à la discussion entamée par GÉRARD, de Bailleul : c'était le moment de la mort de ROBERT, Comte d'Artois (9 février), alors que l'Abbé de Clairmarais était, s'il faut en croire le P. Malbrancq, appelé de nouveau aux fonctions de négociateur dans une affaire importante : *(In re magni momenti)* [2].

SIMON, Abbé de Saint-Bertin, était parvenu à suspendre les effets d'une discussion violente [3], soulevée à l'occasion du droit de mouture, discussion qui donna lieu a de sérieuses voies de fait, dont on garda longtemps le souvenir.... Il fallut recourir à l'intervention de PIERRE, Évêque des Morins, qui délégua PHILIPPE, de Collomedy, prévôt de Saint-Omer, avec SIMON, Abbé de Clairmarais, pour examiner la cause comme juges en dernier ressort et pour prononcer une sentence définitive qui fut immédiatement consignée sur un parchemin authentique [4].

[1] Idem, idem, pag. 312, lin. 1 à 5. — Cette portion de terre était voisine de celles de l'Abbaye.

[2] Idem, idem, lin. 9 et seq. — Malbrancq, *de Morinis*, pag. 554.

[3] Idem, idem, idem, pag. 321.

[4] *Ita publicis tabulis rem deciderunt.... Ego Simon Abbas de Claromarisco et Philippus de Collo Medio S*[ti] *Audomari prepositus, notum facimus, quod inter conventum S*[ti] *Bertini et Jacobum de Bouchout militem, quæstio est super molitura S*[ti] *Bertini et molendini ipsius Jacobi apud Squerdes præcipimus, ut illi de Domo S*[ti] *Bertini de Kelmes jugiter molant ad molendinum Jacobi apud Squerdes ad 24 mensuras : deinde ut Jacobus vadat ad capitulum S*[ti]

La même année 1250, au mois de mars, la communauté, par les mains de son chef, recevait de LAURE, d'Avesnes, dame de GUILLAUME, du Mont Capréol *(de Monte Capreolo)*, des lettres relatives à un échange de 39 mesures de terre que VIVIEN, d'Avesnes, avait fait avec elle du consentement d'ALEAUME, héritier de cette noble maison. Ces lettres portaient la signature de THOMAS et de JEAN, moines de Clairmarais, et celle d'HUGUES, frère convers, maître de la grange de Maninghem [1].

D'autres libéralités suivent de près, HUGUES, de l'Étrehem *(de Strehem)*, et après lui sa femme ainsi que WALTER, leur fils aîné, et leur héritier, donnent 3 mesures de terre attenantes à la maison des frères convers à Leulinghem [2].

La même année, un frère convers, gardien du marais de Niverlède, avait creusé la terre de telle sorte que les eaux courantes causant un dommage à la propriété voisine excitèrent des plaintes de la part des représentants de la Comtesse de Guisnes ; mais la Comtesse après avoir pris des informations, ayant

Berlini et ducat secum illum qui vulneravit servientem Abbatis, et ille emendet quod fecit, et restituat et solvat expensas, Abbas tamen nihil ei injungat ; deinde ut Jacobus de combustione grangiæ purget se, cum 20 hominibus, quorum decem sint milites, decem sint burgenses, actum anno 1250. (Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 312 et 313).

[1] Hist. Clar., pag. 313, lin. 7 ad 12.

[2] *In formâ sequenti : hanc donationem et concessionem fecimus in plenâ ecclesiâ apud Lolinghem, ubi per Stolam Dominorum R. Desquerdes, et Lolinghem presbyterorum dictam ecclesiam de Claromarisco, de prefatâ Eleemosinâ investivimus, in manu fratris petri conversi ecclesiæ de Claromarisco.* (Hist. Clar., pag. 313).

1225—1257 reconnu que le dommage était de bien peu de valeur, accorda au monastère des lettres d'annulation de la plainte pour une si minime affaire, qui était à peine parvenue à la connaissance de sa communauté, (le jour de Saint-Laurent 1250).

Au mois d'août 1251, les moines de la grange d'Elnes, eurent à souffrir de l'absence d'eau douce, *defectu aquæ dulcis;* BAUDOUIN, de Bailleul, chevalier et bailli de Flandre, en fut informé ; pour y remédier aussitôt, prenant avec lui quatre échevins du magistrat de Bourbourg avec deux autres officiers du même bourg, il fit apposer des barrages au-delà de la banlieue de Bourbourg, du côté d'Elnes, sur la rivières de Linck; un acte de cet établissement fut régulièrement dressé [1], on y voyait le sceau de BAUDOUIN avec celui de GILBERT, Abbé de Saint-Bertin, celui de NICOLAS, Abbé des Dunes, et de SIMON, Abbé de Clairmarais [2].

L'année suivante en 1252, on voit encore SIMON, de Marquette, contribuer avec GUILLAUME, 13e Abbé de Vauxelles, et JACQUES, Abbé de Bodeloo, à l'extinction d'une discussion concernant le monastère des Dunes [3]. Un peu plus tard, au mois de mars 1253, il achète pour sa maison 64 mesures de terre, moins 20 verges, dans la paroisse de Maninghem [4].

[1] Hist. mss Clar., a Bert. de Vissery, p. 314.

[2] *Et ut ea quæ fieri mandaverat firma super manerent, instrumentum confici jussit, cui Sigillum suum apposuit cum Sigillo etiam Gilberti abbatis Sti Bertini, Nicolai de Dunis et Simonis Abbatis de Claromarisco.* (Hist. mss Clar., pag. 314, lin. 8, 9, 10, 11 et 12).

[3] Idem, idem, lin. 12 et seq. — Gall. Christ., tom. III.

[4] *Anno 1253, Simon pretio comparavit, suo monasterio 64 men-*

Mais, si tous ces actes utiles à la communauté 1225—1257 montrent l'influence et les soins de son Abbé pour les intérêts confiés à sa garde, ils ne se bornaient pourtant pas encore là ; sa vigilance s'étendait plus loin, même aux plus petits détails : GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer, avait donné à l'Abbaye 20 livres de revenu à prendre sur le droit de forage de Saint-Omer, somme applicable à une distribution de vin à faire aux religieux certains jours de l'année, notamment le jour de la Circoncision, le jeudi et le samedi Saint, ainsi qu'aux fêtes de Saint-Bernard, de Saint-Michel, puis aux jours où il y aurait sermon au chapitre et à ceux auquels, selon l'usage de l'ordre, on allumait trois lampes dans l'église.

SIMON voyant que la somme assignée à cette distribution n'était pas suffisante pour remplir convenablement le but proposé y ajouta 6 livres 12 sols d'une donation faite par une dame KARSTA, de Saint-Omer, et quelques autres revenus [1]. Cette décision fut prise la veille de la Trinité, en 1253.

Peu après au mois d'août de l'année 1254, l'Abbé de Clairmarais formait une association de prières avec les églises de Saint-Winnox et de Saint-Augustin. Cette association, tombée en désuétude sous trois

suras terræ minus 21 virgas in Maninghem. (Hist. m[ss] Clar., pag. 314, lin. 15).

[1] *Videns quod supra dicta summa non sufficeret ad distributiones supra memoratas in vigiliâ d. SS, trinitatis anno 1253, priori summæ addidit 6 libras, cum 12 solidis, ex dono dominæ Karsta de S[to] Audomaro, et quosdam alios redditus similes, in eundem usum adunavit.* (Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 315, lin. 1 et seq).

1225—1257 Abbés, fut renouvelée en 1689, pour le monastère de Saint-Bertin, par l'Abbé ANTOINE, de Bergues, et en 1617, pour celui de Saint-Augustin [1].

Toujours infatigable, SIMON marque sans cesse son administration par quelque amélioration nouvelle, il reçoit pour son église de la part d'EUSTACHE, seigneur de Planques, avec le consentement d'AGNÈS, son épouse, et d'EUSTACHE, leur fils aîné, la donation perpétuelle d'une rasière de blé à prendre dans la paroisse de Norkerque (1254). — En 1255, il termine en la présence des Abbés des Dunes et de Saint-Nicolas, de Furnes *(Laurens)*, une discussion soulevée contre le monastère de Clairmarais, par PHILIPPE, de Polincove, au sujet d'un droit de marché qui était réclamé par ce seigneur ; SIMON, par amour pour la paix, consentit à abandonner ce qu'il croyait être son droit et donna à PHILIPPE, pour en finir, 25 livres tournois [2].

Une autre difficulté plus grave suivait celle-là : au mois de mars de la même année, l'Abbé de Clairmarais avait à soumettre tous les titres originaux établissant ses droits sur la Moere, aux commissaires

[1] On lit dans la charte de Saint-Winnox, à ce sujet : « *Instrumentum Vinnoxense sic fert. Fr. Walterus Dei Gratiâ Abbas et conventus ecclesiæ S^ti Winnocci, propter familiaritatem et amicitiam quam ecclesia nostra, et ecclesia de Claromarisco in christi dilectione ad invicem ab antiquo habuerat ; singulis annis una absolutio fiet crastino purificationis B. M. et a quolibet sacerdote missa pro defunctis celebrabitur.* » (Hist. m^ss Clar., pag. 315).

[2] *Philippus Requirebat solutionem Thelonii : Tamen Cessit juri suo, dum pacis causâ Simon noster tradidit illi 25 libras turonenses.* (Hist. m^ss Clar., 1 pag. 315, lin. 22 et seq). — Le marc d'argent valait alors 54 sols 7 deniers. (Leblanc, pag. 403).

du Roi de France, arrivés sur les lieux pour vider le litige existant depuis longues années, entre le monastère et les bourgeois de Saint-Omer (*Burgenses*). Tout étant mûrement examiné et débattu, les juges décidèrent en dernier ressort que les privilèges des moines sur le droit de pêche dans la Moere, devaient être maintenus avec la plus entière liberté ; déjà ils avaient été depuis longtemps l'objet de nombreuses discussions toujours résolues en faveur du monastère, ce droit fut de nouveau proclamé par les Baillis d'Arras et de Saint-Omer, accompagnés des Conseillers de cette dernière ville en l'absence des Echevins, qui refusèrent de venir sur les lieux [1]. Parmi les nobles juges de la Cour de Saint-Omer (*aulæ Audomarensis*), on voyait ARNOLD (*Arnauldus*). de Guisnes, RAINALD, de Lens, D. BAUDOUIN, de Saint-Omer, CHRISTIAN, sénéchal de Saint-Omer, D. JEAN, de Wiscke, D. DESQUERDES, D. EUSTACHE, de Renescure, D. GUILLAUME, de Échout, D. GÉRARD, de Bilques, D. ENGELRAM GOHIAUS, tous nobles chevaliers, dont cinq apposèrent leur scel au bas de la décision

1225—1257

[1] *Mense Martio 1255 cogitur Simon cum originalibus instrumentis, occurrere commissariis a Rege Galliæ missis, qui convenerant juxta meram, ut de subortis novis dissidii inter Burgenses Audomarenses et nos dijudicarent; omnibus enim maturè perpensis, a predictis commissariis ultimatè rata fecerunt, nostra privilegia de piscariâ nobis absolutè, libera in predicto loco tamen jam dudum multis dissidiis agitata, semper, tamen in favorem nostrum terminata. — Qui autem ultimo loco jus nostrum agnoscentes, rem deciderunt.... fuerunt Ballivi Atrebatensis et Audomarensis cum Aulicis de S*^{to} *Audomaro. In absentiâ scabinorum ejusdem civitatis qui ibidem convocati renuerunt venire....*

1225—1257 qui venait d'être rendue; les autres négligèrent d'accomplir cette formalité [1].

Cette sentence fut confirmée à Paris, par PHILIPPE, Roi de France, au mois de février 1279 [2].

C'est cette même année 1255, que le collége des Bernardins fut fondé à Paris, par ÉTIENNE DE LEXINTONIA, 19e Abbé de Clairvaux, avec le concours d'INNOCENT IV. D'après une autre version cette fondation aurait eu lieu sous JEAN, d'Azinville *(de Azinvillâ)*, sous les auspices de BENOIT XII, Souverain-Pontife, vers l'an 1340 [3].

Un détail moins important prouve que le zèle de Simon se retrouvait dans les petites comme dans les grandes choses, au mois de mars 1256, nous le voyons régler l'ordre de la distribution du vin dans son monastère; la fin de ce règlement écrit par SIMON lui-même, se termine par ces mots : *Valete in Domino*. — Sous l'administration de ce Prélat, la régularité primitive était revenue dans la maison, on suivait exactement et avec sévérité les ouvrages manuels, les pieux exercices étaient fort soigneusement pratiqués ; on peut en juger par l'exemple suivant [4].

HUGUES, chantre de l'Eglise collégiale de Cassel, ami et bienfaiteur de la communauté, venait quelquefois à Clairmarais, il fut touché de la sobriété

[1] Idem, idem.
[2] Gall. Christ., tom. III. — Hist. mst. Clar., 1 pag. 321.
[3] Idem, idem, pag. 316, lin. 20 et 21.
[4] *Regularitas primordia stricta, scilicet jejunia, opera manualia et alia pia ordinis exercitamenta vigebant.* (Hist. mst Clar., 1 pag. 316, lin. 23 et 24).

des religieux, qui après avoir récité l'office divin et s'être livré au travail manuel ne prenaient le soir pour toute nourriture que le tiers d'une livre de pain *(tertiam libræ panis partem)*; il pria en conséquence l'Abbé de vouloir bien accepter à titre d'aumône *(in eleemosynam)* trois livres de revenu annuel à prendre sur 15 mesures de terre, situées à Wormouth ou Zudpeenne, à la condition, toutefois, que pendant l'été on servirait du beurre sur la table des religieux [1]. SIMON prenant en considération le motif, de cette libéralité et jugeant que dans la circonstance donnée, la règle pouvait sans inconvénient souffrir cette légère modification, céda au vœu exprimé par HUGUES; il pensa que pendant les rigueurs du travail de l'été, les cénobites pourraient se permettre de manger un peu de beurre au moyen de la libéralité très suffisante qui venait d'être faite, et prit en conséquence des mesures pour que la volonté du donateur fût exécutée [2]. Mû par les mêmes considérations, déjà le prudent économe de la maison avait trouvé le moyen de donner à la communauté chaque semaine, hors le temps du carême, deux fois du fromage et une fois du beurre. Dans le temps de la moisson, chaque religieux recevait deux fois du fromage et deux fois du beurre [3], les choses furent ainsi réglées en 1256 [4].

[1] *Ut ea conditione tempore æstatis butyrum, in refectione vespertinâ mensis apponeretur.* (Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 317). — Trois livres faisaient à peu près le prix du marc d'argent à cette époque. (Leblanc, pag. 403).

[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 317.

[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 317.

[4] Idem, idem.

1225—1257 La même année, GUY, de Herly, au nom du seigneur d'Avesnes, donnait des lettres portant la vente de trois mesures de terre, faite au monastère, entre les mains de frère JEAN, l'un des GRANGERS, de la part de PIERRE, surnommé *le Chien (dictus canis)*, et de son fils [1].

C'était le moment où une tempête venait de disperser les moines de Claircamp ; à la suite d'une effroyable disette qui leur rendit la vie commune impossible, ces cénobites durent être recueillis par les religieux de leur ordre; une partie se réfugia dans le monastère des Dunes, une autre à Longvilliers, une troisième vînt à l'Abbaye de Clairmarais; les titres de l'Abbaye relatent avec quelle touchante charité SIMON reçut ses frères malheureux [2].

Le mois de janvier de l'année 1257, vit éclore une nouvelle donation destinée à améliorer encore la position des religieux, par une nouvelle distribution de vin, *pro pitentiis vini*, à certains jours de l'année. Avant de recourir à cette dérogation [3], SIMON, toujours pénétré de ses devoirs, consulte les anciens,

[1] Idem, idem, pag. 317.

[2] Idem, idem. *Eos humanissimè hospitio suscepisse....* Pag. 318, lin. 6).

[3] *Anno 1257 accedente, quidem novâ donatione Simoni facta, mense januario ejusdem anni pro pitantiis vini conventus erogandis certis diebus.... Memoratus Simon pro acceptatione dictæ donationis seniorum consilium requisivit, et quibus diebus esset distributio vini facienda indixit....Qui autem fuerant seniores illic nomina sequuntur. D. Ægidius prior cognomine Calone, D. Robertus cellerarius, D. R. P. sub prior, D. Philippus de Sailly et D. Nicolaus Vestiarius.* (Hist. Clar., pag. 318).

sur ce qu'il doit faire et sur les jours où cette distribution de vin pourrait avoir lieu; parmi les noms des anciens on trouve le prieur D. GILLES, CALONNE, D. ROBERT, cellerier, D. R. B., sous-prieur, D. PHILIPPE, de Sailly, et D. NICOLAS, maître du Vestiaire [1]. 1225—1257

Au mois de mars de la même année, une lettre de RUDOLPHE, Évêque des Morins, annonçait à l'Abbé de Clairmarais, que SIMON WASSELIN, l'un des bienfaiteurs de la communauté, avait choisi sa sépulture dans le champ funèbre du monastère à côté de celle de MARGUERITE, son épouse: à cette fin WASSELIN abandonnait une valeur de cent sols parisis à prendre sur deux maisons *(duas mansiones)*, bâties dans le gros bourg *(in grosso vicò)*, à côté de la fontaine. Cette somme devait également servir à améliorer la nourriture des moines pendant les premiers jours de la moisson [2]. Ce même SIMON avait déjà remis au mois de mars 1250, entre les mains de l'Abbé de Clairmarais, sept livres *parisis* pour le soulagement de l'âme de son fils JEAN, qui avait été inhumé dans le cimetière des religieux.

Au mois de mai 1257, le monastère achetait de LAMBERT, Abbé des Dunes, deux mesures de terre, attenantes à la léproserie de Thérouanne [3]. En même temps GERTRUDE, Abbesse de Wœstine, et l'Abbesse de Blandecques, entrèrent en accommodement pour la perception de la dîme de Wardrec-

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 318.
[2] Idem, idem.
[3] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag 318.

1225—1257 ques, en présence de LAMBERT, Abbé des Dunes, et de SIMON, Abbé de Clairmarais [1].

Mais le temps marchait, SIMON touchait au terme de sa pieuse et utile existence, il venait d'informer sa communauté qu'une nouvelle libéralité de cent livres [2] lui avait été faite, pour ajouter un nouvel accroissement aux distributions de vin, de beurre et de fromage pour les jours de fête et surtout pour les jours où, d'après la règle, on devait saigner les religieux, opération qui, selon l'usage, se faisait régulièrement quatre fois l'année.

L'Abbesse de Blandecques avait une humeur quelque peu querelleuse, disent les titres *(quærulosa)*, elle avait suscité biens des embarras parce qu'elle prétendait que les draps et les cuirs à l'usage de sa maison fussent tissés, foulés, préparés *(confricari id est broyari)*, aux dépens du monastère, elle ajoutait même que les chaussures devaient être fournies aux frais des religieux [3].

L'affaire fut soumise à la décision de l'Abbé de Clairmarais, par l'Abbesse de Blandecques BÉATRIX, qui revenue à de meilleurs sentiments, confia volontiers à SIMON, à cause de sa haute sagesse, la délicate mission d'être juge et partie. Ce Prélat ne trahit point en cette circontance la confiance qui lui était

[1] *Juxtà usum ordinis fiebant minutiones sanguinis quater in anno.* (Hist. Clar.. pag. 319).

[2] Le marc d'argent valait alors 54 sols 7 deniers gros tournois à 11 deniers 12 grains. (Leblanc, pag. 403). — Métrologie des peuples anciens et modernes.

[3] Hist. Clar., 1 pag. 319.

accordée, il étudia soigneusement toutes les circons- 1225—1257 tances de la cause; entouré du conseil des anciens, il examina les titres primordiaux, notamment la vente qui avait été faite précédemment sous l'administration de NICOLAS, 9[e] Abbé. Puis après avoir pesé toutes les clauses et conditions du compromis existant entre Blandecques et Clairmarais, il débouta les religieuses de leurs prétentions, *moniales a jure sibi injuste arrogato depulit* [1], et leur infligea une amende de 15 livres sterlings, pour le cas où elles refuseraient de se soumettre.

L'acte constatant cette décision porte le sceau de SIMON et celui de BÉATRIX, il est à la date du mois de juin 1257 [2].

Tels sont les principaux traits de la longue vie de SIMON, vie qui fut si fructueuse pour sa communauté et si vertueuse à la fois. Pendant 32 années d'une administration sans reproche, ce Prélat fut appelé à rendre les derniers devoirs à plus de cent de ses confrères [3].

SIMON, comme ses prédécesseurs, songea à abandonner à une main plus jeune, plus active, plus vigoureuse, le pénible fardeau de la prélature, afin de se retirer en Dieu et de s'occuper plus assidûment du salut de son âme; déjà l'âge pesait sur lui, les infirmités l'accablaient, ses forces ne pouvaient plus

[1] Hist. Clar., 1 pag. 319.

[2] Idem, idem.

[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 320, lin. 2. — *A morte Menerii tot defuncti reperiuntur et ultrà.* (Idem, idem).

1225—1257 suffire à un excès de travail, *nimio labore oppressus*. La communauté s'émut à l'idée seule de la retraite de celui dont la piété et la charité ardente avait su, au-dedans et au-dehors, se concilier tous les esprits... L'odeur de ses vertus et de sa sainteté était répandue au loin : la régularité des religieux de sa maison était tellement appréciée que l'on venait fréquemment se placer sous la paternelle et édifiante conduite de Simon, dont la sollicitude avait placé son Église en tête de celles qui se faisaient remarquer par la plus exacte discipline [1].

Malgré les larmes de ses frères, Simon dut persister dans son projet de retraite : pour le mettre à exécution il attendit l'arrivée du visiteur général et déposa sa démission entre ses mains. Il avait alors 32 ans 3 mois et 3 semaines, moins un jour de prélature (12 des kal. des novembre ou le 21 octobre 1257). Dès ce jour, le siège abbatial demeura vacant jusqu'au chapitre suivant, et Simon, dès lors, complètement retiré des affaires et des grandeurs humaines, consuma humblement ses derniers jours dans le calme d'une bonne conscience et d'une douce piété. On ne sait au juste combien de temps il survécut à sa démission, ni quelle fut la date précise de sa mort [2]. Ce qui est certain, c'est que ce fut le premier Prélat qui reçut sa sépulture au milieu du chapitre en face du siège abbatial.... Sa tombe portait une épitaphe oblongue tracée en lettres gothiques et

[1] Idem, idem.
[2] *Quo die et anno obierit ignoramus.* (Hist. Clar., 1 pag. 320).

placée à la hauteur d'un demi pied, on y lisait : *Hic jacet Simon quondam Abbas hujus loci* [1]. 1225—1257

On a écrit de ce Prélat :

« Fratribus illustrem fert fama præesse SIMONEM
« Certatim tanto, sub patre quisque meret ;
« Vicinis Claret, longinquis Claret in oris,
« Ac senium misso, munere triste levat [2]. »

Noms des religieux contemporains de SIMON, de Marquette : — JEAN, de Squaves. — ROBERT, de Witernes. — MATHIEU, de Peene. — ROBERT, d'Aire *(Ariensis)*. — EUSTACHE, de Fiennes.—BAUDOUIN, de Gonnehem.—ARNOULD, de Montreuil *(de Moustrolio)*. — WILLELME, d'Hucquebourcq. — THOMAS, d'Aire *(Ariensis)*. — EUSTACHE, de Rebreuves. — EUSTACHE, de Serques. — NICOLAS, de Rolencourt *(Rolecort)*. — FLORENT, de Aspres. — JACQUES, de Boghesem. — ROBERT, son frère. — GERULPHE, de Gand. — GODEFROID, de Gand *(Gandavensis)*. — GODEFROID, de Beaufort *(de Bello Forti)*. — JEAN, de Renescure. — JEAN, de Bours. — RAYNALD, d'Abbeville *(Abbatis Villâ)*. — JEAN, des Pêcheries *(de Piscatoris curiâ)*. — JEAN, de Lille *(Insulensis)*. — WALTER, de Lille *(Insulensis)*. — PIERRE, d'Estaire.

[1] *Ante sedem Abbatis, cum epitaphio oblongo ad altitudinem dimidie pedis litteris gothicis scripto.* (Hist. m^ss Clar., 1 pag. 320. — *Ex M^ss ordinario ; successit Simon Abbas post 4 menses et duos 8to idibus julii iste Simon viriliter tenuit Abbatiam per 32 annos, tres menses et 3 heddomades uno die minus cessit autem 12 kal. 9^bris cui substitutus est in crastino Abbas Robertus 11 vedelicet kal. 9^bris.* (Idem, pag. 312).

[2] Idem, idem.

1225—1257 — SIMON, d'Arras *(Atrebas)*. — JACQUES, d'Arras. — ADO, de Douai *(Duacenus)*. — BAUDOUIN, de Mardick. — GUILLAUME, d'Aire *(Ariensis)*. — HERBERT, de Scallon. — RICTIUS CAUVE. — HUGUES, de Scallon. — GILLES, de Nue. — MENSO, de Saint-Bernard *(de loco S^{ti} Bernardi)*. — GILBERT, de Bours. — HUGUES, de Bomy. — PHILIPPE, chevalier *(miles)*[1]. — PIERRE, de Béthune *(Bethuniensis)*. — PIERRE, d'Oignies. — ARNOULD, de Béthune. — PIERRE, de Béthune[2].

[1] Voici comment s'exprime Du Cange au mot MILES, que nous rencontrons bien souvent.

MILES *apud scriptores inferioris ætatis, is potissimum dicitur qui militari cingulo accinctus est : quàm vulgò* CHEVALIER *appellamus.* (*Gloss. Latino Gall. Senger*). — *Fulcherius Carnotensis, lib. 2. — Hist. Hieros. — Cap. 31 ut cæteros omittam.*

Du Cange. tom. IV, in-f° col. 731, lin. 63. — Exemplaire aux armes de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Champs, ordre de Cluny.

[2] Hist. m^{ii} Clar. a Bertino de Vissery, pag. 322. — On trouve à la suite de la série ci-dessus, la note suivante : — « ADAM, *quondam R. D. Abbas 12 Clariscampi de quo in serie Abbatum Clariscampi sequentia leguntur : 12 abbas Adamus, ob bella cessit, obiit in Claromarisco, ejusdem monasterii quondam religiosus.* » Jongelinus. (Hist. Clar., 1 pag. 322).

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ROBERT, DE BÉTHUNE, 14e ABBÉ.

Avénement : 1257
—
Abdication : 1266

(1257-1266).

SOMMAIRE :

Ancienne image de ROBERT, de Béthune. — Son origine. — Nom et extraction de cet Abbé. — Ses parents. — Il est séduit par les vertus des moines de Clairmarais. — Il entre au monastère, prend l'habit de la main de SIMON, il est nommé cellerier avec charge de la distribution du vin (1256). — ROBERT est toujours désigné sous le nom de BÉTHUNE, pour le distinguer des autres religieux du même nom. — Son mérite est apprécié. — Il est proposé pour la prélature la veille même de la retraite de SIMON (1257). — A peine nommé, ROBERT suit l'exemple de son pieux prédécesseur. — Il maintient et augmente la discipline religieuse. — La réputation du monastère se maintient. — ROBERT attire à lui toutes les notabilités et augmente ainsi les biens et les privilèges (1258). — Libéralités de la famille de Renescure avec laquelle il existait de bonnes relations (1258). — GILLES, de Renescure, donne 20 sols de rente au monastère, ce qui est ratifié par BÉATRIX et EUSTACHE, son épouse et son fils (1258). — PIERRE, de Renescure, chevalier, et GILLES, font une nouvelle donation d'une rasière de blé à distribuer aux pauvres, à la porte

1257—1266 du monastère, après leur décès. — Cette redevance était déjà perdue au XVIIIe siècle. — Le curé de Renescure annonce que cette rasière de blé sera prélevée sur 3 mesures de terre situées près de l'église (1258). — GUILLAUME, de Peene, chevalier. constitue une rente de 100 sols *parisis* (1259). — Autre rente de 35 sols, donnée par BAUDOUIN, de Saint-Omer.— Bulle d'exemption des dîmes sur les animaux servant à la nourriture des moines. — Confirmation de privilèges (1260). — Lettres accordant la jouissance des eaux de la rivière pour la cense de Henne. — (1260). ÆLIA, dame de LA TOUR, ratifie la vente de 46 mesures de terre, en présence de l'official de Thérouanne.— (1260). Lettres de mise en possession de ces terres, de la part de la Comtesse MARGUERITE, sauf la réserve de 12 deniers et de la haute et basse justice. — (1261). Ratification des acquisitions faites par ROBERT dans la commune de l'Étrehem. — (1261). Lettres patentes de transmission à JEAN DE DAMPETRA. — GEOFFROI NORMAND, commissaire de l'officialité de Thérouanne, annonce que BÉATRIX MABILE et sa sœur ÉLISABETH, ont donné tous leurs biens au monastère pour avoir droit aux prières. — (1262). Réception d'une rente d'une rasière de blé, mesure de Bredenarde. — (1263). ROBERT, achète 118 mesures de terre, à Nedonchel.— Ratification de cette vente. — Donation de 3 mesures à Brokesèele, de la part JEAN OUKEY, frère novice de Clairmarais. — (1263). ALIX et son fils, donnent une demie mesure de terre à Leulinghem et reconnaissent une demie mesure cédée par leurs devanciers. — DROGON, de Herli, novice, donne 60 livres *parisis* sur le bois de Carnoie. — (1264). Renonciation du Châtelain de Bourbourg sur le marais de Niverlet et don de 40 sols pour le vin, les hosties et le luminaire de l'église. — (1265). L'Abbé applique un revenu de 100 sols, donné par le curé de Sainte-Aldegonde, à la nourriture des moines. — Même application à pareille somme donnée par CHRÉTIENNE DE FLEUR CAMPS, de Douai. — Ratification de l'exemption sur les 118 mesures achetées à Nédonchel. — Transaction avec GILLES DE SPAGNIEUL, de Blandecques. — (1265). GILBERT, l'Abbé d'OR, le 49e Abbé de Saint-Bertin, imitant JACQUES, de Furnes, se retire à Clairmarais. — ROBERT, de Béthune, imite cet exemple d'abnégation, il se retire à son tour, après 8 années d'une avantageuse administration. — ROBERT vit dans la retraite, se livrant aux pieux

exercices, il écrit des ouvrages. — Vacance du siège. — Manuscrit original de Robert, de Béthune, à la bibliothèque de Saint-Omer. — Incertitude sur l'époque de la mort de Robert.—Sa sépulture.— Son épitaphe.— Son éloge. — Religieux contemporains. 1257—1266

L'image de Robert, de Béthune, que nous reproduisons ici, toute grossière quelle est, est la première, la plus ancienne et même la seule que nous trouvons dans les manuscrits. Nous l'avons rencontrée dans le livre de Bertin de Vissery [1], qui l'avait lui-même puisée dans un ouvrage attribué à Robert, de Béthune, lequel est intitulé : *Magister Richardus de S^to Laurentio de charitate et aliis virtutibus* [2] *Dampetræus*.

Robert, à qui le nom de Dampetra, semblerait convenir mieux, parce qu'il nous est indiqué dans le superbe manuscrit original dont nous venons de parler, livre écrit par Robert lui-même, et sur lequel d'un côté on lit ces mots autographes : *Robertus, Abbas de Claromarisco*, et de l'autre : *Soror mea de Dampetra*, était le frère germain de Marie Dampetra, née comme lui de Guy Dampetra et de Mathilde, de Béthune [3], son épouse [4].

Robert, oubliant dans un âge jeune encore les

[1] Pag. 323, tom. I.

[2] Cet ouvrage manuscrit se trouve inscrit sous le n° 174, à la bibliothèque de Saint-Omer, où nous en avons pris communication. — Robert y est représenté offrant son livre à la Sainte-Vierge, sur fond d'or, il est parfaitement conservé. — Voir les planches.

[3] Hist. m^es Clar., tom. I, pag. 324, lin. 1 à 7.

[4] Hist. m^es Clar., 1 pag. 324. — Le P. Malbrancq fournit des notions assez détaillées sur la famille de Béthune et sur le surnom attribué à Robert. — (Voyez pag. 580).

1257—1266 vanités du monde, fut l'un de ces riches seigneurs que captivèrent les vertus des solitaires de Clairmarais. Il reçut l'habit des mains de SIMON; peu après, en 1256, on lui confia la charge de cellerier et celle de distributeur du vin [1].

ROBERT, de Béthune, c'est sous ce nom (celui de sa mère) qu'il est toujours désigné pour ne pas le confondre avec les autres moines de ce nom, ROBERT était un homme sage, doué d'une grande prudence [2], appréciée de tous ; la veille de la retraite de SIMON, c'est-à-dire le 13e jour des calendes de novembre de l'année 1257, il fut désigné par l'Abbé lui-même, en présence de la communauté réunie et du vicaire-général de l'ordre, pour occuper le fauteuil abbatial. A peine en fonctions, le nouvel élu se hâta de suivre l'exemple de son prédécesseur, il donná tous ses soins, non-seulement à maintenir, mais à accroître la discipline religieuse, il y réussit si bien que, sous sa prélature, la réputation de Clairmarais conserva tout son éclat de sainteté [3].

ROBERT, attira à lui les notabilités, les attacha à sa maison, il augmenta largement les biens tem-

[1] *Quid quid sit de ejus cognomento et rei simili.* (Hist. mss Clar., 1 pag. 324). — *Videtur que Robertum istum a munere cellerarii functum fuisse sub prædicto Abbate ann. 1256, ubi renuntiatur in concilio seniorum, adhibito à Simone pro distributione vini faciendá.* (Hist. mss Clar., pag. 324).

[2] *Prudentiá et probitate plenus.* (Idem, idem).

[3] *Ab ipso Simone et universo cœtu, in presentiá vicarii generalis ordinis electus est hujus loci Abbas.... Simonem prædecessorem est imitatus.... disciplinâ præstitit, viguit, et floruit.... fama Claromarisci eadem permansit.* (Pag. 324, lin. 20 et seq).

porels, accrut les privilèges [1], et remit plusieurs libéralités en argent, de la part de MAHAUT, Comtesse de Flandre (1258). 1257—1266

Depuis longtemps le monastère de Clairmarais avait de bonnes relations avec la famille de RENESCURE ; le nouvel Abbé favorisa et étendit ces relations au point que les membres de cette noble maison s'empressaient toujours de lui donner quelque nouvelle preuve de bienveillance [2].

En 1258, GILLES, de Renescure, fils de PHILIPPE, et homme d'EUSTACHE *(homo)*, du consentement de MATHILDE, sa femme, et de SIMON, fils de JEAN, surnommé *Dassunda*, héritier de GILLES et de MATHILDE, donna et vendit au monastère *(dedit et vendidit)* 20 sols de revenu annuel pour la somme de 10 livres *parisis*, ce qui fut ratifié par EUSTACHE, avec l'adhésion de BÉATRIX et de son fils [3].

Au mois de juillet de la même année, maître ALAIN DE MELLENTO, *Magister Alanus*, chanoine et official du diocèse des Morins, communiqua des lettres par lesquelles PIERRE, seigneur de Renescure, chevalier *(miles)*, et GILLES, fils de PHILIPPE, seigneur du même lieu, constituaient une rasière de blé pour être distribuée aux pauvres, à la porte du monastère,

[1] Inventaire de Godefroi, n° 942.

[2] *Videamus Quomodo.... amicitiam jamdudum inter nos et familiam Renescuriam initam Robertus.... Maximè fovit.... Unde nova Benevolentiæ signa conatus est ostendere.* (Hist. ms Clar., tom. I, pag. 325, lin. 5, 6, 7 et 8).

[3] Hist. ms a Bert. Vissery. — Le prix du marc d'argent était alors de 54 sols 7 deniers. — (Leblanc, pag. 403).

1257—1266 à la mort du premier d'entre eux et de celle de MABA, son épouse. Cette aumône était imputable sur deux mesures de terre affermées à JEAN, surnommé DES CHAMPS *(de Campo, dictus)* [1].

Cette rente n'existait plus au XVIIIe siècle, ainsi qu'on peut en juger par cette annotation marginale de Bertin de Vissery : *Amissa donatio* [2].

Le même mois, le curé de Renescure, *pastor Renescurianus*, au nom des donateurs, annonçait au monastère, cette libéralité d'une rasière de blé, qui devait être consignée entre les mains du frère portier, et prélevée sur trois mesures de terre, situées entre la demeure des donateurs et l'église de Renescure [3] (1258).

Au mois de mars 1259 [4], ROBERT reçoit de GUILLAUME, de Peene, chevalier, cent sols *parisis* de rente annuelle à prendre sur 8 mesures, situées à Craevic (sic).

Au mois de juillet suivant, BAUDOUIN, de Saint-Omer, chevalier, constituait une autre redevance de 35 sols pour la délivrance de l'âme de son épouse, dont les dépouilles mortelles reposaient dans le

[1] Le setier de blé à cette époque valait à Paris 5 sols 4 deniers tournois. — *Modium frumenti valet 64 s. Turonenses*, Dupré de Saint-Maur, pag. 4 des variations dans les prix, in-4°.

[2] Hist. m^ss Clar., tom. 1, pag. 325 et 326.

[3] *Notum facit quod suprà memorati Renescuriani, donationem supradictam respicerent in manu portarii, et insuper testificatur eos ordinasse eamdem raseriam bladi eam eligendam super tot mensuras jacentes intrà eorum domum et ecclesiam Renescurianam.* (Hist. m^ss Clar., 1 pag. 326, lin. 2 à 8).

[4] Le prix du marc d'argent était de 54 sols 7 deniers. — (Leblanc. Métrologie, d'après de Saint-Maur).

cloître de Clairmarais.... Cette rente était imputable sur des terres de la commune d'*Ou-Til* [1]. 1257—1266

La même année encore, ROBERT obtenait du Souverain-Pontife une bulle spéciale d'exemption de tout payement de dîme, sur les animaux élevés dans les propriétés du monastère, pour l'usage des religieux. En même temps, une autre bulle confirmait toutes les exemptions de ce genre précédemment accordées.

Au mois d'avril 1260, l'Abbé de Clairmarais recevait de MARGUERITE, Comtesse de Flandre et du Hainaut, sa parente (*consanguineâ*), des lettres par lesquelles BAUDOUIN, ancien maréchal de Flandre (*Flandriæ Marescalius*), devait abandonner la jouissance des eaux de la rivière à la cense de Henne [2].

Au mois de septembre de la même année, la veille de la fête de la Sainte-Vierge, ÆLIA, femme du seigneur de La Tour (*de Turri*), ratifia la vente faite par son mari, de 45 mesures de terre, situées à Nortpeenne, auprès du marais des dames de Wœstine. Cet acte fut passé en présence de THÉOBALD, official de Thérouanne [3].

[1] In pago de *Til-Outil*, ou Lynde, village de Flandre dans l'arrondissement d'Hazebrouck. — Ce lieu tirerait, dit-on, son nom d'un gros tilleul *(Til)* qu'on y remarquait et sous lequel on s'assemblait.

[2] Hist. m^{ss} Clar., tom. I, pag. 326, lin. 23 et seq.

Nous avons eu déjà occasion de faire remarquer dans l'énumération des *granges* de Clairmarais, que la *grange* de Henne, située dans les environs de Cappel-Brouck, sur la rive gauche de la Kolne, manquait d'eau douce, et qu'en 1251, GUILLAUME, de Bailleul, chevalier et bailli de Flandre, y avait remédié en ordonnant d'y amener les eaux de la banlieue de Bourbourg, vers l'Henne (*Enesle*), par le canal qui tourne au-dessus de Lincque.

[3] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 327, lin. 1 ad 5.

« 1260, il est mentionné que la Comtesse de Flandre a approuvé

1257—1266 En même temps, MARGUERITE, de Flandre et du Hainaut, accordait à GÉRARD, de Castre (*de Caestren*), des lettres de mise en possession des terres faisant l'objet de cette vente, sauf la retenue de 12 deniers, avec réserve du droit de haute et basse justice en faveur de la Comtesse.

Au mois d'avril de l'année suivante 1261, WALTER, de l'Étrehem (*de Strehem*), et AGNÈS, sa femme, donnaient également à ROBERT des lettres de renonciation de leurs droits sur les maisons qu'ils avaient acheté à Leulinghem, ratifiant ainsi, en même temps, toutes les acquisitions faites dans cette paroisse au nom de la communauté [1].

A cette époque aussi, d'après Dom. Guislain-Campion, la Comtesse MARGUERITE accordait des lettres patentes de transmission à JEAN DE DAMPETRA ; et au mois d'avril suivant, le 6e jour après *Quasimodo*, GEOFFROI NORMAND (*Gunfridus Normanus*), commissaire de l'official des Morins, le siège vacant, annonçait que BÉATRIX MABILE et ÉLISABETH, sa sœur, filles de GUILLAUME VÈDE, de Bailleul, et de MARGUERITE, sa femme prédécédée, avaient donné à l'Abbaye en aumône perpétuelle tous leurs biens,

« la vente que MICHEL DE TURRI, avait faite à l'Abbaye de Clairmarais de 45 mesures de terre fief, et quelle à commis son bailli
« de Cassel, pour en investir cette Abbaye, à charge de deux deniers
« de cens annuel, monnaie de Flandre. » — Inventaire de Godefroi, n° 980.

[1] Hist. m[ss] Clar., a Bertino de Vissery, tom. I, pag. 327.

Le prix du marc d'argent était de 54 sols 7 deniers gros tournois à 9 den. 12 grains 58 au marc. — (Leblanc, pag. 403), Dupré de Saint-Maur, métrologie.

meubles et immeubles pour avoir part [1] aux prières 1257—1266
et recevoir la sépulture religieuse dans l'enceinte du monastère.

En 1262, ROBERT recevait du seigneur de Neuvy (*de Novo Vico*), chevalier, la rente d'une rasière de blé, d'après la mesure de Bredenarde [2].

Au mois de mai 1263, il achetait au prix de 690 livres 6 sols 6 deniers, 118 mesures de terre, sises à Nédonchel et dépendantes de dame ÆLIDE, de Thiembronne. Cette vente à laquelle JEAN, de Nédonchel, ainsi que le seigneur de Beuvry, et MARIOTE, de Beuvry, sa femme, furent contraints par nécessité (*necessitate compulsi*), reçut la ratification d'ÆLIDE, de Thiembronne, peu après l'acte de vente [3].

Presque en même temps, l'Abbé acquérait également 3 mesures de terre à Brokeseelle, par suite de la donation qui en fut faite à sa maison, par JEAN OUKER, de cette paroisse, lequel ainsi qu'il conste par les lettres de l'official de Thérouanne, était convers de Clairmarais. Nous voyons également dans les lettres de l'officialité que pendant la vacance du siège, ALIX et son fils, donnèrent au monastère pour l'usage de l'église une demie mesure de terre, sise à Leulinghem, auprès de la carrière, et qu'ils reconnurent en même temps une demie mesure cédée

[1] Idem, idem, pag. 327, lin. 19 à 27.
[2] Hist. ms. Clar., 1 pag. 328, lin. 1 et 2.
[3] Idem, idem, idem, lin. 3 à 8.
Le prix du marc d'argent était alors de 54 sols 7 deniers. — (Voyez Leblanc, histoire des monnaies de France, pag. 403).

1257—1266 par leurs prédécesseurs. Cet acte eut lieu la 6e férie après l'Octave de Saint-Martin-d'Été.

Le même official désigné sous le nom de DE GAVE (*de Gavio*), le siège vacant, déclare encore que DROGON, de Herli, clerc et novice de Clairmarais, a donné à ROBERT, du consentement de son frère WIART, 60 livres *parisis* à prendre sur le bois de Carnoie. (La 2e férie après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste [1].

Au mois de février 1264, JEAN, prévôt de Watten, écrivait à l'Abbé de Clairmarais qu'il avait vu des lettres par lesquelles HENRI, châtelain de Bourbourg, renonçait en faveur du monastère, au droit qui lui avait été concédé dans les mains de GUILLAUME, 2e Abbé, sur le marais de Nieurlet, et qu'en outre de cette renonciation il faisait don de 40 sols, destinés à l'entretien du vin, des hosties et des lumières de l'église [2].

La 5e fête après Pâques de l'année 1265, ROBERT dont la sage prévoyance s'avait s'appliquer à tout, décida qu'un revenu annuel de cent sols qui avaient été légués par GUILLAUME, curé de Sainte-Aldegonde, serait exclusivement et perpétuellement appliqué à la nourriture des moines [3]. Au mois de novembre il fit la même imputation à une autre somme pareille,

[1] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 328. — *Nemus cui nomen Carnoie.* Le marc d'argent valait alors 54 sols 7 deniers. — (Leblanc).

[2] Idem, idem, pag. 329.

[3] Hist. mss Clar., 1 pag. 329.

La charte portant cette décision est rappelée par Bertin de Vissery, pag. 331. — Voyez les pièces justificatives où nous l'a donnons en entier, pag.

donnée par CHRÉTIEN DE FLEUR CAMP (*Floris Campi*), 1257—1266
de Douai [1].

La même année au mois de décembre, ROBERT, Comte de Boulogne, à la demande de l'Abbé, ratifiait l'acquisition de 118 mesures de terre, faite à JEAN, de Nedonchel, acquisition dont nous avons parlé plus haut [2].

Peu après, Dom. PHILIPPE, procureur de la maison, avec l'autorisation de l'Abbé, transigeait sur une contestation avec GILLES DE SPAGNIEUL, de Blandecques, (5e férie après la fête de Saint-Luc) [3].

C'est le moment où GILBERT, 59e Abbé de Saint-Bertin, surnommé l'Abbé d'OR, déjà avancé en âge et fatigué du fardeau de la prélature, imitant l'exemple de JACQUES, de Furnes, vint chercher le repos en qualité de simple cénobite dans la solitude de Clairmarais, en se plaçant sous l'obéissance de ROBERT, de Béthune [4]. Cette abnégation dont nous avons eu occasion de parler ailleurs en détail, sembla faire impression sur l'esprit de ROBERT qui, sentant à son tour le poids des fonctions abbatiales, ne tarda pas à les abdiquer également et à rentrer dans la vie privée.... Ce Prélat se retira le 3e jour des calendes de juillet, *dignitati suæ cessit* [5], après avoir administré

[1] Idem, idem. — *Ordinavit ut semper impenderentur.*
[2] Idem, idem. pag. 329, lin. 16, 17 et 18.
[3] Hist. mss Clar., 1 pag. 329, lin. 19 à 21.
[4] Hist. mss Clar., 1 pag. 329. — Voyez dans notre biographie de Saint-Bertin les détails donnés sur GILBERT, l'Abbé d'OR, et sur JACQUES, de Furnes. — Tom. I, in-8o, pag. 277 à 288.
[5] Hist. mss Clar., à Bertin de Vissery.

1257—1266 la communauté au gré de tous, pendant l'espace de 8 ans, 8 mois et 8 jours.

Rendu, dès lors, à la retraite, ROBERT se renferma exclusivement dans la pratique des saints exercices, partageant le reste de son temps entre les services qu'il ne cessa de rendre à ses frères et la composition de divers manuscrits : *Scriptioni Librorum incumbens.... Tum confratrum utilitati operam dedit....* [1].

Le fauteuil abbatial demeura vacant d'un chapitre à l'autre : *Vacavit à capitulo ad capitulum* [2]. — On voyait jadis dans la bibliothèque de Clairmarais et l'on voit aujourd'hui dans celle de la ville de Saint-Omer, nous l'avons dit, un beau manuscrit original de ROBERT, de Béthune ; ce livre porte le titre suivant : *Richardus Rothomagensis de charitate et cæteris virtutibus* [3]. Il contient un portrait de l'auteur, nous en avons fait prendre un calque que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs [4].

On ignore les années de la vie de ROBERT ainsi que le jour de sa mort [5] ; mais on a quelques raisons de croire qu'il reçut la sépulture dans la partie du cloître

[1] Hist. m" Clar., 1 pag. 330, lin. 5, 6 et 7.

[2] Idem, idem, idem.

[3] Hist. m" Clar., a Bertino de Vissery, tom. I, pag. 330, lin. 8, 9 et 10. — Voir le volume à la bibliothèque de Saint Omer, n° 174, ancien catalogue.

[4] M" original. — Nous avons donné ce portrait tom. I, planch. XIII.

[5] *Annos vitæ Roberti, diem et annum obitus ejus ignoramus..... existimo illum fuisse sepultum in parte claustri juxtà capitulum.* — (Bert. de Vissery, 1 pag. 330).

1257—1266

attenante au chapitre [1]. On a pu retrouver un fragment de son épitaphe qui était assez semblable à celle de SIMON, son prédécesseur, elle était inscrite sur une pierre oblongue et assez étroite. Au XVII[e] siècle on y lisait encore facilement ces mots tracés en bonne écriture :



Dominus Abbas.

L'éloge de ROBERT, de Béthune, se trouve consigné dans le quatrain suivant :

« A decimo, quartus, tutatur, Ovile ROBERTUS
« Pascit, commissas, alter ut agnus Oves.
« Vix nonis, verum Tellus florebat aristis,
« Spernit, et internæ pacis amore pedum. »

Du temps de ce Prélat, on comptait au monastère de Clairmarais les 36 religieux dont suivent les noms : JOANNES DE FRETIN. — JOANNES ALIUS DE FRETIN. — WILLELMUS DE ELSCEC [2]. — WILLELMUS, de Wallon-Cappel. — ÆGIDIUS DE ASCONS. — BALDUINUS DE EKA (Ecques). — JACOBUS DE LINES. — JOANNES DE SANTES. — ÆGIDIUS VALENCENENSIS. — BALDUINUS

[1] Hist. m[ss] Clar., à Bertin de Vissery.

[2] Elscec est aujourd'hui le village de Nordausques, canton d'Ardres, arrondissement de Saint Omer.

1257—1266 Valencenus. — Joannes Glore. — Petrus de Monchy. — Petrus de Cunchy. — Joannes de Oudonis (Houdain). — Joannes de S^{to} Paulo. — Philippus de Sarcus. — Simon de Gardo. — Ægidius Cortracensis. — Joannes de S^{to} Paulo. — Jacobus de Feneug. — Thomas de Aneulin. — Thomas de Suces.— Balduinus de Ghisnes *(Guisnensis)*.—Ægidius de Courp. — Gonterus, frater ejus. — Joannes Neoportanus. — Joannes Namurcensis. — Gerardus Bergensis. — Renerus Blari. — Nicolaus de Bodinghem, quondam procurator. — Jacobus de Brulio. — Joannes Duacenus. — F. Joannes Ouker, conversus ex Brokeseele. — D. Theobaldus de Reninghes, surnommé Pil, qui mourut en 1277, après avoir donné ses biens à la communauté. — Ajoutons y Gilbert, l'Abbé d'Or, qui nous l'avons dit, abdiqua la crosse abbatiale pour se retirer à Clairmarais et vivre comme le plus simple des cénobites [1].

[1] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 332.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ARNOULD, DE VILLERS, 15e ABBÉ.

Avénement : 1266
Démission : 1282

(1266-1282).

SOMMAIRE :

ARNOULD, de Villers, moine de Loos est élu. -- Sa réputation l'avait devancé. — Il justifie toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. — Ses qualités. — ARNOULD captive les sympathies générales, il obtient l'amitié des Châtelains de Saint-Omer, etc. — (1266). BAUDOUIN, de Reninghes, donne 100 sols parisis pour la nourriture des moines. — Conciliation au sujet de deux maisons situées à Walten, avec THOMAS, de Fromentel. — Acquisition d'une rente, à Broukerque, pour les pauvres de la porte, vente faite par MABA, veuve BAILLET, et ses enfants. — (Août 1267). ALIX, de Flestres, donne à l'Abbaye 5 mesures de terre à West-Flestres, à condition de trois anniversaires dans l'église de Clairmarais. — Application et date de ces anniversaires. — Constitution d'une rente de 20 sols de la part de PHILIPPE, seigneur de Quienville. — Sépulture de CATHERINE WOLVERIC, veuve LAMBERT, l'un des bienfaiteurs, dans le cloître du monastère. — JEAN, de Douai, et MATHILDE, sa femme, donnent tous leurs biens à charge de prières. — (1268). Ratification par la Comtesse de Flandre, de la dîme West-Flestres. — ROBERT, Comte d'Artois, concède à l'Abbé et à son monastère, une place vide appelée la

1266—1282 *Motte de la Warenne*, à Saint-Omer, et attenante au refuge (Hesdin, juillet 1268). — Condition imposée à cette donation. — (1269). L'Abbé paye 300 livres pour les wattringues de *Stromeliet*, il reçoit une rente de 3 rasières de blé de GUILLAUME, de Wiske. — Mort et inhumation de l'Abbé d'OR (1269). — Confirmation des lettres accordées à Clairmarais, en 1176. par ROBERT, d'Artois. — Exemptions concernant les eaux des viviers, grilles, martellières, etc. — (1270). Règlement du droit de pêche entre la ville et l'Abbaye.— Distribution de vin le jour de l'anniversaire d'ALIX, des Flestres, dame de WESTOUT, 60 sols. — 40 sols légués au monastère par BÉATRIX, aïeule du Comte, seront prélevés sur le marché d'Audruick. — JEAN, de Nédonchel, s'engage à rembourser à l'Abbé, 120 livres qu'il lui avait prêté en bonne monnaie (1271). — Avril 1271. Vente. — Août 1272. — Septembre 1272. Ratification de diverses donations entre les mains de l'Abbé. — (1273). Ratifications et donations obtenues par l'Abbé. — (1274). Testament de HELE (*Hela*), le Caudrelier de Lille. — Ses dispositions avantageuses à la communauté. — (1276). — Donations et ratifications diverses. — L'Abbé achète une rente de 9 livres au prix de 100 livres avec garantie sur une maison, sise dans la ville de Thérouanne. — (1277). Nouvelle preuve de l'esprit conciliateur d'ARNOULD. — Contestation soulevée au sujet de la donation faite par THÉOBALD PIL, de Reninghes. — Transaction proposée au nom de la communauté par JEAN, de Fontaine, prêtre et procureur de l'Abbaye. — BUISSART, répond en demandant la remise d'une charte du Châtelain de Saint-Omer. — Donation de 70 livres *parisis* par JEAN, d'Assonvalle, et MARIE, son épouse. — (1278). WALTER, de Reninghes, donne 100 sols *parisis* pour la fondation de son anniversaire. — Ratification par GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer. — Donation de 10 livres de rente, à Staple, par JEAN BROUCK. — Lettres par lesquelles JEAN, de Dampierre, vend à l'Abbaye les rentes qu'il avait sur 95 mesures de terre, à Bailleul. — Garantie pour cette vente. — Confirmation de la donation faite par BÉATRIX, de 5 mesures à Bailleul (1279). — Décision sur une contestation relative au droit de pêche. — Fondation de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, par SIMON LAWART. — (1282). Confirmation des privilèges et donation par PHILIPPE, Roi de

France. — Idem, par les Souverains-Pontifes.— ARNOULD, songe 1266—1282.
à se retirer. — Il se démet le 30 mai 1282. — Son éloge en vers.
— Moines contemporains. — Ses armoiries.

ARNOULD, de Villers, moine de l'Abbaye de Loos, près de Lille, fut élevé à la prélature le lendemain de la démission de ROBERT, de Béthune [1], sa promotion reçut l'approbation de tous les religieux de Clairmarais. Dom. Charles Martel, rapporte que sa haute réputation l'avait fait désirer de tous [2], ce qui rend moins surprenante son élection en son absence [3], mais le nouvel Abbé, d'ailleurs, ne tarda pas à justifier toutes les espérances qu'il avait fait concevoir, s'il faut en juger par ce que les chroniqueurs nous rapportent de lui ; ami de la paix, père plein de sollicitude, de discrétion, d'habileté, d'expérience et de sagesse, pasteur zélé pour la maison de Dieu comme pour les affaires qui lui étaient confiées, tel est le portait qu'on nous fait de lui [4].

Dès son entrée en fonctions, ARNOULD sut captiver les esprits et s'attirer les sympathies générales, pour lui comme pour sa maison [5], au point que son administration ne tarda pas à devenir fructueuse. Nous

[1] *Id est 3ª calendas julii anno 1266.*

[2] *Quod loci ejus fama, ut omnes in superiorem haberent desiderium.* (Hist. mˢˢ Clar., 1 pag. 347, lin. 6).

[3] *Unde non mirum, si absens è nostris electus fuerit.* (Idem, pag. 346).

[4] *Pacificum virum se præbuit, sollicitum patrem, discretum, expertem..... Zelans que domus dei.....* (Bertin de Vissery, tom. I, pag. 347).

[5] *Multorum in se, suum que monasterium animas devinxit, unde rem familiarem non modicè auxit.* (Idem, idem).

1266—1282 trouvons dans les archives les améliorations successives qu'il procura à son monastère. Grâces aux soins incessants de l'Abbé, chaque jour amène son œuvre. Un des premiers soins d'ARNOULD, fut de s'assurer de l'amitié des Châtelains de Saint-Omer, et de Reninghes, c'était la même famille [1] qui, depuis la fondation du monastère, avait constamment favorisé la communauté de tout son pouvoir [2], et dont le zèle et la piété au lieu de s'attiédir, se ranimaient au contraire davantage. Ainsi nous voyons, d'abord, d'après une charte de l'official de Thérouanne, BAUDOUIN, de Reninghes, clerc, fils de la noble Châtelaine de Saint-Omer, donner à Clairmarais 100 sols *parisis* à prendre sur 25 mesures de terre féodale, sises à Morbecke, pour être appliquées du consentement des seigneurs et de leurs héritiers à la nourriture des religieux (septembre 1266).

Bientôt après, ARNOULD termine heureusement une contestation intentée par THOMAS, de Fromentel, qui réclamait deux maisons, situées à Watten, et sur lesquelles il prétendait avoir des droits auxquels il fut amené à renoncer [3].

Au mois de novembre de la même année, l'Abbé de Clairmarais, acheta à prix d'argent, une rente

[1] *Imprimis.... de rebus sui monasterii sollicitus, amicitiam cum Castellanis Audomarensibus Reninghanis itaque est eadem familia.* (Pag. 348).

[2] *Quantum potuit, fovit, firmavit, omni que studio prosecutus est...* (Pag. 348). — La valeur du marc d'argent était alors de 54 sols 7 deniers. (Leblanc).

[3] Idem, idem. — Ces maisons furent un peu plus tard perdues pour l'Abbaye. (*Amissa donatio*). Idem, idem.

destinée à secourir les pauvres qui frappaient à la porte de son monastère; cette rente de cent sols, de sous annuels *parisis*, fut désemparée par MABA, veuve de MICHEL BAILLET, et ses enfants, ainsi qu'une lettre du curé de Broukerque en fait foi; elle était à prendre sur deux mesures de terre, sises à l'orient du cimetière de l'église de cette paroisse [1].

Au mois d'août 1267, ALIX, de Flestres, dame de WESTOUT, dévouée à la communauté, donne du consentement de son fils aîné, LAMBERT, de Fléchin, cinq mesures de terre [2], situées au West-Flestres, à la condition que dans l'église du monastère on célébrerait à perpétuité, chaque année, trois services anniversaires, le premier, le jour de Saint-Callixte le 10 octobre, pour le repos de l'âme de RODOLPHE, son père, d'ÉLISENDE, sa mère, et de LAMBEKIN, son frère; le second, le jour de la fête de Saint-Lambert, pour l'âme du mari de la donatrice, le premier baron de Fléchin, pour celle du deuxième baron GUILLAUME, d'Ouhente, et pour celle encore de JEAN, de Reninghes, troisième baron; le troisième anniversaire devait avoir lieu pour ALIX et ses enfants, trois jours avant la fête de Saint-Nicolas [3].

La même année, PHILIPPE, d'Ypres, *(dynasta seu dominus)*, seigneur de Quienville, constituait sur sa terre de Quienville, une rente de 20 sols au nom de son père, PHILIPPE.

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 349. — Le chroniqueur du XVII[e] siècle ajoute également à la suite de ces détails : *Amissis reddilibus.*

[2] On sait que la mesure locale est de 35 ares 46 centiares.

[3] Hist. Clar., 1 pag. 349.

1266—1282 Un peu auparavant, le 3 janvier 1267, ARNOULD, avait donné la sépulture dans la partie occidentale du cloître de Clairmarais, à CATHERINE WOLVERIC [1], veuve de LAMBERT, l'un des bienfaiteurs de la maison et dont, d'après certains chroniqueurs, on voit le nom parmi les seconds Mayeurs de Saint-Omer.

Quelques mois après, au mois de septembre, l'Abbé recevait avis de l'official de Thérouanne, que JEAN, de Douai, et MATHILDE, son épouse, de la paroisse de Febvin, venaient d'abandonner tous leurs biens, meubles et immeubles pour participer aux prières de la communauté [2].

L'année suivant, 1268, après reçu de MARGUERITE, de Flandre, et de GUY, son fils, la ratification de la dîme de West-Flestres qui avait été donnée au monastère par JEAN, de Reninghes, chevalier *(milite)*, et MATHILDE, sa femme, en 1263, pour le salut de l'âme de leur père, l'Abbé de Clairmarais, dont le zèle toujours grandissant songeait à tout ce qui pouvait profiter à sa communauté, réclamait et obtenait du Comte d'Artois, un terrain considérable dans la ville de Saint-Omer, terrain nécessaire à l'agrandissement de la maison de refuge, que les religieux avaient dans l'intérieur de la ville, pour s'y abriter au besoin contre les fréquentes invasions du dehors. Nous avons sous les yeux, et nous donnons *in extenso* aux pièces justificatives la charte signée au mois de

[1] On dit aussi WLURIE. — Idem, idem, les détails de cette sépulture, ainsi que l'épitaphe se trouvaient consignés dans le 3e volume de Bertin de Vissery, dont nous déplorons la perte.

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 350.

juillet 1268, à Hesdin, par laquelle, dit Godefroi, ROBERT, donne aux Abbés de Clairmarais [1], « une « place vide appelée la *Motte de la Varenne*, à « Saint-Omer, séparée de leur maison par une « rivière, chargée de six deniers de reconnaissance « annuelle le jour de Saint-Remy, envers le Comte « d'Artois, pour en faire ce qu'ils jugeront à propos « et leur permet de construire un pont sur cette « rivière pourvu que cela n'empêche pas la naviga- « tion. Ce Comte confirme aussi, en même temps, « la vente faite à cette Abbaye, par JEAN, de Nedon- « chel, écuyer, et MARIE, sa femme, de 118 mesures « de terre et de bois, tenus du Comte, et dans les- « quels il se réserve la haute justice [2]. »

1266—1282

On fondait alors l'hôpital de Saint-Louis-au-Brule, dans la ville de Saint-Omer [3] (1269).

[1] On sait que chaque maison religieuse, du dehors, avait dans la ville un refuge : on voit encore les restes du refuge de Clairmarais dans la rue du Quartier de Cavalerie, nous l'avons dit ailleurs. — Tom. I, pag. 79, etc.

La charte dont il s'agit provient des archives de Lille, nous en devons la copie textuelle à l'inépuisable et toujours gracieuse obligeance du regrettable M. Le Glay.

[2] Inventaire des archives d'Artois, par Godefroi, n° 240.

La place dont il s'agit ici, est le terrain du manège de cavalerie. Là, se trouvait une butte ou *motte*, aujourd'hui aplanie ; en connaissant le terrain on apprécie l'importance de cette donation. — Voyez les pièces justificatives, tom. I, pag. 373.

[3] « Anno 1269, MAETILDIS nostra (Attrebatensis et S[ti] Pauli Comi- « tissa uxor Guidonis de Castillione), in Civitatem suam Audomaren- « sem, munificam aperit manum, dum in afflictorum ægrorum ve « gratiam et sublevamen Zenodochium a fundamentis erigi satagit « in vico *du Brule*, quod olim vulgò, l'hopital *des Colleries*, nunc « vero S[ti] Ludovici regis nomine innotescit. » — Turpin, comitum Ternensium annales historici, pag. 141, lig. 37 et 142, lig. 1 à 5.

1266—1282 Quelques mois après, ARNOULD paye 300 livres en monnaie de Flandre, pour les Wattringues [1] du lieu désigné alors sous le nom de *Stromeliet* (sic). Il reçoit de GUILLAUME, de Wiske, chevalier, une rente de 3 rasières de blé, sur Cléty, rente constituée pour l'âme de son père, inhumé dans le monastère, et donne la sépulture à GILBERT, l'Abbé d'OR, de Saint-Bertin, inhumé dans son église [2] (1269).

C'était le moment où ROBERT, Comte d'Artois, à la prière de l'Abbé de Clairmarais, confirmait comme seigneur et successeur de PHILIPPE, Comte de Flandre, de Vermandois et avoué de l'Abbaye, les lettres accordées à Bruges, en 1176, par lesquelles ce Prince ordonnait à son bailli, GAUTHIER, de Alneto (de Launoy), chevalier, de ne faire aucun tort à l'Abbaye en se servant des eaux pour ses propres pêcheries [3].

A la fin de la même année (décembre 1269), ce Prince déclarait encore que l'Abbaye de Clairmarais ne serait point obligée de renouveler, ni d'entretenir les grilles de fer quelle avait fait faire dans les viviers de Rihoult pour conserver le poisson, il ajoutait que le cours de ces eaux ne pourrait jamais préjudicier aux moines lesquels auraient le droit d'y placer des *ventilia* (martellières), pour les diriger à volonté [4].

[1] Voyez un remarquable travail de M. Courtois, sur les Wattringues.

[2] Hist. Clar., 1 pag. 351, lin. 1 et 2.— Les Abbés de Saint-Bertin, tom. I, pag. 277. — Le prix du marc d'argent était en 1269, de 54 sols 7 deniers ; 58 gros tournois au marc. (Leblanc, pag. 403).

[3] Inventaire de Flandre, par Godefroi, n° 1259.

[4] Inventaire de Flandre, par Godefroi, n° 1335.

Le 9 février 1270, nous trouvons un arrêt concernant le droit de pêche entre l'Abbaye et la ville de Saint-Omer [1].

Le jour de la fête de Saint-Marc, ARNOULD recommande de distribuer le jour de l'anniversaire de la mort d'ALIX, de Flestres, dame de WESTOUT, la somme de 60 livres *parisis*, quelle avait donnée au monastère pour être appliquée à une distribution de vin, *pro pitantiâ vini* [2].

Au mois d'avril de la même année, ARNOULD, Comte de Guînes, déclare qu'un revenu annuel de 40 sols, légué par BÉATRIX, son aïeule, sera prélevé sur le marché d'Audruick [3].

Le dimanche de la Pentecôte, JEAN, de Nedonchel, s'engage a payer à l'Abbé de Clairmarais, la somme de 120 livres qui lui avait été prêtée en bonne et dure monnaie, *de bonâ fortique monetâ* [4].

En 1271, l'Abbé apprend par le curé de Bailleul, que MARGUERITE SCALIERS, étant à sa dernière heure, venait de donner à la communauté 10 sols *(decem solidos)*, en monnaie de Flandre [5].

Au mois d'avril, Dom. NICOLAS, de Boisdinghem, moine et procureur de l'Abbé, vend dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bergues, à

[1] Archives communales. Ancienne lettre. P. f° 77.

[2] Hist. m^{ss} Clar., pag. 351 et 358. — Nous donnons cette ordonnance aux pièces justificatives (pag. 72).

[3] Idem, idem. — *Super Thelonium de Aldruik.*

[4] Idem, idem. — *Notum facit se teneri ad solvendum Arnulpho Abbati 120 libras quas prestiterat....*

[5] Hist. Clar., 1 pag. 351.

1266—1282 JEAN, d'Auchy, une mesure de terre nouvellement défrichée *(sarti)*, et une mesure de pré *(prati)*, pour la somme de 39 sols *parisis* et 39 deniers plus deux chapons et 4 deniers [1].

Successivement ensuite nous voyons ARNOULD, de Villers, se livrer à d'autres opérations utiles. Pendant l'année 1272, au mois d'août, il reçoit du seigneur JEAN, de Reninghes, la ratification d'une donation faite à l'Abbaye, par D. THÉOBALD PIL, religieux de Clairmarais [2].

Au mois de septembre, c'est MARGUERITE, de Flandre et de Hainaut, et GUY, Comte de Flandre, qui confirment des donations faites à la communauté : ce sont LAMBERT, de Fléchin, et MARIE, sa femme, qui donnent 10 mesures de terre, situées à West-Flestres, à condition que les moines de Clairmarais célébreront leur anniversaire et celui de leur frère LAMBERT, dans leur église abbatiale [3].

Au mois d'octobre, GONTHIER, fils de GUILLAUME, de Tournai, *Tournesis* (sic), reconnaissait une donation faite par son père de 10 livres de rente, à Bavinchove [4].

En 1273, MARGUERITE, Comtesse de Flandre, attribue par testament à diverses maisons religieuses, notamment à Clairmarais, les fonds nécessaires pour constituer des rentes et *faire pitance* le jour de son *obit* [5].

[1] Idem, idem. — *Duorum caponum*.... (Pag. 351).
[2] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 352.
[3] Idem, idem.
[4] Idem, idem.
[5] Inventaire de Flandre, par Godefroi.

Au mois de mai de la même année, le Comte GUY, Marquis de Namur *(Namurci Marchio)*, ratifie les donations précédentes d'ALIX, de Flestres, et de LAMBERT, de Fléchin [1]. Cet exemple est suivi par la Comtesse MARGUERITE, sous une réserve formulée en faveur de JEAN DAMPETRA, son neveu [2]. 1266—1282

L'année suivante, 1274, l'Abbé continuait à recevoir des libéralités nouvelles ; entre autres, HELE *(Hela)* [3], femme de JEAN, le Caudrelier de Lille, inscrivait dans son testament en faveur de l'Abbaye, une aumône de 60 sols applicable à la nourriture du couvent, le jour de sa sépulture. Elle y ajoutait six marcs d'argent à prendre sur la masse de sa succession, pour une distribution de vin qui devait avoir lieu le jour de son anniversaire, plus 20 sols pour l'infirmerie, autant pour l'église, et autant pour distribuer aux pauvres, à la porte du monastère [4]. En outre, cette généreuse dame, dont les dernières dispositions longuement écrites en français et signées par le curé de Saint-Maurice, de Lille, (dont elles portaient le cachet appendu, représentant l'image d'une marmite de fer) [5], HELA donnait à l'Abbaye de Clairmarais une grande coupe d'argent, avec sa base [6] ; une autre plus petite, sans pied, pour en faire un

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 352.
[2] Idem, idem.
[3] Hist. Clar., 1 pag. 352.
[4] Idem, idem.
[5] Idem, idem.
[6] *Sigillum ei appensum figuram fert quasi ollæ ferreæ.....* (Pag. 353).

1266—1282 calice. Elle laissait quelque chose en souvenir à chacun des membres de sa famille, portant le nom de *Caudrelier*, à La Bassée, à Béthune, à Aire, à Saint-Omer, etc., et elle assignait pour la nourriture de la communauté 10 sols à chacune des maisons religieuses Cisterciennes fixées sur le territoire compris entre Lille et Saint-Omer inclusivement [1]. Le testament dont il s'agit se terminait par ces mots : « *Que* « *men corps soit accompagnez de chire blanc et* « *couvert d'un drap soye noire quand on le portera* « *hors enfouire, etc.* [2] » L'exécution de ces dispositions étaient confiée à l'Abbé de Loos.

Nous voyons également dans le chroniqueur Bertin de Vissery, que Baudouin, de Closcamp, fit une donation de 100 sols tournois, plus 20 sols à distribuer aux pauvres du monastère (5 février 1275, avis de l'official de Thérouanne). Plus loin, il nous dit encore, que Robert, de Fontaine, le même, à qui selon toute apparence, on devait la fondation de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, donne à la même maison 137 mesures 20 verges de terres contiguës à celles de Guillaume, de Fientes, dans la paroisse de Fevin, à charge de payer annuellement une *cense* de deux sols par mesure.

Cette donation en date du mois de février 1276, a été approuvée le 10 octobre de la même année par la cour officiale du diocèse *(Curiâ Morinensi)*.

[1] Hist. Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 353.
[2] Hist. m" Clar., 1 pag. 353, lin. 19 et 20.

Nous y trouvons également des lettres de ratification délivrées le même jour par GUILLAUME, de Fientes, seigneur du lieu (octobre 1276) [1]. 1225—1257

Peu après la réception de ces lettres confirmatives, ARNOULD achetait de NICOLAS, de Beuvry, et de MARIE, son épouse, une rente annuelle de 9 livres *parisis*, pour la somme de 100 livres. Ce revenu était garanti par une maison, située dans la ville de Thérouanne, *in urbe Terruanná* [2].

Nous avons cité l'esprit conciliateur d'ARNOULD, de Villers, en voici une nouvelle preuve : on se souvient que THÉOBALD PIL, de Reninghes, avant de prononcer ses vœux, en 1271, entre les mains de l'Abbé de Clairmarais, avait fait au monastère une donation qui fut ratifiée au mois d'août 1272, par JEAN, de Reninghes, seigneur et juge souverain du lieu : la Comtesse MARGUERITE, et GUY, Comte de Flandre, avaient régulièrement confirmé cette libéralité, mais à la mort du donateur (1277), qui alors avait déjà passé 6 à 7 ans dans le cloitre, BUISSART, de Reninghes, chevalier et tuteur de JACQUES, héritier de la terre de Reninghes, crut devoir dans l'intérêt de son pupille, réclamer contre la donation faite par THÉOBALD PIL... ARNOULD, ne voulant soutenir aucune querelle avec une famille qui avait toujours compté des bienfaiteurs de sa maison, assembla ses frères et du consentement unanime de la communauté, char-

[1] Idem, idem, idem.
[2] Hist. mss Clar., pag. 354.

1266—1282 gea l'un d'eux, JEAN, de Fontaine, son procureur, de se rendre auprès de BUISSART et d'entrer en arrangement avec lui au nom de tous les membres du monastère [1].

Peu de temps après, une transaction eu lieu, BUISSART, de Reninghes, envoya AGILON, l'un de ses gens, auprès d'ARNOULD avec une lettre dans laquelle il se bornait à réclamer la remise d'une charte du Châtelain de Saint-Omer, qui était conservée en dépôt au monastère [2].

Vers la même époque, l'Abbé recevait encore 70 livres *parisis* à prendre sur leurs châteaux respectifs, de la part de JEAN, d'Assonvalle, et de MARIE, son épouse, qui avaient choisi leur sépulture dans le monastère, pour y participer aux prières et aux saints sacrifices [3].

C'était le moment de la mort d'ARNOULD, 13[e] Abbé de Villers, en Brabant, ce Prélat d'un rare mérite, dit-on, compta sous ses ordres 100 moines et 300 convers [4].

ARNOULD, de Clairmarais, venait de recevoir en don, de WALTER, de Reninghes, 100 sols *parisis* à

[1] Idem, idem, pag. 354 et 355.

Reninghes était situé dans l'ancien *Pagus Leticus*, sur les deux rives de la Lys, où se trouvait Armentières et *Broylus*, qu'on appela depuis *Mauronti-Villa* où Merville, du nom de MAURONT, qui bâtit dans cet endroit, dont il était seigneur, le monastère de *Brueil*. (Act. Sanct. feb., tom. I, pag. 297). — Coll. des chroniques belges inédites, par de Smet, introduction, pag. XXIV. — Bruxelles, 1837, tom. I.

[2] Hist. m[re] Clar., 1 pag. 355.

[3] Idem, idem.

[4] *Sub quo monachi 100 conversi vero.... 300.* Idem, idem).

prendre à Nortpeenne, pour la célébration annuelle de son anniversaire dans l'église abbatiale (1278) [1]. 1266—1282

Cette libéralité avait été ratifiée au mois de mai de la même année, par GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Fauquembergues et oncle du donateur [2], parceque la somme léguée provenait d'une prairie qu'il tenait de lui [3].

JEAN BROUCK, serviteur de l'église avait également assigné 10 livres de rente, pour les pauvres de la porte, à prendre sur le territoire de Staple [4], (la veille de la fête de Saint-André 1278).

A la même époque, nous voyons des lettres par lesquelles JEAN, de Dampierre, vend aux Abbé et couvent de Clairmarais, les rentes, tant en blé qu'en avoine, qu'il avait droit de percevoir sur 95 mesures et 20 verges de terre appartenant à cette Abbaye, dans la paroisse de Bailleul, sous la justice du Prévot de Bruges, et dans les domaines du Comte GUY, son seigneur, ne se réservant pour lui et ses hoirs qu'une rente annuelle de 12 deniers monnaie de Flandre, que cette Abbaye sera tenu de leur payer à toujours, à Bailleul, le jour de Saint-Remy, il promet et ses hoirs de garantir cette vente et de défendre cette Abbaye contre tous; à ce sujet, et parceque ELISABETH, sa femme, avait son douaire sur ce bien, il veut que si elle lui survit, l'Abbaye de Clairmarais prenne sa

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 355.
[2] Idem, idem, idem.
[3] *Avunculi sui Walteri....* (Pag. 355, lin. 24.
[4] Hist. mss Clar., 1 pag. 356. — *Amissa donatio.*

1266—1282 jouissance sur d'autres biens équivalents au douaire, dans cette paroisse, jusqu'à la mort d'ÉLISABETH [1].

Il confirme autant qu'il en a le droit la donation faite à cette Abbaye, par BÉATRIX et ÉLISABETH, fille de VILLONNE, dit VEDE, de 5 mesures de terre à Bailleul, sauf les droits d'autrui ; il prie la Comtesse de Flandre, son aïeule, et GUY, Comte de Flandre, son oncle, de confirmer ces lettres, ce qui a lieu [2].

PHILIPPE, Roi de France, avait ratifié une sentence rendue en 1255, au mois de mars, par les Baillis d'Arras et les dignitaires de la Cour de Saint-Omer *(Aulæ magnatibus Audomarensis)*, au sujet du droit de pêche dans la grande Moëre *(prope meram)*, le titre de la sentence résumait ainsi les faits de la cause [3].

Les moines de Clairmarais prétendent que depuis dix ans ils ont placé des pilotis dans le fossé en question se dirigeant vers Scoubroucq, lequel est sur leur propriété ; ils disent l'avoir creusé pour leurs besoins, ils affirment, dès lors, avoir le droit de détourner, d'élever, de renvoyer à leur pré l'eau qui s'y trouve, de faire même un nouveau fossé, de fermer les barrières le jour et la nuit et de distribuer les eaux selon leur convenance, ainsi qu'ils l'on fait depuis 40 années sans être nullement inquiétés....

[1] Inventaire de Flandre, par Godefroi.

[2] Godefroi, n° 1745. — JEAN. de Dampierre, seigneur de Bailleul et de l'Écluse, était fils de JEAN, premier frère du Comte de Flandre, il épousa ISABEAU, de Brienne, fille de JEAN, Comte d'Eu, et de BÉATRIX, de Chatillon. — (L'art de vérifier les dates).

[3] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 356.

Après examen de la cause et le résultat de l'enquête faite à cet effet *(visâ inquestâ)*, il fut décidé que les moines devaient enlever les pieux, pilotis et autres empêchements qui gênaient la navigation dans le fossé, ainsi que dans le chemin d'eau *(per cheminum aquæ)*, et que les bords seraient élargis de 4 pieds ; mais que les religieux auraient la faculté de fermer les vannes pendant la nuit en les laissant ouvertes le jour, de telle sorte que le passage restât libre en tout temps et à toute heure de la journée.... Cette décision fut rendue à Paris au mois de février 1279.

C'est à cette époque que SIMON LAWART, Bailli de Cassel et de Bergues, l'un des bienfaiteurs du monastère, construisit dans l'église abbatiale la chapelle Saint-Jean-Baptiste où il fut enseveli avec sa femme [1], il en est fait mention dans une charte des religieuses de Wœstine [2].

Mais nous touchons au terme de cette administration abbatiale si fructueusement accomplie : au mois de mars 1282, PHILIPPE, le Hardi, fils, et héritier de SAINT-LOUIS, venait de ratifier toutes les donations faites au monastère de Clairmarais, en accordant des *vidimus* aux lettres de son aïeul.

ARNOULD, après avoir assisté avec l'Abbé des Dunes aux obsèques de la Comtesse MARGUERITE, inhumée au monastère de Flines [3], avait reçu du Souverain-

[1] On sait qu'une des portes de l'église portait le nom de porte LAWART, parcequ'elle conduisait à cette chapelle.

[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 357.

[3] Le P. Malbrancq, pag. 630. — Bertin de Vissery, 1 pag. 258.

1266—1282 Pontife, MARTIN IV, des bulles relatives à de nouveaux biens et de nouveaux privilèges pour sa communauté lorsqu'il songea à abandonner un fardeau qui commençait à lui devenir trop lourd, ce qu'il accomplit peu après, le 30 mai 1282 (le 3e jour des calendes de juin), après 16 ans moins 29 jours de prélature [1].

On ignore la date précise de sa mort et le lieu de sa sépulture, ce qu'on sait, c'est que ce saint Prélat reçut un successeur 6 jours après sa démission.

L'éloge du 15e Abbé de Clairmarais se trouve dans le quatrain suivant attribué à un moine du XVIIe siècle [2].

« Annulus ARNOLDO [3], cætus Laudensis alumno
« Donatur multo quem pietate gerit.
« Bis regit octonis annis ARNOLDUS ovile.
« Pacis amans tandem, pergrave cedit onus [4]. »

Parmi les cénobites contemporains d'ARNOULD, de Villers, nous remarquons : D. GILLES, d'Ardres *(de Ardea)*, cellerier, dont il est fait mention dans des lettres relatives à une donation de JEAN, de Reninghes, concernant la dîme de West-Flestres (1268). — JEAN, de Hautbourdin. — MICHEL, de Rauche-Cort (sic). — THÉODERIC, de Bailleul. — GUILLAUME, de Marchiennes. — JEAN, de Eke *(Eka)*. — ROGER, de

[1] Ms ordinaire du monastère. *(Ex manuscripto ordinario)*.
[2] Hist. ms Clar., 1 pag. 357.
[3] Dom. Charles Martel.
[4] Hist. ms Clar., 1 pag. 357, lin. 23 et seq.

Kellemes. — ROBERT, de Heuchin. — PHILIPPE, de 1266—1282 Stenleez. — JEAN, de Nansanis [1].

La devise des armes attribuées à ARNOULD, de Villers, portait ces mots :

Laudate Dominum.

Il portait sur fond de sable une bande de geules posée diagonalement de droite à gauche [2].

[1] Hist. Clar., 1 pag. 358.
[2] Voyez la planche II.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

NICOLAS MANGHIER, DE STEENFORT, 16e ABBÉ. Avénement : 1282 — Abdication : 1290

(1282-1290).

SOMMAIRE :

Vacance Abbatiale de six jours. — Élection de NICOLAS MANGHIERS, de Steenfort. — Sa piété. — Ses dispositions pour la vie monastique. — Il prend l'habit. — Donation antérieure de ses biens. — Son frère soulève dès difficultés. — Cette donation est confirmée. — Conduite exemplaire de NICOLAS. — Son élection à la place d'ARNOULD, de Villers. — (1282). Son zèle à remplir ses nouvelles fonctions. — (1282 juillet). Actes de son administration. — Donations. — Libéralités et ratifications. — Transaction entre l'Abbé de Clairmarais et celui de Saint-Bertin, au sujet des fossés limitrophes et les droits de pêche. — (1284). Amende imposée en cas de non observation du traité conclu entre les deux Abbés. — Autres donations. — (1284 février). Deux mesures de terre à Leulinghem.— (1284 mai). JEAN, de le Chaste, et MARGUERITE, sa sœur, donnent 7 lignes de terre et 4 maisons à Saint-Omer, pour vivre dans la maison. — Donation de 2 mesures à Leulinghem. — (1285). Idem de 80 livres tournois. — (1286). Idem de 3 mesures et demie. — (1288). Concession de 100 mesures pour 11 années au prix de 660 livres *parisis*. — SIBYLLE, de Reninghes, abandonne tout ce quelle possède. — Arrentement de 6

1282—1290 mesures à Staples, pour 35 sols. — Transactions. — 1289 avril. — BOISCARD, de Reninghes, demande à l'archiviste de l'Abbaye, la charte d'acquisition d'une terre qu'il avait vendu à CHRÉTIEN DAUSKE. — NICOLAS IV, accorde aux religieux le droit d'absoudre tous les malades de leur ordre. — L'Abbé songe à se retirer. — Graves désordres parmi les moines et les convers. — L'affaire est soumise au Pape. — (1290). NICOLAS abdique au bout de 8 ans d'exercice. — Ses armoiries. — Sa devise. — Son éloge retracé par Dom. Charles Martel. — Moines contemporains.

A la retraite d'ARNOULD, de Villers, la vacance Abbatiale ne fut pas longue, six jours suffirent pour lui donner un successeur dans la personne de NICOLAS MANGHIER ou MŒUGHIER, de l'illustre maison de Steenfort.

NICOLAS, fils de SIMON, chevalier, et seigneur de Steenfort, prit de bonne heure le goût et l'habit ecclésiastique ; avec l'âge on voyait s'accroître la dévotion qui amena chez lui le dégoût des choses humaines.... Dès 1244, il entrait au monastère de Clairmarais dans le dessein d'y viser à la perfection de la vie régulière et il y prenait l'habit des mains de SIMON, de Marquette, 13e Abbé de cette maison.... Avant même d'avoir adopté cette résolution sublime, il avait fait don à la communauté d'une partie de ses biens ; donation attaquée par son frère JEAN, et qui suscita beaucoup de difficultés à la maison, jusqu'au jour où, en 1245, elle fut authentiquement ratifiée par MARGUERITE, Comtesse de Flandre et du Hainaut [1]: ainsi que par des lettres publiques accordées

[1] Hist. mss. Clar., 1 pag. 359.

par GÉRARD, Abbé de Saint-Augustin, de Thérouanne (juin 1245) [1]; ainsi fut apaisée cette longue et fâcheuse querelle.

NICOLAS, passa 36 ans dans le monastère [2] où il ne cessa d'être un modèle de vertus et de bonnes œuvres pour ses frères, ce qui lui valut l'honneur d'être placé à leur tête six jours seulement après la démission d'ARNOULD, de Villers, (le jour des nones de juin 1282).

Élevé sur le flambeau, le nouveau Prélat toujours plein de prudence, de conciliation et de prévoyance pour son troupeau ne laissait échapper aucune occasion de servir les intérêts qui lui étaient confiés : aussi voyons nous, dans les titres contemporains, les améliorations suivantes s'opérer sous son administration.

Au mois de juillet 1282, le Comte GUY, châtelain de Saint-Pol, ratifie à la demande de l'Abbé, une vente faite par BAUDOUIN, d'Alfay, et TIEPHANE (ÉTIENNETTE), sa femme, du consentement de BAUDOUIN, son fils aîné, de tous les droits seigneuriaux ou droits de justice qu'ils possédaient sur le territoire de Fiefs, etc. — L'official de Thérouanne donne des lettres à ce sujet [3].

La même année, d'après une autre indication de l'officialité, JEAN LAMAN et sa femme, abandonnent

[1] Idem, idem, idem. — [2] Idem, idem, idem.

[3] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 360. — Fiefs, Fiez ou Fiefes, ancienne baronnie du canton d'Heuchin (Pas-de-Calais), appartenant au XIIe siècle au Comte de Saint-Pol, et en 1789, à la famille de Coupigny.

1282—1290 deux mesures de terre, situées à Leulinghem, près de la carrière, à condition que les donateurs deviendront participants aux prières de la communauté : dans le même acte, JEAN ratifiait encore une cession précédente de trois quartiers de terre, libéralité faite de concert avec sa première femme [1].

NICOLAS, homme paisible, totalement opposé aux discussions de quelque nature qu'elles fussent, se prêta également de son mieux à mettre fin à quelques contestations qui n'étaient point entièrement éteintes entre son monastère et celui de Saint-Bertin, à cause du voisinage de certaines propriétés ; il fit en outre, ce qui dépendait de lui pour que de nouvelles dissidences ne reparussent plus à l'avenir [2]. Ainsi on transigea au sujet du repurgement des pêcheries, on traita pour les clôtures des rivières navigables et autres droits ou usages concernant les fossés situés entre les deux mesures de terre de Saint-Bertin, d'un côté, et celles de Clairmarais de l'autre, fossés qui reçoivent l'eau de la rivière venant de Saint-Omer, en se dirigeant vers l'Abbaye Cistercienne [3].

Il y eut également une transaction pour le fossé désigné sous le nom de *Hindringhel*, de même que pour celui, qui delà s'étendait jusqu'à l'ancienne *Mocre* de Saint-Bertin, *extenso usque ad veterem Meram S^ti Bertini* [4]. Il fut décidé par les Abbés et

[1] Hist. m^st Clar., 1 pag. 360.
[2] Idem, idem.
[3] Idem, idem, pag. 361.
[4] Hist. m^st Clar., 1 pag. 361.

leurs chapitres respectifs que si de nouvelles difficultés sur ce point se représentaient encore à l'avenir, chaque partie s'interdisait à l'avance la faculté de recourir à l'autorité civile ou ecclésiastique [1], à peine de 200 marcs d'argent d'amende, pour le contrevenant à cette convention [2] (1284).

La même charte portait que les deux Abbayes auraient également le droit de pêche dans les fossés en litige [3].

Au mois de février de la même année, JEAN, de Leulinghem, en présence de NICOLAS, de Sainte-Aldegonde, et de ses hommes, donne deux mesures de terre attenantes à la carrière [4].

Au mois de mai suivant, DENYS, de le Chaste, et MARGUERITE, sa sœur, débiteurs envers la communauté d'une valeur de 300 livres *parisis*, qu'ils avaient dépensés pour leur nourriture, abandonnèrent à l'Abbaye 7 lignes de terre (*septem lineas terræ*), avec 4 maisons placées dans l'enceinte de la ville de Saint-Omer et tout ce qu'ils possédaient, se livrant pour ainsi dire eux-mêmes (*seipsos etiam tradide-*

[1] *Statutum fuit ut prohibitum esset auxilium ecclesiasticum aut seculare implorare, quod si unus aut alter faceret, ex antè dictis Abbatibus teneretur ad solutionem ducentarum marcarum faciendam alteri Abbati, quod actum anno 1284.* (Hist. Clar., 1 pag. 361).

[2] Idem, idem.

A cette époque (1283), sous PHILIPPE, le HARDY, le prix du marc d'argent était de 54 sols (gros tournois). (Leblanc et Dupré de St-Maur).

[3] Idem, idem.

[4] Idem, idem.

Le prix du marc or fin était de 59 $\frac{1}{16}$ au marc. Voyez Leblanc, pag. 402 et 403.

1282—1290 *runt*)[1], pour devenir comme des frères habitants de la maison[2].

Au mois de septembre, JEAN VIGIL et MABA, son épouse, écrivait encore l'official de Thérouanne, ont laissé 2 mesures de terre à Leulinghem, afin de profiter des prières des moines.

En 1285, l'officialité de Tournai, faisait savoir que demoiselle (*domicella*) CATHERINE DE MARISKIEL BESGUINE, de Lille[3], a donné 80 livres tournois pour la célébration de son anniversaire et la nourriture des religieux, ce jour-là, *cum pitantiâ eâdem die erogandâ*. Le lundi avant Noël de l'année 1286, c'est l'official de Thérouanne qui annonce que JEAN, de Leulinghem, et demoiselle MARIE (*domicella Maria*), ont également cédé gratuitement 3 mesures et demie de terre à l'Abbaye, à charge de prières[4]. Le 1er février 1288, d'après une lettre d'EUSTACHE HAUWIANS, bailli d'Ypres, JACQUES (*Jakeme*), de Reninghes, et SIBYLLE, sa femme, du consentement de leur fils aîné, ont concédé à l'Abbaye, l'usage de cent mesures de terre pour l'espace de 11 années au prix de 660 livres *parisis*. L'acte contenant cet abandon portait neuf scels appendus[5].

[1] *Facti que sunt frater noster et soror nostra, seu familiares.....* (Hist. Clar., 1 pag. 362).

[2] *Besguina ni fallor Insulensis.* Idem.

[3] Hist. Clar., 1 pag. 362.

[4] *Instrumento supra dicto cerei appendunt novem sigilla.* (Hist. mss Clar., pag. 362).

Le prix du marc d'argent valait alors (1285) 55 sols 6 deniers (gros tournois) à 11 deniers 12 grammes,— 58 au marc.— Leblanc, Hist. des Monnaies de France, pag. 403).

[5] Hist. mss Clar., 1 pag. 363.

D'autres lettres d'HUGUES DUHAUCOIHE, gardien des terres du Comte de Saint-Pol et official des Morins, rapportent textuellement en français : « *qu'on* « *a été chez noble domicelle Sibylle, femme de Jac-* « *ques, de Reninghes, Écuyer, seigneur de Reninghes,* « *ils disent qu'ils engagent tout leur ménage* (biens), « *au-dessus et au-dessous la Motte de Wœstine,* « *paroisse de Wœstine*, qui est Renescure, (sic), *ten-* « *nement du Comte de Flandre.* (*In ministerio* « *Yprensi*). » C'est-à-dire dans l'évêché d'Ypres [1]. 1282—1290

JEAN BUTICULARIUS ou LE BOUTEILLER, de Staples, prend a cense de l'Abbaye, 6 mesures de terre situées dans cette commune, au prix de 35 sols de rente annuelle [2].

JEAN, de Fontaine (*de Fontanis*), transige avec BAUDOUIN ITALIN, et autres.

Au mois d'avril 1289, nous trouvons un échange consenti entre l'Abbé, GUILLAUME, de Fientes, et BLANCHE, sa femme, pour 8 mesures de terre à Bekevelt (sic), dans cet acte on lit la singulière condition que nous transcrivons littéralement : « *Que pour-* « *ront li sergant de l'Abbé et du couvent devant* « *qui Warderont leurs biens, porter armures sans* « *mes faire pour le seul Warder.* » — *Cum Sigillis eorum* [3].

[1] Le chroniqueur Bertin de Vissery, ajoute ici : *Amissus redditus*. (Pag. 363).

Le marc d'argent étant alors d'après Leblanc de 55 à 60 sols. — 35 sols devaient faire un peu plus d'un demi marc.

[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 363.

[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 360.

1282—1290 La même année, au mois de mai, le samedi après la fête de la Croix, BOISCARD ou BOISSARD, de Reninghes, faisait réclamer par AGILON, l'un de ses serviteurs, la communication du titre relatif à la vente d'une partie de terre cédée par lui à CHRÉTIEN DAUSKE [1].—C'était le moment où le Souverain-Pontife NICOLAS IV, venait d'accorder aux prêtres de Clairmarais par une bulle générale, la faculté d'absoudre tous les malades des diverses résidences de leur ordre. L'Abbé comptait alors, à peine, 8 années de prélature, pourtant il trouvait déjà ce temps trop long pour lui ; malgré ses dispositions conciliantes, malgré son amour de la justice, il éprouvait bien des difficultés, bien des embarras; le relâchement régnait alors dans la communauté où des abus s'étaient introduit, il lui fallut sévir contre des moines et des convers, méchants et infidèles à leur devoir, disent les chroniqueurs.... La cause, même, dut être portée au Souverain-Pontife : « *Quosdam habuit improbos* « *monachos et conversos, quorum causa ad sum-* « *mum Pontificem Martinum IV....* » Une bulle papale constate ce recours [2].... Ces circonstances pénibles, s'ajoutant au désir de vivre dans la retraite, décidèrent NICOLAS à renoncer à la direction de l'Abbaye, il abdiqua le 22 mars 1290, au bout de 8 années moins 2 mois et 19 jours d'exercice [3].

[1] Idem, idem.

[2] *A quo etiam bullam consecutus est.* (Hist. Clar., 1 pag. 364, lin. 16 et seq).

[3] Manuscriptus ordinaris. — (Hist. Clar., 1 pag. 364. — « *Præ-*

On ignore son âge, l'année de sa mort et le lieu de sa sépulture [1]. 1282—1290

On a attribué à ce Prélat les armoiries de la famille de Steenfort, dont il était originaire ; l'écu de cette maison avait pour devise :

Vincit omnia Labor,

il portait trois hérons, deux et un, sur fond vert [2].

Dom. Charles Martel a écrit le quatrain suivant sur NICOLAS MANGHIER, de Steenfort.

« Collectus, NICOLAE, pedum tibi calculus offert ;
« Te caetus concors ardet habere patrem.
« Cedit at et lapsis, septem moderaminis annis,
« Sponte resignato, munere factus ovis [3]. »

Deux noms seulement des religieux contemporains de cet Abbé sont arrivés jusqu'à nous, ce sont ceux-ci : PHILIPPE, de Sailly, et NICOLAS LOS [4].

« *fuit huic monasterio per 8 annos, minus 2 mensibus et 19 diebus...*
« *Cessit autem 11 kalendas aprilis.* » — (Idem, idem, pag. 364).

[1] *Quot annis natus, obierit, et ubi jaceat sepultus nescimus.* — (Idem, idem, pag. 364).

[2] Planche III et mss de Bertin de Vissery, tom. I, pag. 359.

[3] Hist. Clar., 1 pag. 364.

[4] Idem, idem.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ANSELME, DE ROISIN, 17e ABBÉ.

Avènement : 1290
—
Démission : 1293

(1290-1293).

SOMMAIRE :

ANSELME, est élu le jour même de la démission de NICOLAS II. — Son origine. — Sa famille. — Erreur de Moreri à son égard. — Son mépris des richesses et du monde. — Son honnêteté le fait choisir. — Il est élu le jour des calendes d'avril 1290. — Son humilité est cause qu'il reste bien peu d'actes de son administration. — (1291). *Vidimus* accordé par l'Évêque de Châlons à une bulle du Pape NICOLAS V. — Donation d'un *manoir* et d'une mesure de terre par JEAN VOS et MABILLE, sa femme. — Idem, d'un bassin d'argent et de 350 livres *parisis* de la part de dame MARIE HOLEWIE, veuve de GILBERT, de Sainte-Aldegonde, à condition d'être inhumée dans l'église du monastère. — Mandement du Roi de France, au sujet des difficultés entre les Comtes de Flandre et d'Artois. — (1292). SIMON, de Boneghem. et SIBYLLE, donnent tous leurs biens pour obtenir leur sépulture dans l'église et participer aux prières. — Donation de 40 livres *parisis*, de la part de JACQUES, de Reninghes. — HUGUES, curé d'Arques, abandonne tous ses biens à l'Abbaye à charge de prières. — (1293). L'Abbé se rend au chapitre général, il demande et obtient d'être remplacé. — Il se

1290—1293 retire après 3 ans d'administration, le 21 mars 1293. — Vacance abbatiale. — On ignore son âge, la date de sa mort et sa sépulture. — Son éloge. — Ses Armoiries. — Cette famille n'est pas éteinte.

Le jour même de la démission de NICOLAS II, ANSELME DE ROISIN, était élu à sa place.

Ce Prélat, d'après Moreri [1], descendait de l'antique et noble race des Barons de Roisin, originaires du Hainaut, s'il fallait en croire le même auteur, ANSELME, aurait eu pour père ÉVERARD et pour mère MARGUERITE, de Molembié ; ce doit être une erreur, car s'il en était ainsi, ÉVERARD aurait survécu à son fils ANSELME, de près de 80 ans, dit Bertin de Vissery, et a sa mort il aurait eu au moins 130 ans, ce qui est difficile à admettre ; il est plus raisonnable de penser, ajoute-t-il, qu'ANSELME eut pour père GILLE Ier (*Egidius I^{us}*), fils de BALDERIC V, des Barons de Roisin, et l'un des auteurs d'ÉVERARD, etc. Quoiqu'il en soit, le nouveau Prélat méprisant les richesses et la haute position de sa famille, était entré de bonne heure à Clairmarais, en qualité de simple moine, où à l'exemple du divin maître, il vivait dans une humble et pieuse obscurité, lorsque la confiance unanime de ses frères [2], vint le trouver pour le mettre en évidence et le placer à la tête de la communauté.

[1] Tom. V, f° 393 verbo ROISIN. — Hist. m^{ri} Clar., 1 pag. 365.

[2] Hist. m^{ri} Clar., a Bertino de Vissery, tom. I, prg. 365.

Spretis opibus cum genere suo.... humilis monachus effectus, ut in eo humilem Christum imitaretur.... Placuit ei servum suum latentem sub modio attollere, et eum ponere super Candelabrum, et Dominum fratrum suorum esse : cedente ei prælaturam Nicolao prædecessore eodem die, in ejus loco unanimi totius conventus

Quelques heures après l'abdication de NICOLAS (*eâdem die*), il fut généralement désigné pour lui succéder et entra aussitôt en fonctions le 2e jour des calendes d'avril 1290. Mais, ce ne fut pas sans crainte ni tremblement que ce pieux cénobite vit tomber sur ses épaules le lourd et redoutable fardeau de la prélature ; la crainte seule de manquer à son devoir put seule le lui fit accepter [1].

1290—1293

Le nouvel Abbé en prenant possession de sa haute dignité n'en persista pas moins dans ses idées d'humilité ; se pénétrant de plus en plus de la doctrine de Saint-Bernard, il sut si bien demeurer dans l'ombre, malgré sa grandeur, que bien peu d'actes de son administration ont pu échapper à l'oubli, et que tous les monuments de sa charge, dit un annaliste, sont restés ensevelis sous les ruines de l'antiquité, excepté toutefois les suivants dont on est parvenu malgré lui peut-être, à garder la mémoire.

GUILLAUME, Evêque de Châlons (*Cabilonensis*), après avoir assisté au chapitre général, avait publié deux bulles du Pape NICOLAS IV, par lesquelles on donnait aux religieux prêtres de l'Abbaye le droit d'absoudre les pauvres malades de l'hôpital, situé dans l'enceinte du monastère, ce Prélat accorda son *vidimus* à cette bulle [2], en 1291.

consensu et calculis, ad caput ejus domus sublimatus est Anselmus II. Kalendas aprilis ann. 1290.... Verum timens ne displiceret deo et resisteret Spiritui Sancto, sarcinam hanc induit. — Hist. ms Clar., 1 pag. 365-366.

[1] Idem, idem.

[2] Hist. ms Clar., 1 pag. 366.

1290—1293 Au mois de mai de la même année, l'official du diocèse des Morins, annonce que JEAN VOS et MABILLE, sa femme, donnent à la communauté un *manoir* et une mesure de terre, située entre le Long-Fossé et le territoire de Ruminghem [1].

Peu après, la même officialité informe également l'Abbé d'une autre libéralité que venait de faire MARIE HOLEWIF, veuve de GILBERT, de Sainte-Aldegonde, bourgeois de Saint-Omer *(burgensis S^ti Audomari)*, pour obtenir sa sépulture dans l'église abbatiale. Cette libéralité consistait :

1° En une lampe d'argent *(pelvim argenteam)* avec un cierge qui devait brûler perpétuellement devant le grand autel.

2° 200 livres *parisis*.

3° Une autre livre pour l'entretien du cierge.

4° 50 livres pour les frais de la fabrique commune [2].

Ces diverses sommes devaient être imputées sur les biens de la famille SAINTE-ALDEGONDE, situés sur le chemin de Thérouanne, dans la paroisse Sainte-Croix [3].

On trouve également dans les archives de Flandre

[1] Idem, idem.

[2] *Pro expensis fabrice communis.* (Pag. 357).

[3] *Mandat que prædictas, summas accipiendas esse super villâ suâ, sitâ prope viam ducentem Teruannam in parrochia Ste-Crucis.* — (Amissa donatio, dit le chroniqueur du XVIIe siècle). — La route de Thérouanne était alors celle qui passait par la porte Sainte-Croix, aujourd'hui fermée, et qui traversait en effet, les terrains appartenant à la famille SAINTE-ALDEGONDE, dans la direction de Longuenesse. Ces terrains sont depuis longtemps englobés en grande partie dans les fortifications établies en 1522, ce qui semble expliquer ce mot du chroniqueur : *Amissa donatio.*

et d'Artois, une charte se rapportant à l'année 1291, 2[e] année de l'administration d'ANSELME, charte dans laquelle dit le savant et infatigable archiviste Godefroi, PHILIPPE, Roi de France, « mande à maître JACQUES, « de Gand, archidiacre de Tournai, et à PHILIPPE, de « Guyencourt, chevalier, de s'informer des difficultés « qu'il y avait entre GUY, Comte de Flandre, et « ROBERT, Comte d'Artois, concernant Gravelines, « la garde de l'Abbaye de Clairmarais et l'empêche- « ment qu'il y avait que les navires puissent passer « sous le pont de Watten, d'en donner leur avis et « de le remettre cacheté au prochain parlement, « selon la forme donnée à maître JEAN, de Villers « *(de Villario)*, clerc, et audit PHILIPPE [1]. »

1290—1293

En 1292, d'après les anciens registres de l'officialité, SIMON, de Boneghem, et SIBYLLE, de Kespine, sa femme, donnèrent à l'abbé ANSELME, pour sa communauté, tous leurs biens après leur mort, à la charge par eux, d'obtenir leur sépulture dans l'église et d'y participer aux prières [2].

D'après les mêmes sources, le 4[e] dimanche de Carême, JACQUES, de Reninghes, chevalier *(miles)*, de concert avec ses hommes *(et homines ejus)* s'obligent *(adstringunt se)* à payer chaque année au monastère, pendant sept ans *(per septennium)*, la somme de 40 livres ; le motif de cette libéralité n'est pas indiqué [3].

[1] Inventaire de Flandre et d'Artois, n° 2,968.

[2] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 367.

[3] *Minime tamen exprimitur quâ de causâ.* — (Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 367).

En 1293, le prix du marc d'argent, d'après les calculs de Leblanc

1290—1293 On y voit encore que PIERRE, de Sailly, donne 4 sols de revenu annuel à prendre à Zudpeenne, pour être appliqués en distributions aux pauvres de la porte, et à condition que le donateur participerait aux prières [1].

D'autres lettres de l'officialité de Thérouanne, mentionnent une autre donation universelle, faite par HUGUES, curé d'Arques *(Arquensium pastor)*, qui abandonne au monastère tous ses biens, meubles et

dans son traité des monnaies de France, était élevé à 61 sols (gros tournois). (Pag. 403).

Le lundi après la *Quasimodo* 1293. on fabriqua des *mailles* à 12 deniers de loi argent le roi de 126 pièces au marc ayant cours pour 6 deniers 06 pièce, ainsi le marc d'argent fin produisait alors 3 l. 8 s. 3 deniers.

On sait aussi que le marc d'argent ne se payait pas le même prix dans toutes les monnaies du royaume. Quant à la valeur du marc d'argent fin monnayé elle est établie par les ordonnances indiquées par M. Secousse, jusqu'en 1382. (Dupré Saint-Maur. pag. 197).

A cette même époque, si nous en croyons Dupré de Saint-Maur, le setier de blé se vendait 9 s. 8 d. $\frac{5}{9}$ (3 muids valaient 17 liv. 9 s. 8 deniers).

Un setier de méteil 9 s. 5 deniers.

Un setier d'avoine 8 s. 6 deniers $\frac{59}{117}$.

Un setier de fèves 12 sol.

Pour l'achat de deux setiers de fèves 1 l. 4 sols.

Mouture du setier de blé 7 deniers.

Pinte d'huile 7 deniers $\frac{19}{21}$.

Setier de noix 14 sol.

Pour une truie et 23 pourceaux 8 l. 5 s. 4 deniers.

Un aune de toile 9 deniers $\frac{21}{25}$.

Pour 260 aunes de toile 10 l. 2 sols.

Pour une paire de semelles on demandait 3 s. 0 deniers $\frac{24}{29}$.

(Voyez Essai sur les monnaies ou Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées. In-4°, Paris 1746, variations, pag. 5, au milieu du volume).

[1] Hist. Clar., 1 pag. — *Amissâ donatio.*

immeubles, pour avoir part aux prières et aux sacrifices de la communauté [1]. 1290—1293

Voilà les seuls actes relatifs au gouvernement d'ANSELME, ils se rapportent aux deux premières années de sa prélature ; car s'il faut en croire les écrivains, la 3e année de son gouvernement, c'est-à-dire en 1293 [2], l'Abbé DE ROISIN, se rendit au chapitre général, où toujours soucieux de la responsabilité qui pesait sur lui et redoutant le jour où il aurait a rendre compte de son administration, *semper anxius de reddendâ ratione villicationis suæ*, il demanda humblement, avec les plus vives instances, d'être exonéré du fardeau Abbatial, ce qu'on finit par accorder à ses ardentes prières [3]....

En conséquence, ANSELME se démit entre les mains des pères du chapitre, le 21 mars 1293, après une administration de 3 ans, 5 mois et 27 jours [4].

Par suite de cette démission, l'Abbaye demeura vacante depuis la réunion du chapitre tenue en l'année 1293 jusqu'au 19 novembre suivant, le lendemain de la fête de Saint-Edmond. On ignore son âge, ainsi que le jour et l'année de sa mort, de même que le lieu de sa sépulture [5].

[1] *Quod Hugo tradiderit nobis bona sua, tum mobilia tum immobilia ut participans efficeretur precibus et sacrificiis nostris.*—(Hist. Clar., 1 pag. 368). — Amissâ donatio.

[2] *Anno tertio id est 1293.*

[3] *Humilius et instantius ut potuit, ex onere Abbatiali exiri precatus est.... Et illi non nisi difficilè, ejus petitioni annuentes.* (Pag. 368).

[4] Hist. mss Clar., 1 pag. 368. — *Annos ætatis, ejus diem et annum obitûs.— Locum etiam sepulturæ nullo modo cognoscimus.* — (Bertin de Vissery, pag. 368).

[5] Hist. mss Clar., 1 pag. 369.

1290—1293 Dom. Charles Martel, retrace ainsi l'éloge d'ANSELME DE ROISIN :

« Scinditur incertus bino in contrario præsul
« ANSELMUS, regimen, prædicat, horret, amat :
« Quid non pacis amor, tepidantia pectora cogis ?
« Vix data tres annos, flectere, fræna potest [1]. »

On n'a conservé que trois noms parmi ceux des moines contemporains d'ANSELME, ce sont :

JEAN PALDINCQ. — GUILLAUME, de La Bassée. — ANSELME, de Saint-Pol [2].

L'écu d'ANSELME DE ROISIN était comme celui de sa famille, de trois bandes d'argent posées diagonalement de droite à gauche, sur fond de gueules : il y avait ajouté pour lui personnellement cette devise :

Pars mea Deus.

L'ancienne et noble famille de ROISIN n'est pas éteinte ; ce nom est encore porté avec honneur et distinction : nous avons connu il y a quelques années, en 1840, dans un voyage en Hollande et en Allemagne, M. le général-major baron de ROISIN, longtemps au service de S. M. Néerlandaise, dont nous ne saurions oublier l'obligeance excessive et l'urbanité parfaite à notre égard, alors que fixé dans l'une des plus jolies villes de la Prusse rhénane, à Bonn, dont avec une courtoisie parfaite et une grâce charmante il a

[1] Idem, idem.
[2] Voy. Dict. de Moreri et Bertin de Vissery, pag. 365, tom. I.

bien voulu nous faire les honneurs, il jouissait noble- 1290—1293 ment d'un repos légitimement acquis par les plus honorables services....

Le général baron de ROISIN, enlevé depuis peu d'années à ses nombreux amis, avait épousé M[lle] DE BAUVAL, de Lille, il a laissé un fils le baron FERDINAND DE ROISIN, écrivain distingué, membre d'un grand nombre de compagnies savantes, que la Société des Antiquaires de la Morinie se félicite de compter dans ses rangs, et dont nous avons eu a apprécier l'inépuisable et cordiale bienveillance.... Il s'est allié depuis peu d'années à une des familles les plus illustres de la Belgique, où suivant les traces de ses aïeux, il continue à faire le plus noble usage de son esprit et de sa fortune. Nul mieux que lui ne sait mettre en pratique ce vieil axiome du gentilhomme : *Noblesse oblige*....

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

RENIER, DE MARQUETTE, 18e ABBÉ.

Avènement : 1293
Abdication : 1295

(1293-1295).

SOMMAIRE :

Entrée de Renier au monastère. — Ses dispositions pour l'étude.— Ses progrès. — Il est envoyé chez les Bernardins, à Paris. — Il devient orateur et très instruit dans l'Écriture Sainte.— Son retour. — On remarque le changement opéré en lui. — Tous les regards se portent sur lui, lors de la démission d'Anselme. — Il est élu à sa place.— Son humilité.— Peu à près forcé de renoncer à l'étude, il donne sa démission au bout de deux ans environ. — (1294). La famille de Reninghes avait commencé un chemin nuisible aux religieux. Jacques obtient l'abandon des travaux. — Quittance de 400 livres donnée par l'Abbaye, au receveur du Comte d'Artois. — (1295). Pierre d'Ostrevil, renonce à un droit de propriéte, en faveur du monastère. — Jean, de Vaudringhem, et sa femme, échangent 20 mesures de bois, au *Bois Boutry*, du consentement du seigneur. — *Vidimus* de cet acte, donné par l'officialité de Thérou. anne.— Renier songe à se retirer.— Il abdique le 16 septembre 1295.— On ignore la date de sa mort et sa sépulture.— Son éloge en vers. — Moines contemporains. — Ses armoiries, sa devise.

A peine Renier, de Marquette, eut-il pris l'habit monastique dans le monastère de Clairmarais, que

1293—1295 fidèle à la vocation qui l'y avait appelé, il montra la plus grande inclination pour l'étude. Il s'y appliquait avec tant d'assiduité qu'il s'empressait toujours d'y consacrer tous les instants qui n'étaient point rigoureusement absorbés par les devoirs religieux.... Aussi fit-il en peu de temps des progrès si remarquables qu'il était cité, même, parmi ceux qui enseignaient aux autres [1]. Ses supérieurs ne tardèrent pas à reconnaître en lui d'heureuses dispositions pour l'avenir ; dans cette pensée, RENIER fut envoyé à Paris, chez les Pères Bernardins, pour y faire fructifier le talent qui lui avait été confié [2]. Et les prévisions qu'on avait conçu de lui ne tardèrent pas à se réaliser ; l'attente des supérieurs ne fut pas vaine, RENIER devint bientôt un orateur facile et distingué, il fut un habile lecteur pour l'Écriture Sainte.... A son retour au monastère on put aisément constater les progrès qu'il avait faist. Aussi tous les regards se fixèrent sur lui, lorsqu'il fallut donner un successeur à D. ANSELME DE ROISIN, qui venait de se retirer.... Il fut élu à l'unanimité des suffrages.... Lui seul par son humilité semblait protester contre l'élévation dont il venait d'être l'objet, tant il redoutait la haute

[1] *Renerus de Markella.*

[2] *Præbens se magnæ expectationis virum.... Superiores suos perduxit ut eo spe multâ fulti, eum miserunt apud Barnabitas Parisienses ad in talento sibi credito laborandum.... Nec frustrati sunt expectatione suâ.... Nam eodem collegio orator facundus, lector que eximius in sacrâ paginâ extitit.... Sic vero talentum sibi creditum cum lucro reportans, omnium oculos calculos que convertit ad eum.* — (Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 370, lin. 9).

mission qui lui était imposée [1]. En peu de temps, se voyant forcé de renoncer à ses études ordinaires pour accomplir son devoir pastoral, il ne tarda pas à comprendre qu'il lui convenait mieux d'imiter l'exemple de son prédécesseur et de donner, à son tour, sa démission [2] ; à peine exerça-t-il pendant deux ans les fonctions Abbatiales, aussi reste-t-il bien peu de monuments relatifs à son administration. 1293—1295

En ce qui la concerne les annalistes se bornent à rappeler les faits suivants :

En 1294, la famille de RENINGHES, avait entrepris contrairement à l'intérêt des moines, un chemin sur le terrain provenant de la générosité de THÉOBALD PIL, ancien religieux; RENIER, de Marquette, obtint de JACQUES, de Reninghes, et de ses hommes, des lettres qui autorisaient la suspension définitive des travaux commencés [3].

RAINALD, de Barlette, chevalier, gardien et receveur de toutes les terres du Comte d'Artois [4], reconnut avoir reçu de l'Abbé 400 livres *parisis*, pour des droits qu'il devait au Prince [5].

[1] *In Abbatem eligendum.... Electione factâ, sua personæ tanta eluxit humilitas, ut non, nisi invitus, sarcinam hanc induerit.* — (Hist. m** Clar, 1 pag. 371).

[2] *Verum cum pastorali curâ intentus, et a studio ordinario nimium distractus, ita sopuit illi onus impositum, ut vix adeptum cogitaverit illud dimittere.* — (Hist. Clar., 1 pag. 361).

[3] Hist. Clar., 1 pag. 371.

[4] *Ac custos et moderator totius terræ Comitis Arthesiani.... Recognovit recepisse a D. Renero 400 libras parisienses, ad quam solutionem tenebamur prædicto comiti faciendam pro exactionibus.* — (Hist. m** Clar., tom. pag. 371).

[5] Hist. m** Clar., 1 pag. 371.

Le marc d'argent valait alors environ 3 livres. (Leblanc).

1293—1295 PIERRE, d'Ostrevil, chevalier, à la suite d'une contestation, renonça à son droit de propriété sur 30 mesures de terre achetées par la communauté, à HUGUES, de Aucoich, seigneur de Hergny [1].

La même année, JEAN, de Vaudringhem, chevalier, et AGNÈS, sa femme, échangèrent avec RENIER, 20 mesures de bois, situées au *Bois Boutery (nemus Boutery)*, près du bois de Beaumont, pour le prix de neuf livres de revenu annuel, qui avait été donné par BUISSARD, de Reninghes, père d'AGNÈS, à prendre sur le droit de forage de Saint-Omer *(super foragio Sti Audomari)*, ce qui eut lieu du consentement d'ÉTIENNE, de Vaudringhem, chevalier, et de JEAN, son frère, qui prièrent sire ELENARD, chevalier, seigneur de Seninghem, d'y consentir, ce qui eut lieu dans un acte public, portant le scel d'ANSELME et celui de tous les assistants, (au mois de septembre, le lendemain de la fête de Saint-Rémy, 1295).

L'officialité de Thérouanne contenait à cet égard un *vidimus*, délivré le 2 février [2].

Mais pendant ce temps, Dom. RENIER, malgré la sagesse qui présidait à son administration songeait à abdiquer les pénibles et périlleux honneurs de la prélature, pour rentrer dans l'obscurité d'une simple cellule, et il ne tarda pas à exécuter son projet en déposant humblement, dit-on, sa démission entre les mains de l'Abbé de Clairvaux, à son retour du chapitre général. Ce qui est plus certain, c'est qu'il

[1] Hist. mss Clar., pag. 371 et 372.
[2] Idem, idem, pag. 372.

gouverna sagement son monastère deux ans seulement environ, depuis son admission à la licence en théologie, et que ce fut sur ses vives instances qu'il fut autorisé à descendre du fauteuil abbatial [1]. RENIER se retira le 17 septembre 1295 : la vacance du siège dura jusqu'au 20 octobre suivant [2].

1293—1295

On ne connait ni l'année ni le jour de sa mort, on ignore également le lieu de la sépulture [3] de ce Prélat, sous l'administration duquel RUFFIN, 29e Abbé de Citeaux, décida dans un chapitre général de son ordre que l'on célébrerait la fête de Saint-Bernard avec octave [4].

Voici ce que dit Dom. Charles Martel, du 18e Abbé de Clairmarais, qu'un manuscrit contemporain nous représente comme plein de vertu et de noblesse [5], il dit de Dom. RENIER.

« Præficitur, turba fratrum plaudente, RENERUS,
« Sacram que illustrat doctor in arte domum.
« Scilicet hic clarus, rerum fandi que peritus,
« Non tamen ANSELMI tempora curta (sic) regit [6]. »

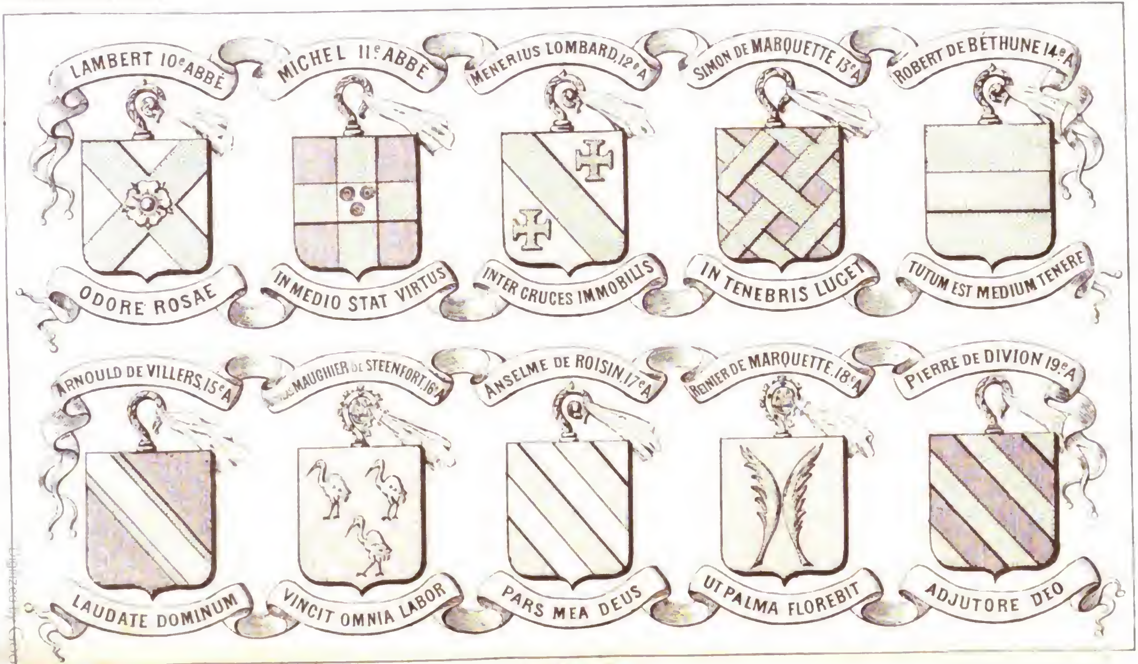
Le nombre des moines de cette époque dont le nom s'est conservé est de cinq ; ce sont : RENIER *(Renerus)*, de Scallon. — JACQUES, de Lille. — NICOLAUS, de Lens. — HENRI FORRES. — GUILLAUME, de Bailleul.

[1] Hist. Clar., 1 pag. 372. — *Mss ex ordinario Domus.*
[2] Idem, idem.
[3] Idem, idem.
[4] Gall. Christ., f° 1063, tom. VI.
[5] Hist. mss Clar., a Bert. de Vissery, tom. 1. pag. 373.
[6] *Colligitur D. Renerum fuisse virum omni virtutum genere illustrem.... etc.* — (Hist. mss Clar., pag. 363).

1293—1295 Renier portait dans les armes qui lui sont attribuées *(attributa Renero)* deux palmes adossées sur un fond qui semble être d'azur, autant qu'on peut en juger par un mauvais dessin qui les reproduit. — Il avait pour devise :

Ut palma florebit [1].....

[1] Hist. m[ss] Clar., pag. 350 et 353, a Bertino de Vissery, 1748.



Imp. Alf. Robaut Douai

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

PIERRE Ier, DE DIVION [1], 19e ABBÉ.

(1295-1301).

Avénement : 1295

Déposition : 1301

SOMMAIRE :

Visite de JEAN, de Sancy, Abbé de Clairvaux à Clairmarais. — Il recommande PIERRE, de Divion, qui est nommé, en 1295, et administre 6 ans et 7 jours. — Détails sur ce gouvernement. — Archives alors bien tenues. — Les bienfaiteurs y déposaient leurs titres pour qu'ils fussent plus en sureté. — On en voit plusieurs venir les réclamer. — (1296). GILBERT, seigneur de Peene, envoie au monastère demander des chartes. — L'Abbesse de Wœstine confie ses *cheures* au gardien de Clairmarais en présence de témoins. — (1297). Nouvelle preuve qu'on confiait également aux Abbayes, des objets précieux pour les soustraire aux ennemis. — Charte de l'Abbesse de Wœstine. — Autres exemples de dépôt des chartes dans les monastères, en 1277 et 1289. — Reconnaissance de l'Abbé

[1] DE DIVIONE, ce mot pourrait, peut-être, laisser croire avec quelque fondement, que PIERRE, 19e Abbé de Clairmarais, était né à Dijon, capitale de la Bourgogne, et qu'il aurait pris le nom de sa ville natale. Cette idée a été émise par Bertin de Vissery. Nous avons préféré la version qui fait descendre ce Prélat de la noble famille artésienne de DIVION, dont on lui a attribué les armoiries.

1295—1301 d'Hasnon, sur 10 mesures de terres données. — (1298). Échange consenti avec MATHIEU, de Fiennes. — ROBERT, d'Artois, reçoit à Hesdin, le Roi et la Reine de France. — Pêche dans le vivier de *la Candelle*, à Rihoult, on rompt les digues. — Lettres de non préjudice accordées aux religieux de Clairmarais.— 1299, février. Fondation de la Chartreuse de Sainte-Aldegonde. — Conventions passées à l'occasion de cette fondation. — Mode d'arbitrage. — Chapitre général des Chartreux (1300). — PIERRE, ne répond pas à la confiance qu'il avait fait naitre. — Il est déposé (1301). — Vers à son sujet. — Religieux contemporains. — L'écu de ses armes. — Sa devise.

JEAN III, de Sancy *(de Sanciaco)*, 26e Abbé de Clairvaux [1], lors de sa visite à Clairmarais, en 1295, trouva l'Abbaye vacante par suite de la démission récente de RENIER, de Marquette, et aussitôt entré au chapitre, la veille de la fête de Saint-Thomas, apôtre, il entretint la communauté de l'élection d'un nouvel Abbé, et lui proposa PIERRE, de Divion, cellerier [2], de Clairvaux, qui à l'heure même obtint tous les suffrages à la recommandation du supérieur général [3], 1295.

[1] Manuscrit inédit de Clairmarais, tom. I, pag. 374.

M. d'Arbois de Jubainville dans son excellent ouvrage sur les Abbayes Cisterciennes, appelle le 26e Abbé de Clairvaux, JEAN, de Saxcy, au lieu de *Sancy* ou *Sanciaco*, indiqué par Bertin de Vissery, (pag. 183, Gall. Christ., Jubainville). — JEAN, frère de THIBAUT (1291-1312), fut élevé du siège abbatial de Barbeaux à celui de Clairvaux, où il mourut.

[2] Le cellerier, avons nous dit, était d'une manière générale sous l'autorité de l'Abbé chargé de l'administration financière de l'Abbaye dont le sous-prieur avait aussi le second ordre, la direction spirituelle. Dans les grandes Abbayes il y avait un sous cellerier, à Clairvaux il y en avait deux et beaucoup d'autres officiers subalternes qui dépendaient d'eux. (D'Arbois de Jubainville, pag. 227 228).

[3] Etudes sur les Abbayes Cisterciennes.

PIERRE, administra le monastère pendant 6 ans et 7 jours, sur lesquels on a pu recueillir quelques renseignements, grâces aux archives qui alors déjà commençaient à être assez régulièrement tenues. A cette époque les chartes étaient confiées à la garde d'un religieux spécialement chargé de veiller, non seulement sur celles de la communauté, mais sur celles encore d'un grand nombre de bienfaiteurs, qui venaient y déposer leurs titres, parce qu'ils les croyaient plus en sûreté et mieux gardés que dans leurs familles. Cette circonstance explique pourquoi nous avons vu plusieurs fois divers personnages réclamer à l'Abbaye les chartes qui les concernaient, soit pour les reprendre, soit pour en avoir communication [1]. En voici quelques exemples.

1295—1301

En 1296, GILBERT, seigneur de Peene, chevalier, envoya JEAN NOELETE, demander quelques chartes dont il avait fait le dépôt ; il ajoutait que la lettre servirait de garantie pour la délivrance du titre réclamé [2].

Une autre preuve de cet usage se puise dans les archives des religieuses de Wœstine.... On y lisait autrefois la pièce suivante textuellement conservée dans un manuscrit ancien [3]. Elle ne laisse aucun doute sur la manière dont on déposait régulièrement

[1] Hist. m^ss Clar.. pag. 374, tom. I.
[2] Hist. Clar.. 1 pag. 375.
[3] Hist. m^ss Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 375.
« *Sequitur alia probatio ex archivo monialium de Wœstine.* » (Idem, idem).

1295—1301 les chartes à cette époque ; fait que nous n'avions pas encore authentiquement constaté :

« *Nos Soror X tina dicta Abbatissa de Wæstina,*
« *totus que ejus loci conventus, nomine nostro et*
« *ecclesiæ, tradidimus.... Fr. Willelmo de Poperin-*
« *ghem Custodi Cartarum de Claromarisco, cartas*
« *nostras VII et VIII, custodiendas in dictâ domo*
« *cum cartis suis, in presentiâ venerabilis patris*
« *petri Dni Abbatis dicti loci et in presentiâ nonni* [1]
« (sic), *Petri de Seninghem, nonni, Jois de Maldin-*
« *ghem et fris Willelmi antedicti, anno domini 1297,*
« *Dominicâ quâ cantatur lætare, Jerusalem* [2]. »

Le chroniqueur de l'Abbaye, D. Bertin de Vissery, nous fournit encore un exemple qui prouve que le monastère ne recevait pas seulement des chartes en en dépôt ; mais qu'on confiait même à ses archives des objets précieux pour les soustraire aux profanations ou aux invasions ennemies [3].

Voici le texte même qu'il reproduit : « *Eodem anno*
« *1297.... Universis presentes litteras inspecturis....*
« *Nos Soror X tina dicta Abbatissa de Wæstina*
« *totus que ejus dem loci conventus, ordinis Cister-*
« *ciencis Morinorum diæcesis salutem, in omnium*
« *salutari... Noverit universitas vestra, nos recepisse*
« *quoddam scrinium a viris religiosis Abbate et*
« *conventu de Claromarisco, in quo quidem scrinio*

[1] *Nonni* signifie probablement religieux, comme en vieux français, on disait *nonne* ou *nonnain*.

[2] Hist. ms Clar., 1 pag. 375.

[3] *Aliud exemplium, alterius rei apud nos depositæ.* — (Hist. Clar., 1 pag. 375).

« *deposite erant reliquiæ domus nostre prefate....* 1295—1301
« *Cum illud datum religiosi in deposito habuerint....*
« *Quod quidem scrinium penes dictos religiosos de-*
« *posueramus tempore guerrarum* (sic), *ipsarum*
« *timore et violentiâ compulse, pariter et angustiis,*
« *quod omnibus quorum interest notum fiat....*
« *In cujus rei testimonium, presentes litteras dictis*
« *religiosis tradidimus, sigilli nostri munimine ro-*
« *boratas, datum anno Domini 1297 Dominicâ quæ*
« *cantatur lætare Jerusalem* [1]. »

Nous avons vu encore précédemment quelques exemples semblables, ainsi en 1277, la veille de Sainte-Madeleine, on se souvient que Buissard, de Reninghes, avait envoyé Agilon à Arnould, de Villers, pour lui redemander la charte du Châtelain de Saint-Omer, laquelle avait été déposée, à sa prière, dans le chartrier Abbatial [2]. En 1289, le même seigneur avait également mandé le même serviteur pour solliciter la pièce dans laquelle il était fait mention d'une partie de terre appartenant à Chrétien Dauske (mai 1289).

Cet usage peu connu du dépôt des chartes dans les monastères nous paraît maintenant bien établi, il semble assez intéressant pour n'être pas laissé dans l'oubli; c'est une preuve de plus de la confiance qu'inspiraient alors les communautés religieuses....

D'autres monuments nous apprennent en outre ce

[1] Idem, idem, idem.
[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 376.

1295—1301 qui suit, concernant l'administration de PIERRE, de Divion.

Au mois de février 1297, ODON, Abbé de Saint-Pierre d'Hasnon, accordait à PIERRE, de Clairmarais, la libre jouissance de ces 10 mesures de terre qui avaient été données par THÉOBALD PIL, de Reninghes, et dont on a parlé plus haut.... Le Bailli avait prétendu que cette autorisation de l'Abbé d'Hasnon était nécessaire parce que Clairmarais était tenu à une redevance annuelle envers Hasnon [1]....

Le même mois, MARTIN, de Bryasset, Comte de Maninghem, donne 100 livres *parisis* [2], pour être admis à participer aux prières de l'Abbaye (1297).

L'année suivante, MATHIEU, de Fiennes, consentait un échange de diverses parties de terre, échange qui fut ratifié à Arras, par ROBERT, Comte d'Artois [3], et par PIERRE, de Divion (1298).

Peu après, GUY, de Dampierre, donnait dans son testament les fonds nécessaires à l'acquisition d'une rente et pour faire son *obit* [4].

A cette époque, ROBERT, d'Artois, se disposait à recevoir dans la ville d'Hesdin, le Roi de France, PHILIPPE LE BEL, et son auguste compagne, JEANNE, de Navarre, Comtesse de Brie ; un festin splendide se préparait et à cette occasion les gens du Comte

[1] Idem, idem.

[2] Idem, idem.

[3] *Ratum fecit prædictum Cambium Robertus Comes Artesiæ. Atrebati, feriâ 3e post festum Sti-Laurentii.*—(Hist. mss Clar. pag. 377).

[4] 15 août. — Inventaire de Flandre et d'Artois, n° 3835.

avaient rompu toutes les digues du vivier de *la Candelle*, appartenant à l'Abbaye, dans le bois de Rihoult: le Prince et la Comtesse s'empressèrent de déclarer par des lettres datées du 29 novembre, le jeudi avant la fête de Saint-André, qu'ils entendaient qu'il ne fût porté aucun préjudice aux abbés et couvent de Clairmarais. Nous donnons ces lettres aux pièces justificatives [1]. 1295—1301

C'était le moment de la fondation de la Chartreuse de Longuenesse, dans la vallée de Sainte-Aldegonde, près de Saint-Omer, la cérémonie se fit avec pompe du consentement et en la présence du fondateur JEAN, de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarme *(dynasta de Noircarme)*, accompagné des religieux de Saint-Bertin et de leur chef, ainsi que du chapitre de Saint-Omer, de tout le clergé de la ville et des faubourgs ou des environs [2], (février 1299). Au mois de mars suivant, le prieur et la nouvelle communauté s'empressèrent de déclarer (*notum fecerunt*) qu'ils s'engageaient à ne jamais porter préjudice à qui que ce soit, ajoutant que si jamais il s'élevait à leur égard la moindre difficulté, ils s'engageaient à soumettre immédiatement la cause à l'arbitrage officieux des prieurs de Clairmarais, de Saint-Bertin, aux doyens de Watten et de Saint-Omer, assistés du prieur de la Chartreuse [3].

[1] Pièces justificatives, tom. I, pag. 73. — Archives d'Artois, tom. II. — Ms de Bertin de Vissery, pag. 377.

[2] Hist. ms Clar., 1 pag. 378.

[3] Hist. ms Clar., 1 pag. 378.

1295—1301 Peu après un chapitre général de l'ordre ratifiait cette convention [1] (1300).

Cela ce passait sous le gouvernement de PIERRE, de Divion, qui pourtant, il faut bien le dire, fut loin de répondre à l'attente qu'on avait conçue de lui ; soit qu'il ne fût pas parfaitement connu de l'Abbé de Clairvaux, qui avait proposé et assuré sa nomination, soit, ajoute le religieux annaliste, Bertin de Vissery, soit que les honneurs aient modifié ses mœurs ou relaché la discipline (*sivè quia forte honores mutaverint mores, aut disciplinam relaxaverint*), soit pour toute autre cause grave, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on se vit forcé de le déposer, le 13 novembre 1301, après six ans d'exercice abbatial, au bout desquels il laissa bien peu de regrets si on en juge par les vers suivants consacrés à sa mémoire [2].

« Donato Petrus defungi munere tentat,
« Impiger, at modica dexteritate præest.
« Non bene directis cœtus succenset habenis,
« Munus et ablatum, dignior alter habet [3]. »

On ignore le lieu de sa sépulture et le jour de sa mort.

[1] Idem, idem,

[2] *Amotus fuit a regimine die 13 novembris 1301, post quam illud sex annos tenuisset.*—(Hist. Clar., 1 p.378).—(Gall. Christ.—Dutems).

[3] Dom. Charles Martel. — Bertin de Vissery, pag. 379.

On lisait de PIERRE, de Divion, dans le manuscrit ordinaire de l'Abbaye : « *Substitutus est ann. Dom. 1295, in vigiliâ Sti-Thomæ* « *apostoli, per Dominum Clarevallensem, Dominus petrus de Diviona* « *tunc, temporis, medius Cellerarius Clerevallensis, qui rexit domum* « *istam per 6 annos.* » — (Hist. mss Clar., pag. 379).

On remarquera que ce distique peu laudatif ne parle pourtant pas de sa déposition.

On trouve parmi les moines ses contemporains : 1295—1301

D. Étienne, ancien Abbé de Longvilliers (*de Longo Villari*). — D. Robert, de Kellemes (Quelmes). — D. Jean, de Fontaine ou de Fontes (*de Fontibus*), procureur (*procurator*). — D. Gérard, de Lille (*Insulensis*). — Jean Pinte. — Jean Fouquier, novice (*novicius*). — Adam, de Beaumont. — Pierre, de Hautbourdin. — Jean Berquin.— Wimann (*Vimannus*). — Gilles, de Dixmude (*de Dixmudâ*). — Philippe, de Dixmude (*de Dixmudâ*).

On a attribué à Pierre, de Divion, un écu d'or avec trois bandes de sable posées diagonalement de droite à gauche. Il avait pris pour devise :

Adjutore Deo....

Mais son administration et sa fin semblent avoir assez mal justifié ces paroles.... S'il invoquait l'aide du Tout-Puissant, à coup sûr, sa prière n'a pas toujours été exaucée.... Nouvel exemple de la faillibilité humaine !!!... Elle se retrouve partout... Elle est de tous les lieux, de toutes les situations... Elle fut de tous les temps !...

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

HENRI, D'YPRES, 20e ABBÉ.

(1301-1316).

Avènement : 1301
—
Démission : 1316

SOMMAIRE :

HENRI, d'Ypres, origine de son nom.— Il est simple profès au monastère.-- Son élection à la dignité Abbatiale.— Ses heureuses dispositions. — Améliorations obtenues par lui.— (1301). Donation de 20 sols *parisis* à prendre à Saint-Nicolas. — Donation de 6 mesures dans le bois de Loos. — (1301, 20 mars). Guerres. — Les Flamands envahissent l'Artois. — Rencontre à Arques avec les Français. — Lutte terrible, 12,000 Flamands perdent la vie. — (1304, novembre). Ratification des donations faites par les membres de la famille de RENINGHES. — Exemption de toute redevance sur 20 mesures au bois *Boutry*.— AGNÈS, de Vaudringhem, se reconnait débitrice de 36 sols *parisis*. — Les hostilités continuent. — On ne songe plus à écrire les évèments jusqu'en 1307.— VITASSE, de Conflans, avoué de Thérouanne, reconnait le droit de justice sur Maninghem. — (1307). Espoir de calme. — L'Abbé reprend les travaux de l'église.— On prépare la charpente pour les toitures du chœur et du transsept. — (1308). Donations qui facilitent les travaux.— Le chœur est recouvert.— (1309). Discussion jugée à Cassel au sujet du marché de Renescure. — Transaction. — (1311). Incident déplorable. — Difficultés intestines. — Graves

1301—1316 embarras. — Révolte des convers de Thosan, près de Bruges, contre l'Abbé. — Mort violente d'un religieux.— On avise.— Réunion générale de tous les Abbés et des prieurs de l'ordre.— Tous les frères dispersés au-dehors, dans les *granges*, sont rappelés dans l'intérieur. — Leur opposition, leur fureur, ils disparaissent peu à peu. — Arrangement intervenu avec les représentants de la ville de Saint-Omer, au sujet du droit de pêche dans la Moere.— (1313). La guerre se rallume. — HENRI, suspend les travaux du clocheton de son église — Les pertes s'accroissent.—Obligation de disperser les religieux. — La misère augmente depuis le renvoi des frères convers. — L'Abbé est obligé d'affermer des *censes* à des prix très bas. — Exemples. — Prix de diverses locations de terre.— Leur situation.— Minimité des redevances.— Malheurs essuyés par l'Abbaye. — (1316). Inondations. — Nullité des récoltes.— On craint la famine en France.— HENRI, lutte contre l'adversité, il répare les pertes, et rappelle ses frères dispersés. — Il est fatigué de la prélature et se démet au bout de 15 années d'administration, entre les mains de l'Abbé de Clairvaux. — Religieux contemporains. — Son éloge.

HENRI, surnommé d'Ypres, à cause du lieu de sa naissance *(sic dictus a natali solo)*, religieux profès du monastère de Clairmarais, fut élevé unanimement à la prélature, le 10e jour qui suivit la déposition de PIERRE, de Divion, c'est-à-dire le 23 novembre 1301; il devint ainsi le 20e Abbé de cette communauté, dont il était auparavant le procureur *(causidicus)*, et l'aide du cellerier [1]. HENRI avait toujours été très prévenant envers ses frères, pendant l'exercice de ses premières fonctions, et lorsqu'il fut placé à leur tête, sa prévoyance, son amabilité à leur égard, loin de

[1] *Socius cellerarii*. (Hist. Clar., 1 pag. 380).
Le marc d'argent valait alors 4 livres 8 sols, le denier *parisis* était à 4 deniers 12 grains. (Leblanc).

s'affaiblir semblaient au contraire s'accroître toujours ; il aurait certainement obtenu les plus notables améliorations, si diverses circonstances les plus graves et indépendantes de sa volonté, n'étaient souvent venues entraver ses généreux efforts [1]. Pourtant et malgré tous les obstacles qu'il eut à traverser, ce Prélat put obtenir encore quelques avantages pour la communauté : ainsi, en 1301, BAUDOUIN, seigneur de Saint-Nicolas, lui donne 20 sols *parisis* de rente, à prendre sur la terre de Saint-Nicolas : JACQUES III, de Condète, 59e Abbé de Saint-Bertin, accorda son *Vidimus* à cet acte, en 1398 [2].

La même année (1301), le doyen de Furnes, W..., Prieur d'Onfroy-Capelle *(de Ofridi-Capellâ)*, déclare à D. HENRI, que HUGUES, fils de THÉOBALD et HELA, son épouse, ont donné à la maison 6 mesures de terre, dans le bois de Loos *(in Looz)* [3].... Mais bientôt les documents nous manquent sur cette triste époque, les récits sont incomplets, à peine le digne Abbé de Clairmarais avait-il administré pendant un an que les agitations recommencent. Il venait de donner la sépulture dans son église à CATHERINE LAWART, inhumée selon son désir et celui de son époux dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste [4]. — (20 mars 1301), lorsque la

[1] *Sapienter regimen tenuit fere 15 annis, discrete providens omnibus necessitatibus domus sibi creditæ, majora incrementa, ea daturus, nisi diversa ob fuissent infortunia.* (Hist. Clar., 1 pag. 380).

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 380.

[3] Le bois de Beloo, Betlo, Beauloo ou Loo, on le sait, était ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt d'Éperlecques et de Ruminghem.

[4] Nous avons dit ailleurs que SIMON LAWART, bailli de Cassel et de Bergues, et CATHERINE, sa femme, bienfaiteurs de l'Abbaye

1301—1316 guerre, ce redoutable fléau des nations, envahit de nouveau le pays; les Flamands se ruèrent sur l'Artois y portant l'horreur et la dévastation ; arrivés dans le village d'Arques, ils se trouvèrent en présence d'une armée française qui leur barrait le passage. Le choc fut terrible, resserrés dans un étroit espace *(in angustâ viâ)*, de part et d'autre, acharnés à l'extrême, les combattants rougirent le sol du sang généreux des nombreuses victimes tombées sur le champ de bataille; là, disent les historiens [1], douze mille enfants de la Flandre trouvèrent la mort. *In quâ viâ duodecim millia ex ipsis necati sunt* [2].

Pendant ces malheureux temps de troubles et d'agitations, la quatrième année du gouvernement d'HENRI, et la veille de la Toussaint, JACQUEMES, de Reninghes, seigneur de la Jumelle, fils de JACQUES, ratifiait toutes les donations faites par ses devanciers, inhumés à Clairmarais. *Quos dicit sepultos in Claromarisco.*

Au mois de mai, MAHAUT, Comtesse d'Artois et de Bourgogne, Comtesse Palatine et dame de Salins, etc., exemptait de toute redevance *(ab omni exactione)*, 20 mesures de terre du *bois Boutry (de nemore Boutry)*, lesquelles avaient été achetées depuis 14 années de JEAN, de Vaudringhem, sous la réserve du droit seigneurial.

avaient fait construire la chapelle Saint-Jean-Baptiste. SIMON, mourut au mois de mai 1341, quarante ans après sa femme. — (Hist. ms Clar., 1 pag. 381).

[1] Oudegherst, pag. 231 — Le P. Malbrancq.

[2] B. de Vissery.

En même temps, AGNÈS, dame de Vaudringhem, se reconnaissait débitrice envers le monastère de 36 livres *parisis*, que la communauté lui avait avancées pour empêcher la péremption du droit réservé [1]. Elle promet de s'acquitter dans le courant d'un mois. Cet acte porte tous les sceaux respectifs *(cum sigillis prædictorum)* [2].

1301—1316

On lit à cet égard dans l'inventaire de Godefroi, les lignes suivantes qui offrent quelques variantes :

1304, le 1er mai, la Comtesse MAHAUT, promet et accorde au couvent et Abbés de Clairmarais, de jouir à toujours de 20 mesures dans les bois de Bilment (sic), qu'ils avaient acquises il y a 14 ans de M. JEAN, de Warenghem, tenues du seigneur de Seninghem, en payant 36 livres *parisis* à JACQUES LE MAISME, nommé par elle pour recevoir dans le comté d'Artois, tout ce qui pourrait être dû par les personnes non nobles et d'église, pour les acquisitions de fiefs, arrière-fiefs, alleux et aux terres faites dans cette province [3].

Mais les mauvais jours de la Flandre continuaient, les hostilités se ravivèrent sans cesse, pendant plusieurs années ; au milieu de tant de graves évène-

[1] *Quos ante dictæ Comitissæ solveramus pro exemptione caduci... Promittit que eamdem summam nobis soluturam.* — (Hist. Clar., 1 pag. 381).

[2] Hist. mss Clar., pag. 282.

[3] Inventaire de Flandre et d'Artois, n° 83.

Le prix du marc d'argent valait en 1304, 6 livres 5 sols et 8 livres 10 sols, en 1305. — En 1306, il était redescendu à 2 livres 15 sols 6 deniers. (Leblanc).

1301—1316 ments et de toutes les préoccupations qu'ils devaient naturellement entraîner, à peine trouvait-t-on le loisir de mentionner à la hâte, dans le *Diarium* de la communauté, les faits les plus saillants qui se passaient chaque jour. Jusqu'à l'année 1307, on ne trouve plus rien.... Puis alors, nous voyons que VITASSE, de Conflans, avoué de Thérouanne *(advocatus Teruannæ)* reconnait à l'Abbaye le droit de haute et basse justice dans l'enceinte de Maninghem [1], avec la moitié de la moyenne juridiction sur la paroisse : *Item mediæ partis toparquæ, mediæ potestatis juridicæ* [2], le seigneur se réservant toujours le droit de veiller à la sûreté publique et de rendre la justice jusques dans l'enceinte réservée aux moines [3].

Cette même année, où le calme commençait à renaître, semblait annoncer à HENRI, une légère espérance de paix, il se hâta d'en profiter pour achever son église, dont les travaux interrompus depuis SIMON, de Marquette, 13e Abbé, s'étaient arrêtés à la partie supérieure, il employa deux années à préparer les bois qui devaient servir à la charpente destinée à soutenir les toitures du chœur et celles de la nef transversale [4].

[1] Hist. Clar., 1 pag. 382.

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 382.

[3] Idem, idem.

[4] *Hoc eodem anno 1307, cum Henricus noster audivisset quædam preludia pacis, confidens in ea, credens pacem propè in januis, cogitat de perficiendâ ecclesiâ nostrâ, quæ a tempore Simonis de Markella, 13o Abbatis, quo ad superiorem partem initium habuerat : Unde ligna quibus tectum ejusdem ecclesiæ chori cum brachiis suis, etc., componi jubet, adornat, et huic operi per spatium duorum annorum sedulò intendit.* — (Hist. Clar., pag. 382).

1301—1316

Une donation de 27 livres *parisis*, fut faite en 1308, par JEAN BEC, de Fiefs, et par sa femme, *in bona et forti monetâ*, dit un chroniqueur ; cette libéralité ajoutée à une autre de 40 sols de rente, provenant de MABILE *(Mabila)*, à prendre sur 9 mesures de terre labourable, dans la paroisse de Notre-Dame de Cassel, vinrent à propos servir à l'exécution des travaux.... Le chœur était recouvert cette même année (1308). *Tegitur chorus Clarimarisci.*

Peu après, l'Abbé venait de terminer devant les juges de Cassel, une contestation relative à un droit de marché et de forage *(de thelonio et foragio causâ)* dans la paroisse de Renescure, droit pour lequel les magistrats s'élevaient contre les prétentions de la communauté : l'affaire s'arrangea à l'amiable ainsi que le constate un *vidimus*, délivré par le magistrat de Saint-Omer [1].

Mais deux ans après, une autre difficulté beaucoup plus grave s'élevait et donnait à HENRI, d'Ypres, les plus sérieuses préoccupations.... Ce n'était plus cette fois la guerre du dehors qui agitait les esprits, son âme était émue par des hostilités d'une autre nature.... La guerre intestine désolait alors quelques monastères de l'ordre de Citeaux, une étincelle partie de Thosan, près de Bruges, gagna promptement toutes les Flandres, portant partout la perturbation et le désordre.... Les frères convers de Thosan, on

[1] *Nobis adversante ejusdem loci qui tamen resipuit consultu politico.* — (Hist. mss Clar., 1 pag. 383).

1301—1316 ne sait pour quelle cause, s'étaient insurgés contre leur Abbé; l'un d'eux même s'oubliant jusqu'à la dernière limite, osa porter la main sur son supérieur et ne s'arrêta que lorsque il eut frappé mortellement l'un des plus anciens religieux de la maison [1]....

Aussitôt on dut aviser, tous les Abbés et les prieurs s'assemblèrent en chapitre général et il fut décidé que conformément à ce qui se pratiquait pour les corporations religieuses vètues de noir *(nigrorum monachorum)*, les frères qui, en très grand nombre, étaient dispersés dans les *granges* seraient rappelés dans l'intérieur du monastère pour s'y livrer aux travaux domestiques; mais cette mesure de prudence ne s'exécuta pas sans peine, elle amena des désordres; tous les convers protestèrent contre cette gênante innovation, ils le firent d'abord avec une véhémence qui ressemblait passablement à la fureur, mais, avec le temps les esprits se radoucissant, peu à peu le nombre des récalcitrants finit bientôt par se réduire et par s'éteindre insensiblement [2].

[1] *Anno autem 1311, Henrici Abbatis tempore, aliud belli genus exurgit, bellum scilicet intestinum, et domestica discordia in ordine nostro.... Conversi nostri rebelles fiunt per universam Flandriam quod a nefando eventu initium sumpsit : conversi Thosani propè Brugas, insurgentes adversùs Abbatem suum, unus ex eis ex cholera* (sic). *Vulneravit prædictum proprium Abbatem, et unum ex senioribus monachum ejusdem domus occidit....Qua re causâ omnes Abbates et priores totius Flandriæ in unum congregati statuerunt.... Ut ad exemplum nigrorum monachorum omnes ordinis conversi qui erant in magnâ copiâ ad diversas grangias et villas deputati.... evocarentur.* (Pag. 383).

[2] *Domesticis tantum ibidem exercitamentis occupandi.... Quod*

Tel est sur ce grave incident de l'administration
d'Henri, d'Ypres, le récit de Dom. Guislain-Campion, nous le donnons ici, tel qu'il nous a été conservé par Bertin de Vissery [1].

La même année, le dimanche avant la fête de l'apôtre Saint-André, l'Abbé de Clairmarais entra en arrangement avec la ville de Saint-Omer *(cum senatu Audomarensi)*, au sujet de la pêche qui se faisait d'ordinaire jusqu'aux limites de la Moëre, à l'oratoire de Saint-Bertin [2].

Deux ans après, la guerre rallumée dans les Flandres, sévissait avec plus de rigueur aux environs du monastère ; Henri dut renoncer pour le moment à continuer la toiture de son église ; l'exécution du clocheton fut non-seulement différée, mais les malheurs des temps prirent une telle gravité et la maison eut à subir tant de pertes, que l'Abbé se vit forcé de disperser dans différentes maisons le troupeau confié à sa garde ; depuis le rappel des frères convers qui cultivaient primitivement les *granges*, la pénurie s'était tellement accrue, qu'il y eut nécessité d'affer-

mandatum conversi renitentes, ubique eodem tempore conturbati sunt, commoti sunt, furor apprehendit eos, sed paulatim mitescentes, in majori numero fuerunt extincti. (*Ita Domnus Guislenus Campion*).

[1] Bertin de Vissery, tom. I, pag. 383, lin. 17 et seq).

[2] *Eadem anno 1311, Henricus Abbas compositionem fecit cum senatu Audomarensi causâ piscationis, juxtà terminos meræ seu eremum S^ti Bertini.* — (Hist. m^ss Clar., I pag. 383. lin. 23 et seq).

On trouve aux archives municipales de Saint-Omer une copie collationnée du concordat passé entre le magistrat de Saint Omer et l'Abbaye de Clairmarais, acte fixant les limites réservées pour la pêche dans la mer ou la moëre (Papier F.) R. f° 77 (CXC. 20). 1311

1301—1316 mer plusieurs *censes* à des prix excessivement minimes, ainsi on voit à cette époque 8 mesures de terre laissées à Colard, du Ploichs (du Plouy), pour le prix de cinq sols six deniers de rente par mesure [1]. La dime était de 2 pour 100.

Huit mesures sont également affermées à Guillaume Brounoul, au prix annuel de cinq sols six deniers *parisis* et la dime de 2 pour 100.

A Jean Mareau, on céda en location 16 mesures

[1] Hist. Clar., à Bert. de Vissery, 1 pag. 384. — *De novo magis in magis sevit bellum in Flandriâ, etiam in partibus nostris; cogitur que Henricus ab incepto opere tecti ecclesiæ desistere, nec in diebus suis obeliscum campanile potuit executioni mandare.... Ita bellum huic domui tanta infligit infortunia, ut cogatur Henricus amantissimum gregem sibi commissum, hinc et indè in varias domos dispergere.... Et ex revocatione conversorum ita penuries premit, Henricum, ut prædia plura ad censum modicissimum teneatur locare ut ex citandis liquet: Colardo scilicet du Ploich* (sic). *8 mensuras terræ pro 5 solidis et 6 denar. annuatim pro quolibet mense nobis persolvendis, etc.— Predictæ terræ adjacent vallibus de Liedinghem, ultrà civitatem terminos que habet vaccarum viam.... instrumento hujus rei præsentes fuerunt et sigilla sua, apposuerunt septem personnæ.... Henricus Abbas, Philippus de Noeville, Ballivus de S^{to} Audomaro, Dom. W.... de Billecq, Dom. Vitasse de Norhout, Dom. Nicolas de Beauloo, (Bethlo, Biaulo ou Beauloo).*

Philippe, de Neuville ou Noeville, fut le 16e Bailli ou capitaine de Saint-Omer. (Voir notre catalogue des Baillis, Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie, livraison 38e, pag. 1010).

Pour pouvoir se former une idée du prix dont il est fait mention dans les actes cités, il faut se rappeler qu'à cette époque, d'après le travail de Dupré de Saint-Maur le prix du marc d'argent fin reçu aux monnaies comme matière, était, du 19 septembre 1313 au 1er mars 1317, de 2 livres 14 sols et 3 liv. En 1317, l'argent fin monta à 3 l. 7 s. 6 d. En 1327, il était arrivé à 6 livres par l'ordonnance du duc de Bourgogne de la Saint-Martin.— La valeur du marc d'argent fin monnayé était alors de 4 livres argent le Roi d'un denier de poids au fur de 192 pièces au marc, ayant cours pour 2 deniers pour pièce. — (Essai sur les monnaies, in-4°. Paris, 1746, pag. 200).

29 verges à la charge de payer 5 sols et 6 deniers.— 1301—1316
Idem, 2 mesures 64 verges 6 pour 100, avec la dime 2 pour 100.

THOMAS CASTELER, reçoit 7 mesures 4 verges pour 6 sols avec exemption de toute dime, ce qui indique que sur ce point la dime pleine appartenait à l'Abbaye, comme le surplus des autres.

Toutes ces terres étaient situées dans la vallée de Liedinghem (sic), au-delà de la ville, elles avaient pour limites le chemin des Vaches ; les témoins qui figurent dans ces actes sont au nombre de sept, savoir : HENRI, Abbé. — PHILIPPE NEUVILLE, Bailli de Saint-Omer.—W..., de Bilques.—Dom. VITASSE, de Northout. — Dom. NICOLAS, de Beaulo [1].

Parmi les pièces contemporaines de l'administration d'HENRI, d'Ypres, nous rencontrons dans les archives d'Artois, celles qui suivent :

« 1314, 27 novembre. — Louis X, mande à JEAN,
« de Ryoc, clerc, et à PIERRE SAILLARDI, chevalier,
« qu'il les a substitués au lieu et place de RICHARD
« TIBOURREAU, clerc, et JEAN, de Vossiaco, jadis
« chevalier, qui avait été nommé pour agir dans la
« cause, entre MATHILDE, Comtesse d'Artois, d'une
« part, et le Comte de Flandre, d'autre part, en rai-
« son de la saisine et de la justice du clos et de la
« maison de Clairmarais [2]. »

La même année (1314), on lit : « Requête présen-
« tée au Bailli d'Amiens, par les officiers du Comte

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 385.
[2] Inventaire de Godefroi, tom. VI, pag. 251.

1301—1316 « de Flandre, parce que certain prisonnier qui avait « été arrêté par lesdits officiers dans une mêlée à « Clairmarais et avait été remis à seigneur du Roi, « comme en main souveraine, soit rendu au Comte « de Flandre et à ses officiers. »

Au dos de la feuille est écrit : « Que le Bailli « d'Amiens avait ordonné sur cette requête que le « prisonnier en question serait remis sur le lieu où « il avait été arrêté, et qu'ayant été exécuté, le « Bailli de Cassel aurait voulu mettre la main dessus « au nom du Comte de Flandre, qui avait seul la « justice dudit lieu ; mais que le Bailli de Saint-« Omer s'y étant opposé, le bailli d'Amiens aurait « alors ordonné à un seigneur du Roi de prendre le « prisonnier et le mettre en la maison du Roi comme « souverain [1]. »

Pendant le temps des hostilités sans cesse renaissantes depuis 1297, entre les Français et les Flamands, l'Abbaye de Clairmarais eut à essuyer bien des malheurs, bien des pertes et de bien pénibles épreuves au point de vue de ses intérêts temporels.

L'année 1316, ne fut pas meilleure, les inondations causèrent de sérieux ravages, le blé, le vin manquèrent presque complètement par suite d'une trop grande abondance de pluies, c'était l'époque, où selon le père Daniel (1315), la France entière se vit exposée à une affreuse disette par l'absence de toute espèce de céréale et de toute récolte productive [2].

[1] Inventaire de Godefroi, tom. VI, pag. 257.

[2] *Historia Sanderiana*, fol. 266, p. Daniel, histoire de France,

Henri, lutta de toutes ses forces contre l'adversité, il rappela à lui ses frères dispersés, il répara autant que possible les pertes éprouvées, puis se sentant surchargé par le fardeau de la prélature, il se démit de sa dignité, le 9 novembre 1316, entre les mains du chapitre, au grand regret de tous ses frères assemblés, et de Conrad, 28e Abbé de Clairvaux, alors en cours de visite à Clairmarais. 1301—1361

Mais malgré cet acte d'abnégation dicté par une humilité véritable et par un juste sentiment de l'accomplissement du devoir, nous verrons ce pieux cénobite reparaître bientôt sur le fauteuil abbatial qu'il ne devait abandonner qu'à son dernier soupir.

D'après le manuscrit ordinaire de la maison, on l'a vu, Henri, d'Ypres, avait été promu par le suffrage unanime de ses frères, le jour de Saint-Clément de l'année 1301, alors qu'il remplissait les fonctions de conseil *(causidicus)*, et de cellerier adjoint : il se retira le 5e jour des ides de novembre 1316, c'est-à-dire la veille de Saint-Martin d'Hyver, après avoir gouverné l'Abbaye pendant 15 années. Ce Prélat avait eu à subir bien des épreuves à cause des guerres *(guerras)* et des inondations; en compensation il eut la consolation, du moins, de pouvoir rappeler ses religieux qu'il s'était vu dans la pénible nécessité de disperser lui-même [1], parce qu'il n'avait plus le moyen de les nourrir.

tom. III, pag. 525. — Bertin de Vissery, tom. I, pag. 385, lin. 8, et seq.

[1] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 385 et 386.

1301—1316 Parmi ces religieux trois seulement nous ont laissé leur nom, ce sont : — BAUDOUIN, de Saint-Pol. — ANDRÉ, d'Arras. — GUILLAUME, de Ploiche (du Plouy).

On a écrit de lui :

« HENRICUM, solers celebrat clementia, patre
« Grex sub tam miti gaudia vix que cepit;
« Ast dum sepositis vitam vult ducere curis
« Quæ delectabat, corda dolore premit [1]. »

[1] Histoire manuscrite et inédite de l'Abbaye de Clairmarais, par Dom. Bertin de Vissery, tom. I, pag. 385 et 386.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

LE BIENHEUREUX SEGALON [1], 21e ABBÉ.

Avènement : 1316 — Mort : 1323

(1316-1323).

SOMMAIRE :

Le bienheureux SEGALON, succède à HENRI, d'Ypres, le 9 novembre 1316.— Son origine, ses fonctions à l'Abbaye d'Ourscamps.— Sa réputation de vertu le fait unanimement désigner. — On le surnomme un nouveau SAINT-BERNARD. — Ses hautes vertus. — Il s'effraye de sa nouvelle dignité. — Ses soupirs et ses plaintes. — Ses exclamations. — Malgré ses craintes il entre en fonctions.— Il répare les torts de la guerre ainsi que les dégâts des inondations et fait revivre la discipline. — Partout il donne l'exemple. — Son inclination pour la pauvreté. — Il refuse d'accepter sans la permission de ses supérieurs 60 cuillers d'argent données par JEAN CORNET.— Cette donation est autorisée. — L'administration de SEGALON dure sept ans. — Il meurt en se rendant au chapitre général de Clairvaux. — Son inhumation. — Son tombeau est vénéré.— Attestations de Dom. Guislain Campion et d'Henriquez,

[1] Nous trouvons ce nom inscrit de deux manières : SEGALON ou SAGALON.

1316 – 1323 au sujet de la sainteté de cet Abbé. — Vertus de SEGALON. — Son élévation d'après le catalogue de l'Abbaye. — Sa mort. — Vacance de l'Abbaye. — Religieux contemporains. — Ses armoiries.

Le bienheureux SEGALON, c'est ainsi qu'il est toujours qualifié [1], fut sp ntanément élu 21e Abbé de Clairmarais par l'assemblée capitulaire, en présence de CONRAD, 28e Abbé de Clairvaux, le 9 novembre 1316, aussitôt après la démission d'HENRI, d'Ypres. SEGALON, était originaire d'Arras, *de Atrebato oriundus* [2], il était moine et maitre des convers dans le monastère d'Ourscamps, *in ursi Campo*, ordre de Citeaux, diocèse de Noyons. Son élévation fut d'autant plus prompte, d'autant plus unanime que sa réputation de vertu s'étendait au loin, *fama undique diffusa erat*, aussi le jour même de la retraite de son prédécesseur, tous les suffrages se portèrent-ils spontanément sur lui avec la plus grande espérance : il réunissait, en effet, toutes les qualités, il était doux, humble, pieux, affable, zèlé conservateur des vieilles et saines traditions, on le désignait sous le surnom de NOUVEAU SAINT-BERNARD [3].

Mais à peine ce bienheureux cénobite se vit-il revêtu des insignes de la prélature, que se croyant indigne de supporter un pareil fardeau, son humilité s'exhalait en soupirs. « Malheureux s'écriait-il, que « vais-je faire ? Que vais-je devenir ? *Quo me ver-*

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 387.
[2] Idem. idem.
[3] *Novus Bernardus in totâ regione habebatur.* (Idem, pag. 387, lin. 15 et 16).

« *tam?...* Si, négligent comme je le suis, je garde 1316–1323
« avec moins de zèle le dépôt qui m'est confié, dépôt
« que le Christ Notre-Seigneur a racheté de son plus
« précieux sang.... Si, je dois porter et conserver
« longtemps dans des vases d'argile ce sang répandu
« sur la croix, comment ne pas s'effrayer [1] ?.... »

Ensuite, disent les annalistes, la sollicitude de SEGALON pour sa propre conscience et pour celle d'autrui, (l'une et l'autre ne lui étaient pas assez connues), lui faisaient entrevoir un abîme *(abyssus)* sans fond et une nuit ténébreuse *(nox tenebrosa)*, pour les garder l'une et l'autre dans la pratique du bien.... « Si quelqu'un, s'écriait-il, demande ce
« que j'ai fait de mon frère, pourrai-je répondre
« comme Caïn, qu'il n'est pas sous ma garde ?....
« Ne devrai-je pas plutôt m'écrier avec le psalmiste :
« *Nisi dominus custodierit civitatem, frustrâ vigilat*
« *qui custodit eam* [2] ? »

Tout en exprimant ces plaintes, SEGALON entra en fonctions dans un moment bien difficile ; il y avait bien des ruines à relever. Autant qu'il était en lui, il s'appliqua à réparer les torts de la guerre et les ravages des eaux, il ne négligea rien pour faire revivre dans le monastère la discipline et la régularité primitives qui s'étaient légèrement attiédies depuis la dispersion de la communauté. D'ailleurs, ce saint

[1] *Si sanguinem in cruce effusum, a me in vasis fictilibus esset servandum, et sæpe portandum quid non expavescerem ?....* — Hist. Clar., 1 pag. 388.

[2] Hist. Clar., 1 pag. 388.

1316—1323 Prélat n'ordonnait jamais rien, qu'il ne prêchat lui-même d'exemple. Se faisant tout à tous, il était toujours le premier à appliquer rigoureusement la règle et à faire des bonnes œuvres. Il avait tant d'inclination pour la pauvreté religieuse, que sans la permission du supérieur général le P. MATHIEU, 29e Abbé de Clairvaux, il refusa d'accepter le don de 60 cuillers en argent, offertes à la communauté pour l'usage du réfectoire, par JEAN CORNET, l'un des attachés à la maison. Cette donation fut néanmoins régulièrement autorisée en 1321 ; nous donnons le titre aux pièces justificatives [1].

Voici quelques autres documents qui se rapportent à l'administration de cet Abbé :

1320, 17 février. — « Commission donnée à DROGON, de la Charité, Archidiacre de l'église de « Soissons, clerc, et à ERARD, d'Alement, conseiller « du Roi, pour faire information dans le procès qui « était entre le Comte de Flandre et la Comtesse « d'Artois au sujet de la garde de l'Abbaye de Clairmarais [2]. »

1321, 11 janvier. — « Arrêt qui nomme DREUX, « de la Charité, Chanoine de Laon, JEAN, de Roye, « Chanoine de Senlis, et VINCENT, du Château, commissaires, pour informer en l'instance qu'il y avait « entre la Comtesse d'Artois et le Comte de Flandre,

[1] Hist. mss Claromarisci, tom. I, pag. 74. — Voyez ce titre, tom. I, pag. 377.

[2] Inventaire d'Artois, tom. VI, pag. 383.

« au sujet de la garde et de la justice du cloître et « de la maison de Clairmarais [1]. »

1316—1323

1321, 21 mai. — « Arrêt rendu entre la Comtesse « d'Artois et le Comte de Flandre, pour la justice de « Clairmarais, de Blaringhem et de la rivière qui va « de Gravelines à Saint-Omer, que chacun d'eux « prétendait. Lequel arrêt met la chose contentieuse « à la main du Roi [2]. »

1323, 29 mars. — « Commission d'André, de « Charole, chevalier du Roi, Bailli d'Amiens, pour « l'exécution d'un arrêt au Parlement y inséré, rendu « à Paris le 10 décembre 1323, entre la Comtesse « d'Artois et le Comte de Flandre, lequel arrêt or- « donne le rétablissement des exploits de justice « faits par les Baillis de Cassel et Bourbourg, à Bla- « ringhem, en l'Abbaye de Clairmarais et sur la « rivière d'Aa [3]. »

1323, 16 avril. — « Arrêt qui ordonne que la « Comtesse d'Artois, fera ajourner les héritiers de « Robert, Comte de Flandre, pour reprendre le « procès entre ledit Comte et la Comtesse [4]. »

1323, 7 mai. — « Mandement du Roi au Bailli « d'Amiens, de faire ajourner au Parlement à la « requête de Robert, de Flandre, chevalier, la Com- « tesse d'Artois qui au préjudice du procès qui était « entre les parties, avait fait arrêter dans l'Abbaye

[1] Idem, pag. 403.
[2] Idem, tom. VI, pag. 392.
[3] Idem, tom. VII, pag. 2.
[4] Idem, tom. VII, pag 6.

1316—1323 « de Clairmarais PHILIPPE, de Loyez-Capelle, et JEAN « CLOU [1]. »

Cette commission a été exécutée le 18 juillet par le Bailli d'Amiens, et le 14 septembre par le seigneur du Roi. — Compte-rendu de l'exécution a été fait le 12 novembre.

1323. — « État des pièces envoyées par la Com- « tesse d'Artois, pour le procès [2]. »

On voit par ces débats l'importance qu'avaient alors ces questions de juridiction.

SEGALON, administra pendant 7 ans, 1 mois et 22 jours ; le dernier jour de son gouvernement, il se rendait au chapitre général à Clairvaux, lorsqu'il tomba malade en route et mourut subitement sur le mont des Anglais *(in monte Anglorum)* [3].

Le 17 septembre 1323, son corps fut rapporté à Clairvaux où il fut inhumé dans le chapitre, tout près de la place du sous-prieur. Son tombeau passait pour celui d'un saint. Voici à cet égard l'opinion de Dom. Guislain-Campion, qui témoin auriculaire raconte, d'après une tradition non interrompue, ce qu'il a entendu dire lui-même pendant son séjour dans la maison-mère, en 1652 [4].

« Les moines de Clairvaux m'ont assuré, dit-il, « avoir vu plusieurs fois une resplendissante lumière « au-dessus de la tombe du bienheureux SEGALON. »

[1] Idem, pag. 8.
[2] Inventaire d'Artois, pag. 35.
[3] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 389.
[4] Hist. m^ss Clar., a Bertino de Vissery, tom. I, pag 392, lin. 1 et seq.

Henriquez qui a pris également des informations sur ce fait, affirme avoir appris la même chose de la bouche de ceux, qui en avaient été les témoins lorsque le corps du Bienheureux fut élevé de terre, pour être exposé à la vénération publique [1].

1316—1323

Henriquez, d'ailleurs, s'exprime ainsi en parlant du 21e Abbé de Clairmarais : — « Le Bienheureux « SEGALON était d'une vertu et d'une sainteté admi- « rable; après avoir gouverné son troupeau avec une « extrême habileté et une grande et pieuse prudence, « il fut enseveli à Clairvaux, *Quievit* [2]. »

On lit également dans le catalogue ordinaire de l'Abbaye, SEGALON, moine d'Ourscamps, fut élevé à la dignité abbatiale de Clairmarais, le jour même de la retraite d'HENRI, en présence de l'Abbé de Clairvaux.

A sa mort son église resta veuve pendant trois semaines. C'est tout ce qu'on sait sur ce saint Abbé, dont les guerres continuelles ont empêché, sans doute, de retracer la biographie avec de plus amples détails [3].

On n'a conservé qu'un seul nom parmi les moines

[1] Idem, idem. — *Clarævallenses me dixerunt plures, vidisse splendissimum lumen, in loco sepulturæ beati Segalonis, quod prodigium semiliter testatur Henriquez, et de hujus rei veritate inquirebatur tum temporis ab iis qui illud viderant, ut consequenter corpus ejus e terrâ elevaretur et cultui publico exponeretur.* — (Hist. mss Clar., 1 pag. 392).

[2] Henriquez. — Hist. Clar., 1 pag. 392.

[3] *Monumenta sub B. Segalone ferè nulla sunt, horum defectus arguunt tempora fuisse belliosa.* — (Hist. mss Clar., 1 pag. 392).

1316—1323 contemporains de SEGALON, c'est celui de EUSTACHE WATIERSART.

On a généralement attribué à SEGALON, on ne sait sur quel fondement, les armoiries de l'Abbaye d'Ourscamps [1] qui sont : trois chevrons en or tortillés sur champ de gueules, avec la devise :

Ipsa sibi merces virtus [2]....

On a écrit ainsi l'éloge du Bienheureux SEGALON.

« Quid SEGALUM memorem, virtus quem rara Beatis
« Ascribit, quantus relligione nitet ?
« Ordinis ab cætu proprias remeabat ad ædes [3].
« Cum necdum reducem, mors truculenta necat. »

[1] La Société des Antiquaires de Picardie vient de publier l'intéressant et précieux cartulaire d'Ourscamps, grâce aux soins de l'honorable M. Peigné-Delacour, l'un de ses membres les plus zélés et les plus érudits qui, dans l'intérêt de la science fait le plus noble usage de sa belle fortune.

[2] Hist. mss Clar., pag. 385.

[3] C'est sans doute par une licence poétique que le poète dépeint SEGALON, revenant à son monastère, puisqu'il partait au contraire pour se rendre au chapitre général.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

HENRI, D'YPRES, 22e ABBÉ.

Avénement : 1323 — Mort : 1324

(1323-1324).

SOMMAIRE :

HENRI, d'Ypres, succède à SEGALON, en 1223. — Il meurt en 1324. — Son inhumation dans le chapitre. — Cet Abbé rétablit la ferveur ébranlée.

A la mort inattendue du Bienheureux SEGALON, d'heureuse et sainte mémoire, la communauté assemblée reporta unanimement ses regards et ses suffrages sur HENRI, d'Ypres, dont le bon souvenir n'était point encore effacé.... Il fut spontanément réélu (1223), mais son grand âge lui permit à peine de conserver pendant un an [1], la nouvelle administration qui lui était conférée. Il mourut le 28 octobre 1324 et reçut la sépulture dans la salle capitulaire, devant la stalle du prieur [2].

[1] Mss ordinaire de l'Abbaye. — Hist. Clar., 1 pag. 393.
[2] Hist. Clar., 1 pag. 389.

1323—1324 Sous son gouvernement et celui de son prédécesseur, la ferveur un instant attiédie reparut à Clairmarais. — Henri fut enterré sous une grande pierre noire gravée, portant l'image d'un moine en cuculle *(cucullati)*, tenant la crosse à la main.... Sous ses pieds se trouvait une autre crosse comme pour indiquer sans doute qu'il fut deux fois Abbé : à l'entour de cette pierre tombale, on lisait l'épitaphe suivante :

HIC JACET D. HENRICUS DE YPRA, ABBAS HUJUS ECCLESIÆ, QUI OBIIT, ANNO MCCCXXIIII, DIE B. LEODEGARII [1].

On ne voit figurer à cette époque qu'un seul religieux, D. Pierre, de Sainghin (sic) [2], dont il est fait mention dès 1297.

L'écu armorial attribué à ce Prélat était moitié de sable, en bas, et moitié d'argent, portant la double croix de gueules, avec la devise :

Victrix ovat virtus [3]....

Le second gouvernement d'Henri, a donné lieu aux vers suivants :

« Frena vel invitus memoranda Henrice resumes
« Macte tum solita, dirige lege gregem
« Hunc annum peragis, miro virtutis odore
« Sed nimium immitis stamina parca secat [4]. »

[1] Jongelin. — Bertin de Vissery.
[2] Ne serait-ce pas Assinghem ?... On connait plusieurs localités de ce nom dans le Pas-de-Calais.
[3] Hist. Clar., 1 pag. 394.
[4] Hist. mss Clar., à Bertin de Vissery, pag 393.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

JEAN BIEVER ou DE BIÈVRE, 23e ABBÉ.

Avènement : 1324
Mort : 1325

(1324-1325).

SOMMAIRE :

JEAN, de Bièvre, succède à HENRI. — Origine de son nom. — Son lieu de naissance. — Il devient docteur et professeur de théologie. — Sa science, ses vertus, ses qualités, la suavité de ses mœurs. — Il accepte en tremblant la prélature et se démet au bout de 7 mois. — Il reprend ses études et ses leçons de science sacrées, chez les Bernardins de Paris, aux applaudissements de tous. — Ces leçons sont fructueuses. — Il se prépare à la mort. — Ses libéralités envers ses frères. — Il figure parmi les bienfaiteurs. — On ordonne des prières pour lui. — On les récite régulièrement pendant 200 ans. — Sa mort en 1327. — Sa sépulture. — Moines contemporains. — Son éloge en vers. — Ses armoiries.

Dom. JEAN BIÉVER, BIÉVÈRE ou plutôt de BIÈVRE, succèda à HENRI, le 3 octobre 1224, après une bien courte vacance ; né dans les environs de Paris, ce Prélat tirait probablement son nom du lieu de sa

1324—1325 naissance [1], il était docteur en théologie, lecteur exercé et très habile professeur ; sa science profonde et peu commune ainsi que ses précieuses qualités étaient généralement remarquées : pourtant ce ne fut qu'en tremblant qu'il se décida à assumer sur lui, l'honorable fardeau qui lui était imposé [2] et qu'il ne devait pas garder longtemps ; imitant le noble exemple de ses vertueux prédécesseurs, il se démit volontairement avant l'expiration d'une année d'exercice (sept mois environ).

JEAN, était le plus doux des hommes, *mitissimus hominum*, le véritable pacificateur de ses frères *(verus quietator)*. Après avoir abandonné le fauteuil Abbatial, il reprit ses anciennes études chez les Bernardins de Paris, où il ne cessa de professer les sciences sacrées aux applaudissements des religieux de son ordre, unis à ceux de tous les membres de l'Université de Paris, excitant à un haut degré l'admiration publique... Un peu plus tard, il demanda la permission de se reposer pendant ses derniers jours, pour mieux se préparer à la mort, dans la divine contemplation. Avant de mourir, dit l'annaliste Jongelin, et après avoir obtenu son pardon de LAMBERT WOUT, son Abbé, et l'un de ses successeurs, il lui remit une somme considérable d'argent provenant des dons

[1] Bièvre, village de 1,000 habitants, peu éloignée de Versailles, situé sur la rivière de Bièvre, à 24 kilom. sud-ouest de Paris. — Hist. Clar., pag. 394. — Bertin de Vissery.

[2] *Invitus et tremebundus sarcinam Abbatialem, etiam si magnâ scientiâ aliis que naturæ dotibus polleret.* (Hist. ms. Clar., 1 liv. 7 et 8, pag. 391). — D. Guislain-Campion.

volontaires qu'il avait reçu pour ses leçons de théologie, et il appliqua cette somme à la distribution d'un lot de vin à chaque prêtre qui célébrerait la grand-messe [1]. En mémoire de ses libéralités [2], son nom figure dans le catalogue des bienfaiteurs à l'anniversaire du mois de septembre, et autrefois, pendant longtemps, le prêtre semainier avant de chanter la messe ou avant de commencer la messe du matin, devait réciter l'oraison *inclinâ* pour le repos de son âme, décision qui avait été confirmé par D. Mathieu, 29e Abbé de Clairvaux, le 29 avril 1327. — Ce ne fut que 200 ans après la mort de Jean, en 1628, sous Gilles Dumont, 45e Abbé, que Dom. Denys l'Argentier, Abbé de Clairvaux, exonéra l'Abbaye de cette obligation, par lettres patentes données à Dijon.

Jean, de Bièvre, mourut à Paris au mois de septembre 1327, il fut inhumé, à ce qu'on croit, dans le collége des Bernardins de cette ville [3].

Parmi ses contemporains, on cite : — Jean Boullequin. — Anselme, de Flestres. — Henri, de Mère [4].

[1] Hist. mss Clar., a Bertino de Vissery, tom. I, pag. 306.

[2] Voir les lettres de Lambert Wout, ordonnant des prières pour le repos de Jean Biever, en reconnaissance de ses diverses donations.— (Hist. mss Clar., 1 pag. 396 et 403, lin. 1 à 34). — Ces lettres sont intitulées : *Litteræ D. Lamberti Wout Abbatis, de orationibus faciendis pro animâ D. Joannis de Biever D. Th. Profess.* — Elles commencent par ces mots : *Noverint universi præsentes litteras inspecturi*, et finissent par ceux-ci : *Data fuerunt hoc ann. Dom. 1327 Die Sti Roberti Abbatis....*

[3] Hist., mss Clar., tom. I, lin. 14 et 15, pag. 396.

[4] Idem., idem.

1324—1325 On a écrit ainsi son éloge :

« Et doctoratus celebrat sacrata JOANNEM,
« Laurea et innocuæ, relligionis amor
« Quis credat tanta licet arte et dote coruscet,
« Erosum, prima messe, resignat onus. »

Les armoiries attribuées à JEAN, de Bièvre, étaient deux branches de laurier sur fond d'azur, avec cette devise :

Spiritu laureatus [1].

[1] Hist. Clar. manuscripta, 1 pag. 394.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. FRANÇOIS SANDRE, 24[e] ABBÉ.

Avènement : 1325

Mort : 1326

(1325-1326).

SOMMAIRE :

FRANÇOIS SANDRE, 24[e] Abbé, né à Saint-Omer. — Il entre de bonne heure à Clairmarais. — La sympathie qu'il avait su inspirer le fait élire à la place de JEAN, de Bièvre (1325). — FRANÇOIS était très zélé pour le culte divin et d'une charité inépuisable. — Il commença et acheva le clocher. — Il rappella dans le monastère les religieux dispersés qui n'étaient pas encore rentrés.— Il pourvut largement à la nourriture de ses frères et mourut en avril 1326.— Son éloge en vers, par Dom. Martin Dubuisson.— Moines contemporains. — Armoiries de cet Abbé.

FRANÇOIS SANDRE, 24[e] Abbé de Clairmarais, naquit à Saint-Omer, il entra de bonne heure au monastère, il y prit l'habit religieux et fut appelé à la prélature à la place de JEAN, de Bièvre, qui venait de se retirer. Il fut élu au mois d'avril 1325, et dut son élection à la sympathie générale qu'il avait su inspirer [1].

[1] Hist. m[ss] Clar., pag. 397, etc.

1325—1326 Ce Prélat, de pieuse mémoire, fut d'après un vieux monographe que nous rappelons, aussi zélé que ses prédécesseurs, pour tout ce qui touchait au culte divin [1] ; de plus, d'après un ancien annaliste, il fut toujours rempli d'une inépuisable charité envers ses frères et plein d'ardeur pour la maison de Dieu.

Pendant la seule année que dura son administration, il fit commencer et terminer la flèche qui renfermait les cloches, monument qui n'avait pas moins, assure-t-on, de 237 pieds de Roi en hauteur, depuis la base jusqu'à la croix du sommet, 20 pieds de largeur dans la partie où se trouvaient les grosses cloches et dans le haut 10 pieds de diamètre [2]. — Audessus des voûtes de l'Église jusqu'à l'extrémité de la toiture, on comptait environ 100 pieds. — Pendant que par les ordres de l'Abbé on exécutait avec rapidité et très heureusement ce remarquable travail, FRANÇOIS rappelait dans son monastère ceux de ses membres qui, momentanément éloignés, n'étaient point encore rentrés, et il pourvoyait avec abondance à la nourriture de ses frères. Tout cela put s'accomplir dans le cours d'une année.

FRANÇOIS mourut au milieu du mois d'avril 1326, selon quelques-uns, le 27 de ce mois, laissant sa mémoire en bénédiction ; on ignore combien il vécut

[1] Idem, idem.

Obeliscum campanarium habet in altitudinem 237 pedes... Usque ad crucem, in latitudinem verò habet 20 ped. in parte, ubi sunt majores campanæ et in superiori parte ubi podium per circuitum ejus habet 10 pedes in diametro. — De super volta ecclesiæ....

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 398, note.

d'années, ainsi que le lieu de sa sépulture. — Il fut remplacé le 27 avril 1326. 1325—1326

Dom. Martin Dubuisson [1], a retracé l'éloge de FRANÇOIS SANDRE, dans les deux distiques suivants [2] :

« Nulli FRANCISCUS splendet probitate secundus,
« Quique magis hoc fratres, diligat alter abest ;
« Attollit templi tangentem sidera turrim,
« Et quas Mars pridem fuderat accit oves [3]. »

Parmi les moines contemporains, nous voyons : — ROBERTU de Diévart ou Diéval. — WALTERUS RENARD.— ALMORICUS, de Carnin.— PETRUS *(Atrebas)*, d'Arras.— PETRUS, de Dixmude.— JOANNES, de Melroza.— GUILLAUME, de Poperingue, qui fut conservateur des chartes sous PIERRE, de Divion, 19e Abbé.— JEAN, de Maldinghem, dont il est fait mention, dès 1297, dans des lettres de l'Abbaye de Wœstine et autres. — JEAN WOULVERICQ. — JEAN BLADARINS. — PHILIPPE, de Montquesnoy. — GUIDO (GUI), de Bailleul *(de Balliolo)*.—MICHEL, de Polinchove.— JEAN, de Menrecourt. — FRANÇOIS, d'Ypres *(Yprensis)*. — JACQUES, de Bonne-Fontaine *(de Bondfonte)*.—JEAN, de Fresnoy. — GUILLAUME, d'Arques. — JACQUES, de Peene. — N.... BAZIN. — JEAN KAUKIN (sic). — SIMON, de Oxelaere. — JACQUES, de Gand *(Ganda-*

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 121.
[2] Idem, idem, pag. 398.
[3] Idem, idem, pag. 398, lin. 10 à 14. — Au 2e vers, l'auteur du manuscrit a écrit *mage* au lieu de *magis*. C'est évidemment une distraction de copiste....

1325—1326 *vensis)*. — SIMON, de Sarcus. — HENRI BRUYANT. — JUDOCUS (Josce)[1].

On attribue à Dom. FRANÇOIS SANDRE, les armoiries suivantes : chevron de gueules sur fond d'or, trois roses de gueules deux et une, en haut en bas, deux glaives pointes en haut dans le chevron, avec la devise :

Justitiæ per arma[2].

[1] Hist. m^ss^ Clar., 1 pag. 399, lin. 1 à 17.
[2] Idem, idem.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

LAMBERT IIe WOUT, 25e ABBÉ.

Avènement : 1326
Mort : 1340

(1326-1340).

SOMMAIRE :

LAMBERT WOUT, né à Arques, est élu Abbé le 27 avril 1326. — Il administre 14 ans dans des temps difficiles, sans se détourner de son but. — (1328). PHILIPPE, de Valois, déclare la guerre aux Flamands. — Incendie de l'Abbaye de Wœstine, près de laquelle les troupes étaient campées. — L'Abbesse avait négligé de réclamer le patronage des troupes royales. — Détails sur cet évènement. — LAMBERT demande la permission d'envoyer JEAN, de Bièvre, aux Bernardins de Paris, pour y reprendre un cours de théologie, il reçoit pour ces cours 200 florins de Malte et 100 florins de Florence, destinés aux besoins du monastère. — JEAN, de Bièvre, placé au rang des bienfaiteurs. — Mandement de réciter à son intention la prière *Inclinâ*. — (1339). On creuse le fossé du *Rostraet*. — JEAN, d'Azinville, visite Clairmarais et Blandecques. — Charte en parchemin rappelant cette visite. — LAMBERT touche au terme de son administration. — Redoublement des hostilités entre PHILIPPE, de Valois, et EDOUARD, d'Angleterre. — Citation de Bossuet. — Rupture ouverte entre PHILIPPE et ÉDOUARD. — Guerre. — Succès divers. — Victoire de l'Écluse. — La France lève 15,000 hommes. — ROBERT, d'Artois, ravage

1326—1340 la frontière. — Il défend Saint-Omer. — ÉDOUARD lève le siège et se retire. — Il est poursuivi jusqu'à Cassel. — Malheurs causés par l'ennemi sur son passage. — Rien n'est épargné. — Le château d'Arques, seul reste debout en ruines. — Mort de LAMBERT WOUT au bout de 14 ans d'administration. — Sa sépulture. — Son épitaphe. — Vacance du siège. — Son éloge. — Ses armoiries. — Moines contemporains.

LAMBERT, né à Arques, était simple moine de Clairmarais, lorsque le 27 avril 1326, il fut appelé à la dignité abbatiale de ce monastère, poste qu'il occupa avec distinction *(strenuè)* pendant 14 années, dans des temps orageux *(temporibus valdè bellicosis)*, sans que rien pût jamais le détourner de l'accomplissement de sa mission [1].

En 1328 selon les uns, en 1325 selon les autres [2], la maison eut à subir les plus violents désastres. qui pesèrent surtout, sur l'Abbaye de Wœstine. PHILIPPE, de Valois, Roi de France, avait envahi les Flandres, avec une force nombreuse pour aller secourir le Comte LOUIS, en lutte avec ses sujets révoltés (1328). Il vint pendant l'octave de l'Assomption, camper aux portes du monastère de Wœstine, du côté de l'occident ; cette maison fut alors entièrement incendiée à l'insu du monarque, parce que

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 400.

[2] Evidemment c'est la date de 1328 qu'il faut adopter, puisque PHILIPPE, de Valois, ne monta sur le trône qu'en 1328, et que c'est deux mois après avoir été sacré à Rheims avec la Reine son épouse, par l'Archevêque GUILLAUME, de Trie, qu'il se mità faire la guerre aux Flamands révoltés contre LOUIS, leur Comte, son parent, et qu'il remporta sur eux, sans danger, une grande victoire à Cassel. — (Art de vérifier les dates, édit. in-f° en 3 vol., tom. I, pag. 594).

l'Abbesse, à l'arrivée des troupes françaises avait négligé de réclamer leur patronage ; on lisait jadis le détail de cet évènement dans un manuscrit, aujourd'hui perdu, de la bibliothèque de l'Abbaye, manuscrit intitulé : *Généalogie des Comtes de Flandres* [1].

1326—1340

En 1327, LAMBERT WOUT, demanda aux supérieurs de l'ordre la permission d'envoyer JEAN, de Bièvre, son prédécesseur, au collége des Bernardins de Paris, pour y reprendre ses leçons de théologie, ce qui lui valut 200 florins de Malte et 100 florins de Florence [2], Cette somme fut confiée par JEAN aux mains de LAMBERT, pour l'usage du monastère ; en reconnaissance de cette libéralité, on l'a vu, le donateur fut placé au nombre des bienfaiteurs de la maison et chaque prêtre de semaine devait en commençant la messe, réciter chaque jour à son intention la prière *Inclinâ* ; ce qui dura pendant deux siècles [3].

Au mois de février de cette année, LAMBERT donnait au magistrat de Saint-Omer, des lettres de non préjudice en échange d'une restitution d'un droit de *cauchie*, payée par l'Abbaye [4]. (9 février 1338).

[1] Idem, idem.

[2] D'après des calculs que l'on a lieu de croire aussi exacts que possible, puisqu'ils sont basés sur le prix du froment combiné avec la puissance de l'argent ; le florin qui vaudrait aujourd'hui intrinsèquement 10 f. 87 c. ou à peu près, valait alors 20 f., ce qui ferait pour 1 gros 1 fr. 66 $\frac{5}{100}$, pour le sol 1 fr. 25 c., pour le denier 7 c. $\frac{13}{000}$. — (Hist. de Sisteron, tom. I, par Ed. de Laplane, correspondant de l'Institut de France. — Cibrario. — Traduction de l'Italien, par Barneaud. — Guérard, polyptique d'Irminon.

[3] Hist. m^ss Clar., I p. 401, 402, 403 et 395, 396, pièces justificatives.

[4] Archives municipales de Saint-Omer (CXCI). Pièces justificatives, registre P., 2 scels perdus.

1326—1340 Peu après, en 1339, il faisait creuser le fossé du *Rostraet*. — A cette époque, JEAN, d'Azinville, 30e Abbé de Clairvaux, visitait Clairmarais et Blandecques (1339) ; on peut en juger par la note additionnelle, placée sur la charte originale en parchemin, émanée de cet Abbé, laquelle qui commençait par ces mots : « Nous frère JEAN, nommé Abbé de Clairvaux, faisons « savoir à tous que l'année 1335, le lendemain de « la fête de la Circoncision, en faisant notre visite « au monastère de Clairmarais, etc. [1] »

En accompagnant, en 1339, le visiteur général à l'Abbaye des Dames de Blandecques, LAMBERT WOUT touchait au terme de son administration, il mourut en 1340, et cette dernière année, s'il faut en croire les annalistes [2], fut encore pour sa communauté, plus désastreuse et plus tourmentée que les précédentes. C'était le moment du redoublement des rancunes et des hostilités, entre PHILIPPE, de Valois, et ÉDOUARD, Roi d'Angleterre, qui par le conseil de JACQUES DARTEWELL, chef des rebelles de Flandre, venait de prendre le titre de Roi de France, pour engager les Flamands dans son parti (1339)....

La réunion des fleurs-de-lis et des léopards d'Angleterre était, dès lors accomplie, dit Sainte-Foix [3]. « Nous entrions, selon l'expression de Bossuet, à

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 401, 402, 403 et 395, 396 et pièces justificatives.

[2] Locrius, Moreri, Campion, Jongelin, Bertin de Vissery, pag. 402, tom. I.

[3] L'art de vérifier les dates, tom. I, édit. in-f° en 3 vol. pag. 591, année 1339.

« l'occasion de cette guerre et de ses suites, nous 1326—1340
« entrions dans les temps les plus périlleux de la
« monarchie, où la France pensa être renversée par
« les Anglais qu'elle avait presque toujours battus
« jusques-là.... Nous étions à la veille de les voir
« forcer nos places, ravager et envahir nos provinces,
« défaire plusieurs armées royales, tuer nos chefs
« les plus vaillants, prendre même des Rois prison-
« niers, et enfin faire couronner un de leurs Rois
« dans Paris même.... Ensuite, tout d'un coup, par
« une espèce de miracle, nous les verrons chassés et
« renfermés dans leur île, ayant à peine pu conserver
« une seule place dans toute la France [1]. »

PHILIPPE et ÉDOUARD, qui couvaient depuis long-temps des sujets de plaintes l'un contre l'autre, en vinrent cette année à une rupture ouverte, les actes d'hostilités recommencèrent en même temps en Guyenne et en Flandre, et la guerre continua les années suivantes, par mer et par terre, avec des succès différents.... Le 24 juin, EDOUARD, forcé de lever le siège de Cambrai, devient vis-à-vis de l'Écluse, vainqueur de notre flotte composée de 120 gros vaisseaux.... Il ne fut pas également heureux sur terre ; ayant débarqué sur les côtes de Flandre avec une armée de 150,000 hommes, il en donna le tiers à ROBERT, d'Artois, qui pendant près d'un mois ravagea la frontière et arriva jusqu'à Saint-Omer bien fortifié *(egregiè munitam)*, pour la défendre, disent les historiens, alors que EUDES IV, duc de Bour-

[1] Art de vérifier les dates, édit. in-f° de 1773, pag. 594.

1326—1340 gogne, PHILIPPE, son fils, et le Comte d'Armagnac, allaient le 26 juillet à la rencontre du Roi d'Angleterre qui cernait la place, pour l'attaquer, le battre et le poursuivre jusqu'au mont Cassel [1]. Mais, après avoir commencé le siège de cette ville entourée par une puissante armée et pleine de troupes, l'Anglais dût se retirer.... Pendant ces opérations sanglantes les environs, on le conçoit, éprouvaient les plus rudes épreuves ; l'ennemi en se retirant avait porté partout le pillage, la dévastation et la mort, laissant à peine debout les ruines fumantes du château d'Arques [2], *vix solo Castello relicto* [3].... On devine le sort réservé au monastère et à ses pieux habitants....

Enfin, après tant d'agitations et un gouvernement de près de 14 années bien remplies, LAMBERT mourut le 24 janvier 1340, il fut inhumé dans le chapitre, tout près du siège du prieur, en face d'une colonne placée sur une pierre noire représentant l'image d'un Abbé en habit monastique, avec cette inscription :

HIC JACET LAMBERTUS, QUONDAM ABBAS DOMUS EJUS, QUI OBIIT ANNO DOMINI MCCCXL VIGILIA CONVERSIONIS S^ti PAULI, ANIMA EJUS REGUIESCAT IN PACE, AMEN.

On ne connait pas son âge.... A sa mort l'Abbaye demeura vacante pendant 6 semaines et 4 jours.

[1] Idem, idem, pag. 595.

[2] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 402. — Arques, près de Saint-Omer. Voir sur cette commune une notice que nous avons insérée dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 37e livraison, pag. 3. — Le P. Daniel, Hist. de France.

[3] Hist. Clar., pag 402.

Dom. Martin Dubuisson a dit de lui :

« Invicto semper LAMBERTUS pectore præstat....
« Seu fortuna favet, seu premit atra malis ;
« Annos bis septem sacro dominatur ovili,
« Sola hunc impellunt cedere facta pedum [1]. »

On attribue à cet Abbé les armoiries de la commune d'Arques dont il était originaire, deux clefs d'or adossées et barrées de même au milieu sur fond de gueules, avec la devise :

Diligo portas Sion [2].

Parmi les contemporains on voit : — ROBERT, de Hautbourdin. — MICHEL, de Gondrecourt *(de Gundi curid)*. — GERARD, d'Oriemuges [3].

Nous trouvons dans l'inventaire de Flandre et d'Artois par Godefroi, les pièces suivantes relatives à Clairmarais pendant l'administration de LAMBERT WOUT, 25e Abbé.

1328, 18 juillet. — Arrêt qui commet JEAN, de Roye, clerc, et JEAN, de Chastelet, chevalier, pour informer en la cause pendante entre la Comtesse d'Artois et ROBERT, de Flandre, touchant la saisine de Clairmarais [4].

1328, 14 décembre. — Autre arrêt pour le même objet [5].

[1] Hist. ms Clar., pag. 402.
[2] Idem, idem, pag. 400.
[3] Idem, idem, pag. 403.
[4] Inventaire des archives de Flandre, pag 125, tom VII.
[5] Idem, pag. 150.

1329. — Mémoire de la Comtesse d'Artois pour ledit procès [1].

1330, 11 mars. — Arrêt qui remet toutes les causes pendantes au Parlement entre le Comte d'Artois et ROBERT, de Cassel [2].

1330, 13 octobre. — Lettres de PHILIPPE, Roi de France, par laquelle il ajourne au prochain Parlement le Comte et la Comtesse d'Artois pour reprendre le procès pendant audit Parlement, entre ROBERT, de Flandre et de Cassel, et feue MAHAUT, d'Artois [3].

1331, 13 janvier. — Arrêt qui remet toutes les causes pendantes entre le Comte d'Artois et JEANNE, de Bretagne, dame de Cassel, au nom et comme ayant la garde de ses enfants du défunt ROBERT, de Flandres [4].

1331. — Mémoire pour le Comte de Flandre et ROBERT, de Flandre, seigneur de Cassel, contre le Comte d'Artois, sur le fait de la justice de Clairmarais et de la rivière d'Aa [5].

1332, 18 mars. — Arrêt du Parlement qui nomme pour arbitre dans les procès JEAN, de Balin, chanoine d'Arras, et JEAN, de Thelen, bailli d'Hesdin, pour le Comte d'Artois, et Me JEAN LALEURE et BOUCHARD VOLEKI, bailli de Bergues, pour la dame de Cassel [6].

1332, 12 septembre. — Commission donnée pour

[1] Inventaire de Flandre et d'Artois, tom. VII, pag. 229.
[2] Idem, pag. 252.
[3] Idem, pag. 273.
[4] Idem, pag. 320.
[5] Idem, pag. 340.
[6] Idem, pag. 355.

ajourner au Parlement la dame de Cassel à l'effet 1326—1340 de reprendre les procès pendants, avec le Comte d'Artois [1].

1332. — Arrêt du Parlement qui entérine jusqu'à nouvel ordre toutes les affaires pendantes entre les deux parties [2].

1333, 23 mai. — Entérinement d'un acte identique à celui de 1332 [3].

1333, 22 septembre. — Lettre de JEAN, de Thelen, bailli d'Hesdin, l'un des arbitres nommé par le Roi, par laquelle il déclare avoir refusé à ANSEL DULO, procureur de la dame de Cassel, de délivrer une commission pour faire ajourner le Comte et la Comtesse d'Artois, attendu que Me JEAN, de Salins, a été nommé arbitre avant ledit THELEN [4].

1333. — Arrêt qui remet au prochain Parlement tout le procès dont il est question [5].

1335, 3 octobre. — Commission donnée par JEAN, de Salins, et JEAN LALEURE, députés par le Roi, pour terminer les procès précédents [6].

1335, 27 décembre. — Lettres des commissaires déclarant que s'ils n'ont pas jugé lesdits procès, c'est parce qu'ils en ont été empêchés par d'autres affaires ; mais que les parties avaient fait toutes diligences pour obtenir jugement [7].

[1] Inventaire de Flandre et d'Artois, tom. VII, pag. 371.
[2] Idem, Idem.
[3] Idem, pag. 399.
[4] 18 mars, inventaire de Godefroi, pag. 447.
[5] Idem, pag. 448.
[6] Idem, tom. VIII, p. 25.
[7] Idem, pag. 35.

1326—1340 1336, juillet. — Ajournement des parties et des témoins devant la commission [1].

— Nous nous bornerons à remarquer une fois encore ici, combien de procès et combien de temps il a fallu pour être enfin fixé sur cette interminable question de la saisine de Clairmarais.... Le lecteur appréciera l'importance et l'intérêt que ces débats pouvaient avoir à cette époque.

[1] Inventaire inédit de Godefroi, tom. VIII, pag. 55, archives de Flandre.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

PAUL, DE BAILLEUL, 26e ABBÉ.

(1340-1345).

Avénement : 1340
Mort : 1345

SOMMAIRE :

PAUL est élu en 1340. — Il gouverne dans des temps difficiles 4 ans et demi. — Sa mort le 4 octobre 1345. — Sa sépulture. — Son cénotaphe. — Vacance abbatiale. — Il ensevelit SIMON LAWART (1341). — Ses armoiries.

De simple moine de Clairmarais, PAUL, de Bailleul, devint Abbé en 1340, à l'époque de la fête de Saint-Grégoire ; c'est presque tout ce qu'on sait de lui, si ce n'est qu'il gouverna son abbaye avec prudence et énergie, dans des jours difficiles, pendant quatre ans, six mois et vingt-deux jours. Il mourut le 4 octobre 1345, et fut enseveli dans le chapitre, à gauche d'HENRI, d'Ypres, sous un marbre noir portant l'image d'un Abbé revêtu de ses ornements sacerdotaux, tenant la crosse de la main droite. Peu après, dit naïvement un chroniqueur, le bâton d'airain et

1340—1345 la figure en marbre blanc qui décoraient le cénotaphe furent enlevés par quelque *fripon*.... L'inscription placée à l'entour avait aussi depuis longtemps disparu.

A ce gouvernement semble se rapporter la pose de deux pierres sépulcrales, placées dans l'Église de Clairmarais, devant l'autel Saint-Jean, en l'honneur de SIMON LAWART et de CATHERINE, sa femme. L'une de ces pierres portait l'image d'un chevalier revêtu du *sayon* ou costume militaire, avec un bouclier pendant sur les cuisses au moyen d'un ceinturon et remontant jusqu'aux épaules. Le baudrier est sur un champ d'or orné de dessins d'azur, divisés en 5 compartiments. — On y lisait :

CI GIST MESIRE SIMON LAWART, CHEVALIER, QUI FIT APPAREILLER ET
ESLEVER CESTE CAPELLE, ET I ESTRE CÉLÉBRÉ CHACUN JOUR
UNE MESSE, POUR LI ET SE FEME ET LEURS ANTECESSEURS
ET CIL QUI CELBRERA LA DITE MESSE, DOIT AVOIR,
CHACUN JOUR UN LOT DE VIN, QUI TRÉPASA
EN L'AN MCCCXLI DES CALEND.
DE MAY.

L'autre pierre portait l'effigie d'une femme debout avec la figure et les mains décharnées comme celles d'un cadavre, tout autour on voyait cette inscription :

MEDAME CATELINE, FEMME, JADIS MESSIRE SIMON LAWART, CHEVALIER,
LE QUELLE FUT BOINE, SAGE, HONESTE, ET BOINE AUMONNIÈRE
ET FIT MOULT DE BIEN A L'ÉGLISE ET AU COUVENT
DE CHIENS, LE QUELLE TREPASA LE JOUR
SAINT-BENOIT EN MARCHE, L'AN
MCCCI [1].

[1] Jongelinus, 2e partie, pag. 30 et 31.

La fenêtre de la chapelle Saint-Jean portait l'écu de ces deux bienfaiteurs, avec trois fois cinq fleurs à feuilles d'or, sur un champ d'azur *(tres quinque folia flores aureæ in campo cæruleo* [1]*)*. 1340—1345

La vacance abbatiale entre LAMBERT et PAUL, fut de 7 semaines et 4 jours.

Le 10 des calendes de mai 1341, PAUL, de Bailleul, avait donné la sépulture à SIMON LAWART, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste qu'il avait fondée lui-même et où 40 ans auparavant sa femme avait été inhumée [2].

Ses armoiries étaient, dit-on, un écu sur fond de sable avec deux barres en or. On y lisait cette devise :

Spero lucem [3].

Au nombre des religieux contemporains de cet Abbé, nous voyons : — JEAN, d'Ardres *(de Ardea)*. — SIMON NARINE. — MARTIN, d'Argenteuil *(de Argenteolo)*. — GÉRARD, de Renescure. — PASCHASIUS, de Walle. — JEAN, de Castre. — JEAN MAGRIUS. — JEAN, de Hennin. — BRIXIUS, de Lille. — ANTOINE LE MAGH, qui figure parmi les donateurs dans l'anniversaire du mois de juillet. — DURAND, de Bailleul. — JACQUES, de Tournai [4].

[1] Jongelinus, 2e partie, pag. 31.
[2] Hist. mss Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 404.— Jongelinus.
[3] Hist. Clar., 1 pag. 404. — Planches. — Jongelinus.
[4] Idem, idem, idem.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

JACQUES, DE MINKE, 27e ABBÉ.

Avènement : 1345
—
Démission : 1365

(1345-1365).

SOMMAIRE :

JACQUES, de Minke, portier de l'Abbaye est élu Abbé. — Sa confirmation par les Abbés des Dunes et de Loos. — Charte de confirmation. — Ce Prélat se montre d'une grande douceur. — Il administre 20 ans et se retire dans sa première cellule où il meurt en 1365. — Sa sépulture. — Sa pierre sépulcrale. — Son épitaphe. — Son éloge. — Ses armoiries. — Temps désolés, la peste, la guerre, la famine. — Hostilités continuelles entre la France et l'Angleterre. — Prise de Guînes — Tentative infructueuse sur Saint-Omer (1352). — L'Abbé réclame de nouvelles lettres de sauvegarde (1346). — L'Abbaye devient déserte, elle est exposée au pillage (1348). — Le Bailli de Saint-Pol forcé à payer une redevance de deux setiers de blé, etc. (1352). — Transaction avec EUSTACHE, de Conflans, Avoué de Thérouanne (1356). — Témoins et sceaux figurant sur cet acte. — (1359). Le duc de Lancastre envahit l'Artois. — Désolation du monastère. — L'Abbé se retire et dépose sa démission entre les mains du visiteur général. — Discus-

1345—1365 sion avec **Jean**, de Baumont, Châtelain de Saint-Omer, qui avait fait enlever *cinq cygnes* dans les marais. — Cette discussion se termine à l'avantage du monastère. — Moines contemporains.

Le 27 novembre 1345, **Jacques**, de Minke, moine et portier [1] de l'Abbaye, fut canoniquement appelé à la prélature par les suffrages de la communauté capitulairement assemblée ; peu après, cette élection était régulièrement confirmée, aux termes de la bulle Clémentine [2], par les commissaires délégués, les RR. PP. Abbés des Dunes et de Loos qui, ayant trouvé les opérations parfaitement régulières, leur donnèrent leur approbation officielle dans une charte scellée que nous donnons textuellement aux pièces justificatives ; c'est un titre précieux [3], on y trouve des documents

[1] Les fonctions de portier ne se bornaient pas aux simples attributions de gardien de la porte, elles avaient une autre importance ; c'était une mission de confiance. le religieux qui en était investi était chargé de distribuer les nombreuses aumônes, il avait un budget spécial pour cela, il recevait des donations, accueillait les étrangers, etc , etc.

[2] Constitution du Pape Clément IV, — (Bertrand de Goth, français, né dans le diocèse de Bordeaux, mort en 1314).

[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 405, 406 et seq.

Voir aux pièces justificatives, tom. I, pag. 380 à 382.

Le Gallia Christiana, tom. III, col. 529, donne aussi à cet Abbé le nom de **Mithe**.

Compendium chronologicum a Carolo de Wisch, pag, 75, etc.

Au gouvernement de cet Abbé semble se rapporter le premier usage de boire du vin dans les monastères ; Meyer en rappelant la mort de **Lambert**, Abbé des Dunes, mort en 1354, dit : « Hic pri-« mus indulsit monachis, ut vinum biberent, eis que singulas pintas « quotidie adtribuit.... successit Gualterus Stirpe Capriacensis, qui « dictam vini portionem duplicavit.... Tunc celebris et pergrata in « eo cœnobio.... Optimorum illorum Abbatum permanet memoria « (Dunensibus)........... Rationibus, quibus vinum memoratum con-« cesserint, quæ clarè exprimuntur in instrumento superiorum auc-

plein d'intérêt, surtout dans l'inventaire qui fut fait à cette époque: le prix et la quantité des objets inventoriés doivent praticulièrement fixer l'attention du lecteur que nous engageons à y jeter les yeux. 1345—1365

JACQUES se montra d'une douceur et d'une charité extrême envers tous, il s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction générale pendant 20 ans, puis à cause de sa fatigue et de son âge, devançant l'heure de la retraite, il abandonna volontairement le bâton pastoral entre les mains de son supérieur immédiat, au mois d'octobre 1365, et alla reprendre humblement son

« toritate confecto dicit Meyerus ; quæ prima est, quia cenobium
« Dunense situm erat in loco insaluberrimo, juxta mare, variis ex-
« halationibus et humoribus nocivis ; obnoxia 2° chori Molestia,
« officii divini prolixitas et frequentes religiororum infirmitates 3°
« et præcipuè, quod religiosi per totum annum, nunquam comede-
« rent carnes.... Notandum quod universus Cisterciensis ordo, a pri-
« mâ fundatione, anno 1098, abstinentiam a carnibus observaverit in
« monasteriis, usque ad annum 1475, quo Sixtus Papa IV, ad ins-
« tantiam Humberti, Abbatis Cisterciensis bullam expedivit, quâ
« concessit omnibus Abbatibus et monachis, ut tam intrâ quam ex-
« tra monasteria possent carnes comedere pro discretione capituli
« generalis.

« Quæ bulla demum anno 1481 in capitulo generali ab omnibus
« ferè Abbatibus acceptata fuit.... Quare Abbates memorati Lamber-
« tus et Walterus plusquam centum annis prececesserant hoc capi-
« tulum generale, dum vigeret adhuc abstinentia valde discretè con-
« cesserunt haustum vini.... Quod adhuc non fecerunt, nisi sub
« conditione, ut deinceps non coqueretur seu Braxaretur Cervisia
« tàm fortis quàm ea tenus cocta fuerat sed multo tenuior.... Quod
« etiam observatum est.... (Pag. 76).

« .... Imprimis portio vini concessa multis Abbatibus, brevi om-
« nino tempore continuata fuit, propter notabilem diminutionem red-
« dituum monasterii per frequentiores inundationes, per continua
« fere bella et patriæ vastationes. — Futile et indignum annalibus,
« ajoute Charles de Wisch, assertum Meyeri contraduo Abbates
« Lambertum Valonis.... » (Pag. 77, lin. 15).

1345—1365 ancienne cellule, près de la porte du monastère ; là, plein de vertus et de bonnes œuvres, il s'endormit dans le Seigneur *(obdormivit in Domino)*.

Peu de jours après, il fut inhumé dans le cloître, auprès de l'entrée du chapitre, sous une pierre carrée représentant le buste d'un moine, au-dessous duquel on voyait, d'un côté une crosse étendue par terre, de l'autre un écusson représentant une chauve-souris [1]. Tout autour de cette pierre on lisait l'épitaphe suivante :

HIC JACET D. JACOBUS MINKE, QUONDAM HUJUS ECCLESIÆ ABBAS 27.
ORATE PRO EO.

Cette pierre avait été déplacée.

Après lui la vacance ne dura que trois jours.

Dom. Martin Dubuisson, moine du XVII[e] siècle, a fait ainsi l'éloge de JACQUES, de Minke.

« Quis referat quantâ rutilet, virtute JACOBUS ?
« Quamque sagax quali bajuget arte pedum ?
« Quidquid id est, mandare piget regimen que molestum
« Redditur, ac licti pars fit is una gregis.... »

Ce Prélat avait des armes parlantes, son écu d'or portait une chauve-souris [2].

Cette administration, comme les précédentes, ne fut pas exempte d'orages, les temps étaient toujours bien sombres, bien désolés : la peste, la guerre, la

[1] En flamand cet animal se nomme, dit-on, *Minke* et *Vespertilio*, en latin.

[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 410.

famine exercèrent, tour à tour, leurs ravages, pendant les 20 années de gouvernement de JACQUES ; les Rois de France et d'Angleterre, sans cesse aux prises, n'abandonnaient pas facilement leurs rancunes et dans un de leurs perpétuels et malheureux conflits, la ville de Guines demeura au pouvoir de l'armée anglaise, qui tenta vainement alors, une fois encore, de surprendre Saint-Omer [1] (1352) [2]. 1345—1365

En 1346, à cette mémorable époque de Crécy et du siège de Calais, l'Abbé de Clairmarais, redoutant pour sa maison les maux de la guerre, auxquels elle avait été déjà si souvent exposée, réclama de GUY, Comte de Nèele (sic), des lettres de sauvegarde ; le 10 mai de la même année, il avait obtenu des lettres semblables du Roi de France, PHILIPPE, de Valois, pour la conservation du monastère pendant les hostilités [3].

Deux ans après, la peste, cet impitoyable fléau s'appesantissant sur les maisons de l'ordre, les rendit désertes, les exposant ainsi à toutes les insultes, au pillage, à la dévastation [4] (1348).

Nous voyons successivement ensuite l'Abbé de Clairmarais forcer PIERRE, de Landas, Bailli de

[1] *Bello, nempe, fame, peste, plenus.... Inter se tunc bellabant Reges Galliæ et Angliæ.... In eodem conflictu, civitatem Gisnensem ditioni regis sui addixerant Angli.... Similiter attentaverunt contra S^tum Audomarum, sed prostrati, minimè huic civitati potuerunt....* — (Hist. m^ss Clar., 1 pag. 411, lin. 3 et seq).

[2] Dom. Charles Martel.

[3] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 411, lin. 9 et seq.

[4] Idem, idem, Gallia Christ., tom. IV, f° 1000.

1345—1365 Saint-Paul, à payer chaque année à la communauté, deux setiers *(duos septenarios)* de blé et deux setiers d'avoine [1]. Il traite avec EUSTACHE, de Conflans, seigneur d'Estage, avoué de Thérouanne, pour un droit que la communauté possédait à Maninghem et dont la moitié appartenait à ce seigneur ; le titre de cette transaction portait les sceaux d'EUSTACHE, de Conflans, et ceux de JACQUES, Abbé de Clairmarais, qui y est représenté assis sous une colonne, avec une chauve-souris sous les pieds, animal qui indiquait son nom et ses insignes ; on y voyait également le scel du chapitre Abbatial, lequel portait les armoiries de la communauté avec l'image de la Sainte-Vierge Marie placées sur l'écu [2] (1356).

C'était le moment où le duc de Lancastre promenait ses armées triomphantes dans nos provinces qu'il livrait à merci à des ennemis implacables [3].

Nous trouvons à cette époque dans les archives d'Artois une lettre curieuse de LOUIS, de Male, aux Échevins de Saint-Omer, lettre par laquelle il leur mande qu'il est instruit que pour la sûreté de leur ville, « ils se proposaient de prendre l'Abbaye de Clairmarais, et d'y mettre gens de par eux, et même de la démolir ; mais que, comme il est gardien de cette Abbaye, il les prie de ne point entrer dans la juric-

[1] En 1348, d'après les tables de Dupré de Saint-Maur, le setier de froment se payait 15 sols 2 deniers, — pour 3 muids 9 setiers on donnait 34 livres 5 sols 9 deniers. (Pag. 24).

Le prix du marc d'argent valait alors 5 livres. (Leblanc, pag. 405).

[2] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 412.

[3] Hist. de France de Daniel, tom III.

diction et *meta* du pays de Flandre ou de faire sur ladite Abbaye, qui est en sa présente sauvegarde, aucune chose qui soit préjudiciable à sa seigneurie et juridiction [1]. » 1345—1365

On comprend toutes les tourmentes qu'eurent alors à subir le monastère et ses pieux habitants; l'Abbé en ressentit vivement les atteintes, aussi, dès qu'il en vit la possibilité, il chercha à se retirer, ce qu'il ne tarda pas à exécuter. Ce Prélat donna sa démission entre les mains du supérieur général, en 1365; trois ans auparavant, JACQUES, de Mincke, avait dû soutenir une discussion avec JEAN, de Baumont, Châtelain de Saint-Omer, qui croyant à tort ses droits plus grands qu'ils ne l'étaient, avait fait enlever d'autorité dans les marais *cinq cygnes*, un mâle et quatre poussins, qui appartenaient à l'Abbaye.... L'affaire fut portée devant le sieur de FIENTES, qui par son Bailli fit condamner le sieur de BAUMONT à la restitution, le 28 mai 1362 [2].

Au nombre des religieux contemporains de JACQUES, de Minke, nous trouvons :

JACQUES, d'Aire (*de Arid*).— JACQUES, de Ghisnes. — BAUDOIN. — MICHEL, de Rozebecq.— PIERRE, de Saintghin. — NICOLAS, de Hazebrouck. — MICHEL, d'Ebblinghem. — JEAN, de Douai. — LAURENT, de Loghem. — MICHEL, de Nedonchel. — JEAN OLOF, JEAN, de Chysoin, — GUILLAUME, de Lens. — JEAN.

[1] Inventaire de Flandre, tom. VIII, pag. 436.
[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 412, lin. 14 et seq.

1345—1365 — JEAN, de Herlies. — JEAN RUFUS. — DENYS DOXEM. — BERNARD, de Steenfort. — ANTOINE. — GILLES, de Desvres (*Divernia*). — HUGUES, de Dohem. — PIERRE LEFAY. — JEAN, de Poperingues. — MICHEL GALANT. — GÉRARD, de Thérouanne (*Morinensis*. — MICHEL, de Cassel (*de Casleto*). — JACOBUS, de Croix (*de Cruce*). — LAMBERTUS, de Desvres (*de Divernia*).

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

JEAN GODBERONS [1], 28e ABBÉ.

Avénement : 1365
Mort : 1386

(1365-1386).

SOMMAIRE :

D'après les archives des Dunes et le *Gallia Christiana*, JEAN, d'Assevelde, reçoit en religion JEAN GODBERONS, qu'il avait fait étudier à Paris avec l'Abbé de Royaumont et l'Abbé de Loos. — Même opinion de Sanderus. — JEAN, d'Assevelde, obtient pour l'Abbé de Clairvaux et des Dunes, le droit de porter la mitre. — Avant d'être élu, JEAN GODBERONS se faisait remarquer par sa bonté, sa science et sa piété, au monastère des Dunes, où il remplissait les fonctions de prieur. — Sa vertu s'étendant au-dehors, il est désigné trois jours après la démission de JACQUES, de Minke, pour lui succéder. — Il est élu en présence du visiteur général. — Temps de schisme et de guerre, les Anglais ravagent le pays. — Reconnaissance de la rente d'un quartier de blé (1368). — LOUIS, Comte de Flandre, accorde des lettres de sauvegarde pendant la guerre (1370). — La ferme de Baumont est affermée à la veuve de GRIBEAUVAL. — Prix progressif du fermage à charge d'exercer l'hospitalité envers l'Abbé, les religieux et les passants, etc.— (1372). Plainte au sujet de *cinq cygnes*, pris par le Châtelain de Saint-Omer, dans

[1] Nous trouvons GODBERONS, GODERON ou GÉDÉON.

1365—1386 les marais. — La restitution est ordonnée. — (1374, 15 août). Acte constatant les droits de l'Abbaye dans les marais. — Hostilités continuelles. — L'Abbé reçoit de JEAN, de Nielles, 6 sols de rente, à charge de participer aux prières (1375). — Plainte devant le Prévôt de Montreuil, contre MATHIEU, Évêque de Thérouanne, pour le bois que l'on portait dans cette ville (1383). — Droit du monastère reconnu par lettres scellées (1407). — (1386). Discussion entre le monastère et les justiciers de Cassel et Scoubroucq. — Incendie de la ferme d'Enne, par les Anglais. — Réparation du dommage. — Lettres de sauvegarde de PHILIPPE. — Temps des grandes luttes. — La ville de Saint-Omer échappe encore une fois aux Anglais — Après bien des vicissitudes, JEAN, meurt avancé en âge, au bout de 21 ans d'un gouvernement heureusement accompli, le 4 octobre 1386. — Sa sépulture. — Son épitaphe. — Fin du 1er catalogue des Abbés. — Remercîments à l'auteur à qui on en doit la conservation. — Éloge de JEAN GODBERONS. — Religieux contemporains. — Ses armoiries.

Les archives du monastère des Dunes, consultées par les auteurs du *Gallia Christiana* [1], nous apprennent ce que fut JEAN GODBERONS, 28e Abbé de Clairmarais ; elles nous disent que JEAN MAES, surnommé THOMAS, originaire d'Assevelde, 25e ou 23e Abbé des Dunes [2], et très dévoué à l'étude, avait fait étudier à Paris quelques cénobites de choix, parmi lesquels plusieurs se firent remarquer par leur science et leur vertu et furent placés un peu plus tard à la

[1] Tom. V, fo 290, *Verbo Dunum*. — On lit ce qui suit dans la préface du *Compendium chronologicum Abbatiæ Clarissimæ Beatæ Mariæ de Dunis*, par de Wisch (Bruxelles, 1660), « *Clarus maricus juxtà Audomaropolim, Abbatem suum 28 habuit Joannem Godberons monachum Dunensem, virum omni laude dignissimum, qui monasterium, illud, tempore schismatis et belli prudentissimè rexit. Annis 21 obiit quæ anno 1386, 4 octobris.* » — (Préface sans pagination, pag. 7).

[2] D'après Dom. de Wisch.

tête de divers monastères; parmi eux on distinguait 1365—1386
Dom. GILLES CUPE, qui devint Abbé de Royaumont en France *(regalis montis in Francid)*, NICOLAS MALOENS, qui fut Abbé de Loos, JEAN GODBERONS, Abbé de Clairmarais, MATHIEU PILSAERT, Abbé de Beaupré, lequel mourut Abbé de Clairvaux.

Sanderus[1], rapporte à l'article de JEAN, d'Assevelde, que le premier, il obtint pour l'Abbé de Clairvaux et pour l'Abbé des Dunes, le droit de porter la mitre avec le droit d'officier, en habits pontificaux[2]. A son tour, JEAN reçut 67 religieux, parmi lesquels se trouvaient, maître NICOLAS MALOENS, Abbé de Loos, et JEAN GEDEON[3] (sic), Abbé de Clairmarais; mais avant d'arriver au fauteuil abbatial, ce dernier se faisait remarquer déjà par sa piété, sa bonté et sa prudence exemplaire dans l'exercice des fonctions de prieur du monastère dés Dunes[4]; sa vertu dépassant les limites de son abbaye, s'étendait au-dehors; aussi au moment où JACQUES, de Minke, eut déposé le bâton pastoral, entre les mains du visiteur général, au mois d'octobre 1365, les suffrages se portèrent tous sur JEAN GODBERONS, qui fut élu trois jours après la démission de son prédécesseur, en présence du visiteur, en conformité de la bulle Clémentine. Les titres ajoutent que ce Prélat gouverna son

[1] Tom. I, f° 251, *Tabula Dunensis.*

[2] JOANNES, de Assevelde.... *Mitram et usum pontificalium sibi et Abbati Claravallensi impetravit....* — (Hist. Clar., 1 pag. 419).

[3] C'est GODBERONS ou GOBERON qu'il faut lire.

[4] Hist. mss Clar., 1 pag. 415.

1365—1386 Église dans des temps de schisme et de guerre *(tempore schismatis et belli)*. Sous son administration, la province presque entière était livrée aux bandes anglaises, qui exerçaient partout leurs ravages (1370-1372) ; les historiographes en France et en Artois sont d'accord sur ce point [1]. Malgré cela, JEAN ne négligeait pas les soins de sa charge. Vers 1368, dans les commencements de son gouvernement, on voit GILLES BENHEL, homme de la Comtesse d'Artois, reconnaître sur sa terre, entre les mains de l'Abbé, la rente annuelle d'un quartier de blé, en faveur de l'Abbaye [2].

En 1370, au moment de la guerre, JEAN reçoit de LOUIS, Comte de Flandre, des lettres de sauvegarde signées à Gand [3].

La même année, il affermait la maison de campagne de Baumont, à demoiselle JEANNE, de Saint-Pol, veuve du sieur GRANT, de Gribeauval [4]; le prix de location imposé était de 40 livres pour la première année et, pour les 8 autres années, le prix fut élevé à 120 livres en monnaie de Flandre, à cause de 140 mesures situées au-dessus des prés, à la charge par elle d'exercer toujours l'hospitalité envers les Abbés, les religieux et tous les pélerins, selon l'usage de l'ordre [5].

Les Anglais sortis de Calais, continuaient leurs

[1] Idem, idem, pag. 415

[2] Le setier de blé valait alors 34 sols 2 deniers. — 5 setiers 152 livres. (Dupré de Saint-Maur, pag. 26).

[3] Idem, idem, idem.

[4] Hist. ms• Clar., 1 pag. 415.

[5] Idem, idem.

déprédations dans la province (1352), pendant ce temps, JEAN GODBERONS porta une plainte devant le Prévôt de Montreuil, JEAN WARIN, contre le sieur de BAUMONT, de Sance, cité plus haut pour les *cinq cygnes*, qu'il avait fait enlever dans les marais du monastère. Le Prévôt en ordonna la restitution aux religieux, le 15 août 1374, restitution que le Châtelain de Saint-Omer, ne tarda pas à effectuer après la sentence rendue contre lui, en présence de l'Abbé et de plusieurs religieux. A cette occasion on délivra des lettres constatant que le Châtelain n'avait aucun droit sur les marais; le scel des parties fut apposé sur l'acte [1].

Peu de mois se passaient sans quelque hostilité nouvelle, on avait vu éclater la guerre dans le pays de Liège (1352), dans les Gueldres, dans le Brabant et à Juliers (1373), le Duc de Luxembourg était aux prises avec la Comtesse de Saint-Pol (1372), mais malgré le feu qui embrasait la majeure partie des dix-sept provinces, JEAN GODBERONS n'oubliait pas les plus minimes intérêts de sa communauté; en 1375, on le voit recevant de JEAN, de Nielles, et de MABILLE, son épouse, une rente de six sols de revenu annuel à prendre sur deux maisons, situées dans le faubourg de Douai, près de la maison du Beguinage-Malvaut, afin que les donateurs puissent participer aux prières et au saint sacrifice célébrés dans l'Église du monastère (8 juillet 1375).

[1] Hist. m[ss] Clar., tom. I, pag. 415.

1365—1386 Ce qui est plus important, le 20 novembre 1375, JEAN recevait du Pape INNOCENT, la quatrième année de son pontificat, des lettres données à Lyon, par lesquelles le Souverain-Pontife de son autorité privée accordait à l'Abbaye l'exemption de toutes sortes d'impôts [1].

Plusieurs années après, en 1383, l'année de la mort d'YPERIUS, 58e Abbé de Saint-Bertin, et historiographe de la maison, une plainte fut formée devant WARIN, Prévôt de Montreuil, contre Monseigneur MATHIEU, Évêque des Morins, qui, a tort s'arrogeait un droit sur les bois que l'on portait à Thérouanne ; sur la demande de l'Abbé, le droit du monastère fut reconnu et constaté dans des lettres patentes scellées et signées en 1407 [2].

En 1386, une autre discussion s'éleva entre l'Abbaye et Messieurs de la justice de Cassel et de Scoubroucq, la cause fut portée par-devant le Souverain-Pontife, qui recommanda à l'Abbé de Saint-Jean-au-Mont, au doyen de Saint-Omer et autres, d'enjoindre aux gens de Cassel et de Scoubroucq de cesser toute attaque contre le monastère de Clairmarais, à peine d'excommunication, d'interdit et d'une amende de cent marcs d'argent devant revenir par moitié à Clairmarais et au Souverain-Pontife [3].

[1] Une copie de ces lettres certifiées et collationnées se trouve aux archives de Saint Omer. — Pièce en parchemin, — scel brisé. — 20 novembre 1375, CXC-2.

Le prix du marc d'argent valait alors (1374), 5 l. 10 sols environ. — (Leblanc, pag. 411).

[2] Hist. manuscripta Clar., 1 pag. 416.

[3] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 417.

A la même époque, la ferme d'Enne et autres furent incendiées par les Anglais, mais pour la réparation du dommage, PHILIPPE, fils du Roi de France, donna des lettres de garde et défendit de procéder désormais envers les biens de l'Abbaye autrement que par la voie de justice ordinaire et non par des voies de fait comme on l'avait pratiqué à Bruges [1] (1387). 1365—1386

C'était le temps des grandes luttes, le Brabant était entièrement en combustion et sans répit par suite des guerres générales.... La ville de Saint-Omer venait une fois encore d'échapper à la domination anglaise, grâces au secours opportun des Ducs de Bourgogne et de Bretagne, lorsque au milieu de diverses vicissitudes inséparables du temps où il vivait, JEAN GODBERONS, déjà avancé en âge, termina par une heureuse mort, un gouvernement de 21 années fructueusement accomplies, il succomba à la peine le 4 octobre 1386, et fut inhumé au nord de la salle capitulaire, du côté des fenêtres.... Sur sa tombe on plaça un marbre noir portant l'image de moine en cuculle, tenant une crosse à la main : autour de ce marbre on lisait ces mots :

HIC JACET JOANNES GODBERONS, MONACHUS DE DUNIS ET POSTEA HUJUS ECCLESIÆ, ABBAS 28e, QUI OBIIT ANNO MCCCLXXXVI DIE S^{ti} FRANCISCI ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.
PATER NOSTER [2]........

— Ici s'arrête le premier catalogue des Abbés,

[1] Idem, idem, pag. 417. — Ce fait par sa date semble se rapporter plutôt au gouvernement suivant (1387).
[2] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 418.

1365—1386 d'après le manuscrit de l'Abbaye [1], auquel ont été empruntés les renseignements ci-dessus, c'est à l'auteur de ce catalogue inédit que l'on en doit la conservation et des remercîments [2].

Dom. Martin Dubuisson a écrit ainsi l'éloge de cet Abbé.

> « Nulli fama parem Dunis latitare JOANNEM
> « Prodiit, huic domui præficiendus adest.
> « Quæ dedit en recipit mutata sorte magistros;
> « Mox aliis alias progenitura patres [3].... »

Les noms des religieux contemporains qui ont été conservés sont : — GOBERT, de Guise. — WALTER, d'Estrée *(de Stratis)*. — BARTHOLOMÉE WASTINA, de Wœstine. — MATHIEU VIGIER. — ALBERIC, de Gand. — ROBERT, de Feverencq. — NICOLAS CAPELLE. — FRANÇOIS, de Bailleul. — GUILLAUME, de Peene. — JACQUES, de Borre *(de Borra)*. — JEAN MORIS. — D. HENRI LE GRIP et sa famille (ils sont compris parmi les bienfaiteurs de l'Abbaye à l'anniversaire du mois de mars). — GUIDO FLORENS. — GUILLAUME, de Demmarc. — JACQUES, de Cassel *(de Casleto)*. — GUILLAUME SPRIET. — HENRI. — HENRI LE GAY. — NICOLAS, le Boen.

Les armoiries de JEAN GODBERONS [4], d'après sa pierre sépulcrale où elles se trouvaient deux fois

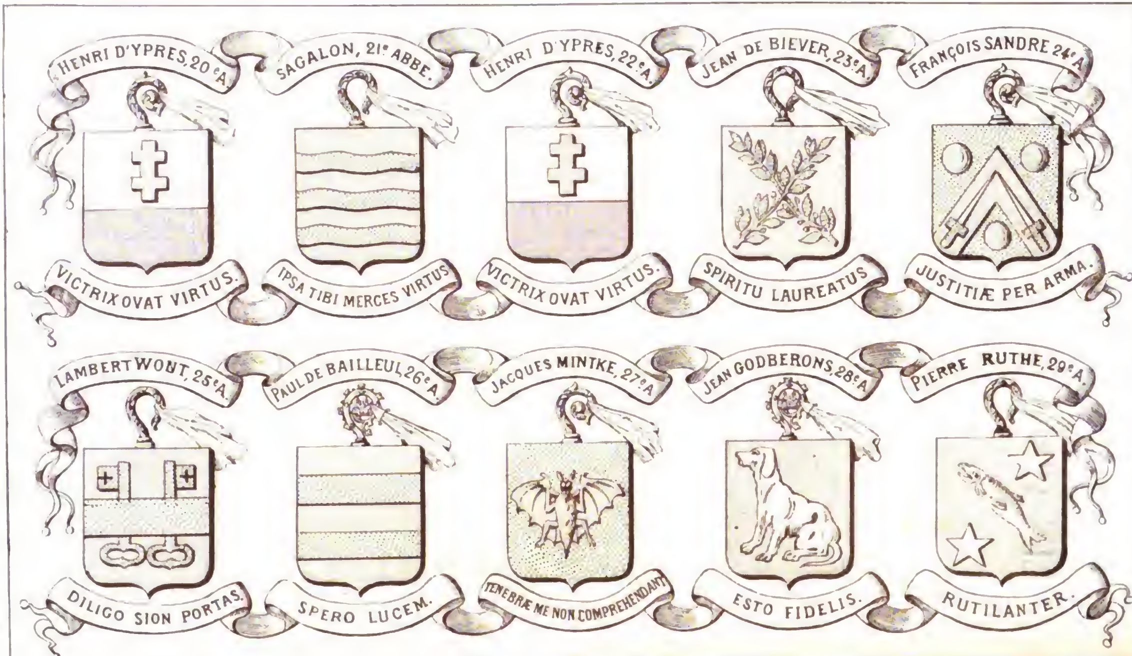
[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 418.
[2] Idem, idem.
[3] Idem, idem, pag. 418.
[4] Le ms de la maison écrit ici GODERON. — Voir les planches.

représentées, de chaque côté de l'image, étaient un chien d'argent sur fond de gueule, avec cette devise: 1365—1386

Esto fidelis....

Dom. Bertin de Vissery déclare avoir vu lui-même ces armoiries sur cette tombe qui existait encore intacte au XVII[e] siècle [1].

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 414. — Voyez les planches.



Imp. Alf. Robaut. Douai

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

PIERRE II RUTHE [1], 29e ABBÉ.

(1386-1400).

Avènement : 1386
Mort : 1400

SOMMAIRE :

Deux jours après la mort de JEAN, PIERRE RUTHE lui succède. — Il visite les reliques de Saint-Bertin. — Fait réunir l'Abbaye de Bouham à celle de Blandecques à cause de la pénurie extrême de cette première communauté. — Entrée solennelle de MAXIMILIEN à Saint-Omer.— Sa réception. — Mise à sec de deux étangs pour donner au Prince et aux Seigneurs un splendide dîner. — Lettres de non préjudice.— Autorisation de traverser le territoire d'Arques. — Difficultés apaisées à Beaumetz. — Donation d'une maison à Thérouanne par JEAN FRAILLON, à charge d'un anniversaire. — (1396). Ratification d'une rente de 15 livres *parisis*, par ROBERT, Marquis de Pont. — (1397). L'Abbé de Saint-Bertin accorde un *Vidimus* aux lettres de GUILLAUME, Châtelain de Saint-Omer, pour la concession d'un droit de forage.— Mort de PIERRE RUTHE, après 14 ans environ d'administration. — Ses qualités. — Sa sépulture. — Son épitaphe. — Son éloge en vers. — Ses armoiries. — Moines contemporains.

A la mort de JEAN GODBERONS, l'Abbaye de Clairmarais ne demeura vacante que deux jours, au bout

[1] Il y a sur le territoire de Ruminghem un quartier qui porte le nom de *Ruth* où récemment on a élevé un pont sur l'Aa, pour lequel

1386-1400 desquels D. PIERRE RUTHE, moine profès, et receveur des rentes de la communauté *(rentarius)*, fut élu à sa place au fauteuil Abbatial.

La première année de son administration, le nouveau Prélat, sur l'invitation de JACQUES, de Condète, 39e Abbé de Saint-Bertin, eut la mission de visiter les reliques de cette église, de concert avec GUILLAUME, second Prévôt de Watten. Bientôt après cette visite, PIERRE voyant la pénurie extrême de la petite maison religieuse de Bouham ou de Boussan [1], dépendante de son ordre, laquelle ne comptait plus alors que deux religieuses et ne possédait, dit-on, pour toute ressources que 24 francs qui se trouvaient encore dans sa caisse, s'appliqua à faire opérer la réunion de cette Abbaye avec le monastère de Sainte-Colombe de Blandecques, qui dépendait également de Clairmarais. PIERRE en demanda la permission à Citeaux dans un chapitre général, ce qui fut accordé et exécuté le 4 février 1384.

Le monastère de Boussan, Bouhan ou Bouham, avait été fondé par la Comtesse de Bourbourg [2].

En l'année 1389, la ville de Saint-Omer eut l'honneur de recevoir la visite de MAXIMILIEN, Comte de Flandre, lors de son entrée solennelle, le Prince fut

on a demandé une subvention à la ville de Saint Omer. Le 29e Abbé de Clairmarais aurait-il pris le nom de ce quartier ou bien le lui aurait il imposé ?

[1] On trouve ce nom inscrit de différentes manières.

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 420.

État des Archevêchés, Évêchés, Abbayes de France, par Dom. Beaunier. — Tom. I, in-4o, pag. 361.

accueilli avec toute la pompe possible, on ordonna à cette occasion de mettre à sec les étangs du Bours et de Saint-Éloi [1], afin de pourvoir à un splendide festin, destiné à toutes les notabilités de la ville ; mais S. A. ne voulant pas porter atteinte à la propriété des moines s'empressa d'accorder à l'Abbé des lettres de non préjudice, lettres qui furent délivrées à Saint-Omer, le 28 novembre suivant.

Pierre Ruthe obtint également du Roi, l'autorisation de traverser librement le territoire d'Arques, sans la permission de l'Abbé de Saint-Bertin, Seigneur du pays, ou de son représentant (1389).

Peu d'années après, en 1394, ce Prélat donna une preuve de sa grande d'extérité et de son esprit conciliant en apaisant, sans dommage pour sa communauté, diverses difficultés soulevées entre les religieux et leurs voisins de Beaumetz, qui sans consulter la partie intéressée, avaient changé quelques limites et enlevé du sable sur un point qui ne leur appartenait pas. Il en fut de même d'une autre difficulté suscitée à l'occasion de la corde du puits dans le même village [2].

En 1396, l'Évêque de Thérouanne informe l'Abbaye, que Jean Fraillon vient de lui donner une maison dans cette ville, à charge d'un anniversaire pour l'âme du donateur. On trouve dans le manuscrit

[1] Ces étangs appartenaient aux religieux de Clairmarais.
[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 421.
Summâ dexteritate sopivit quæ dissidia D. P. Ruthe sine ullo nostro incommodo.

1386—1400 de Bertin de Vissery la note suivante : *Amissa donatio.*

La même année, Robert, Marquis de Pont et Seigneur de Cassel, ratifie la donation d'une rente annuelle de 15 livres *parisis*, donnée par Michel, de Boulers, en 1219.

En 1397, le 1er janvier, Jacques, Abbé de Saint-Bertin, accorda à la demande de Pierre Ruthe, un *Vidimus* des lettres de Guillaume, Châtelain de Saint-Omer, pour la concession d'un droit de forage dans cette ville [1]. Peu avant sa mort, le 22 mai 1440, les habitants du village d'Ausq furent condamnés par sentence du Parlement, sur la demande de l'Abbé, pour avoir conduit leurs troupeaux paitre dans les wastines et les bois de l'Abbaye.... Mais le temps marchait, l'Abbé de Clairmarais touchait au terme de sa tâche, il avait administré son monastère pendant 13 ans, 8 mois et 26 jours : toujours bienveillant et charitable envers ses frères et envers les étrangers qu'il recevait avec bonté, il laissa des regrets à sa mort, qui arriva le 2 juillet 1400 ; ce Prélat fut inhumé au second rang septentrional de la salle capitulaire, en tête de Jean Godberons, son devancier immédiat, et sous une grande pierre noire, plus étroite du côté des pieds que du côté des épaules ; on voyait sur cette pierre, selon l'usage,

[1] *22 maii 1400, paulò ante mortem D. P. Ruthe homines pagi de Auscq qui duxerant pecora sua ad pascua in Wastinis et silvis nostris condemnati fuerunt per arestum* (sic), *vel parlamenti sententiam.* — (Hist. ms Clar., I pag. 523).

un Abbé en cucullé avec ses armoiries aux angles ; 1386—1400
une ligne marginale portait ces mots :

HIC JACET D. PETRUS RUTHE, QUONDAM ABBAS, HUJUS ECCLESIÆ XXIX,
QUI OBIIT, AN. DOMINI MCCCC, DIE SECUNDA MENSIS JULII.
ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE, AMEN [1].

Un moine de l'Abbaye nous a laissé sur ce Prélat les quatre vers suivants :

« Si fors, cauta petit colubrum mustela trifulcum,
« Marte prius Ruta languida membra fovet,
« Vix plege tontheum, viduus grex prospicit hostem
« Fis viduo pastor, Ruta que Petre gregi.... »

Contemporains : — Jean le Amman. — Jacques Stove. — André Pailliart. — Jacques Capon. — Gilles, de Dixmude.— Jean Amez. — Baudouin, de Bourbourg.—Jacques Urabbe.—Theoderic Dubort. — Jacques Copman. — Jacques Toete. — Jacques Cousin.—Guy, de Latre *(de Atrio)*.— Jacques Pyllard. — Pierre Ghereboede. — Jean Clinghez. — Jean Marcotte. — Jodocus Judoci. — Walterus Raet. — Guillelmus, de Teneu.— Joannes le Scot. — Jean Godibeur. — Jean Quadaens. — Jean. — Petrus Biscop. — R. D. Jacques Langbeen, prieur.

Les armoiries de Pierre Ruthe, telles qu'on les voyait aux angles de sa pierre tumulaire, étaient un poisson d'argent entre deux étoiles, de même en haut et en bas, sur fond d'azur, avec cette devise :

Rutilanter [2]....

[1] Hist m^ss Clar., 1 pag. 422.
[2] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 420 à 423. — Planches.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

GEORGES DESCHAMPS [1], 30e ABBÉ.

Avènement : 1400
—
Mort : 1411

(1400-1411).

SOMMAIRE :

Variantes sur le nom de ce Prélat. — GEORGES succède à PIERRE peu de jours après sa mort. — On a peu de renseignements sur lui à cause des guerres. — Faculté de conduire les troupeaux à Ruminghem. — Transaction au sujet de la ferme de La Fresnée. — Jugement du Prévôt de Montreuil pour le droit sur le vin. — (1404). Les hommes du Comte de Saint-Pol sont condamnés à restituer des abeilles usurpées à Fief — Autorisation du Roi CHARLES pour poursuivre les officiers de PIERRE, de Montbertaut, pour une propriété à Blandecques. — (1406). Invasion des Anglais sortis de Calais, dans la province. — Incendie des faubourgs de Saint-Omer. — Le couvent des Dominicains épargné par l'adresse du Prieur. — Il subit néanmoins quelques dommages. — Nouvelles lettres de sauvegarde accordées à l'Abbé, par CHARLES, Roi de France. — Permission de rétablir les moulins de Corel-lès-Fiez et de Beaumetz. — WALLERAND, de Luxembourg, obtient une reconnaissance pour La Fresnée. — Les actes de son administra-

[1] De CAMPINIS, de CAMPIS, de CAMPAGNIA, DESCHAMPS, DESCAMPS ou de CAMPAGNE.

1400—1411 tion sont rares. — Sa mort en 1411. — Son inhumation. — Sa tombe. — Son épitaphe. — Son éloge. — Moines contemporains. — Ses armoiries.

Ce Prélat est désigné de diverses manières : de CAMPINIS, de CAMPIS, de CAMPANIA, DESCHAMPS, DESCAMPS ou de CAMPAGNE [1].... Nous adopterons celle de DESCHAMPS comme nous paraissant la plus vraisemblable, la plus naturelle.... N'est-ce pas d'ailleurs un nom très connu en Artois ? C'est celui de l'une des familles les plus honorables et les plus anciennes de la ville de Saint-Omer ?

Quoiqu'il en soit, GEORGES fut appelé au fauteuil Abbatial peu de jours après la mort de PIERRE, il fut ainsi le 30e Abbé de Clairmarais ; mais il nous est resté bien peu de souvenirs de lui.... On ne perdra pas de vue, que l'époque où il vivait concorde avec celle des continuelles alarmes qui souvent n'ont pas permis aux écrivains de remplir les lacunes que renferment leurs annales [2].

Ce que nous savons se réduit à bien peu de chose, voici par ordre chronologique ce que nous avons pu rencontrer : en 1401, GILBERT, de Saint-Omer, déclare à GEORGES qu'il est permis à sa communauté de conduire et de garder librement ses troupeaux dans la forêt de Ruminghem.

En 1402, ce Prélat entre en arrangement avec BALDERIC, Seigneur de Poix et de Bomy, à cause de la ferme de La Fresnée.

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 424.
[2] Idem, idem.

Deux ans après 1404, il obtient une sentence du Prévôt de Montreuil, par laquelle le droit de l'Abbaye sur le vin exposé en vente, était maintenu dans le territoire de Baumont. 1400–1411

La même année, toujours à la demande de l'Abbé, les hommes du Comte de Saint-Pol, sont contraints par décision rendue contre eux, de restituer des abeilles qu'ils s'étaient indûment attribuées sur les terres de Fief.

Cette même année encore, CHARLES, Roi de France, la 24e année de son règne, accordait à GEORGES, l'autorisation de poursuivre une instance commencée contre les officiers de PIERRE, de Montbertaut, parce qu'il avait lui-même vendu à PIERRE, de Poix, dit le *Baudrin*, une propriété qu'il possédait à Blandecques. — Peu de mois après, au mois de décembre, un jugement fut rendu à Montreuil dans cette affaire contre les officiers de Montbertaut.

L'année 1406, fut mémorable, elle rappelle que la veille de la fête de Saint-Martin, pendant que JEAN, Duc de Bourgogne et Comte d'Artois, séjournait à Thérouanne, les Anglais sortis de Calais firent une nouvelle invasion dans la province, portant partout après eux, le fer, la flamme et la dévastation ; les faubourgs de Saint-Omer venaient d'être incendiés, lorsque la soldatesque effrenée se porta sur le couvent des Dominicains, situé alors hors de la ville ; heureusement le Prieur de la maison, homme fort adroit, parvint à la radoucir en lui offrant deux pièces de vins excellents que les bons Pères avaient reçues en

1400—1411 cadeau peu auparavant du Comte de Flandre; les chefs eux-mêmes furent si contents [1] de cette gracieuse attention que peu de temps après *(mitescentes)* ils adressèrent à ce même Prieur, dont le nom ne nous est pas parvenu, douze nobles d'or à la rose, monnaie anglaise [2], en signe de gratitude. Malgré cela, ajoute le chroniqueur Campion et après lui Bertin de Vissery, les frères prêcheurs du couvent *(extrà-muros)* de Saint-Dominique, pas plus que les maisons religieuses voisines, n'échappèrent complètement à de graves dommages [3]....

Le 20 juillet de l'année 1407, GEORGES réclamait et obtenait du Roi de France de nouvelles lettres de sauvegarde, contre les menaces et les dommages continuels de la guerre.

Nous trouvons dans les archives communales de Saint-Omer, à la date du 28 août 1408, une charte partie contenant : 1° procuration donnée par l'Abbaye, afin de traiter d'échanges de rentes ; et 2° convention à cet effet en date du 28 septembre 1408. (Parchemin P.)

Un an après, en 1409, nous voyons GUILLAUME, de Luxembourg, Comte de Lincq et de Saint-Pol, ainsi que le Seigneur de Fiennes, permettre à l'Abbé de reconstruire les moulins de Corel-lès-Fiez et ceux de Beaumetz, près du bourg de Lisbourg. Nous

[1] Dom. Guislain-Campion. -- Dom. Bertin de Vissery, tom. I, pag. 425.

[2] Hist. m[ss] Clar., I pag. 425.

[3] *Autumandum quod in vicinorum nostrorum calamitate, illæsum ab Anglis non evaserit cœnobium.* — (Pag. 425. lin. 24 et 25).

trouvons aussi que WALLERAND, de Luxembourg, avait également exigé une reconnaissance pour la *cense* de La Fresnée [1]. 1400—1411

Quand à ce qui touche directement l'administration abbatiale de GEORGES DESCHAMPS, les auteurs on le voit, en disent très peu de chose, ils nous apprennent seulement que ce Prélat gouverna honorablement son monastère pendant 11 ans et qu'il mourut laissant des regrets, le 19 du mois d'août, veille de la fête de Saint-Bernard, de l'année 1411. — Son corps fut enseveli au 2e rang, dans la salle capitulaire, côté nord, près de la porte mûrée de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, sous une grande pierre couleur fauve sur laquelle on voyait la figure d'un moine en habit de chœur ; cette pierre habilement gravée en style gothique, portait en marge l'épitaphe qui suit :

HIC JACET DOM. GEORGIUS DE CAMPINIS, QUONDAM HUJUS ECCLESIÆ
ABBAS XXX, QUI OBIIT AN. DOMINI MCCCCXI NONA DECIMA
DIE AUGUSTI. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.
PATER NOSTER.

Voici l'éloge de ce Prélat par D. Martin Dubuisson, qui dans ces deux distiques fait allusion au nom de DESCHAMPS :

« Quis memoret quantis commissa GEORGIUS arva
« Fæcundet studiis, irriget, atque colat ?
« Cultor agri factus, cultoris munera complet
« Impigra, quid mirum, nominis, omen habet [2]. »

[1] Hist. mss Clar., 1 pag.
[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 426.

1400—1411 Religieux contemporains :

SIMON, de Tatinghem. — LAMBERT HEINS. — NICOLAS ABIETIS. — FRANÇOIS CALDERE. — FRANÇOIS, de Bailleul. — NICOLAS, de Rexponde. — ROGER. — JEAN LAMBRECHT. — THOMAS EKE. — JEAN COQUILLAEN. — JACQUES BAERT. — PIERRE OSTERLINE. — MATHIAS HEINEMAN.—PHILIPPE, de Riévelt.—PIERRE JACOBI. — JEAN BOETHRUSSEL. — JEAN, de Clère. — CHRÉTIEN, de Boulogne. — JEAN SCOLDANE. — JEAN MORIS, sous-prieur. — BEAUDOUIN, de Croix *(de Cruce)*.—NICOLAS CORDEWANIER.— VINCENT VALCQ. — MICHEL BOSQUET. — OLIVIER BOOM.

Nous trouvons à l'année 1409, JEAN HIELLE, procureur de la maison, dont le nom se trouve rappelé dans la délimitation de la banlieue [1].

D. GEORGES DESCHAMPS portait, dit-on, 3 champignons d'argent sur fond d'azur, avec cette devise :

Elongavi fugiens [2].

[1] Idem, idem, tom. I, pag. 434.
[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 424 et 429. — Voir les planches.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

JEAN III GHEERS, 31e ABBÉ.

Avènement : 1411 — Mort : 1438

(1411-1438).

SOMMAIRE :

JEAN GHEERS III, entre de bonne heure à Clairmarais. — Il prend l'habit sous JEAN GODBERONS. — Ses progrès dans la vertu le font connaître. — Il est élu à la place de GEORGES DESCHAMPS (1411). — Il se montre toujours affable envers tous. — Il reprend les travaux de son église, achève les culs de four du sanctuaire et le côté droit du transsept. — Il y place les armoiries des Rois de France et d'Angleterre, celles des Châtelains avec son chiffre. — Il ne peut achever le second bras de la nef transversale du côté de la porte *Lawart*.— Renonciation des habitants de Renescure et de Zudpeenne à l'usage par eux usurpé de faire paître leurs troupeaux à Scoubroucq. — Charte signée à cet effet par les parties. — Ses témoins. — Les gardes du Comte de Saint-Pol qui avaient indûment enlevé des ruches à Fiefs, sont condamnés (1414).— Bataille d'Azincourt (1415). — Déposition de JEAN XXIII, au concile de Constance.—JEAN GHEERS assiste à cette assemblée comme envoyé du Duc de Bourgogne. — Sa réputation. — Confirmation de la dîme de Coreel (1418). — Cession viagère de la *cense* de La Fresnée à PIERRE, de Poix, Seigneur de Bomy.— Vente du quart

1411—1438 d'une maison située sur la place de Saint-Omer, au prix de 80 francs 25 sols (1420). — Déclaration du Duc de Bourgogne, énonçant que la ferme de Scoubroucq, était située en Artois et non en Flandre (1421). — Défense aux habitants de Renescure de garder leurs troupeaux sur les pâturages de l'Abbaye. — Déclaration de cette défense. — Plainte pour la dîme du lin provenant du jardin de *La Motte Lavarenne* (1423). — Condamnation de deux habitants de Blangis, pour avoir insulté un religieux. — Sentence contre le Seigneur de Poix, pour cent livres d'arrérages (1425). — A sa mort la ferme est restituée (1427-1429). — Cette ferme n'est point soumis à l'affermage envers l'Evêque. — Jean traite avec l'Évêque pour l'ordination aux ordres sacrés (1431). — Difficulté suscitée par Robert, de La Motte, Seigneur de Bléquin. — Il reconnait son erreur. — Acte qui le constate. — Témoins de cet acte. — Contestation élevée par les habitants de Blangis au sujet des dîmes de Cavrel. — Elle s'applanit grâces à Pierre Quieret, Seigneur de Tramecourt. — Lettres de non préjudice données par le Senéchal du comté de Saint-Pol. — Étangs loués aux religieux par les Comtes. — Jean, Évêque de Thérouanne, momentanément à Boulogne, donne à Jean Gheers des lettres qui exemptent ses successeurs de subir les examens devant les religieux de Citeaux. — L'administration de Jean III, est extrêmement agitée. — Dispersion forcée des moines. — Cet Abbé fait ouvrir les fenêtres de l'église au deuxième rang. — Sa veillesse. — Sa mort après 27 ans d'exercice. (17 février 1438). — Sa sépulture. — Sa tombe. — Son épitaphe. — Ses armoiries. — Son éloge.

Jean Gheers embrassa de bonne heure la vie monastique à Clairmarais et fit ses vœux de profession entre les mains de Jean Godberons, en 1384 [1]. Ce cénobite montra bientôt ce qu'on pouvait attendre de lui ; sous le digne maître qui savait l'apprécier, il gagnait tous les jours en science et en vertu, aussi obtint-il bientôt une telle réputation qu'à la mort

[1] Dom. Charles Martel. — Hist. m

de GEORGES DESCHAMPS il fut unanimement désigné 1411—1438
dans les 24 heures pour prendre sa place, et à peine arrivé au fauteuil de la prélature il ne tarda pas à justifier pleinement la confiance qu'il avait su inspirer ; jamais il ne cessa de se montrer clairvoyant et affable envers ses frères comme envers les étrangers [1]. Profitant d'un moment de relâche dans les agitations du dehors, JEAN se hâta de reprendre les travaux de son église commencés et inachevés depuis 15 ans, il fit élever les culs de four et les voûtes du sanctuaire ainsi que celles de la partie droite du transsept, du côté du dortoir [2]. En mettant la dernière main, à ce travail JEAN y fit placer les écus armoiriés des Rois de France et d'Angleterre, celui des Châtelains de Saint-Omer, tous bienfaiteurs de la maison, et à la clef de voûte il ajouta son chiffre personnel, composé des deux initiales de son nom et de son prénom J.-G., le J en argent, le G en or, sur un champ d'azur [3].

— La guerre toujours à nos portes, jointe à d'autres graves préoccupations ne lui permirent pas d'achever le second bras de la nef transversale du côté de la porte *Lawart* [4]. — En 1412, dans le cours de la première année de son gouvernement, JEAN III, toujours attentif aux intérêts matériels, comme aux intérêts moraux de sa maison, obtint des habitants de Renescure et de Zudpeenne, qu'il avait convoqués

[1] Idem, idem.
[2] Dom. Guislain-Campion.— Dom. Bertin de Vissery, 1 pag. 428.
[3] Idem, idem. — Planches.
[4] Hist. ms Clar., 1 pag. 428.

1411—1438 dans son monastère, leur renonciation à conduire leurs troupeaux paître sur les terres de Scoubroucq, appartenant à l'Abbaye, licence qu'ils avaient prie jusques-là.... Le prévoyant Prélat fit rédiger un acte en leur présence, qui fut signé sous ses yeux, près du cloître *(prope claustrum)*, le 27 décembre 1412, la troisième année du pontificat de JEAN XXIII, 6e indiction, par-devant le prieur PHILIPPE, D. MATHIEU HEURE, boursier, OLIVIER ROBORIS, maître de la vieille cour, ROLLAND, Chapelain de l'Abbé, et JACQUES, de Rumilly, procureur [1].

Deux ans après, nous voyons une autre sentence rendue par le Sénéchal du sieur de TERNOIS, qui déboute les gardes du Comte de Saint-Pol, lesquels avaient enlevé des ruches d'abeilles sur le territoire de Fief, sous le prétexte quelles appartenaient au Comte leur maître.

C'était l'année de la fatale journée d'Azincourt, là où dans une effroyable mêlée, sur un vaste champ de bataille, situé entre les deux Abbayes de Ruisseauville et de Blangis, succomba l'élite de la jeunesse française.... S'il faut en croire Baluze et les écrivains de Clairmarais [2], la France aurait alors perdu 10,000 de ses enfants et l'Angleterre 1,000 à peine [3].

— Mais fermons les yeux sur cet effroyable et désolant épisode des annales françaises!....

[1] Idem, idem.
[2] Dom. Guislain-Campion. — Dom. Charles Martel. — Dom. Bertin de Vissery. — Baluze, pag. 230. — Hist. mss Clar., 1 pag. 429.
[3] Hist. chronolog. des Papes, etc., pag. 51.

La même année, le Pape JEAN XXIII, était éloi- 1411—1438
gné de son siège pontifical au bout de cinq années d'exercice, par une décision du concile de Constance [1].

La réputation de JEAN GHEERS grandissait toujours, elle parvint facilement aux oreilles du Duc de Bourgogne qui habitait souvent Saint-Omer, avec sa cour [2]; aussi cet Abbé fut-il choisi pour être l'ambassadeur du Prince au concile de Constance [3]? Ce fait, dit Bertin de Vissery et avec lui les auteurs du *Gallia Christiana*, nous est affirmé par les notes manuscrites du savant Baluze [4]....

En 1418, à la demande de JEAN III, nous voyons la confirmation de la dîme de Coreel accordée par le Souverain-Pontife MARTIN V. Un peu auparavant (1416) PIERRE, de Poix, surnommé le *Beaudrin* et Seigneur de Bomy, avec sa femme EMMELOT, de Monbertaut, avaient pris du couvent en rente viagère, la maison de campagne de La Fresnée, au prix de 18 livres *parisis* [5].

Le 19 octobre 1420, ARNOULD, de Wissoc, et

[1] Idem, idem. — L'art de vérifier les dates.

[2] *Cum fama domini Joannis Gheers Abbatis, ad aures ducis Burgandiæ pervenisset et idem Comes sæpe cum aulâ Audomari degeret, dictum Abbatem sui ambatiatorem* (sic) *seu legatum elegit.* (Pag. 429). — Gallia Christ., tom. III. — Verbo J. Gheers.

[3] Baluze, etc., etc.— La date de ce fait est contestable. — Gallia Christiana, tom. III, col. 529.

[4] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 430.

[5] *Quartam partem domus, in majori platæa civitatis Audomarensis pro summâ 80 francorum et 20 solid. paris.* (Pag. 430).

Le prix du marc d'argent s'était alors élevé à 18, 26 et 28 livres (1420). — Leblanc, pag. 411.

1411—1438 JEANNE, sa femme, vendent à CLAIE *(Claye)*, de Wissoc, fils de JEAN, le quart de la maison qu'ils possédaient sur la Grande-Place de Saint-Omer, pour la somme de 80 francs et 20 sols *parisis* [1].

En 1421, le duc de Bourgogne, qui était aussi Comte d'Artois, déclara sur la demande de l'Abbé et malgré une vive opposition des Flamands, que la ferme de Scoubroucq était située en Artois et non en Flandre, comme on le prétendait [2].... *Declaravit villam nostram esse in Arthesia, contradicentibus tamen membris Flandriæ* [3].

Le 31 mai de cette année, une singulière contestation s'était élevée entre le monastère et le magistrat de Saint-Omer: on voit dans les archives de la ville la copie d'un concordat intervenu au sujet du déchargement dans le refuge dit *la Maison de Pierre*, d'une partie de vins, contrairement aux règlements de police (1421) [4].

La même année, le même Comte défendait aux habitants de Renescure de conduire leurs troupeaux dans les pâturages de l'Abbaye et leur faisait déclarer cette défense par COLARD, de Comines, Seigneur de Renescure et de Til, Bailli de Cassel, en présence du

[1] Idem, idem.
[2] Idem. idem.
[3] Cette désignation de *Maison de Pierre* donnée au refuge prouve qu'il en existait peu alors ainsi établies (1421). — Quant à l'infraction aux règlements de police et à la contravention de contrebande pour les droits d'entrée des vins elles sont également curieuses à constater de la part des religieux Bernardins.... — (Papier. P. f° 47 et 48). CXC 8.
[4] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 438.

procureur BAUDIN, de Croix, et de ROLLAND, le Moine (31 janvier 1421)[1].

Deux ans plus tard, JEAN GHEERS se plaint publiquement de ce que la dîme du lin, cultivé dans le jardin dit *La Motte Lavarenne*, lui a été enlevée (1423).

Presque en même temps (*eodem anno*), sur une autre plainte de l'Abbé, plainte consignée dans les archives du Sénéchal du Comte de Saint-Pol, deux habitants de Blangis furent mis en prison pour avoir insulté D. PIERRE CHOTEREL, l'un des religieux de l'Abbaye[2].

En 1425, le Duc de Bourgogne qui avait fait mettre à sec l'étang du Bourg, fit donner par le Bailli de Saint-Omer, des lettres de non préjudice (1425).

En 1426, le Prévot de Montreuil, rend à son tour une sentence contre le Seigneur de Poix et de Bomy, pour une somme de cent livres due au monastère pour plusieurs années écoulées de la rente de La Fresnée. — A la mort de ce Seigneur (1427 ou 1429) la *cense* fut restituée par sa femme ainsi qu'on pouvait en juger par les lettres de JEAN, de Poix, son fils.

D'après ce qu'on trouve dans les titres, il parait que cette ferme de La Fresnée, ainsi que le bois *Boutin*, n'étaient point soumis au droit d'affermage envers l'Évêque de Thérouanne[3].

[1] Idem, idem, pag. 431.— ROLLAND fut le successeur de JEAN III.
[2] Idem, idem.
[3] Hist. m^{ss} Clar., 1 pag. 431. — Anciennes archives de l'Abbaye au mot Beaumont. — Boite II.

1411—1438 En 1431, on voit l'Abbé traiter avec l'Evêque diocèsain, Louis, de Luxembourg, pour les ordinations aux ordres sacrés.

En 1432, le mandataire ou fermier *(villicus)* de la grange de Baumont nommé *Galopin*, avait enfermé dans les dépendances de la ferme, douze nouvelles mesures de terre. Robert, de La Motte, Seigneur de Bléquin et de Liédeghem, s'en plaignit en soutenant le droit qu'il avait depuis un certain temps d'y envoyer paître ses troupeaux, il força la communauté à suspendre son emprise et la traduisit devant le Bailli de Saint-Omer ; mais bientôt reconnaissant la concession faite aux religieux par ses prédécesseurs, Robert se désista de ses prétentions et donna des lettres de cette reconnaisance. — Ces lettres furent scellées par lui et par l'Abbé Jean Gheers, dont le scel portait l'effigie d'un moine en cuculle avec ses armoiries et un lion sur l'écu. On y voyait aussi le scel du chapitre avec la statue de la Sainte-Vierge [1].

Dans les derniers actes du gouvernement de Jean Gheers, on voit une contestation élevée avec les habitants de Blangis *(cos de Blangiaco)*, par l'entremise de Dom. Rolland, le moine mandataire de l'Abbaye, pour des dimes de Cavrel et de Livolsat.

Dans cette affaire, noble Pierre Quiéret, Seigneur de Ramecourt et de Maisecourt, capitaine de Thérouanne *(capitaneus de Morino)*, interposa ses bons offices comme médiateur (1434) [2].

[1] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 432.
[2] Idem, idem, archives de l'Abbaye.

On trouve des lettres de non préjudice délivrées 1411—1438
par le Sénéchal du comté de Saint-Pol, à l'occasion d'un voleur retenu indûment dans les prisons de Lisbourg, contrairement aux droits de juridiction de l'Abbaye (1435) [1].

On remarque également que tous les étangs des environs du monastère étaient régulièrement affermés aux religieux, par les Ducs de Bourgogne, Comtes de Flandres, notammant par PHILIPPE-LE-BON (1435) [2].

On rencontre à cette époque dans les archives municipales, un acte de JEAN, Abbé de Clairmarais, et de MARIE, de Wissoc, Abbesse de Sainte-Claire-lès-Saint-Omer, acte relatif à une acceptation de legs.

On aperçoit, en outre, des lettres de JEAN, Évêque de Thérouanne, qui alors momentanément retiré à Boulogne à cause des guerres *(Boloniæ in domo habitationis suæ Joannes Episcopus Morinensis)* [3], déclare à JEAN GHEERS qu'il dégage ses successeurs de l'obligation future d'examiner les religieux de l'ordre de Citeaux, notamment ceux des monastères des Dunes, de Clairmarais et de Longvilliers. Ces lettres portaient le grand scel *(suum sigillum majorem)*, scel qui, dit Bertin de Vissery, s'est conservé

[1] Idem, idem.

[2] Parchemin P, 2 sceaux, l'un de Clairmarais, l'autre de l'Abbaye de Saint-Claire, assez conservés et retenus par des bandes de parchemin. (3 novembre 1435), CXC-4.

[3] Hist. mss Clar., tom. I, pag. 432, lin. 15 et 16.

1411—1438 intact jusqu'à la fin et qui était magnifique, *bene pulchrum est* (1437) [1].

Cette même année JEAN VII, 39e Abbé de Citeaux, abolit dans un chapitre général l'usage de la communion, sous les deux espèces, ce qui s'était pratiqué régulièrement jusques-là [2].

Il ordonna aussi que ceux qui dans le chœur adoreraient Notre-Seigneur, ne pourrait demeurer debout pendant l'Élévation [3].

Enfin le dernier acte correspondant à l'administration de JEAN GHEERS est l'obtention d'un *Vidimus* délivré par le magistrat de Saint-Omer, pour une transaction intervenue en 1402 avec le seigneur de Poix et de Bomy (1438) [4].

Les annalistes nous disent tous que l'administration de JEAN GHEERS, fut singulièrement tourmentée et que le monastère eut beaucoup de pertes à essuyer par la dispersion forcée des religieux dans différentes maisons [5]. En se rapportant à l'époque où il vécut, il n'est pas difficile de croire à ces assertions. Ce fut ce Prélat qui ordonna au questeur du convent Dom. CHRÉTIEN LEAURE, de faire ouvrir les fenêtres du second rang de la nef de l'église, lesquelles avaient été fermées jusques-là [6]. Presque aussitôt après

[1] Idem, idem.
[2] Idem, idem, pag. 434.
[3] Idem, idem. (Gall. Christ., f° 1003, tom. IV).
[4] Bertin de Vissery, tom. I, pag. 432.
[5] D. Guislain-Campion.— Bertin de Vissery. — D. Charles Martel.
[6] On voyait le nom de Dom. LEAECRE, écrit sous une statue de la Sainte-Vierge, placée au mur septentrional du cloître. (Hist. mss Clar., I pag. 432, lin. 31 et 32).

l'exécution de cette amélioration qui, en donnant du jour, embellit beaucoup la basilique Abbatiale, JEAN GHEERS courbé sous le poids des années, brisé par la vieillesse, au bout de 27 ans de nombreux et utiles travaux, succomba le 17 février 1438; ce Prélat reçut la sépulture au nord du chapitre, à gauche de PAUL, de Bailleul. On voyait sur sa tombe une grande pierre grise où se trouvait habilement gravée dans un dessin gothique l'image d'un Abbé en cuculle, comme sur les marbres de ses prédécesseurs. Autant qu'on pouvait s'en souvenir, d'après les témoignages des plus anciens, l'inscription placée à l'entour de sa pierre sépulcrale était ainsi conçue :

1411—1438

HIC JACET FELICIS MEMORIÆ D. JOANNES GHEERS, QUONDAM HUJUS ECCLESIÆ, ABBAS XXXI, QUI OBIIT ANNO DOMINI 1438, DIE 17 FEBRUARII : ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE [1].

Les armoiries de JEAN III, étaient un lion d'or debout sur champ de gueules avec cet devise :

Conculco Leonem [2].

Cet écu se voyait du dehors dans la partie supérieure de l'église.

Dom. Martin Dubuisson a écrit l'éloge de JEAN GHEERS dans les deux distiques suivants :

« Dum regit insigni splendet pietate JOANNES,
« Fulget ut aonii gloria magna chori
« Stemmata, ni fallunt majoris fornicis arcus
« Extruxit, extremos applicat hisque tholos [3]. »

[1] Hist. mss Clar., I pag. 433. — [2] Idem, pag. 428. — Planches.
[3] Idem, idem, pag. 433.

1411—1438 Dans la série des moines contemporains on trouve les noms suivants placés par ordre de religion :

LAMBERT LEBEERE. — GALIEN DRINGBIER. — LAURENT DECAM (sic). — GUILLAUME CARRÉ. — ROBERT DE SMIT. — SIGERUS LYPINS. — VIDON PIERRINS. — VILLELM STABBECOELI.. — R. D. JEAN WISSOC, prieur [1].

[1] Hist. manuscripta Claromarisci, a Bertino de Vissery, tom I, pag. 433.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

Rolandus

JEAN MONACHY ou LE MOINE, 32e ABBÉ.

Avènement : 1438 — Mort : 1448

(1438-1448).

SOMMAIRE :

Peu de documents sur ce Prélat. — De simple moine, chapelain de l'Abbé et cellerier, il élu Abbé le 24 mars 1438.— Sa bénédiction retardée. — Ratification des donations antérieures. — Fermage perpétuel de la *cense* de La Fresnée. — Concession de l'étang du Bourg. — Restitution d'un criminel. — Mort de cet Abbé. — Son inhumation. — Son épitaphe. — Son âge. — Vacance de l'église. — Ses armoiries parlantes. — Son éloge. — Moines contemporains.

Quoique nous ayons déjà vu apparaître le nom de ROLAND MONACHY OU LE MOINE, il reste bien peu de chose de lui. Ce qu'on sait, c'est que de simple religieux il devint chapelain de JEAN GHEERS, en 1412, puis procureur ou cellerier de la maison qu'il fut régulièrement appelé à gouverner, le 24 mars 1438, par les suffrages de ses frères, un mois après la mort de son digne devancier [1].

[1] Dom. Guislain-Campion. — D. S. Roberty.

1438—1448 ROLAND reçut la bénédiction solennelle dans son église, le 1er juin qui suivit son élection ; il aurait dû selon l'usage être immédiatement béni par l'un des Prélats qui avaient présidé à son élection, une maladie fut vraisemblablement cause de ce retard [1].

Ce Prélat surveilla de son mieux, disent les écrivains, les intérêts de sa communauté, il réclama et obtint de PHILIPPE, Duc de Bourgogne et Comte d'Artois, la ratification des donations faites au monastère par ses prédécesseurs, ces actes sont datés de Saint-Omer, au mois de juillet 1439.

Nous voyons à la date du 30 mai 1440, un acte (copie) entre le magistrat de Saint-Omer et l'Abbaye, au sujet de l'élargissement de la rue longeant le refuge et la construction d'une porte et d'un mur audit refuge, dit *la Maison de Pierre*, près du Vainquai [2].

En outre, l'Abbé afferme à rente perpétuelle la *cense* de La Fresnée, au prix de 2 sols 6 deniers [3] de rente la mesure (1441).

[1] Hist. ms Clar., tom. 1 pag. 435.

[2] Archives municipales, papier Po fo 47, CXC-9.

La rue alors élargie et elle devait avoir bien besoin de l'être, est sans doute, la rue actuelle du Quartier de Cavalerie, du côté de l'hôtel des Pompiers, la porte est peut-être celle qui donnait sur la rivière et dont il y a peu de temps on voyait encore la trace. — (Atelier Vandenbossche).

[3] Quelle était alors cette valeur ? 2 sols 6 deniers, dit Leblanc, équivalaient exactement à un gros tournois (à dater du 7 juin 1457).

CHARLES VII, régnait alors en France, il monta sur le trône, on le sait le 21 octobre 1422 et mourut le jour de la Madeleine 1461, après un règne de 40 ans.

Pendant ce règne on ne fit point de monnaies nouvelles, mais on changea bien souvent le poids, le titre et le cours de celles qui

Il obtient de PHILIPPE, de Castille, le fond et les poissons de l'étang du Bourg, et autres faveurs qui déjà avaient été consenties par MAXIMILIEN et CHARLES, Ducs de Bourgogne et Comtes de Flandre (1445). 1438—1448

On voit aussi qu'à cette époque, le Bailli de Saint-Pol, fait restituer par sentence au Bailli de Fief, un criminel arrêté dans la juridiction du monastère (1447). C'est tout ce qu'on trouve sur le gouvernement de cet Abbé, lequel au bout de 10 années d'exercice, mourut le 3 mai 1448, et fut inhumé

existaient, il y eut alors des variations extrêmes à cause des affaiblissements monétaires.

JACQUES CŒUR, maître de la monnaie à Bourges, en 1435, puis à Paris, lorsquelle y fut rétablie (1436), avait fait fabriquer des gros d'argent fin pesant justement un gros ou 3 deniers.

On faisait également une grande quantité de monnaies de billon, parmi lesquelles se trouvaient des grands *blancs*, demi *blancs*, des *doubles* et des *deniers parisis* et *tournois*, mais l'affaiblissement devint tel que une pièce d'argent fin, dans son principe, lorsqu'on faisait de la forte monnaie, se trouvait n'être plus tard que du billon. — Lorsque CHARLES VII, n'était que Dauphin, les gros qui étaient à cette époque de 5 deniers 8 grains de loi, vinrent à n'être plus qu'à 8 grains.

L'histoire de ce temps là, remarque que le 14 mai 1422, on décria tous les *gros*, le Dauphin en ayant fait contrefaire « il y eut, dit le P. Labbe, *grand murmure du peuple qui y perdait moult, parce que le meilleur ne leur valait qu'un denier ou un tournois.* »

On conserva seulement alors les écus de 27 sols 6 deniers.

Les grands blancs de 10 deniers.

Les petits blancs de 5 deniers.

Les doubles de 2 deniers.

Les gros tournois de 2 sols 6 deniers.

Toutes les autres monnaies furent alors décriées et en Normandie les mêmes monnaies eurent cours pour un prix différent. — On permit que celles d'Angleterre de Flandre et de Bretagne y fussent mises, — les écus valaient 30 sols, les blancs 11 deniers, les plaques de Flandre 15 deniers, les gros tournois 2 sols 9 deniers. — (Voyez Leblanc, pag. 399 à 303).

1438—1448 dans le chapitre, du côté méridional, à la tête de PIERRE RUTHE, là où l'on voyait aux extrémités une croix figurée en briques [1].

On ignore son âge. — A sa mort l'Abbaye fut vacante pendant 27 jours [2].

L'écu attribué à ROLAND, le Moine, (armes parlantes), se composait de trois bustes de moines vêtus de blanc, sur fond de sable, avec la devise :

Cantemus Domino [3].

Voici l'éloge de ce Prélat.

« Imperium donant juvenesque, senesque ROLANDO,
« Paret, et id multâ laude colendus obit ;
« Actis at Lustris, uno cum mense duobus,
« Pastori functo mæsta parentat ovis [4]. »

On trouve parmi les religieux contemporains :

LOUIS COUREIDERE. — MATHIEU TRUBERT. — Dom. PIERRE COTREEL. — HENRI DISSER *(de Isserd)*. — SIMON WISSOC. — JEAN STENSTRAET. — JACQUES, de Remilly *(Remiliglii)*. — GUIDO PEYPIN *(Piscator)*. — Dom. CHRÉTIEN LEAECRE (quæstor), dont le nom se voyait sur la seconde fenêtre de l'église et dans le cloître. — JACQUES SCOLERI. — NICOLAS, d'Audenfort. — JEAN WALQUE. — LOUIS, de Ledeghe. — JEAN ANDRÉ, sous-prieur. — D. PIERRE KANPEGOINT, il était peint derrière l'autel Saint-Étienne avec ses parents qui avaient fait les frais de ce tableau. — GUILLAUME TELLIER. — R. D. JACQUES GOEDEBUER, prieur [5].

[1] Hist. Clar., 1 pag. 436. — [2] Idem, idem. — [3] Idem, idem.
[4] Idem, idem. — Planches. — [5] Hist. ms. Clar., 1 pag. 436.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

JEAN IV SERLANS ou SERLAMINS, 33e Abbé.

(1448-1465).

Avènement : 1448 — Démission : 1465

SOMMAIRE :

Jean IV, songe le premier à poser des verres de couleur dans son église. — Sujet du premier tableau. — Sa noble origine. — Son mépris du monde. — Ses vertus. — Il est élu Abbé le 30 mai 1448. — Il achève les voûtes près la porte *Lawart*. — Son application à l'administration des biens temporels. — (1451). Location de la *cense* de Baumont. — (1454). Location de la *cense* de Cavrel. — (1463). Location à vie des moulins de Blandecques. — Jean se retire le 30 mai 1465. — Sa mort. — Sa sépulture. — Ses armoiries. — Son cachet. — Moines contemporains.

Jean Serlans ou Serlamins, est le premier qui ait songé à faire établir des vitraux coloriés dans l'église de Clairmarais, la première fenêtre qui en fut décorée représentait Saint-Jean baptisant Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec l'image de l'Abbé et les armoiries de sa famille.

Jean IV descendait de l'ancienne et illustre famille

1448—1465 de WAVRIN [1], ainsi qu'on peut le voir sur son écu [2]; mais sa noble extraction ne l'empêcha pas de fuir le monde, ses dangers et ses déceptions, pour se faire serviteur de Dieu.... Il entra fort jeune à Clairmarais où il grandit tellement dans la pratique des vertus, que les suffrages de ses frères allèrent le chercher pour lui confier, le 30 mai 1448, le gouvernement de l'Abbaye, fonction dont il s'acquitta à la satisfaction publique. Zélé pour la maison de Dieu, il fit achever la voûte de l'église, qui restait à faire du côté de la porte *Lawart*.... Son chiffre en or et en argent J.-S., sur un champ de gueules, placé à la clef de voûte, l'indiquerait clairement à défaut d'autres titres [3].

Appliqué aux soins temporels de la maison, il céda à perpétuité la *cense* de Baumont, au prix de 100 livres (1451) annuellement payées.— Le bois Bouttin contenant 31 mesures 1/4 fut également affermé à perpétuité au prix de 2 sols 6 deniers la mesure (1454).

La *cense* de Cavrel de la contenance de 10 mesures dut aussi être louée pour cent années parce que les frères convers manquaient pour la cultiver *(deficiente copiâ conversorum ad culturam ejus)* (1456) [1].

Enfin, en 1463, on voit encore de cet Abbé un titre par lequel il renouvelait pour la vie du bailleur et

[1] Dom. Guislain-Campion.— Dom. Charles Martel et Dom. Bertin de Vissery, tom. I. pag. 438.
[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 438.
[3] Idem, idem.
[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 439.

celle de ses fils, la location du moulin de Blandecques. Sur ce titre portant trois seels, on remarquait celui à l'effigie de l'Agneau Pascal (1463). 1448—1465

La même année, HUMBERT, 42e Abbé de Citeaux, ordonna dans un chapitre général de chanter dorénavant l'antienne *Salve Regina*, après complies, dans tous les monastères de l'ordre [1].

Ainsi se passa l'administration de JEAN IV, au milieu de tous les soins incessants qu'il donnait à tout ce qui concernait sa maison ; il mourut ou d'après une autre version, il se retira volontairement au bout de 17 ans de prélature, le 30 mai 1465. Ce qu'il y a de certain, c'est que le jour de sa mort est fixé au 29 décembre de la même année ; il reçut sa sépulture dans la salle capitulaire, à gauche de ROLAND, son prédécesseur, sous une croix formée simplement en petits carreaux blancs [2].

Les armoiries de JEAN SERLANS étaient un écu d'argent surmonté d'un croissant de même, sur fond d'azur à sénestre, écartelé avec l'écu de WAVRIN, bandes noires sur fond d'or avec cette devise :

Tene medium [3].

Le chiffre entrelacé aux initiales de cet Abbé qui figurait à la voûte de l'église, se retrouvait à la fin du

[1] Gall. Christ., tom. IV, f° 1014.
[2] *Sub cruce quadris coctilibus albis strata figura simplici.* — (Pag. 439).
[3] Hist. Clar., I pag. 438. — Planche IV.

1448—1465 second volume d'un manuscrit de la bibliothèque intitulé : *Magister Hugo super Lucam* [1].

Parmi les religieux contemporains on voit les noms suivants :

ÆGIDIUS OLLIVE. — BALDUINUS ZEVENCOTTE. — ROBERTUS, Abbas Bonifontis (Bonne-Fontaine), ordre de Citeaux, diocèse de Rheims [2]. — JOANNES SCEPERE. — BALDUINUS, monachus Clarævallis.— JOANNES BILLOT. — JOHANNES GHEERS. — PETRUS SOURGON. — JOANNES CARON. — JOANNES ROMA. — PETRUS CAESTRE. — EUSTACHIUS BERRE. — NICOLAUS QUIECQUIN. — F. VINCENTIUS, conversus. — EGIDIUS DANEL. — JOANNES VOS. — FLORENTIUS MARTEL. — GUILLELMUS RAPERE.— JOANNES MACQUART. — JOANNES LE SCOT [3].

Au-dessous du portrait de JEAN SERLANS, placé sur la dixième fenêtre, on lisait ces vers de Dom. Martin Dubuisson :

« Clarus avis solida prestat, virtute JOANNES,
« Antiquum gestit sic superare genus.
« Attamen hunc Marthæ tædet tranquilla Mariæ
« Tempora, deposito pondere fessus agit [4]. »

[1] Hist m[ss] Clar., 1 pag. 440, lin. 5 et 6.
[2] Ce religieux serait mieux placé sous le successeur de JEAN SERLANS.
[3] Hist. Clar.,, pag. 439.
[4] Idem, idem, pag. 437.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

INGELRAM CRAYBEN, 34e ABBÉ.

Avènement : 1465
Démission : 1484

(1465-1484).

SOMMAIRE :

INGELRAM, né à Lyzel, faubourg de Saint-Omer, entre au monastère de Clairmarais. — Il devient procureur de la maison. — Sa science, sa vertu. — Il est nommé Abbé le jour même de la retraite de JEAN IV, et reçoit la confirmation du supérieur général. — Il donne ses soins à l'achèvement de l'église. — Il prie l'Évêque de Juliers, suffragant de Thérouanne, de venir la consacrer. — Cérémonie solennelle à cette occasion, le 20 juillet 1466. — Procès-verbal et inscription rappelant cette solennité. — Texte de cette inscription gravée sur un tableau placé à côté de l'autel. — Ce tableau tombant de vétusté fut transporté aux archives, en 1749, — Pompe avec laquelle on célébrait l'anniversaire et les fêtes de Sainte-Marguerite et de Saint-Adrien. — INGELRAM fait placer la neuvième fenêtre coloriée avec son portrait et celui de ses parents. — (1470). Confirmation des privilèges. — (1474). Lettres qui restituent l'usage, jusques-là interdit, des terres nouvellement défrichées (*novalium*). — L'Abbé touche à la treizième année de son gouvernement. — Son église est bénie après 300 ans. — La guerre reparaît. — Nouveaux malheurs. — Les moines sont dispersés. — Invasion de LOUIS XI, en Artois. — Prise d'Arras par les

1465—1484 Français. — Soumission volontaire des habitants de Lens, Béthune et Hesdin. — Saint-Omer brûle ses faubourgs du côté de l'Artois et détruit plusieurs maisons religieuses pour sa propre défense. — L'armée française envahit le monastère qui est déserté et incendié. — Le Roi y vient en personne. — 2,000 livres de plomb enlevé à la toiture des nefs collatérales. — On en voyait encore la trace au XVIII[e] siècle (1477). — Détails donnés par D. Charles Martel. — Saint-Omer assiégé résiste au Roi de France forcé de lever le siège. — Religieux dispersés. — La paix renaît après la bataille d'Enguinegatte, sous Maximilien, d'Autriche. — L'Abbesse de Blandecques se démet entre les mains d'Ingelram. — L'Abbé obtient des lettres de créance de Maximilien. — Il rappelle ses religieux, rétablit les ruines et reconstitue la discipline. — Il se retire et meurt le 22 novembre 1484 — Sa sépulture. — Durée de l'administration de cet Abbé. — Il désigne son successeur. — Opinions diverses à cet égard. — Il donne ses soins à la bibliothèque. — Sentences pieuses ajoutées par lui à la septième fenêtre. — Son portrait en vitraux coloriés. — Celui du prieur. — Religieux contemporains. — La première sépulture d'après le nécrologe.

Ingelram était né à Saint-Omer *(patriâ Audomarensis)*, ou plutôt dans le faubourg de Lyzel *(ex Lyzel suburbio ejusdem civitatis)*, il se fit moine de Clairmarais et devint procureur et juge de la communauté[1] pour les intérêts qu'elle avait a défendre en Artois *(questor)*, notamment dans le Boulonnais *ex tractu Boloniensi*.... Ce cénobite se faisait remarquer par les qualités de l'esprit et du cœur [2], on admirait sa science et sa piété, aussi le jour même de la retraite de Jean Serlans, fût-il unanimement désigné pour

[1] *Questor Ecclesiæ, advocatus, defensor.* — Ducange, tom. V, pag. 1026, in-f°. Paris, 1734.

[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 442. — *Vir multis naturæ dotibus ornatus, præsertim scientiâ et pietate.* — (Pag. 442).

prendre sa place (30 mai 1465). INGELRAM fut immé- 1465—1484
diatement confirmé par le supérieur général [1].

Aussitôt en fonctions cet Abbé donna tous ses soins à l'entier achèvement de son église qui, ne tarda pas à être terminée et qui reçut bientôt après la consécration [2]. La seconde année de son administration, INGELRAM pria l'Évêque de Juliers, alors suffragant de Thérouanne [3], de procéder à cette cérémonie, ce que ce Prélat fit avec empressement le 20 juillet 1466, et avec toute la pompe possible, au milieu d'une grande affluence de monde : l'Église et les deux principaux autels furent alors solennellement consacrés, on dressa le procès verbal de la cérémonie dans les termes suivants :

« *Anno domini M° CCCC° LXVI° die mensis julii,*
« *annum agente secundum, in regimine hujus mo-*
« *nasterii Dompno Ingelrammo Crayben Abbate*
« *ejusdem loci XXXIII°, dicata fuit Ecclesia ista per*
« *Dominum Jacobum Episcopum Juliense, in hono-*
« *rem S*[æ] *dei genitricis Mariæ. et eodem die conse-*
« *crata fuerunt ista duo altaria, per eumdem*
« *Pontificem, quorum majus consecratum est in*
« *honorem ipsius dei genitricis Mariæ, et aliud in*
« *honorem sancti Adriani martyris et sanctæ Mar-*
« *garite, virginis et martyris in quibus continentur*
« *reliquiæ iste* [4]. »

[1] *Confirmatus a patre immediatè.* — (Idem).

[2] *Ejus consecrationem emulatus est.*

[3] JEAN, Évêque de Juliers, le consécrateur de l'église de Clairmarais, mourut en 1477, d'après Sanderus, tom. II.

[4] Voici textuellement l'énumération de ces reliques :
De C pillis gloriosæ virginis Mariæ.

1465—1484 Ce procès-verbal fut gravé sur un tableau, dont l'original placé à côté de l'autel s'est conservé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, époque à laquelle tombant de vétusté, il fut transporté dans les archives (1749) : les peintures cruciales faites avec le saint Chrême et tracées sur les colonnes de l'église, conservaient seules encore le souvenir de cette consécration dont l'anniversaire se renouvelait chaque année [1] avec solennité ; le jour de Sainte-Marguerite, si c'était un dimanche [2], on ornait ces empreintes murales de cierges et de branches d'arbres, on faisait de même au vêpres et à la grande-messe du 1er et du dernier jour de l'octave de la Dédicace. Ces jours là, le clocher était entièrement pavoisé de verdure pour annoncer au loin la fête aux étrangers, et selon un assez curieux usage, pendant la grande-messe,

De Cruce domini.
De Vestimentis apostolorum Petri et Pauli et Joannis evangelistæ.
De .... apostoli.
De Brachio Sti Philippi apostoli.
De Costa Ste Mariæ Magdalene.
De Capillis Ste Margarite virginis.
De Sto Audomaro Episcopo.
De Sto Bernardo Abbate.
De Sta Legione Thebeorum.
De Sto Maximo Trecensis (sic) *Episcopo.*
De Reliquiis sanctarum virginum XI millia.
Item Reliquiæ Sanctorum, quorum deus nomina novit. — (Hist. mre Clar., tom. I, pag. 443).

[1] Hist. mre Clar , 1 pag. 443.

[2] Si la fête de Sainte-Marguerite ne tombait pas le dimanche on la célébrait le dimanche suivant. — (Hist. Clar., 1 pag. 443).

Le jour de Sainte Marguerite, l'une des patronnes de l'église, on chantait la messe en double majeur, ainsi que le jour de St Adrien, martyr, qui était également l'un des patrons (8 septembre)

on déposait çà et là sur le maitre autel, six calices 1465—1484 avec leurs patènes.

INGELRAM fit placer une verrière coloriée à la neuvième fenêtre de son église, cette peinture représentait le jugement dernier avec l'image de Saint-Michel terrassant le démon ; on y voyait également le portrait de cet Abbé et celui de ses parents avec leurs armoiries. Cette fenêtre ainsi que plusieurs autres, notamment la septième, avaient été probablement achevées peu avant la consécration.

Ce saint Prélat soigneux des intérêts de sa communauté, obtint de CHARLES LE TÉMÉRAIRE, en 1470, la confirmation de tous les droits et privilèges dont jouissait la terre de Scoubroucq, ainsi que ceux que l'Abbaye possédait à Cassel. Ce même Prince assura également la même année au monastère, les droits et la justice sur Rihoult (1470).

En 1474, on réclamait depuis 60 ans, par ordre du Comte, le droit dû pour les terres de l'Abbaye nouvellement mises en culture, *novalium* [1]. BAUDIN LE DRIEUX, procureur de la communauté et GUILLAUME BRASSET, vinier, *vinitor* [2], se présentèrent devant JACQUES, de Fielescamps, Seigneur de Herissart, pour attester que de temps immémorial, le monastère n'avait fait aucune acquisition, ni aucune conquête *(nihil acquisissemus)*.... Sur cette déclaration le

[1] *Novalis proprie dicitur de agro novo.* (*Forcelini Lexicon.*) — (Tom. III, pag. 243).

[2] *Qui custodit vinum.* — Ducange, édit. in f° de 1734, tom. VI, pag. 1625.

1465—1484 Comte délivra des lettres qui rendaient au couvent l'usage, jusques-là, interdit des terres qu'il possédait en Artois et dans le territoire du comté de Saint-Pol [1].

Ingelram touchait à la 13e année de son gouvernement assez paisible d'ailleurs ; il avait mis la dernière main à son église, dont la construction entière n'avait pas demandé moins de 300 ans et qui avait successivement consumé le zèle, les forces, les sueurs et les épargnes de trente Prélats.... Cette basilique, objet de tant de soins et de peines, venait enfin de recevoir la consécration, on en avait fait tout récemment la dédicace, lorsque de nouveaux fléaux vinrent fondre sur le monastère.... La guerre s'était rallumée plus vive, plus désolante, le pays était ravagé, livré aux flammes ; l'église, l'Abbaye entière subirent le même sort, il fallut encore une fois se résigner à disperser les cénobites dans les maisons religieuses les moins éloignées [2]....

Louis XI, Roi de France, avait envahi l'Artois avec une nombreuse armée, dévastant partout cette belle province, incendiant les villages jusqu'aux environs d'Arras (1475) [3].

Après la prise de cette ville (1477), les habitants de Lens, de Béthune, de Thérouanne, d'Hesdin,

[1] Hist. mss Clar., 1 pag. 445.

[2] Idem, idem. — D. Guislain-Campion. — D. Charles Martel. — Bertin de Vissery, tom. I, pag. 445.

[3] *Devastans hanc provinciam, plures pagos igne incendens usque Atrebatum.* — Bertin de Vissery, tom. I, pag. 445. — Idem, Dom Guislain-Campion.

frappés de terreur *(terrore concussi)* n'hésitèrent pas à se livrer volontairement aux Français vainqueurs de leur capitale.... Également effrayés les Audomarois [1] se hâtèrent de mettre le feu à leurs faubourgs attenants à la partie extérieure de la ville, ils détruisirent, eux-mêmes, les maisons des Dominicains, des Franciscains et des Clarisses, qui existaient dans ces faubourgs (1477) [2].

En même temps, ajoute Dom. Guislain-Campion de qui nous empruntons ces détails, l'Abbaye de Clairmarais devenait la proie de l'armée française, la communauté dut se disperser [3]. Louis XI y parut en personne, *venit Rex Ludovicus XI^{us}* [4].... Après avoir dévasté le château d'Arques, tout fut livré aux flammes dans le monastère, excepté les lieux destinés aux exercices réguliers (*loca præter regularia*), rien ne fut épargné (*nihil intactùm reliquit*); on enleva plus de 2,000 livres de plomb, ce qui fut une seconde ruine pour la maison (*hæc fuit secunda domus hujus ruina*) [5].

On a vu qu'à diverses reprises le monastère subit la loi du vainqueur.... La tradition rapporte que le plomb enlevé fut pris à la toiture des nefs collatérales,

[1] *Audomarenses verò eodem timore capti, suburbia civitatis a parte Arthesianá combusserunt, atque monasteria Dominicanorum, Franciscanorum, et Clarissarum, quæ in dictis suburbiis existebant destruxerunt.* — Bertin de Vissery, pag. 445.

[2] Dom. Guislain-Campion.

[3] Sanderus, tom. II.

[4] Hist. Clar., 1 pag. 415.

[5] Dom. Guislain-Campion. — Bertin de Vissery, 1 pag. 416. lin. 3. — M^{s.} inédit et aujourd'hui perdu.

1465—1484 ce qui apparaissait encore au XVIIIe siècle, au mur attenant au cloitre de lecture, lequel étant miné par le temps et les eaux pluviales, était devenu d'une solidité plus que douteuse [1].

A ces détails fournis par le manuscrit inédit de D. Guislain-Campion, un autre écrivain de l'Abbaye D. Ch. Martel, ajoute en retraçant les mêmes malheurs, que cette fatale guerre commencée en 1477, à la mort de CHARLES LE TÉMÉRAIRE, Duc de Bourgogne, ne livra point cependant cette fois la ville de Saint-Omer au Roi de France, qui, après diverses tentatives vaines se vit obligé d'en lever le siège.

La communauté resta dispersée pendant plusieurs années, ce ne fut qu'après la bataille d'Enguinegatte, qui assura la victoire à MAXIMILIEN, d'Autriche, que l'on commença, dit le chroniqueur, à jouir de la tranquillité (*pax exordium habuit*) [2].

Quatre ans après, nous voyons l'Abbesse de Blandecques, MARIE LE PRUVOT, dont la maison avait été également dévastée par les guerres, abandonner la crosse Abbatiale entre les mains d'INGELRAM (1480) [3]. — Nous voyons encore INGELRAM, obtenir de MAXIMILIEN, d'Autriche, et de PHILIPPE, des lettres de sauvegarde et de recommandation (*clientelæ eorum*), pour les remettre au Comte de Nassau.... Puis la paix commençant à renaitre, l'Abbé rappela les membres de son troupeau dispersé, il releva les

[1] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 445.
[2] Idem, idem, 446.
[3] Gall. Christ., tom. III, pag. 536. — Hist. m^ss Clar., 1 pag. 446.

ruines de sa maison et rétablit la discipline parmi ses frères. Mais bientôt, à la vue de tous ses désastres, plein de tristesses, et chargé d'années, il se retire et meurt au bout de 17 ans 6 mois et 19 jours d'administration, le 22 novembre 1484 [1]. 1465—1484

INGELRAM fut inhumé dans le chapitre en tête de ROLAND, le Moine, au lieu où l'on voyait une croix simulée en carreaux noirs. — A sa mort l'Abbaye demeura vacante pendant 7 semaines. — On a dit que ce Prélat s'était volontairement retiré et qu'il avait lui-même désigné son successeur [2].

Cette opinion est d'autant plus probable qu'INGELRAM est mort le 22 novembre 1484, et que son successeur a été nommé le 22 mars de la même année. Son administration n'aurait alors duré que 17 ans 6 mois et 19 jours [3].

Cet Abbé donna ses soins à la bibliothèque du monastère, on voyait sur un manuscrit intitulé : — *Vitæ sanctorum tomo 3° : dominus Ingelrand* (sic), *Abbas fecit religare, per fratres Willelmitas in Peene anno 1471* [4].

Sur la septième fenêtre posée sous ce gouvernement, on lisait au XVIIIe siècle en caractères presque indéchiffrables quelques pieuses sentences attribuées

[1] Manuscrit inédit de D. Guislain-Campion. — Hist. m^ss^ Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 446. — Gall. Christ., tom III, col 530.

[2] Idem, idem, pag. 447.

[3] Contrairement à cette opinion, Jongelin et après lui D. Charles Martel disent que JACQUES LE CIÈVRE, ne succéda à INGELRAM que le 11 janvier 1485. — (Hist. Clar., 1 pag. 445).

[4] Hist. m^ss^ Clar, 1 pag. 448

1465—1484 à INGELRAM ; ainsi on voyait au pied de l'image du Christ : « *A la fontaine Siloës qui pour réparation* « *des humains, est une grande source faite de sang* « *en abondance, si que l'homme qu'ait fait à mon* « *ymage, y puisse avoir parfaite cognoissance de sa* « *folle oultre cuydance, etc., etc.* »

« Item, *peccata nostra ipse pertulit, in corpore* « *suo super lignum, ut peccatis mortui justitiæ* « *vivamus nos.* »

« Idem, *je te prie pechaus qui esperez avoir para-* « *dis vous attachier vers chy la vray fontaine de* « *la quelle courre grace, etc.* »

Derrière la stalle de cet Abbé, pour la grande-messe, on avait ajouté son image, il était représenté à genoux avec quatre religieux et cette devise :

Te Deum Laudamus te Dominum confitemur.

Derrière la stalle du Prieur, on avait également placé le portrait du Prieur, accompagné de huit cénobites, avec une inscription qui paraissait être celle-ci :

Te Eternum Patrem, etc. [1].

Le nécrologe de la maison et d'après lui les manuscrits inédits donnent les noms suivants parmi les contemporains d'INGELRAM CRAYBEN. — Nous les reproduisons dans l'ordre où ils sont inscrits, savoir :

[1] Hist. m[ss] Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 448.
La couronne de laurier que l'on voyait sur la tête d'INGELRAM, était peut-être une allusion au couronnement et à la consécration de son église.

Dom. GUILLELMUS NIEUSTRAET. — BALDUINUS LE DRIEUX, procurator. — D. BALDUINUS SEMEEL. — GUILLELMUS BRUSSET, vinitor. — JACOBUS FERNAGHUT. — SIMON D'AMBRY. — Dom. GUILLELMUS FROMENTEL, bachelier en théologie et économe, il fut inhumé dans le cloitre du chapitre, près de la chapelle Saint-Pierre, avec une épitaphe placée dans le mur ; sur le marbre qui la portait on voyait son image gravée avec la tête laurée (*laureato capite*) et l'Assomption de la Sainte-Vierge [1]. 1465—1484

GUILLAUME FROMENTEL est le premier cénobite dont la sépulture soit connue [2].

Après lui on voit encore : — OLIVERUS LANGBEEN. — JACOBUS DEDREVE [3].

Les armoiries d'INGELRAM étaient d'azur avec deux barres d'argent surmontées d'une étoile et d'un croissant de même....

Nous reproduisons la figure et les armoiries d'INGELRAM telles quelles nous ont a été conservées par Bertin de Vissery [4].

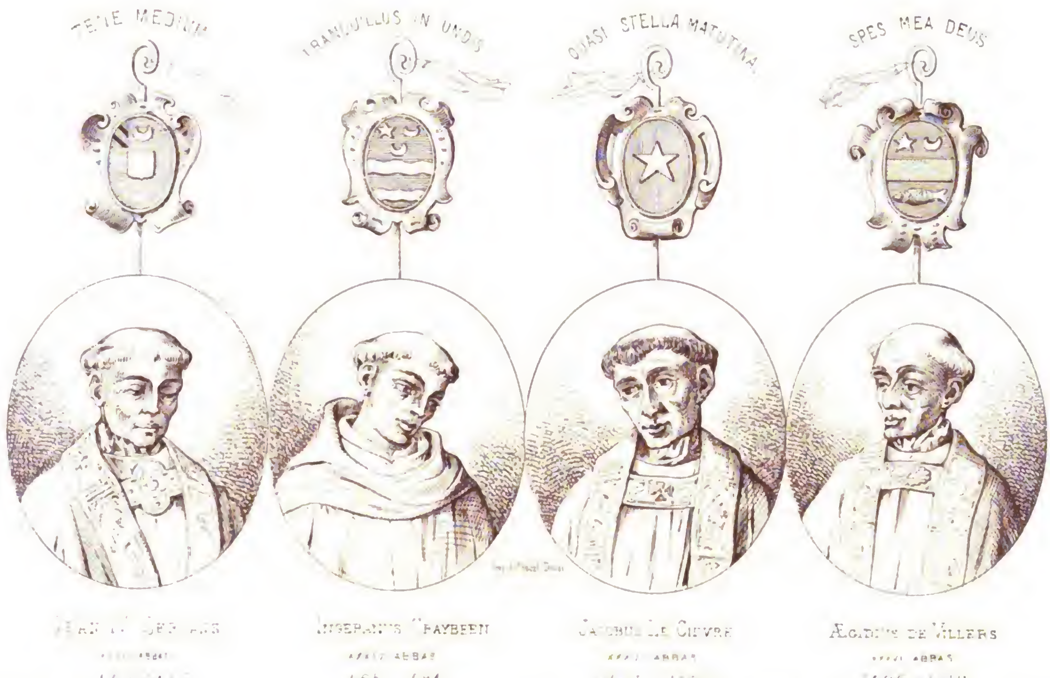
[1] Cette inscription se trouvait dans le 3e volume, pag. 35. Malheureusement ce volume est égaré, peut-être pour toujours.... — Que signifiait ici cette couronne ?....

[2] Hist. mss Clar., 1 pag. 417. — *Primus monachus cujus sepulturam novimus.*

[3] Nécrologe.

[4] Voyez planche IV, n° 5.

Pl. VIII.


SPES MEA DEUS
QUASI STELLA MATUTINA
Jacobus Le Cievre
Ægidius de Villers
1496

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

JACQUES II LE CIÈVRE, 35e Abbé.

(1484-1496).

Avènement : 1484
Démission : 1496

SOMMAIRE :

Jean le Cièvre, 35e Abbé. — Sa piété, sa douceur et sa prudence le font élire. — Antonine, de Rambure, dame d'Éperlecques, veuve de Guy, de Brimeu, renonce en faveur de l'Abbaye au droit de chasse dans la forêt de Bethloo. — Reconnaissance de 3 sols 8 deniers et d'une rasière d'avoine — Lettres à ce sujet. — L'Abbé assoupit les discussions qui s'étaient élevées au sujet de ce droit. — (1485). Solution des difficultés. — Paix des Flamands avec Maximilien, d'Autriche. — Prise d'habit de deux religieux. — Donation de la propriété des étangs, par l'Empereur et le Comte. — d'Esquerdes surprend la ville qui est bientôt reprise par les Bourguignons. — Difficultés suscitées par Denys, de Bersacques, pour faire révoquer les privilèges. — A la demande de l'Abbé, le Roi ordonne une enquête pour le droit de justice de Maninghem. — Jacques le Cièvre, obtient des lettres de sauvegarde de l'Empereur et du Comte. — Amende honorable exigée de la part d'un homme de la dame de Humbertcourt, à l'occasion d'un cerf tué sur les terres de l'Abbaye. — Litige à propos de dîmes indûment recueillies, d'un chemin usurpé et d'arbres coupés. — Il est terminé au bout d'un an. — Jacques préférant obéir que commander

1484—1496 se retire volontairement et résigne ses fonctions Abbatiales entre les mains de Gilles Devillers, (17 janvier 1496). — Il meurt sept mois après. — Sa sépulture. — Religieux morts sous son administration. — Moines contemporains. — Ses armoiries. — Quatrain renfermant son éloge.

Jacques le Cièvre religieux profès de Clairmarais[1], se faisait remarquer par sa piété, sa douceur et sa prudence, lorsque par suite de la démission d'Ingelram, il fut spontanément désigné, d'un commun accord, pour lui succéder ; il reçut la confirmation des mains de l'Abbé de Clairvaux, le 22 mars 1484[2].

A cette époque, Antonine, de Rambure, dame de Humbertcourt, Eperlecques et Bethloo, veuve de Guy, de Brimeu, renonça par arrangement intervenu entre elle et l'Abbé, à tout droit de chasse dans la forêt de Bethloo[3], et sur la *cense* du Quilleval[4] ; le

[1] Gall. Christ. tom. III, col. 530. — Dutems, Hist. du Clergé de France, tom. IV, pag. 229. — Jongelinus. — Dom. Charles Martel. — Dom. Bertin de Vissery, tom. I, pag. 450.

[2] Idem. *Per resignationem predecessoris sui, totius que hujus cœtus de consensu, ejusdem loci constitutus est Abbas 35us et confirmationem habuit ab Abbate Clarevallensi 22dâ Martii, anno 1484.* — (Pag. 450).

[3] *In nemore Bethlo quæ dicitur ad Sperliacum.* (La forêt d'Eperlecques et de Ruminghem.

[4] La ferme ou *cense* de Quilleval était située entre l'extrémité septentrionale de la forêt d'Éperlecques, sur le territoire et à peu de distance de Watten, cette ferme aujourd'hui entièrement défrichée et mise en culture, était jadis recouverte d'eau marécageuse, successivement desséchée par les moines de Clairmarais. — Le Quilleval qui, par suite d'une donation précieuse avait été cédé depuis tant de siècles aux religieux qui le mirent en culture, était de notoriété publique un lieu privilégié pour la chasse aux canards et aux bécassines. Ce fait que nous tenons de la bouche d'un vieux Nemrod qui y avait pris les plaisirs de la chasse, semble pouvoir

Vidimus de cette transaction fut délivré au monastère, par le magistrat de Saint-Omer (1491).

En échange, l'Abbé se reconnaissait débiteur de 3 sols 8 deniers et d'une rasière d'avoine [1], envers ladite dame de Brimeu. Le seel qui figurait sur les lettres patentes, conjointement avec celui du chapitre [2], portait une étoile, signe distinctif des armoiries de JACQUES LE CIÈVRE [3]....

Ce Prélat parvint à assoupir par son extrême prudence les difficultés nombreuses qui s'élevèrent au sujet de ce droit de chasse (1484).

En 1485, JACQUES entreprit de défendre énergiquement le droit de la communauté au sujet de l'exemption des dîmes, à l'occasion d'une sentence rendue contre les chanoines de Cassel et le curé de Zudpeene : à cet effet, il députa deux de ses religieux, GUILLAUME FROMENTEL, cellerier, et GUILLAUME

indiquer l'importance de la cession du droit fait en 1491, par la dame d'Éperlecques, aux moines de Clairmarais.

Le Quilleval vendu nationalement à la suppression de l'Abbaye, appartenait en dernier lieu à M. Broutta, qui l'avait reçu de feu l'avocat Leuilleux, son beau-père.

On sait que l'on chassait la grosse bête dans la forêt de Bethloo, le cerf et le daim y étaient même si nombreux et si nuisibles aux récoltes, que les habitants du voisinage obtinrent à diverses époques l'autorisation de les détruire. — (V. Bull. hist. des Antiq. de la Morinie.)

[1] En février 1483, le prix du marc d'argent fin reçu aux monnaies comme matière valait 10 livres et la valeur du marc d'argent monnayé en valait de 11 à 12 livres. — En 1488, le premier prix était de 11, le second de 12 liv. — (Dupré de Saint-Maur, in-4°, édit. de 1746, pag. 215-216. — Idem, Leblanc, pag. 415).

[2] Le seel du chapitre portait l'image de la Sainte-Vierge, patronne de l'Abbaye.

[3] Voir planche IV.

1484—1496 Avisse, défenseur *(quæstorem)*, pour aplanir tous les obstacles, ce à quoi ils réussirent en obtenant des chanoines la reconnaissance des droits de l'Abbaye et la pleine renonciation à la dime [1].

La même année, au moment où Maximilien venait de se réconcilier avec les Flamands [2] (1485), nous voyons Jacques le Cièvre, donner l'habit religieux à Chrestien Perdrieux et à Villaume Longuenesse (1486), cet Abbé reçoit ensuite de l'Empereur Maximilien et de Philippe, Comte de Flandre, la propriété des étangs qui jusques-là avaient été affermés au Prince pour le prix de 20 florins de rente annuelle [3] (1487).

— A cette époque la ville de Saint-Omer éprouvait de nouvelles alarmes : d'Esquerdes à la tête des Français, était parvenu à la faveur de la nuit à escalader les remparts à l'aide d'échelles appliquées sur les murs et à pénétrer ainsi dans l'enceinte de la cité ; mais cette invasion française ne devait pas être alors de longue durée ; les Bourguignons redevinrent les maitres le 11 février suivant (1488) [4]. Toutefois

[1] Hist. Clar., 1 pag. 450 et 451.

[2] Mss de Dom. Guislain-Campion. -- Dom. Bertin de Vissery.

[3] Le prix du marc d'or et d'argent et celui des monnaies demeura fixe depuis le commencement du règne de Charles VIII, jusqu'au dernier jour de juillet de l'an 1487 ; alors le prix des écus d'or fut augmenté, pour empêcher le transport qui s'en faisait ; ainsi l'écu à la couronne fut mis à 35 sols, l'écu au soleil à 36 sols 3 deniers. Le prix des autres monnaies d'or qui avaient alors cours fut augmenté en proportion. — Le 24 avril 1488, on augmenta aussi le prix des espèces d'argent et le marc qui valait 10 livres en valut 11. — (Traité historique des monnaies de France, par Leblanc, pag. 314, 315).

[4] Dom. Guislain-Campion. — Hist. mss Clar., 1 pag. 451.

ces graves agitations du dehors n'empêchaient pas 1484—1496
les intrigues intérieures les plus mesquines de se faire jour, ainsi nous voyons, l'année suivante, noble DENYS, de Bersacques, Seigneur de Monnecove, soulever à l'Abbé de Clairmarais des difficultés qui ne tendaient à rien moins qu'à faire révoquer les lettres de privilèges accordées par MAXIMILIEN [1].

La même année, sur la demande de l'Abbé, CHARLES VIII, Roi de France, ordonnait au Bailli d'Amiens, au Prévôt de Montreuil et autres, de se transporter à Maninghem pour s'enquérir auprès de témoins dignes de foi sur le droit de justice Abbatial, qui était contesté par le Seigneur de Clenleu (sic) (1489) [2].

Peu après, JACQUES LE CIÈVRE, obtenait de l'Empereur MAXIMILIEN et de PHILIPPE, Archiduc d'Autriche, des lettres de sauvegarde signées le 21 septembre 1490 [3]. — Puis au sujet d'un dissentiment sérieux survenu avec l'un des hommes de la dame de Humbertcourt, à l'occasion d'un cerf tué sur les terres de l'Abbaye, cet homme sur la plainte du Prélat, était forcé de faire à la communauté une juste et suffisante réparation [4].

Nous voyons encore le 35e Abbé de Clairmarais (1492), soutenir une discussion contre les habitants de Ruminghem, qui avaient à son insu perçu des dîmes appartenant à la communauté, qui s'étaient approprié un chemin qui ne leur appartenait pas et

[1] *Dyonisius de Bersac dominus de Moncore litem movit.* (Pag. 451).
[2] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 451.
[3] Idem, idem, idem.
[4] Idem, idem, pag. 452.

1484—1496 qui en avaient coupé les arbres. Ces litiges furent terminés l'année suivante (1494). — Enfin après beaucoup de soins minutieusement donnés au matériel et au temporel de son monastère, JACQUES LE CIEVRE, préférant obéir que commander, *malens subesse quam preesse*, se démit volontairement de sa charge au bout de 12 années d'exercice : il la résigna entre les mains de GILLES DEVILLERS, le 15 ou le 17 janvier 1496. — A la suite de cet abandon, heureux de son humilité, ce Prélat s'éteignit dans l'ombre et la paix du Seigneur, le 17 août suivant, sept mois après son désistement de la prélature, il reçut la sépulture dans le chapitre, sous une modeste tombe marquée par une croix, tracée en carreaux noirs, auprès de la pierre tumulaire de D. GILLES DUPONT [1].

Le nécrologe de l'Abbaye donne dans l'ordre suivant les noms des cénobites contemporains de l'administration de JACQUES LE CIÈVRE.

D. GUILLELMUS ADIUSSE, cellerarius. — D. FLORENTIUS ROMELE, convers. — D. PHILIPPE STRYPPE. — D. QUINTINUS GUILLAIN. — JOANNES BILTAU. — MALLINUS OLLIVE. — JOANNES WITTE. — D. LAMBERTUS VINCENT. — MARTINUS FLORENT, rei pecuariæ præfectus (chargé de la dépense). — PETRUS GOEGUEBUER. — NICASIUS COELSTOC (mort en 1503). — R. D. ARNOLDUS BERNAERT, prior. — D. JUDOCUS MONACHY. — D. PHILIPPUS, de Seninghem (dont on voyait le portrait et les armoiries à la septième fenêtre de l'église). — D. AMATUS, de La Tour. — D. STEPHANUS,

[1] Hist. m^ss Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 452.

de Houdenhem, mort le dernier jour de février 1508, et inhumé dans la partie supérieure du cloitre gauche, avec une épitaphe placée dans le mur [1]. — GUILLELMUS AVISSE, questor. — JOANNES DE CAMPIS (DESCHAMPS), prior (obiit anno 1509). — CHRISTIANUS PERDIEUX (obiit anno 1509, religionis ann. 24). — JACOBUS VINCENT (obiit anno 1510). — PAULUS, de Coquelberghe, procurator et économus (dont le portrait se trouvait sur la cinquième fenêtre, c'était l'oncle de l'Abbé HERTAULD), il mourut le 24 août 1510 et fut inhumé dans la partie occidentale du cloitre avec une épitaphe dans le mur; il était représenté à genoux devant la Mère des Douleurs, soutenant le Christ sur son sein [2]. — D. MICHAEL MAS (obiit anno 1511). — JOANNES, convers (obiit anno 1514). — WINOCUS BLANCART (obiit anno 1514). — GUILLELMUS LAUWERS (obiit anno 1514). — PHILIPPUS, conversus (obiit anno 1514). — BALDUINUS, conversus. — JOANNES BROUCK (obiit anno 1516). — PAULUS GAUTRAN (obiit anno 1517). — HUGO LOYS (obiit anno 1517). — NICOLAUS FABRY (obiit anno 1518).

1484—1496

Les armoiries de JACQUES LE CIÈVRE étaient une croix d'argent sur fond de gueules, avec cette devise:

Quasi stella matutina [3].

Au-dessous de son image placée autrefois en ver-

[1] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 452. — Cette inscription funéraire se voyait aussi à la pag. 36 du 3[e] volume du m[ss] de Bertin de Vissery.
[2] Son épitaphe se trouvait également dans le 3[e] volume. — Voir plus loin l'article du 38[e] Abbé.
[3] Hist. m[ss] Clar., 1 pag. 450. — Planche IV, n° 6.

1484—1496 res de couleurs à la sixième fenêtre de l'église, et dont nous reproduisons une copie d'après une grossière esquisse contemporaine, on lisait les deux distiques suivants, dans lesquels D. Martin Dubuisson, moine de Clairmarais, avait renfermé l'éloge du 35ᵉ Abbé :

« Præficitur, cætu toto gratante, JACOBUS
« Quaque, valet laceram dirigit arte ratem,
« Ast heu, pacis amans, Martis seu territus armis,
« Otia, donato munere blanda petit [1]. »

[1] Historia manuscripta Claromarisci, pag. 449.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

GILLES DEVILLERS, 36e ABBÉ.

Avènement : 1496

Mort : 1518

(1496-1518).

SOMMAIRE :

GILLES DEVILLERS, 36e Abbé, né au Haut-Pont, faubourg de Saint Omer, entre au monastère sous INGELRAM. — Il assiste à la dédicace de l'église. — Ses vicissitudes. — Il se rend dans une autre maison à cause de la guerre. — Son retour. — Ses vertus, sa ferveur le font désigner par JACQUES LE CIÈVRE, pour prendre sa place. — Choix approuvé par la communauté (1496). — Sa confirmation par l'Abbé de Clairvaux. — Témoignage de reconnaissance envers son prédécesseur — Il fait placer son portrait à la sixième fenêtre. — Soins du nouvel Abbé. — L'église est décorée. — Sa réputation mise en honneur. — Le derrière des stalles est entouré de murs surmontés de corniches. — Tabernacle en marbre blanc sur le maître autel. — Ouvertures pour le service de la sacristie. — Armoires dans la boiserie. — Crédences. — Sièges pour les officiants. — D. MAILLART, 51e Abbé, déplace le *presbyterium*. — Grilles placées autour du sanctuaire. — Chapelle particulière de l'Abbé. — Fenêtre qui porte le portrait de GILLES DEVILLERS et celui d'ANTOINE, de Bergues, son ami (la 8e). — ANTOINE, de Bergues, fait poser à ses frais la 11e fenêtre. — Boiseries du chapitre et du réfectoire. — Transaction avec les Éche-

1496-1518 vins et le Bailli de Saint-Omer (1498). — Sentence rendue au profit de l'Abbaye, contre la dame de Humbertcourt, pour la rivière de Rumingbem. — Mort d'un homme de la maison, blessé dans une rixe. — Condamnation des meurtriers. — Un témoin est condamné à faire le pèlerinage de Notre-Dame de Halle. — (1511). JACQUES, de Luxembourg, donne une fenêtre. — (1514). Donation faite par LÉON FLAMENT, prêtre de Beaumetz, à charge de trois messes par semaine. — (1515). L'Abbé accorde un passage aux Sœurs Grises. — Vieillesse de GILLES DEVILLERS. — Sa démission entre les mains de l'Abbé de Clairvaux (juin 1518). — GILLES sut toujours s'attirer les sympathies des grands. — Sa mort, (le 22 août 1518) — Sa sépulture. — Son épitaphe en forme de chronogramme. — Décès des moines contemporains. — Armoiries. — Son portrait. — Son éloge.

GILLES VILLERS OU DEVILLERS, né dans le faubourg du Haut-Pont à Saint-Omer [1], prit l'habit religieux des mains d'INGELRAM CRAYBEN, 34e Abbé, et son compatriote qui l'avait attiré à lui, vers l'an 1465 ou 1466 [2], cette date donne lieu de croire qu'il put à la rigueur être témoin de la dédicace de l'église, peu après son entrée au noviciat.

Au bout de quelques années de profession, pendant lesquelles il subit avec ses autres confrères le fléau de la guerre, qui notamment en 1477, le força de se réfugier dans diverses maisons de son ordre, GILLES revint à son monastère lorsque le calme fut rétabli, et partout il se montra, ce qu'il était, c'est-à-dire un homme prudent et sage. Après avoir combattu pendant 30 ans avec une grande ferveur pour le ser-

[1] *Audomarensis ex suburbio Altopontensi.* — (Pag. 456).
Les auteurs du Gallia Christiana, tom. III, pag. 530.
[2] D. Charles Martel. — Jongelin.

vice de Dieu, disent les annalistes, il fut choisi par J. LE CIÈVRE pour lui succéder. Ce choix reçut l'approbation générale le 17 janvier 1496, et le nouveau Prélat, alors âgé de 52 ans, fut confirmé peu de jours après par l'Abbé de Clairvaux, son supérieur immédiat. L'un des premiers actes de son administration fut de donner un témoignage de gratitude à son prédécesseur en faisant placer son portrait à la sixième fenêtre, sur laquelle on représenta en même temps le sommeil de la Sainte-Vierge [1], en verres coloriés *(dormitio B. Mariæ)*. 1496—1518

Toujours attentif à ce qui concernait son église et sa communauté, il ne négligea aucune occasion de les servir et de les mettre en honneur. Sous son gouvernement la maison de Dieu, fut convenablement décorée et l'on vit s'accroître au loin la réputation de cette église Abbatiale [2]. GILLES fit fermer le chœur derrière les stalles des religieux, les murs en furent couronnés de corniches gracieusement sculptées. Il fit élever en même temps l'enceinte qui entourait le sanctuaire, et du côté de l'Évangile il plaça sur le maître autel, un tabernacle en forme de pyramide, de marbre blanc, travail remarquable par son architecture et sa décoration. Des ouvertures furent soigneusement ménagées dans les murs pour le service de la sacristie, qui était alors placée dans la chapelle

[1] Hist. Clar., 1 pag 456.

[2] Jongelinus — Hist. Clar., 1 pag 456.
Templum multo decoravit Honore, et famam hujus amplificavit.... (Pag 456).

1496—1518 Sainte-Agnès ; deux armoires y étaient réservées, l'une plus grande placée sous le mausolée de l'Abbé BLOMME, une autre plus petite derrière le tableau représentant le miracle de la Multiplication des Pains[1]. Il y avait un autre vide du côté de l'Epitre, là où se trouvaient des credences, GILLES DEVILLERS y plaça quatre sièges *(sedilia)* pour les ministres des autels. Ces sièges ornées de colonnes sculptées, s'élevaient en hauteur jusqu'au premier cintre et remplissaient en largeur tout l'espace qui séparaitles piliers. — Plus tard, Dom. MAILLART, 51e Abbé, déplaça le *presbyterium*, lieu où se tenaient les prêtres ; le chœur fut également entouré de grilles sculptées, depuis l'entrée jusqu'aux bras du transsept ; au XVIIIe siècle ces grilles n'existaient plus. Ce n'est pas tout, pour s'adonner plus facilement à sa dévotion particulière, GILLES DEVILLERS fit établir au point, où était en dernier lieu la sacristie, une chapelle particulière où il éleva un autel à Sainte-Catherine, c'est là que ce pieux cénobite célébrait le Saint Sacrifice et qu'il faisait ses oraisons secrètes pendant plusieurs heures de la journée.... On arrivait à cette chapelle par la porte que plus tard l'on voyait fermée dans le mur du chapitre[2]. — Enfin, GILLES à cause de ses excellentes relations avec ANTOINE, de Bergues, 67e Abbé de Saint-Bertin, lui consacra

[1] Hist. Clar., I pag. 457.

[2] Hist. Clar., I pag. 457. — Tant que l'oratoire dont il s'agit demeura sur l'emplacement de la sacristie actuelle, la sacritie était dans la chapelle Sainte-Agnès et les prêtres officiants se rendaient alors à l'autel par la porte qui était dans le mur du sanctuaire.

la huitième fenêtre de son église, réunissant dans un même tableau son portrait et celui de son ami ; en échange ANTOINE, de Bergues, donna à son tour la onzième fenêtre sur laquelle on voyait son image accompagnée de ses armoiries [1].

La grande fenêtre de la chapelle des quatre Docteurs fut établie dans le même temps en l'honneur de Saint-Grégoire, ainsi que les boiseries du pourtour de la salle capitulaire et celles du grand et du petit réfectoires. — Ces boiseries disparurent en 1677.

Mais les soins donnés à toutes ces améliorations intérieures n'empêchaient pas l'Abbé de Clairmarais de songer en même temps aux affaires temporelles du dehors et de soutenir ses droits ; ainsi en 1498, GILLES traite et transige avec les Échevins de Saint-Omer, dans l'affaire d'un malfaiteur saisi sur le territoire de Muncq-Nieurlet, juridiction de l'Abbaye [2].

La même année, il intente une action au Bailli de la ville *(Balliavatus Audomarensis)*, et transige ensuite avec le magistrat, sans aucun préjudice, à l'occasion de l'incarcération d'un sujet du monastère.

Le 4 décembre de cette même année (1498), il reçoit une délibération du magistrat concernant l'inventaire des biens de la succession du portier du refuge de l'Abbaye, sur lequel s'étendait la juridiction du magistrat [3].

[1] Hist. ms Clar., I pag. 457. — Les Abbés de St Bertin, tom. II.
[2] Hist ms Clar., I pag. 458.
[3] Papier CXX-10, 4 décembre 1501. — (Archives communales de Saint Omer).

1496—1518 Un peu plus tard, la dame de Humbertcourt et d'Éperlecques, ayant voulu interdire aux religieux la navigation sur la rivière de Ruminghem et dans le fossé du Quilleval, l'Abbé se vit forcé de former une plainte contre elle, par devant le Prévôt de Montreuil ; l'affaire fut décidée au profit de l'Abbaye par sentence rendue en 1505, après Pâques [1].

En 1507, un homme de l'Abbaye, le palefrenier nommé Janet, ayant perdu la vie dans une rixe, la justice Abbatiale dut poursuivre les meurtriers ; mais en même temps, le brasseur de la communauté ayant été témoin de l'accident, pendant qu'il tenait à la main un bâton, dont pourtant il ne fit pas usage pour empêcher la mort, fut néanmoins condamné à faire le pélerinage de Notre-Dame de Halle, et à y offrir à la Vierge un cierge d'une livre [2].

En 1511, l'Abbé obtient de Jacques, de Luxembourg, le prix de la troisième fenêtre posée dans son église en 1513, en même temps il est indiqué dans le *Diarium* comme traitant une affaire avec le Seigneur de Renty. — En 1514, il reçoit par donation testamentaire de maître Léon Flament, prêtre et chatelain de Beaumetz, 17 florins pour l'acquittement de trois messes à célébrer chaque semaine, plus une maison et attenances, à la condition seule que les messes seront dites dans la chapelle de Beaumetz [3].

[1] Nous devons faire remarquer cependant, pour rester toujours dans le vrai, que rarement les chroniqueurs de l'Abbaye consentent à avouer leurs défaites... Toujours le cœur humain !...

[2] Hist. Clar., 1 pag. 458.

[3] Hist. m^ss Clar., a Bertino de Vissery, 1 pag. 359.

En 1515, GILLES accorda un chemin de passage à la demande des Sœurs-Grises, à la charge par elles de payer trois livres *parisis* en monnaie de Flandre à chaque élection Abbatiale [1].

Ajoutons que l'avant dernière année de l'administration de ce Prélat, un religieux du nom de JEAN STEME, fit poser à ses frais dans le cimetière des moines, derrière le chœur, une croix de grès dont la base subsiste encore aujourd'hui légèrement penchée et sur laquelle on voyait jadis l'inscription suivante :

CIESTE CROIX FIST FAIRE DOMPS JEHA STÈME RELIGIEUX DE CHIENS.
1517.

Cette croix dont l'arbre seul reste maintenant debout, sert comme point de repaire, pour se former une idée de la situation de l'église à cette époque.

GILLES DEVILLERS, disent nos archives, passa le contrat de vente d'un terrain vague, près du pont dit des *Foulons* et listant au jardin appartenant à l'Abbaye [2]. (31 octobre 1517).

Mais ce Prélat vieillissait, il exerçait depuis 22 ans les pénibles fonctions Abbatiales, lorsque profitant de la visite d'EDMOND, de Saulieu, 41e Abbé de Clairvaux [3], à Clairmarais, il déposa ses fonctions

[1] Idem, idem.

[2] Archives municipales de Saint Omer. — Parchemin P., CXX-12.
Ce terrain est peut-être l'emplacement de l'hôtel actuel des pompiers, là où on voyait *la foulonnerie* de MM. de Pestre, laquelle a duré jusqu'à ces derniers temps.

[3] Dom. EDMOND, de Saulieu (*dictus de Saulieu*), le plus jeune des prêtres de son époque, avait été élu à 43 ans Abbé de Clairvaux, où il

1496—1518 entre ses mains en le priant d'agréer à sa place GILLES DUPONT, son neveu.

EDMOND, de Saulieu, est le même Prélat qui, en 1509, avait déjà consacré l'autel Sainte-Anne, à Clairmarais [1].

Dom. GILLES DEVILLERS parut toujours aimable envers tous, il savait s'attirer la sympathie des grands (*potentium*) ; on peut en juger par les largesses qu'il reçut de CLAUDE, de Messiaco, CHARLES DECROIX, JACQUES, de Luxembourg, et ANTONINE, de Bergues, qui tous, on l'a vu, lui laissèrent un souvenir en faisant les frais d'une fenêtre dans son église.

GILLES donna sa démission en présence des Abbés des Dunes, de Saint-Bertin, du Prévôt de Watten, de maître LOBEL, chantre, et de PHILIPPE VIGIE,

---

se fit remarquer par ses nombreux services. — Jongelin, pag. 27. — Bertin de Vissery, 1 pag. 491.

[1] Hist. m^ss Clar., 1 pag. 460.— Voici la copie textuelle du procès-verbal rappelant cette consécration. — « *Tabula de consecratione altaris S^tæ Annæ in ecclesiâ B. M. de Claromarisco.* »

« *Anno domini millesimo, quingentesimo nono, die 17 mensis septembris consecratum est hoc altare a Reverendo in christo patre D. Edmundo Abbate Clarævallis, ex commissione ac privilegio speciali D. Innocentis Papæ octavi in honorem divæ Annæ matris dei pare Virginis, ac sanctorum apostolorum Philippi et Jacobi et omnium sanctorum et sanctarum dei in quo continentur reliquiiæ istæ: Sanctæ Agnetis virginis et S. Joannis Baptistæ, — D. Lancea domini. — de scapulario Beatæ Mariæ virginis, — de Maxillâ ex 1100 virginum, — de Pulvere S. Malachiæ, Episcopi, — de Silicio, Joannis Baptistæ, — de tabula ubi Satiavit D^nus quinque millia hominum et plurima in SS. quorum nomina scripta sunt in cælis.* » — Bertin de Vissery, pag. 491.

Le tableau portant cette pièce avait été restauré au XVIIe siècle par le moine Dom. ARNAULD CADET, ; D. Bertin de Vissery déclare l'avoir trouvé dans la chapelle de Sainte-Anne. — (Pag. 491)

official de l'église des Morins, puis 36 jours après son abdication, c'est-à-dire le 22 du mois d'août 1518, il mourut à l'âge de 72 ans et reçut la sépulture dans la chapelle Sainte-Catherine : on plaça sur sa tombe une épitaphe avec l'image d'un Abbé en cuculle (*cucullati*). Cette inscription rédigée, dit-on par lui-même, en forme de chronogramme, dans la pensée d'une fin prochaine, était ainsi conçue :

1496—1518

SIC CoLLoCatVs sVM In obsCVrIs.
1518 [1].

GILLES DEVILLERS gouverna le monastère de Clairmarais pendant 22 ans et 6 mois, il abdiqua en 1518. — La pierre tumulaire de cet Abbé avait depuis longtemps disparu de sa place ; au XVIIIe siècle Bertin de Vissery a pu pourtant encore en retrouver les fragments portant la figure abbatiale, il a pu même lire le nom (*nomen legebam*).

La date des décès des religieux contemporains est indiquée par le nécrologe dans l'ordre suivant :

D. WILLELMUS LONGUENESSE (obiit anno 1519, religionis an 33). — D. LAURENTIUS POETRE (obiit anno 1520). — D. LAURENTIUS LECOCQ (obiit anno 1522). — D. PETRUS VINCENT (obiit anno 1522). — D. ÆGIDIUS VOLCRINCOVE (sic), (obiit anno 1524).

Les armoiries de GILLES étaient une barre en croix, au milieu, un poisson d'argent, au-dessous une étoile

[1] Hist. mre Clar., pag. 491.

1496—1518 et un croissant de même au-dessus, le tour sur fond d'azur, avec cette devise :

Spes mea Deus [1].

Son portrait tel qu'il était représenté sur la huitième fenêtre avait inspiré ces vers à Dom. Martin Dubuisson.

« Ægidio meritos quæ musa rependat honores,
« Quam pius, et quanta relligione præest ?
« Phidiacis ornat sacratas artibus ædes,
« Pars tandem, emoritur : factus et ipse gregis [2]. »

[1] Planche IV, n° 7.

[2] Ici à la page 460 s'arrête le premier volume de Bertin de Vissery, qui se termine par ces mots :

Hic dimittam calamum, in brevi cum reassumpturus, jam assumpturus penicellum, pro depingendis stemmatibus, et effigiebus, etc.

« *Die 9 decembris finis 1749.*
« *Soli deo honor sit et gloria amen.*
« *Ante deum, scriptoris, mementote sodales*
« *Utilitati domus scribere jussit amor.* »

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

GILLES DUPONT [1], 37e ABBÉ.

(1518-1525).

Avènement : 1518
Démission : 1525

SOMMAIRE :

GILLES DUPONT, 37e Abbé, est celui de tous les Prélats à qui sa charge a été le plus vivement disputée. — Variantes sur cette élection. — Opinion de MM. de Sainte-Marthe à cet égard. — Idem de Jongelin — Récit de Dom. Charles Martel. — Rectification du *Gallia Christiana.* — GILLES demeure libre possesseur de son siège, le 16 juillet 1528. — Ses soins pour la communauté (1519). — *Vidimus* des lettres de PHILIPPE, d'Alsace. — Lettres de CHARLES-QUINT, qui maintiennent le monastère dans la possession de la vallée de Fundrinberghe. — Condamnation de DENYS, de Bersacques. — Arrentement de la terre de Calmont. — Achat du manuscrit

[1] La biographie de ce Prélat est puisée dans le second volume manuscrit de Dom. Bertin de Vissery, pag. 1, ce volume inédit est écrit en français, le premier était en latin. Son titre est ainsi conçu : *Histoire chronologique de l'ancienne et célèbre Abbaye de Clairmarais, de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, situé dans la province d'Artois au diocèse de Thérouanne, présentement dans celui de Saint-Omer.* — Par un religieux de ladite Abbaye, l'an de Notre-Seigneur 1751, le tout ajoute l'auteur. « *Gratis pro deo, scriptura atque ligatura....* » (Pag. 1 et 3).

1518—1525 des constitutions de BENOIT XII. — Prétentions du Cardinal MALADUCCHY. — Ses poursuites. — Placet adressé à l'Empereur. — Pièces produites par la Cardinal. — Moyens de défense de GILLES DUPONT. — ANTOINE, de Bergues, examine l'affaire. — Il se prononce en faveur de GILLES. — Il est interdit au Cardinal de persister. — Fin de cet incident imprévu. — Lettres de sauvegarde de JACQUES, de Luxembourg. — Autorisation de faire annuler les contrats illicites. — Incendie de l'Abbaye de Wœstine le 11 novembre 1523. — Convocation des États à Saint-Omer, pour subvenir à la réparation des remparts. — Contribution de l'Abbé de Clairmarais. — Hiver rigoureux. — Gelées très fortes. — Blés perdus — Famine. — Guerre. — Grande mortalité. — Ses ravages. — L'Abbé voit ses forces s'épuiser. — Il se retire à Ravensberg et meurt âgé de 56 ans, le 23 mai 1525. — Il est rapporté et inhumé dans son monastère. — Sa tombe. — Son épitaphe. — Moines contemporains. — Ses armoiries.

GILLES DUPONT, de Bourbourg *(Buburganus)*, 37e Abbé, dont le nom figure en tête du second volume des annales inédites de D. Bertin de Vissery, est de tous les Abbés de Clairmarais, peut-être, celui sur l'élection duquel le jour a plus besoin de se faire, il est également celui auquel la prélature a été le plus vivement disputée [1] : s'il fallait en croire les auteurs du *Gallia Christiana* [2]. GILLES, à la retraite de D. VILLERS, aurait été nommé d'office par CHARLES-QUINT, au mépris des lettres de coadjutorerie que LOUIS HERTAULD avait précédemment obtenues, puis le même jour (16 juillet), il aurait été acclamé par ses frères et aurait reçu la confirmation des mains de Dom. EDMOND, Abbé de Clairvaux, en présence

[1] Hist. mss de Clairmarais, tom. II, pag. 1.
[2] Idem, idem, *Gall. Christ.* tom. III, pag. 530.

d'Antoine, de Bergues, 67e Abbé de Saint-Bertin, 1518—1523
accompagné de Pierre Emwanberghe, Abbé des Dunes, de Claude, de Messiaco, Prévôt de Watten, de maître Philippe, de Lobel, chantre, de maître Vigry, official de Thérouanne, et d'un grand nombre de religieux. Le même auteur, ajoute que ce Prélat eut à subir beaucoup de tracasseries, surtout de la part d'un puissant Cardinal qui demandait avec insistance que cette Abbaye lui fût accordée en commende.

Jongelin [1] n'entre point dans de longs détails à ce sujet, il se borne à dire : Gilles Dupont, de Bourbourg, maître de la vieille cour *(veteris curiæ magister)* gouverna très prudemment le monastère, *(prudentissimus)* pendant 7 années, il mourut le 23 mai 1523, et fut inhumé à l'entrée du chapitre [2].

Le moine chroniqueur, D. Charles Martel, nous apprend seulement que cet Abbé fut élu capitulairement et canoniquement le jour même de l'abdication de son prédécesseur, il ajoute qu'il fut confirmé et installé par l'Abbé de Clairvaux qui était présent à l'élection. Ce récit nous semble se rapprocher beaucoup plus de la vérité que celui des auteurs du *Gallia Christiana* [3], dont les sources étaient peut-être plus douteuses ; nous donnons textuellement [4]

[1] Idem, *Gall. Christ.*, tom. III, 530. — Bertin de Visserv. tom. II, pag. 2.

[2] *De notitiâ Abbatiarum.*

[3] Bertin de Vissery, Hist. mss de Clairmarais, tom. II, pag. 2. — *Gall. Christ.*, tom. III.

[4] Voyez à la suite de l'article biographie concernant ce Prélat.

1518—1523 la charte de résignation de GILLES VILLERS, ainsi que les procès-verbaux officiels de prise de possession de GILLES DUPONT, entre les mains d'EDMOND, de Saulieu, Abbé de Clairvaux ; on ne verra nulle part l'intervention de l'Empereur CHARLES-QUINT dans l'acte de nomination, ni même la plus simple mention des lettres de coadjutorerie accordées antérieurement d'après MM. de Sainte-Marthe, à Dom. LOUIS HERTAULD. Dom. Bertin de Vissery assure même que Dom. LOUIS, ne fut jamais coadjuteur [1], il ajoute que GILLES DUPONT ne se démit jamais, ni ne fut dépouillé de son vivant de la dignité abbatiale, il affirme qu'il mourut dans l'exercice de sa charge et que Dom. LOUIS HERTAULD, son paisible successeur, fut mis régulièrement à sa place le 5 juin 1523, douze jours après sa mort [2]. Il demeure donc établi que GILLES, régulièrement élu, demeura tranquille possesseur de son siège, depuis le 16 juillet 1518, jusqu'au mois d'août 1520. Pendant ce temps, toujours

[1] Hist. de Clairmarais, tom. II, pag. 11.

[2] Hist. de Clair., tom II, pag. 12. — Remarquons en passant ici que le bon moine Bertin de Vissery, parle assez longuement et avec une certaine aigreur de ces erreurs et de quelques autres, commises par les auteurs du *Gallia Christiana* : il dit que ces messieurs ont écrit sur des mémoires infidèles, et ajoute ces mots : « Il est surprenant que « nos anciens n'aient point songé dans le temps à faire corriger cet « endroit défectueux et fauterie (sic) du 3e tome du *Gall. Christ.*, « ou du moins cherché à engager l'auteur a rétracter cette erreur, « comme il l'a fait dans le même tome, au catalogue des Abbés de « Saint-Bertin à M. Le Riche. » Après tout, s'écrie-t-il en terminant, « les suppositions imaginaires de cet auteur ne peuvent infir- « mer ou annuler des monuments aussi authentiques et aussi respectables que ceux cités ci-dessus. » — (Tom. II, pag. 12 et 13).

attentif aux intérêts de sa maison, cet Abbé impétra 1518—1525 le 2 juillet 1519, un *Vidimus* des lettres de PHILIPPE, d'Alsace, à la date 1176 : ce *Vidimus* donné par ANTOINE, de Bergues, Abbé de Saint-Bertin, commençait par ces mots : « *Anthonius misericordiâ* « *divinâ Abbas ecclesiæ seu monasterii S*[ti] *Audo-* « *mari Morinensis diocæsis, ad Romanam curiam,* « *nullo medio pertinentis, universis præsentes litte-* « *ras inspecturis salutem, etc., etc.* » Avec le sceau des armes du Prélat [1].

La même année 1519, GILLES DUPONT obtint également des lettres de CHARLES-QUINT, par lesquelles ce Prince maintenait le monastère de Clairmarais dans la libre possession et jouissance de la vallée de Fundrinberghe [2], laquelle avait été régulièrement cédée par ses aïeux MAXIMILIEN et PHILIPPE, en 1487. Les lettres impériales étendaient les droits de l'Abbaye aux étangs et aux poissons de cette vallée....

Le 5 mai de la même année (1519), ce Prélat obtenait encore de CHARLES, Roi d'Arragon, une procuration relative à une reconnaissance en matière de succession [3].

En 1520, on le voit protester contre le magistrat de Saint-Omer, au sujet d'un droit de juridiction sur le refuge *intrà-muros* [4]:

[1] Ce scel était conforme aux armoiries peintes, sur la onzième fenêtre de l'église. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 13.

[2] Vallée située dans le bois de Rihoult, c'est de là que viennent les eaux qui découlent dans l'étang du Bourg.
(Plan de la forêt de Rihoult, dressé en 1686). — Tom. I, pl. x.

[3] Archives municipales, CXC-6. (5 mai 1519).

[4] Archives municipales, CXC-7.

1518—1525 On trouve à cette époque une condamnation portée contre DENYS, de Bersacques et consorts, pour avoir comblé et rompu les digues de l'étang, purgé par les mains des moines [1].

On rencontre aussi un acte d'arrentement de la terre désignée sous le nom de *Calmont*, contenant 25 mesures, au prix de 14 sols la mesure [2]....

C'est GILLES DUPONT qui procura à la bibliothèque du couvent le manuscrit intitulé : *Constitutiones Benedicti Papæ duodecimi* [3].

Mais alors, au bout de 25 mois environ d'une possession paisible et non contestée, on vit brusquement surgir les prétentions du Cardinal MALADUCCHY, du titre des Quatre Saints couronnés.... lequel ne négligea rien pour parvenir à évincer GILLES DUPONT de sa place et pour obtenir la commende de son Abbaye. Son Éminence représentait au Souverain-Pontife que l'Abbaye de Clairmarais devait être vacante, sous le double prétexte que le nouvel élu n'avait point reçu la confirmation du Saint-Siège dans l'espace de 6 mois, et que d'ailleurs, il n'avait point acquitté le droit d'annate dû à la chambre apostolique [1].

L'ambitieux Cardinal ne s'en tint pas là, il fit afficher des copies de sommations aux portes des

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 13 et 14.
[2] Idem, idem.
[3] Idem, idem.
[4] On appelait ainsi le revenu d'une annee qui devait etre payé à la cour romaine... *Sic ecclesiastici beneficii annuum redditum vocant curiæ apostolicæ.* — Hist. m^ss de Clarmarais, pag. 1, lin. 23. — *Gall. Christ.*, tom. III, f° 530.

églises de Cambrai, pour attirer GILLES DUPONT en première instance à Rome, ce qui était entièrement contraire aux privilèges et aux franchises des Comtés de Flandre et d'Artois comme aux coutumes suivies de temps immémorial.... Quelque irrégulières que fussent ces sommations par affiches, dont on ne pouvait vérifier l'existence, ce prétexte servait à Son Eminence Monseigneur MALADUCCHY, pour obtenir en 1521, en cour de Rome, en première instance et par coutumace, une sentence exécutoriale tendante à l'éviction de l'Abbé de Clairmarais, ou tout au moins à le fatiguer, à le décourager [1]. A cet effet, au moment où Dom. GUILLAUME LE FAUCONNIER, était élu 47e Abbé de Citeaux, à la place de Dom. GUILLAUME DU BOISET, qui venait de mourir, le Cardinal adressait à l'Empereur le placet suivant.

1518—1525

« *Remontre, votre orateur, le Cardinal* Storum
« quatuor coronatorum, *comme jacoit que par*
« *constitution du siège apostolique, même des Papes*
« *Innocent et Jules ait été ordonné que tous Abbés*
« *de l'ordre de Citeaux, après l'élection faite de leur*
« *personne, à la dignité Abbatiale, seraient tenus*
« *prendre confirmation du siège apostolique, nomé-*
« *ment et précisement ; toutefois un Dom. Gilles de*
« *Ponte* (sic), *esleu Abbé de Clairmarais, en votre*
« *Comté d'Artois a omis ce faire, et n'en a été con-*
« *firmé comme il devait par quoy, et par la dite*
« *constitution*, *telles dignitez*, ipso facto vacant....

[1] « A le vexer, le lasser, le chagriner. » — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 15.

1518—1525 « *Pourquoy le dict Cardinal supplie qu'il vous*
« *plaise luy accorder en considération des bons*
« *services qu'il vous a fait et désir de faire, vos let-*
« *tres de patentes sur la provision par lui obtenue*
« *comme sur la sentence et lettres exécutoires sur ce*
« *rendues.... S'y ferez bien.* »

En marge pour apostille était écrit ce qui suit :

« *L'Empereur ayant veu cette requette en son*
« *privé conseil ordonne à Messieurs le Doyen de*
« *Poligny, et le sieur Démaretz, conseillers et maî-*
« *tres des requettes ordinaires de son hostel, appeller*
« *vers eux les partie les ouir, et accorder amiable-*
« *ment s'ils peuvent, ou sinon faire rapport des dif-*
« *ficultés, qu'ils y trouveront, pour le tout ouy, en*
« *être ordonné comme de raison.... Fait à Bruges*
« *le dernier de mai 1522. — Signé : d'Ardenne* [1]. »

En présence des poursuites si actives du Cardinal. Gilles Dupont à son tour, ne négligeait pas sa défense, il présenta un long mémoire à l'appui de ses prétentions [2] ; sa justification reposait sur les points suivants dans la forme et au fond.

1° L'admission définitive en cour de Rome serait contraire aux franchises et aux libertés du pays, comme à celles de l'ordre de Citeaux, puisqu'il faudrait évoquer en première instance [3].... « D'ailleurs,

[1] Hist. mˢ de Clairmarais, tom II, pag. 16 et 17.

[2] « Suivent les raisons dont se servit G. Dupont pour sa défense « par devant les susdits commissaires. » — (Tom. II, pag. 17, 18, 19, 20, 21, 22.)

[3] Idem, idem.

« ajoute-t-il, s'il en était ainsi : *il n'y aurait si petit* 1518—1525
« *bénéfice dans le pays qui n'eut un Romain à sa*
« *suite* [1]. »

2° Les lois et libertés des provinces de Flandre et d'Artois ne s'étendent aux Révérendissimes Cardinaux qu'autant *quod in eis eadem ratio est* et par conséquent *idem jus*. Cette loi est générale, sans nulle exception.... En plusieurs occasions semblables on s'en est servi contre les Cardinaux [2].

3° Les Abbayes de l'ordre de Citeaux, dont Clairmarais fait partie, ne peuvent se donner en commende selon le décret d'Innocent VIII, « *factum de* « *consilio Dominorum Cardinalium et laudabiliter* « *determinatum* [3]. »

4° Ce n'est point une faute de la part de M. Dupont, d'avoir omis de se faire confirmer par le Saint-Siège dans l'espace de 6 mois, il n'y était nullement tenu selon le droit commun et selon l'usage des monastères soumis à l'ordinaire, dans lesquels après l'élection canonique, l'ordinaire se borne à approuver et à confirmer l'élu, « *absque Apostolicæ sedis confirmatione.* » *(Excepti verò ordinis Cisterciensis) cui quam plura indulta sunt privilegia, tam in corpore juris illa quam alia ; post electionem religiosorum, a suis patribus Abbatibus confirmantur* [4].

[1] Hist. de Clairmarais, par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 17, lin. 14 et 21.

[2] Idem, idem.

[3] Idem, idem.

[4] Idem, idem. — Voir les détails donnés par Bertin de Vissery *loco utili*. — Voir aussi la bulle d'Innocent VIII.

1518—1525 5° Depuis la fondation de l'Abbaye de Clairmarais, les Abbés n'ont jamais payé l'annate et n'ont jamais été confirmés par d'autres que par leur Père immédiat.... Sans remonter plus haut, le souvenir des trois derniers prédécesseurs de GILLES DUPONT, est encore récent, INGELRAM CRAYBEN, JACQUES LE CIÈVRE et GILLES VILLERS, n'ont pas fait autrement. Les autres maisons Cisterciennes, Cercamp les Dunes, Doest, Longvilliers, Villers en Brabant, etc., etc., ont constamment suivi cet usage. Les seuls monastères qui résignaient en cour de Rome étaient tenus au droit ; dans l'espèce, la vacance ayant eu lieu *in manibus immediati superioris*, la chambre apostolique n'avait rien à réclamer [1].

6° La bulle de JULES II, ne fait aucune mention de l'ordre de Citeaux, elle est donc inapplicable.

7° La bulle d'INNOCENT VIII, n'est pas non plus contraire [2].

8° Ledit Cardinal ne devrait être entendu qu'après s'être soumis, ainsi que l'Abbé de Clairmarais, à la décision de M. de BERGHES, Abbé de Saint-Bertin, au diocèse de Thérouanne [3].

Les deux parties ont accepté cette proposition.

[1] Hist. de Clairmarais, tom. II, pag. 20.

[2] Voir le texte et la copie donnés en extrait par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 20.

[3] Idem, idem, pag. 21. — Voyez encore la biographie des Abbés de Saint-Bertin, article d'ANTOINE, de Bergues, tom. II, pag. 59 à 88. — Peu avant l'ouverture des négociations entamées par l'Abbé de Saint-Bertin, le 9 octobre 1520, ce Prélat consacrait son Église par permission du Pape LÉON X, exilé en France et logé au monastère. — (Dom. Jean Ballin. — Bertin de Vissery).

9° Le mémoire ajoute : « Qu'on pourra s'informer 1518—1525
« à ADRIEN BAURS, marchand de Bruges, avec com-
« bien de délicatesse M. DUPONT a sollicité ledit
« sieur Cardinal à produire ses titres, pour terminer
« ce différend à l'amiable ; on pourra pareillement
« s'adresser à M. VERDERUE, secrétaire, qui souvent
« a envoyé des paquets de lettres à Rome, provenant
« du susdit Abbé de Saint-Bertin, pour le même sujet,
« et adressées audit sieur Cardinal pour lui faire voir
« que M. DUPONT est seul et vrai possesseur [1]. »

10° Au retour de l'Abbé de Saint-Bertin, en Flandre, M. DUPONT s'offre de lui remettre, sous huit jours, toutes ses lettres de provision ; mais qu'il plaise audit seigneur Cardinal d'en faire autant, déclarant se soumettre également à toute sentence, jugement et accommodement qui pourra être porté, tant pour lui que contre lui....

En outre, disait GILLES DUPONT, en terminant :
« l'Abbé de Clairmarais représente très humblement
« qu'on ait égard à ce que dessus, à l'équité de ses
« provisions et à l'injustice des prétentions du Car-
« dinal...... Combien une commande est toujours
« odieuse et fatale [2]. »

ANTOINE, de Bergues, examina sérieusement cette affaire et se prononça en faveur de GILLES DUPONT dont il était l'ami connu [3].

Il avait été aussi celui de son oncle, il avait assisté

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 21 et 22.
[2] Idem, idem, pag. 22.
[3] Idem, idem.

1518—1525 à l'abdication de GILLES DEVILLERS, en faveur de son neveu, il connaissait ses droits et la justice de sa cause, aussi prit-il chaudement sa défense, tout en demeurant un juge équitable et un arbitre consciencieux... On assure même qu'ANTOINE fit le voyage de Rome tout exprès, pour faire prévaloir la vérité, dans la cause de GILLES DUPONT ; ce qui est certain, c'est que l'Empereur CHARLES V, ordonna formellement au Cardinal de se désister de toute poursuite et de toute prétention sur l'Abbaye, annulant toute sentence portée contre elle. Les lettres impériales sont datées de Malines le 25 septembre 1523.

Ainsi finit cette déplorable affaire si injuste, si imprévue, qui causa tant de peines et de chagrins à GILLES DUPONT, lequel, débarrassé enfin de ces ennuis, put mieux encore donner ses soins à l'administration de son Abbaye.

On le voit alors obtenir des lettres de sauvegarde de JACQUES, de Luxembourg, Seigneur de Fiennes, Comte de Grave, chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur de Flandre, le même qui avait donné, en 1511, la troisième fenêtre coloriée de l'église [1].

En même temps, GILLES reçoit du Pape CLÉMENT VII, l'autorisation de faire annuller toutes les conventions illicites.—Il assiste à un immense incendie qui, le 11 novembre 1523, dévora en entier l'Abbaye de Wœstine, présidée alors par PÉRONNE RISQUELIN, son Abbesse [2].

[1] Manuscrit de Clairmarais, tom. II, pag. 22 et 23.

[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 23. — D. Jean Ballin.

Cette Abbesse ne figure pas dans le catalogue donné par l'his-

Deux ans auparavant on retrouvait GILLES DUPONT à l'assemblée des États, convoquée à Saint-Omer par ordre de l'Empereur CHARLES-QUINT, pour assurer la prompte réparation des remparts de la ville, le moine Dom. Charles Martel nous apprend, « qu'entre les « autres Prélats qui se rendirent à cette réunion, le « R. P. en Dieu G. DUPONT, Abbé de Clairmarais, « s'y trouva et de son propre mouvement donna 7 « livres 4 sols tournois, pour subvenir aux dites « réparations sans préjudice [1]. »

1518—1525

torien du Clergé de France, tom. IV. pag. 232. — Ni dans le *Gallia Christiana*, tom. III, col. 536. — Mss de Clairmarais 2 pag. 23.

[1] Dom. Charles Martel. — Dom. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 25. — Le prix du marc d'argent fin, reçu aux monnaies comme matière, valait alors 12 livres 15 sols et comme argent monnayé il valait 13 livres. — (Dupré de Saint-Maur, pag. 216. — Leblanc, pag. 328).

La livre de compte en numéraire fut à peu près toujours composée de 20 sols, qui se divisaient chacun par 12 deniers; pourtant on n'avait point de pièce qui fût précisément de cette valeur. Il y a eu sans doute des monnaies d'or et d'argent réelles, qui ont valu justement une livre ou 20 sols, comme les *francs* d'or des Rois JEAN Ier et de CHARLES V, et les *francs* d'argent de HENRI III ; mais ce n'a été que par hasard que ces monnaies ont été de la valeur de la livre, car dans la suite leur prix s'est considérablement augmenté, ce qui n'arrive point à la livre numéraire qui ne change jamais de valeur, car depuis le temps de CHARLEMAGNE qu'elle est en usage, elle a toujours valu 20 sols et le sol 12 deniers. Pour bien comprendre cela, dit Leblanc (pag. 22), il faut savoir que pendant la première et la seconde race de nos Rois, on ne se servait point pour peser l'or et l'argent, du poids de marc composé de 8 onces, mais de la livre romaine qui en pesait 12, PEPIN ordonna au commencement de son règne qu'on taillerait 22 sols dans cette livre de poids d'argent.... Puis ce métal étant venu plus abondant par les conquêtes de CHARLEMAGNE ; ce Prince fit faire des sols d'argent plus pesants et on n'en tailla plus que 20 dans une livre d'argent, c'est-à-dire qu'alors 20 sols pesaient une livre de 12 onces, depuis ce temps on

1518—1525 Plus tard, en 1524, il passa un accord avec le magistrat à l'occasion des constructions faites pour la clôture du jardin du refuge *(intrà-muros)* [1].

En même temps l'Abbaye signait un acte de reconnaissance pour une rente due à l'Empereur et à la ville, par suite de la clôture d'une ruelle englobée dans ce même refuge [2].

Les temps étaient bien durs alors, l'hiver fut tellement rigoureux et les gelées si fortes si prolongées, que d'après le récit de Jean Ballin, tous les blés furent perdus ; conséquence horrible et naturelle, la famine s'en suivit, elle se fit sentir surtout en Picardie, en Flandre et en Artois. Ce fléau en amena un autre ; la peste causée par la guerre, donna naissance à la plus affreuse mortalité, qui dans la seule province d'Artois enleva, dit un annaliste, près de 12.000 personnes dont 300 prêtres [3].

s'est toujours servi en France du mot livre, quand on a voulu exprimer une somme de 20 sols, voilà de quelle manière la livre de compte a été introduite et on voit quelle doit son origine à la livre de poids et que, dans le commencement, elles étaient toutes deux de même valeur.

Sous Saint-Louis, le sol tournois pesait 79 grains 1/2 d'argent et en 1700 il ne contenait plus qu'environ 8 grains 1/2. quoique l'un et l'autre ait toujours valu 12 deniers. De là vient que celui qui, en 1700, avait 20 sols ou une livre de rente, était bien moins riche que celui qui avait pareille somme sous le Roi Jean ou Henri III, car au temps du Roi Jean, une livre valait 1 franc d'or fin pesant 1 gros et 1 grain, ce qui vers 1700, valait 7 livres. Quiconque, sous Henri III, avait 1 livre de revenu ou 20 sols ou 1 franc d'argent, aurait eu 27 sols 6 deniers de 1690 à 1700. — Leblanc, pag. 24).

[1] Liasse, CXC-5. — (Archives municipales 1524).

[2] 31 mai 1524. — (Idem, CXC-11).

[3] Dom. Jean Ballin, cité par Bertin de Vissery, pag. 22 et 25, tom. II.

Pendant cette terrible période, GILLES DUPONT 1518–1525 voyait ses forces défaillir ; il se retira à l'Abbaye d'Outhove ou de Ravensberg, pour y chercher le repos avec l'espoir d'y retrouver la santé, mais espérance vaine, le mal devenant sans remède, ce Prélat s'éteignit dans ce monastère, âgé de 55 ou 56 ans, le 23 mai 1525.... Ses dépouilles mortelles furent rapportées à Clairmarais et ensevelies dans un coin du chapitre, à droite en entrant.... Cette sépulture Abbatiale était marquée par une pierre bleue carrée, de deux pieds et demi : cette pierre portait gravée le buste d'un religieux, avec les mots suivants tracés sur les bords :

DOM. ÆGIDIUS DE PONTE, ABBAS XXXVII, HUJUS DOMUS, REXIT VII. ANNIS ET OBIIT ANNO DOM. 1525. R. I. P.

Voici, par ordre, d'après le nécrologe de la maison, les noms des religieux contemporains [1].

D. FRANÇOIS DAMMARS (sic), ancien boursier *(bursarius)* et maitre de la pêcherie *(magister piscariæ)*, il mourut le 5 septembre 1525 et fut enterré dans le cloître de lecture avec une épitaphe [2]. — D. PHILIPPE DUBRŒUCQ, sous-prieur, mort au mois de septembre 1527. — D. BARTHOLOMÆE BLOMME. — D. PIERRE GUERAERT, ancien maitre de la pêcherie *(ali-*

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 23 et 24.— Gall. Christ. tom. III, pag. 530.— Hist. du Clergé de France, tom. IV, pag. 229.

[2] Ces mots avec une épitaphe *(cum epitaphio)* que nous rencontrons souvent, semblent indiquer que tous n'en avaient pas et que l'on réservait cet honneur aux anciens dignitaires ou à ceux que l'on tenait à distinguer.

1518—1525 *quando magister Piscariæ)*. — D. BERNARD RABAT. — D. MARTIN WINTRE, receveur et chapelain de M. VILLARS. — D. MATHIEU FROOM. — D. HENRY LONYS. — D. ANTOINE DUPONT, mort en 1531. — D. ADRIEN SMEYT, mort en 1531, il fut maître des boulangers. — D. AUBERT FROMENTEL, économe, mort en 1531, inhumé dans le cloître du chapitre. — D. NICOLAS HAGHE, mort en 1535. — D. CHARLES DUPONT CHASTEL, mort en 1538 le 13 avril, enterré dans la partie occidentale du cloitre, sous une pierre bleue de six pieds de long, portant son effigie, l'écusson de sa famille et une simple inscription marginale. — D. JEAN BARON, mort en 1539. — D. ARNAUD *(Arnaldus)* CORDEWANIER, mort en 1539. — D. JACQUES MORIANE, mort en 1541. — D. ANDRÉ GORGUETTE, mort en 1541. — D. GILLES HERBINE, professeur des plus jeunes *(instructor juniorum)*, mort le 7 septembre 1541, enterré dans le cloître des bienfaiteurs, sous une pierre grise carrée, portant son buste fort bien sculpté et une inscription en marge. — Dom. ARTUS BAISSART, mort en 1541 [1].

L'annaliste Bertin de Vissery pense que D. Guislain Campion a attribué à tort à GILLES DUPONT les armoiries que l'on voyait jadis sous l'image de Saint-Augustin dans la première fenêtre de l'Eglise Abbatiale; ces armoiries, selon lui, devaient être celles du comté d'Holque qui se trouvaient sur le carreau du Wattendam [2]. Ce comté, on le sait, appartenait à la

[1] Manuscrit inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 25.
[2] Idem, idem, pag. 1.

prévôté de Watten, et l'écu dont nous parlons était 1518—1525
placé dans la fenêtre, en dessous du patron de cette prévôté, à cause du prévôt CLAUDE, de Messiaco, qui avait fait les frais de cette verrière.

D. Bertin croit devoir attribuer avec plus de raison à GILLES DUPONT les armoiries que nous indiquons, tant à cause de son nom, qu'à cause du rapport quelles ont avec celles de son oncle ; ce sont des armes parlantes, qui d'ailleurs, ont été retrouvées mêlées à celles des devanciers et à celles des successeurs de GILLES [1].

Triple ponton d'or sur azur, en chef poisson d'argent sur fond de gueules, avec cette devise :

Fortitudo mea.

Ce Prélat est le dernier qui ait surmonté l'écu de ses armes du lacrymatoire ou drapeau blanc, appendu flottant au sommet de la crosse abbatiale [2].

Dom. Martin Dubuisson, que Bertin de Vissery assure en cette circonstance avoir été mal informé, a consacré le quatrain suivant à la mémoire de GILLES DUPONT.

« Dum parat ÆGIDIUS delato jure potiri,
« Ut sibi commissas, arrogat alter oves :
« Septem decertant, clamosis litibus annos,
« Ægidii his ponunt funera sola modum [3]. »

[1] Voyez planche IV, n° 8.
[2] Idem, idem
[3] Manuscrit de Clairmarais, par Bertin de Vissery, tom. II, pag 1.

CHARTA CESSIONIS DOMINI WILLERS ABBATIS, & ERECTIONIS D. EGIDII DUPONT, etc.[1].

« Universis et singulis presentes litteras inspecturis F. Edmundus Abbas Clarævallis Cisterc. ord. diœc. Lingon. Salutem in Domino sempiternam. »

« Notum facimus quod nobis die datœ presentium, visitantibus devotum, et insigne Monasterium B. M. de Claromarico in Morinensi diœcesi, nobis et prædictæ Claræ-valli immediatè subjectum, in loco capitulari prædicti Monasterii, presentibus venerabilibus et in Christo nobis dilectis filiis priore, et conventu ejusdem loci, et testibus quorum nomina inferiùs describuntur; proposuit R^{dus}, et in Christo peramatus pater dominus Egidius Willers prædicti Monasterii de Claro-marisco Abbas, qualiter ipse (ut dicebat) considerans, se jam multis annis predicto monasterio præfuisse, et ad antiquitatem, provectamque ætatem, quœ multis solet subjacere herumnis et infirmitatibus pervenisse ; sic quod labores et sollicitudines ad dignitatem Abbatialem ritè acquirendam requisitas, de cætero commodè subire, seu sustinere non poterit : quodque (ut etiam arguebat) verissimiliter formidabat si prædictum monasterium vacaret per ejus decessum seu per obitum ; quam plurima spiritualia et temporalia pateretur incommoda ; idcirco deliberaverat, et apud se maturè decreverat, prædictam suam Abbatialem dignitatem

[1] Ces pièces que nous insérons textuellement ici comme preuves, nous ont paru plus convenablement placées à la suite de l'article auquel elles se rapportent.

in manibus nostris, tamquam sui superioris immediati *cedere, dimittere, et resignare.* (Si hoc nobis placeret). Quod nos præmissis consideratis, et consensimus, et annuimus, tàm auctoritate nostrâ paternâ, quam capituli generalis prædicti ordinis nostri quâ fungimur in hàc parte. Quâ permissione, seu licentiâ habitâ, ipse præfatus R^dus pater, predictam suam Abbatialem dignitatem, sive predictum suum monasterium in manibus nostris sponte, libèrè, et simpliciter cessit, resignavit ac dimisit. Nosque cessionem, et resignationem hujus modi duximus admittendam, prout et admisimus. Ipsum que Monasterium, (sic ut premittitur) vacare, predicto priori et conventui ejus declaravimus. Exhortantes eos ad novam provisionem futuri pastoris celeriter properare propter multiplicia quæ modernis temporibus, vacantibus monasteriis contingere solent incommoda. Qui omnes predicti Prior, et religiosi, et ipse dominus Egidius nuper Abbas purè, liberè, et sponte dixerunt et declaraverunt quod consentiebant, optabant et instanter petebant, quod nos pro illâ vice, seu vacatione eis provideremus, plenarièque (et sicut magis videtur esse expediens), novum pastorem, seu Abbatem eis crearemus, et eidem monasterio preficeremus, totum hujus modi previsionis, et creationis negotium ad nos remittentes. »

« Nos autem id attendentes, et ne prædictum Monasterium ex diuturnâ vacatione aliqua reportaret incommoda et dispendia, providere seu obviare volentes, de moribus et vitâ, competenti litteraturâ, laudabili conversatione, et multâ experientiâ venerabilis fratris domini Egidii de Ponte, ejusdem monasterii de Claro-marisco religiosi expressè professi, debitè informati, et ad plenius in domino confidentes Christi nomine invocato, ipsum prefatum F. Egidium de Ponte ibidem presentem et adstantem, posteâ acceptantem, virtute prædicti consensus et commissionis, et omnibus aliis melioribus viâ, jure, modo, et formâ quibus melius poteramus et debebamus, in Abbatem, et pastorem ejusdem Monasterii de Claromarisco creavimus, præfecimus, et constituimus. Ipsumque in choro Ecclesiæ prædicti

Monasterii in stallâ Abbatiali inthronisavimus, præsentibus in omnibus præmissis RR^{dis} in christo patribus Dnis Antonio de Berghes, et Petro Emwanberghe inclitorum monasteriorum Sancti Bertini, et Dunarum Abbatibus, nec non Claudio de Messiaco Præposito antiquo Monasterii Watinensis, magistris Philippo de Lobel Cantore, et Philippo Vigry Officiali ecclesiæ Cathedralis Morinensis, testibus ad præmissa vocatis specialiter ac rogatis ac præmemoratis Priore et religiosis....... »

— « Universis presentes litteras inspecturis F. Edmundus Abbas Claræ-vallis cist. ord. in Lingon. diæc. Salutem in D. notum facimus quod die datæ presentium, nos attendentes quod hesterna die Creaveramus et præficieramus in Abbatem devoti et insignis monasterii de Claromarisco in Morinensi diæcesi, nobis et prædictæ Claravalli sine medio subjecti venerabilem et religiosum virum dominum Egidium de Ponte ejusdem loci professum : sed obstantibus aliquibus impedimentis nonnulla subsequentia omiseramus seu distuleramus ; prefatum dominum Abbatem presente priore et conventu dicti loci, ac notario et testibus infra scriptis, in possessionem actualem et realem dicti monasterii juriumque ac pertinentiarum ejus spiritualium et temporalium per osculum majoris altaris ecclesiæ seu oratorii ejusdem loci posuimus et instituimus nullo ad hoc se opponente. Juramentumque per Abbates in ordine nostro de novo creatos emitti debitum et solitum exigimus quod spontanee prestitit, tactis ab eo sacrosantis evangeliis presentibus RR^{dis} Patribus de Dunis et de Longovillari ejusdem ordinis monasteriorum Abbatibus, testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis. In quorum omnium premissorum fidem, etc., etc........ »

— « Universis presentes litteras inspecturis F. Edm. Abbas Clarevallis Cister. ord. in lingon. diæc. salutem in domino. Notum facimus quod die datæ presentium, nos attendentes quod hesterna die creaveramus et præficieramus in Abbatem devoti et insignis monasterii de Claromarisco in Morinensi diæcesi nobis et prædictæ Claravalli sine medio subjecti, venerabilem

religiosum virum dominum Egidium de Ponte ejusdem loci professum : sed obstantibus aliquibus impedimentis, nonnulla subsequentia omiseramus, seu distuleramus ; ideò Priorem et conventum ejusdem monasterii ad sonum campanæ capitulariter congregari fecimus, eisque præfatam creationem et institutionem sui Abbatis significavimus, rememoravimus, seu reiteravimus, precipientes ipsis omnibus et singulis quatenùs reverentiam et obedientiam, professionem que regularem à monachis Abbatibus nostri ordinis prestari solitas, prefato suo novo Abbati exhiberent. Qui omnes (dempto uno) ipsi Abbati noviter creato prestiterunt, prelibatam professionem nostris parentes (sic) *(pour parentibus)* mandatis. Presentibus RR[dis] Patribus de Dunis et de Longovillari ordinis nostri monasteriorum Abbatibus, etc., etc. [1]. »

[1] Ces titres sont littéralement reproduits d'après le manuscrit inédit de Bertin de Vissery, qui les avait lui même transcrit sur les originaux, aujourd'hui perdus.

Hist. Clar., tom. II, pag. 3, 4, 5, 7 et 8.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

LOUIS HERTAULD, 38e ABBÉ.

Avènement : 1525

Mort : 1544

(1525-1544).

SOMMAIRE :

Renaissance des arts et des lettres.— Origine de LOUIS HERTAULD.— Ses dispositions sont encouragées par PAUL COQUELBERGHE, son oncle. — LOUIS est admis au monastère. — L'Abbé lui donne l'habit. — Son intelligence précoce. — Son premier discours en latin. — Prière en vers à Sainte-Appoline pour obtenir la délivrance du mal aux dents.— Texte de cette prière.— PAUL engage l'Abbé à envoyer LOUIS à Paris. — Il part — Ses lettres de remerciments. — Autre corres pondance. — Détails. — Peste à Saint-Omer et dans les environs. — Expulsion des frères Alexiens. — D. COQUELBERGHE, adresse des reproches à LOUIS — Sa réponse en vers. — Il revient de Paris, en 1509, avec le grade de bachelier et après avoir beaucoup dépensé. — Récit du prix de son grade de bachelier. — Lettres de rappel. — Réponse. — Il est surnommé *Bouche d'Or*. — LOUIS devient compagnon de l'Abbé. — Il est nommé prieur. — Mort de PAUL COQUELBERGHE. — Sa sépulture. — Dom. LOUIS remplit pendant 16 ans les fonctions de Prieur. — Il est élu Abbé d'une voix unanime (24 mai 1525). — Il devient confesseur de l'Impératrice. — Il apaise par sa parole un tumulte à Gand, en 1539. — Récit de Charles de Wisch sur ce

1525—1544 point.— Louis admet dans la maison son neveu Daniel Lavende et l'envoie à Paris — Sa correspondance.—Autres lettres de Daniel à ses amis — Affection de Dom Louis pour son neveu. — Ses soins. — Amitié de Dom Jean Hannocq pour lui. — Il est intermédiaire de l'Abbé. — Hannocq lui fait un envoi de fonds. — Reconstitution de la bibliothèque. — Hannocq demande des livres à D Daniel à Paris. — Impatience de Jean, en ne recevant pas aussitôt les livres demandés — Son style élégant. — Il écrit de nouveau. — Nouvelle commande. — Correspondance de D. Jean Hannocq, avec D. Lavende. — Accusé de réception des livres demandés — Leur prix. — Le Chapelain de l'Abbé fait un petit cadeau à Daniel.— Mort de Ph Dubrœucq.—Missel demandé par Nicolas Labacere, prieur. — Amitié de L. Hertauld pour lui. — Vers qu'il lui adresse. — Nouvel envoi de fonds (décembre 1527). — Allusion à Erasme. — Erasme à Saint-Bertin. — Style de D Hannocq. — Pendant que Daniel achète des livres à Paris, l'Abbé en recherche de son côté. — Titres des livres acquis. — Ordonnance de l'Abbé de Citeaux. — Visite de l'Abbé de Clairvaux à Clairmarais et à Blandecques. — Charte de visite. — La paix des Dames — Ses conditions — Ses résultats. — Mariage de François Ier — Etablissement de l'Imprimerie impériale. — Fondation du Collége Royal. — Guerre. — Trève rompue. — Pillage en Artois.—La *suette* anglaise, horrible maladie.— L'Abbé vaque à ses fonctions — Il reçoit des novices — Il fait peindre ses parents sur la cinquième fenètre de l'Église. — (1530). Inondations. — Comète.— Permission de faire paître les troupeaux dans les dunes de Gravelines. — Interdiction des lapins.—Acquisition de quelques verges de terre — Élévation des corps de Saint Albéric et Saint-Étienne. — Sépulture de Dupont Chastel et d'Adrien Lhomel. — Inscription funéraire.— Un religieux s'enfuit de l'Abbaye. — Sa pénitence. — Il disparaît une seconde fois — Son recours au Prieur de Saint Waast, d'Arras. — Ce dernier écrit à Dom Hertauld pour obtenir sa grâce. — Louis renonce au lacrymatoire. — Il a tort. — Mort de l'Abbé de Citeaux — Son successeur. — Sépulture de l'Évêque de Damas — Reconstruction du moulin de Caurel. — Location de la cour de Beaumont — La guerre se rallume. —Incendie du Comté d'Arques.—Charles-Quint accorde 800 livres de dédommagement pour le préjudice de la guerre. —

Invasion du Boulonnais. — Commission donnée à l'Abbé de Clairmarais. — LOUIS HERTAULD s'affaiblit. — Il meurt — Sa tombe. — Son épitaphe par Dom DANIEL LAVENDE. — Son éloge par Dom. L. DU TAILLIS. — Ses armoiries. — Religieux contemporains. 1525—1544

C'était le moment de la renaissance... Avec LÉON X, ce protecteur éclairé des arts qui sut imposer son nom à son siècle [1], avec FRANÇOIS Ier, le père des lettres, on voyait se ranimer le goût presque éteint des sciences et de la littérature, alors qu'échappées aux ravages de la Grèce elles étaient venues chercher un asile en Occident [2]. Ce goût réveillé, déjà commençait à pénétrer dans toutes les classes de la société, dans la solitude mieux encore peut-être que dans la vie publique.... Le 38e Abbé de Clairmarais en fournit une nouvelle preuve ; sa vie est une belle page pour l'histoire littéraire de l'Abbaye....

Dom. LOUIS HERTAULD *(Hertaldus* ou *Hertaldius)*, naquit à Saint-Omer, d'une famille honorable et aisée ; de bonne heure, il entra au monastère sous les auspices de D. PAUL COQUELBERGHE, son oncle, qui était économe de la maison.... PAUL avait aperçu chez son neveu, du jugement, de la pénétration et le goût de l'étude ; il constatait avec plaisir ses progrès et voyait avec bonheur ses dispositions incliner vers la vie monastique.... S'appliquant, dès lors, à favoriser ces inclinations, il guidait par ses conseils le jeune candidat dont l'âge encore tendre et une instruction

[1] L'art de vérifier les dates, chronologie des Papes, pag. 313.
[2] Idem idem, chronologie des Rois de France, 3e race, pag. 375.

1525—1544 encore incomplète retardaient l'admission et demandaient une épreuve un peu plus prolongée [1].

Enfin, cèdant aux prières qui lui étaient adressées, GILLES DEVILLERS consentit, malgré sa jeunesse, à ouvrir à LOUIS, les portes du cloître ; il reçut l'habit vers 1500, des mains de l'Abbé, avant même d'avoir étudié la dialectique [2], à laquelle il dut s'appliquer ensuite plus sérieusement, après sa profession.

Son intelligence précoce, ses progrès rapides le firent bientôt remarquer ; il étonna la communauté dans le premier discours, que, selon l'usage, il fut appelé à prononcer, à son tour, en plein chapitre, le jour de la fête de tous les Saints ; ce travail élégamment écrit en bon latin a été conservé avec plusieurs autres, tracés par la même plume, dans un manuscrit in-4°, intitulé : *Epistolæ et sermones latini, editi a Clarimariscensibus religiosis* [3].

Le hasard nous a fait rencontrer également une pièce de vers composée par LOUIS HERTAULD, dans sa

[1] Idem, idem, m" de Clairmarais, tom. II. pag. 27.

[2] Bertin de Vissery, tom. II. pag. 27.— La *dialectique*, ainsi qu'on l'a nommait, est l'art de raisonner et de discuter avec justesse, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie ou la logique. (Boiste, Lavaux et dict. de l'Académie).

[3] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 28 — Ce premier et remarquable discours avait pour titre ces mots de la sagesse : *Stabunt justi*, il commençait par ceux-ci : *Veritus sum tantâ multitudine, coram me tirunculus, ego balbutiens qui docere velle videat.... etc.* — Les autres sermons retrouvés dans le même livre latin furent prononcés par L. HERTAULD, bien des années après le jour de Noël, ils avaient pour titre, l'un : *Gloria in Exelesis* ; l'autre : *Suscitans a terrâ inopem* ; un 3e prononcé le jour de l'Assomption de l'an 1516, commençait par ces mots : *Surge amica mea, formosa mea etc.* — (Hist. de Clar., tom. II, pag. 28 et 31).

jeunesse, en l'honneur de Sainte-Appolline, afin 1525—1544 d'obtenir, par sa bienheureuse intercession, le soulagement d'un mal aux dents [1].

Nous reproduisons ici cette prière, peut-être le lecteur nous en saura-t-il bon gré?.... La voici :

IN DIVAM VIRGINEM APPOLLONIAM LUD. HERTALDI CARMEN.

« Egregias inter Rutilans Apollonia nimphas ;
« Quam decorat Pater, Palma pudoris, Ave [2] !
« Salve virgo decens, phoebeo clarior astro.
« Salve virginei, flos que decus que Thori.
« Languidus, atque miser, rabido quem sæpè dolore,
« Afficiunt dentes : postulat auxilium ?
« Tu mihi solamen, tu spes, tu vita, salusque :
« Tu mihi, præ cunctis, jure colenda venis....
« Te Deus æterno dignam, sibi foedere sponsam
« Junxit, et angelico fecit honore frui.
« Tu potens es, sævam, hanc, tanta que magistra [3]....
« Pellere, et optatam ferre salutis opem ?
« Eya igitur miserum !.... ne despice, quæsò,
« Clientem ? Si jubeas flecti, Virgo benigna potes ?
« Carmine perpetuas tanto te munere grates.
« Atque tuas laudes, carmine in astra feram.
« Carmen erit munus, dum nil nisi carmen habemus....
« Divitiæ nobis carmina sunt et opes [4]. »

Tous ces écrits portaient leurs fruits, ils annon-

[1] Cette pièce se trouvait, dit Bertin de Vissery, dans un petit manuscrit in-12 qui renfermait des vers de piété composés sur différents sujets par les anciens religieux.— (Tom. II, pag. 30).

[2] Sainte-Appoline était invoquée contre le mal aux dents. — Le manuscrit porte *Vive*, nous pensons que c'est une erreur car le vers serait faux.... Nous avons cru pouvoir substituer le mot *Ave*.... — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 30).

[3] Sur le m[ss] le mot *posse* est placé au-dessus de *magistra*....

[4] M[ss] inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 30.

1525—1544 çaient des dispositions peu communes qui furent facilement remarquées [1].

Dom. Paul Coquelberghe engagea M. l'Abbé à envoyer son neveu au Collége des Bernardins de Paris, pour y étudier la philosophie, ce qui fut facilement accordé. Louis partit au commencement de l'année 1503 ; à son arrivée, il s'empressa de remettre au messager qui l'avait accompagné, une lettre de remerciments et de reconnaissance pour Gilles Devillers [2]. — On voyait encore au XVIII[e] siècle, dans la bibliothèque de l'Abbaye, un manuscrit contenant divers écrits des religieux ; parmi ces écrits Dom. Bertin de Vissery a remarqué et lu 50 lettres de Louis Hertauld, savoir : 8 qui étaient adressées à l'Abbé et 42 à Dom. Paul, son oncle. Ces lettres écrites en latin respiraient toutes, les meilleurs sentiments, exprimés toujours avec une grande facilité dans un style élégant et poétique [3].

Dans la correspondance destinée à son oncle, D. Hertauld rend compte de ses études, de ses progrès, de ses projets et de sa manière d'être. Dans la 8[e] lettre on lit : *Sabbati proximâ die, de Logica, deo juvante responsurus sum : ideò*, etc., etc. Dans une autre on voit : *Non te latere volo, me audivisse Logicam et incepisse Physicam, gradûm que Determinatoriatus* (sic), *infrà annum habere cupio, et ex*

[1] Idem, idem pag. 31.
[2] M[ss] inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 31.
[3] Idem, idem, pag. 31 et 32.

liberalium artium studio ad veram Sophiam conatu anhelo ascendere, etc., etc. [1]. 1525—1544

Dans sa 6e lettre à l'Abbé, il s'exprime ainsi : —
« *Quas tibi referam actiones, cuippe qui me indi-*
« *gnum affectu et effectu a teneris annis educasti,*
« *atque dulcissimo lacte charitatis fovisti, et pa-*
« *visti usque adeò, ut me non solum ad litteratis-*
« *simum Gymnasium, omnium que scientiarum fon-*
« *tem saluberrimum, mittere dignatus es ; sed et*
« *hactenus tuæ paternitatis, auxilio (destitutum)*
« *nunquam dereliquisti, verum cum hâc sedulâ*
« *cogitatione revolvo ; ad te inviolabili obedientiæ*
« *nexu me adstrictum gaudeo.... dignetur benigna*
« *Paternitas tua, mihi pecunias mittere ad gradum,*
« *determinatoriatus* (sic) *capescendum : non enim*
« *tuo sine consensu et auxilio hujus modi gradum*
« *habere aut possum, aut debeo eya igitur præs-*
« *tantissimè, Domine, paternis filium tuum aspice*
« *oculis*, etc., etc. [2].

Louis Hertauld écrit une autrefois à son oncle :
« *Te certiorem desideravi reddere de lectione gram-*
« *matices quam sua erga me Subprior cum benevo-*
« *lentiâ Provisoris vices gereret mihi dedit, eam*
« *nempe regendam habeo*, etc., etc. [3] »

Le sous-prieur dont parle Louis, était Dom. Guillaume Radolphi, moine de Loos et bachelier en théologie, ce religieux était particulièrement connu

[1] Idem, idem, tom. II, pag. 32.
[2] Hist manuscrite de Clairmarais, tom. II, pag. 32 et 33.
[3] Idem, idem, Bertin de Vissery.

1525—1544 de l'Abbé et de Dom. PAUL. LOUIS lui avait été recommandé et sut bientôt captiver sa confiance et son affection, il dit de lui dans une autre lettre : « *D. subprior* « *istius collegii se tuæ commendat Paternitati*, « *hesternâ enim die fecit grande convivium Decano* « *Parisiensi, unà cum aliquibus doctoribus, in quo* « *quidem convivio, ego simul, et socius meus fuimus* « *convivandi gratiâ invitati* [1]. »

Le compagnon dont il parle était aussi un religieux de Clairmarais qu'on avait envoyé au même Collége et dont il dit dans une lettre : « *Expectatum susci*- « *pimus socium, is meam habitat cameram, at ego* « *cum Subpriore nostro optimè locatus sum*, etc. »

Ailleurs parlant du fléau qui décimait Paris, HERTAULD dit encore : « *Dom. Jacobus (Everaert) hic* « *perfectus est vir etc.... Non te lateat avunculum* « *meum Parisiis fuisse, filium que suum secum* « *reduxisse, propter imminentem pestilentiam ; jam* « *enim e suo collegio multi mortui sunt ; quas fèrè* « *omnes ad suam remearunt patriam* [2]. »

En se rapportant à cette époque (1525), D. Jean Ballin assure qu'alors la peste désola Saint-Omer et ses environs, à diverses reprises, pendant dix ou onze ans. Ce chroniqueur fixe ce moment comme celui de l'expulsion de la corporation des frères Alexiens, soupçonnés d'avoir introduit l'épidémie dans la ville [3].

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 33, manuscrit inédit.

[2] Idem, idem.

[3] Hist. m[ss] et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 33. — On sait que les frères de Saint-Alexis ou Cellebrodeurs (en flamand), étaient

D. Louis Hertauld écrivait souvent à son oncle, 1525—1544 qui étant procureur de la maison, avait la charge de lui fournir tout ce qui lui était nécessaire, et il ne cessait de témoigner sa reconnaissance pour toutes les bontés dont il était l'objet, en voici un exemple : « *Præstantissimè Domine.... Tu enim mihi pater es* « *(et ut familiarius loquar) parentis caro et nutristi* « *et fovisti, ac sanctissimis litterarum studiis, im-* « *buendum tradidisti.... Si debitas gratias reddere* « *non possum, assiduis tamen orationibus cœlestia* « *numina pro tua salute pulsare conabor.... etc.* [1] »

Pourtant au milieu de ces beaux sentiments, si noblement, si cordialement, si élégamment exprimés, Louis devenait quelquefois un peu exigeant, il demandait bien souvent de l'argent, des habits ou d'autres objets [2], et son oncle se voyait forcé de lui adresser, parfois, quelques charitables réprimandes, auxquelles il se soumettait toujours de bonne grâce. Un jour ayant entrevu dans une lettre de Dom. Paul Coquelberghe qu'il y avait dans son esprit un peu de mauvaise humeur contre lui, il en fut touché, il se hâta de l'adoucir en lui adressant en vers latins, la réponse suivante qui peut donner une nouvelle idée du cœur et de la facilité poétique [3], de celui qui ne devait pas tarder à recevoir le surnom de Bouche d'Or. — « *Ut ex tuarum litte-*

venus de Gand, ils s'étaient réfugiés à Saint-Omer, dans le local ou étaient dernier lieu les pauvres Clarisses. Il n'y demeurèrent que 42 ans. (Archives municipales).

[1] Hist inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 34.

[2] Idem, idem.

[3] Hist. manuscrite et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 34.

1525—1544 « *rarum tenore (nescio quà furiâ agitante) vel po-*
« *tiùs, id quod melius (crediderim, primo motuumoris*
« *te stimulante), te in me admodum indignatum in-*
« *tellexissem ; calamum protinùs arripui, et ut sa-*
« *pientissimum (ac clementiâ mirâ pollentem ani-*
« *mum lenire valerem quod sollicitâ oratione non*
« *possum), hoc carmen utcumque potui, edidi.* »

« Cum tibi sit Fabii pietas. clementia magni
« Cæsaris. et claros. vincis honore viros :
« Hanc satis admiror. tua nunc quid pectora bilem.
« Incutiunt. atram qui probitate viget.
« En tua me tenero. virtus nutrivit ab œvo :
« Et docuit tutum religionis iter.
« Tu mihi per sylvas erranti et lustra ferarum
« Porrexisti, mitem (Paule Colende) manum.
« Non timui undosas (duce te) inhabitare paludes,
« Limosas stygii spernere fontis aquas.
« Quid sileo ærumnas paupertatis atque labores
« Muneribus crebris, te expulisse procul.
« Non mihi tam tenui crepitantia pectore verba
« Sufficiunt laudes enumerare tuas.
« Accipe nunc nostro primas de carmine partes
« Paupere de loculo, non nisi parva damus.
« Nunc igitur natum primo complectere amore.
« Vive Sibilinos, Nestoreos que dies. »

« *Vale amantissime Domne, et quid quid indebitè*
« *est, id tuæ, correctioni submitte lubens. Iterum*
« *atque iterum vale.......* [1]. »

Louis Hertauld revint de Paris, en 1509, au bout de six ans d'études, avec le grade de bachelier en théologie, il avait fait de grands progrès ; mais disent

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 35.

les annalistes, il avait dépensé beaucoup d'argent et coûté beaucoup à la maison ; on avait conservé de lui 50 lettres qui, toutes, renfermaient une nouvelle demande, toujours élégamment formulée [1] ; on peut en juger par ce qu'il écrivit à son oncle, après avoir pris le grade de bachelier, au Collége des Bernardins : « *Non enim te latere potest*, dit-il, *quot et quan-* « *tas in susceptione mei gradus exposuerim pecu-* « *nias : nam et id tibi certum faciam, in primis* « *quidem responsionibus duos francos* [2] *exposui, et* « *ultrà. In primo autem principio 60 florenos, sub* « *Priori quoque, pro suis impensis, laboribus, dimi-*

[1] Idem, idem, tom. II. pag. 36.

[2] Le franc d'or fin, commença à avoir cours vers la fin du règne du Roi JEAN, en 1360. Lorsque ce Prince fut revenu d'Angleterre, cette monnaie pesait 1 gros et 1 grain. elle valait 20 sols ou une livre. Vers 1700 elle en aurait valu 7.—Combien vaudrait-elle aujourd'hui?

On lui donna le nom de *franc* parce quelle valait 1 franc ou une livre. c'est à dire 20 sols. — CHARLES V en fit faire de semblables à ceux du Roi JEAN — Ceux de CHARLES VII étaient pareillement d'or fin. mais beaucoup plus légers, étant de 80 au marc. — HENRI VI, Roi d'Angleterre, en fit faire aussi pendant qu'il était en France ; on ne connait pas bien leur titre et leur valeur. Cette monnaie de francs d'or, fut longtemps fort en vogue à cause de sa bonté, de son prix fixe valant justement une livre, manière de compter usitée depuis CHARLEMAGNE. — Les francs se nommaient en latin *franci. denarii auri vocati franci.* — (Leblanc, traité historique des monnaies de France, pag. 6 et 7).

Les francs d'argent furent faits à la place des testons ; ils étaient à 10 deniers 10 grains $\frac{10}{23}$ de loi ; mais plus pesants que les testons, puisqu'ils pesaient 11 deniers 1 grain. Cette monnaie valait 20 sols ou une livre que nous appelons aussi franc, c'est pourquoi on la nomma 1 *franc*. — Les demi francs valaient 10 sols et les quarts 5 sols. — Ces monnaies furent continuées sous HENRI IV et pendant le règne de LOUIS XIII. — (Leblanc, traité historique des monnaies de France, pag. 15).

1525–1544 « *dium scuti dare oportet. Reliquas in rebus mihi* « *necessariis reponendas habeo, etc.* [1]. »

Dans la 8e et dernière lettre adressée à l'Abbé Devillers qui lui avait écrit pour le rappeler, Louis Hertauld se mit entièrement à la disposition de son supérieur, tout en laissant néanmoins percer le regret de se voir forcé d'abandonner l'étude des lettres [2].

A son retour, Louis reçut la prêtrise et soutint la réputation qu'on lui avait faite, comme les espérances qu'on avait conçues de lui ; en peu de temps même,

[1] Hist. manuscrite et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 36.

Pendant ce règne, le prix du marc d'or et celui des monnaies d'or qui fut le même que celui de la fin du règne de Charles VIII ne changea point : les *écus viels*, les *royaulx*, les *francs à pied*, et *à cheval* qui étaient des monnaies françaises, eurent cours sous ce règne avec les monnaies étrangères, mais les unes et les autres furent décriées le 5 décembre 1511, et les seuls écus d'or et demi écus d'or au soleil, à la couronne et au porc-épic eurent cours en France. — Quant à la valeur du marc d'argent, elle changea une fois, lorsqu'on fit les *testons* on l'augmenta alors de 30 sols, ainsi il valut 12 livres 10 sols. — (Leblanc, pag. 319).

Le 24 avril 1488, on avait augmenté le prix des espèces d'argent et le marc qui valait 10 livres en valut 11. Voici le prix des espèces d'or, d'argent et de billon qui avaient alors cours dans le royaume : *écus au soleil*, 36 sols 3 deniers, — *à la couronne*, 35 sols, — *écus viels*, 40 sols,— *francs à pied et francs à cheval*, 36 sols,— *royaulx*, idem. — Le marc d'or fin valait 130 livres 3 sols 4 deniers, — le grand blanc au soleil appelé *douzain*, valait 13 deniers,— les grands blancs à la couronne appelés *onzains* valaient 12 deniers, — les gros du roi, 3 sols, — les liards, *liardys*, doubles deniers valaient leur prix, — le marc d'argent 11 livres. — Il y avait alors aussi quantité d'autres monnaies étrangères qui avaient cours en France. — (Traité historique des monnaies de France, par Leblanc, pag. 314 et 315).

[2] Hist manuscrite et inédite de Clairmarais, tom II, pag 37.

s'il faut en croire Henriquez, [1] il mérita d'être surnommé la BOUCHE D'OR : l'Abbé se l'attacha aussitôt comme compagnon de voyage, ainsi que le témoigne une de ses lettres ; puis la charge de Prieur étant devenue vacante par la mort inattendue de Dom. JEAN DESCHAMPS *(de Campis)*, Dom. LOUIS y fut appelé, quoique tout jeune prêtre encore, peu de mois après son retour de Paris (1509) [2].

L'année qui suivit sa nomination, le nouveau Prieur eut à subir une bien pénible épreuve ; il dut fermer les yeux à Dom. PAUL COQUELBERGHE, son oncle et son bienfaiteur, celui qui toujours lui avait été d'un si grand secours.... D. PAUL reçut les derniers devoirs de la main de son neveu, qui lui donna la sépulture dans la partie occidentale du cloître. Une épitaphe fut inscrite sur sa tombe avec la devise de ses armes :

Pars me Deus [3] *!*

Après l'accomplissement de ce triste devoir, LOUIS HERTAULD s'appliqua avec soin à remplir toutes les obligations de ses délicates fonctions, ce qu'il fit avec succès tout le reste du gouvernement de Dom. DEVILLERS et pendant toute l'administration de GILLES DUPONT, son successeur. Ce fut après avoir exercé

[1] Fasc. ord. Cist.

[2] Hist. manuscrite et inédite de Clairmarais, par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 38.

[3] Idem, idem. pag. 37. — L'épitaphe de D. PAUL figurait dans le 3e volume de Bertin de Vissery, lequel, nous l'avons dit, n'a pu être encore retrouvé.

1525–1544 cette place pendant plus de seize années, qu'à la mort de ce dernier Prélat, il fut d'une voix unanime désigné pour le remplacer (24 mai 1525)[1].

Les moines D. Martin Dubuisson et D. Philippe Laigle, chroniqueurs de l'Abbaye, ont écrit que LOUIS HERTAULD, fut le premier Abbé de Clairmarais, nommé par l'Empereur CHARLES-QUINT ; Bertin de Vissery révoque en doute cette assertion [2], à laquelle il ne trouve pas de fondement ; il pense qu'on aura confondu avec la nomination de LOUIS aux fonctions de confesseur de l'Impératrice, titre qui lui fut réellement conféré par l'Empereur. Dom. HERTAULD est en effet le premier religieux de ce monastère, qui ait été investi de cet honneur. — On le voit, la réputation de l'Abbé de Clairmarais avait franchi le seuil de son monastère ; sa sagesse, son esprit étaient appréciés au loin, les princes recherchaient ses conseils.... LOUIS donna une preuve éclatante de son talent et de son dévouement courageux envers son Souverain, en apaisant, quelques années après, dans la ville de Gand, une émeute populaire qui avait pris déjà de larges proportions.... La BOUCHE D'OR dut à son éloquence de réconcilier le peuple avec l'Empereur (1539).... Ce fait se trouve consigné dans la bibliothèque des écrivains de l'ordre de Citeaux, par D. Charles de Wisch, Prieur des

[1] Hist. manuscrite et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 38. — D. Charles Martel.

[2] On voit dans les archives municipales de Saint-Omer, à la date du mois de septembre 1525, un dossier de lettres écrites en bon latin, et toutes concernant l'Abbaye. — (CXC-13, septembre 1525). — Nous y renvoyons nos lecteurs.

1525—1544

Dunes [1]; il y est dit : « *Ludovicus Hertaldus, Abbas*
« *38 de Claromarisco, vir litteratissimus, et gratiâ*
« *verbi nulli secundus. S. T. Baccalaureus, et Im-*
« *peratricis uxoris Caroli V, a sacris confessionibus,*
« *orationem edidit elegantissimam, quam cum pu-*
« *blicè Gandavum habuisset, tumultus* [2], *populares*
« *compescuit, pacem que inter Gandenses et Impe-*
« *ratorem conciliavit* [3]. »

Dom. Louis Hertauld avait apprécié les avantages de ses études au Collége des Bernardins de Paris, il voulait y faire participer les autres ; après avoir donné l'habit à un de ses neveux, Dom. Daniel Lavende *(Lavendus)*, il s'empressa de l'y envoyer également pour apprendre la dialectique. On avait conservé les lettres écrites à cette occasion, par l'oncle et par le neveu ; une seule se trouve avoir été adressée par Daniel à son Abbé, nous l'inscrivons à la fin de cet article, avec la réponse [4] ; on y verra se reproduire la question de finance, si souvent agitée dans un autre sens par Louis Hertauld, à une autre époque que le lecteur n'aura point oubliée. Les situations n'étaient plus les mêmes....

D'autres lettres de D. Lavende, à ses amis, étaient encore conservées dans les archives de la maison, elles ne sont pas sans intérêt ; on nous permettra également d'en dire un mot.

[1] Pag. 232. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 39.

[2] *Tumultus iste*, dit D. Ballin, *fuit anno 1539.*

[3] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 39. — Sanderus, tom II. — *Verbo Claromaricus.*

[4] Preuves, pag. 113 et 114.

1525—1544 D. LOUIS affectionnait particulièrement son neveu, il l'avait confié à son ancien maître Dom. RADULPHI, moine de Loos, bachelier en théologie et sous-prieur du Collége des Bernardins de Paris, afin de préparer au mieux son instruction, son éducation morale, et de lui donner tous les soins possibles pour le spirituel, comme pour le temporel.

D. DANIEL avait, en outre, un ami tout particulier dans la personne de D. JEAN HANNOCQ *(Hannocquius)*, homme sage, religieux, estimé, qui ne le perdait pas de vue, lui écrivait fréquemment, lui donnant des conseils, stimulant ses progrès et lui servant de gracieux intermédiaire auprès de l'Abbé, comme D. PAUL COQUELBERGHE avait été autrefois celui de LOUIS HERTAULD ; D. JEAN veillait à ce que DANIEL ne manquât de rien.... Dom. LOUIS l'employait souvent pour lui faire parvenir ce dont il avait besoin. On lit [1] dans la 6e lettre de DANIEL : « *Mittit R. P. Dominus « avunculus tuus, Aureos Leonatos* [2] *duos, alte-*

[1] Manuscrit inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 43.

[2] Manuscrit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 43.

Leonatos aureos.— on appelait Lion une monnaie d'or des Comtes de Flandre et des Ducs de Bourgogne, parce quelle portait l'image d'un lion ; — denier d'or fin au lion, sur lequel le Roi est représenté assis sur un fauteuil avec un lion à ses pieds, — du poids de 3 deniers 20 gr. valant 25 liv. tournois, au 14 novembre 1338, il valut jusqu'à 50 liv., c'est-à dire du poids d'un marc. — (Gloss. de Ducange, tom. IV, col. 124 et 915).

« Empirance qu'ils avaient faites pour l'œuvre du denier d'or, « appelés lions de Flandre, qui est à 23 karats d'or fin, en aloy 57 « deniers de poids sur le marc de Troyes, auquel la traitie du marc « d'or fin est de 60 d'iceux flourins pour marc d'or fin dont l'on « donnera à tous marchants 58 livres 16 sols, ledit flourin compte

« *rum Regenti vestro, ut te feliciter instituat, pro* 1525—1544
« *xenio* (l'hospitalité) *vult datum esse alterum D^no^*
« *Baccalaureo de Laude, pro gratuito munere, ut*
« *te ad veram disciplinam, et pios mores dirigere*
« *pergat* [1]. »

— Ami des lettres, qui avaient refleuri sous les auspices du Roi de France, le savant HERTAULD voulait en étendre le goût dans son monastère. Le meilleur moyen était de réformer la bibliothèque et d'en créer une nouvelle plus ample, plus commode, mieux fournie ; à cette fin, il se mit en devoir de se procurer des livres, il en demanda de différents côtés et en même temps il donna l'ordre à D. HANNOCQ, d'écrire à DANIEL LAVENDE pour en acheter à Paris un certain nombre, dont il donna lui-même les titres.... D. JEAN s'empressa de s'acquitter de la commission auprès de son ami, heureux de saisir cette occasion nouvelle de l'assurer de son affection ; on lit dans sa 6e lettre [2], à la suite d'une série de démonstrations amicales : « *Rogabis domnum Baccalaureum de Laude, ut*
« *tecum bibliopolas adeat, inquirat que, veneant*
« *ne usquam hi libri.*

« *Cantica scilicet canticorum, cum duobus com-*
« *mentis.*

« *Alterum R^di^ P^tris^ Thomæ Cisterciencis ordinis*
« *monachi.*

« pour 20 sols de la monnaie du marc et de tout autre or à l'ave-
« nant. » — Ducange, tom. IV, pag 124).

[1] Hist. m^ss^ de Clairmarais tom. II, pag 44.

[2] Idem, idem.

1525—1544 « *Alterum Magistri, Joannis ab Abbatis villa.*

« *Alterius libri hæc est inscriptio :*

« *Allegoriarum moraliumque sententiarum, in* « *utrumque legis instrumentum (excepto psalterio).*

« Item, *Miscellanea, secundum bibliorum ordi-* « *nem, etc., a preclaris et religione et doctrinâ viris* « *concinnata.*

« *Rogabis quanti estiment (Lotos et Plasmatos* « *ut aiunt)* (sic), *et a fabre compaginatos, tunc in-* « *dicabis nobis pretium; cupit enim R. P. D. Abbas* « *his theologiæ proceribus novam quam struit biblio-* « *thecam Adornari....*

« *Licitaberis præterea descriptionem Asiæ et Eu-* « *ropiæ* (sic), *ab Andræa Silvio, ubi estimationem* « *rescripseris, dabit Domnus pecuniam ut emas....* « *Vale Daniel.... Tuus Hannocquius 3, idus Martii,* « *1527.* »

Un mois après, jour pour jour, HANNOCQ impatient de recevoir les livres demandés, écrit de nouveau (7e lettre), toujours au nom de l'Abbé, et ajoute une nouvelle commande ; on remarque dans cette lettre comme dans beaucoup d'autres de cette époque, un style expressif, nerveux, souvent poétique qui contraste singulièrement avec la latinité des siècles précédents et surtout avec celle des siècles suivants: ainsi dans son empressement d'avoir ce qu'il attendait et de ne pas en savoir le prix, faisait allusion aux travaux d'Hercule et au tourbillon des affaires de Paris, Dom. JEAN HANNOCQ s'écrie en s'adressant à DANIEL. « *Oportet per Herculem, multorum te ne-*

« *gotiorum undis insultantibus obrui, cui ne tan-*
« *tillam quidem otii, super fuerit, ut bibliopolas*
« *adire licuerit a quibus didicisses, quanto ii codi-*
« *ces.... Precio venirent? Numerata jam fuisset*
« *tibi pecunia.... præter illorum et horum estima-*
« *tionem nociscamus audi inscriptiones?*

« *La legende des Vénitiens, par Jean Le Maire de*
« *Belges, secrétaire et judiciaire, etc.*

« *La description de l'Asie et Turquie, et le Voyage*
« *d'Outre-Mer, par Jean Le Maire de Belges, etc.*

« *Vale Rectissimè et D. Antonium et fratrem tuum*
« *a me saluta.... 5 cal. apr. 1527.* »

La commission était faite, elle ne tarda plus à arriver. Dom. DANIEL en fit part aussitôt à son ami, qui lui répondit qu'il *sortait des douleurs de la goutte* [1], et lui envoyait l'argent pour payer le prix de son acquisition avec ce qu'il avait acheté, il s'exprimait ainsi (8e lettre) [2] : « *En tibi cellerarius in-*
« *gentem pecuniae summam mittit : Aureos solares*
« *sex. — Angelatum unum, Leonatum unum, —*
« *ingentem monetam!.... Ex his omnibus resultant*
« *floreni triginta.... Jubet Domnus Abbas ut psal-*
« *teria duo ex pretio ipso non compacta huic nuntio*
« *tradas, junioribus religiosis in ipso choro propo-*
« *nenda.... Curabimus ea hic adparari. — Vale* [3]. »

[1] Mss inédit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 46.

[2] Idem. idem.

[3] *Aureos solares*, — les écus d'or fin au soleil, commencèrent le 2 novembre 1475, lorsqu'on cessa les écus d'or à la couronne sous le règne de Louis XII; ils valaient 36 sols 3 deniers tournois au poids

1525—1544 JEAN HANNOCQ, écrivit encore à DANIEL pour lui dire que l'Abbé désirait sans délai les *deux pseautiers* demandés, parce que la guerre était imminente.... — daté de Saint-Omer, le jour de Saint-Mathieu (1527).

Dans une 10e lettre, il accuse réception de ces livres et lui fait remettre cinq Philippes d'or [1] pour le prix, plus 15 sols tournois *(solidi Turonici quindecim)* que D. DANIEL devait retenir pour lui, avec 6 sous Tournois, monnaie publique à Tours, laquelle on le sait, était devenue commune à toute la France. (de Saint-Omer, 3 id. d'octobre 1527). — Un mois après (novembre 1527), Dom. DANIEL recevait encore

de 70 deniers au marc de Paris ou 2 deniers 16 grains 3/4 furent portés sous FRANÇOIS Ier, à 40 sols tournois par un édit du 27 novembre 1516, du 21 juillet 1519 et du 28 septembre 1526, ils s'élevèrent jusqu'à 45 sols (23 karats), ils valaient 2 livres monnaies française en 1529 (Liber). Édit du 5 mars 1532 et du 18 octobre 1539. — (Voyez Leblanc, traité de l'hist. des monnaies de France (pag. 305), et gloss. de Ducange, tom. IV, col. 929, édit en fo de 1733).

Angelatum unum, un angelot. — « Quelques-uns, dit Leblanc, donnent encore à LOUIS XI, une monnaie d'or qu'ils nomment *angelots*, à cause que d'un côté il y a un Saint Michel qui foule un dragon sous ses pieds. — Ces pièces, ajoute-t-il, n'eurent jamais cours pour monnaie, elles furent faites lorsqu'il institua l'ordre de Saint-Michel ; il s'en trouve aussi d'argent, les unes et les autres sont de différents coins, de différents poids. » — (Leblanc, pag. 305 et 306).

Unum Leonatum, sous LOUIS XI, le lion de Flandre de 3 deniers 8 grains, valait 33 sols 4 deniers. — (Leblanc, pag 308).

Florini triginta, — à la même époque le florin de 2 deniers 15 grains, valait 32 sols 1 denier. (Idem, idem). — Le florin d'or de Florence, bon poids, valait 13 sols 10 deniers. (Ducange, tom. IV, pag. 921). — C'était à peu près 20 fr. de notre monnaie actuelle.

[1] « Ecus de Philippe si connus, ils cherront pour 15 sols 4 deniers. » — (Ducange, col. 94, tom IV).

comme un petit souvenir *(memoraculum)* de la part de Dom. de WINTRE, Chapelain de l'Abbé, une pièce d'or à l'effigie de FRANÇOIS Ier, *aureum unum Francisci primi* [1]. Dans la même lettre Dom. HANNOCQ annonçait la mort de PHILIPPE DUBRŒUCQ, sous-prieur, en même temps que la remise d'un missel demandé par le prieur Dom. NICOLAS LABACERE, et pour lequel deux nouveaux Philippes sont envoyés. 1525—1544

Dom. LABACERE était l'ami de D. HERTAULD ; on trouve une lettre que ce Prélat lui écrivit de Saint-Omer, pour le prier de satisfaire pour lui à une messe de *Requiem*, parce qu'il était obligé de s'absenter avec l'Abbé DEVILLERS ; la fin de cette lettre se terminait par ces deux vers :

« Vive memor nostri, supplex, dum vota preces que
« Fundis, corda, deo fida placere solent. »

Dom. LABACERE avait été élu prieur à la place de LOUIS HERTAULD, au moment où ce dernier fut élevé à la dignité Abbatiale [2].

Dans la 13e de ses lettres, datées de son fauteuil *(ex lecticâ meâ)*, Dom. HANNOCQ en envoyant de nouveau, au nom de Dom. HERTAULD, quatre livres de gros [3], entretient à la hâte DANIEL, de l'accusation

[1] Francs d'or fin du poids de 3 deniers 1 grain du prix de 20 sols. 63 poids de marc. — Le denier d'or pur, appelé François d'or, valait 16 sols parisis. — (Ducange, tom. IV, col. 921). — Hist. mss de de Clairmarais, tom. II, pag. 47.

[2] Hist. mss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 47.

[3] « *Mittit ad vos R. P. Abbas libras grossarum quatuor etc., urget me nauta nec patitur per Christum ut vestibus me induam, etc.*

1525—1544 d'hérésie portée contre ERASME et de son triomphe. il s'exprime ainsi : « *Quantò honoris, theologici,* « *monasticique nominis dispendio Erasmum Rothe-* « *rodamum hereseos apud Cesarem accusarunt....* « *Erasmi triumphum, narrabit tibi Gerardus* [1] « *meus Bertinicus, cui has meas trades....* [2] »

On voit combien le nom d'ERASME occupait alors les esprits ; l'intérêt qu'y attachaient les moines de Clairmarais était d'autant plus grand, qu'indépendamment de la question théologique, il y avait celle des relations particulières ; on sait qu'à cette époque le savant auteur des *Colloques* et de l'éloge de *la Folie*, demeura quelque temps à Saint-Bertin dans

(*Ex lectica mea hora 5ª decembris 1527*.) » — En 1529, l'écu d'or au soleil valait 2 livres monnaie française. — (Liber, pag. 143).

LOUIS XI, pour ses monnaies d'argent, avait fait faire dans tous ses États des *gros* et des *demi gros*; ils étaient à 11 deniers 12 grains de loi A R., les gros pesaient près d'une drachme et valaient 2 sols 6 deniers, et les demi gros 1 sol 3 deniers. — Le marc d'argent valait alors 8 livres 15 sols, et le Roi ne prenait sur chaque marc d'argent en œuvre que 5 sols, et sur le marc d'or qui valait 100 livres au commencement de son règne, 25 sols 5 deniers. — On voit que le désordre qui régnait depuis quelques temps dans les monnaies, cessa peu de temps après qu'on eut chassé les Anglais hors du royaume — (Leblanc, pag. 306).

[1] Ce GÉRARD est probablement GÉRARD, de Tuynghem, qui fut Prieur du Waast, puis Abbé de Saint-Phar. — (Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 51 et 70).

[2] La lettre d'HANNOCQ se termine ainsi : « *Promissum jam diu Carmen nostrum accippe.... Communicabis Dº Baccalaureo Laudensi.... Salutat te Jodocus Belangier, summus Prior Claromarisci, rogat que plurimum ut ipsi legendam Venetensem qualem. R. D. avunculo tuo misisti nuper ipsi etiam mittas.... Generali capitulo Lutecia celebrando an R. P. Dnus noster Abbas intererit? Nec ipsi quidem liquet... Vellem ut adiret, spero itineris fore comitem.* (10 cal. febr 1528). » — (Hist. mss Clar., tom. II, pag. 48).

l'intimité des religieux et de l'Abbé ANTOINE, de Bergues, qui lui accordait une noble et généreuse hospitalité [1]. C'est même là, dit-on, qu'il composa quelques-uns de ses doctes travaux. 1525–1544

Mais assez sur cette correspondance de Dom. JEAN HANNOCQ.... Peut-être le lecteur nous pardonnera-t-il d'avoir consigné ici tant de détails contemporains de Dom. HERTAULD, en se souvenant qu'ils ont été arrachés aux feuilles épargnées d'un vieux manuscrit vermoulu, presque illisible, pour faire revivre le nom et quelques œuvres depuis longtemps oubliées, de ce vénérable et docte cénobite, qui semble s'être caractérisé dans son style, toujours expressif, toujours élégant et distinctif d'une bonne latinité qui ne se dément jamais [2].

Pendant que Dom. DANIEL LAVENDE faisait ses recherches à Paris pour se procurer les livres qu'on lui avait demandé pour la nouvelle bibliothèque, l'Abbé HERTAULD s'occupait de son côté a obtenir d'antres ouvrages curieux et utiles [3], parmi lesquels on remarquait :

1° *Les Œuvres de Saint-Jérôme.*

[1] Les Abbés de Saint-Bertin. Biographie d'ANTOINE, de Bergues, tom. II, pag. 60 et 69.

[2] Tom. II, pag. 49.

Le nom de L. HERTAULD ne peut-il dignement figurer et combler une lacune dans l'histoire littéraire qui se poursuit par les soins de l'Académie des inscriptions et belles lettres ?

Le regrettable M. V. Leclercq, de l'Institut, à la prière duquel nous avions fait quelques recherches, devait recevoir de nous quelques notes à cet égard, sa mort ne l'a pas permis.

[3] Hist. m^ss et inédite de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 49.

1525—1544 2° *Saint-Augustin sur les lettres de Paul* [1]. — Ces livres portent la signature *F. L. Hertaldus*, avec ces mots : *Vince in bono malum* [2].

3° *Hugo Cardinalis in utrumque testamentum*, 6 vol. in-f°, cet ouvrage provenait de la bibliothèque de François, Évêque des Morins [3].

4° *Cornucopiæ seu latinæ linguæ commentaria, etc.*, 2 vol. in-f°, F. Hertaldus, ann. 1526. — *Auxilium meum a domino.*

5° *Chronicæ ab initio mundi.* — F. Hertaldus Abbas. Un seul grand et gros volume et beaucoup d'autres....

Pendant que Louis Hertauld veillait avec zèle à la formation de sa bibliothèque, il eut à subir des contestations, dont la cause nous est restée inconnue ; mais qui parurent assez graves pourtant pour nécessiter l'intervention de Guillaume Fauconnier, 47e Abbé de Citeaux.... Nous avons sous les yeux une pièce officielle en date du 1er mai 1526, par laquelle ce prélat en sa qualité de supérieur général de l'ordre tout entier, interdit à l'Abbé de Clairmarais, de soule-

[1] *Sti Hieronimy opera, Sti Augustinus in epistolas Pauli.* — Un vol. in-f°.

[2] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 50.

[3] Au commencement de chaque volume de cet ouvrage, il y avait des armes en mignature avec des besants d'or sur champ d'azur. Sur le premier volume on lisait : « *Nobilia hæc insignia, lector candide, sunt inclytæ familiæ de quâ erat R. in christo pater et Dnus Francicus Episcopus Morinensis, à cujus funere quos habes vides que libros, eo stemmate notulos emple sunt in usum bibliothecæ B. M. de Claromarisco. Hos autem suo tempore paravit R. in christo pater Dnus Abbas ejusdem loci D. Ludovicus Hertaldus.* »

Le Pontife dont il est ici question, était probablement François

ver aucune discussion, de traiter ou de transiger sur elle, sans l'autorisation expresse du chapitre général de la communauté [1]. Nous donnons cet acte plus bas, comme pièce justificative.

Au mois d'août de la même année (1526), EDMOND, de Saulieu, 42e Abbé de Clairvaux, commissaire du chapitre général de cet ordre, faisait la visite régulière de Clairmarais ; après y avoir solemnisé la fête de Saint-Bernard, ce Prélat partit pour aller visiter l'Abbaye de Blandecques, où il délivra ses lettres d'inspection, le 21 du même mois, en y apposant sa signature et son cachet constatant sa qualité de commissaire général. Par ces lettres il ordonnait aux Abbés de Saint-Bernard, sur l'Escaut, et de Baudeloo, de se joindre à l'Abbé de Clairmarais, pour défendre ensemble la cause de ce monastère, au sujet des difficultés qu'on lui suscitait.... Enjoignant d'en agir ainsi : *Nomine totius ordinis, plenarià auctoritate ordinis utentes et fungentes* [2].

Ces lettres de l'Abbé de Clairvaux, ainsi que celle de l'Abbé de Citeaux rappelées plus haut, semblent avoir été délivrées pour la même cause.... Il en est de même, parait-il, d'un autre titre retrouvé incomplet, déchiré et effacé, sur la couverture d'un vieux manuscrit.... Et que nous consignons également dans les preuves.

DE MELUN, de la maison des Princes d'Épinoy, ancien Prévôt de Saint-Omer, puis 45e Évêque d'Arras (1509), et 56e Évêque de Thérouanne (1512), il fut remplacé en 1518, par JEAN, Cardinal de Lorraine.

[1] Preuves, pag. 459 et 460.

[2] Hist. mss Clar., tom II, pag. 50 et 52.

1525—1544 C'était le moment ou la *paix des Dames* venait d'être conclue à Cambrai (5 août 1529), entre MARGUERITE, d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et la Régente, au nom de l'Empereur CHARLES-QUINT, et du Roi de France. On y convint, entre autres choses, que FRANÇOIS Ier, renoncerait à l'hommage de la Flandre et de l'Artois, ainsi qu'à ses droits sur Naples et le Milanais, et que CHARLES-QUINT, de son côté, se désisterait de ses prétentions sur la Bourgogne, au moyen d'une somme de deux millions d'écus d'or, qui lui serait payée pour la rançon des deux fils de France qu'il retenait en otage.... Cinq ans après, au mois de juin 1530, le Roi allait au-devant de ses deux fils que les Espagnols amenaient au même lieu où ils leur avaient été remis en 1526, et ÉLÉONORE, sœur de l'Empereur, veuve d'EMMANUEL, Roi de Portugal, épousait FRANÇOIS Ier, à qui elle était fiancée par le traité de Madrid. — A son retour, ce Prince établissait l'Imprimerie royale et fondait, à Paris, deux chaires pour les langues savantes, ce qui a donné naissance à la dénomination de *Collége royal* [1].

Mais peu avant cette paix éphémère, la province avait été de nouveau troublée, la garnison française de Picardie avait rompu la trève consentie avec l'Empereur ; une fois encore l'Artois dut être livré au pillage.... De plus, c'était le moment où règnait une épidémie violente, la *suette* ou *sueur anglaise*,

[1] L'art de vérifier les dates, édit. in-f° de 1770, col. 572.

ravageait le pays, enlevant sans pitié en 24 heures les malades qui en étaient atteints [1]. 1525—1544

Ces graves évènements du dehors frappaient toujours, plus ou moins directement, le monastère de Clairmarais, sans empêcher pourtant l'Abbé de vaquer aux fonctions de sa charge.... A cette époque il donne l'habit à D. François du Taillis, son neveu, dont nous parlerons un peu plus tard, ainsi qu'à quatre autres novices, dont les noms incomplets furent longtemps tracés sur la muraille du grand réfectoire avec le jour et l'année de leur profession : ainsi on y voyait, *anno domini, salvatoris que mundy 1530, IIII idus julii cucullam induerunt 4 sodales nempe :* (le premier nom effacé)..... *Nicolaus..... Joannes..... ac Valerandus Thorillon* [2]....

Vers le même temps, Louis Hertauld faisait peindre la cinquième fenêtre de son église, représentant la sépulture de Notre-Seigneur avec l'image de la Vierge ; à leurs côtés on voyait la figure des parents de ce Prélat, notamment celle de Daniel Lavende, son neveu, ainsi que le portrait de l'Abbé lui-même et celui de son oncle D. Paul Coquelberghe [3].

L'année 1530, fut également témoin d'une immense inondation dans la province, où elle causa d'affreux ravages et fit bien des victimes parmi les hommes et

[1] Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 53.
[2] Dom. Jean Ballin, m[ss] inédit, aujourd'hui perdu.
[3] Le portrait de Dom. Paul avait été probablement reproduit d'après une ancienne copie, puisqu'il ne vivait plus depuis 15 ans, lorsque M. Hertauld devint Abbé.

1525 – 1544 les animaux : alors parut cette mémorable et redoutable comète qui garde encore aujourd'hui le nom de *Charles-Quint*[1]........

A cette époque, la mer s'étant retirée de près d'un quart de lieue de Gravelines ; l'Abbé obtint de l'Empereur, la permission de faire paitre les troupeaux de la ferme d'Henne, dans les dunes délaissées par les eaux ; un autre mandement de CHARLES-QUINT, ordonnait aux gardes de détruire les lapins dans ces dunes et d'y empêcher leur reproduction à l'avenir. — L'un de ces actes est daté de Bruxelles (3 octobre 1532).

L'année suivante, LOUIS HERTAULD achetait au prix de 10 livres la demie mesure, 12 verges de terre, attenantes au moulin de Correl. Cette acquisition est consignée dans les lettres de JEAN LECOMPTE, lieutenant de WALLERAN, sieur de Fléchin, écuyer, et dans celles du Bailli (1533).

En même temps, on voit D. GUILLAUME LE FAUCONNIER, 47e Abbé de Citeaux, faire enlever de la terre qui les gardait en dépôt, les reliques de Saint-Étienne et de Saint-Albéric, qui avaient été enfouies pendant les temps de troubles, pour les soustraire à des profanations. Ces précieux restes furent alors plus décemment placés dans le grand cloitre du monastère avec une inscription mémorative[2].

Un peu plus tard, après la prise du château d'Hes-

[1] Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 54.
[2] Idem, idem, tom. II, pag. 55.

din 1537), LOUIS HERTAULD donnait la sépulture, 1525—1544
à côté du chapitre, à D. DUPONT CHASTEL et à un religieux étranger à la maison, D. ADRIEN LHOMEL, de Douai, docteur en théologie, mort à Clairmarais, le 31 octobre 1538, entre les bras de l'Abbé dont il était l'ami particulier. Une pierre sépulcrale de six pieds de long, avec la figure d'un moine recouvrait cette tombe et portait l'épitaphe suivante :

SEPULTURA HONORABILIS VIRI DOMINI MAGISTRI ADRIANI LHOMEL,
DOUACI (sic), FAMILIARIS LH. [1]. OBIIT PRO FESTO
OMNIUM SANCTORUM ANNO 1538.

— On rapporte qu'en ce temps-là, un religieux, dont on ne dit pas le nom, succomba à la tentation de quitter secrètement le monastère, mais que bientôt reconnaissant sa faute, il revint spontanément se soumettre à la pénitence qu'on voudrait lui imposer ; cette pénitence accomplie, il demeurait depuis quelque temps paisible dans sa cellule, lorsque, cédant à de nouvelles tentations il prit de nouveau la fuite et une seconde fois il s'échappa du couvent ; bientôt atteint par la misère, le fugitif alla se jeter aux genoux de son oncle, Prieur de Saint-Waast d'Arras, pour en obtenir un secours qui lui fut accordé ; mais en même temps ce digne religieux lui fit comprendre la gravité de sa faute en essayant de le faire rentrer encore dans sa communauté, à cet effet, le Prieur

[1] Le signe LH semble désigner une L. et un H. et signifier LUDOVICO HERTAULD. — (Jean Ballin).

1525—1544 de Saint-Waast, Dom. MARTIN QUINCANET, c'était son nom, adressa à LOUIS HERTAULD une lettre touchante que nous reproduisons aux pièces justificatives [1].

On ne dit pas si cette fois encore, ce religieux infidèle put obtenirsa rentrée....

— On a remarqué jusqu'ici, et on peut voir sur les planches, que les armoiries de l'Abbaye, ainsi que celles des Abbés qui se sont succédé, étaient surmontées d'une crosse au haut de laquelle flottait appendu un drapeau blanc, auquel on donnait le nom de *Lacrymatoire ;* ce signe au bâton pastoral n'était point un vain ornement, il avait été adopté, dit-on, comme l'emblème d'un linge ou mouchoir servant à essuyer les larmes que le poids d'une charge aussi lourde que la dignité Abbatiale, arrachait souvent au plus digne [2]. — Sans égard pour les motifs de cette respectable origine, LOUIS HERTAULD commença le premier à renoncer à cet emblême, ainsi qu'on peut le voir sur son écu ; ce fut un tort s'écrie D. Bertin de Vissery.

« La chute de ce religieux devait être une leçon
« pour lui faire regretter son imprudence et lui faire
« reprendre le lacrymatoire, pour en faire usage en
« occasion ; d'ailleurs, ajoute-t-il, la fragilité hu-
« maine.... qui ne peut subsister sans causer de
« l'inquiétude et de l'affliction à un bon supérieur,
« était un motif plus que suffisant pour garder le

[1] Preuves, pag. 461 et 462.
[2] M^ss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 57.

« lacrymatoire [1]. » — Malgré cela on ne le revoit plus depuis.... 1525-1544

Cette même année 1540, D. JEAN LOYSIER, succédait le 30 mai, à GUILLAUME LE FAUCONNIER, 47e Abbé de Citeaux, qui venait de mourir [2]. — En même temps, LOUIS HERTAULD donnait la sépulture à Monseigneur GUILLAUME, de Gonneville, de l'ordre des Carmes et Evêque de Damas, suffragant de Thérouanne, mort à Clairmarais et inhumé dans les carolles, derrière le chœur, vis-à-vis la chapelle de la Sainte-Vierge (1540) [3]. — A la même époque, cet Abbé faisait faire aussi le mesurage du *Petit Quilleval ;* mais son temps avançait, il avait reconstruit à neuf le moulin de *Caurel*, qui était à *cense* à JEAN BRANDEFERT (1530).

L'année précédente, il avait affermé le chef-lieu de Beaumont où était la grange nommée *la cour de Beaumont*, contenant 14 mesures pour la somme de 15 sols *parisis* de rendage annuel, à charge par le fermier de faire moudre son blé au moulin du Breucq, qui fournissait à la communauté un seizième en grain et une année de revenu pour relief [4].

— Alors que la guerre venait de se rallumer entre la France et les Impériaux, au sujet de la mort de deux ambassadeurs tués en route (1541), alors encore

[1] Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 59.
[2] Gall. Christ., tom. IV.
[3] Dom. J. Ballin. — Jongelin.
[4] Hist. mss et inédite de Clairmarais, tom. II. pag. 61 et 62. — Le marc d'argent fin valait alors de 14 à 15 livres (1540). — Dupr de Saint Maur, pag. 216. — Métrologie. — (Leblanc).

 que le village et le comté d'Arques venaient d'être réduits en cendres par les Français, la nuit de la Saint-Martin (1543) [1], Dom. HERTAULD trouvait le moyen d'obtenir de CHARLES-QUINT un dédommagement de 800 livres tournois dues aux Bénédictins de Saint-Thierry de Rheims, par le sieur DELIÈRES et sa mère, et cela pour le préjudice causé, soit par le pillage de la garnison de Thérouanne, soit par la confiscation des biens de l'Abbaye dans le Boulonnais sur les terres du comté de Saint-Pol, pendant la guerre; biens évalués chacun à 1,000 florins d'Artois. Ces lettres sont datées du 9 janvier 1543.

Un an après (1544), alors qu'HENRI VIII, Roi d'Angleterre, s'emparait de Boulogne avec une formidable armée, et que le Pape PAUL III, délivrait à l'Abbé de Clairmarais une commission qui ne devait arriver qu'après sa mort [2], LOUIS HERTAULD sentait ses forces défaillir; il descendit dans la tombe au bout de 19 années de gouvernement, le 3 des calendes de juin 1544, et reçut la sépulture à l'entrée gauche du chapitre. Au milieu des graves préoccupations du moment, on avait laissé une place pour mettre sa pierre tumulaire, mais elle n'a jamais été posée. D. DANIEL LAVENDE, son neveu, lui consacra en vers latins une épitaphe que l'on voyait près de la porte du

[1] D. Jean Ballin.

[2] Cette commission était relative à la commande de l'Abbaye de Licques, ordre de Prémontré, elle était datée du 4 des nones de juillet 1544. Elle arriva un mois après la mort de LOUIS HERTAULD. — (Hist. m^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 63). — Preuves, pag. 163.

chapitre, mais qui avait depuis longtemps disparu ; mais D. Louis du Taillis qui avait vécu 16 ans avec lui, lui dédia les lignes suivantes qu'il écrivit à la fin d'un manuscrit portant en titre : « *Epistolæ S*[ti] *Hiero-* « *nimy, Domini Ludovici Hertaldi Claromarensis* « *Presulis meritissimi numero 38*[i] *obitus et laus.*

1525—1544

« *Relicta posteris honestissimi nominis immor-* « *talis memoria tertio kalendas junii an. incarnat* « *1544.*

« *Venerandus dominus D. Lud. Hertaldus Clari-* « *marisci Abbas dignissimus, ab hujus vitæ malis* « *in beatorum consortium demigravit ; hic siquidem* « *(candidè lector) omnigena virtute, scientiâ que,* « *vitæ integritate, ac incredibili humanitate præ-* « *ditus fuit. Atque ut compendio dicam, nulli opti-* « *morum Antistum pietate, aut alio virtutis ge-* « *nere secundus, optima honestissima que studia* « *coluit ; doctas ac studiosas ipse doctissimus ama-* « *vit, fovit, provexit. Dignissimus sanè cujus memo-* « *ria ad posteros duret, sit que merito ævis omni-* « *bus mansura.— Prefuit autem annis 19.... Huic* « *erat simbolum : Soli deo honor* [1]. »

Les armoiries de D. Louis Hertauld étaient une bande carrelée tiercée, en face sur fond de gueules, surmontée d'une simple crosse, privée du lacrymatoire. Avec cette devise :

Soli deo honor.

[1] Hist. ms[te] et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 60 et 61.

1525–1544 Martin Dubuisson lui a consacré ces vers :

« Quo functo [1] cum pace regit Ludovicus Ovile :
« Primus is a summo Cæsare frena capit [2],
« Doctrinâ ut claret, quanta virtute coruscat ?
« Quem quoque pastorem Cæsaris uxor habet [3]. »

Parmi les religieux contemporains on voyait :

D. Jacques Naes, mort en 1546.— D. Jean Brandefert, sacristain, mort en 1546.— D. Guy Perrin, mort en 1546, âgé de 50 ans environ.

On a conservé jusqu'aux derniers temps de l'Abbaye, le bréviaire de l'Abbé Hertauld, exemplaire in-4°, qui était fort propre dit Bertin de Vissery; depuis lors, ce livre a été égaré et perdu avec bien d'autres !....

[1] *D. Ægidio Dupont prædecessore.*
[2] On a fait remarquer que c'était une inexactitude.
[3] Manuscrit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 26.

REVEREND0 PATRI, DOMINO LUDOVICO HERTALDO ABBATI. FRATER DANIEL LAVENDUS [1].

Anno : 1526

« Non est quod multis verborum ambagibus, R^{ede} avuncule, tuas demulceam aures, nam dum sequor ambages, et verba, et tempora perdo. His itaque omissis. Quo in statu res fuerint nostræ, paucis perstringere decretum est. Cum enim in locum res nostræ sunt deductæ, ut pejores esse non possint. Imprimis propter omnium rerum caritatem miserum in modum nos urgentem bursa (quæ vulgò communitatis dicitur) [2] duobus abhinc mensibus, supra modum tenuis est.... Nec mirum quandoquidem omnia nunc ad summam caritatis lineam provenere. Deindè quod longè tristissimum est, quod latranti stomacho objicere queam, nihil omninò habeo. »

« Porro cum mihi ab unica fortuna pendeat anchora, ad te proinde, ut ad extremam (quod dici solet anchoram) confugere cogor. Me itaque tuæ gratiæ, benignitatique, plurimum commendo, tamquam Christum oro, obtestorque, ut miseriæ nostræ suppetias, ferre digneris. Te quando quidem solum habeo, tu es patronus, tu denique Pater. Filium tuum in pristinum locum restituere ne graveris ? Quod nisi veluti Numen ipsi protinùs adfueris, totus ut fortiter pereat necessum est. Proinde miserere mei, quoniam necessitatis telum vulnerat me ? Interim cures ut valeas ?... Ex collegio nostro ipso Divæ Mariæ Conceptionis festo. An. dom. 1526. Iterum valè. »

[1] Hist. m^{se} Clar , tom. II, pag. 40 et 41.

[2] On voit en marge ces mots : *Habebat enim socium secum.*

Anno : 1526 *Réponse de M. Hertauld, à son neveu.*

« Salve dilecte fili ? Accepi litteras tuas quibus me de statu tuo reddidisti certiorem. Verum videris mihi esse de eorum numero de quibus dictum est : « *Confitebuntur tibi cum benefeceris eis ?* » Nam nihil unquam scribis, quin semper petas semperque aut hujus, aut illius modi egere te dicas ? Quod sanè tam juveni, et ei presertim qui paupertate gaudere debeat non admodum decorum est ? Si enim pergas sic, semper conqueri non arbitror cresci opes ? Tuis necessitatibus quas tu te multas et magnas pati dicis satisfacere posse, neque enim hæc scribimus quod nesciamus scolasticos multis egere (non enim nobis teremus pectus), aut tam dura precordia, sed quod nono porteat eos qui se voluntariè paupertati suam que Christi jugo subdiderunt voluntatem, omnimoda voluptatis abundantiâ affluere. »

« Si quæ pecuniæ tibi, fratrique mittuntur, non eas mitti scito, ut voluptati satisfacias, sed ut necessitati urgenti subveniatur. De cetero enitere pro viribus, ne in vacuum dei gratiam suscepisse videaris, ne tempus tibi ad studendum prestitum sine fructu pretereat, deum super omnia timeas, cogitaque illum in ejus loco speculari bonos et malos. Bonos quidem ut servet, adjuvet, et augeat, malos verò, ut eorum memoriam de terra perdat. — Vale in Christo. — Dominus Carolus Dupont Chastel aureum solarem vobis mittit, dividite inter vos fraternaliter et reddite ei gratias. Quos petis libros, mittentur per primum tabellionem. Ex domo lapidea nostra [1]. An. 1526. » — *Ludovicus humilis Abbas Clarom.*

[1] On le voit le refuge de Clairmarais s'appelait alors la *maison de pierres, (ex domo nostra lapidea)*.... Probablement il y en avait peu qui fussent ainsi construites, les autres étaient peut-être en briques ou plutôt en torchis ou en pisé.

L'an 1526. M. Hertauld aïant eù quelque procès dont la cause nous est inconnû (sic), dit Dom. Bertin de Vissery, *le chapitre général de cette année fit cette définition* [1] : Anno : 1526

« Nos F. Guillelmus (Fauleonier, 47e Abbé), Abbas Cistercii, in Cabilonensi diæcesi, cæterique diffinitores Capituli generalis ordinis Cisterciensis : notum facimus universis etc., in eodem capitulo, die primâ mensis maii an. Dom. quingent. 26to. Apud Cistercium celebrato, facta fuit quædam diffinitio, cujus tenor sequitur et est talis. »

« Abbati de Claromarisco nuper ad administrationem seu regimen dicti monasterii promoto, presens Capitulum Generale districtiùs precipit, ne super lite exortâ, aut super regimine et administratione prefati monasterii motâ seu movendâ, cum nulla personâ, quæ non sit de ordine nec transigere, concordare seu pacificare presumat, absque expressâ capituli generalis licentiâ super hoc petita et obtenta. »

« Hanc autem diffinitionem, idem capitulum generale vult extendi ad omnes ordinis personas etc. Datum in diffinitorio nostro Cisterciensi cum appenso Sigillo diffinitorii ejusdem capituli generalis. Anno, mense, et die supradictis. »

[1] Hist. ms. Clar., tom. II, pag. 50, lin. 23.

Fragment d'une lettre tirée du couvercle d'un manuscrit.

(Ce fragment est barré dans le livre de Bertin de Visserr, tom. II, pag. 53, recto).

« A tout ceux qui les présentes lettres voirons etc.

« Nous, F. Lovs par la permission divine, humble Abbé du monastère de Clairmarais, ordre de Cisteaux, diocèse de Thérouenne.... Salut. Sçavoir faisons que nous.... commettons et constituons frères.... Robert Pespin et Gille Ebbincq, nos religieux, Josse Boullengier, Jehan-Franchois Hanon.... nos procureurs généraux.... En toutes nos causes querelles.... moeu ou a mouvoir contre toutes personnes et de.... deffendant pardevant tout juges officiers.... extraordinaires tant de notre église...... quelque pouvoir, qu'ils usent pour toutes .... poursuivre garder et deffendre etc.

« Le reste mal écrit et coupé. — Et au bas :

« En témoig... des susdites, avons fait mettre.............. ce dousièsme jour de septembre l'an mil etc. [1] »

[1] Cette procuration était probablement destinée à se défendre dans une cause grave dont on a eu soin de taire le sujet.

Hist. m^ss Clar., tom. II, pag. 53.

D° IN CHRISTO PATRI ET D^{no} LUDOVICO HERTALDIO ABBATI CLAROMARISCI F. MART. QUINCANET DIVI VEDASTI PRIOR IMMERITUS [1].

Anno : 1540

« Salutem in eo qui est omnium salus.

« Ea fuit causa ad vestram R^{dam} paternitatem scribendi, religiosi vestri, et nepotis mei miserabilis ac deploranda conditio, quæ ita postquam ad nos venit viscera nostra commovit, et ad hoc nos efficaciter conduxit ut de ejus salute sollicitii, perditionem illius imputemus nobis de cetero, nisi eam cum exacta diligentia procuremus. Eam apud nos secretò certos dies ea conditione detinuimus, ut frequentiùs eum sui excessus admoneremus, et decentiùs remitteremus. Verum est nec inficiari potest, quod in ecclesia vestra relligionis habitum sumens, tandem professionis votum emiserit : sed a stabilitate quam promiserat damnabili levitate resiliens, immemor primæ suæ fugæ, et justæ animadversionis qua correctior fieri debuerat, tamquam canis ad vomitum denuò ad seculum devolavit. Ast ubi substantiam dissipavit, et egere coepit, ad se reversus, culpam agnovit, et nobis in multâ contritione, et humilitate poenitentiæ, omni satisfactioni sese obtulit. Quare preces vobis affectuosas effundere cogimur ne ei precindatur funis misericordiæ, sed potius recipere dignemini ad pœnitentiam juvenem humiliatum, et corde compunctum, ne forte si ei miserationis suffragium denegetur incidat in desesperationis abissum, et fiat

[1] Hist. m^{ss} Clar., pag. 57, lin. 7, R°.

Anno : 1540 novissima illa pejora prioribus. Porrò qui levitatis vitio egressus est devota humilitate regreditur ac prioris status reminiscens, in lachrimas uberiores sui crimen exitùs redimit et compensat. Cecidit fateor, sed (domino tribuente) adjiciet ut resurgat. Salus illius, et mors in manibus vestris est. Ad laboris itaque compendium vobis cecidit quod regreditur, quod ad januam pulsat, quod suum confitetur egœstum, quod devotè et humiliter misericordiam poscit, quod omni satisfactioni secundam regulam se offert. Judicium igitur cum misericordiâ fiat illi memores gratiæ quam prodigo filio revertenti pater evangeliens legitur impendisse. Regressum filii gratanter admittatis in visceribus charitatis et vestram R^dam^ paternitatem diù faustam incolumemque conservet altissimus.

« Vestræ R^dæ^ paternitatis cultor indefessus,

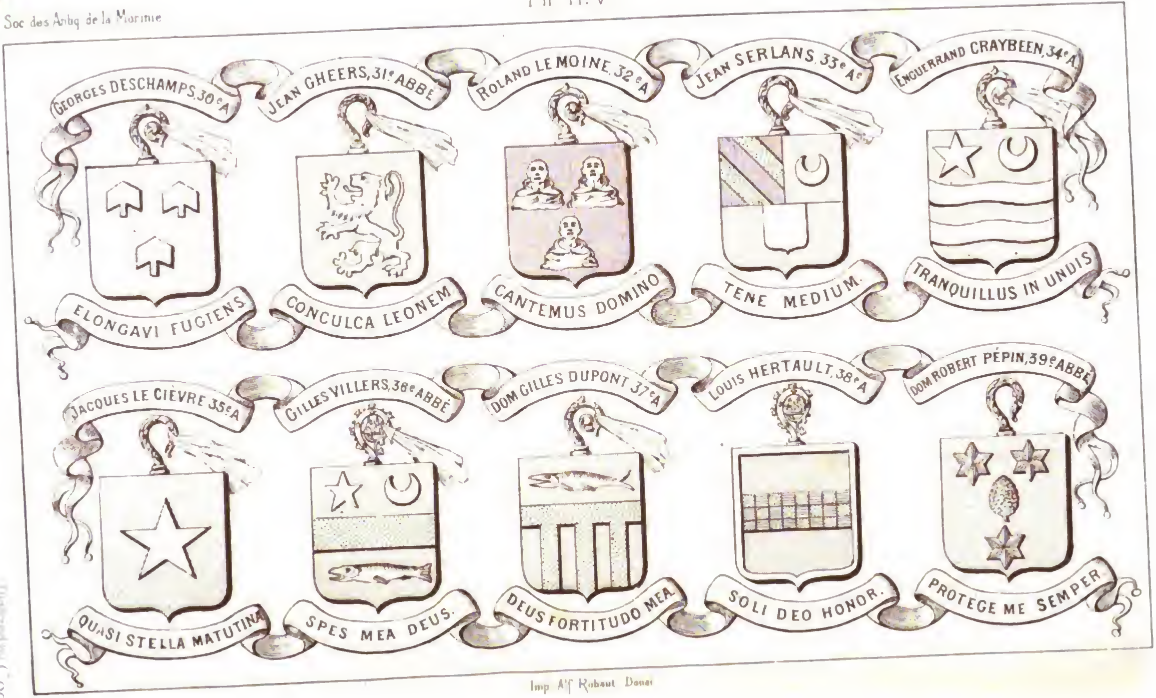
« F. Martinus Quincanet, divi vedasti Prior immeritus.
Ex cellâ nostrâ 4to idus septembris an. 1540. »

COMMISSION DU PAPE PAUL III, ÉMANÉE LE 4 DES NONNES DE JUILLET DE L'AN 1544, A L'ABBÉ DE CLAIRMARAIS, QUI ÉTAIT MORT LE MOIS PRÉCÉDENT.

Anno : 1544

« Paulus Eps Sus S. Dei Dilectis filiis, Abbati B. M. de Claromarisco, et Sti Audomari, ac Sti Petri Ariensis oppidorum Morinensis diæcesis ecclesiarum Decanis ; salutem et apostolicam Benedictionem.

« Dudùm cum dilectus filius Franciscus d'Averoult, alias de Helfaut, cui olim monasterium B. M. Licquensis præmonstrat ordinis, Morin. diæc. auctoritate apostolicâ commendatum extiterat, commendæ hujus modi in manibus nostris, per certum Procuratorem suum ad id ab eo specialiter tunc constitutum sponte et libere cessisset, nos tunc cessionem ipsam admittentes, prædictum monasterium, tunc certo modo vacans Gabrieli de Calone clerico dicti diæcesis, per eam quo ad viveret tenendum et regendum per certas nostras litteras commendavimus pro ut in illis pleniùs continetur, ac ne præfatus Franciscus ex cessione hujus modi nimium dispendium pateretur de Coistete (sic), et de Serques, ac de Moringhem locorum prædicti diæc. domos, nec non de Coistet fructus, redditus et proventus.... De aliis decimas et redditus cum omnibus appenditiis ad dictam Abbatiam pertinentibus.... Loco pensionis annuæ tenendas, possidendas etc., concessimus. Ad horum executionem vos committimus. Datum Romæ an. incar.—Domini 1544, 4to 9nas julii Pontificatus nostri ann. X.



Imp A[lf] Robaut Douai

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. ROBERT PEPIN (PEYPINUS), 39e ABBÉ. Avènement : 1544 — Mort : 1547

(1544-1547).

SOMMAIRE :

Vacance de 7 mois. — ROBERT PEPIN, né en 1494, d'une bonne famille de Saint-Omer, entre au monastère en 1507. — Il était profès en 1508. — Son image en cuculle. — Son zèle pour la religion et pour ses devoirs. — Il est l'édification de ses frères. — Il est proposé pour la prélature. — Commissaires de CHARLES-QUINT à l'élection. — Usage anormal. — Immixtion du pouvoir civil dans la nomination aux bénéfices. — Proposition du Cardinal de GRANVELLE (ANTOINE DE PERRENOT). — Mécontentement des moines. — Réflexions de Bertin de Vissery. — Dom ROBERT est installé par l'Abbé de Citeaux (1545). — On casse l'acte d'aliénation de la ferme du Caurrel. — Sentence contre des maraudeurs à Muncq-Nieurlet. — Concile de Trente. — L'Abbé obtient d'incorporer au refuge la ruelle des Petits Arbalétriers. — GILLES PEPIN, nommé Grand Bailli. — Portraits des Abbés dans le cloître. — Rachat d'une rente de 2 rasières de blé. — Prix des céréales. — Mort de ROBERT PEPIN à 53 ans. — Vacance de 8 mois. — Son éloge en vers. — Manuscrit ayant appartenu à cet Abbé. — Ses armoiries. — Moines contemporains.

Nous remarquons maintenant l'immixtion de la puissance souveraine dans la collation des bénéfices...

1544-1547 A la mort de Dom. LOUIS HERTAULD, le fauteuil abbatial demeura vacant pendant 7 mois et 4 jours, après lesquels Dom. ROBERT PEPIN, fut appelé à le remplir.

ROBERT, était né à Saint-Omer, en 1494, d'une pieuse et noble famille [1]; de bonne heure (vers 1507), sous l'administration de GEORGES DEVILLERS, il vint se consacrer à Dieu dans le monastère de Clairmarais.... Il devait être profès lorsqu'il composa, en trois distiques latins, l'épitaphe de Dom. ÉTIENNE D'OUDENHEM, mort au mois de février 1508 [2]; ce qui peut faire croire que déjà PEPIN avait fait profession à cette époque, c'est qu'au coin du cloitre de lecture se trouvait un tableau représentant le jugement de Dieu, on y voyait l'image d'ÉTIENNE D'OUDENHEM, avec son patron, puis celle de ROBERT PEPIN également avec le sien : or, ROBERT était peint avec la coule, vêtement distinctif de la profession [3].

Jongelin se plait à constater [4] que ce cénobite se distingua toujours par son zèle pour la religion, *religionis amantissimus*, et par son application à remplir ses devoirs ; il exerça successivement plusieurs charges, entre autres, celle de receveur des biens situés en Artois, sous le gouvernement de LOUIS HERTAULD.

[1] Dom. Jean Ballin. — Dom. Charles Martel. — Dom. Bertin de Vissery.

[2] Cette épitaphe portait sa signature F. ROBERTUS PEYPINUS.

[3] Hist. m^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 65.

[4] Idem, idem, pag. 26.

— Depuis 36 ans environ, ROBERT était l'édification de la communauté, lorsque son aptitude et sa régularité attirèrent sur lui les regards et le firent désigner pour la prélature. Au moment où la vacance se présenta il avait 51 ou 52 ans (1544). 1544-1547

Pour la première fois, nous voyons alors les élections Abbatiales s'opérer sous les yeux des commissaires de l'Empereur; depuis la fondation du monastère, jamais encore, d'après le récit de D. Guislain-Campion, les choses ne s'étaient pratiquées ainsi, c'était le prélude des empiétements du pouvoir civil sur la libre émission des votes religieux, sur les biens ecclésiastiques, sur la liberté des consciences.... — Jusques-là, les Abbés avaient toujours été élus canoniquement et très librement par les moines, selon l'esprit de la règle. « Ceux qui étaient choisis, « ajoute le chroniqueur, ne l'étaient que par leur « vrai mérite ; c'était jusques-là, on l'a vu, des gens « humbles, savants, vertueux, qui prêchaient tou- « jours d'exemple.... Qui loin de se glorifier, mais « pénétrés de la crainte des jugements de Dieu, « souvent se déportaient de leur charge par humi- « lité.... Gens, en un mot, qui étaient de vrais et « légitimes pasteurs.... Qui faisaient la gloire de « Dieu et l'édification de son peuple. »

CHARLES-QUINT invoquant un *indult* qu'il disait lui avoir été accordé pour nommer aux bénéfices, prétendait user de ce droit [1], contrairement à toutes

[1] Hist. ms et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 66.

1544—1547 les coutumes et privilèges des chapitres ou communautés religieuses qui seules, avaient toujours choisi par leurs libres suffrages, leurs chefs immédiats. Jusques-là, les États des Pays-Bas, toujours en lutte, s'étaient longtemps opposé à cette insolite prétention ; mais le Cardinal de GRANVELLE (ANTOINE DE PERRENOT), ce conseiller célèbre de l'Empereur, lui proposa et lui fit adopter comme moyen de conciliation, la désignation de trois candidats élus par les communautés et sur lesquels le Prince aurait le droit de choisir ; au moyen de la même pression, il fut également imposé que les élections auraient lieu en présence des commissaires impériaux et que le sujet élu devrait être accepté par Sa Majesté, mais qu'il recevrait ses provisions de la main de son supérieur [1].

Ce mode, alors tout nouveau, dut être suivi pour l'élection de ROBERT PEPIN, à la prélature de Clairmarais, ce qui n'empêcha pas ce Prélat de se montrer digne à tous égards de la préférence qui lui avait été accordée.... Cette anormale innovation dans le choix des bénéfices, fut loin de recevoir, on le pressent, l'approbation générale. La communauté dut la subir sans l'approuver.... Un annaliste à qui nous empruntons ces détails [2], exhale ainsi, à cet égard, son mécontentement : « Voilà comme s'ouvrit la « porte à tant de brigues, de convoitises et d'ini- « quités.... à tant de faux supérieurs et des intrùs

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 67. — Vanespeen, coutumes des Pays-Bas.

[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 67.

« dans le bercail du Seigneur, qui n'étant point 1544—1547
« entré par la vraie porte, qui est Jésus-Christ, ne
« sont et ne peuvent être que leur propre perte, celle
« de beaucoup de ceux confiés à leurs soins, et la
« ruine totale des monastères, tôt ou tard [1].... »

Après cette nomination, nouvelle dans sa forme, ROBERT PEPIN reçut ses provisions de D. EDMOND, de Saulieu, 42e Abbé de Clairvaux, il fut installé le 6 janvier, jour des Rois de l'année 1545. Dès qu'il eut pris les rênes du gouvernement, le nouvel Abbé s'appliqua de tout son pouvoir à faire le bien ; apercevant pour la communauté un notable préjudice dans la vente qui avait été faite de la ferme de Grevel, il chercha à recouvrer cette propriété et parvint à obtenir de CHARLES-QUINT, une sentence qui cassait cette aliénation.

La même année, ROBERT obtenait une autre sentence contre ceux qui, pendant la guerre, avaient coupé les bois de Muncq-Nieurlet. — Il donnait à *cense* la ferme de Quilleval à M. DEWEZ, pour la somme annuelle de 14 livres de gros [2] et obtenait pour cet arrentement la sanction de l'Empereur avec des lettres de JEAN LOYSIER, 48e Abbé de Citeaux.

[1] Idem, idem, tom. II, pag. 67.

[2] Le prix du marc d'argent fin valait alors 15 livres. (Dupré de Saint-Maur, ordonnances des Rois de France). Le prix du setier de blé, mesure de Paris, fut alors de 3 l. 6 sols 8 deniers et le muid, même mesure, s'éleva de 40 à 50 livres (Dumoulin, traité des rentes, tom. II, pag. 776). — *Ad rationem 40 lic. T. pro quolibet modio consideratis, malitiâ temporis et gentibus armarum illùc transeuntibus* (1545). — Le setier s'éleva même en monnaie à 12 livres, soit à 100 livres le muid. (Idem, idem, Dupré de Saint-Maur, pag. 92).

1544—1547

Le Concile de Trente, commencé le 13 décembre 1545, sous le Pontificat de PAUL III, avait eu lieu la première année de l'administration de D. PEPIN [1]. — Ce Prélat venait d'obtenir de ROBERT, de Montmorency, Chevalier, Seigneur de Wismes, grand Bailli et Capitaine de Saint-Omer [2], pour l'Empereur, etc., la permission d'incorporer aux bâtiments du refuge, une ruelle attenante, à la condition que la corporation des petits arbalêtriers qui en avaient l'usage, seraient dédommagés [3]. — Il avait institué GILLES PEPIN, écuyer, et vraisemblablement son parent, dans la charge de Grand Bailli de l'Abbaye. — Il venait de faire peindre sur les murailles du cloître, son portrait et celui de tous ses prédécesseurs [4], tous les Prélats y étaient représentés à genoux, en chapes, avec des inscriptions, sur lesquelles au XVIII[e] siècle on pouvait entrevoir encore ce nom : *Robertus Pepin*, le reste avait à peu près entièrement disparu.

ROBERT, avait fait construire un petit *quartier*, — par acte de justice abbatiale, en date du 12 février 1546, il avait obtenu la cession par la ville, d'une ruelle avec un *flégard* nécessaires à son Abbaye [5] ;

[1] Idem, idem, l'art de vérifier les dates.

[2] Hist. m[ss] et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 68.

[3] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 68.

[4] Ces portraits furent accidentellement effacés, en 1619, sous l'Abbé TIRANT, l'humidité avait fait écailler les murailles.

[5] Les archives municipales de Saint-Omer contiennent les conditions de cette cession, qui eut lieu le 5 juillet 1546. — (CXC-14).

Flégard, venant de l'idiome flamand, signifie généralement dans le pays, lieu de passage, on le prend aussi pour lieu de dépôt.

il venait de racheter la rente de deux rasières de blé [1], 1544—1547
cette année même, où les céréales s'élevèrent à un prix si exhorbitant, la rasière valut alors jusqu'à 7 florins, tandis que l'année suivante elle ne valait plus que 20 sols [2].... C'est le dernier acte connu de cette administration. Après avoir exercé la prélature pendant 2 ans et 9 mois, Dom. ROBERT mourut le 2 octobre 1547, à l'âge de 54 ou 55 ans, et il reçut la sépulture dans le chapitre aux pieds de LOUIS HERTAULD.... Sur sa tombe on voyait une croix formée en petits carreaux.

A sa mort l'Abbaye demeura vacante près de 8 mois, du 2 octobre au 27 mai 1548.

Dom. Martin Dubuisson, résume ainsi l'éloge de ROBERT PEPIN.

« Nunc primum Austriacæ tres offert calculus aulæ,
« Dignior inventus, fræna ROBERTE, geris.
« Innumeris esto, niteas virtutibus annis
« Vix tribus, heu! fato præpediente præes [3]. »

On a retrouvé un ancien manuscrit intitulé : *de Festivitatibus Sanctorum*, sur lequel est écrit : *meus possessor F. Robertus Pepin.*

Les armoiries attribuées à ce Prélat, par Bertin de

[1] Le setier de blé, mesure de Paris, valant environ de 3 à 8 livres alors, fut vendu 12 livres cette année. — (Dupré de Saint-Maur, pag. 92).

[2] De 1540 à 1549, le marc d'argent valait de 14 à 15 livres. — (Dupré de Saint-Maur, pag. 216).

[3] On remarque dans ces vers, l'allusion au nouveau mode d'élection imposé par CHARLES-QUINT. — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 69).

1544—1547 Vissery, sont une pomme de pin en or au milieu de trois étoiles, deux et une, sur fond d'azur (armes parlantes), le tout surmonté d'une simple crosse sans lacrymatoire, avec cette devise [1] :

Protege me semper....

Cet écu se trouvait au-dessus de la porte du tourrillon du petit quartier, joignant celui de l'Abbé.

— Moines contemporains :

D. ALEXANDRE GAUTRAN, mort en 1546.— D. JEAN STEMME, ce cénobite entra au monastère, sous l'Abbé DEVILLERS, c'est lui qui sous cette administration érigea à ses frais, derrière le chevet de l'église, la croix de grès, dont la colonne se voit encore aujourd'hui debout, mutilée et inclinée [2]. Dom. Bertin de Vissery, qui, dit-il [3], a eu la curiosité de monter jadis, au haut de cette colonne, nous rapporte qu'il a pu y voir l'image d'un religieux, tenant un écriteau sur lequel on lisait ces mots :

CIEST CROIX FIST FAIRE DAMPS JEHA, STEME, RELIGIEUX DE CHIENT, 1517.

Dom. STEMME avait acheté pour la bibliothèque le manuscrit intitulé : « *Psalterium glossatum*, à la fin duquel on lisait : *Ego Galterus clericus, magistri*

[1] Planche v.
[2] C'est probablement sur ce point que D. STEMME avait choisi sa sépulture. — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 70).
[3] Idem, tom. II, pag. 70.

Roberti de Atrebato, accepi a Joanne, Stemmino quatuor libras bon. — Undecima die occurrente aprilis. » 1544–1547

Le nom de ce religieux figure parmi ceux qui concoururent à l'élection des Abbés DUPONT et DECROIX.

Il mourut fort avancé en âge, en 1549, étant le second ancien sous l'Abbé DECROIX, il fut inhumé vraisemblablement devant sa colonne [1].

— WALLERAND THORILLON, reçu en 1530, mort en 1549, après 19 années de religion. — D. JACQUES EVERAERT, mort en 1549. — F. ANDRÉ BERNARDON, convers, mort en 1552. — D. ALEXANDRE STAES, de Gand, mort en 1548. — D. JEAN NORMAN, mort de la peste, en 1553. — D. MATHIEU HERMY, idem 1553. — D. REGINAL DE WEY, idem 1553. — D. PASCHASIUS HERMAND, idem 1553. — D. PAUL DESMARCAS, mort en 1556. — D. MATHIEU GHEREBAERT, mort en 1556. — F. GILLES, convers, mort en 1559. — NICOLAS LABACERE, Prieur, mort le 18 mars 1560. Il avait été directeur de Wœstine : c'est lui qui composa le terrier de cette Abbaye en 1538, 1539 et 1540 [2].

— D. FRANÇOIS HERDE ou WANHERDE, Prieur, mort le 8 avril 1560. — D. JEAN PATOUL, mort le 4 août 1561. — D. MATHIEU LAWERS, mort le 3 février 1561. — On voyait jadis dans la sacristie, un calice en vermeil qui portait son nom [3]. — D. PIERRE DRAEL,

[1] Hist. de Clair., tom. II, pag. 70.
[2] Idem, idem.
[3] Ce calice fut échangé en 1747.

1544—1547 mort le 4 février 1562, il fut autrefois Sous-Prieur, mais ne mourut point dans sa charge. — D. JACQUES LE ZUART, mort le 6 novembre 1563, dans un âge très avancé, et enterré dans la partie occidentale du cloître. — Il avait été reçu par l'Abbé VILLERS, il était plus ancien que J. STEMME, et il est mort 14 ans après lui.

— L. TAVERNIER, Sous-Prieur, mort le 10 avril 1564. — D. ALARD *(Alardus)* DROGHERIESE *(Drogheriesius)*, mort le 4 novembre 1564. Il y avait quelques sermons latins de ce religieux, dans le manuscrit dont il a été question ; il était entré en religion sous l'Abbé HERTAULD, qui lui avait fait présent d'un petit manuscrit latin, contenant les lettres de Saint-Jérôme, livre qu'il donna ensuite à D. LOUIS DU TAILLIS, avec lequel il était fort lié [1].

— D. HECTOR, de Wallon-Capelle, mort le 29 juin 1567. — D. PIERRE MACHU, mort le 18 septembre 1567. — D. JEAN HANOCQ, dont le nom se trouvait inscrit en différents caractères, sur un gros manuscrit intitulé : « *Memoriale omnium historiarum ab initio mundi usque ad tempora sequentia* [2]. »

— D. DANIEL LAVENDE, mort Prieur, le 30 octobre 1567 [3].

[1] Quelques vers français écrits en tête de ce manuscrit contenaient cette indication.

[2] J. HANOCQ fut enterré sous une petite pierre tombale, avec une épitaphe toute simple, et surmontée des armoiries de sa famille qui étaient un chevron et des glands *deux un*.... — (Voir la note suivante).

[3] JEAN HANOCQ, qui précède ici D. DANIEL, a été omis dans le nécrologe général ou confondu avec D. JEAN WINOCQUE, mort le 19

Nous avons assez longuement parlé de D. DANIEL 1544-1547 et de D. HANOCQ, dans l'article relatif à Dom. LOUIS HERTAULD, 38e Abbé. Nous n'avons pu nous en dispenser à cause des liens et des rapports existant entre ce Prélat et ces religieux. Bornons-nous à ajouter ici, que ces deux confrères s'étaient réciproquement promis d'entretenir toujours les meilleures relations d'une étroite amitié par une correspondance suivie et très active, lorsqu'ils seraient séparés l'un de l'autre. DANIEL ayant été envoyé étudier à Paris, en 1526, et tardant un peu à s'acquitter de sa promesse. D. HANOCQ, s'empressa de lui écrire le premier, pour l'engager de la manière la plus amicale à tenir parole. Comme nouveau spécimen épistolaire, nous consignons un peu plus loin, cette lettre aussi touchante que bien écrite[1].

Il est à regretter qu'en rappelant les remarquables lettres de J. HANOCQ, on n'ait pas conservé celles de son ami DANIEL, nous aurions pu y rencontrer sur lui de précieux documents biographiques auxquels

février 1578, on aura probablement lu un nom pour l'autre. Bertin de Vissery avoue être tombé d'abord, lui même, dans cette erreur, en lisant la copie des lettres adressées à D. DANIEL ; mais après examen il a reconnu à la signature placée au bas de chaque lettre, qui l'initiale était une H. et non un W. — On lisait aisément *Hanocquius*, *Hanocq*.

D. JEAN HANOCQ était plus âgé que son ami DANIEL, mais il n'est pas impossible que celui-ci mort à 63 ans, l'ait précédé dans la tombe et que D. HANOCQ lui ait survécu de 11 ans. — C'est pour cela que le catalogue que nous avons sous les yeux a placé un nom qui paraissait oublié et à côté de celui de son intime ami. — (D. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 73.

[1] Hist. de Clair., tom II pag 74. — Preuves, pag. 177-178.

1544—1547 il nous a fallu renoncer. Ce que nous savons, c'est qu'après avoir pris le grade de bachelier au Collége des Bernardins de Paris, DANIEL mourut Prieur de la maison et qu'il fut inhumé dans le cloître du côté du chapitre, vis-à-vis de LOUIS HERTAULD, son oncle, auquel il avait consacré une épitaphe. — Sa pierre sépulcrale fut transférée, plus tard, près du petit réfectoire, lorsque l'Abbé MAILLARD fit renouveller le pavé du cloître, attenant au chapitre.

— D. ANTOINE REGNIER, mort le 17 août 1568, inhumé dans le cloître du chapitre. — D. MATHIEU HEDDE, mort le 24 décembre 1568, inhumé au même lieu. — D. NICOLAS WANDENBUSCHE, mort le 20 mars 1569, inhumé dans le cloître de lecture avec une épitaphe. — D. SIGER TISSERAND, mort le 24 septembre 1570. — D. JOSCE PECQUEUR *(aliàs piscator)*, mort le 15 décembre 1571. — D. JEAN MARTIN, mort le 15 avril 1572. — D. DARIUS DUFAIGNY, mort le 17 janvier 1573. — D. JEAN FICHEU, mort de la peste le 3 octobre 1575. — F. GUILLAUME, de Lorette, convers, mort le 1er avril 1576. — D. MOMELIN, de Heghes, mort le 6 janvier 1577 [1].

[1] Hist. mss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 76.

LETTRE DE JEAN HANOCQ A DANIEL LAVENDE.

Joannes Hanocquius Danieli suo[1].

« Aut egregiè circa dialectices studia occupatum te esse oportet, aut te fidei tuæ, et veterum amicorum perfectum neglectorem, contemptoremque. Cum hinc Luteciam peteres, quam strictè pollicitus fueris, crebris te litterulis nobiscum acturum, tuam ipsius conscienciam appello ? Vide quam ingenuè id profiteris ? Quanta tibi deinceps fides adhibenda erit, fide ruptâ. Prior ego in harenam descendi : renuntiasti prelio ? Vereor ne Gallorum mores imbiberis ?

« En rursùs ad certamen te provoco : arma rape, te, tuaque protege, ut resistas pomoeria tua, predator longè latèque spoliabo, vallum perrumpam, transcendam fossam incensis moenibus victor in triumphum te pertraham. Quæ tunc amabo, quæ tibi vita erit ? Interim per musas docebo quam incruentum fuerit prelium. Quæ victoria sine strage, ulla parta quod inermem nec resistentem vicerim imminuetur et victoria et triumphus noster sed quid triumphum id dico ? Non decernit mihi sacrosanctus musarum senatus triumphum non per Jovem, non Juno, vereor plurimum ne ovationem permittat indignus enim judicaberis hostis en adsunt tibi [2]................. qui bellum indicant, en......... sonat nonne audis tubarum *taratantara ?* Obsurduerunt tibi aures ad eorum murmur ? Accingere gladio tuo super foemur tuum potentissimè ? Hastam vibra, et sit tibi

[1] Hist. mss Clar., tom. II, pag. 71 et 75.
[2] Lacune dans le manuscrit.

1544-1547 tamquam calamus scribæ velociter scribentis; galea caput tege, levam umbone cristallino, certemus, expugnemus, triumphet cui victoriam dederit Jupiter? Si pergas a prelio abhorrere, et pugnam subterfugere declinareque vivum calamo quamvis inermem te confodiam, nomenque tuum de viventium libro in æternum delebo? In te ipsum descende, et sollicitus in animo tecum consultato quid tibi hac in re videbitur? Facto opus, tædeat animam tuam tam constantis pusillanimitatis. » — Le reste coupé.

Voici encore un fragment de la 6e lettre du même au même.

« Toto erraveris cælo si te ea tenet opinio ut arbitreris a me solum illos amari, qui crebris meis epistolis onerantur. Silui diù fateor, sed non idcircò è Joannis Anocquii pectoris penetra libustam ardenter amatus Daniel minimè excidit etc. [1] »

[1] Hist. ms. Clar., pag. 74-75.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ANTOINE, DE CROIX, 40e ABBÉ.

Avénement : 1548
Mort : 1577

(1548-1577).

SOMMAIRE :

ANTOINE, de Croix, né à Saint-Omer, d'une famille riche. — Ses dispositions précoces pour la vie religieuse. — Il choisit le monastère de Clairmarais. — Sa régularité le fait distinguer. — Il est élu Abbé. — Mode suivi pour son élection. — Elle est approuvée. — Brevet délivré par le gouvernement des Pays-Bas (1548). — Son installation. — Ce Prélat afferme 8 mesures de marais et de lègres. — Jubilé à Rome. — Mort de PAUL III. — Son successeur. — États d'Artois tenus à Saint-Waast. — GÉRARD, d'Hamèricourt, au concile de Trente. — Publication nouvelle de la guerre, entre CHARLES QUINT et la France. — Ses ravages. — Pertes pour le monastère. — Plaintes de l'Abbé à la Cour. — Dédommagement. — Mort d'EDMOND, de Saulieu. — JÉROME, de La Souchière, élu à sa place. — Nouvelles hostilités. — Siège et destruction de Thérouanne, capitale des Morins. — Sa cathédrale incendiée. — Opinion de Jean Ballin, sur Thérouanne. — Siège d'Hesdin. — Idem du château de Renty. — Hostilités croissantes. — VILLEBON, incendie les monastères. — Ruines de l'Abbaye de Saint Augustin. — Idem de celle de Saint-Jean-au-Mont, à la-

1548—1577 quelle en dédommagement on donne la commanderie de Bailleul. — Les religieux ne peuvent y rester à cause des invasions des Anglais. — Ils se rendent à Ypres. — Nouveau chronogramme. — — Son auteur. — L'Abbé fait plusieurs échanges de terre. — Il est nommé commissaire pour l'Abbaye du Verger. — Abdication de Charles Quint. — Élévation de Philippe II. — Grandes inondations. — Famine. — Prix excessif du blé. — Il baisse. — Sentence portée contre Jean, de Marle. — Autre invasion française. — Ses ravages. — Colère des Flamands. — Ils poursuivent les Français. — Récit contemporain. — Hospitalité donnée à des officiers français. — Pillage de l'Abbaye par les Flamands. — Gravité de cet incident. — L'Abbé est consterné. — On commence des informations qui n'ont pas de suite. — Récit contemporain écrit par Louis du Taillis. — Manuscrit qui le renferme. — Idem de Jacques Vignon. — Villebon, se rend prisonnier. — Création des trois Évêchés, de Boulogne, de Saint-Omer et d'Ypres. — Mort de Charles-Quint. — Cambrai érigé en Archevêché. — Composition des nouveaux Évêchés, après le traité du Cateau-Cambresis. — Paix proclamée à Saint-Omer (3 avril 1559). — Mort de Paul IV, de Jean Loysier, Abbé de Citeaux, de Nicolas Labacere et de François Herde, Prieurs de Clairmarais. — Daniel Lavende, est élu Prieur. — D. du Taillis, nommé directeur de l'Abbaye du Verger. — Il compose un nouvel ouvrage qu'il l'offre à l'Abbé. — Fondation de l'Université de Douai. — Fin du concile de Trente. — Sacre de Gérard, d'Hamericourt, 1er Évêque de Saint Omer, 69e Abbé de Saint-Bertin. — Prise d'habit de Philippe Lemaitre. — Chronogramme. — Hiver rigoureux. — L'Abbé visite les monastères de Picardie. — Mort du 49e Abbé de Citeaux. — Son successeur conserve la direction des deux maisons de Clairvaux et de Citeaux. — Vœux de Philippe Lemaitre. — Chronogramme. — Mort de Pie IV. — Élévation de Pie V. — Réception de F. Morand Blomme et d'Antoine, de Canteleu, neveu de l'Abbé. — Briseurs d'images envahissant l'Église du monastère et les lieux circonvoisins. — Dommages qui en résultent. — Efforts pour lutter contre le mal. — Établissement des Jésuites à Saint-Omer. — Construction de deux jambes de force à l'Église. — Divers actes d'administration d'Antoine, de Croix. — Impression à Douai d'un nouveau livre spirituel de Louis du Taillis.

— Ce livre est dédié à l'Abbesse du Verger. — Achat de 33 verges de terres à Fieffe — JÉROME, de La Souchière, Abbé de Citeaux et de Clairvaux, est élevé au Cardinalat. — NICOLAS BOUCHERAT et Dom LAPIN, lui succèdent. — Mort de PIE V. — Sa canonisation. — Fondation de messes à Beaumetz. — Réparation de quelques granges. — Main-levée de la Seigneurie d'Avesnes. — Sépulture de J. FICHEU, mort de la peste. — Accord pour le pain béni, l'eau bénite, la communion, etc. — Nomination d'un coadjuteur. — Mort d'ANTOINE, de Croix, après 28 ans d'administration. — Son inhumation à la place de SIMON, de Marquette. — Sa pierre tumulaire. — Son inscription. — Les deux frères d'ANTOINE. — Son éloge. — Ses armoiries. — Religieux contemporains. — Biographie et ouvrages de LOUIS DU TAILLIS. — Hymne à la Vierge. — Vers placés en tête du livre de Dom. VIGNON. — Quelques-uns de ses écrits. — Devise tracée sur ses livres. — Il est nommé Prieur. — Sa mort en 1582. — Sa sépulture. — Son épitaphe. — JACQUES VIGNON. — Ses œuvres. — Ses fonctions. — Ses armoiries. — Sa mort.

1548—1577

Comme ses deux prédécesseurs immédiats, ANTOINE, de Croix, prit naissance à Saint-Omer; il appartenait à une famille riche et noble, qui comptait de belles alliances [1]; mais de bonne heure, ANTOINE montra des dispositions pour la vie religieuse.... Voulant renoncer entièrement au monde et à ses vanités, il choisit le monastère de Clairmarais pour le lieu de sa retraite [2], et vint y abriter ses jeunes années. Exact observateur de la discipline monastique et ami de la paix *(monasterii regularis disciplinæ, pacis que amantissimus)*, dit Jongelin, il ne tarda pas à se faire remarquer par ses frères, qui

[1] Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 77 et 78.
[2] Idem, idem.

1548—1577 jetèrent les yeux sur lui pour la prélature, le 2 décembre 1547, lors de la vacance du siège. D'après le récit d'un chroniqueur, son élection eut lieu de la manière suivante : « D. PIERRE, de Barchimont, 36e « Abbé de Cercamp, vicaire-général de D. EDMOND, « de Saulieu, Abbé de Claivaux, ayant eu avis de la « vacance de cette Abbaye, fut, dit-il, prié de venir « présider à l'élection d'un nouvel Abbé ; il se rendit « ici, et la communauté assemblée capitulairement « en sa présence, suivit la voie de l'inspiration « divine.... Ayant chargé le plus ancien de tous « pour porter la parole au nom de tous les capitu- « lants [1]. » Elle proclama ANTOINE, de Croix, dont l'élection fut approuvée, le 27 mai 1548, par l'Abbé de Cercamp, vicaire-général, muni des pouvoirs de l'Abbé de Clairvaux ; peu après le nouveau Prélat recevait son brevet de MARIE, d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (1548), il était installé par le protonotaire apostolique de l'Évêque de Thérouanne [2], et il entrait immédiatement en fonctions [3].

[1] Nous donnons textuellement aux pièces justificatives, l'allocution de D. JACQUES LE ZUART, le plus ancien. Elle contient les noms de tous les religieux présents au nombre de 27. — (Voyez Bertin de Vissery, tom. II, pag. 78, 79 et 80. — Preuves, pag. 120).

[2] Il se nommait VANLANGHDESH. — (Hist. de Clairmarais, tom. II, pag. 80).

[3] Jongelin, dit qu'ANTOINE, de Croix, était Prieur lorsqu'il fut nommé Abbé, Bertin de Vissery pense que c'est une erreur.— C'était selon lui, D. NICOLAS LABACERE qui exerçait ses fonctions depuis l'Abbé HERTAULD — Jongelin a également commis une erreur, en fixant la nomination Abbatiale d'ANTOINE, de Croix, au mois de janvier 1548, ce qui est contraire à sa prise de possession qui est du 27 mai de cette année. — (Tom. II, pag. 80 et 81).

La première année de son gouvernement, on voit ANTOINE, de concert avec le Prieur et le Sous-Prieur [1], *arrentir* 40 mesures de marais, attenants à la longue lègre, ainsi que la tourberie contenant la même quantité de terrain, pour la somme de 30 patards [2] et deux gros de Flandre par mesure, ce qui primitivement était affermé seulement 4 patards *parisis*. L'acte passé par GILLES PEPIN, écuyer, Grand Bailli de l'Abbaye, portait une amende de 3 patards *parisis* à peine de non exécution.

— En l'année 1549, on célébrait à Rome le jubilé de 50 ans et le Pape PAUL III, ce Souverain-Pontife qui avait commencé le concile de Trente, venait de descendre dans la tombe à l'âge de 82 ans (1er novembre 1549), il était remplacé le 8 février de l'année suivante par JULES III (1550). — Un peu plus tard, les Etats d'Artois, réunis au monastère de Saint-Waast d'Arras (juillet 1551), avaient délégué Monseigneur d'HAMÉRICOURT, 1er Évêque de Saint-Omer, 69e Abbé de Saint-Bertin, avec l'official d'Arras, pour assister

[1] Le Prieur D. NICOLAS LABACERE et le Sous-Prieur D. PIERRE DRAEL. — (D. Charles Martel).

[2] Le patard était une petite monnaie réelle et de compte en Flandre et en Hollande, elle valait deux deniers de gros et portait plus particulièrement en dernier lieu le nom de *sol* ou de *sluyves*. — (Boiste, tom. II, pag. 352).

Gros, poids et monnaie de valeur différente selon lés provinces, elle était d'ordinaire la 12e partie du franc de leur monnaie.

Le gros dans le sens où il désigne un poids est une drachme ou la 8e partie d'une once. — (Dict. Raman-Wallon, par un religieux Bénédictin. — Bouillot, 1777).

La livre de gros, augmentait ou diminuait de sa valeur, selon la hausse ou la baisse. — (Boiste, tom. I, pag. 9 6).

1548—1577 au concile de Trente aux frais des Églises de la province (1551).

Lorsque la guerre, cette guerre incessante, éclatée de nouveau entre CHARLES-QUINT et le Roi de France, fut publiée à Saint-Omer [1], aussitôt les ravages recommencèrent et avec eux la désolation, que ce terrible fléau entraîne toujours avec lui. Les biens du monastère de Clairmarais, situés à Maninghem-au-Mont et à Beaumont, avaient été notablement endommagés.... L'Abbé fit parvenir une plainte à la Cour, et grâce à la bienveillante médiation de la Reine de Hongrie, il fut assez heureux pour obtenir de l'Empereur, en juste dédommagement : 1° Deux tiers de dixme à prendre dans la paroisse de Pradelles, laquelle appartenait au chapitre et à un Chapelain de l'Évêché de Thérouanne ; 2° la dixme en partie de la chapelle Saint-Adrien, paroisse de West-Cappel ; 3° la dixme appartenant au chapitre de cette Église. Ces lettres de donation portaient la date du 26 septembre 1552 [2].

Mais d'autres évènements plus graves s'annonçaient, D. EDMOND, de Saulieu, Abbé de Clairvaux, venait de mourir après 43 années de gouvernement (24 août 1552), D. JEROME, de La Souchière, le même qui assista au concile de Trente, avait été nommé à sa place, lorsque le pays en feu se vit partout sillonné par des bandes ennemies.... CHARLES-QUINT, épiant dans sa colère la vieille ville des Morins, ce dernier

[1] Cette publication eut lieu le 8 septembre 1551. — D. Jean Ballin.
[2] Hist. m[ss] inédite de Clair., tom. II, pag. 81 et 82.

boulevard de la France, avait mis le siège devant Thérouanne (5 avril 1552). Le 2 juin suivant [1], au bout de 3 mois, vivement pressée par les Impériaux et privée de secours, cette ville fut prise d'assaut par les armées coalisées contre elle, et l'on vit alors l'impitoyable vainqueur la raser de fond en comble en y semant, dit-on, du sel en signe d'extermination. « Thérouanne, dit Dom. J. Ballin, était « plus ancienne que Paris, elle soutint un siège de « 3 mois, pendant lequel elle fut saccagée, pillée et « brûlée, son Église Cathédrale qui était une des « plus belles de la France, fut totalement ruinée et « détruite. »

Après avoir pris Thérouanne, l'armée impériale partit le 2 juillet pour s'emparer d'Hesdin, qui fut pris le 6 du même mois.

L'année suivante, CHARLES-QUINT ne fut pas aussi heureux pendant le siège de Renty, où, s'il lui fut donné de conserver le Château, il put se convaincre néanmoins, qu'il ne fallait jamais se jouer avec la valeur française.... Nous avons donné en détail le récit de cette bataille, que nos lecteurs pourront consulter [2].

[1] Ms de D. Jean Ballin.

[2] D. Jean Ballin. — Bertin de Vissery.

Voyez Histoire de Renty, par Hri de Laplane, 1858. — Imprimerie Fleury-Lemaire.

Sur la proposition de son honorable vice-président M. Alb. Legrand, la Société des Antiquaires de la Morinie a décidé, en 1861, quelle consacrerait par un marbre mémoratif, placé dans l'église de Thérouanne, la belle défense du Sire Dessé Montalembert, mort glorieusement sur la brèche.

1548—1577 Mais ces perpétuelles conflagrations, entre les plus puissants adversaires, portaient partout la terreur ; le passage ou l'invasion des armées rivales, amies ou ennemies, n'étaient pas moins désolant pour nos provinces. Le fer, la flamme, la dévastation et la ruine étaient partout, VILLEBON, Grand Prévôt de Paris, à la tête de nombreux partisans, embrâsait sans pitié toutes les maisons religieuses. L'Abbaye de Saint-Augustin de Thérouanne, ordre de Prémontre, subissant la hideuse loi de la guerre, fut entièrement ruinée [1]. Celle de Saint-Jean-au-Mont, ordre de Saint-Benoît, qui avait déjà éprouvé le même sort de la part de l'armée impériale, reçut en dédommagement par ordre de PHILIPPE, fils de CHARLES-QUINT, et gouverneur des Pays Bas, la commanderie de Saint-Antoine, près de Bailleul ; mais inquiétés sans cesse sur ce point, par les incursions anglaises qui venaient à chaque instant mouiller dans les eaux d'Ostende, les religieux durent abandonner de nouveau cette demeure, pour se retirer cette fois à Ypres.... C'est à l'un de ces moines que l'on attribue la mémorable inscription chronologique :

DeLetI MorInI.

1553.

Inscription qui, on le sait, demeura longtemps gravée en grandes lettres onciales, sur la porte de leur maison, dont elle indiquait la ruine en même

[1] D. Jean Ballin. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 82.

temps que celle de la veille cité des Morins.... A cette phrase lapidaire, on ajouta la suivante qui rappelait également le millésime fameux et la puissance du farouche vainqueur : 1548—1577

forMIDabILIS [1].
1553

Mais au moment où le grand Empereur des Espagnes, à la veille de renoncer au diadème, semblait ne plus justifier aussi bien, devant le château de Renty, cette fastueuse épithète (1554), D. de Croix songeant aux plus humbles intérêts de sa maison, consentait à divers menus échanges, tels que celui-ci : 3 quartiers de terre et 17 verges de manoir non amazé, contre une demie mesure, 17 verges de manoir, devant la chapelle de Beaumetz.

Alors aussi, ce Prélat était député par la Reine de Hongrie, pour remplir les fonctions de commissaire à l'Abbaye du Verger, près de Cambrai [2].

Quelques mois après, Charles-Quint retiré dans le monastère de Saint-Just, plus tard de Saint-Laurent, maison occupée par des moines de Saint-Jérôme, avait cédé la place à son fils, qui sous le nom de Philippe II, avait pris les rênes de la monarchie, à l'âge de 28 ans [3] ; cette année fut remarquable par la grande abondance d'eaux pluviales, qui inondèrent

[1] D. Guislain-Campion. — Bertin de Vissery.
[2] Hist. Clar., tom. II, pag. 83.
[3] Idem, D. Guislain-Campion. — Bertin de Vissery.

1548—1577 la terre, cette eau nuisit aux récoltes et amena la famine [1].

Vers les fêtes de Noël (1556), le blé valait de 18 à 20 florins la rasière à Saint-Omer : l'année suivante il valait encore 19 florins [2], mais le 12 juillet 1557, il s'abaissa à 16 ; peu de jours après, le 26 du même mois, l'apparence d'une belle récolte le fit descendre jusqu'à 3 florins [3]. Ces variations sont de tous les temps !....

A cette époque GILLES PEPIN, écuyer, Grand Bailli de l'Abbaye, condamnait JEAN, de Marle, pour avoir pris des verges dans le bois de l'Abbaye [4].

Mais on touchait à de plus graves évènements, le sieur de VILLEBON et ses cohortes dévastatrices, pesaient toujours sur les Flandres, ils avaient traversé Saint-Omer et Gravelines, saccageant et brûlant partout les villages où ils passaient ; Dunkerque venait d'être pris d'assaut, Bergues avait été brûlée ; les Flamands indignés ne purent contenir leur vengeance, pleins d'irritation contre les Français, ils s'étaient soulevés, les poursuivant partout, exhalant sur eux leur colère, qui vint s'exercer jusqu'au fond même de l'Abbaye de Clairmarais, à laquelle on fit payer cher l'hospitalité forcée qu'elle dut accorder, malgré elle, aux fuyards de l'armée française....

[1] D. Jean Ballin.

[2] Le florin d'argent du Brabant vaut aujourd'hui 2 fr. 15 cent. — Le prix du marc d'argent était alors de 15 à 16 livres. — (Dupré de Saint-Maur et Leblanc).

La rasière équivaut à l'hectolitre actuel.

[3] En 1556 le setier de blé à Paris se vendit 5 livres 15 sols, et en 1557, il valait 6 livres 5 sols. — (Dupré de Saint Maur, pag. 91).

[4] Hist. ms. de Clairmarais, tom. II, pag. 83.

On nous permettra de consigner textuellement ici, le récit de l'une de ces malheureuses épreuves, subies par le monastère. Le voici tel que nous le trouvons consigné dans un vieux manuscrit historique et inédit de l'Abbaye.

1548–1577

« L'an 1558, jeudy le 14 juillet, on entendit un « grand bruit dans les bois de Clairmarais, sur les « deux heures de la nuit. JEAN CODBRITZE ou COUD- « BRIZE [1], garde des bois, s'en alla à la découverte « accompagné de cinq domestiques et lorsqu'ils par- « vinrent au chemin, près de la chapelle Sainte- « Croix [2], ils y trouvèrent plusieurs gentilshommes « et cavaliers français qui forcèrent ledit CODBRITZE, « de monter à cheval pour les conduire hors des « bois; étant ainsi contraint, il les conduisit jusqu'à « l'endroit nommé le *Bois de Profertry*, où étant « arrivé il se reposa quelque temps; alors, Monsieur « DE VILLEBON (Grand Prévôt de l'armée de France, « qui était leur chef), étant venu les joindre dans ce « lieu, pria instamment CODBRITZE de lui sauver la « vie et à ceux qu'il avait joint; CODBRITZE lui ré- « pondit que les bois et les environs étaient gardés, « et qu'il n'y voyait pas jour; M. DE VILLEBON en- « tendant cela, prit le parti de se retirer; les autres « au contraire insistants, tâchèrent de persuader à « leur guide, de les conduire à Clairmarais; pour

[1] Il y a encore des CODBRITZE dans le pays, on en voit à Avroult, il y en avait autrefois à Renescure.

[2] Cette chapelle avait cessé d'exister au XVIII[e] siècle, d'après Berlin de Vissery.

1548—1577 « de là, se rendre prisonniers de guerre à la garnison « de Saint-Omer. Ils vinrent donc à Clairmarais et « entrèrent dans l'Église pendant l'office, fesant si « grand bruit, qu'on fut obligé de stater l'office « divin ; alors, D. LOUIS TAVERNIER, Sous-Prieur et « Président du chœur, accompagné de ses confrères, « résolut de les aller joindre, et les abordant leur « demanda ce qu'ils voulaient ; ils lui répondirent « qu'ils cherchaient leur capitaine ; il leur répondit « qu'il ne connaissait point leur capitaine, ni ne « savait où il était ; alors, ils le prièrent de leur sau- « ver la vie et de les mettre à l'abri de la fureur des « paysans flamands [1] qui les poursuivaient, et pour « celà d'envoyer quelqu'un à Saint-Omer, vers MM. « les Abbés de Saint-Bertin et de Clairmarais, pour « qu'ils firent (sic) en sorte qu'on leur envoya quel- « que officier de la garnison de Saint-Omer, pour « les prendre en qualité de prisonniers de guerre, « et trouver par ce moyen de se conserver la vie. « D. LOUIS TAVERNIER, dans cet embarras, leur per- « mit de se retirer dans le chapitre, et députa aux « susdits Abbés D. HECTOR, de Wallon-Capelle, pour « les informer de tout ceci. Dans ces entrefaites le « lieutenant du Baillif de Cassel, nommé RONTK, « suivi d'une nombreuse troupe de paysans flamands, « arriva devant la porte de cette Abbaye et la fit « foncer (sic) ; étant entrés dans la cour, il fit sonner « la charge et ordonna à ses gens de fonsser (sic)

[1] Hist. ms. Clar., tom. II, pag. 84 et 85.

« toutes portes, serrures, fenêtres et coffres et de « piller tout ce qu'ils pourraient trouver dans l'Ab- « baye, ce qu'ils exécutèrent cruellement en com- « mençant par l'Abbatiale, où ils brisèrent portes, « fenêtres, coffres, cassettes, pillant linge, étain, et « les habits des novices ; fesant plus de dégât que « de vrais ennemis n'auraient fait et ne désistèrent « de mal faire nonobstant les instantes prières et « représentations des religieux [1]. De plus, le dit « RONTK, ayant entendu de quelqu'un des siens, que « les chevaux des français étaient dans cette maison, « il dit que si cela était, il fallait brûler l'Abbaye. « — Enfin, ayant tout pris ce qu'ils purent, et con- « sommé les vivres, dont ils avaient besoin, cette « troupe de *canailles* (sic) se retira [2]. »

1548—1577

Cet incident n'est pas le moins grave, ni le moins saillant de l'administration d'ANTOINE, de Croix, alors retiré dans le refuge de sa maison à Saint-Omer [3] ; ce Prélat fut consterné en apprenant le désastre dont son monastère venait d'être frappé ; mais il le fut bien plus encore, disent les annalistes, lorsque en y retournant, il trouva son appartement dénué de meubles et de tout ce qu'il renfermait de plus précieux, tout sans exception, même ce qui était soigneusement renfermé sous clef avait dis-

[1] Hist. mss Clar., tom. II, pag 86.

[2] Bertin de Vissery a copié cette relation sur un manuscrit qu'il ne cite pas. — (Hist. mss de Clairmarais, tom. II. pag. 83 à 86).

[3] On a vu plusieurs fois que ce refuge était dans la rue du Quartier de Cavalerie, là, où depuis peu on en a vu les dernières traces s'écrouler, pour faire place à un établissement industriel.

1548—1577 paru [1]. Sur une plainte portée par lui, la justice Abbatiale fit ses informations pour découvrir les coupables, que le chroniqueur qualifie de l'épithète de *brigands*. Un ou deux furent accusés de vol, dit-il, mais il ajoute aussitôt : « *Je ne vois pas trop à quoi cela aboutit* [2]. »

La même année, HENRI II, Roi de France, reprenait la ville de Calais qui, pendant 210 ans, était demeurée au pouvoir de l'Angleterre [3].

Nous insérons plus loin aux pièces justificatives [4], un récit intéressant à plus d'un titre, et qui se rapporte également à l'administration du 40e Abbé. Ce récit écrit en bon latin, par D. LOUIS DU TAILLIS *(Talesius)*, a été retrouvé par D. Bertin de Vissery, au commencement d'un manuscrit en parchemin, intitulé : *S. Hieronymus, in plures prophetas....* Il est intitulé : *De Gallorum in Flandriam expeditione, sive trajectione et infelici eorum pagnâ, ann. 1558* [5].

D. JACQUES VIGNON, religieux de l'Abbaye, dit également à la fin de son livre [6], « que le lendemain « de la bataille de Gravelines (1558), le sieur DE « VILLEBON, qu'il dit chevalier de l'ordre et gouver-

[1] Hist. de Clair., tom. II, pag. 86.
[2] D. Guislain-Campion. — D. Jean Ballin. — Bertin de Vissery.
[3] D. Guislain-Campion, pag. 87.
[4] Pag. 121.
[5] Ce récit contenant quatre pages, commence par ces mots : *Erat annus 1558*, et finit par ceux-ci : *Laus deo 1559.* — (Hist. ms Clar., tom. II, pag. 95 à 98.
[6] Hist. ms Clar., tom. II, pag. 89. — Ms in-8°, contenant les faits mémorables de CHARLES V. (1561).

« neur de Picardie, se vint rendre prisonnier au 1548—1577
« berger de l'Abbaye de Clairmarais, avec le sieur
« LABARRE, et que le même jour, M. DE MORMEL-
« LIERS, fut fait prisonnier en la dite Abbaye, avec
« les sieurs de SAINTE-MARIE, GASTON et plusieurs
« autres seigneurs et gentilshommes, outre les sol-
« dats qui étaient au nombre de 400, sans compter
« ceux qui furent pris au camp et ailleurs [1]. »

— Cette même année, le Pape PAUL IV, à la prière de CHARLES-QUINT, à la veille de descendre dans la tombe [2], et de celle de son fils PHILIPPE II, Roi d'Espagne, érigeait plusieurs Évêchés. Entre autres, ceux de Boulogne, Ypres et Saint-Omer, furent établis à la place et sur les débris de celui de Thérouanne, divisé en trois parties.

L'Évêché de Cambrai fut alors érigé en Archevêché [3], d'accord avec les Rois de France et d'Espagne, Boulogne dut appartenir à la France, Saint-Omer à l'Artois, et Ypres à la Flandre. — Les biens de l'ancien diocèse des Morins furent divisés au profit de la mense épiscopale des Évêchés nouvellement créés, et chacun de ces Évêchés restreignit sa dépendance au nombre des villes et des villages, comme aux limites du territoire qui leur fut assigné [4].

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 89.

[2] Ce Prince mourut dans le monastère de Saint-Just, le 21 septembre, jour de Saint Mathieu (11 des calendes d'octobre), il était âgé de 58 ans, 6 mois, 27 jours, et avait régné 40 ans.

Hist. m" Clar., tom II, pag 87.

[3] D. Jean Ballin. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 87.

[4] Voir les pouillé de ces anciens diocèses. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 87 et 88.

1548—1577 Mais cet arrangement et cette division ne purent s'effectuer avant la paix du Câteau-Cambresis (3 avril 1559), dont la publication officielle se fit à Saint-Omer le 7 avril 1559, à la satisfaction générale.

Le Pape PAUL IV, venait de mourir (18 août 1559), au bout de 4 ans 2 mois et 24 jours de pontificat. — D. JEAN LOYSIER, 48e Abbé de Citeaux, l'avait précédé dans la tombe, le 6 des calendes de janvier de la même année, après 19 ans de gouvernement. — La terre s'était également entr'ouverte pour abriter les restes mortels de D. NICOLAS LABACERE, Prieur du monastère (18 mars 1560), remplacé par D. FRANÇOIS HERDE, qui lui survécut un mois à peine (avril 1560), et eut pour successeur à son tour, D. DANIEL LAVENDE, neveu de l'Abbé HERTAULD, le même que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs [1].

Cette même année 1560, l'Abbé sur la demande qui lui en était faite, désignait D. LOUIS DU TAILLIS, pour la direction de l'Abbaye de Notre-Dame du Verger, et peu de mois après, ce Prélat recevait du même religieux (le 10 des calendes de décembre), l'hommage d'un livre latin qu'il venait de composer, ayant pour titre : *Exhortationes piæ ad pœnitentem recens confessum.* — (Ce livre fut imprimé à Arras) [2].

Peu après, PHILIPPE II, attirait à Douai des savants de tous les pays, pour fonder dans cette ville une Université devenue célèbre (1562) [3]. — Le con-

[1] Hist. mss Clar., tom. II, pag. 88.
[2] Hist. mss Clar., tom. II, pag. 88.
[3] Idem, idem de Guislain-Campion. — Bertin de Vissery.

cile de Trente venait de finir sous le Pontificat de PIE IV (le 7 des calendes de février 1563) [1]. — GÉRARD, d'Hamericourt, 69e Abbé de Saint-Bertin, dont nous avons donné ailleurs une biographie détaillée, avait été sacré le 12 septembre, Évêque de Saint-Omer [2], par le fameux Cardinal de GRANVELLE (ANTOINE DE PERRENOT), pendant que l'Abbé de Clairmarais, tout entier aux soins de son monastère, donnait l'habit à D. PHILIPPE LEMAITRE, qui consacrait l'année de sa réception par le chronographe suivant :

1548—1577

ECCE MERCES TUA VERE COPIOSA EST IN COELIS [3].

1563.

Mais en même temps qu'il parait aux nécessités d'un rigoureux hiver, qui se fit sentir du 18 octobre au 25 février, ANTOINE, de Croix, recevait de l'Abbé de MORIMOND, Vicaire-Général du chapitre général, la mission de faire la visite de quelques maisons de son ordre, dans le diocèse d'Amiens, où quelques désordres s'étaient glissés [4] (1564). — L'Abbaye de Citeaux perdait alors son 49e Abbé, D. LOUIS DU BOYSET, qui mourut le 13 des calendes de juillet, après avoir assisté au concile de Trente, il eut pour successeur D. JÉROME, de La Souchière, 43e Abbé de Clairvaux, qui par ordre exprès du Pape, retint à la fois les

[1] D. Jean Ballin.
[2] Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II. — Biographie du 69e Abbé, pag. 103 à 152, tom. II.
[3] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 90.
[4] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 90.

1548—1577 deux Abbayes. Le Souverain-Pontife avait connu JÉROME au concile de Trente, où il s'était distingué [1].

La même année, ANTOINE, de Croix, recevait les vœux du novice PHILIPPE LEMAITRE, qui marquait encore par le chronogramme suivant, l'année de sa profession.

IN LoCo pasCVæ IbI Me CoLLoCaVIt.

1564.

PIE IV, venait de mourir au bout de six ans de Pontificat (9 décembre 1565), il était remplacé sur la chaire de Saint-Pierre, le 7 janvier 1566, par PIE V, de l'ordre de Saint-Dominique. — Pendant ce deuil de l'Église et au moment de l'élévation d'un nouveau Père commun des fidèles, l'Abbé de Clairmarais recevait dans son monastère, deux humbles et jeunes cénobites, qui, un peu plus tard, devaient tous les deux occuper, avec une distinction différente, le fauteuil de la prélature, F. MORAND BLOMME et ANTOINE, de Canteleu (1566). Nous aurons à en reparler longuement, bientôt, à l'article que nous consacrerons spécialement à leur mémoire.... On y verra que l'élévation prématurée, du dernier surtout, qui était neveu d'ANTOINE, de Croix, ne fut pas sans agitation dans la communauté [2]....

C'était le moment, dit D. Jean Ballin, où les briseurs d'images exerçaient partout leurs hostilités

[1] Gallia Christiana, tom. IV.— Bertin de Vissery, tom. II, pag. 90.
[2] D. Jean Ballin. — Bertin de Vissery, pag. 91.

dans les Flandres [1]. ANTOINE, de Croix, n'en avait 1548—1577
pas fini avec les [2] dévastateurs des choses saintes.

Le 16 du même mois d'août 1566, les hérétiques de Bailleul, de Poperingues et des environs, parcourant la contrée, vinrent en nombre s'abattre sur l'Église de Clairmarais, ils y entrèrent en tumulte vers les six heures du soir, en faisant un vacarme horrible ; leur audace intimida tellement les bons et paisibles religieux, qu'ils s'enfuirent à la hâte, abandonnant l'office et cherchant un refuge dans les plus obscurs recoins de la maison.... Heureusement cette fois ils en furent quittes pour la peur et pour quelques dégâts inséparables du passage de ces iconoclastes, qui partout accomplissaient trop scrupuleusement leur déplorable mission.... Le lendemain ces hordes impies quittèrent Clairmarais pour se rendre à Watten, où l'Abbaye et la paroisse subirent les mêmes dommages.... Vint ensuite successivement le tour des Églises de Milham, de Buysscheure, de Volkerincove, de Lederzelle, de Merchem, de Peenne, puis celui de l'Abbaye de Ravensberghe, etc.... On le voit, chaque époque à ses déchirements, comme chaque siècle à ses dévastateurs.... Mais chaque siècle aussi offre des dévouements sublimes, prêts à tout tenter, à tout risquer, pour lutter contre le génie du mal.... Presque en même temps, nous l'avons dit [3], le premier Évêque de Saint-Omer, le vertueux GÉRARD, d'Hamé-

[1] Hist. m^{ss} de Clairmarais, tom. II, pag. 91.
[2] Idem, idem.
[3] Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II.

1548—1577 ricourt, voulant opposer une barrière à l'hérésie toujours envahissante, appelait dans sa ville Épiscopale la célèbre Compagnie de Jésus, dont le nom seul garde le privilège de soulever toujours tant de susceptibilités, tant de colères, soit à cause des services quelle rend à la religion et à la foi, soit par les persécutions qu'elles ne cesse d'attirer sur elle (1576)[1]. — Au moment aussi où l'impiété venait de ravager une seconde fois son Église, ANTOINE, de Croix, s'efforçait de la consolider en y établissant les deux puissantes jambes de force, qui figuraient au fronton, de chaque côté de la grande porte d'entrée[2] (1567).

Nous voyons ensuite ce Prélat appeler à la charge de Prieur, ANTOINE, de Cantelen, son neveu, à la place de D. DANIEL LAVENDE, qui venait de mourir (30 octobre 1567). — La même année, il requiert et obtient du Magistrat de Saint-Omer une attestation officielle constatant que l'Abbaye de Clairmarais appartenait à la province d'Artois et quelle faisait partie de la banlieue de cette ville (1567).

L'année suivante, il fait une déclaration constatant la délimitation de la Seigneurie de Beaumetz (1568). — Comprenant toute l'importance qui s'attachait à l'instruction des jeunes novices, ANTOINE fait venir de Louvain le docte PHILIPPE HILSTIUS, pour enseigner la philosophie et les humanités (1569).

[1] Hist. mss Clar., tom. II, pag. 91. — Hist. des Abbés de Saint-Bertin, à l'article de GÉRARD, d'Hamèricourt, 69e Abbé, tom. II, pag. 103 à 152.

[2] Hist. mss Clar., tom. II, pag. 91.

Il donne son approbation à l'impression d'un nouveau livre spirituel, publié en français, par D. Louis du Taillis, directeur des Dames du Verger [1]. Ce livre imprimé à Douai, par Louis Winde, contenait : *la Doctrine du mépris du monde, très utile à toute personne engagée au service de Dieu, par les vœux de la religion* ; il était dédié à Mme Jeanne Maugré, Abbesse du monastère du Verger [2] (1569). — Il nomme Guillaume, de Canteleu, Seigneur de Contes, son Prieur, aux fonctions de Grand Bailli du monastère (1569). — Il fait l'acquisition de 33 verges de terre, situées à Fieffe ; cet acte portait le scel du Seigneur de Canteleu (1570).

En 1571, D. Jérome, de La Souchière, 43e Abbé de Clairvaux, 50e Abbé de Citeaux, qui dirigeait simultanément les deux Abbayes, était promu au Cardinalat ; il eut pour successeur à Citeaux, D. Nicolas Boucherat, qui avait assisté au concile de Trente en qualité de procureur général de l'ordre, et, à Clairvaux, D. Lupin le Mire, vint prendre sa place (1571).

Antoine, de Croix, avait appris la mort de Pie V, ce saint Pontife romain qui, après 6 ans 3 mois du gouvernement de l'Église universelle, mérita d'être béatifié par Clément X (bulle du 27 avril 1672), et d'être canonisé par Clément XI, en 1712 (1572). — Il avait accepté la fondation de deux messes par

[1] Bibl. des écrivains de l'ordre, par D. Charles de Wisch, p. 234.

[2] Mss de Clair., t. II, p. 92. — N.-D. du Verger (*Viridarium*), ordre de Citeaux, fondée vers 1225, entre Douai et Cambrai. — Jeanne

1548—1577 semaine, dans la chapelle de Beaumetz ; il avait fait réparer plusieurs granges et fermes ; il avait figuré comme arbitre entre le chapitre de Saint-Omer et l'Abbaye de Saint-Bertin (1574). — Il venait d'obtenir une main-levée sur la Seigneurie d'Avesnes, laquelle avait été saisie par les officiers du sieur de Mont-Cavrel, de qui elle était tenue, celle de l'Abbaye n'étant que Vicomtière [1]. — Il avait donné la sépulture à D. Jean Ficheu, l'un des religieux qui était mort de la peste (3 octobre 1575).

Ce Prélat avait consenti à un accord passé pardevant MM. du conseil d'Artois, par le curé de Laires et les habitants de Beaumetz, pour l'eau bénite, le pain béni, les communions et les prédications (1576).

Enfin, depuis plus de deux années, Antoine, de Croix, sentant sa fin prochaine, s'était fait donner un coadjuteur dans la personne de son neveu, lors qu'après avoir gouverné son monastère pendant 28 ans 7 mois et 23 jours, il s'endormit dans le Seigneur, le 25 janvier 1577, et fut enseveli dans le

Maugré ou de Maugré bâtit la chapelle et entoura son monastère de murailles.

[1] Hist. m[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. 93.

L'acte d'accommodement passé avec le sieur de Mont-Cavrel, le 24 mai 1574, portait en substance :

« Antoine de Mouchy, seigneur de Mont-Cavrel, etc., et Antoine,
« de Croix, Abbé de Clairmarais, etc.... Que les seigneurs de Mont-
« Cavrel, auront la haute justice et l'Abbaye la justice Vicomtière,
« et que cette dernière ne payerait aucun relief *(relivium)* et ne don-
« nerait point d'homme vivant et mourant.... Quelle ferait un ser-
« vice annuel pour les sieurs de Mont-Cavrel, le 30 septembre (cette
« date a depuis été transportée au 1[er] octobre, à cause de Saint-
« Jérôme. — A cet acte pendait le cachet du chapitre au contre
« scel de M. de Croix. »

chapitre, vis-à-vis la stalle Abbatiale, exactement au lieu où reposait l'un de ses prédécesseurs D. SIMON, de Marquette, 13[e] Abbé, dont la dépouille mortelle reposait là depuis près de trois siècles, attendant la résurrection bienheureuse.... — On plaça sur la tombe d'ANTOINE, de Croix, une petite pierre grise, longue de deux pieds, sur laquelle il était représenté revêtu de la chape ; autour de cette pierre on lisait ces mots :

1548—1577

HIC JACET D. ANT. DE CROIX, ABBAS 40, QUI OBIIT, ANNO 1577.
ORATE PRO EO [1].

Cet Abbé eut un frère du nom de JACQUES, qui fut religieux de Saint-Bertin et fut inhumé vis-à-vis la chapelle Sainte-Croix. Un autre de ses frères VALLERAND, dit QUIERET, seigneur d'Épinoy et de Warignies, fut Mayeur de Saint-Omer en 1555, 1557 et 1564. Ses petits-neveux, dit Guislain-Campion, vivaient de son temps encore dans la ville, ils étaient tous seigneurs et chevaliers d'honneur, sieurs de la Morarderie, d'Épinoy, de Strassel, de Buysscheure [2].

On a conservé l'éloge du 40[e] Abbé de Clairmarais, dans le quatrain suivant :

« Præsulis, ut complet partes ANTONIUS omnes,
« Multa Domi reparat, diruta plura foris.
« Ast senior, juvenem, Lituo sociare nepotem
« Dum tentat, nisu turbat ovile suo [3]. »

[1] Idem, idem.
[2] Hist. m[ss] de Clairm., tom. II, pag. 94 et 99. — M[ss] de Guislain-Campion. — Voyez encore les Mayeurs de St-Omer, par H[ri] de Laplane.
[3] Idem, idem, pag. 94.

1518—1577 Les armoiries de ce Prélat étaient écartelées au 1 et 4 d'argent à 3 fleurs de lys, de gueules 2 et 1 aux 2 et 3 de sable, à la croix ornée d'argent. — Casque tortil et lambrequins d'argent et de gueules [1].

On a retrouvé cet écu sur un tapis long, étroit, qui au temps d'ANTOINE, de Croix, en 1571, servait à recouvrir un pupitre placé devant le sépulcre le Vendredi-Saint [2]. — La devise était :

Salvum me fac Deus.

Au nombre des contemporains d'ANTOINE, de Croix, et parmi ceux dont la mort correspond à l'administration suivante, on cite :

D. JEAN WINOCQ, mort le 19 février 1578. — D. JEAN CLAUDORE, mort le 10 janvier 1580, on croit qu'il fut chapelain de Blandecques, puis religieux de Clairvaux. — F. PHILIPPE BETENCOURT, convers, mort en 1583. — D. ANTOINE HERMAN, mort en 1585. — D. JEAN DORESMIEUX, mort en 1587 [3].

D. LOUIS DU TAILLIS *(Talesius)*, Prieur (le lecteur le connait déjà), prit l'habit religieux à la fin de 1528 ou au commencement de 1529, sous l'Abbé HERTAULD, son oncle ; c'était un sujet d'élite, savant plein d'esprit, rempli de zèle et des meilleures dis-

[1] Planche v, n° 1.

[2] Idem, idem, pag. 99. — Les Mayeurs de Saint-Omer, bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, pag. 852 et 853, 31e, 35e et 36e livraisons.

[3] Nous avons parlé ailleurs de cette noble famille artésienne, l'une des plus anciennes et des plus honorables de nos provinces.

positions pour son état.... Jeune encore, il tint à se procurer un manuscrit des lettres de Saint-Jérôme, dans le but de se perfectionner plus facilement dans la vertu ; ce livre était dans les mains de son ancien D. ALARD DROGUERIESE, qui en connaissait tout le prix ; il l'avait lui-même reçu de son Abbé. D. ALARD, cédant aux instances de LOUIS, le lui laissa pour lui témoigner son affection et il traça sur la première page, les bouts rimés suivants, qui dénotent les sentiments de l'ancien envers le plus jeune, en donnant également une idée de la manière dont D. ALARD écrivait le français. C'est par là que nous apprenons aussi, que LOUIS DU TAILLIS était le neveu de l'Abbé HERTAULD. — Voici ces vers : 1548—1577

« Du Seigneur LOUIS (HERTAULD), Abbé vénérable.
« Vint ce présent livre, à moi dit ALARD.
« Depuis son neveu (DU TAILLIS), par pact convenable [1]
« LOUIS aussi dit (de qui le cœur arde
« Comme fait la flamme aspirant à l'art
« De savoir divin), l'a fait être sien,
« A condition qu'après son départ,
« S'il part devant il reviendra mien [2]. »

On voyait dans ce même manuscrit, une pièce de vers français, présentée par LOUIS DU TAILLIS, à GÉRARD, d'Haméricourt, Évêque de Saint-Omer, le 15 septembre 1560. — Le livre que ce religieux dédia à son Abbé M. DE CROIX, prouve combien il avait de zèle pour sa propre perfection et celui qu'il

[1] Hist. mss Clar., tom. II, pag. 102.
[2] Hist. mss de Clairmarais, par Bertin de Vissery, tom. II, p. 102.

1548—1577 offrit à Madame Maugré, Abbesse du Verger, montre qu'il s'appliquait au salut du prochain [1].

Parmi ses écrits, mentionnés par plusieurs auteurs [2], citons une pièce de vers latins inédite, en l'honneur de la Sainte-Vierge, cette hymne ou prière à la Mère de Dieu, semble avoir été composée à l'occasion des guerres et des troubles causés alors par les hérétiques [3]. — La voici :

AD. BEATAM VIRGINEM LUDOVICUS TALESIUS.

« Veni mater gratiæ, fons misericordiæ,
« Miseris auxilium.
« Veni lux ecclesiæ, tristibus coelicum
« Infunde radium.
Te reginam colimus, tibi Laudes canimus,
« Ex affectu cordium.
« Qui es in Augustiis, et in rebus dubiis
« Salus et solatium.
« O stella perfulgida, tu dira certamina
« Maris hujus reprime.
« Demonis pericula, filii cunicula
« Ne scindatur, prohibe.
« Portus navigantium, preces supplicantium
« Filiorum suscipe.
« Consolare flebiles, juva pusillanimes
« Et errantes corrige.
« Quæ deum hominibus, et hima cælestibus
« Jungis ô puerpera !
« Hereses interime, schismataque reprime
« Firma pacis fœdera. Amen [4].

[1] Idem, idem.
[2] Idem, idem.
[3] Idem, idem.
[4] Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 103.

En 1561, D. Louis du Taillis, composa en vers français, pour être placée en tête du livre de Dom. Vignon, la singulière dédicace suivante qui prouve qu'il possédait mieux le latin que le français et que la flatterie pour les Princes est de tous les temps. 1548—1577

D. LOUIS DU TAILLIS.

AU LECTEUR.

« Ami lecteur, si de César Auguste
« Charles j'entends cinquième de ce nom,
« Désire voir la force très robuste :
« Regarde ici ce qu'en écrit Vignon,
« Cet empereur tant digne de renom,
« En son vivant, tant orné de victoire :
« Que de très grand il a acquis le nom,
« Obscurcissant de tout Prince la gloire [1]. »

Indépendamment de plusieurs autres écrits que l'on voyait autrefois dans la bibliothèque de Clairmarais, et que l'on croit pouvoir attribuer à D. du Taillis, bien qu'ils ne portent pas son nom, nous avons remarqué déjà, l'éloge funèbre de D. Louis Hertauld [2], le récit de l'entrée malheureuse et de la bataille des Français en Flandre [3], en 1558 et autres.

D. Louis était aussi dévoué à l'étude qu'à l'accomplissement de ses devoirs ; tous ses livres qui se trouvaient dans la bibliothèque, portaient son nom

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 103 et 104.
[2] Voir son article, pag. 46.
[3] Voir plus loin aux pièces justificatives où ce récit historique, écrit en très bon latin, figure en entier. (Pag. 510).

1548—1577 avec cette devise : *Confide et ama*, ou toute autre pareille tirée des Saints-Pères ou de l'Écriture Sainte.

Après avoir dirigé quelques années l'Abbaye du Verger, D. DU TAILLIS succéda à D. DE CANTELEU, dans les fonctions de Prieur, alors que celui-ci fut investi de la prélature.... Il avait rempli cette charge avec distinction, pendant l'espace de près de dix années, lorsque la mort le surprit à l'âge de 73 ou 74 ans, en 1582 [1].

Ce pieux cénobite, amateur de lecture, dit un annaliste, fut inhumé dans le cloître de lecture, à gauche de PHILIPPE, de Reninghes, fils du Châtelain de Saint-Omer. Sa tombe était recouverte d'un carreau en marbre, portant une simple épitaphe avec l'image d'un cœur, qui semblait faire allusion à l'affection que lui portait D. ALARD DROGHERIESE, lequel consacra à sa mémoire cet humble marbre mémoratif [2].

— Un autre contemporain d'ANTOINE, de Croix, était D. JACQUES VIGNON, désigné quelquefois aussi sous le nom de *Vineamus*. Ce religieux né à Arras [3], est auteur avons nous dit, d'un mémoire intitulé : *des Actions mémorables de l'Empereur Charles V*, un vol. in-8° (1561). — On y lisait à la dernière page, « que la suite était entre les mains de ses amis; mais, ajoute-t-on, cela a été égaré.... [4]. »

[1] Il était jubilaire de 3 à 4 ans. — Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 104, lin. 27.

[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 105.

[3] Idem, idem, pag. 105, lin. 27.

[4] Idem, idem.

JACQUES VIGNON, avait été curé des domestiques, confesseur de la communauté, prieur, directeur de l'Abbaye de Blandecques, où il eut, dit un chroniqueur [1], une mauvaise affaire dont il se disculpa fort bien. Ce religieux célébrait ordinairement la messe dans la chapelle Sainte-Anne, dans laquelle, en 1569, il fit peindre sur la fenêtre, Saint-Michel terrassant le démon, avec les armoiries d'ANTOINE, de Croix, et les siennes propres, ou plutôt celles de sa famille, qui étaient écartelées au champ d'azur au chevron d'or, surmonté d'une face d'or au 1er et 3e et une bande d'azur sur argent à 6 merlettes de sable et 1 au 3e et 4e.—Ces armoiries semblent indiquer une noble extraction. — Il succéda à LOUIS DU TAILLIS, dans les fonctions prieurales qu'il exerça 5 ans et mourut en 1585. — Son mérite et sa capacité étaient généralement appréciés.

1548—1577

[1] Hist. ms et inédite de Clairmarais, pag. 105. — Nous parlerons encore ailleurs de JACQUES VIGNON, dont le nom reviendra sous notre plume, à l'article suivant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CONCERNANT L'ADMINISTRATION, D'ANTOINE, DE CROIX, 40e ABBÉ.

Election Abbatiale. — Allocution de Dom. Jacques Le Zuart, ancien [1].

« Subito, et de repente, venerabilis vir et omnium senior, D. Jacobus Le Zwart religiosus expressè professus a loco in quo sedebat surrexit, ac in medio capituli ante ipsum R^dum D^um Abbatem de Claro-Campo tamquam Vicarium G^ralem, et Presidentem se transtulit, et ibi etiam omnibus religiosis etiam surgentibus, altâ voce dixit : Ego F. Jacobus Le Zwart religiosus monasterii de Claro-Marisco ordinis Cisterciensis et primam habens vocem in capitulo, vice meâ et meorum confratrum omnium eligentium : eligo in nostrum, et hujus ecclesiæ, ac monasterii in futurum Abbatem et Prelatum, venerabilem et religiosum virum, dominum Antonium, de Croix, nostræ religionis expressè professum, in ætate legitima constitutum de legitimo procreatum thoro, et scientiâ sufficienter adornatum in spiritualibus et temporalibus circumspectum et aliàs sufficientem, capacem et idoneum, quam quidem electionem de personâ dicti venerabilis fratris Antonii, de Croix, modo præmisso fac-

[1] Voyez plus haut, pag. 482, lig. 11, — et m^ss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 78, 79 et 80.

tam religiosi eligentes laudaverunt et merito comprobarunt. — Subitò ac repentè illum unâ voce elegerunt, » subsignantes :

1 F. Jacobus Le Zwart.
2 F. Joannes Steme.
3 F. Nicolaus Bacere.
4 F. Jo^es Patoul.
5 F. Mattheus Gherebaert.
6 F. Matt. Lawers.
7 F. Matt. Hedde.
8 F. Franciscus Herde.
9 F. Daniel Lavende.
10 F. Paulus Desmarcas.
11 F. Reginaldus de Vey.
12 F. Alexander Gautran.
13 F. Petrus Drael.
14 F. Jo^es Martin.
15 F. Matt. Hermel.
16 F. Nicol. Debuisson.
17 F. Wallerandus Thorillon.
18 F. Jacobus Lenoir.
19 F. Hector de Waloncapelle.
20 F. Alliarmus Quartier.
21 F. Ludovicus Tavernier.
22 F. Alardus Drogheriese.
23 F. Paschasius Hermand.
24 F. Robertus Bart.
25 F. Ludovicus du Taillis.
26 F. Guillelmus Reez.

Omnes religiosi professi.

27 Absente F. Alexandro Staes, residente Gandavi, per litteras in majorem partem eligentium consentiente.

De Gallorum in Flandriam expeditione, sive trajectione et infelici eorum pugnâ, anno 1558.

« Erat annus 1558. Cum dominus de Thermes, et D^nus Villebon gallorum proceres, cum valida bellatorum manu Caletensem urbem in Flandriæ fines, verum jam ab anno superiore videlicet 57mo Henrico hujus nominis 2do gallorum Regi parentem trajiciunt : ejusdem Flandriæ populos bello adorturi. Inde igitur digressi Dunkercam, mox nullis obsistentibus, facile capiunt ac diripiunt, mensis julii die 2da. Postridie vero et Berghas invadunt, ac funditus (prius injectis Flammis) evertunt. Multa et preclara monasteria quibusdam monachis in captivitatem abductis, bonis exuunt ac spoliant, quod ubi intellexit inclitus Anglorum Rex Philippus, Caroli quinti Cæsaris filius suæ gentis misertus, misit eo, cum exercitu probe instructo, belli triumphalem ducem, Egmundanum comitem, virum utique consilio pollentem, et virtute bellica insignem : qui nocte, dieque itinere continuato accurrit atque adjuncto sibi ex urbe Gravelinga D^no a Binicourt, homine valetudine. Quidem parum prospera sed tamen prudentia singulari : qua nihil est magis in bello necessarium quum omnia prius consilio quam armis experiri oporteat, nonnullisque aliis illustribus viris ascitis, contra phalanges gallicas aciem direxit. Hic totis viribus uterque exercitus dimicavit. Fuit ab initio anceps certamen, ad postremum Egmundanus Princeps egregie vicit, cæsis multis hostium millibus, ex omni ætatis flore selectis, cæterisque in fugam versis. Capti sunt autem ex gallorum du-

[1] Hist. m^ss Clar., pag. 95 à 99. — Dom. Bertin affirme avoir extrait cette pièce d'un vieux manuscrit en parchemin intitulé : *S^ctus Hieronymus in omnes prophetas.* Elle est attribuée à Dom. Louis de Taillis.

cibus D^nus de Thermes, Annebau, Senerpon, et multi alii nobiles, et viri illustres, quos tamen spes predæ, magis quam Bellandi cupiditas in Flandriam adduxerat at D^nus Villebon abjectis armis equoque perdito trepidus fugiens a pastore ovium Claromarisci, viro paupere inermi, et ignobili capitur, sequentique die in S^ti Audomari urbem, una cum D^ono Labarre a puero uno navigio perducitur. Ecce quantus vir à quam infimæ sortis homuncione victus capitur. Equidem de utroque apposite hic subjiciam quod ait quidam poeta : « *A cane non magno sæpe tenetur aper.* »

« Vulgo creditum est omni favore numinis hunc principem destitutum quod a multis jam annis nihil aliud quam multas rusticorum, et pauperum casas cum segetibus ac Christi templa incendio vastarit atque innocentis cujusdam puellæ (pro patris incolumitate et vita, eum suppliciter deprecantis) proprias manus et sanguine, et morte fædarit. Unde cum in Beati Bertini cœnobium, ibidem aliquot diebus asservandus deduceretur, juvenes, ac civitatis puellæ, ob victoriam publicum gaudium testantes atque huic tam turpiter victo insultantes. (Ut inquiunt) adest ille Villebon qui pagos, qui domos, qui segetes, et qui velut alter Erostzalus deorum templa incendit ? Pluraque idgenus improperantes miserum increpabant.... Nec non deerant qui a manibus non temperassent, si quod libebat licuisset. Nam et si qui id tentassent, magistratus procul dubio vetuisset. Est et aliud quod non omittam. Eo quippe tempore quo hæc scribebam, casu obvium in oppido S^ti Audomari habui quemdam rusticum, quem interrogans quo in pago esset natus ? Respondit, in eo cui nomen *Couppelle*. Tum ego, ergo, inquam, optime nosti Villebon ? (Idem namque et puella memorata ab ipso necata fuerat) ille intulit, ipse est qui crudeliter et patrem, et fratrem meum sicarius immitis interfecit ? His ce auribus, hæc non solus audivi. Quadringenti etiam equites, sive circiter quingenti, et cum eis pædites aliquot mixti, inter quos erant Domini Morvilliers, ac S^tæ Mariæ Capitaneus, nonnullique alii capitanei et nobiles, per Campos per Sylvas ignotaque loca

pallentes ac trepidi, fugientes postridie prælii, summo diluculo pervenerunt in monasterium cui nomen *Clarus-Mariscus.* Equos, arma, se, et sua omnia monachis, monachorumque ministris dedentes.

« Supervenientes autem unde quaque Flandri rustici, ac nonnulli Audomarenses cives captivos eos inde abduxerunt, *fratribus ipsis ac patri Monasterii multa damna inferentes ac imprecantes.* Verum nihil tale merentibus.

« Multi insuper, imo (ut verius dicam) innumeri in fugam versi ab ipsis Flandricis rusticis crudeliter interempti sunt. Denique Maris unda plurimos operuit, ubi et interierunt. »

« Commissa siquidem est hæc memorabilis pugna juxta mare in agro Granelinghensi, mense julio. 13ª die, et anno præfato.

« Captæ sunt preterea inimicorum machinæ, bombæ sex ingentis magnitudinis quas in foro Audomarensi sæpe vidimus.

« Talem exitum habuit magnificus ille Gallorum in Flandriam ingressus. Sane (ut mihi videtur) non immerito (optime lector) cum israelitis ab Ægiptiis divina virtute liberatis, cantare nobis licebit, quod cum eis cecinit *legislator* Moyses, hujusque Soror Maria. Deum optimum Laudantes ac dicentes: « (Exodi 15). Cantemus domino gloriose enim magnificatus est: equum et ascensorem dejecit in mare, etc. » — Vale lector, et nobis congratulare [1]. »

« Hæc ad futuram rei memoriam scripsit frater Ludovicus Talesius, R. Clarimarisci, an. 1558. Die priscæ Virginis Sacro 18 januar. V. p. 89. »

Vivit post funera virtus.

« An. 1559. april 7. Audomari, inter Hispaniæ et Galliæ Reges, magno populi Gaudio, immo totius orbis Christiani gratulatione : pax nunciatur facta. »

Laus Deo 1559.

[1] Hæc concordant cum superius allegatis a D. J. Vignon, p. 89. (Ce récit concorde avec celui de Jacques Vignon).

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ANTOINE, DE CANTELEU, 41e ABBÉ.

Avènement : 1577 — Mort : 1589

(1577-1589).

SOMMAIRE :

ANTOINE, de Canteleu, coadjuteur, prend immédiatement possession. — Sa naissance. — Sa famille — De bonne heure il méprise les vanités humaines et entre à Clairmarais sous son oncle. — Sa prise d'habit. — Ses bonnes dispositions. — On l'envoi à Louvain. — A son retour on lui donne une chambre à part. — Il est nommé Prieur, quoique très jeune. — On songe à lui pour la coadjutorerie. — Il est proposé. — Opposition. — L'Abbé passe outre — Il envoie la feuille d'élection à Bruxelles et obtient un brevet. — Approbation donnée par l'Abbé de Citeaux. — Le nouveau coadjuteur entre aussitôt en fonctions. — Les opposants font un mémoire contre lui. — Il supporte tout avec patience, cherchant, mais en vain, à fléchir ses adversaires. — A la mort de Dom. DE CROIX, il est reconnu de nouveau et approuvé par D. LUPIN LE MIRE. — A son entrée en fonctions il cherche à calmer les divisions et à rétablir sa réputation. — Il y parvient mais il est dénoncé. — Visite ordonnée par l'Abbé de MORIMOND, Visiteur Général. — Procès-verbal des Abbés des Dunes et de Loos. — Enquête favorable. — Tous les moines sont interrogés et les deux dénonciateurs découverts. — L'un avoue sa faute, il est pardonné. — L'autre persis-

1577—1589 tant, est renvoyé à l'Abbé de Clairvaux — Réflexions — Le calme est rétabli — L'Abbé détruit par ses actes toutes les préventions. — Il est regretté à sa mort. — ANTOINE, de Canteleu, en pleine possession de sa charge s'en acquitte ponctuellement. — Nomination du Prieur. — Restaurations à la maison. — Constructions. — Accroissement de la bibliothèque.— Sentence relative à la dîme de Grosseliers. — Mort de JEAN, de Saint-Omer, Seigneur de Morbecque. — JEAN SIX, nommé Évêque de Saint-Omer (1581). — Tremblement de terre. — Mort de LOUIS DU TAILLIS. — Il est remplacé par JACQUES VIGNON, l'un des anciens dénonciateurs. — Réflexions. — L'Abbé acquitte les dettes et augmente les revenus. — PH. HILSTIUS, nommé Grand Bailli. — Procès pour la rivière de Nieurlet. — Transaction au sujet d'un arrentement au sieur DE WEZ, pour la ferme du Quilleval. — Démission de Dom. NICOLAS BOUCHERAT, Supérieur de Citeaux. — Les officiers du baillage de Saint Omer réclament une redevance de *deux carpes*.— Ils sont déboutés. — Invasions françaises dans la garnison de Cambrai. — Destruction de l'Abbaye Saint-André aux-Bois. — Assassinat du Prince d'Orange. — Jean Ballin écrit son *Promptuaire* — Sépulture de JACQUES VIGNON Prieur. — Nomination de HUBERT RAOUL à sa place (1585). — Mort de GRÉGOIRE XIII. — Nomination de SIXTE V. — Famine européenne (1586). —Synode provincial à Mons. — Visite régulière de l'Abbaye par le Nonce. — Charte et prescriptions datées de Saint-Bertin. — EDMOND, de La Croix, tient un chapitre général. — Citeaux est saccagé et incendié. — ANTOINE, de Canteleu, a besoin de repos. — Il est épuisé par les peines et les agitations. — Ses qualités.— Services par lui rendus. — Sa modestie. — Sa sobriété. — Sa simplicité. — Sa patience. — Il tombe malade — Il est administré. — Bénit sa communauté et meurt, en juillet 1589, à l'âge de 48 ans. — Son inhumation dans l'église. — Son épitaphe par HILSTIUS. — Oraison funèbre par le même. — Ses armoiries. — Son éloge. — Contemporains. — Date de leur mort. — Dom. Jean Ballin. — Ses ouvrages. — Opinion des auteurs. — Sa mort. — Sa sépulture. — Son portrait.

A la mort d'ANTOINE, de Croix, l'Abbaye ne demeura pas un instant vacante, ANTOINE, de Canteleu.

neveu du défunt, prit immédiatement possession du siège, en vertu des lettres de coadjutorerie avec future succession, lesquelles lui avaient été conférées, peu d'années auparavant, à la demande de son oncle. ANTOINE était neveu de Dom. DE CROIX du côté maternel, il naquit à Saint-Omer d'une ancienne et noble famille du pays d'Artois, que l'on fait remonter au XIIe ou XIIIe siècle [1]. On trouve des Seigneurs DE CANTELEU, à la suite des anciens Comtes de Saint-Pol, dont dépendait la terre d'où ils ont pris le nom. Cette famille a toujours vécu très noblement et s'est longtemps maintenue avec honneur dans les environs de Lille.

1577—1589

Le 41e Abbé de Clairmarais, méprisant les avantages de sa naissance et appréciant de bonne heure, à leur valeur, toutes les vanités humaines, entra dans ce monastère sous le gouvernement de son oncle ANTOINE, de Croix, il reçut l'habit de ses mains, fit profession en sa présence et s'annonça si bien qu'il justifia bientôt les meilleures espérances. Aussi l'Abbé ne négligea-t-il rien pour cultiver son esprit et compléter son éducation ; le jeune novice fut envoyé à Louvain où il parut avec succès pour la licence sur les bancs de cette célèbre Université : à son retour [2], son oncle pour lui faciliter ses études, lui

[1] Le m^{ss} de Bertin de Vissery contenait une notice généalogique sur la famille DE CANTELEU, page 9, mais cette page et quelques autres ont été arrachées ; dès lors les renseignements nous manquent à cet égard

[2] Hist. Clar., tom. II, pag. 107 et 108. — Gall. Christ., tom. III, pag. 331.

1577—1589 fit préparer une chambre à feu, qui depuis a toujours servi aux Sous-Prieurs....

Aussitôt que les fonctions de Prieur devinrent libres par le décès de DANIEL LAVENDE, le 30 octobre 1557, ANTOINE, de Canteleu, y fut appelé par son oncle, quoiqu'il fût encore très jeune; il avait d'ailleurs, on le sait, comme son prédécesseur le grade de licencié en théologie; dans ses nouvelles fonctions il chercha tellement à s'attirer les bonnes grâces de tous et surtout celles de l'Abbé, que déjà Dom. DE CROIX songeait à lui pour en faire, un peu plus tard, son coadjuteur et lui assurer sa succession future. Lorsque le moment fut venu pour lui de réaliser cette pensée, l'Abbé en fit part à la communauté qui, il faut le dire, ne lui donna pas unanimement son approbation; il eut des opposants à cet acte de népotisme, les uns alléguaient que le candidat était trop jeune, d'autres invoquaient d'autres raisons; pourtant D. DE CROIX ne se rebuta point, il passa outre aux réclamations et profitant des suffrages qui avaient été donnés à son neveu, il envoya sur le champ la feuille de cette élection à la Cour de Bruxelles, et en reçut un brevet favorable pour ANTOINE, de Canteleu, le 1er juin 1575. — Cela fait, l'Abbé obtint sans délai la collation et les provisions de la part de NICOLAS BOUCHERAT, 51e Abbé de Citeaux, qui leur donna son entière approbation [1].

[1] Hist de Clair. tom. II, pag. 108 et 109.
Nous donnons textuellement, un peu plus loin, cette approbation de l'Abbé de Citeaux, comme pièce justificative, pag. 533.

Ainsi confirmé dans les fonctions de coadjuteur, ANTOINE, de Canteleu, sut s'y maintenir malgré l'opposition sourde qu'on lui faisait et malgré le mécontentement peu dissimulé de ses opposants.... Les choses pourtant furent poussées si loin, que deux religieux rédigèrent contre lui un mémoire accusateur pour essayer d'obtenir sa révocation [1]. — ANTOINE fit semblant de rien, il supportait avec patience et résignation les misères dont l'abreuvaient ses adversaires, cherchant toujours, mais en vain, à fléchir leurs préventions, ce à quoi il ne put parvenir. A la mort d'ANTOINE, de Croix, le 25 janvier 1575, ANTOINE, de Canteleu, devint Abbé, il fut reconnu de nouveau et son élection nouvelle reçut alors l'approbation de D. LUPIN LE MIRE, 44e Abbé de Clairvaux, qui lui accorda tous les pouvoirs spirituels, par lettres patentes du 13 février de la même année. Aussitôt après sa prise de possession, la première pensée comme les premiers soins de l'Abbé, furent d'adoucir les esprits et de calmer les divisions qui avaient agité son coadjutoriat, il tenait aussi à rétablir sa réputation que ses adversaires avaient cherché à flétrir en exigeant même qu'il rendit compte de tout ce qui s'était fait pendant qu'il était coadjuteur... ANTOINE, de Canteleu, fit si bien, il mit tant de tact et d'adresse dans sa conduite, que l'Abbé de MORIMOND, Vicaire général de Citeaux et de Clairvaux, ayant donné mission aux Abbés des Dunes et de

1577—1589

[1] Hist. mss et inédite de Clairmarais, par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 112, lin. 1 à 4.

1577—1589 Loos, de visiter Clairmarais [1], pour faire une enquête au sujet du mémoire adressé à la Cour contre l'Abbé, le résultat de cette enquête fut entièrement favorable à ANTOINE. Tous les religieux furent interrogés, l'un après l'autre, ils eurent à répondre la main sur la conscience : *Omnibus sigillatim religiosis interrogatis... manu pectori apposità....* [2] ; et l'on découvrit ainsi les deux dénonciateurs qui, abusant du nom de leurs confrères, leur avaient prêté des sentiments qui n'étaient pas les leurs.... L'un reconnut sa faute et reçut son pardon, c'était D. JACQUES VIGNON, l'autre, persistant dans ses envieuses déclarations, fut renvoyé et mis à la disposition de l'Abbé de Clairvaux [3]. — Ainsi se termina cette malheureuse tentative de quelques esprits inquiets, jaloux, égoïstes et turbulents, comme toujours il s'en rencontre partout, à la campagne et à la ville, dans le cloître comme dans le monde, sous la soie comme sous la bure.... Pétrie du même limon, la pâte humaine est toujours la même.... Mais la visite des commissaires avait porté ses fruits. Aussitôt après le départ du moine récalcitrant, le calme revint dans la maison et l'Abbé ne tarda pas à attirer à lui l'estime de ses frères et à extirper toutes les préventions qui avaient pu s'élever contre lui ; ses actes se chargèrent de le justifier si bien, que celui dont l'élévation avait ins-

[1] Nous donnons aux preuves, pag. 535, le texte du procès-verbal de cette visite qui eut lieu le 28 mars 1577.

[2] Rapport des commissaires. — Bertin de Vissery, t. II, pag. 113.

[3] Hist. ms et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 113.

piré quelques craintes, ne laissa après sa mort que des regrets [1]. 1577—1589

A peine débarrassé des entraves qui le gênaient et aussitôt en pleine possession de sa charge, ANTOINE s'appliqua à en remplir ponctuelllement toutes les attributions, son premier soin fut de pourvoir aux fonctions Priorales et il fut heureusement inspiré en y appelant LOUIS DU TAILLIS.... Il ordonna les réparations urgentes à l'intérieur et fit établir alors (1577) la muraille, située au-dessous de la chambre du directeur de la basse cour, laquelle s'étendait jusqu'au bout des étables à vaches. Les dommages extérieurs ne furent ni oubliés ni négligés, les fermes désolées par la guerre furent remises à neuf: rien n'échappa à la sollicitude Abbatiale, qui dépensa alors fort utilement des sommes considérables [2].

Aussi savant que pieux, ANTOINE tint à honneur d'accroître la bibliothèque que LOUIS HERTAULD avait reconstituée et il s'y appliqua avec un soigneux discernement [3].

En 1580, cet Abbé obtint une sentence relativement à une partie de dîme, située à Grosseliers. — Le 2 février de la même année, il présida dans son église au service funèbre de JEAN, de Saint-Omer, Seigneur de Morbecque, descendant des Châtelains, les bienfaiteurs de l'Abbaye, mort à Aire et inhumé dans la collégiale de Saint-Pierre en cette ville [4].

[1] Idem. idem. 113 et 114.
[2] Hist. de Clair. tom. II, pag. 114.
[3] Idem. idem.
[4] Dom. Jean Ballin et Bertin de Vissery.

1577—1589 — JEAN SIX, né à Lille, nommé Évêque de Saint-Omer, avait pris possession de son siège [1] peu de temps après le tremblement de terre qui, d'après les chroniques Lilloises, renversa le clocher de Notre-Dame de Lorette (1581) [2].

Peu après, l'Abbé de Clairmarais eut à rendre les derniers devoirs à D. LOUIS DU TAILLIS, Prieur de la maison, lequel mourut emportant l'estime et le regret de tous ses confrères (1582). En cette circonstance, ANTOINE, de Canteleu, donna une nouvelle preuve d'abnégation et de son oubli des injures.... Il appela aussitôt D. JACQUES VIGNON l'un de ses dénonciateurs passés, mais repentant, à la place de LOUIS DU TAILLIS....

On se souvient que Dom. VIGNON, le chantre, l'historiographe de CHARLES-QUINT, avait assez fait pour être bien en Cour, dont il se croyait peut-être en droit d'attendre quelque chose.... Ce désir naturel, sans doute, mais tant soit peu mondain pourtant pour un moine, qui fait vœu de pauvreté, n'aurait-il pas donné en partie naissance à l'acharnement personnel qui fut déployé contre ANTOINE, de Canteleu, si inopinément promu à la prélature ?... Dans un siècle positif comme le nôtre où l'on est convenu de ne *rien* donner pour *rien*, peut-être est-il permis de le croire sans porter atteinte à la mémoire de JACQUES VIGNON ? Quoiqu'il en soit, son erreur lui a été pardonnée... Nos lecteurs lui pardonneront aussi... Son erreur est

[1] Dom. Guislain-Campion. — Bertin de Vissery, t. II, pag. 114.
[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 114, lig. 29.

celle de tous les siècles.... Rarement on se rend justice à soi-même, rien n'est plus difficile que de se bien connaître : *Nosce te ipsum*....

1577—1589

Toujours bienfaisant envers tous, ANTOINE, de Canteleu, acquitta les dettes de la maison et s'efforça d'en augmenter les revenus [1]. En même temps qu'il élevait PHILIPPE HILSTIUS aux fonctions de Grand Bailli du monastère, l'Abbé soutenait une difficulté avec la justice de Tournehem au sujet de la rivière de Nieurlet, pour la jouissance de laquelle il obtint une sentence provisionnelle en sa faveur (1585).

Dom. PEPIN, 39e Abbé, autorisé par l'Empereur et par l'Abbé de Citeaux, avait donné à *cens*, en 1545, la *cense* terre du *Quilleral* au sieur DE WEZ, pour la somme de 14 livres de gros par an. Mais ANTOINE, de Canteleu, trouvant cette arrentissement (sic) onéreux, retira de gré à gré cette terre des mains de l'occupeur, pour le prix de 1,500 florins, à cause d'une irrégularité dans l'acte. — Ces lettres signées DE WEZ, portent la date de 1584 [2].

Cette même année, alors que Dom. BOUCHERAT abdiquait les fonctions de général de l'ordre, pendant le chapitre général qui venait de s'ouvrir [3], une singulière difficulté s'élevait entre les officiers du bailliage de Saint-Omer et les religieux de Clairmarais. Ces Messieurs, disent les écrivains de l'Ab-

[1] Dom. Guislain Campion. — Bertin de Vissery, t. II, pag. 115.

[2] Hist. Clar. tom. II. pag. 115.

Le prix du marc d'argent était alors de 19 à 20 livres (Dupré de Saint Maur).

[3] Idem, idem. pag. 115, lig. 29. — D. Jean Ballin.

1577—1589 baye, s'étaient arrogé le droit d'exiger une redevance de *deux carpes* pour chacun d'eux, ce qui leur fut refusé ; sur ce refus, ils intentèrent un procès aux moines et furent déboutés de leurs prétentions [1]. Nous regrettons de ne pas avoir retrouvé les motifs sur lesquels Messieurs les officiers Audomarois basaient leur demande ; ces motifs graves, sans doute, seraient assez curieux à connaître, ne fût-ce que comme peinture de mœurs.

Probablement cette même année encore, les troupes françaises qui occupaient Cambrai, continuaient leurs invasions et leurs désordres dans la contrée. L'Abbaye de Saint-André-au-Bois venait d'être entièrement ravagée [2], alors que le Prince fondateur de la république Batave, tombait assassiné à Delft, sous les coups du Bourguignon BALTHAZARD GIRARD [3] (1584).

Pendant ces graves événements qui eurent un grand retentissement dans le pays, le moine D. JEAN BALLIN écrivait paisiblement, dit un chroniqueur, le *Promptuaire d'histoire de son œuvre* [4], datée du

[1] Hist. Clar., tom. II, pag. 116, lin. 4.

« Le résultat fut qu'ils tombèrent de cause, dit-on, dans toutes les affaires litigieuses qui concernaient son Abbaye. ANTOINE avait soin de s'éclairer des lumières des hommes de loi les plus habiles. Son conseil ordinaire et de prédilection, était Me ANTOINE AUBRON, l'un des premiers jurisconsultes et des hommes les plus intègres de Saint Omer. » — « *Integerrimi jurisconsulti Antonii Aubron, primarii apud Audomaropolitanos consiliaris.* » — (Tom. II, pag. 147).

[2] D. Guislain-Campion. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 116.

[3] Idem, idem.

[4] Bertin de Vissery, pag. 116, lig. 27.

petit jardin attenant à sa cellule (23 novembre 1585), alors que son Abbé donnait la sépulture et sa bénédiction dernière à D. JACQUES VIGNON, qui venait de mourir investi des fonctions Priorales, déférées à sa mort à D. HUBERT RAOUL, bachelier en théologie. 1577—1589

A cette époque, l'Église romaine était également en deuil, elle venait de perdre son chef. GRÉGOIRE XIII, était descendu dans la tombe le 10 avril, SIXTE V, ne devait pas tarder à prendre sa place [1].... Une famine presque européenne allait inaugurer les premiers jours du règne de ce Souverain-Pontife [2]. Alors se tenait un synode provincial dans la ville de Mons, on y voyait l'illustrissime JEAN-FRANÇOIS BONHOMME, Évêque et Comte de Verceil, nonce du Pape SIXTE V, légat *à latere*, Monseigneur de BERLAYMONT, Archevêque de Cambrai, et plusieurs autres Pontifes, les sièges de Saint-Omer et de Tournai étaient vacants.... Lorsque l'assemblée eut terminé ces opérations, le nonce apostolique se rendit à Clairmarais pour en faire la visite régulière, après laquelle Sa Grandeur se dirigea vers le monastère de Saint-Bertin, d'où Elle délivra la charte officielle de son inspection, pièce contenant toutes les prescriptions réglementaires qu'il fallait rigoureusement observer.

[1] Il fut élu 14 jours après — (L'art de vérifier les dates).

[2] D. Jean Ballin. — M[ss] de Clair.. t II. pag. 116 lig 16 et 17.

[3] Il y avait autrefois dans la bibliothèque de l'Abbaye, parmi les rubricaires, un livre intitulé : « *Reformationis Ecclesiasticæ decreta generalia omnium ecclesiarum usibus accommodata à Fr. Bonhomme dei et apost. sedis gratiâ Episcopo Vercellarum legato.* » — *Coloniæ, 1585.* — (In-8°).

1577—1589 Nous donnons *in extenso* aux pièces justificatives [1], le texte entier de cette charte, aussi respectable par sa date que par ce qu'elle renferme; elle forme pour ainsi dire la règle entière de l'Abbaye de Clairmarais; elle nous a été conservée par Bertin de Vissery, qui, dit-il, l'a copiée sur un titre qui menaçait ruine au XVIIIe siècle. Cette pièce est datée de Saint-Bertin du 21 février 1586 [2].

A la suite de cette visite D. ROLAND, du Choquel, et D. JEAN GALLET, furent envoyés étudier à Douai, où ils moururent peu après.

Trois ans s'écoulèrent alors assez paisiblement pour le monastère; à cette époque D. EDMOND, de La Croix, 52e Abbé de Citeaux, tint le chapitre général de cet ordre, presque au même moment où sa maison était pillée, saccagée et incendiée [3].

Mais ANTOINE, de Canteleu, quoique jeune encore (il avait à peine 48 ans), avait déjà besoin de repos, l'activité de son esprit, la fécondité de ses ressources, son zèle pour tous, les devoirs de sa charge non moins que l'inquiétude et l'embarras que lui causèrent bien des moments difficiles, avaient altéré ses forces, plutôt que son courage. Ce Prélat avait

[1] Voir cette piece justificative, pag 536.

C'est en se rendant à ce synode que l'Évêque de Saint-Omer, JEAN six mourut a Lille, sa ville natale, il fut inhumé dans l'église Saint-Étienne, dont il avait été curé. Son cœur fut rapporté dans la Cathédrale de Saint Omer et placé vers l'entrée du chœur. JEAN, du Vernois, Dominicain bourguignon, lui succéda.

[2] Hist. Clar., tom. II, pag 116-117.

[3] Hist. Clar., tom. II, pag. 116.

rendu bien des services à la communauté par ses bons exemples, ses précieux conseils, son habitude d'ordre et d'économie qui lui permirent, au-dedans, de réparer bien des maux et de parer à bien des désastres.... Au-dehors et pendant la tenue des Etats dont il faisait partie, il déploya toujours un caractère calme, noble et énergique en présence des dangers qui menaçaient l'ordre public. Partout, malgré sa résistance à d'injustes prétentions, il sut s'attirer les sympathies générales.... En un mot, c'était un homme sage, prudent, zélé pour son salut et celui de ses frères, il était ponctuellement assidu dans l'accomplissement de ses devoirs.... Simple dans sa mise, sans recherche dans sa personne, modeste dans son mobilier, sobre dans ses repas, dont le luxe et le superflu étaient toujours bannis, dans la crainte de donner le mauvais exemple. Sa complexion, faible d'ordinaire, n'admettait même pas ce qui aurait pu adoucir ses visibles souffrances. Pendant une vie des plus agitées, à cause des guerres et des discordes civiles, ANTOINE, de Canteleu, montra toujours une patience [1] au-dessus des plus vives émotions et un courage assidu pour réparer les pertes.... Mais enfin, accablé, épuisé de peines, de fatigues et de chagrin, il tomba malade au mois de juin 1589, et se fit aussitôt administrer le Saint-Viatique.... Quelques semaines après, sa maladie se prolongeant et menaçant de devenir plus sérieuse, il reçut de nouveau les Sacre-

1577—1589

[1] Hist. de Clair., tom. II, pag. 122.

1577—1589 ments à la grande édification de toute la communauté à laquelle il donna publiquement sa bénédiction, puis il s'endormit du sommeil du juste, le 4 des nones de juillet 1589, à l'âge de 48 ans, après avoir rempli pendant 19 mois les fonctions de coadjuteur et 12 ans 5 mois celles d'Abbé.

C'est le premier Prélat qui ait été inhumé dans son Eglise abbatiale. Il fut placé dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, à 21 pieds de distance des marches de l'entrée et à 11 pieds de la boiserie appliquée aux murs fermant les carolles.... Sur sa tombe on voyait une pierre bleue de 2 pieds et demi, en forme de losange. Il y était représenté en cuculle avec ses armoiries et l'inscription suivante :

HIC JACET R. D. ANTONIUS DE CANTELEU, ABBAS HUJUS DOMUS QUI OBIIT, 4° NONAS JULII, ANNO 1589, ÆTATIS 48. R. I. P.

Cette pierre tumulaire a été transportée plus tard à l'entrée de la chapelle Sainte-Anne.

Hilstius, Grand Bailli du monastère, consacra à la mémoire d'Antoine, de Canteleu, une épitaphe en vers latins, fort élégamment tracés ; cette page de marbre demeura longtemps appliquée à la muraille la plus voisine de la sépulture quelle rappelait ; elle disparut en même temps que la pierre tumulaire, lorsque Dom. Maillard, 51[e] Abbé, fit paver le sanctuaire en marbre et le garnit de boiseries [1].

[1] Bertin de Vissery, tom. II. pag. 155.
Le texte de cette inscription avait été transcrite dans le 3[e] volume

Un autre monument beaucoup plus précieux et 1577—1589
également émané de la docte plume d'HILSTIUS, est l'oraison funèbre de ce Prélat. Cette pièce biographique contenant 30 pages in-8°, a été retrouvée en original dans un manuscrit de la bibliothèque de Clairmarais, intitulé : *Magister Richardus à S^{to} Laurentio de charitate et aliis virtutibus....* Une copie textuelle en a été faite par D. Bertin de Vissery, qui a pu ainsi en assurer la conservation [1]. — Cette pièce a pour titre : « *De Vitâ et Laudibus R^{di} Patris* « *D^{ni} Antonii, de Canteleu, S^{æ} Th^{æ} Licentiati B.* « *M. Claromarisci Cisterciensis ordinis nuper Ab-* « *batis oratio funebris edita a D° Phil^{ro} Hilstio* « *hujus cœnobii summo prætore. — Anno 1589.* » — Cet éloge est écrit en fort bon latin, il indique dans la forme oratoire, tous les détails de la vie du défunt dont il énumère les qualités, en donnant à la fois une juste idée du talent, de l'érudition de l'écrivain et de l'orateur chargé de les rappeler [2].

Les armoiries des CANTELEU étaient fond d'or, barré de gueules au milieu, avec une gerbe d'or. — Mais ANTOINE, dit-on, portait écartelé avec celles d'ANTOINE, de Croix, son oncle, avec la devise :

Sustine et Contine [3].

de l'Histoire de Clairmarais (tom. III, pag. 32). — Ce monument épigraphique a disparu avec le volume dont nous regrettons la perte.

[1] Hist. de Clairmarais, tom. II, pag. 123 à 154. — Nous y renvoyons nos lecteurs.

[2] La longueur de cette pièce nous force à ne point la transcrire ici, nos lecteurs pourront la consulter, pag. 123 à 154.

[3] Hist. de Clairmarais par Bertin de Vissery, pag. 107, tom. II.

1577—1589 D. Martin Dubuisson ou Hilstius, on ne sait pas bien lequel, mais probablement le premier, a aussi retracé l'éloge d'ANTOINE, de Canteleu :

« Immeritas placat. studiis ANTONIUS iras,
« Plaudenti toto præficitur que grege.
« Censibus exonerat cætum, restaurat et auget
« Prædia. doctrina, conspiciendus obit [1]. »

Parmi les religieux contemporains dont les nécrologes assignent la mort survenue pendant l'administration suivante : nous rencontrons [2] :

D. ANDRÉ TALLEUX, mort en 1589, il fut inhumé dans la partie occidentale du cloître. — ROLAND, du Choquel, mort en 1590. — D. ALSARIMUS QUARTIER, mort en 1591. — D. ROBERT BART, mort le 7 janvier 1593. — D. JEAN GALLET, mort à Douai le 31 juillet 1593. — Cette même année 1593, mourut également au monastère de Clairmarais D. JEAN BALLIN. Dom. CHARLES, de Wisch, Prieur des Dunes, a écrit ce qui suit dans sa bibliothèque des écrivains de son ordre [3], sur le compte de cet historien.

« *D. Joannes Ballin monachus cœnobii de Claromarisco, diœcesis Audomarensis, scripsit historiam ab orbe condito usque ad sua tempora* (1599, 2 tom. divisam). *M. S. in Claromarisco. Vide Ant. Sanderum, tomo 2. Flandriæ illustratæ in descriptione*

[1] Idem, idem, pag. 154.
[2] Idem, idem, pag 161.
[3] Hist. m[ss] et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 161. — Dom. Charles, de Wisch, pag. 175.

cœnobii Claromariscensis......... intelligo tamen, nunc ex religioso quodam dicti Monasterii, opus hunc in nupero bello Gallico periisse, saltèm quo ad Tomum alterum. »

1577—1589

Après avoir donné ces citations, Dom. Bertin de Vissery, ajoute : « Il nous reste un petit manuscrit de la main de ce religieux, qu'il commença le 23 de novembre de l'an 1585, portant pour titre : *Promptuaire de tout ce qui est arrivé* (sic) *plus digne de mémoire, depuis l'an 1500. — Recueillie, par F. Jean Ballin, religieux de Clairmarais, l'an 1585* [1]. »

L'auteur dit dans la préface de ce promptuaire, « qu'après avoir rempli le devoir de son état et de « sa profession au service divin, il se mit à faire un « recueil d'une quantité de choses dignes de mé- « moire qu'il a écrit plus amplement en *trois* autres « volumes, et qu'*ici* il ne fait qu'un abrégé de divers « faits, en marquant quelquefois les années, les « mois et les jours, selon leur incident, de plus, « qu'il laissa en plusieurs endroits du blanc pour y « marquer ce qu'il pourra trouver de plus mémora- « ble. » — Il ajoute ensuite : « Je vous prie (ami « lecteur) de ne vous point détourner de cette lec- « ture pour tout ce que quelques esprits rêveurs « pourraient vous objecter par envie pour vous en « détourner, alléguant que je n'écris que des choses « de petite conséquence et arrivées fort ancienne- « ment.... Laissant là de telles gens, je prie Dieu

[1] Hist. ms et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 161.

1577—1589 « qu'il vous donne toute sorte de prospérité. — *De*
« *notre petit jardin le 25 novembre 1585. F. J.*
« *Ballin.* »

D. Bertin ajoute ici la réflexion suivante : « Avant
« Dom. J. Ballin, de son temps et à présent, il y a
« eu et il y aura toujours des gens oisifs pour être
« les censeurs sévères de ceux dont ils ne voudraient
« point imiter l'exemple par le travail, de crainte de
« se trop gêner ou d'être critiqués ?.... »

La préface de Jean Ballin, démontre clairement que ce religieux a écrit une histoire chronologique en 3 volumes et que le Prieur des Dunes, Charles, de Wisch, a commis une erreur de dates, que Ballin rectifie lui-même, il a commencé son travail en 1500, et il n'a pu le continuer jusqu'en 1599, puisqu'il est mort en 1593, il y eu encore une autre inexactitude quant au nombre des volumes qui étaient de 3 et non de 2.

Il faut, en outre, que cet intéressant travail, écrit en français et inédit, ait disparu en entier, puisque du temps même de Bertin de Vissery il n'en restait plus de trace au monastère.

Henriquez, Mireus et autres, parlent partout avec éloge des œuvres de Jean Ballin.

Tout ce que nous savons, c'est que, à notre connaissance, il n'existe plus aujourd'hui que deux manuscrits de Dom. Ballin ; l'un, un gros volume historique qui se trouve actuellement, on ne sait comment, à la bibliothèque publique de la ville de Mons (en Hainaut), et l'autre qui, sous le n° 799 du catalo-

gue de l'Abbé Aubin, figure dans la bibliothèque de 1577—1589 la ville de Saint-Omer.... Ce que nous pouvons dire également, c'est que, ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne sont le grand travail annoncé par l'auteur.... Le manuscrit de Mons, dont nous n'avons pas une connaissance personnelle, pourrait bien être, peut-être, le Promptuaire dont il est question. C'est un fait qui, d'après les indications ci-dessus, peut être facile à vérifier. Quant au manuscrit de Saint-Omer, il paraît offrir un médiocre intérêt pour l'histoire.

Ce qui est beaucoup plus certain, c'est que le moine JEAN BALLIN, est mort le 14 avril 1593, et qu'il fut inhumé au bout du cloitre de lecture, auprès de la statue de la Vierge. Ce fait est établi par l'ancien registre de la chapelle, de la porte du monastère où l'on voyait d'ailleurs sa signature comme curé des domestiques, pendant les années 1590, 1591 et suivantes [1].

Dom. de Vissery assure avoir encore vu son épitaphe appliquée à la muraille, sur un tableau fort bien peint, en forme de triptique et représentant la figure de Notre Seigneur Jésus-Christ, couronné d'épines, vis-à-vis la chapelle dédiée à Saint-Bernard [2].

Sur l'une des portes de ce triptique on voyait Notre-Dame des Sept-Douleurs et sur l'autre le portrait de JEAN BALLIN, qui paraissait être d'une taille moyenne, le visage pâle, maigre et long, les yeux

[1] Idem, idem, pag. 163.
[2] Ce tableau fut enlevé, dit Dom. de Vissery, en 1756.

1577—1589 peu grands, le nez aquilin ; en dernier lieu il ne restait plus que la tête, le reste avait été égaré.... Aujourd'hui ces lignes sont le seul souvenir qui soit conservé de la figure de cet annaliste Cistercien dont on regrette de n'avoir plus les ouvrages [1].

[1] Hist. inédite et manuscrite de Clairmarais, tom. II, pag. 163.

APPROBATION DU GÉNÉRAL DE L'ORDRE POUR LA NOMINATION D'ANTOINE, DE CANTELEU, COMME COADJUTEUR [1].

« F. Nicolaus Boucherat Cistercii Abbas Cabil. diæc. S. Th. professor totiusque dicti Cisterc. ord. capituli generalis plenariâ fungentes potestate.

« Charissimo nobis in Christo fratri Antonio, de Canteleu, reliogioso Monasterii nostri de Claromarisco, presbitero expressè professo et in Sacrâ theologiâ licentiato, salutem per Christum.

« Visis litteris Suæ Majestatis Catholicæ quibus consentit ut venerabilis et charissimus nobis in christo coabbas de Claromarisco D[um] videlicet Antonius, de Croix, eligat in suum coadjutorem D[num] Antoine, de Canteleu, dicti Monasterii religiosum expressè professum et presbiterum et litteris publici notarii manu subscriptis die 27. Augusti anni D. 1575. Quibus nobis constitit prefatum venerabilem Abbatem, dictum Antoine, de Canteleu, in suum coadjutorem elegisse, et hoc quidem priori et religiosis prædicti Monasterii de Claromarisco congregatis intimasse, et insinuasse, plures que ex præfatis religiosis cum priore dictam electionem, seu nominationem, gratam habuisse : nos, tam nostrâ paternâ, quam capitulari auctoritate quâ plenariè fungimur, supra nominatam electionem sic de tua personâ factam tam per dictum venerabilem Abbatem, quam per dictos religiosos confirmamus, ratificamus, et approbamus ;

[1] Hist. m[ss] a Bertino de Vissery, tom. II, pag. 109 a 111.

teque de cujus religionis zelo, morum probitate, vitæ munditiæ, et singulari doctrinâ plenè in domino confidimus, in coadjutorem dicti monasterii creamus, et instituimus, volentes ut gaudeas primâ sede post Abbatem, ac omnibus privilegiis, et prœeminentiis quibus coadjutores Gaudere soliti sunt. Cum autem ultimus dies supra nominati Abbatis advenerit, quam felicem ei optamus, te et nunc, prout et tunc, et tunc prout nunc statim post decessum dicti Abbatis ejusdem Monasterii de Claromarisco Abbatem declaramus, pronuntiamus, et instituimus ; dantes tibi et nunc prout et tunc, et tunc prout et nunc, auethoritatem regendi Monasterium de Claromarisco in temporalibus, et spiritualibus, videlicet post præfati venerabilis obitum. Mandamus itaque in virtute salutaris obedientiæ, et sub poenis et censuris nostri ordinis, omnibus, et singulis ejusdem Monasterii regularibus personis, et aliis nobis subjectis ut te in coadjutorem dicti Abbatis recipiant, tibique post ejusdem obitum, solitam in notro ordine obedientiam prestent.

« Datum in Monasterio nostro de Clarocampo die 19 mensis 8^{bris} anno prœdicto sub appensione majoris sigilli nostri, et signi manualis secretarii nostri subscriptione. »

Erat signatum.

F. Nicolaus Boucherat, Abs. Cist.

Précis de la visite de Robert, Abbé des Dunes et de Pierre, Abbé de Loos, délégués pour faire une enquête sur les dénonciateurs (28 mars 1577)[1].

« Anno 1577, die 28 martii.— Robertus Dunensis, et Petrus Laudensis Abbates : ex commissione R. D. Abbatis de Morimundo Vicarii R^{dmi} D. Abbatis Cistertii et D. Abbatis Claræval. hoc Monasterium visitaverunt pro libello supplici confecto a duobus religiosis hujus domus (et in consilio regio oblatum) in quo continebantur res in contumeliam, et vituperium nominis, et famæ R. D. Ant. Abbatis vergentes. Omnibus sigillatim religiosis interrogatis. Sub sacramento manu pectori apposità, invenerunt duos hujus rei auctores, qui, aliis insciis, aliorum nomina assumpserant. Primus culpam propriam agnoscens, eam fastus est, et de eà veniam humiliter deprecatus, dimissus est absolutus : alter vero, nec signo, nec facto, increpationibus resistens, nulloque modo resipiscens, ad dominum Clarævallensem, cum litteris testimonialibus dimissus est. »

[1] Hist. Clar., tom. II, pag. 113, lin. 3 a 17.

(Repert. Clairmarais)

Charte de visite du Nonce apostolique, contenant la règle à suivre par les religieux[1] (datée du monastère de Saint-Bertin, 21 février 1586).

« Nos Joannes Franciscus Bonhomme, Dei, et Apostolicæ sedis Gratia Episcopus Vercellensis et Comes, Sanctissimi D. N. D^{ni} Sixti divinâ providentiâ Papæ quinti, ejusdemque sanctâ sedis in inferioribus Germaniæ, ac Belgarum provinciis, civitatibus, et locis omnibus nuntius cum protestate legati de latere.

« Post quam Monasterium B. M. Claromarisci monachorum ordinis Cisterciensis visitassem, hæc infra scripta R. D^{mo} Abbati dilectisque nobis in Christo ejusdem Monasterii religiosis observanda mandavimus.

« 1. Inprimis, ut religiosi id temporis quod a divinis officiis superest, sacrarum litterarum studio, piisque meditationibus tribuere valeant.

« 2. Curet sedulò D. Abbas ut novitii qui post hac ad habitum, atque professionem admittentur, aliique juniores humanioribus litteris, ac doctrinæ Christianæ rudimentis, et catechismo Romano presertim imbuantur. Quam ob rem habere studeat semper, non solum novitiorum magistrum pro monasticâ disciplinâ, sed etiam pium doctumque virum qui eos grammaticam doceat; quo ad graviora studia ad quæ postmodum in publica gymnasia aliqui mittendi, aptiores evadant.

« 3. Pro religiosis provectioribus, habeat etiam D^{nus} Abbas alium pium, aptumque lectorem qui sacram scripturam pro eorum captu interpretetur.

« 4. His autem docendi muneribus facilè religiosi ipsi post quam in studiis bènè profecerint fungi poterunt magno cum

[1] Hist. m^{re} Clu., tom. II, pag. 117 a 120.

Monasterii commodo, et honore. Quare quos habet juniores professos, uti facere jam constituit, quamprimum ad studia mittat.

« 4 bis. Ad sacros ordines, maxime presbiteratus, religiosi ne admittantur ante legitimam ætatem a condilio tridentino prescriptam cum alioquin suspensionem a divinis, et irregularitatem incurrant prout presbiteri quibus absolutionis, et dispensationis beneficium impendimus : jam incurrerant. Quod vero de singulorum ætate certius deinceps constet, de illâ diligenter inquiratur. Ubi quisque ad habitum admissus ? In peculiari libro notetur, in quo libro, etiam dies et annus emissæ professionis et susceptionis ordinum unius cujusque adjiciatur.

« 5. Novitii aliique juniores quos non adeò frequenter confiteri et communicari accepimus ? Singulis diebus dominicis, tum etiam aliis solemnioribus ut est in visitatione patris venerabilis sacram communionem percipiant.

« 6. Omne proprietatis vitium atque etiam species, a religiosis procul Abesse debet ; quare in posterum juxtà optimam Abbatis mentem, religiosis omnia ad victum et vestitum necessaria subministentur, non autem pecunia, etiam minima pro vestibus ut hactenus factum est : memineritque ipse Abbas si in hoc remissior fuerit, sibi in constitutionibus visitationis a patre generali ordinis olim habitâ gravem excommunicationis poenam propositam esse.

« 7. Foeminarum ingressus a Monasterii Clausurà omnino prohibeatur, illa autem sic intelligi debet, ut quo religiosi per Monasterium liberè, et absque superioris licentiâ ire possunt, illuc foeminæ non ingrediantur, preter quam in Ecclesiam ; ad quam tamen non per Monasterii Claustrum, sed per portam majorem quæ est in Ecclesiæ Frantispicio accessus pateat, sed in chorum nequaquam.

« 8. Qui foeminas cujusvis generis intra Claustra admittere ausus fuerit, vel admitti permiserit, nisi fortasse processionum tempore, quo per Claustrum illud transire oporteat, sciat se

excommunicationis poenam ipso facto subiturum juxta constitutiones pontificis.

« 9. Bona Monasterii temporalia, quorum cum hisce tumultuosis temporibus laicis viris committenda necessariò fuerunt videat D^nus^ Abbas cum redditis dei gratià jam pacatioribus, per religiosos administrari expediat, quo sanè tamquam vera Monasterii nemora, fidelius, atque adeò accuratius operam suam prestituros verissimile est. Quia in ea tamen cavendum erit, ne religiosi extra monasterium ad hujusmodi officia gerenda soli dimittantur, sed comes, isque religiosus adjungatur qui administrationis adjutor, et vitæ quæ extra Monasterium transigitur custos, testisque esse poterit.

« 10. Officia porrò in monasterio, sive extra, religiosis commissa cum ad Abbatis nutum sint amobilia, expedire omninò censemus ad illa, ultra triennium quispiam administret, nisi fortasses Monasterii necessitas, aut evidens utilitas ipsius Abbatis arbitrio aliter postulet ?

« 11. In reliquis curet omni qua, par est diligentia idem R. Abbas et ordinis sui Cisterciensis, S^ti^ Benedicti videlilicet regulam et visitationis P^nis^ G^ralis^ decreta exactissimè observari.

« 12. In quarum rerum fidem has manu nostra sub signatas, sigillo nostro muniri jussimus.

« Datum in Monasterio S^ti^ Bertini Audomari die 21 mensis februarii anno 1588. Pontificatus S. D. N. D. Sixti V. Anno primo. »

Erat signatum.

J. F. epus Vercel.

SENTENCES RETROUVÉES SUR LES MURS DE LA PRISON.

A l'époque de l'administration d'Antoine, de Canteleu, on peut faire rapporter certaines devises ou sentences, inscrites sur les murs de la prison du monastère et qu'il est bon d'ajouter à celles que nous avons indiquées déjà dans le premier volume.

Parmi ces sentences on voyait encore celles-ci :

— *Locus penitentiæ sum.... 1555.— 1531.*
— *Hæc F. Darius.— Qui et Dumagny. Obiit 1573.*
— *Si fortuna juvat, caveto tolli.— 1550.*
Si fortuna tonat, caveto mergi.

— Osores tot virtus habet, quot sidera cœlum
Turpe segnis miles, turpe senilis amor.

— *Ex Erasmo Rothero damo, in paraphrasim Lucæ.*
Scribæ et pharisæi Messiam semper habent in ore, legem et justitiam sæpe versantur in templo, renuntiant crebrò, sed longè aliud celant in corde quam præ se ferunt. Specie horum, subdolos et impias cogitationes, eriget exorta lux evangelicæ veritatis.

— *Tempus graviora dabit, Deus, his quoque finem.*
— *Tribus vicibus hic missus fui.*
Primo an. 1558.— 2do an. 1559.— 3o 1561.

— O ! bone Jesu !
Te colo, te veneror, te mens animus que requirit.
Quem freta, quem ferre.
Cujus in exhaustum tempus, cujusque potestas.

Sancte Deus, sancte fortis, sancte immortalis miserere mei. 1559.

— En-dessous de l'image d'un hibou, on lisait :

Ignatius bubo, dirum mortis genus hic protendit.
Vince ferendo.

— A côté d'une croix surmontée d'une couronne d'épines, il y avait :

Fons patientiæ.

— On voyait ensuite en gros caractères cette confession ....

L'or et l'argent m'ont certe séduit,
Car l'an 1558, me firent faire ici mon logi
Donc te prie bravami, garde toi bien d'y venir,
Car nul ne sait ce que cest d'ici,
Que ceux qui en ont été punis. — 1559.

— En souffrant on devient vertueux.

— *Ludovicus Tavernier (subprior), is me pie vulne*[1] *ravit. Incurabili vulnere vulneratus est, nisi Jesus dominus adjuvaret eum. 1559.*

Virtutem primam scito compescere linguam ;
Nam Cato nulli tacuisse nocet, nocet esse loqutum.
Et quandoque nocet omnia vera loqui.
Vis sapiens dici, digito compesce labellum.
Vivere vis insons, os bene claude tuum.

Denique. plurima symbolicè representantur
Carceri mancipatis congruentia.... scilicet.
Formæ, tabularum decalogi. Gladii, imaginis mortis.
Et sagittæ.... Item quædam sententiæ B^ti Bernardi.

O Fons bonitatis, ave salve virguncula vitæ.
In qua speramus, anchora nostra in valle.
Candidulis Mariæ in omnibus sanctissima proles
Insule, qui resides flosculé pulcher ave.

In festo S^{tæ} M. Magdalene[2].

[1] Au milieu du mot *vulneravit* se trouve un cœur transpercé d'un glaive et surmonté d'une croix.

[2] Ces lignes ont été retrouvées sur une feuille détachée qui, après avoir été longtemps égarée, est retombée par hasard dans nos mains.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

HUBERT RAOUL ou RODOLPHE, 42e ABBÉ [1]. Avènement : 1590 — Mort : 1594

(1590-1594).

SOMMAIRE :

Vacance Abbatiale jusqu'au 4 janvier 1590.— HUBERT RAOUL, Prieur, est élu. — Il reçoit son brevet de PHILIPPE II, à la charge d'une pension.— Clause insolite qui retarde la confirmation.— Son installation. — Sa naissance. — Sa famille. — Ses dispositions. — Ses progrès. — Ce qu'était le frère de RAOUL, d'après lui-même. — HUBERT se sent appelé à la vie monastique. — Il entre à Clairmarais.— Il demande à étudier la théologie.— Il devient bachelier. — Il est nommé Prieur à 33 ans, puis Abbé à 36. — Témoins présents à son élection.— Nomination du Prieur, PIERRE FAUQUET. — L'Abbé part pour Bruxelles, il s'y fait bien venir.— Mort du Duc de Parme, à Saint-Waast d'Arras. — Son éloge prononcé par l'Abbé de Clairmarais. — Cet éloge est plusieurs fois publié. — Impression produite par l'Abbé de Clairmarais, qui réunissait toutes les qualités de l'orateur. — JEAN, de Vernois, Évêque de

[1] Charles, de Wisch, dans sa bibliothèque parle de D. HUBERT RAOUL, (pag. 139), ainsi que Sanderus et Valère André dans la *Bibliotheca Belgicâ et Marchantius Brabantiæ*, lib. I. — (Hist. Clar., tom. II, pag. 169.

1590 — 1594 Saint Omer, achète le jardin des archers pour les Pauvres Clarisses. — HUBERT RAOUL, reconstruit la muraille à côté de la salle des morts. — Ses armoiries. — Sentence pour une dixme à Grosseliers. — Décision pour manger de la viande 3 fois la semaine dans un réfectoire particulier. — La fin de l'Abbé approche, il reçoit une commission pour réformer quelques monastères du diocèse d'Amiens. — Il rembourse 3,000 florins pour éteindre la rente qui lui avait été imposée par le Roi. — Il meurt le 21 décembre 1594, à 40 ans. — Sa Sépulture. — Sa pierre tumulaire. — Mort de sa mère et de sa sœur, en 1596. — Ses armoiries. — Religieux contemporains.

A la mort d'ANTOINE, de Canteleu, le fauteuil Abbatial demeura vacant jusqu'au 4 janvier 1590, époque à laquelle Dom. HUBERT RAOUL[1], Prieur et bachelier en théologie, fut unanimement et régulièrement élu par la communauté ; ce cénobite reçut son brevet de PHILIPPE II, Roi d'Espagne, à la charge jusques-là insolite pourtant, de payer une pension annuelle de 50 florins[2], à THÉODORE, de Lieuden, Vicaire général de Liège, en compensation d'une renonciation faite par lui de la Prévôté de Sainte-Walburge, de Zudphen, dans le but de grossir la

[1] Foppens Biblioth. Belgic., tom. I, in-4, pag. 489, — dit d'HUBERT RAOUL : « *Audomarensis ordinis Cisterciensis ex Priore Abbas in Claromarisco seu Claræ paludis cenobio apud Audomaropolim, Artesiæ oppidum Alexandri Farnesii Parmæ ducis Belgarum pro regis beneficio vivere cessit 21 decembris 1594, ætatis anno 40 regiminis 5°, scriptis ritè in principi dicatum panegyricum de rebus ab Alexandro Farnesioni Belgio gestis. — Duaci 1598. — Apud Roterdam et Coloniæ 1598, apud Mylium cum aliis similibus.....* » — (Foppens, 1 pag. 480).

[2] A cette époque de 1590 à 1596 le prix du marc d'argent fin reçu aux monnaies comme matière, était de 18 livres 15 sols et la valeur d'argent fin monnayée, était de 20 livres 12 sols 4 deniers 4/5 — (Dupré de Saint-Maur, pag. 216).

mense épiscopale de Dawenter *(Daventriensis)* [1], nouvellement érigée. — Cette clause aussi onéreuse qu'inattendue retarda la confirmation du nouvel Abbé, qui n'obtint que le 2 octobre, ses lettres du général de l'ordre, D. LUPIN LE MIRE, 43e Abbé de Clairvaux. En conséquence de ce retard, D. RAOUL ne put être installé avant le 20 décembre 1590.

1590—1594

HUBERT, était né à Saint-Omer, en 1554, d'une famille honorable, pieuse et aisée. son père se nommait ROLLAND RAOUL et sa mère MARGUERITE, de Berghes, ils eurent trois enfants GEORGES, RAOUL et PÉRONNE : le futur Abbé de Clairmarais montra, dès son enfance, les meilleures dispositions pour l'étude, aussi ses parents ne négligèrent rien pour compléter son éducation et pour développer ses heureuses inclinations [2] ; ses progrès furent rapides, bientôt il obtint les plus grand succès dans les lettres.

Son frère GEORGES se distinguait de son côté, par sa probité et figurait souvent dans le magistrat de Saint-Omer.... Ayant eu l'occasion de conserver quelque temps chez lui, le manuscrit de D. JACQUES VIGNON, il eut l'idée d'inscrire sur la dernière page quelques indications sur sa famille.... Sans cela, D. RAOUL et les siens, nous eussent été complètement inconnus.... GEORGES, y est-il dit, en parlant de lui, fut choisi pour être Échevin de sa ville natale, la veille des Rois, de l'année 1604, et une seconde fois

[1] Gall. Christ , tom. III. col. 531. — Dutems, tom. IV.
[2] Hist. mss de Clairmarais, tom II, pag. 165.

1590—1594 en 1608.... Déjà il avait été Mayeur des dits jurés en 1595, 1597, 1599, 1601 et 1603, devenu veuf à cette époque, il se remaria en 1608 [1].

A peine HUBERT RAOUL eut-il achevé ses études qu'il se sentit appelé à la vie monastique. Il choisit Clairmarais pour le lieu de sa retraite, se présenta à ANTOINE, de Croix, reçut de ses mains l'habit de novice, et après son noviciat il fut envoyé étudier la théologie où il obtint bientôt le grade de bachelier. Rentré au monastère, ses études remarquables portèrent leurs fruits. Lors de l'élévation d'ANTOINE, de Canteleu, à la dignité Abbatiale, D. RAOUL fut choisi pour le remplacer dans les fonctions de Prieur, il avait alors 33 ans seulement, mais son mérite généralement apprécié lui fit obtenir la préférence sur d'autres plus anciens que lui dans la maison.

Trois ans après, à l'âge de 36 ans, il était unanimement appelé au fauteuil devenu vacant par la mort d'ANTOINE.... Son élection fut célébrée en présence d'EUSTACHE DE BAYART, de Ganteau, 40e Abbé de Cercamp, Vicaire général de l'ordre.

— Lorsque le nouvel Abbé fut définitivement en possession de sa haute dignité, son premier soin fut d'élever D. PIERRE FAUQUET, aux fonctions de Prieur et de se rendre à la Cour du Roi d'Espagne, à Bruxelles, pour essayer, sans doute, de se faire dégrever de la lourde charge qu'on lui avait si inopinément imposée. D HUBERT, s'il faut en croire Dom. Guislain-

[1] Hist. inédite et ms de Clair., tom. II, pag. 166.

Campion était doué de tous les avantages physiques, il avait une grande habitude des affaires et savait se faire bien venir, aussi s'attira-t-il l'estime de plusieurs grands personnages, entre autres, celle du Duc de Parme ALEXANDRE FARNÈSE, qui peu d'années après, au retour d'un voyage en France, venait mourir à Saint-Waast d'Arras (3 des nones de décembre 1592) [1]. L'Abbé de Clairmarais fut chargé de rassembler tous les éléments nécessaires à la biographie de ce Prince et de prononcer son éloge, qui parut si beau, si éloquent, qu'on l'imprima à diverses reprises, d'abord à Douai, chez Bogaert, puis à Cologne, chez Myley, en 1598. 1590—1594

En prononçant ce panégyrique, D. HUBERT RAOUL fit une vive impression sur son auditoire, il montra qu'il réunissait à un haut degré toutes les qualités qui constituent un orateur accompli : la science, la pose, la voix et le geste.... Ces qualités on les rencontre rarement réunies dans la même personne.

L'année précédente (1591), pendant que Monseigneur JEAN, de Vernois, devenu Évêque de Saint-Omer, achetait le jardin des archers de cette ville, pour y établir le couvent des Pauvres Clarisses, récemment arrivées de Bruges [2], D. HUBERT RAOUL reconstruisait la muraille de la salle des morts qui venait de s'écrouler du côté du préau et y apposait ses armoiries avec le millésime constatant cette réédifi-

[1] D. Guislain-Campion. — D. Bertin de Vissery, t. II, pag. 168.
[2] D. Jean Ballin. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 167.

1590-1594 cation 1591). En même temps cet Abbé obtenait une sentence du Conseil d'Artois, contre JACQUES FLOURY, au sujet de la dîme du jardin MAIGNON, situé à Groeseliers, et il faisait décider que dorénavant la communauté pourrait manger gras trois fois la semaine, dans la salle où se tenait en dernier lieu le noviciat, afin que ce ne fût pas dans les lieux réguliers, *in loca regularia*. — On arrivait au réfectoire par le bout de la salle des morts où on avait pratiqué un passage dans la muraille.... [1].

Mais quoique d'une constitution robuste, en apparence, et quoiqu'à peine âgé de 40 ans, ce Prélat touchait au terme de son existence, il venait de recevoir une commission de Dom. EDMOND, commissaire du chapitre général, pour réformer quelques monastères du diocèse d'Amiens. Les lettres patentes portaient la date du 22 mars 1594 et le cachet de l'ordre.

Le 8 février de la même année [2], il avait donné la somme de 3,000 florins, pour être désormais définitivement déchargé de la pension de 50 florins qui lui avait été imposée par le Roi d'Espagne, en faveur de M. DE LIEUDEN, pension dont il avait grandement à cœur de se dégrever, lorsque, dit Jongelin, « cette « homme si digne d'une plus longue vie et qui parais- « sait se la promettre, » mourut âgé de 40 ans, le mercredi 21 décembre, jour de Saint-Thomas, apôtre,

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 158.
[2] Gall. Christ., tom. III, col. 531.

entre 3 et 4 heures du matin, au bout de 3 ans, 1 mois et 1 jour de prélature [1]. 1590—1594

Il fut inhumé dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, à côté de son prédécesseur, on plaça sur sa tombe une pierre tumulaire semblable à celle de M. DE CANTELEU. Sa mère mourut 2 ans après lui, le 7 février 1596 et sa sœur PÉRONNE, le 26 juin de la même année, toutes les deux également un mercredi.

On voyait les armoiries de ce Prélat, (trois boules rouges deux et une, enflammées sur fond d'or, avec cette devise : *Sperans non infirmabor*), sur la quatrième fenêtre de la petite nef, là même où se trouvait l'image de Saint-Bernard, pressant une grappe de raisin, et autres sujets dont nous avons déjà parlé dans notre première partie, lors de la description de l'Eglise [2].

Dom. Guislain-Campion attribue à HUBERT RAOUL la construction du petit quartier attenant à celui de l'Abbé ; mais d'après l'indication des armoiries qui étaient placées au tourrillon, on doit penser plutôt, dit Bertin de Vissery, que ces armoiries étaient celles de ROBERT PEPIN, 39e Abbé [3].

Noms des religieux contemporains qui ont cessé de vivre sous le successeur de RAOUL.

[1] Hist. mss de Clairmarais, tom. II, pag. 169.

[2] Hist. mss et inédite de Clairmarais. — Cette fenêtre paraît être la dernière qui a été peinte, c'est celle qui fut donnée par AUGUSTINE COLETTE, femme du boulanger de l'Abbaye, habitant dans la prairie dite *Cartianne*, près de la pêcherie.... Cette femme est la même qui fonda une distribution de vin et un quartier de tarte, qui serait distribué à chaque religieux, la veille de l'Ascension. — (Tom. II, p. 169, lig. 31 et 32. — [3] Idem, idem, pag. 171.

1590—1594 D. Antoine Daens, mort en Italie, en 1595. — D. Antoine Vimille, chantre, mort le 1er décembre 1596. — D, Robert Bours, mort en Italie, en 1596. — D. Fauquet, Prieur, mort le 8 décembre 1597. — D. Guillaume Reez, mort le 4 décembre 1598, inhumé au bout du cloître de lecture, dans le coin, auprès de la Vierge. — D. Jean Hebert, Prieur, mort le 7 janvier 1599, inhumé dans le cloître du chapitre. — F. Marc Loman, convers, mort le 8 avril 1599. — D. Wallerand Brischel, mort le 10 janvier 1601. — D. David Baure, mort le 6 novembre 1601. — D. Philippe Lemaitre, mort le 4 avril 1605, ayant 45 ans de religion, il avait pris l'habit sous M. de Croix, en 1563 [1]. — D. François Paillen, mort le 16 janvier 1607, inhumé dans la partie occidentale du cloître. — D. Pierre Fauquet, mort le 8 mars 1611, inhumé dans le cloitre, à l'occident, vers celui de lecture. — D. François Demoncheaux, mort le 15 septembre 1611. — D. Jean Bienaimé, mort le 16 décembre 1612. — D. Guislain Paillart, mort en Normandie, en 1613, il mettait toujours sur ses livres: *F. G. Paillartius Relig. indignus*, il avait été chapelain de l'Abbaye de Wœstine.

[1] On a fait sur cette date nécrologique de 1605 le chronogramme suivant :

hoDIe MIhI Cras tIbI.

1605.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. MORAND BLOEME [1] OU BLOMME, 43e ABBÉ. (1594-1615).

Avènement : 1594
Mort : 1615

SOMMAIRE :

Naissance de MORAND BLOEME ou BLOMME. — A dix-huit ans. — Son entrée à Clairmarais, en 1564. — Ses connaissances en agriculture sont appréciées. — Il est nommé maître de la basse-cour. — Il garde ces fonctions près de 20 ans et fait de notables bénéfices pour la maison. — Son élection unanime au fauteuil Abbatial. — Le Seigneur de Renescure l'appuie chaudement auprès de la Cour. — Il reçoit son brevet et se fait installer sans prévenir le Supérieur immédiat. — Il répare cette erreur. — Il est confirmé plus tard par l'Abbé de Clairvaux. — Le nouvel Abbé trouve les caisses pleines. — Il paie les dettes. — D. TIRANT est nommé maître de la basse-cour. — Mort de D. LUPIN LE MIRE, remplacé par D. LARGENTIER. — Mort du Prieur P. FAUQUET. — JEAN HEBERT le remplace. — Fusion des sept plus grosses cloches. — Leur baptême. — Leurs noms. — Leurs inscriptions. — Mort du Prieur JEAN HÉBERT. — Son remplacement par D. BOLENGIER. — Mort de JEAN, de Vernois, Évêque de Saint-Omer, remplacé par JACQUES BLASÆUS. — Reconnaissance passée à l'Abbé de Saint-Jean-au-Mont. — Mort de D. EDME, de La Croix, Abbé de Citeaux, il est remplacé par NICOLAS BOUCHERAT II, neveu du

[1] En flamand BLOEME signifie FLEUR.

1594—1615 précédent.— Dom. MORAND, songe à obtenir la mitre.— Il achète de riches ornements et tout ce qui constituait une chapelle pontificale.— Détail de quelques uns de ces objets en argent.— Donations de MORAND BLOEME.— Table d'autel. — Lustre à 5 branches. — Grands chandeliers. — Malgré ces libéralités MORAND n'obtient point la mitre. — Cet honneur était réservé à D. TIRANT, son successeur.— Visite de D. LARGENTIER, Abbé de Clairvaux.— Il délègue l'Abbé de Clairmarais pour inspecter les maisons de Blandecques, Wœstine et le Verger (6 décembre 1600). — Mort de CLÉMENT VIII et de LÉON II. — Premier chapitre général à Citeaux. — Impression des *Étrennes spirituelles* de JEAN WINIBROOT. — Rente de 50 florins pour la bibliothèque et pour l'infirmerie. — Acquisition de bons livres. — L'Abbé songe à tout, à l'âme et au corps. — Constructions au refuge de Saint-Omer.— Leur dédicace. — Mort de D. HILSTIUS, Grand Bailli. — Sa sépulture. — Quelques mots sur lui. — Son origine. — Sa naissance. — Ses qualités. — Ses services. — Ses charges. — Ses travaux littéraires. — L'oraison Dominicale en vers. — La Salutation Angélique. — Autres œuvres d'HILSTIUS. — Il fait son testament. — Legs de sept quartiers de terre, à Zutkerque, pour le monastère. — Sa mort. — Son épitaphe. — Ses armoiries. — Constructions et réparations diverses de l'Abbé. — MORAND renonce à la malheureuse pensée de démolir les deux jambes de force de l'église. — Visite de N. BOUCHERAT II, Supérieur général. — Sa réception. — Il visite la maison. — Charte du règlement qu'il laissa à son départ (8 juin 1612). — L'Abbé fait exécuter divers travaux. — Infirmerie.— Il installe l'Abbesse de Blandecques. — Pêche d'un broche avec un canard dans le ventre. — Mort de MORAND BLOEME. — Il laisse la maison dans un état prospère. — Son inhumation. — Son épitaphe.— Son mausolée. — Autre inscription. — Religieux contemporains. — Réception de trois novices. — Évaluation de ses économies. — Armoiries.

Fils d'un honnête et riche cultivateur de Renescure [1], MORAND BLOEME ou BLOMME, naquit dans cette

[1] *Renescurius.* — Gall. Christ., tom. III, col. 331.
Bertin de Vissery a trouvé le nom de ce village, indiqué sous la

commune, vers l'an 1547. Lorsqu'il eut atteint sa 18e année, se sentant des dispositions pour la vie cénobitique et la règle de Citeaux, il vint frapper à la porte du monastère de Clairmarais et demander à Dom. ANTOINE, de Croix, alors Abbé, son admission dans cette pieuse retraite.... Sa prière fut entendue, il fut reçu et prit l'habit de novice, en 1564, en même temps qu'ANTOINE, de Canteleu, 41e Abbé, et ne tarda pas à donner des marques d'une véritable vocation.

Dom. MORAND [1], né à la campagne, pouvait être utile au temporel de la maison, on lui confia la direction de la basse-cour et il montra tant de soin, tant d'expérience en économie domestique et en agriculture, qu'il ne tarda pas a obtenir de notables bénéfices, qui vinrent, à propos, grossir les recettes de la bourse commune. Pendant une espace de 20 ans environ, jamais administration plus féconde et plus fructueuse, la communauté le comprit. Aussi lorsqu'à la mort de D. HUBERT RAOUL, il fallut lui trouver un successeur, les recherches ne furent pas longues.... Tous les suffrages se jetèrent spontanément sur l'humble MORAND.... Il fut régulièrement élu

dénomination de *Reginaldi Curia*, nous n'oserions garantir cette étymologie que nous livrons, telle quelle, à l'appréciation de plus habiles que nous. (Hist. de Clair., tom. II, pag. 173).

Autrefois une rue traversante (sic) du village de Renescure, portait le nom de *Bloeme*, parce que la maison paternelle de cet Abbé s'y trouvait.

[1] Sanderus dans le *Flandria illustrata* nomme MORAND BLOEME, D. MORANDUS BLOVIA (sic).

1590—1594 43[e] Abbé.... Le Seigneur de Renescure, GUISLAIN, de Saint-Omer, sieur de Secry, qui habitait alors son château, et qui portait la plus grande affection à D. BLOEME, apprenant l'honneur mérité dont il était l'objet, employa tout son crédit à la Cour pour obtenir en faveur de l'élu, les lettres royales ; son oncle, M. DE VENDESIES, était alors chef des finances et membre du Conseil privée de S. M. Catholique à Bruxelles, il était également en crédit auprès de l'Archiduc ALBERT et de l'Infante ISABELLE [1]. GUISLAIN fit recommander de la manière la plus pressante son ami, faisant valoir avec chaleur ses services et toutes les qualités qui le distinguaient; sa prière et le vœu des religieux furent entendus, le Roi d'Espagne signa le brevet de D. MORAND, le 18 avril 1595, et le nouveau Prélat se fit installer le 27 mai suivant, sans avoir même songé, chose incroyable, telle était sa simplicité, a obtenir du Supérieur général de la communauté, la confirmation ordinaire et la mise en possession du pouvoir spirituel ; cette erreur, il fut obligé de la réparer plus tard, il en fut relevé en adressant des excuses à Dom. LARGENTIER, Abbé de Citeaux [2].

En prenant possession de la prélature, D. MORAND trouva la caisse bien garnie, par suite des économies qu'il avait su opérer lui-même, sur les produits de

[1] D. Guislain-Campion. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 174

[2] D. Guislain-Campion. — Les lettres patentes de confirmation signées par D. LARGENTIER, furent délivrées le 14 mars 1599.—(Hist. inédite de Clair., tom. II, pag. 176.

la basse-cour. Il s'appliqua d'abord à éteindre toutes les dettes et à faire rentrer en partie des affermages ; en outre, il effectua les réparations les plus urgentes, tant au-dedans qu'au dehors et mit à sa place à la basse-cour, Dom. MARTIN TIRANT, qui plus tard, fut également appelé à la prélature (1595). 1594—1615

D. LUPIN LE MIRE, 43e Abbé de Clairvaux, venait de mourir saintement, après avoir volontairement abandonné ses dignités humaines (1596). Il avait sauvé deux fois son Abbaye de l'incendie pendant son gouvernement ; D. DENYS LARGENTIER, docteur en Sorbonne et procureur général de l'ordre, avait été mis à sa place par EDMOND, de La Croix, Abbé de Citeaux (1597) [1].

Le 8 décembre de la même année, D. PIERRE FAUQUET, Prieur de Clairmarais, avait reçu la sépulture de la main de son Abbé, et il avait été remplacé dans ses fonctions priorales, par D. JEAN HEBERT. Mais peu auparavant, MORAND BLOEME avait songé à faire refondre les 7 grosses cloches de son Église lesquelles avaient besoin de restauration. Après la fusion, ce Prélat les baptisa toutes les sept et y plaça avec ses armoiries et sa devise, les inscriptions suivantes : sur la 1re on voyait, « MARIA *vocor, hoc mihi nomen dedit R. Abbas, D. Morandus Bloeme, qui me renovavit. Anno 1598.* — Cette cloche comme les autres porte également l'image de la Sainte-Vierge.

[1] Hist. inéd. et mss de Clair., tom. II, pag. 175.

1594—1615 — La 2e, BERNARDA *nominor, vitam mihi restituit R. D. Morandus Bloeme Abbas. Anno 1598. — Me fecerunt, Joannes et Philippus Heuwin.* — La 3e, BENEDICTA *nominor, nova sum beneficio Rdi Dni Morandi Bloeme Abbatis. Anno 1598* [1]. — La 4e, JOANNA *vocor, a D. Morando Bloeme Rdo Abbate renovata. Anno 1598* [2]. — La 5e, MARGARITTAM *dici me jussit R. Abbas Dnus Morandus Bloeme. Anno 1598* [3]. — La 6e, PATIENTIA *vocor, ab officio mihi dato a Rdo D. Morando Bloeme Abbate. Anno 1598* [4]. — La 7e, CATHARINA *sum, R. D. M. Bloeme Abbas, me septimam posuit. Anno 1598.* »

Le Prieur JEAN HEBERT ne survécut pas longtemps à cette bénédiction [5] de cloches, il mourut le 7 janvier 1599, et fut remplacé par D. J. BOLENGIER, au moment où D. JEAN FOURDIN devenait receveur de l'Abbaye, puis secrétaire du Chapitre [6] (1599).

— JEAN, de Vernois, Évêque de Saint-Omer, était mort, JACQUES BLASÆUS, religieux Franciscain, avait pris sa place [7], et D. MORAND BLOEME ne cessait de veiller aux intérêts de sa maison ; on le voit accorder une nouvelle reconnaissance à D. DUBUR, Abbé de Saint-Jean-au-Mont, pour une rente de 300 florins [8]

[1] Cette cloche fut entièrement refaite aux frais de MORAND BLOEME.

[2] On la sonnait pour les premiers coups des grand'messes et vêpres.

[3] Elle servait aux petites heures.

[4] C'était la cloche du chapitre.

[5] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 176.

[6] Idem, idem.

[7] Locrius. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 177.

[8] Le prix d'argent était, en 1693, de 20 livres 5 sols 4 deniers

dus à son Abbaye (28 septembre 1603). Cette formalité était devenue nécessaire parce que ANTOINE, de Canteleu, qui l'avait consentie, n'avait point eu le temps de signer l'acte avant de mourir. Ce titre fut approuvé par l'Abbé de Citeaux et reconnu par l'Abbé de Saint-Jean, qui se déclara satisfait. 1594—1615

Dans la série de ces biographies Abbatiales, nous voyons en général les Supérieurs généraux de l'ordre se succéder les uns aux autres, c'est maintenant le tour de Dom. EDME, de La Croix, Abbé de Citeaux, qui descend dans la tombe (1604) pour céder la place à Dom. NICOLAS BOUCHERAT, neveu du vertueux Prélat du même nom que celui que nous avons vu mourir le 12 mars 1584, après avoir abdiqué le généralat peu auparavant (1604). NICOLAS BOUCHERAT deuxième du nom, était Abbé de Vauchelle avant d'être placé à la tête de Citeaux, pendant son gouvernement général, il réforma l'ordre presque tout entier.

Se voyant entièrement dégagé de toutes les dettes qui pesaient sur la communauté et trouvant dans son trésor de quoi faire face aux nouvelles dépenses, auxquelles son projet pourrait donner lieu, D. MORAND songea a obtenir pour lui et ses successeurs, le droit de porter la mitre.... Dans cette intention il se procura, même à grand prix, tous les ornements les plus convenables et les plus riches, ainsi que tout ce

comme matière, la valeur de l'argent fin était de 22 livres. — (Dupré de Saint-Maur, pag. 216. — Leblanc, Histoire des monnaies de France. — Métrologie).

1594—1615 qui était nécessaire pour l'office pontifical : chasubles, tuniques ou dalmatiques, chapes, le tout en drap d'or avec auffrois brodés en blanc, pour les plus grandes fêtes. Jusques-là, il n'y avait eu dans son Église que de simples officiants.... Aux ornements en drap d'or, l'Abbé adjoignit un autre ornement complet en velours rouge avec trois chapes, entièrement parsemées de larmes brodées en or avec les auffrois de toile d'or pour le jour de la Pentecôte, plus encore un troisième ornement en velours gros bleu également parsemé de larmes d'or et les auffrois de velours rouge brodés. Pour servir les jours ordinaires, il y en avait en violet.... Ces ornements ont été en usage presque jusqu'à la dernière heure du monastère et ils étaient alors encore, à peu près, les plus beaux de la sacristie [1].

La chapelle [2] dont l'Abbé Bloeme avait doté son Eglise, comprenait également en matières d'argent : 1° Un calice entièrement en vermeil, il fut échangé, dit Bertin de Vissery, sans nécessité dans le XVIII° siècle. — 2° Deux chandeliers d'argent pour les acolytes, aux fêtes solennelles ; un fort beau bénitier d'argent, avec son goupillon et deux encensoirs du même métal.

Le grand crucifix qui figurait au XVII° siècle, au-dessus du maitre-autel, remontait aussi à l'adminis-

[1] Hist. de Clair., tom. II, pag. 178.

[2] On appelle encore ainsi tous les objets nécessaires à l'office pontifical. — Gall. Christ., tom. III, col. 331. — Hist. du Clergé de France, par Dutems, tom. IV, pag. 229.

tration de MORAND BLOEME qui l'avait fait placer au- 1594—1615
dessus et au milieu de l'entrée du chœur, il était alors accompagné des deux statues de Notre-Dame des Sept Douleurs et de Saint-Jean l'évangéliste. Il en était de même de la table que l'on voyait à la même époque au maître-autel et qui avant l'autel en marbre, fut placée en dernier lieu dans la chapelle Sainte-Barbe. Cette table, comme pour indiquer sa destination première, était surmontée d'un tabernacle portant ces mots caractéristiques : *Ecce panis angelorum* [1].

On attribue encore à MORAND BLOEME le grand chandelier ou lustre à cinq branches, qui était autrefois suspendu en face du grand autel immédiatement au-dessus des marches du sanctuaire, de même que les deux grands chandeliers qui figuraient en bas des marbres du maître-autel, ainsi que l'aigle en cuivre qui surmontait le pupitre soutenant le livre des Évangiles.... Quelques-uns pourtant pensent que ces objets furent acquis sous l'Abbé DEVILLERS, ou successivement donnés à l'Église [2].

Indépendamment de ce qui constituait la richesse de son Église, MORAND ne négligeait pas sa maison Abbatiale ; comme plusieurs de ses riches confrères, s'écartant quelque peu de l'humilité monastique, il fit fabriquer un service en faïence portant ses armoiries sur toutes les pièces. Les plats, les assiet-

[1] Hist. de Clair., tom. II, pag. 179.
[2] Idem, idem.

1591—1615 tes qui le composaient, ont naturellement disparu en grande partie, à cause de la fragilité de la matière ; mais nous avons été assez heureux pour en retrouver un échantillon parfaitement conservé dans le riche cabinet de notre estimable concitoyen M. Dupuis, qui a bien voulu nous promettre de le destiner un jour au Musée de Saint-Omer, afin d'assurer à l'histoire et à notre cité, la conservation de cet intéressant *spécimen* céramique du XVIIe siècle.

Quoiqu'il en soit et malgré toutes ces belles acquisitions qui dotèrent très convenablement son Église, il n'était point réservé à Morand Bloeme d'obtenir les honneurs de la mitre, à l'aide de ses prudentes épargnes il prépara tout, les cloches, les ornements, la vaisselle d'argent, convenables aux cérémonies pontificales; mais il n'eut pas le temps de faire les démarches nécessaires pour atteindre son but. Ce soin comme on le verra plus loin, devait être l'œuvre de son successeur Dom. Tirant, qui le premier parut en son Église avec la mitre en tête et la crosse à la main [1].

— L'année 1600 commençait, D. Largentier, 44e Abbé de Clairvaux, faisait la visite dans toutes les communautés de sa filiation, il envoya à Morand Bloeme des lettres commissoires, en latin et en français, par lesquelles l'Abbé de Clairmarais était constitué visiteur des Abbayes des Dames de Blandecques, de Wœstine et du Verger, avec plein pouvoir d'établir dans ces maisons, des confesseurs, des cha-

[1] M^ss^ inédit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 191 et 192.

pelains et des procureurs. Ces lettres ajoutaient qu'après avoir pris connaissance des revenus de chaque monastère, le visiteur devait fixer la pension de ces confesseurs, chapelains ou procureurs et même obliger les Abbesses et Cellerières à payer ces pensions. Cette commission signée le 6 décembre 1600, était datée de G..........., près de Courtrai. « *Data in Monasterio nostro Gronniensi, apud Cultracum* [1].»

CLÉMENT VIII était mort (1605), LÉON II, son successeur, n'avait pas tardé à le suivre dans la tombe, lorsque D. BOUCHERAT II, tint son premier chapitre général à Citeaux (1605). On imprimait alors chez François Bellet, à Saint-Omer, avec la permission de MORAND BLOEME, un livre composé par D. JEAN WINIBROOT, religieux de Clairmarais, et pour lors directeur de Wœstine, ce livre avait pour titre : *Première partie des Étrennes spirituelles, pour l'an 1606, adressée aux Dames de Wœstine.* — Quoique *fort peu lettré* [2], D. MORAND avait l'intuition de tout ce qui pouvait être bon et utile à sa maison, au point de vue moral comme au point de vue matériel, il créa une rente annuelle de 50 florins [3] pour en-

[1] Idem, idem, pag. 180.

[2] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 176. — D. Guislain-Campion.

[3] Les mots *florin* et *denier* étaient des termes généraux qu'on donnait également à toutes monnaies d'or ; aussi trouve-t-on indifféremment dans les auteurs, dans les actes ou les ordonnances *denier d'or* ou *florin d'or*, à l'*agnel*, à l'*écu aux fleurs-de-lis*, à la *masse*, etc., le peuple donnait généralement le nom de *florin* à toutes nos monnaies d'or, peut-être à cause des fleurs de-lis quelles portaient. Cet usage ne remonte pas plus loin que le Roi JEAN, lorsqu'il fit faire les *moutons d'or*, il les nomma dans son ordonnance *denier*

1594—1615 richir successivement la bibliothèque du monastère et la tenir au niveau des connaissances toujours croissantes : cette rente qui se percevait sur les États d'Artois, fut plus tard réduite à 50 livres, à cause de la dureté des temps. A l'aide de cette rente on fit de bonnes acquisitions bibliographiques, pendant que le prévoyant Abbé constituait également une rente pareille pour l'infirmerie. Après avoir songé aux

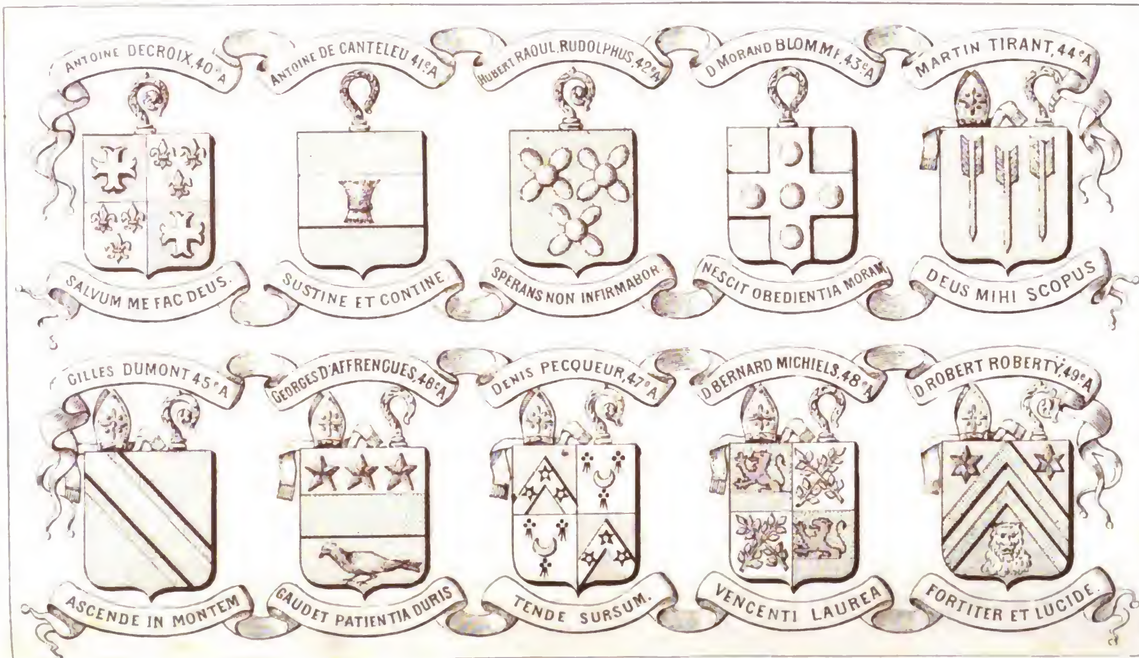
d'or à l'agnel, pourtant, quand Froissart en parle, il dit que le Roi Jean, fit faire un *florin à l'agnel* et défendit le cours de tout autre florin. les notaires suivirent cet usage dans leurs contrats et ils ne manquent presque jamais d'employer le mot de *florin* lorsqu'ils veulent désigner une monnaie d'or. Il arrive aussi presque toujours qu'ils ne désignent point de quelle sorte de florin ils entendent parler : un *florin à l'écu*, à la *chaisé* ou à l'*agnel* ou autre, de là, vient un grand embarras pour évaluer ces florins par la valeur courante. — Leblanc, pag. XI.

Le *florin de Florence*, ainsi nommé du lieu de son origine, a été fort en usage dans toute l'Europe, presque tous les Souverains en ont fait frapper, aussi donne-t-on le nom de florin à presque toutes les monnaies d'or. Villain rapporte que les premières pièces de ce nom, étaient d'or fin et qu'il y en avait 8 à l'once ; celui du Roi Louis est plus faible de 8 grains, puisqu'il ne pese que 2 deniers 16 grains ; on fit en France de cette monnaie, jusque sous le règne de Charles V, époque à laquelle elle fut défendue. — Leblanc, pag. 165.

En 1346, par lettres données le 13 juin, à Saint-Denis, le florin de Florence fut tarifé à 10 sols, ce qui suppose que d'après la remarque que nous avons déjà faite, le sols d'alors, équivaudrait à 2 fr. d'aujourd'hui et donnerait à ce florin une valeur équivalente à 20 fr. de notre monnaie.

S'il en est ainsi et s'il est ici question de florin de Florence, l'allocation annuelle faite pour l'entretien de la bibliothèque de Clairmarais, par D. Morand Bloeme, serait de la valeur approximative de 1,000 fr. d'aujourd'hui. — Voir le Traité historique des monnaies de France, par Leblanc, pag. 253.

Le marc d'argent valait alors 20 livres 5 sols 4 deniers. — Dupré de Saint-Maur, pag. 216.



Imp. Alf. Robaut, Douai

infirmités de l'âme et de l'esprit, il ne devait pas 1594—1615
oublier celles du corps. La sagesse de D. MORAND avait tout prévu [1].

Pendant qu'en 1607 l'Abbé MORAND faisait bâtir les cuisines du refuge de Saint-Omer, avec le bâtiment placé à gauche en entrant, ainsi que quelques appendices sur la rivière [2], on imprimait à Saint-Omer, toujours avec la permission de l'Abbé, *la 2e et la 3e partie des Étrennes spirituelles*, de JEAN WINIBROOT.... La 2e partie de ce livre ascétique, renfermait une épître dédicatoire à MORAND BLOEME, Abbé de Clairmarais, et une autre à Madame ANNE, de Pellehoye, Abbesse de Wœstine (1607-1608).

En même temps, le monastère voyait s'éteindre dans ses murs, l'un de ses dignitaires les plus instruits et les plus dévoués....

PHILIPPE HILSTIUS, Grand Bailli de Clairmarais pendant 37 ans, était mort le 3 octobre 1608; il avait reçu la sépulture des mains de l'Abbé, dans la carolle, à côté de l'autel de Ste-Anne en qui il gardait une particulière dévotion. On se souvient que l'Abbé DE CROIX avait jugé nécessaire d'attirer auprès de lui

[1] Hist. mss de Clairmarais, tom. II, pag. 181, lig. 1 à 9.

[2] Ces constructions viennent de disparaître (1861), pour faire place à un bel établissement industriel élevé par MM. Vandenbossche : Dans les démolitions nous avons reconnu une pierre blasonnée, portant les armes de D. MORAND BLOEME, avec la désinence de chaque mot composant la devise parlante qui les accompagne IT.... A.... AM.... *Nescit obedientia Moram.* — Nous avons demandé de vouloir bien enchasser ce souvenir dans une partie apparente des nouvelles constructions, pour en assurer la conservation. — Cette pensée a été réalisée.

1594—1615 une personne capable, à tous égards, de former les jeunes religieux dans la culture des lettres ; à cet effet, par l'entremise d'ANTOINE de Canteleu, alors Prieur, il appela PHILIPPE HILSTIUS, qui arriva au monastère, en 1569. PHILIPPE originaire de Halle, près de Mons (en Hainaut), avait étudié avec succès à l'Université de Louvain, il réunissait toutes les conditions de science, d'érudition, de conduite, de moralité que l'on pouvait désirer, il se fixa à Clairmarais où il s'appliqua avec le plus grand zèle et la plus grande assiduité aux fonctions qui lui étaient dévolues.— Les progrès des élèves ne tardèrent pas à justifier combien les leçons du maître étaient fructueuses et utiles. Ce dernier était d'un dévouement absolu aux intérêts de la maison ; doux, facile et conciliant, son caractère était apprécié de tous. ANTOINE de Canteleu, dont les lumières égalaient la pénétration, devinant les services qu'il pourrait rendre par ce qu'il avait fait déjà, chercha à se l'attacher en le nommant son secrétaire particulier et en lui conférant la charge de Grand Bailli de l'Abbaye.

HILSTIUS montra sa reconnaissance envers son bienfaiteur en justifiant pleinement une confiance qui lui fut continuée jusqu'à sa mort, par les successeurs d'ANTOINE de Canteleu.

D'après ce que rapportent tous les annalistes, aux essentielles qualités les plus positives et les plus sûres, PHILIPPE HILSTIUS joignait une science profonde et une instruction variée, il avait encore l'avantage de faire avec une grande facilité les vers

latins ou français. Voici un échantillon de sa versi- 1594—1615
fication latine :

SUR L'ORAISON DOMINICALE.

« Alme pater, qui sceptra tenes radiantis Olympi,
« Nominis ornetur, splendor ubique tui [1] :
« Adveniat animis, regni promissa futuri :
« Parcat, ut cœli, sic quoque terra tibi :
« Pane tuis refove mentem, corpus que benignus :
« Actibus ut nostris parcimus, esto bonus :
« Ne ve etiam miseros adversis objice telis :
« Sed remove, quidquid lædere possit. Amen. »

SUR LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

« Salve, cui data, cœli est gratia donis,
« Quam sibi, divino jungit honore Deus.
« Fœlix ante alias, tu, mâtres, fructus est iste :
« Fœlix est uteri, nomine Christus. Amen. »

HILSTIUS.

Sans parler de l'élégante oraison funèbre d'ANTOINE de Canteleu, que nous avons citée plus haut, HILSTIUS a attaché son nom à un grand nombre de travaux littéraires, plus ou moins importants.— On sait encore que les vers qui se trouvaient dans la sacristie sous le tableau de la déposition de Notre-Seigneur, sont de lui, ainsi que quelques sonnets français, composés en l'honneur de D. J. WINIBROOT, à l'époque où il fit imprimer ses *Étrennes spirituelles* [2].

[1] M[ss] de Clair., tom. II, pag. 182-183 et seq.

[2] Nous avons donné plus haut les vers qui sont sur ce tableau, quant aux sonnets, ils ont été recueillis ainsi que quelques cahiers

1549—1615 — Avant de mourir, PHILIPPE voulut donner un témoignage de gratitude à ceux avec lesquels il avait passé une partie de sa vie ; il fit son testament en leur faveur et, entre autres choses, il légua au monastère 7 quartiers de terre qu'il avait achetés à Zutkerque, en Bredenarde, afin qu'on célébrât à perpétuité un anniversaire pour le repos de son âme ; il mourut regretté de tous, le 3 octobre 1608.

On plaça sur sa tombe une inscription mémorative, longtemps suspendue à la muraille qui fermait le sanctuaire, mais le texte de cette inscription a été perdu avec le 3e vol. du manuscrit de Bertin de Vissery [1].

Les armoiries de PHILIPPE HILSTIUS, étaient : *Bandé d'or et de sinople de 7 pièces*, et il avait pour devise : *Refugium meum Deus* [2].

Pendant ce temps, MORAND BLOEME ne négligeait aucun des intérêts matériels de la maison. Nous le voyons alors bâtir le chauffoir, ainsi que le dortoir des novices, au-dessus de la promenade d'en bas *(ambulacrum)* (1609) ; il assiste au deuxième chapitre général, à Citeaux (1609) ; il élève la muraille qui fermait le

de philosophie de PHILIPPE HILSTIUS, à la fin du manuscrit ayant pour titre : *Hugonis Cardinalis opera*.

On attribue encore à PH. HILSTIUS, les mots suivants, placés sous une image de la vierge :

« *Ave dulcis Maria !*
« *Virgo sole clarior,*
« *Mater dei benedicta*
« *Favo mellis dulcior !* »

[1] Tom. III, pag. 41.
[2] Hist. ms de Clair., tom. II, pag. 184-185.

cimetière des domestiques derrière le chapitre (1611). 1594—1615
A cette époque son goût pour les constructions faillit l'entraîner à entreprendre un travail malheureux, travail qui fort heureusement ne fut pas exécuté, probablement grâce à la visite de N. BOUCHERAT II, Supérieur général de l'ordre, alors à Clairmarais. Le croirait-t-on ? MORAND était à la veille de faire démolir les jambes de force de l'Église, récemment élevées, soit parce qu'il les croyait inutiles, soit pour profiter des matériaux qui en proviendraient.... Il ne songeait pas, sans doute, quelles avaient été établies pour consolider l'édifice auquel, d'ailleurs, elles ajoutaient de la force, sans nuire à la grâce architecturale. Ce travail de destruction était commencé déjà, il dut être discontinué [1].... Il était écrit, que ces piliers ne devaient disparaître, que 200 ans plus tard, avec l'édifice tout entier.... sous l'impitoyable marteau des modernes niveleurs....

Au mois de mai 1612, D. N. BOUCHERAT II, général de l'ordre de Citeaux, arriva à Clairmarais, accompagné des Abbés de Clairvaux et des Dunes ; il y fut reçu par MORAND BLOEME et la communauté assemblée, avec les honneurs et cérémonies régulièrement prescrites en pareille occasion. Ce chef de l'ordre, était plein de zèle pour la maison de Dieu, il ne ménageait ni ses peines ni ses démarches pour son service et son utilité ; il visita ou réforma l'ordre presque tout entier pendant son gouvernement et

[1] Idem, idem, pag. 185.

1594—1615 laissa au monastère, avant de partir, des règlements et des ordres qui devaient être fidèlement exécutés... Ces règlements sont la plus ancienne charte de visite du général que Bertin de Vissery ait rencontrée; il a cru devoir en prendre une copie, que nous reproduisons, d'après lui, aux pièces justificatives [1]. Cette pièce porte la date du 8 juin 1612.

Cependant D. Bloeme avait toujours la main à l'œuvre; sa pensée toujours active trouvait sans cesse un aliment nouveau. En 1612, après le départ du Visiteur, il faisait construire à une bonne exposition méridionale, 3 chambres bien saines, pour servir d'infirmerie; on y aboutissait par un corridor, situé au bas de la grande salle des morts. L'année suivante, l'Abbé installait Madame Anne l'Enfant, 34e Abbesse de Blandecques, qui succédait à Isabeau de Canteleu [2] (1613), et il faisait faire le bénitier de marbre, posé au bas de l'escalier conduisant du dortoir à l'Église.

— On rapporte qu'à cette époque, on pêcha dans les étangs du monastère, un énorme brochet qui avait un canard dans le ventre, qu'on le fit servir à table, et que le Seigneur de Secry, ami et protecteur de l'Abbé, fut invité à en manger; quoique le bro-

[1] Pièces justificatives, pag. 571. — Hist. ms de Clairmarais, tom. II, pag. 185 bis.

[2] Isabelle III, de Canteleu, de la même famille que l'Abbé de Clairmarais, dont nous avons parlé plus haut, fut la 33e Abbesse de Blandecques, elle mourut le 14 avril 1623. — Anne l'Enfant, nièce de Françoise d'Ermines, d'Aire, 32e Abbesse, fut élue en 1623, elle augmenta les revenus, répara les bâtiments, décora l'église et mourut en 1650. — Dutems, Hist. du Clergé de France, tom. IV, pag. 231. Exempl. du Cardinal Maury. — Gall. Christ.

chet soit considéré comme le requin d'eau douce, nous ne savons trop que penser d'une pareille assertion [1], que nous nous bornons à consigner. 1594—1615

Enfin, après avoir administré sa communauté pendant près de 20 ans (moins deux mois), MORAND BLOEME, rendit son âme à son Dieu, le 27 mars 1615, à l'âge de 68 ans, dont 50 ans de profession, et laissant la communauté dans un état prospère : il avait acquitté toutes les dettes, la caisse gardait encore de nombreuses économies [2].

Ce Prélat fut inhumé au milieu du sanctuaire, immédiatement au-dessous du lustre, ou grand chandelier à branches ; sa tombe fut recouverte par une pierre bleue de 4 pieds et demi de longueur, portant la figure d'un Abbé revêtu de la coule, avec ses armoiries et l'inscription qui suit :

SEPULCHRUM R^{di} PATRIS D^{ni} MORANDI BLOEME ABBATIS 43, QUI OBIIT ANNO 1615. ANIMA LECTOR BENE PRECARE.

De plus on lui éleva un magnifique mausolée, en albâtre, au-dessus de la boiserie du chœur du côté de l'Évangile. Sur ce cénotaphe on voyait son image fidèlement reproduite en relief. Ce Prélat était à genoux aux pieds de Saint-Morand, son patron ; au bas du mausolée se trouvait une inscription funéraire, dont partie se lisait du côté du maître-autel et

[1] Hist. m^{ss} de Clair., tom. II, pag. 191. — D. Guislain-Campion
[2] Idem, idem, pag. 192.

1594—1615 partie du côté de la carolle. Voici ce singulier échantillon de poësie funéraire [1].

> « Atropos sans pitié la fleur nous a ravi
> « Des Abbés Dom. MORAND BLOMME qui a regi
> « Vingt ans en grand honneur Clairmarez sans reproce,
> « Et fait beaux ornemens à l'Église et les cloces,
> « Racheté les deniers prêtés et arrentis,
> « Les reliques et calices par lui sont enricis,
> « Pour la mitre obtenir premier encommença,
> « Dom. MARTIN successeur du Pape l'impetra :
> « Car Dieu permit hélas que la mort fut sa prinse,
> « Du soir vingt et huit jours en mars seize cent quinze ;
> « Profès de cinquante ans, années soixante et huit.
> « Le nombre d'Abbés morts, quarante trois emplit,
> « Priez, ami lecteur, que Dieu par sa puissance
> « Du repos éternel lui donne jouissance [2]. »

Les nécrologes de l'Abbaye indiquaient les noms suivants parmi les contemporains de MORAND BLOEME. — D. OUDARD HAVERLOIX, mort le 22 décembre 1615. — D. LOUIS, de Buride, mort le 27 août 1616. Ces deux cénobites furent enterrés dans la partie occidentale du cloitre [3]. — F. JACQUES HACHE, con-

[1] Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 193. — Gall. Christ. tom. III, col. 331.

Nous avons déjà donné ailleurs cette inscription, d'après le grand cartulaire de Saint-Bertin, de Dom Charles de Witte (voir les Abbés de Saint-Bertin, tom. II), mais comme c'est ici réellement sa place, nous ne pouvons nous dispenser de la transcrire de nouveau ; son style, on le voit du reste, est assez curieux.

[2] Hist. m[ss] de Clairmarais, tom. III, pag. 33. — Grand cartulaire de Saint-Bertin. — Gall. Christ., tom. III, col. 331. — Biographie des Abbés de Saint Bertin.

[3] Un écrivain fait remarquer que ces deux religieux étaient très portés à écrire leurs noms sur les murailes, surtout le premier. — Il paraît que cette manie a toujours existé, malgré le proverbe connu....

vers, mort le 4 octobre 1616. — F. PIERRE CASTRE, mort le 27 septembre 1619. — F. ANTOINE BULTEL, convers, mort le 12 novembre 1619. — F. MORAND LEFEBURE, mort le 10 mars 1820. — F. JEAN LEROY, mort le 6 août 1620. Il avait une pierre dans le cloître du réfectoire et on voyait son portrait dans la chapelle Sainte-Barbe. — BARTHELEMY BLOEME, oncle de l'Abbé, il mourut vers l'an 1628.

1594—1615

En 1605, D. MORAND fit la réception de 3 novices, qui constatèrent, eux-mêmes, leur admission, dans les vers suivants attribués à PIERRE TREZEL, l'un d'eux :

« Se jugo Christi juvenes tres ordine subdunt,
« FRANCISCUS RAIMOND, is Prior induitur,
« Alter init PETRUS TREZEL, ANTONIUS, ex in
« DEELLOIS, extat iis haud tribus una dies [1]. »

On rapporte que l'Abbé BLOEME était si riche, qu'il avait plus d'écus qu'il n'y avait de tuiles sur la toiture de son Église ; on trouve quelque part le chiffre de dix mille écus, comme évaluation approximative de ses économies [2].... Quoiqu'il en soit, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il en fit le meilleur usage.

— Nous avons retrouvé la pierre tumulaire de JACQUES HACHE, nous en donnons le dessin aux planches du tom. I.

[1] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 193.

[2] On voyait dans l'inventaire de l'Abbaye, le don fait par MORAND BLOEME d'une écuelle d'argent avec son couvert pour l'infirmerie, ainsi que de quelques autres pièces d'argenterie, entre autres, deux vases à pied pour boire... Ces vases ou timbales ressemblaient assez à des calices, seulement la coupe en était beaucoup plus large et très peu profonde (un travers de doigt environ). — Hist. de Clair., t. II, p. 194.

L'argent comme matière valait alors (1614) 20 livres 5 sols 4 deniers et le marc d'argent fin valait 22 livres. — Dupre de Saint-Maur.

1594—1615 Les armoiries de Dom. **Morand Bloeme**, étaient une croix blanche d'argent sur fond d'azur, mouchetée de cinq boules rouges, une, trois et une, avec cette devise parlante :

Nescit Obedienta Moram [1].

Au chef de la crosse qui surmontait l'écu, on voyait une bande portant ces mots, qui formaient une seconde allusion à son nom :

Ne Moreris....

On a retrouvé ces armoiries placées dans presque toutes les constructions ou restaurations, attribuées à D. **Morand Bloeme** [2].

Martin Dubuisson a tracé ainsi l'éloge de ce Prélat.

« Debita persolvit, cœtum ditat quo **Morandus**
« ....
« Vasa faces, vestesque parat, quas infula poscit,
« Utique is letho præveniente nequit [3]. »

[1] Planche v, n° 4.
[2] Hist. m^ss de Clair., par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 172.
[3] Idem, idem, pag. 172.

CHARTE DE VISITE DE DOM. NICOLAS BOUCHERAT II, ABBÉ DE CITEAUX (8 juin 1612).

« In actu visitationis nostræ devotum Monasterium de Claromarisco, coassistentibus nobis R^dis coabbatibus nostris de Claravalle, et de Dunis, visitavimus, ibidemque invenimus præter absentes, cum R. D. Abbate, 15 religiosos sacerdotes, duos juniores, non sacerdotes, 3 novitios, et 5 conversos, quibus exemplo Reverendissimi D^ni Abbatis in observantiâ, promptis haec sequentia donec majore a Provinciali convocatione statuta, et significata fuerint, quater in anno legenda, et ab omnibus perpetuò et inviolabiliter observanda, in virtute salutaris obedientiæ mandamus et precipimus.

« 1. Quæ in charta visitationis Cl^mi. ac V^bilis D^ni Cardinalis præcessoris nostri quam ab Reverentiam Piæ suæ memoriæ relinquendas duximus ordinationes continentur : de confessione ante missam faciendâ, de egressu è Monasterio, de otio vitando, de studiis, de computationibus chartarum et titulorum custodiâ, R^do D^no Abbati, pro suo in religionem zelo arctiùs deinceps observandâ procuret.

« Studeant potissimùm omnes interiori reformationi ut crescat inter eos, sine murmure charitas, sine tædio obedientia, sine vagatione claustrali solitudo, sine acedia, et ignavi otio, piorum librorum lectio, vel manualis operis honesta occupatio : ac sine torpore in officiis divinis hilaris devotio.

« 2. Totum ecclesiæ officium cum ceremoniis, vigiliæ atque occupationum spatia, horis in ordine statutis sine aliquâ preci

pitatione, cum punctis et inclinationibus, servata semper divi Bernardi, de modo psallendi disciplina celebrentur.

« 3. Zelus disciplinæ major appareat in silentio ubique servando, maximè in ecclesiâ, refectorio, claustro, et calefactorio tempore debito.

« 4. Statim Completorio decantato, acceptaque ab omnibus aqua lustrali, in dormitorium omnes se recipiant, ipsoque a preside clauso, nullo modo, nisi infirmitatis occasione, antè matutinas subsequentis dies decantandas aperiatur.

« 5. Religiosorum cubicula, non tantum in scrutinio serotino, sed commodiore tempore, saltem quater in anno a Preside, cum adjunctis sibi senioribus visitentur, habeant que lectisternia munda in quibus lanarum usus continuetur, et pro indusiis, quo citius fieri poterit instituatur observandis, maximè et quam primum a novitiis qui in hujus modi exercitiis, et regulæ austeritatibus sunt probandi et exercendi.

« 6. Hortorum a locis regularibus longiùs separatorum, usum interdicimus ; quandoquidem eorum frequentia maximè cum gravamine et jactura regularis observantiæ, propter solitam in eis divagationem eorum quieti et propinquorum ædificationi officere potest, et pro rationibus animum nostrum ad hoc moventibus, R^dum^ D^num^ Abbatem monuimus, et nihilominùs eidem, quantum debemus precipimus, ut quo citius fieri poterit, predictos hortos amoveat, et alia loca instituat, ubi commodiùs religiosi possint in honesto manuum labore, sine otio post divinorum officiorum spatia sese occupare et ne tandem majus damnum et detrimentum animabus afferatur, ex nimiâ cum secularibus familiaritate, et frequentiori cum eis communicatione : prohibemus sub poenâ inobedientiæ, ne quis cum secularibus audeat se quacumque horâ aut pretextu, sine expressâ presidis veniâ jungere, aut quomodo libet cum eis ludere, bibere, aut comedere.

« 7. Conventualis refectio, nunquam ultrà horam protrahatur, habeaturque in singulis refectionibus, presertìm post ca-

lendas 8^{bris}, continua lectio, nisi aliquando P. D. Abbas, pro sua innatâ prudentiâ dispensandum judicaverit.

« In ea, omnes, etiam officiarii in posterùm adsint, vel saltem in secundo conventu cum hebdomadario coquinæ, et mensæ lectore conveniant, nisi certô quodam messis tempore, aut alias super hoc P. D^{nus} Abbas pro utilitate Monasterii aliud preceperit, nec liceat alicui religiosorum aliquid sibi aut potus extra refectorium aportare, sumere, aut secularibus dare, aut offerre, sine expressâ R^{mi} D^{ni} Abbatis licentiâ, aut presidis in suâ absentiâ.

« 8. Quia vero maximè versantur in periculo salutis animæ quœ secularibus implicatæ negotiis a solitis regularibus exercitiis, et Monasticæ disciplinæ observantiis fiunt per dissuetudinem alienæ :

« Propterea patrem D^{num} Abbatem monemus, et quantum in domino possumus hortamur, quatenùs circa economiam curiæ inferioris, et piscariam officinam, majorem curam habeat, quatenùs in posterum per locationem annuam ut alias animarum saluti, et Monasterii utilitati, cum majore fructu consulendo disponat, et quos hactenùs in administratione earum præfecit religiosos, quo meliùs fieri poterit et commodius amoveat : aut saltèm infra loca regularia de nocte se recipiant, procuret et precipiat.

« 9. Nullæ mulieres presertim sorores de observantiâ, etiam ratione infirmitatis, cum religiosis admittentur sub pœnâ per canones lata. Et ne in voraginem censurarum incidant religiosi : binis semper ad parentes invisendos, semel dumtaxat in anno dimissis, prohibemus sub eâdem pœnâ ne quis ad claustra monialium, aut sororum cujus cumque ordinis sint ingredi presumat, imò nec mulieribus quæ ad audiendum sacrum ad ecclesiam convenire solent, cancellas quæ navem ecclesiæ à choro religiosorum separant nisi in processionibus permittantur transgredi.

« 10. Nullus presumat sine legitimâ licentiâ sese parentibus

adjungere. Supervenientes autem in proximioribus gradibus parentes honestè suscipiantur, et in loco a R. D^mo Abbate deputando, per cellerarium, aut bursarium tractentur.

« 11. Presides, vel confessarii, non secundum ætatem, sed secundum prudentiam, et capacitatem deputentur, et quem semel elegerit confessarium, non facile mutet propter spirituale detrimentum quod in frequentiori mutatione contingit.

« 12. Nulli sine urgentissimâ necessitate egrediendi licentiâ concedatur : nunquam verò dimittantur ut adsint templorum dedicationibus, propinquorum nuptiis secularium, aut primitiarum conviviis, pagorum nundinis, et hujusmodi similibus : qui autem contrà hanc ordinationem deliquerit, graviter ad exemplum aliorum puniatur.

« In professionibus autem, vel primitiarum celebrationibus, nulla fiant in posterùm dissoluta convivia, sed exactissimè a P. D^no Abbate decretum capituli generalis super hoc editum observetur.

« 13. In formandis novitiis, maximam adhibere debet curam R. D^nus Abbas : idcircò quem in eo officio deputandum elegerit, nullam, neque spiritualem, neque temporalem debere occupationem habere decernimus, cum hujusmodi officium, totum hominem occupare possit et valeat.

« 14. Junioribus quam citissimè religiosum preceptorem P. Abbas præficiat qui eos in doctrinâ, et pietate erudiat, cogatque eos ad communem usum linguæ latinæ sub pœnis a R. D^no Abbate prescribendis. Quâ in re presides etiam sollicitam gerant curam.

« 15. Perseverent omnes in communitate vitæ cum amore paupertatis, fratribus que conversis particularis deputetur magister qui eos in officio contineat, immeritò humilitatis exerceat, et in requisita pietate quâ poterit diligentiâ informet. Cæterum, cum fratres dicantur, fraternam quoque in domino charitatem et pacem servent sitque illis cor unum, et anima una.

« Sacerdotes, bonis moribus, et exemplis juniores doceant ; juniores vicissìm seniores ac sacerdotes revereantur, et honore præveniant.

« Omnes demùm pariter devotas orationes ad deum faciant : pro Ecclesiâ, Papa, Rege, etc. Datum in præfato Monasterio die 8ª junii, anno 1612. »

Erat signatum.

F. Nicol., Abbas Cist. ord. gratis.

1615—1621 grande rivière de l'Abbaye. — Funérailles de Guislain, de Saint-Omer, inhumé à Renescure avec sa femme. — Leur tombe. — Son écu rapporté au monastère, dans la salle des morts. — Mort de Jacques Blasæus, nouvelle perte pour l'Abbé. — Confraternité avec l'Abbaye de Saint-Augustin. — Remarquable comète (1618). — Chapitre général tenu à Citeaux. — Le P. Crombez offre un livre à D. Tirant. — Achat de deux pseautiers et de deux tableaux. — Leur sujet. — L'Abbé met à exécution la regrettable pensée de blanchir le cloître. — Il efface ainsi les portraits de ses 39 prédécesseurs. — En même temps, D. Tirant fait faire le sien. — On en retrouve un exemplaire. — Construction d'un moulin à eau qui a été supprimé lors de l'établissement du moulin à vent. — Confraternité de prières avec l'Abbaye de Saint Éloi. — Mort de Paul V. — Élection de Grégoire XV. — Difficulté avec le curé de Renescure. — L'Abbé de Clairmarais écrit une lettre conciliante, d'après l'avis de l'Évêque de Saint Omer, en réservant ses droits. — Qualités de D. Tirant. — Sa bonté envers tous. — Sa générosité excessive. — Il meurt à Saint-Omer, au bout de 6 ans d'administration. — On le rapporte à Clairmarais. — Cérémonies à cette occasion. — Pierre sépulcrale mémorative, placée 16 ans après. — Son inscription portant ces mots : *Abbas Mitratus*. — Ses armoiries. — Son éloge. — Son portrait. — Novices admis par D. Tirant. — Moines contemporains.

Après la mort de Dom. Morand Bloeme, l'Abbaye demeura vacante depuis le 22 avril 1615, jusqu'au 9 juin de la même année, époque à laquelle D. Martin Tirant fut régulièrement promu à sa place.

Dom. Martin, né à Sains [1], était depuis longtemps moine de Clairmarais, où il avait donné de nombreuses preuves de capacité, de zèle, de dévouement et

[1] Il y a plusieurs villages de ce nom dans le Pas-de-Calais. Certaines traditions le font originaire de Lille en Flandre Nous mettons une note detaillée à cet égard, à l'article du 57e Abbé du même nom, lequel était probablement de la même famille.

d'esprit religieux.... Comme son prédécesseur, pendant bien des années, il avait montré dans ses fonctions de maître de la basse-cour, ce que peuvent, l'ordre, l'économie et le savoir faire : aussi fût-il jugé digne d'obtenir les suffrages unanimes de la communauté [1] le 22 avril 1615. 1615—1621

GUISLAIN, de Saint-Omer, sieur de Secry, qui précédemment avait employé son crédit, auprès de la Cour de Bruxelles, en faveur de MORAND BLOEME, son ami, continua ses bons offices dans l'intérêt de MARTIN TIRANT, et ses démarches furent une seconde fois couronnées de succès ; le nouvel élu reçut son brevet des Archiducs ALBERT et ISABELLE, le 15 mai de la même année (1615).

En conséquence ce Prélat fut confirmé par ROBERT, Abbé de Villers, Vicaire général de l'ordre, le 1er juin, et prit possession de son monastère, le 9 du même mois [2].

C'était le moment où LOUIS XIII, épousait l'Infante d'Espagne, ANNE, d'Autriche, et le moment aussi, où les plus affreuses tempêtes désolèrent les Pays-Bas, qui subirent alors d'immenses désastres (1615-1616).

D. TIRANT commença son administration par l'établissement d'une confraternité de prières, entre son

[1] Hist. de Clair., tom. II, pag. 197. — Gall. Christ. t. III, pag. 331. — Dutems, Hist. du Clergé de France, tom. IV, pag. 229. — Jongelin. — D. Guislain-Campion — D. Charles Martel.

[2] Les lettres patentes de D. VILLERS portaient : « *Eâ conditione ut ante trimestre elapsum tibi sit provisum de majori confirmatione, etc.* »

1615—1621 Abbaye et celle de Blangis.... Puis, ayant à cœur de mener à bonne fin, l'œuvre entreprise par son prédécesseur, il s'appliqua sans relâche a obtenir du Souverain-Pontife, le droit de porter la mitre, pour lui et pour ses successeurs. Sa situation financière était aussi prospère que possible, point de dettes, point de réparations urgentes à faire ; des économies considérables, de nombreux dépôts de numéraire.... Dom. MORAND BLOEME avait renouvelé les cloches, augmenté les ornements, jamais occasion plus favorable pour mettre le projet à exécution et faire face aux dépenses auxquelles devait donner lieu l'établissement des offices pontificaux [1]. D. MARTIN le comprit, et tout en travaillant à compléter les ornements et les décorations de son Église [2], il s'adressait à Monseigneur BLASÆUS, Évêque de Saint-Omer, pour le prier de le seconder à la Cour de Rome, ce à quoi le Prélat consentit de très bonne grâce, de concert avec GUILLAUME LOEMEL, Abbé de Saint-Bertin, à qui l'Abbé de Clairmarais s'était également adressé. — Des lettres très flatteuses de l'Évêque de Saint-Omer, furent envoyées au Souverain-Pontife, le 14 août 1615. GUILLAUME LOEMEL joignit les siennes à la supplique de D. TIRANT, et PAUL V, reçut ces dépêches avec une grande bienveillance ; en présence de

[1] Hist. inédite de Clair., tom. II. pag. 198-199.

[2] Il fit faire un second ornement complet en soie rouge, 3 chapes uniformes et un devant d'autel avec un autre ornement en noir.

Il y ajouta un vase en argent avec son bassin pour les offices Pontificaux. — (Tom. II, pag. 212).

pareils témoignages, Sa Sainteté par une bulle datée des nones de février 1616, accordait à l'Abbé de Clairmarais, la faveur qu'il avait si humblement demandée [1].

Aussitôt après avoir reçu cette bulle, D. TIRANT s'empressa d'en donner connaissance à Monseigneur BLASÆUS, en priant Sa Grandeur de procéder au plutôt à la bénédiction et à l'imposition de la mitre Pontificale. — Le jour de la cérémonie fut immédiatement fixé, elle se fit dans la chapelle Épiscopale, à Saint-Omer, le 13e jour de décembre 1616, jour de la fête de Sainte-Luce, en présence de GUILLAUME LOEMEL, Abbé de Saint-Bertin, de M. DESCAMP, Chanoine gradué de la Cathédrale, de M. DUMESNIL, Grand Bailli de Saint-Omer, de M. STRASSEL, lieutenant du gouverneur, et de MM. DE HAININ et JEAN DECROIX, religieux. Dans ses lettres de bénédiction, Monseigneur l'Évêque atteste avoir *vu et lu l'indult de Paul V*, accordé à M. TIRANT, avec le seel en plomb y appendu.

Aussitôt en possession des insignes pontificaux, Dom. MARTIN fit construire une stalle ou chaire élégante, pour officier solennellement aux fêtes de Noël, qui approchaient. Cette stalle encore en usage au XVIIIe siècle, portait les armoiries de

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 199 à 204, donne textuellement les lettres de l'Évêque de Saint-Omer et la bulle pontificale de PAUL V. Nous avons ces pièces sous les yeux, nous les reproduisons d'après lui, plus loin, comme pièces justicatives, pag. 591 à 592.

Cette bulle est datée de Sainte-Marie Majeure, à Rome, le 3e jour des nones de février 1616.

1615—1621 l'Abbé sur les quatre panneaux, elle était recouverte de soie de diverses couleurs selon les offices [1].

Nous voyons ensuite le 44e Abbé travailler à la construction du quartier de l'Économe et de quelques autres pièces (1616).

— Peu après, il porte plainte au Conseil d'Artois contre quelques habitants du faubourg de Lyzel, qui se permettaient de pêcher avec de filets énormes dans la grande rivière de l'Abbaye, ainsi que sur les bords de la rivière de Saint-Bertin. Les inculpés, sur la dénonciation faite par huissier, furent condamnés à l'amende [2]. — D. Martin assiste également aux funérailles du Seigneur de Renescure, Guislain de Saint-Omer, sieur de Secry, son bienfaiteur et l'ami de son prédécesseur. Ce Seigneur, mort en son château de Renescure, fut inhumé dans le chœur de l'église de ce village, à côté de sa femme, qui était de la maison de Bailleul. — On leur érigea à tous les deux une tombe en marbre noir, portant leurs écus armoriés, en même temps qu'en souvenir des bienfaits qu'il avait rendus à la maison, lui et sa nombreuse famille, le blason funèbre de ce Seigneur était rapporté au monastère et pieusement suspendu dans la salle des morts ; il n'était pas oublié dans les prières de la communauté.

Cette année fut bien pénible pour l'Abbé de Clairmarais, il perdait l'un après l'autre tous ses bien-

[1] Hist. ms et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 205.
[2] Idem, idem, pag. 206.

faiteurs : après le Seigneur de Renescure et son frère [1], c'était le tour de l'Évêque de Saint-Omer, qui descendait dans la tombe. — Dom. MARTIN TIRANT après avoir renouvelé la confraternité de prières, entre son Abbaye et celle de Saint-Augustin de Thérouanne, célébrait solennellement dans son Église, les funérailles de JACQUES BLASÆUS qui, peu d'années auparavant, avait déposé sur sa tête les insignes pontificaux, qu'il avait contribué à lui faire obtenir [2]. Ces malheurs semblaient, pour les esprits crédules être annoncés par la grande et remarquable comète de 1618 laquelle, disent les chroniqueurs, fut *épouvantable par sa grosseur et longueur* [3].

1615—1621

La même année 1618, D. BOUCHERAT II, tenait le chapitre général de son ordre à Citeaux, pendant que le R. P. CROMBEZ, de la Compagnie de Jésus, faisait un livre qu'il venait de dédier à l'Abbé de Clairmarais, sous le titre de : *Ascensus Moysis in Montem*. En ce moment, D. TIRANT achetait pour le chœur deux pseautiers in-f° (dont on se servait encore plus d'un siècle après), et faisait peindre deux tableaux pour son Église, l'un, représentant tous les Saints et Saintes de l'ordre, placés sous le

[1] D'après le P. Jacques Malbrancq, tom. III, pag. 655, ROBERT, de Saint-Omer, Comte de Morbecques, fondateur du Collége des Jésuites, d'Aire, mourut d'une hémorrhagie l'an 1617, et avant de mourir il disposa de ses biens avec leurs titres en faveur des enfants de sa tante, qui étaient, dit on, des MONTMORENCY, c'est par là que la maison de Saint-Omer, passa dans celle du Prince de Robecques. — Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 212.

[2] Hist. m[ss] de Clair., tom II, pag. 206.

[3] Bertin de Vissery, tom. II, pag, 206.

1615—1621 manteau de la Sainte-Vierge, l'autre, représentant Saint-Antoine Abbé, ses tentations, sa mort et son inhumation, etc. (1618).

L'année suivante (1619), D. TIRANT eut la regrettable pensée de faire blanchir le cloître de son Abbaye et plus malheureusement encore il eut le temps de mettre cette pensée à exécution. Ce cloître, on ne l'a pas oublié, était presque entièrement peint, et avant ce malencontreux badigeonnage on y voyait avec leurs armoiries et leurs devises, les portraits des 39 premiers Abbés de Clairmarais, qui ont disparu, sans retour, sous les grattages barbares des ouvriers de D. MARTIN TIRANT. Sans cette opération, les portraits de nos Abbés eussent pu être entièrement conservés [1] ; mais au moment où cet Abbé effaçait les portraits de ses devanciers, il faisait faire le sien, dont quelques exemplaires furent distribués après sa mort, à Saint-Omer [2], où en 1738, D. Charles Martel, put en retrouver un qu'il rapporta au monastère ; c'est celui dont on s'est servi pour le reproduire plus tard [3]. — A peu près en même temps, Dom. MARTIN faisait construire un moulin à eau, dit à *Potelets*, moulin qui, un peu plus tard, fut supprimé et annexé à la brasserie, lorsqu'on construisit le moulin à vent qui était plus moderne (1619).

L'Abbé contractait de plus un acte de confraternité

[1] Idem, idem, pag. 207.

[2] Idem, idem, pag. 207.

On en voit un exemplaire au Musée de Saint-Omer. C'est celui que nous reproduisons à la planche IX.

[3] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 209.

avec l'Abbaye du mont Saint-Éloi d'Arras (1620). — 1615—1621
Il ratifiait une décision de la justice Abbatiale qui avait écoué le cadavre du nommé JEAN BERTELOOT, noyé dans des fossés dépendants de la juridiction du monastère (1620). — Au moment de la mort du Pape PAUL V (28 janvier 1621), alors que GREGOIRE XV, prenait possession du siege de Saint-Pierre, l'Abbé de Clairmarais soutenait une difficulté qui lui était suscitée par le curé de Renescure (COPMANN), pour la juridiction qu'il prétendait avoir sur les domestiques de l'Abbaye de Wœstine, contrairement aux privilèges de l'ordre de Citeaux. Tandis que l'Abbé de Clairmarais soutenait avec assez de fondement, que son droit devait s'étendre sur tous les membres et même les donateurs de l'Abbaye. Cette difficulté fut soumise à Monseigneur PAUL BOUDOT, Évêque de Saint-Omer, qui engagea les parties et surtout l'Abbé de Clairmarais à se concilier..., Dom. TIRANT suivit ce conseil, il écrivit au curé une lettre fort bienveillante [1], dans laquelle tout en constatant son droit, il autorisait le pasteur de Renescure a administrer provisoirement les domestiques de l'Abbaye de Wœstine, jusqu'à ce que la question ait pu être mieux étudiée et définitivement tranchée [2].

[1] Idem, idem, pag.

[2] La lettre de Dom TIRANT, écrite en fort bons termes et en latin, est consignée textuellement dans le m[ss] de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 209 Elle porte la date du 7 mars 1621. — Une note marginale semble indiquer quelle est écrite par D. Pierre Trezel, a qui on en doit la conservation. — Nous la donnons plus loin.

1615—1621 Tous les auteurs font l'éloge de MARTIN TIRANT; tous s'accordent à dire de lui : *Vir pius atque misericors, omnibus que amabilis, etc.* (Jongelin). Guislain-Campion dit, à son tour, que c'était un homme doux et pacifique, ne pêchant que par excès de bonté [1], oubliant ses propres intérêts pour ceux des autres ; ne sachant rien refuser à qui que ce soit, il poussa la générosité jusqu'à donner les moyens de bâtir aux Dominicains, aux Cordeliers et aux Sœurs-Noires (Conceptionistes) de Saint-Omer, il ne pouvait, dit-on, renvoyer personne sans l'avoir satisfait.... Aussi sa trop grande libéralité fut elle cause qu'on fut obligé de lui dissimuler la plus grande partie des épargnes de son prédécesseur, dans la crainte qu'il n'en disposât en faveur des étrangers.

Dom. MARTIN TIRANT, gouverna paisiblement sa communauté pendant 6 ans 3 mois et 27 jours au bout des quels il mourut au refuge de Saint-Omer, le 6 octobre 1621 [2]. — Ses dépouilles mortelles furent rapportées dans son monastère, où le Prieur JEAN BOLLENGIER, chanta la messe. — Un Père Cordelier fit son panégyrique : douze pauvres revêtus de manteaux noirs, selon l'usage, et portant à la main des torches blasonnées, accompagnaient le corps ; ils reçurent chacun 3 florins [3] et un pain.

[1] Jongelin. — Bertin de Visscry. — Guislain-Campion.

[2] D. Pierre Trezel, tom II, pag. 210.

[3] Le prix du marc d'argent valait alors 23 livres 10 sols comme matière reçue aux monnaies et 27 livres 10 sols, comme argent fin monnayé.

Le setier de blé se vendit à Paris, en 1622, 9 livres 3 sols 4 de-

Ce Prélat fut inhumé au milieu du chapitre, entre 1615—1621 les deux plus grosses colonnes.... Après les funérailles, le Prieur engagea à dîner les plus proches parents du défunt qui avaient assisté à la cérémonie. La communauté se retira dans le réfectoire ordinaire. Seize ans après la mort de Dom. TIRANT, GEORGES, d'Affreingues, 40ᵉ Abbé, fit poser à sa mémoire une grande pierre bleue, où il était représenté en habits pontificaux, avec cette inscription en marge :

HIC JACET R. D. MARTINUS TIRANT, PRIMUS ABBAS MITRATUS QUI OBIIT 6 8^{bris} ANNO 1621. R. I. P.

Mais cette pierre mémorative ayant été posée longtemps après le décès de celui quelle devait abriter, on trouva en 1717, cent ans après, quand on creusa la fosse de D. MAILLART, que le corps de D. TIRANT dépassait la pierre de deux pieds.

Les armoiries de D. MARTIN TIRANT, étaient : 3 lances d'or pointes en bas [1], sur fond d'azur, avec cette devise :

Deus mihi scopus [2].

Un religieux D. Martin Dubuisson, auquel nous devons pour ainsi la biographie poétique de tous les

niers tournois. — « *Firmario..... appretiata est quantitas frumenti per eum debiti de annis preteritis ratione 110 l. per modio.* » (Dupré de Saint-Maur, pag. 126).

[1] Hist. m^{ss} de Clair., tom. II, pag. 210 et 211.

[2] Idem, idem, pag. 197.

1615—1621 Abbés de Clairmarais, a écrit aussi l'éloge de Dom. MARTIN TIRANT.

« At benè MARTINUS concesso primus honore
« Utitur Mitrâ et meritum tam sacer ornat apex.
« Grex tamen hunc largâ queritur dare munera dextrâ,
« Ipsique haud notas parcior abdit opes [1]. »

Au nombre des cénobites qui reçurent l'habit de ce Prélat, on trouve : — F. JOSCE NEUFVRUE (1616). — F. BERNARD MICHIELS, de Saint-Omer. — F. GRÉGOIRE WINGLET, d'Aire. — F. MATHIEU FOLIE, de Saint-Omer. — F. JEAN DE LATTRE, de Béthune. — F. CHARLES DE LA CREUSE, de Lumbres (1616). — F. GABRIEL WILLERS. — ADRIEN HATTE (1617), ces derniers étaient diacres ou sous-diacres, à la mort de MARTIN TIRANT.

Religieux contemporains : — D. JEAN BOLLENGIER, Prieur et jubilaire, mort le 11 mai 1622, âgé de 75 ans, inhumé dans le cloître des bienfaiteurs. — D. PIERRE D'ORESMIEUX, mort en France (sic), en 1623, âgé de 45 ans. — D. JEAN LE BŒUVRE, jubilaire, mort le 6 juillet 1624, âgé de 65 ans, enterré dans le cloître de lecture, (il avait fait construire le petit oratoire que l'on voyait dans la chapelle Sainte-Barbe, ce qui était indiqué par ces initiales : D. J. L. B. — 1623), — D. JEAN VANDENVELDE, de Cassel, mort le 18 août 1624, âgé de 38 ans, ayant 15 ans de prêtrise, enterré dans le cloître de lecture.

[1] Idem, idem, pag. 196.

Nous trouvons encore dans une copie du nécro- 1615—1621
loge, les noms des religieux suivants : — D. JEAN FOURDIN, né à Fieffe, ancien curé des domestiques, receveur principal, secrétaire du chapitre, prieur et ancien de la maison, mort le 6 mars 1627, âgé de 67 ans, enterré à l'occident du cloître avec une épitaphe. Il avait fait construire l'oratoire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste [1]. — D. NICOLAS QUEVAL, mort à 56 ans, le 10 juillet 1627. Il avait fait peindre le tableau de la Transfiguration, dans la chapelle Saint-Pierre. Ce tableau portait un écriteau avec son nom. — D. PIERRE HIELLE, mort le 16 octobre 1627, âgé de 56 ans et 31 de profession. Il fut inhumé dans la partie occidentale du cloître. — D. FRANÇOIS RAIMOND, mort à 47 ans, le 13 février 1629. — D. JACQUES MARCHE, mort le 1er avril 1630, âgé de 71 ans. Il avait été directeur à Wœstine. — D. JEAN BOUQUIAU, mort le 31 août 1631. Inhumé dans le cloître de lecture. — D. NICOLAS WARIQUIEL, mort le 2 décembre 1631, à 56 ans. — D. PIERRE LOMBARD, mort le 5 janvier 1632, à l'âge de 71 ans. Il fut inhumé dans le cloître de lecture, au-dessus de D. JEAN BOUQUIAU. Il avait fait peindre une table d'autel dans la chapelle Saint-Nicolas. — D. PIERRE SIMEON, mort le 16 octobre 1632, âgé de 72 ans. Il fut enseveli dans le cloître de lecture, avec un carreau portant le millésime de 1632.

[1] Idem, idem, pag. 216.

LETTRE DE MONSEIGNEUR BLASÆUS.

(14 août 1615).

« Notum facimus, et testamur, nos Monasterii B. M. de Claromarisco ordinis Cistersiensis juxta civitatem Audomarensem, optimam à multis annis habere notitiam, in quo quidem Monasterio novimus esse templum magnæ amplitudinis, cum choro, ac navi, multis ornatum sacellis, dormitorio, ac claustris, amplæ et egregiæ structuræ, nullisque ruinis diforme. In, et ibidem plus quam 30 religiosos professos vivere, ac inter eos 25 presbiteros bonos, probos, et pro majori parte doctos, et eruditos theologos, et philosophos sub observantiâ regulæ S. Benedicti quam profitentur religiosè viventes, non sine virorum tam ecclesiasticorum, quam secularium bona edificatione. Attestamur itidem multos aliundè ejusdem ordinis Monasteriorum Abbates per Belgium recentioris fundationis, privilegio mitræ uti, quorum omnium notitiam nos habere testamur tam ratione nostræ vicinitatis cum dictâ Abbatis de Claromarisco, quam frequentiâ conversationis, tam in eâdem Abbatiâ, quam alibi cum ipsius ordinis Cisterciensis Abbatibus habitæ. In quorum omnium fidem presentes secretarii nostri manu subsignatas, sigilli nostri jussimus appositione confirmari. Datum, et actum Audomaropoli in domo nostrâ Episcopali an. domini 1615. Augusti die 14. »

INDULT DU SOUVERAIN-PONTIFE.

(3 février 1615).

« Romanum decet Pontificem, ad ea vel quæ Monasteriorum quorumlibet, et in illis Presidentibus decori, et ornamento, divinique celebritati peramplisis consulitur, libenter intendere, et desuper pastoralis officii sui partes favorabiliter interponere prout personarum Monasteriorum et locorum circumstantiis debite pensatis ac devotionis Christi fidelium incrementum conspicit in domino salubriter exaudire.

« Cum itaque sicut exhibita nuper nobis pro parte dilecti filii Martini Abbatis Monasterii B. M. de Claromarisco Cisterciensis ordinis, Audomarensis diœcesis petitio, continebat Monasterium hoc à bonæ memoriæ Theodorica, et Isabella (Sybilla) conjugibus Flandriæ, et Arthesiæ comitibus tunc in humanis agentibus, de anno domini 1139 fundatum, competentibus redditibus dotatum, ob illius Ecclesiæ, claustrum, aliorumque edificiorum magnificentiam et amplitudinem, nec non triginta quatuor monachorum hujus ordinis expressè professorum, ibidem que sub regulari vitæ normâ religiosissimè famulantium, multitudinem, atque frequentiam, plurimum celebre, et insigne existat, ac per dictos monachos, inter quos ad sunt 24 sacerdotes ultra missam màjorem, seu conventualem, horæ canonicæ, aliaque divina officia, tam diurna, quam nocturna in Ecclesià prædictà, etiam insigni choro, sacrario decem in orbe capellis, seu sacellis, et altaribus nec non sacra suppellectile, et ornamentis, aliis que ad divini cultus usum, et servi-

tium necessariis luculenter instructa, singulis diebus vite, et decenter servata ecclesiastica disciplina non sine fidelium ad eamdem Ecclesiam devotionis causâ confluentium spirituali consolatione celebrentur, et recitentur, nos prædictum Martinum, et pro tempore existentes præfati Monasterii Abbates speciali honoris et gratiæ prerogativis decorare volentes ipsumque Martinum a quibus vis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque sententiis, censuris, et pœnis, â jure, vel ab homine, quavis occasione, vel causa latis, si quibus quocumque modo innodatus existit ad effectum sequentium dumtaxat consequendum harum seriâ absolventes, et absolutum fore censentes supplentibus D. Martini Abbatis in hâc parte inclinati ex voto [1] . . . .

« Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium congregationis vituum dicto Martino Abbati, et successoribus suis prædicti Monasterii pro tempore existentibus Abbatibus quod ipsi omnesque singuli mitrâ, annulo, baculo pastorali aliisque pontificalibus insigniis uti libèrè, et licitè possint et valeant. Venerabilis fratris moderni Episcopi Audomarensis ad hoc expresso accedente consensu apostolicâ auctoritatè vigore presentium perpetuò concedimus, et indulgemus.

« Prohibentes ipsos desuper, a quoquam molestari, conturbari, aut inquietari nullatenus posse vel debere : sicque, per quoscumque judices ordinarios, et delegatos, et causas palatij apostolici auditores ac Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales presentis sedis nuncios judicari et definiri debere ac irritum et inane. Si sciens fieret his a quoquem quamvis scienter vel ignoranter contigerit attentari non obstantibus privilegiis, ac in universalibus provincialibus que, et sinodalibus comitiis, dictis, specialibus, vel generalibus constitutionibus, et administrationibus, nec non Monasterii et ordinis præpositorum juramento confirmatione apostolicâ, vel quavis firmitate alia

[1] Il manque ici quelques mots dans le manuscrit.

raboratis, statutis et consuetudinibus usibusque contrariis quibuscumque.

« Nulli ergo hominum omnium liceat hanc paginam meæ absolutionis, concessionis, et indulti infringere, vel aliquo ausu temerariò contra ire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipotentis dei, ac Beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

« Datum Romæ apud sanctam Mariam majorem an. incarnat, D^{nice} 1615, tertio non. februar. pontificatus an. mei undecimo. »

LETTRE DE MARTIN TIRANT AU CURÉ DE RENESCURE.

« Cum eos qui sunt de familiâ Wœstinensis Monasterii (quos vestræ parochialis Ecclesiæ limitibus contineri, prescriptionis allegatione pretenditis) nobis immediatè subjectos credamus, eorum saluti providere cupientes, de nutu et consilio R^{dmi} D^{ni} Audomarensis, qui jura, et privilegia nostro ordini concessa, vult salva remanere, prædictis de familiâ ad vestram parochiam accedendi sacramentorum à vobis percipiendorum causâ, facultatem damus, donec utriusque partis privilegiis, omnibus que quæ ad difficultatem pertinent perpensis, quis jurisdictionem in eos habeat, elucescat ?

« In cujus rei fidem, has nostrâ manu signatas, sigillo nostro munivimus 7 die Martii an. 1621. »

F. Martinus, Abbas de Claromarisco.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. GILLES DUMONT, 45e ABBÉ.

Avènement : 1622
—
Mort : 1633

(1622-1633).

SOMMAIRE :

Eloge de GILLES DUMONT — Sa naissance. — Ses études. — Son entrée au monastère. — Il reçoit la Prêtrise. — Ses diverses fonctions. — Sa conduite régulière. — Tous songent à lui pour la Prélature, à la mort de Dom. TIRANT. — Son élection. — Commissaires royaux chargés d'y présider. — Nombre des religieux. — Mode et procès-verbal de l'émission des suffrages, en commençant par le Prieur JEAN BOLENGIER. — Noms des votans par ordre, avec leur âge et leurs années de profession. — Envoi du procès-verbal à Bruxelles. — Opposition du Nonce, Archevêque de Latran. — Installation de GILLES. — Il continue à diriger Blandecques et y demeure jusqu'à sa confirmation qui est retardée à cause de l'opposition du nonce. — En attendant il se borne aux fonctions de Grand Prieur. — Le Nonce ne se rebuta point malgré les observations de l'Évêque. — Nouvelle opposition. — Lettre de l'Évêque à GILLES DUMONT. — Contrariété de GILLES DUMONT. — Il écrit aux Abbés de Citeaux, de Clairvaux, etc. — Il se plaint à la

1622—1633 Cour, et envoie au Nonce copie de toutes ses pièces justificatives. — Le Nonce se rend en maintenant toutefois ses réserves en faveur du Saint-Siege. — Lettres du Nonce. — L'opposition dure 14 mois. — Lettre de l'Abbé de Cambron. — GILLES DUMONT et confirmé et béni. — Mort du Pape GRÉGOIRE XV. — PIERRE TRÉZEL est nommé curé des domestiques. — S. A. la Princesse ISABELLE, visite Clairmarais. — Fêtes données à Saint Omer pendant le séjour de la Cour. — Visite aux Jésuites anglais et à la Mère Ancelle, FRANÇOISE TAFFIN, fondatrice des Pénitentes. — Acquisitions de beaux ornements pontificaux à cette occasion — Mort de DENYS LARGENTIER, 45e Abbé de Citeaux. — Mort de NICOLAS BOUCHERAT II. — Ses fonctions. — Son épitaphe — GILLES DUMONT, son goût et son aptitude à bien faire. — Il augmente les richesses de la sacristie. — Construction du logement des étrangers — Tout y était soigné et du meilleur goût. — Mort de JEAN FOURDIN, Prieur. — Son remplacement par GEORGES d'Affringues, parent de l'Abbé. — L'Abbé nomme plusieurs de ses parents à diverses charges. — Murmures contre ce népotisme — PIERRE NIVILLE succède à N. BOUCHERAT — Chapitre général — GILLES DUMONT y assiste. — Décharge de l'oraison *Indulnit* pour l'âme de JEAN. de Biever. — GILLES visite les monastères qui sont sur sa route. — Son récit de ce qu'il a vu. — Il fait adopter l'habit brun aux convers — Réception de plusieurs FF. convers d'après un nouveau règlement. — GILLES aimait le confortable, le premier il se sert d'une voiture, luxe alors inconnu dans le pays. — Donations et améliorations à l'Église et au quartier abbatial. — On refait ce quartier. — L'Abbé fait blanchir et préparer l'Eglise pour y placer un nouveau maitre-autel et des orgues. — Nouvel autel. — Ses détails. — Son auteur. — Son prix. — Tableau placé au-dessus — Projet de construction d'une grosse tour sur la façade. — Ce projet est abandonnée. — Orgues. — Leur auteur. — Détails. — Leurs qualités. — Buffet. — Tuyaux — Plaintes des religieux. — Murmures sur ces excessives dépenses. — Autres plaintes sur les réductions faites aux religieux. — L'Abbé attache son nom a bien des actes utiles. — Il orne le temple de Dieu. — Statues des douze Apôtres non terminées. — Sa mort en 1633. — Il avait 54 ans et avait dépensé 50,000 florins à l'Eglise. — Son inhumation. — Son

épitaphe. — Acquisition des PP. de l'Église et du ménologe 1622—1638 d'Henriquez, en 1631. — Armoiries de GILLES. — Moines contemporains.

Voici le portrait qu'un religieux contemporain trace de GILLES DUMONT.

« Omnis ab Ægidio fit iis sacrata supellex,
« Ampla fit hospitibus, præsulibus que domus,
« Hic quoque majores mirandis sumptibus aras,
« Erigit, ac cunctis organa nota plagis [1]. »

Ce Prélat naquit à Saint-Omer, vers l'an 1578, dans une famille honorable et justement considérée; après avoir achevé ses études littéraires avec quelques succès, en 1600, il embrassa la vie religieuse à Clairmarais, sous l'Abbé BLOEME, qui reçut ses vœux en 1601 ; puis ayant terminé son cours de théologie, il reçut la prêtrise et fut, dès lors, jugé capable d'occuper diverses fonctions au-dedans comme au-dehors de la maison.

GILLES fut d'abord maître des novices, ensuite on l'adjoignit au receveur, puis on lui confia la direction des Dames du Verger, enfin celle de Blandecques ; partout GILLES DUMONT montra une conduite régulière, sa prudence et son application à ses devoirs lui attirèrent l'estime de ses confrères qui, bien qu'il fût absent, songèrent à lui pour le placer à leur tête, lorsqu'il fut question de donner un successeur à

[1] Eloge inédit de GILLES DUMONT, par D. Martin Dubuisson. — Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 218.

1622—1633 MARTIN TIRANT.... GILLES était alors à Blandecques dirigeant le monastère de Sainte-Colombe, la vacance avait eu lieu le 6 octobre 1621, le mois suivant on procéda à une nouvelle élection qui, d'après les archives, se fit cette fois en plusieurs jours et en plusieurs lieux [1]. Elle commença le 24 novembre et fut continuée les 25, 26 et 27 du même mois, tant dans l'*Abbatial*, que dans le refuge de Saint-Omer ; les commissaires désignés par la Cour de Bruxelles, pour y présider, étaient : Monseigneur PAUL BOUDOT, Évêque de Saint-Omer, GUILLAUME LOEMEL, Abbé de Saint-Bertin et RENAU DEFRANCE, Président du Conseil provincial d'Artois. — Les religieux qui prirent part aux opérations étaient au nombre de 34 profès, savoir : 29 prêtres et 5 jeunes dans les ordres sacrés [2].... L'expression de tous les suffrages fut émise successivement par chacun d'eux, la main sur la poitrine, en commençant par JEAN BOLENGIER, Prieur, âgé de 74 ans, profès de 56, lequel jura après avoir promis de dire la vérité, *in verbo sacerdotis, manu pectori appositâ :* « Qu'il ne connais-
« sait personne plus digne pour être Abbé, que
« GILLES DUMONT, natif de Saint-Omer, âgé de 42

[1] Hist. ms de Clair., tom. II, pag. 220.— Archives de la communauté, citées par Bertin de Vissery.

[2] L'usage permettait alors d'admettre les suffrages des officiers séculiers, comme ceux des religieux vocaux ; les procès-verbaux de quelques élections témoignent que le Grand Bailli, le greffier et un troisième, donnaient leurs voix comme les religieux devant les commissaires, avec les mêmes formalités que les religieux de la maison. — Hist. ms de Clair., tom. II, pag. 223.

« ans, étant fort estimé et désiré de ses confrères, 1622—1633
« homme de bon exemple, ayant bien formé les
« novices à la religion, ayant de la science, de la
« prudence et un bon jugement, ayant le désir
« d'atteindre à la perfection, ayant été directeur de
« l'Abbaye des Prés, et administré louablement le
« temporel de ladite Abbaye et fait de même à celle
« de Blandecques, et géré le temporel de cette mai-
« son, avec le receveur, etc. Raisons pour lesquelles
« il lui donna sa première voix, en foi de quoi, il a
« signé : F. J. Bolengier. »

Mais avant de signer il donna la 2e et la 3e voix à deux autres, spécifiant pareillement, d'après le *verbal*, ses raisons particulières [1].... Tous les autres religieux firent de même, chacun expliquant ses motifs, dans l'ordre suivant : — 2. Jean Winibroot, âgé de 74 ans, profession de 54. — 3. D. Jean Fourdin, âgé de 56 ans, profès de 36. — 4. D. Pierre Siméon, âgé de 61 ans, profès de 44. — 5. D. Jean le Bœuvre, âgé de 61 ans.— 6. D. Pierre Lombard, âgé de 61 ans, profès de 44. — 7. Jean Marche, âgé de 62 ans, profès de 43. — 8. D. Lambert Bouquet, âgé de 55 ans, profès de 34 [2]. — 9. D. Pierre Hielle, âgé de 51 ans, profès de 31. — 10. D. Charles du Vivier, âgé de 45 ans, profès de 29. — 11. D. Nicolas Viriquel, âgé de 46 ans, profès de 28. — 12. D. Pierre d'Oresmieux, âgé de 43 ans, profès de 22. — 13. D. Pierre Braquart, âgé de 40 ans,

[1] Chaque religieux avait trois votes à émettre.
[2] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 221, 222 et 225.

1622—1633 profès de 23. — 14. D. Antoine Deellois, âgé de 38 ans, profès de 16. — 15. D. Guillaume Tavernier, âgé de 30 ans, profès de 11. — 16. D. Denys Pecqueur, âgé de 25 ans, profès de 7. — 17. D. Marc Gillers, âgé de 32 ans, profès de 7. — 18. D. Pierre Winclez, sous-diacre, âgé de 24 ans, profès de 5. — 19. D. Louis Carton, âgé de 38 ans, profès de 16. — 20. D. François Remond, âgé de 39 ans, profès de 16. — 21. D. Pierre Trezel, âgé de 38 ans, profès de 15. — 22. D, Gilles Dumont, âgé de 41 ans, profès de 22. — 23. D. Jean Bouquiau, âgé de..... — 24. D. Jean Vandenvelde, âgé de 35 ans, profès de 12. — 25. D. Georges d'Affreingues, âgé de 26 ans, profès de 9. — 26. François Ogier, âgé de 35 ans, profès de 12. — 27. D. Théodore Bouvart, âgé de 34 ans, profès de 10. — 28. D. Bernard Michiels, diacre, âgé de 23 ans, profès de 5. — 29. F. Mathieu Folie, de Saint-Omer, âgé de 28 ans, profès de 5. — 30. F. Josce Neufvrue, âgé de 28 ans, profès de 5. — 31. F. Jean de Lattre, âgé de 24 ans, profès de 5. — 32. D. Nicolas Queval, âgé de 51 ans, profès de 33. — 33. F. Gabriel Willers, diacre, âgé de 25 ans, profès de 4. — 34. F. Charles de La Creuse, sous-diacre, âgé de 22 ans, profès de 4. — 35. D. Adrien Hatté, âgé de 26 ans, profès de 4.

— Aussitôt après cette opération électorale, les commissaires qui y avaient présidé en envoyèrent le procès-verbal à la Cour ; mais dans l'intervalle, le Nonce apostolique à Bruxelles, ayant eu connais-

sance de la vacance informa l'Évêque de Saint-Omer, que l'Abbaye de Clairmarais étant du nombre de celles qui relevaient immédiatement du Saint-Siège, ses Abbés devaient obtenir de lui la confirmation et se trouvaient, dès lors, soumis au droit d'annate dû à la Chambre apostolique. En conséquence, l'Archevêque de Latran, déclarait qu'on ne pourrait bénir le nouvel élu, que sur le vu d'une bulle Pontificale (10 octobre 1621).

Dans l'intervalle GILLES DUMONT recevait son brevet de nomination royale, par la médiation de l'Infante ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE (ce brevet portait la date du 8 janvier 1622), et par suite de cette nomination, le nouveau Prélat était installé le 27 février suivant, par VINCENT LEGRAND, Protonotaire apostolique de l'Évêché de Saint-Omer. Jusques-là GILLES n'avait pas quitté l'Abbaye de Blandecques, dont il continuait d'être le directeur, alors seulement il vint prendre possession de son monastère; or, ne pouvant recevoir sa confirmation avec les pouvoirs spirituels, à cause de l'opposition du Nonce, il se contentait d'exercer l'office de Grand Prieur et d'occuper la stalle du coadjuteur.

Mais le Nonce ne se rebutait point, malgré la réponse de l'Évêque, qui attestait que l'Abbaye de Clairmarais était indépendante du Saint-Siège, quant à la confirmation de ses Abbés, il écrivit de nouveau le 20 janvier 1622 [1], annonçant qu'il persistait dans

[1] Le Nonce écrivit encore plusieurs lettres à PAUL BOUDOT qui les communiquait aussitôt à GILLES DUMONT, lequel à son tour s'em-

1622—1633 ses prétentions. Monseigneur eut l'attention de donner immédiatement communication de l'original de cette lettre au nouvel Abbé. Cette communication était accompagnée de la lettre d'envoi suivante :
« *Admodum R^de Domine. — Accepi hodiè litteras ab*
« *ill^mo nuncio 20 jan. scriptas, quibus interdicit*
« *mihi benedictionem R^dæ paternitatis tuæ, et man-*
« *dat ut eam moneam confirmationis, etiam nego-*
« *tium est adhùc in suspenso ; ne quid contra atten-*
« *tet V^tra R^vtia transmitto eas litteras, alias que fèrè*
« *ejusdem argumenti, ut videat quam fuerim ego*
« *ipse sollicitus agere ultrò cum ill^mo nuncio, ut*
« *ne que confirmationem, ne que benedictionem Re-*
« *verentiæ vestræ retardet : post quam legeris, rogo*
« *ut utras que litteras nuncii ad me remittas cum*
« *responsio. Ita deum rogabo ut Reverentiam ves-*
« *tram servet incolumem.*

« *R^liæ vestræ obsequentissimus. — Paulus Episco-*
« *pus Audomarensis. — Audomari 12 febr. anno*
« *1622* [1]. »

Justement contrarié de la querelle injuste et mal fondée que lui suscitait l'Archevêque de Latran,

pressait de les renvoyer et de remercier l'Évêque de Saint Omer.... Toutes ces lettres ainsi que les pièces relatives à cette affaire formaient, jadis, un gros rouleau conservé aux archives de l'Abbaye.

[1] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 226 et 227. — Le nom de l'Évêque Paul Boudot, a donné lieu à l'anagramme suivant . *Opus tuba Ludo.*

Il existait autrefois aux archives de l'Abbaye, une lettre démissoire adressée par Gilles Dumont, à l'Évêque de Saint Omer, pour donner les ordres à Grégoire Winglet, pendant les difficultés avec le Nonce. — Bertin de Vissery, donne cette lettre pag. 245.

Gilles Dumont en écrivit aux Abbés de Citeaux, de Clairvaux, de Cambron, d'Orval et de Villers en Brabant, pour les prier de le seconder à sortir d'embarras. Il s'adressa ensuite à la Cour de Bruxelles, pour se plaindre de l'opposition apportée par le Nonce, à sa confirmation et à sa bénédiction ; en même temps, il envoyait au Nonce, lui-même, une copie des lettres de confirmation de plusieurs Abbés de Clairvaux, donnée aux derniers Abbés de Clairmarais, notamment à MM. Dupont, de Croix, de Canteleu, Bloeme, Tirant, etc., etc. Ainsi que la copie des chartes de fondation de son Abbaye, et de la bulle d'Innocent, concernant les privilèges de l'ordre de Citeaux pour la confirmation des Abbés de chaque filiation, par les Supérieurs immédiats. 1622—1633

Le Nonce après avoir examiné toutes ces communications, finit enfin par se rendre ; il cédait en présence des privilèges dûment établis et d'un usage incontesté, mais non sans renouveler ses réserves en faveur du Saint-Siège apostolique, il autorisa en conséquence la confirmation par le Père immédiat et la bénédiction par l'Évêque, pour cette fois seulement, par manière de dispense et de modération : *Istam confirmationem debere fieri sub conditione sine prejudicio jurium sedis apostolicæ* [1] *pro hâc vice moderatis, et suspensis.*

Il écrivit dans ce sens à l'Évêque de Saint-Omer

[1] Extrait des archives de l'Abbaye, par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 229.

1622—1633 et adressa, en même temps, à GILLES DUMONT les lignes qui suivent : « *Admodum R^{do} abbati electo* « *de Claromarisco. Admodum R^{re} D^{ne} : Super ne-* « *gotio confirmationis, dominationis vestræ rescri-* « *bimus ad R^{dam} D^{num} Ep^{um} Audomarensem, quidquid* « *ab illo intelligere poterit : undè ne idem frustrà* « *repetamus, hoc tantùm significare libet : nos quo-* « *que aliis in rebus tibi gratificandi studium liben-* « *ter prout tua exigunt merita ostensuros. — Deus* « *dominationem tuam diù prestet incolumem, ac* « *gratiis suis semper augeat.*

« *Admodum R^{dae} dominationis tuæ studiosissimus.* « *Archiepiscopus Lateranensis.— Bruxellis 17 febr.* « *ann. 1623* [1]. »

L'opposition de la nonciature de Bruxelles, avait ainsi retardé pendant plus d'un an, la prise de possession de GILLES DUMONT, qui dut en vertu des lettres de JEAN, Abbé de Cambron [2], se borner à remplir les fonctions de Vicaire général, comme pendant la vacance du siège, depuis le mois de janvier 1622, jusqu'au mois de mars 1623.

— Enfin l'obstacle levé, l'Abbé de Cambron, se hâta d'envoyer à l'Abbé de Clairmarais sa confirmation, avec la lettre suivante :

« Monsieur. — Je vous envoie ici jointe notre con- « firmation provisionnelle, en vertu de laquelle M. le « Révérend Évêque de Saint-Omer, vous pourra

[1] Idem, idem, pag. 229.

[2] Voir ces lettres, datées du 15 avril 1622, et contre-signées WALLART, secrétaire. — Hist. m^{ss} de Clair., tom. II, pag. 230 et 231.

« conférer le don de bénédiction Abbatiale ; vous en
« donnant le *proficiat ad multos et fœlices annos*....

« Je suis M., votre très affectionné confrère : F. J.
« Abbé de Cambron, à Cambron le 5 mars 1623. »

Aussitôt ces lettres reçues, GILLES DUMONT s'entendit avec l'Évêque, qui lui donna la bénédiction dans sa chapelle Épiscopale, le 21 mars 1623, peu avant la mort du Souverain-Pontife GRÉGOIRE XV, qui descendit dans la tombe, le 8 juillet suivant (1623) [1].

L'un des premiers actes de l'administration de GILLES, fut d'appeler D. PIERRE TRÉZEL aux fonctions de curé des domestiques (1623), et bientôt après il devait inaugurer pour ainsi dire sa Prélature, par une noble et royale visite.... La Sérénissime Princesse ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE, gouvernante des Pays-Bas, vint à Saint-Omer. Elle visita le monastère de Clairmarais, Elle était accompagnée du Marquis DE SPINOLA, du Cardinal DE LA CUENA et de plusieurs autres Seigneurs de sa Cour.... L'Abbé en tête de sa communauté, alla au-devant de la Princesse portant la croix processionnelle et la reçut à la porte de son Église, avec tous les honneurs réservés aux Souverains [2]. De là, S. A. se rendit à l'appartement qui lui avait été préparé au quartier Abbatial où une

[1] GRÉGOIRE XV, fut remplacé par URBAIN VIII, le 6 août de la même année (1623).

[2] On rapporte qu'au lieu de présenter le goupillon à S. A. à la porte de l'église, l'Abbé lui aurait jeté de l'eau bénite à la figure et qu'alors la Princesse ce serait écriée en souriant : *O simplicitas religiosa !* — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 249.

1622—1633 table fut magnifiquement servie, elle dina seule; l'Abbé fut admis à manger avec M. de Spinola lui et les autres Seigneurs à la table du Cardinal; dans l'après-midi la Princesse retourna à Saint-Omer reprendre, avec sa suite, son logement au quartier des Princes, au monastère de Saint-Bertin [1].

Pendant quelques jours, la ville de Saint-Omer se ressentit naturellement de la présence de la Cour, une animation extraordinaire régnait dans cette ville, ordinairement si paisible et si calme, partout on donna des fêtes. S. A. l'Infante visita tous les établissements où Elle fut complimentée; au Collége des Jésuites anglais, on joua en son honneur une pièce de comédie, dans laquelle elle fut courtoisement haranguée en langue espagnole, attention flatteuse, dit l'annaliste, « *qui recommanda fort les RR. PP. en ses bonnes grâces* [2]. » — Isabelle visita ensuite, tout particulièrement, la maison fondée par la bienheureuse Madame Taffin, dite Mère Ancelle, Supérieure et fondatrice des religieuses Pénitentes de la ville de Saint-Omer [3].

On assure qu'à l'occasion de cette illustre visite,

[1] C'est probablement à l'occasion de cette noble visite, que l'une des plus belles îles flottantes, aujourd'hui disparues, prit et conserva le nom de *la Princesse*.— Bertin de Vissery.— D. Guislain Campion.

[2] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 233. — Nous n'avons pas besoin de répéter que le Collége des Jésuites anglais, était dans la rue Saint Bertin, sur l'emplacement de l'hôpital militaire actuel.

[3] On sait aussi que l'établissement fondé par la Mère Ancelle, était dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de Taviel (anciennement des Pénitentes), là, où se trouvait il y a peu d'années, le temple protestant.

faite à son monastère, l'Abbé DUMONT avait orné son quartier Abbatial de plusieurs meubles précieux, qui ont été conservés avec soin, jusqu'à la fin. Parmi ces meubles on voyait un bois de lit, une garde-robe ou bahut, une armoire en forme de buffet, richement travaillés et sculptés, en différents bois, avec des dessins en ivoire, en nacre et en perles, etc., etc. — A cette occasion aussi, GILLES portait une belle croix de vermeil, une mître semblable, enrichie de pierres fines, un de ses acolytes tenait également une urne en argent doré avec son plateau orné de pierres et de bas-reliefs, artistement modelés [1]. Ces ornements et cette vaisselle étaient destinés aux offices pontificaux.

Les années 1524 et 1525, virent mourir les deux généraux de l'ordre, D. DENYS LARGENTIER, 45e Abbé de Clairvaux (25 octobre 1624), fut subitement enlevé dans l'Abbaye d'Orval, dont il faisait la visite, il est placé au nombre des bienheureux. Son neveu CLAUDE LARGENTIER, lui succèda : on lisait sur sa tombe l'inscription suivante :

ORTUM TRECA, GRADUM SORBONA, ET CLARA ŢHIARAM : VALLIS, AT EXEQUIAS AUREA, ET ASTRA DEUS [2].

Le 8 mai, c'était le tour de D. NICOLAS BOUCHERAT à descendre dans la tombe, il avait été Abbé de Vau-

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 233. — De son temps, cette mître n'existait plus.

[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 234. — L'anagramme des mots DENYS LARGENTIER, était *Ales Dei ingreditur Sion !....*

1622—1633 celle et longtemps Abbé de Citeaux, nous l'avons dit déjà, pendant son administration ce Prélat avait visité et réformé presque toutes les maisons de son ordre [1], il avait présidé cinq chapitres généraux, qui s'assemblèrent en 1605, 1609, 1614, 1618 et 1623. — Il mourut âgé de 63 ans et reçut cette épitaphe :

PONS NICOLAO ORTUM, SORBONA GRADUM, ORDO TIARAM ; DIVIO CONSILIUM, DAT HUMUM HIC CHORUS, ASTRA CORONAM [2].

— GILLES DUMONT avait la réputation d'un homme de goût, on lui reconnaissait la capacité nécessaire pour faire un bon usage des deniers provenant encore des épargnes de MORAND BLOEME, épargnes que l'on avait soustraites prudemment à la générosité excessive de son successeur.

Après avoir reçu des lettres patentes de l'Abbé de Cambron, en date du 2 mai 1625, pour l'installation de MARGUERITE CASTIANE, Abbesse de Wœstine, et après avoir largement pourvu la sacristie de tout ce qui était utile aux offices pontificaux, il y ajouta, pourtant encore d'autres objets de prix, tels qu'une croix Abbatiale enrichie de plusieurs diamants, un calice en vermeil orné de pierres précieuses [3], il

[1] Hist mss de Clair., tom. II. pag. 233. — Gall. Christ., tom. IV. — Dutems. Hist du Clergé de France. — En 1624, D. BOUCHERAT avait envoyé à GILLES DUMONT, Vicaire général. une copie du règlement du chapitre général. concernant la clôture des monastères des filles moniales de l'ordre de Citeaux. Cette copie en latin et français est signée des Abbés, nous le reproduisons. — Bertin de Vissery, tom. II, pag 246.

[2] Idem, idem, pag. 234.

[3] Dans les derniers temps cette croix avait été changée.

fit mettre un bâton d'argent à la croix procession- 1622—1633
nelle, quant à la croix elle-même, qui était en cristal, elle paraissait beaucoup plus ancienne ; un témoin oculaire [1], ajoute même, que le parchemin peint qui enveloppait la verge de fer, destinée à joindre les diverses parties de cette croix, ainsi que quelques feuilles d'argent de forme gothique ou cruciale, qui en faisaient l'ornement, remontaient à la plus haute antiquité [2].

Mais ce n'est pas tout, aux prix de ces divers objets qui, s'ils s'éloignaient quelque peu de l'austérité monastique des premiers temps, tendaient pourtant à rehausser la dignité du culte, GILLES toujours vigilant pour le bien de sa maison comme pour les intérêts confiés à ses soins, ajoutait d'autres dépenses plus importantes ; il fit bâtir près du quartier Abbatial un logement plus convenable, destiné aux étrangers. Ce logement contenait six grandes pièces, pour les deux étages, il fut achevé en 1626, rien n'y manquait, tout y était soigné, on y remarquait la structure, la sculpture, les cheminées, les planchers, tout jusqu'aux serrures et aux portes, tout y était du meilleur goût [3].

Au milieu de ces utiles et intéressants travaux, l'Abbé DUMONT après avoir donné l'habit à ANTOINE MARCOTTE et à GUISLAIN CAMPION, eut une pénible diversion, celle de bénir la sépulture à Dom JEAN

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 234.
[2] Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 235.
[3] Idem, idem, pag. 235.

1622—1633 FOURDIN, Prieur de la maison, qui avait remplacé D. JEAN BOLENGIER, mort le 11 mai 1622, et qui a son tour eut pour successeur D. GEORGES, d'Affreingues, bachelier en théologie, âgé de 32 ans seulement. GILLES DUMONT avait préféré GEORGES, à tout autre, parce qu'il était son parent, de même que pendant le cours de son gouvernement [1], il disposa de plusieurs autres fonctions en faveur de quelques religieux, qui étaient alliés à sa famille, ainsi D. JEAN DUMONT, frère de l'Abbé, fut institué receveur général des biens de l'Abbaye [2], D. JOSCE NEUFVRUE, son cousin, fut créé maître de la basse-cour, la charge de portier fut confiée à DENYS PECQUEUR, également son cousin, celle du maître des novices fut attribuée à D. SIMON DU TIELT qui, était parent par alliance, du Prieur GEORGES, d'Affreingues.

En appréciant sainement l'esprit qui partout est inhérent à notre pauvre nature, on devine que ce népotisme Abbatial ne devait pas passer inaperçu et qu'il dut soulever bien des murmures bien des plaintes dans la communauté ; il fallut quelque temps pour apaiser un mécontentement secret, qui, un peu plus tard, on le verra, saura se réveiller sous un autre prétexte. La jalousie, cette odieuse passion, qui trop souvent dévore le cœur de l'homme, peut s'assoupir quelquefois, mais ne s'éteint jamais....

D. PIERRE NIVELLE, Abbé de Saint-Sulpice, avait

[1] Hist. mss Clar., tom. II. pag. 235.

[2] La tradition rapporte que JEAN DUMONT, avait fait le voyage de la Terre-Sainte. — Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 236.

pris la place de N. BOUCHERAT, il était devenu depuis le mois de novembre 1625, le 54[e] Supérieur de l'ordre de Citeaux. Ce Prélat convoqua, en 1628, à la Maison-Mère, un chapitre général auquel assista GILLES DUMONT, qui obtint alors de CLAUDE LARGENTIER, Abbé de Clairvaux, de décharger sa communauté de l'obligation où elle se trouvait depuis 1327 (300 ans), de réciter à chaque grand'messe l'oraison *Inclinâ*, pour l'âme de JEAN, de Bièvre, 23[e] Abbé. CLAUDE LARGENTIER écrivit cette autorisation de décharge, au dos des lettres de LAMBERT WOUT, 25[e] Abbé, qui avait lui-même contracté cette obligation pour lui et ses successeurs [1].

GILLES DUMONT profita de son voyage, pour visiter tous les monastères qui se trouvaient à proximité de sa route, il racontait avec plaisir les cérémonies qu'il avait vues au chapitre et ce qu'il avait trouvé de curieux dans les diverses maisons religieuses. Ayant remarqué que les FF. convers des principales Abbayes avaient l'habit de couleur brune, il fit prendre cette couleur à ceux qui, depuis un certain temps déjà, avaient adopté la couleur noire [2].

— On attribue au 45[e] Abbé de Clairmarais, un règlement concernant la profession des FF. convers; ce règlement portant la date de 1628 avec le cachet de

[1] Le texte de cette décharge est rapporté par Bertin de Vissery, tom. II. pag. 237.— Elle était signée F. CLAUDE LARGENTIER, Abbas Clarævallis. — Voir ci dessus les biographie de JEAN, de Biéver, et de LAMBERT WOUT, 23[e] et 25[e] Abbés de Clairmarais.

[2] Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 238.

1622—1633 GILLES DUMONT, était inscrit, dit-on, dans le livre des bienfaiteurs, lequel n'a pas été retrouvé. Un extrait de ce livre dit pourtant que le jour de Saint-André, apôtre, GILLES aurait admis à la profession, avec la permission du couvent, selon la forme ancienne de Citeaux, trois novices convers, savoir : — F. THOMAS BERNARD, F. GUISLAIN SALEMBIER et F. PIERRE STOTECARTE, lesquels auraient prononcé la formule : *R. P. promitto tibi obedientiam de bono usque ad mortem;* sous la réserve de la part de l'Abbé et de ses successeurs de les *renvoyer, relâcher* et *absoudre* s'il le jugeait convenable, selon les circonstances [1].

GILLES DUMONT, avons nous dit, aimait le luxe plus qu'aucun de ses devanciers, peut-être; il s'appliquait aux grandes choses, sans cepentant négliger les utiles détails, le premier il songea à se procurer une voiture [2]. Jusques-là, le seul mode de voyager pour sortir de l'Abbaye, était le coche d'eau ou bateau recouvert en planches ou en paille. — D'une incessante activité, on voit cet Abbé successivement enrichir sa maison d'une statue de Saint-Bernard, en argent, cette statue haute de deux pieds environ, avait un soubassement dans lequel se trouvait enchassé un fragment de la côte du Saint.... relique dont on ignorait l'origine. — Il fait faire une image

[1] Idem, idem, pag. 238 et 239. — Le règlement de 1628, finissait par ces mots : *Sous laquelle forme et conditions lesdits FF. convers seraient par la suite admis à la profession et non autrement....*, était signé F. GILLES, Abbé de Clairmarais, avec apposition de son cachet.

[2] C'était, dit Vissery, une espèce de *carabac....* (Tom. II, p. 236).

de Sainte-Isbergue ; il commande un voile de calice 1622—1633 tout brodé en or, sur fond rouge, avec la figure de Saint-Gilles dans le milieu, ainsi que la couverture d'un missel, également en velours rouge et pareillement brodé.— Il donne un devant d'autel noir *(antipendium)*, pour le maître-autel, à la paroisse Sainte-Marguerite à SaintOmer.— Il fait reproduire son portrait deux fois, en pied et en buste [1].— Il fait peindre les deux portiques extérieurs de l'Église, pose un bénitier en marbre au milieu de graude nef ; prépare sa pierre sépulcrale ; mais tout cela ne suffit pas à son zèle toujours croissant, il prend la truelle, remet à neuf le quartier Abbatial [2], dont il reconstruit la façade, avec un tourillon qu'il élève au-dessus de l'escalier qui surmontait la toiture ; là, il établit l'un sur l'autre, trois cabinets d'observation, d'où l'on avait un admirable coup-d'œil ; on y découvrait le mont Cassel, le mont des Récollets et toute la magnifique campagne voisine, avec sa luxuriante végétation et sa forêt de clochers s'élançant gracieusement dans la nue, avec le signe de notre Rédemption.

Le logement de l'Abbé, où on arrivait en montant plusieurs marches, fut mis au rez-de-chaussée par la destruction d'une voûte, primitivement établie pour garantir de l'humidité du sol et l'on refit, en

[1] Ces portraits étaient dans sa chambre, d'après l'inventaire qui fut fait après sa mort.

[2] D. Guislain Campion donne la date de 1627, à la reconstruction du quartier de l'Abbé.

1622—1633 même temps, la porte d'entrée, avec des pierres polies ; cette porte fut ornée de deux colonnes, surmontées d'une statue de la Vierge Sainte, patronne du monastère [1].

Ce n'est pas tout encore, pendant la restauration de l'Abbatial, ce Prélat ne perdait jamais de vue son Église, elle fut blanchie de nouveau dans son entier et disposée à recevoir un autre maître-autel, ainsi que des orgues ornés des figures des Apôtres, auxquelles la prévoyance de l'Abbé faisait travailler depuis quelques temps [2], dans cette intention il avait fait abattre une grande quantité de chênes séculaires, pour la construction d'un riche buffet sculpté [3]. L'établissement d'un nouvel autel en marbre de diverses couleurs, dans le sanctuaire, fut confié à un artiste de Valenciennes, Adam Choquel qui, après l'adoption de son plan, traita avec Gilles Dumont. — On remarquait dans ce travail, les quatre grandes colonnes du tabernacle, les six colonnettes en marbre égyptien et les ornements qui l'entouraient. La porte, faite en 1631, était en cuivre doré, travaillé à jour et en relief, les deux portes collatérales de cet autel étaient surmontées par les statues d'albâtre de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Le tableau qui le dominait représentait, jadis, Saint-Bernard allaité par la Vierge, en dernier lieu,

[1] Cette statue était en albâtre. — Les constructions refaites par Gilles Dumont paraissaient être contemporaines de l'Abbé Villers. — Hist. mss de Clair., tom. II, pag 212 et 213.

[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 239.

[3] Idem, idem, tom. II, pag. 241.

on y voyait l'Assomption. Cet autel fut terminé, en 1633, il coûta 25,000 florins[1] et le prix eût été plus élevé, si l'ouvrier n'était venu à mourir[2]. 1622—1633

Alors que s'érigeait ce nouvel et remarquable autel, l'Abbé avait la pensée de construire une grande et majestueuse tour, sur la façade de l'Église, mais la difficulté qu'on aurait eue pour sonner, d'une part, et la pose trop récente d'une nouvelle sonnerie avec sept grosses cloches, lui fit abandonner ce dessin, il préféra donner ses soins à l'établissement du nouvel orgue, afin qu'il fût plus en rapport avec la magnificence du maître-autel, et que les extrémités de l'Église abbatiale eussent également leur décoration. — Le bois nécessaire pris dans la forêt avait été préparé à l'avance, l'un des sculpteurs flamands, les plus renommés de son temps, GÉRARD SIBRIECQUE, des environs de Nivelle, fut chargé de présenter le plan le plus riche, le plus élégant pour l'exécution d'un buffet, posé sur un portique.— Son dessin fut adopté, le corps de l'ouvrage comprenait toute la hauteur et toute la largeur de l'Église. L'ensemble en était irréprochable[3]. Il faisait l'admiration des curieux, autant par le goût qui y présidait, que par les élégantes sculptures dont il était décoré. Le talent de

[1] Le prix du marc d'argent était de 23 livres 10 sols. — Dupré, de Saint-Maur, pag. 216.

[2] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 240.

[3] La menuiserie fut faite, en 1631, par un ouvrier nommé CRÉPIN. — Ce buffet se trouve aujourd'hui dans la belle Église collégiale d'Aire-sur-la-Lys, si richement décorée, depuis peu, par les soins de Monseigneur DE SCOTT, son digne doyen.

1622—1633 l'ouvrier brillait surtout dans le portique, où malgré la position de l'entrée de l'Église, qui ne lui était point favorable, l'avenue n'était nullement gênée.... Enfin, ajoute Dom. Bertin de Vissery, témoin oculaire, à qui nous empruntons ces détails [1], « l'ordre qui règne dans cette pièce, la variété des « sujets qu'elle représente et le bon goût avec lequel « elle fut exécutée, l'ont mis au rang des chefs-« d'œuvre, ont attiré quantité d'étrangers pour l'ad-« mirer, et ont engagé plusieurs écrivains fort célè-« bres à en parler; le modèle de cet orgue, dans « tout son entier, était encore au XVIIIe siècle [2], « chez M. Crépin, avocat et greffier de MM. de la « ville de Saint-Omer. »

Mais si le buffet était remarquable, le jeu des tuyaux ne l'était pas moins. l'harmonie qui s'en échappait, les sons vigoureux, gracieux et veloutés qu'il produisait, le bon accord qu'il donnait, tout les rendaient agréables à l'oreille; la voix humaine surtout, avait un fini, un moëlleux qu'il était impossible d'exprimer ; les gros tuyaux avaient vingt-deux pieds et auraient pu contenir, dit-on, une pièce de vin. Ces orgues furent achevés, en 1633, au mois d'août [3].

Malgré tout cela, malgré ces notables améliorations, les dépenses considérables auxquelles elles donnaient lieu, exercèrent, comme il arrive toujours, quelques esprits inquiets (il y en a partout), qui se

[1] Hist. ms. de Clair, tom. II, pag. 241.
[2] Au XVIIIe siècle. — Bertin de Vissery, tom. II pag. 241-242.
[3] A Saint Vaast l'orgue était tout doré.— Voy. Litt., tom. II. p. 68.

souvenant, sans doute, du sentiment qu'avait inspiré en eux le népotisme, un peu trop prononcé de GILLES DUMONT, se livrèrent à quelques murmures.... Selon eux, les goûts trop dispendieux de l'Abbé, étaient cause de certains retranchements sur la portion et le vestiaire de la communauté.... On faisait vendre le poisson des étangs, tandis que les moines étaient réduits aux œufs et aux légumes [1]....

On se plaignait, en outre, 1° de ce que l'on gagnait beaucoup trop sur le vin que les religieux offraient à leurs parents à l'hospice ; 2° de ce que sur le vestiaire on avait réduit l'allocation de chaque cénobite à 36 florins ; 3° de ce qu'il y avait également réduction sur la fabrique ; enfin, de ce qu'on négligeait de purger les fossés, de relever les murs écroulés, d'entretenir les voûtes, le parc du cloître, etc., etc.

Peut-être y avait-il quelque chose de fondé, dans ces récriminations ; mais on pouvait dire pourtant avec justice que, si au milieu de soins beaucoup plus importants, cet Abbé n'a pas tout fait, il a néanmoins attaché son nom à de grandes choses, à ce qu'il y avait de plus beau dans la maison.... Toujours attentif à ce qui concernait le temple de Dieu et retrouvant encore quelques épargnes, il faisait sculpter les statues des Apôtres, de grandeur naturelle, pour les

[1] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 243. — Les Bénédictins, ont dit, de cet instrument : « L'orgue qui est dans le fond de la nef est d'un travail immense et le plus beau que l'on ait jamais vu. » — (Voy. Littéraire de 2 Bénédictins, 2e partie, p. 185).

Il est présumable que la date de 1633, que porte le buffet, est celle de la construction. — Un organiste de Paris, M. Danjou, l'a restauré en 1840.

1622—1633 poser sur chacune des colonnes de la grande nef.... Il n'eut pas le temps d'achever, la mort le surprit au moment où il ne restait plus à faire que la figure du douzième apôtre ; on dit même, que les orgues et le maître-autel n'étaient pas encore complètement terminés. — D. Gilles Dumont mourut dans son monastère, au bout de huit jours de maladie, le 21 septembre 1633, à 5 heures du matin, le jour de Saint-Mathieu, apôtre, il était âgé de 54 ans : il avait dépensé plus de 50,000 florins [1] pour la seule décoration de l'Église Abbatiale pendant les 12 ans de son gouvernement.

On l'inhuma au milieu du sanctuaire, dans un caveau en maçonnerie, où se trouvait ménagée une petite niche, dans laquelle on avait mis un petit calice et des burettes en étain [2] ; le défunt était revêtu de ses ornements pontificaux.... On le retrouva ainsi lorsqu'on enleva sa pierre sépulcrale, pour paver le sanctuaire, du temps de l'Abbé Maillart. La pierre tumulaire qui fut transférée vis-à-vis la chapelle Saint-Étienne, était de grandeur naturelle et sculptée en relief, on y lisait ces lignes marginales :

HIC JACET VENERANDUS D. ÆGIDIUS DUMONT, ABBAS 45, QUI POSTQUAM HUIC ECCLESIÆ 12 ANNIS LAUDABILITER PRÆFUISSET, OBIIT ANNO 1633, ÆTATIS 54. R. I. P.

[1] A cette époque, il s'agit probablement de florins d'argent : de 1614 à 1636, le prix du marc d'argent fin, reçu aux monnaies comme matière, était de 20 livres 6 sols 4 deniers, et l'argent fin monnayé de 22 livres. — Dupré de Saint-Maur, pag. 216. — Leblanc. Hist. des monnaies de France. — Métrologie.

[2] Hist. mss de Clair., par Bertin de Visscry, t. II, p. 244 et 245.

A sa mort, l'Abbaye vaqua 2 ans et 3 mois, pendant lesquels on acheta, au mois d'octobre 1633, pour la bibliothèque, l'ouvrage intitulé : *Bibliotheca Patrum*, en 12 vol. in-f°, le grand ménologue de l'ordre de Citeaux, in-f°, par Henriquez, avait également été acheté avec l'argent de la bibliothèque, en 1631 [1]. 1622—1633

Avec son portrait, GILLES DUMONT avait dans sa chambre le portrait de D. NICOLAS, de Sombreffe, ancien Prieur de Clairmarais et Abbé de Villers, en Brabant, celui de l'Infant Cardinal et celui de THOMAS MORUS, Chancelier d'Angleterre, on le voit par l'inventaire qui fut dressé après sa mort, par des commissaires délégués du Conseil d'Artois, accompagnés de GIRARD, greffier du Conseil privé.

L'écu de GILLES DUMONT était de gueules bandé d'azur, avec cette devise indicative des noms du Prélat....

Ascende in Montem [2].

Les religieux contemporains dont on retrouve les noms sont : — D. MARC GILLIERS, de Saint-Omer, Chapelain de l'Abbaye de Wœstine, mort de la contagion (sic), le 15 septembre 1636, âgé de 41 ans. — D. LAMBERT BOUQUET, jubilaire, maitre de la pêcherie, il fit un livre de plain-chant pour servir aux chantres et le dédia à l'Abbé BLOEME, il mourut l'ancien de la maison, le 27 septembre 1637, âgé de 71

[1] Idem, idem, tom. II, pag. 245.
[2] Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 218. — Planche VI, n° 6.

1622—1633 ans et fut inhumé dans le cloître des bienfaiteurs, sous une épitaphe depuis longtemps oubliée. — D. BRACQUART, d'Aire, bachelier en théologie, directeur des Dames de Wœstine et receveur ; c'était un homme de talent, fort estimé de ses confrères.... Il eut sa bonne part de suffrages, lors de l'élection de M. DUMONT, en octobre 1635, il obtint 10 *premières* voix et 14 *deuxièmes*, il mourut le 4 septembre 1638, âgé de 56 ans. — D. ANTOINE DELELOIS, de Saint-Omer, qui fut novice en 1605, il fit son testament pendant son noviciat et légua au monastère une rente de 18 florins, à la charge de chanter à perpétuité pour lui et ses parents, un anniversaire le 14 juillet de chaque année. Il fit faire l'oratoire qui était dans la chapelle des 4 docteurs, sur lequel on lisait ses initiales A. D. Il mourut le 13 septembre 1638, âgé de 53 ans, profès de 30. Il fut inhumé dans le cloître du côté des bienfaiteurs, avec une épitaphe. — D. GUILLAUME TAVERNIER, de Saint-Omer, Prieur, mort le 24 février 1639, âgé de 44 ans, profès de 24. — D. ADRIEN HATTE, natif de Neuville, mort en ce lieu, le 5 mars 1639, âgé de 43 ans [1].

[1] Nécrologe de l'ordre rappelé par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 251 et 252.

POUVOIRS ACCORDÉS A GILLES DUMONT PAR L'ABBÉ DE CANTELEU (1522).

« Nos F. Joannes de Camberona Abbas, Vicarius generalis, etc., notum facimus dilectum nobis in Christo confratrem venerabilem Dominum Ægidium Dumont, dénominatum, et electum Abbatem de Claromarisco..... nobis exposuisse..... quod longa et diurna nimis dilatio status Abbatialis, in bonis spiritualibus, non parum incommodi, et detrimenti adferat dicto Monasterio, et toti conventui ob impedimentum confirmationis, et benedictionis Abbatialis interruptum a nuncio apostolico, pretextu annatæ debitæ, et prævie solvendæ sedi apostolicæ : qua propter, supplicari fecit, quatenus hiis incommodis de remedio opportuno (salvo dicto impedimento) providere dignaremur.

« Nos itaque rationabili huic supplicationi annuentes et officio nostro vicariali satisfacere volentes, declaramus tenore presentium. quod præfatus venerabilis dominus denominatus et electus Abbas de Claromarisco, licitè possit, ac debeat curam gerere rerum spiritualium (absque ullo prejudicio dicti impedimenti a nuncio apostolico interjecti), nos ei dantes potestatem, et auctoritatem qualem habere debet, et potest ut magnus prior aut præpositus sede Abbatiali vacante. In cujus rei fidem presentes has manu nostrà signatas, etc., dedimus die 15 aprilis ann. 1622. »

F. JOANNES, Abbas de Camberone, vicar. etc.

F. C. ZVALLART, secret.

Dispense décernée par l'Abbé de Citeaux (1628).

« Nos, F. Claud. Largentier, Abbas Clarævallis, omnibus quibus intererit notum facimus quod R[dam] Co[abtem] nostrum et totum conventum Monast. nostri de Claromarisco, juxta diffinitiones et statuta cap[lorum.] g[ralium] ord. nostri, dispensamus a collecta *Inclinâ* pro defunctis quam tenebantur dicere, ut continetur ex altera parte presentis donationis in cujus rei fidem sub signavimus Divione, 5 mens. may, ann. d. 1628. »

Erat sub sig. F. CLAUD. LARGENTIER, Abbas Claræval.

Lettre de Gilles Dumont à l'Évêque de Saint-Omer.

« Reverendissimo in Christo Patri, ac domino Episcopo Audomarensi ; F. Ægidius Dumont electus Abbas Monasterii B. M. de Claromarisco salutem in domino, ac debitum obsequium.

« Quoniam divini cultus decor postulat ut ministrorum altaris (necessitate compulsi) numerus augeatur, dilectum confratrem nostri Monasterii religiosum professum Gregorium Winglet subdiaconum, ad sacrum diaconatus ordinem promovendum vobis, cum consensu capituli nostri mittimus, ac prosentamus, testificantes eum legitimâ ætate, scientiâ, probitate vitæ, cæterisque qualitatibus a sacris canonibus, nec non a concilio tridentino requisitis præditum, etc.

« Qua propter R[dam] Do[mem] vestram demissam rogamus : quatenus hunc prædictum confratrem nostrum ad ordinem prefatum promovere dignetur ; faciet que Rem deo gratam, et qua totius conventus nostri preces promereatur in cujus rei fidem, presentes signo proprio manuali et sigillo totius conventus munivimus. 23 die sep[bris] ann. 1622. »

Erat signatum,. F. ÆGIDIUS, electus Abbas de Clarom.

Ordonnance de l'Abbé de Citeaux, concernant les Monastères cloîtrés.

« Nous, frère Nicolas Boucherat, Abbé de Cisteaux, docteur en théologie, ayant l'entier pouvoir de tout l'ordre dudit Cisteaux, et du chapitre général d'icelui, Yves Sannasot, docteur en théologie, Abbé de La Ferté, Charles Boucherat, Abbé de Pontigny, Denys Largentier, docteur en théologie, Abbé de Clairvaux, Claude Briffaut, Abbé de Morimond ; à tous nos révérends co-Abbez, vénérables Abbesses, Prieurs, Vicaires, Commissaires, Syndicques ; et autres personnes régulières de tout notre dit ordre, salut en Notre-Seigneur J.-C....

« Comme ainsi soit que suivant les saints décrets du Sacré Concile de Trente, et maints constitutions des Souverains-Pontifes, nos chapitres généraux, pour le plus grand honneur de Dieu, celui de notre ordre, salut des âmes dédiées au culte divin, et édification du prochain, ayant très étroitement, et expressement commandé d'établir la cloiture régulière en tout nos monastères de filles religieuses ou elle seroit relachée, ou decrié, et la conserver en ceux ou elle seroit encor en état et vigeur, afin d'obvier aux divers inconvéniens, abus, et désordres, que l'expérience journalière nous a fait (a nôtre très grand regret) connoître arriver dans les dits Monastères faute de la dite cloiture ;

« Nous, pour beaucoup de raisons et considérations à ce nous mouvante, désirant selon le droit de nos charges faire en sort que cestuy nôtre décret de notre chapitre général concernant la cloiture régulière des religieuses de nôtre dit ordre soit inviolablement partout iceluy observé, et mis en pratique sans aucune acception, avons jugée être du tout nécessair de vous inhiber et deffendre, comme en effet par cette notre or-

donance, vous inhibons et deffendons de recevoir désormais aucune novice religieuse aux dits monastères de notre dit ordre ou au préalable, la cloiture régulière ne se trouvera deument établie sous peine de nullité de réception de celles qui pourroient êtres reçues sous cette condition et suspension spirituelles de ceux ou celles qui les auroient reçues ; comme aussi, d'encourir les censures portées par lesdits décrets du Concile de Trente, et de nos chapitres généraux ; mandans, et ordonants a tout les Vicaires, Promoteurs, ou Syndicques des provinces, et a tout autres religieux, prêtres, profès de notre ordre qui en sera requis, de notiffier au plustôt, et promulguer cette notre ordonance a nos Monastères de filles religieuses plus prochains ou de leur commission a ce que nule personne n'en pretende cause d'ignorance ; et pour ce qu'il sera besoin en plusieurs lieux de nôtre présente ordonance voulons et entendons que foy soit ajoûté aux copies d'ycelle collationé, signée, scellé par l'un d'entre nous comme au propre original.

« Donné à Clairvaux sous nos seings manuels, et apposition de nos grands seaux ce dernier jour d'aoust mil six cens vingt-quatre. »

Signez : F. Nicolas, Abbé de Cisteaux.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

GEORGES D'AFFREINGUES[1], 46e ABBÉ.

Avènement : 1635
Mort : 1639

(1635-1639).

SOMMAIRE :

Eloge de GEORGES d'Affreingues. — Illustration de sa famille. — Ses membres. — Sa naissance. — Ses études. — Son entrée au monastère. — Il devient Bachelier et Professeur de Théologie, ensuite maître des novices et Receveur. — Il est nommé Prieur, puis Abbé. — Mort de l'Infante, elle est remplacée par le Cardinal. — Commissaires nommés pour l'élection Abbatiale. — Noms des religieux par ordre. — Leur âge et leur profession. — Motifs du vote. — Envoi du procès-verbal. — Nomination de GEORGES d'Affreingues. — Son installation. — Chronogrammes faits à cette occasion. — Sa bénédiction. — Il reçoit dix nouveaux membres qui sont confiés à P. TRÉZEL. — Constructions au palais Abbatial et au refuge. — Donation d'un ciboire, de chaises armoriées, etc. — Pierre tombale de MARTIN TIRANT. — Construction du moulin à vent. — Siége de Saint-Omer. — Frayeur des maisons religieuses qui se réfugient en ville. — Députation envoyée à Bruxelles pour demander du secours. — L'Abbé en fait partie. — Invasion de

[1] Le nom d'AFFREINGUES varie dans son orthographe, nous le voyons écrit de différentes manières, nous nous bornons à le constater.

1635—1639 l'Abbaye. — On sauve les vases sacrés, les ornements et la bibliothèque. — Envahissement des églises et des châteaux du voisinage Blandecques, Wizernes, Arques. — Démarches des députés à Bruxelles. — Énergie de GEORGES d'Affreingues. — Levée du siège — Retour des religieux. — Leur tristesse. — Dégâts occasionnés par l'ennemi. — Mort de P. BACQUART et de l'Abbesse de Wœstine. — P. TRÉZEL, nommé directeur de cette maison. — Nouvelles alliances. — Naissance de LOUIS XIV. — Nouvelle invasion du monastère. — Pillage, enlèvement des bestiaux. — Attaque du quartier Abbatial. — Bruit effroyable. — Ces *partisans* prennent la fuite avec leur butin. — Chagrin de l'Abbé. — Il tombe malade et meurt à 42 ans. — Durée de son gouvernement. — Regrets qu'il inspire. — Sa sépulture. — Son épitaphe. — Il désigne son successeur par un vœu qui est entendu. — Ses armoiries. — Religieux contemporains.

« HEU! NIMIUM TE DAMNA MANENT FUNESTA GEORGI,
« PRESULE TE, TOTA EST DIRIPIENDA DOMUS.
« SUPPETIS PATRIAM OBTENTIS TUTARIS AB HOSTE,
« AT VIRTUTE DOMUM QUA TUEARE CARES [1]. »

Ces deux distiques tracés par une main presque contemporaine, rappellent en quelques mots les faits saillants qui peuvent caractériser le gouvernement de Dom. GEORGES d'Affreingues.

La famille de ce nom, est une famille honorable et ancienne de la ville de Saint-Omer ; étendant de puissants rameaux, elle a donné naissance à un grand nombre de membres des deux sexes, dont plusieurs ont embrassé la vie monastique à Clairmarais, à Saint-Bertin ou ailleurs ; elle a fourni des magistrats, des conseillers de la ville, des membres du bailliage, de l'échevinage, des États d'Artois

[1] Dom. Martin Dubuisson. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 252.

et du grand Conseil de Malines ; tous, en général, se firent remarquer par leur science, leur vertu, leur aptitude et leur intégrité [1]. 1635—1639

[1] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 243 et 244. — En 1553, on voit PIERRE d'Affreingues, Échevin de la ville de Saint-Omer, qui fait faire une fenêtre peinte, dans la chapelle de la Vierge, à la paroisse Sainte-Aldegonde de cette ville. — Un autre du même nom, était lieutenant Mayeur. — En 1636, ANTOINE, d'Affreingues, fut Conseiller pensionnaire de Saint-Omer, et père de JACQUES. Grand Bailli en 1646, lequel, avec trois autres furent religieux de Clairmarais. — Quatre autres encore embrassèrent la vie religieuse dans d'autres maisons.— FRANÇOIS, mourut à Paris, en 1646.— MATHIEU, religieux de Saint-Bertin, mort en 1616. — PIERRE, religieux de Saint-Bertin et régent du Collége, mort jubilaire, en 1673, âgé de de 68 ans. — FRANÇOISE et LOUISE, religieuses de Wœstine. — JOSEPH, capucin, ancien curé. — Un Prieur de l'Abbaye de Ruisseauville. — Un Jésuite, mort en odeur de sainteté. — Une Supérieure des Ursulines de Saint-Omer. — Une religieuse de Ravensbergue. — Une autre, à Poperingues ; ces derniers étaient frères ou sœurs, cousins ou cousines du Bienheureux BRUNO d'Affreingues, mort apoplectique, âgé de 82 ans, le 5 mars 1632, étant Supérieur général de l'ordre des Chartreux, à la Grande Chartreuse de Grenoble. — On sait, nous l'avons dit ailleurs, que Dom. BRUNO, dont le nom primitif était CHARLES, entra d'abord au monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il resta bien peu de temps, il n'était pas encore dans les formes *(formista)* lorsqu'il sortit de cette maison. Un peu plus tard, il devint Chanoine et Vicaire général de l'Évêque de Carpentras, dans le Comtat Venaissin ; c'est en cette qualité qu'il prononça le panégyrique de S. S. GRÉGOIRE XIII, mort le 10 avril 1585. — Il prit l'habit de Chartreux avec le nom de BRUNO, en 1592. — Deux ans après, il était Prieur de la Chartreuse d'Avignon, puis Général de l'ordre, en 1600. Les Papes GRÉGOIRE XV et URBAIN VIII, lui donnèrent des marques de leur estime. — HENRI IV, en passant à Grenoble, désira le voir et lui demanda à visiter son monastère, où il fut reçu avec la plus grande distinction, ce dont S. M. témoigna à BRUNO d'Affreingues, sa haute satisfaction. — D. BRUNO joignait la plus grande urbanité à une science profonde, il était aussi versé dans la jurisprudence civile et canonique que dans les belles lettres et l'histoire ecclésiastique. — (Moreri, pag. 910). — Voyez aussi les Abbés de Saint-Bertin, tom. II.

Un beau portrait de D. BRUNO d'Affreingues, se voyait dans le ca-

1635—1639 D. GEORGES était fils de ROBERT d'Affreingues, et de MARIE DELATTRE, il était neveu de Dom. BRUNO, Général de la Grande Chartreuse ; il naquit à Saint-Omer, vers la fin du XVIe siècle, et fit de bonnes études ; sa piété croissait avec l'âge, aussi à peine eut il atteint sa dix-huitième année, qu'il songea à embrasser la vie monastique ; il entra à Clairmarais vers 1613 et reçut l'habit de la main de MORAND BLOEME. — Après sa profession, il fut envoyé dehors étudier la théologie, il prit le grade de bachelier et devint professeur à son retour.

Au bout de quelques temps de professorat, il fut nommé Prieur à la place de JEAN FOURDIN, qui venait de mourir (1627), il avait alors à peine 32 ans.... A cette charge l'Abbé DUMONT ajouta celle de maître des novices et de receveur de la maison.... Partout GEORGES se montra à la hauteur de ses fonctions, aussi lorsque la succession Abbatiale de GILLES DUMONT vint à s'ouvrir, le 21 septembre 1633, songea-t-on à GEORGES d'Affreingues, pour le remplacer.... Mais il fallut attendre quelque temps. L'Archiduchesse

binet de M. Augustin Le François de Drionville, à Saint-Omer, et un autre dans la salle capitulaire de la Grande Chartreuse, où nous avons pu le remarquer, nous-mêmes, il y a quelques années.

Nous pourrions donner *in extenso* la généalogie de cette famille, pour laquelle nous avons en mains tous les documents authentiques extraits des actes de l'état civil, mais c'est ici le cas de dire : *Non est hic locus*. Ce que nous nous bornons a ajouter pour mieux faire apprécier la famille du 46e Abbé de Clairmarais, c'est que presque toutes les églises paroissiales ou conventuelles de Saint Omer ou des environs, renfermaient des monuments destinés à rappeler le nom et le souvenir de fondations pieuses, faite par un grand nombre de ses membres. — (Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 255).

gouvernante des Pays-Bas, était également descendue dans la tombe ; ce ne fut qu'après l'installation de son successeur, au mois d'octobre 1635, que le Cardinal Infant désigna les commissaires de la Cour, pour la nomination d'un nouvel Abbé. Ces commissaires étaient : 1° Monseigneur CHRISTOPHE, de Morlet, Évêque de Saint-Omer, et ANTOINE DEMOL, Président et premier conseiller du Conseil d'Artois. 1635—1639

L'élection eut lieu dans le quartier Abbatial, les 26, 27 et 28 octobre 1635, elle se fit avec les mêmes formalités que pour le précédent Abbé, à la pluralité des suffrages exprimés dans l'ordre suivant, par 24 prêtres, 5 jeunes *(juniores)* (en tout 29), savoir : — D. GEORGES d'Affreingues, Prieur, âgé de 38 ans, profès de 22.— D. LAMBERT BOUQUET, âgé de 63 ans, profès de 46.— D. CHARLES DUVIVIER, d'Aire, 57 ans, profès de 39. — PIERRE BRAQUART, d'Aire, 52 ans, profès de 34. — L. CARTON, de Saint-Omer, 48 ans, profès de 31. — PIERRE TREZEL, de Lille, 45 ans, profès de 27. — GUILLAUME TAVERNIER, de Saint-Omer, 41 ans, profès de 21. — ANTOINE DEELLOIS, de Saint-Omer, 50 ans, profès de 27. — FRANÇOIS OGIER, de Saint-Omer, 47 ans, profès de 25. — DENYS PECQUEUR, de Saint-Omer, âgé de 35 ans, profès de 16. — THÉODORE BOUVART, âgé de 46 ans, profès de 22. — D. MARC GILLIERS, de Saint-Omer, âgé de 43 ans, profès de 19. — D. BERNARD MICHIELS, de Saint-Omer, âgé de 36 ans, profès de 18. — MATHIEU FOLIE, de Saint-Omer, âgé de 40 ans, profès de 18.— D. JOSCE NEUFVRUE, de Saint-Omer, âgé de 38 ans, profès de

1635—1639 18. — Jean de Lattre, de Béthune, 36 ans, profès de 18. — D. Grégoire Winglet, d'Aire, âgé de 75 ans, profès de 16. — Gabriel Œuillet, de Saint-Omer, 36 ans, profès de 16.— D. Ch. de La Creuse, de Lumbres, 36 ans, profès de 16. — D. Adrien Hatté, de Neuville, 39 ans, profès de 16.— D. Jean Dumont, de Saint-Omer, 32 ans, profès de 9. — Simon du Tieldt, de Saint-Omer, 28 ans, profès de 7. — Antoine Marcotte, de Nielles, 26 ans, profès de 8. — Pierre Wavrans, de Saint-Omer, 25 ans, profès de 7. — F. Guislain Campion, d'Aire, âgé de 26 ans, profès de 6. — F. Liévin Fauquet, d'Embry, 24 ans, profès de 3. — F. Gabriel de Villers, de Seninghem, 27 ans, profès de 4. — F. François Carlier, de Saint-Omer, 22 ans, profès de 1 an 1/2. — F. Louis Venglart, de Cohem, âgé de 24 ans, profès de 8 mois.

— La communauté ainsi assemblée, sous la présidence de l'Évêque, déclara en substance, à la majorité, ainsi que le portait l'acte original de l'élection, quelle choisissait en conscience Dom. Georges d'Affreingues, Prieur, comme étant « *savant, sobre, modeste, bon zélateur de l'observance régulière, faisant des exhortations sages et prudentes, enfin, irrépréhensible en sa vie et ses mœurs.* » Causes pour lesquelles ils le choisissaient et puis signaient [1]....

[1] D. Georges d'Affreingues, réunit le plus grand nombre de voix, c'est-à-dire 12 premières, 14 deuxièmes et 1 troisième.— Le second fut D. P. Braquart, obtint 10 premières et 14 deuxièmes, le 3e fut D. Louis Carton, eut 8 premières et 6 deuxièmes voix.

Le procès-verbal de l'élection ayant été envoyé à Bruxelles, avec des lettres testimoniales des commissaires, PHILIPPE II, Roi d'Espagne, signa la nomination de D. GEORGES, le 12 décembre 1835, et le nouveau Prélat fut installé le 29 du même mois, par D. CAMPMANS, Abbé des Dunes et Vicaire général de l'ordre, ainsi que par M. VALET, notaire apostolique de Saint-Omer. Peu après, GEORGES recevait ses lettres de confirmation de D. CLAUDE LARGENTIER, Abbé de Clairvaux, sous la date du 1er mars 1636 [1]. A l'occasion de cette installation on fit les deux chronogrammes suivants, que nous avons trouvés sur une note autographe du dernier Abbé [2] :

1635—1639

pastoraLe DeCVs IbI
ConfErt orDo, georgI
sVb patre DVnarVM,
bernardo, hVIC, beLgICa Cura.

—

LorsqVe L'abbé DVnIs
VICaIre en La Contrée
notre abbé george haffrenghe
InstaLLer IcI VInt ;
IL restoIt aV soLeIL, Vne
seVLe JoVrnée,
poVr foVrnIr L'an present
seIze Cens trente CInq.
JesVs faIs arrIVer son
regne a bonne fIn.
poVr troVVer aV sejoVr
heVreVX Vn JoVr entrée !!!...

[1] Hist. manuscrite et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 261.

[2] D. Omer de Scott. — Il existait, jadis, un portrait de GEORGES d'Affreingues, mais en 1728, déjà, il était en mauvais état. Bertin de

1635—1639 Aussitôt installé, l'Abbé d'AFFREINGUES pourvut à son remplacement comme Prieur et désigna pour cette fonction D. DENYS PECQUEUR qui, plus tard, lui succéda également au fauteuil Abbatial ; puis il reçut la bénédiction Épiscopale de la main de CHRISTOPHE DE FRANCE, Évêque de Saint-Omer. Cette cérémonie se fit solennellement dans la Cathédrale, pendant la grand'messe, le 24 février 1636, le 3e dimanche de carême, en présence du chapitre et d'un grand concours de monde, les Prélats assistants étaient l'Abbé de Saint-Bertin et l'Abbé des Dunes [1].

Les religieux de Clairmarais voulant donner un témoignage de sympathie à leur nouvel Abbé, lui présentèrent le jour de sa bénédiction, la pièce de vers suivante, retrouvée sur la couverture d'un vieux livre [2].

« *Rdo admodum in Christo Patri ac Dno D. Georgio d'Haffren-*
« *gues, celebris Monasterii B. M. de Claromarisco, ordinis Cis-*
« *terciensis Abbati meritissimo, sacro inaugurationis Die ; hoc*
« *amoris ac honoris anathema gratulabundi ponebant humiles*
« *in Christo Filii.* »

« Jam satis nati gemuere patrem
« Sat ducem miles gemuit peremptum,
« Mœsta pastorem sat ovis fugatum
« Denique luxit.

Vissery qui l'avait vu à son entrée au noviciat, nous dit, que déjà il était déchiré, sauf le front, il assure avoir appris par la tradition, que D. GEORGES avait le visage assez long et maigre, peu de teint et le nez aquilin. — (Tom. II, pag. 267 et 268).

[1] Ce fait est le dernier qui, relativement à l'histoire de Clairmarais, soit consigné dans le livre intitulé : *De notitiâ Abbatiarum ordinis Cisterciensis*, par Gaspard Jongelin. — Hist. Clair., t. II, p. 262.

[2] Cette pièce fut imprimée à Saint-Omer, chez Georges Sentein, en 1636. — (Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 262, 263 et 264).

1635—1639

« Plus tuum binos gemuit per annos,
« Ægidii Presul, tua turba funus,
« Celsus at nostras superis querelas
« Audiit oris.

« Dux, pater, pastor, rediit peremptus:
« Namque tu presul vigilans Georgi.
« Unus has nobis pariter figuras
« Exprimit omnes.

« Jam minæ hostilis procul est turmæ,
« Sit procul murmur grave classicorum,
« Sit procul stridor litui strepentis
« Te duce Presul.

« Alta pax urbi revocata per te.
« Clara tranquillas Domus inter undas,
« Non timet flatus boreæ rigentes
« Te patre Presul.

« Non lupi dentes metuit rapaces,
« Non timet tetri fremitus Leonis
« Grex tuus, pastor, duce te, quietus
« Pascua carpet.

« Egit hoc celsa residens in arce
« Cujus ad nutum tremit omnis orbis,
« Regiæ qui dat diadema fronti,
« Sceptraque dextræ.

« Consulit claræ decus omne turbæ,
« Clarior tanto tua forma luxit,
« Clarior quanto micat inter omnes
« Cynthia Stellas.

« Forma virtutum fuit hæc tuarum,
« Sola quæ summo placuit tonanti,
« Qui suo cunctas hominis penetrat
« Lumine fibras.

« Forma virtutum fuit hæc tuarum,
« Apta quæ CLARAM regeret PALUDEM,
« Quæ tibi flexa, tua jussa præsul
« mente capescit. »

Autre pièce de vers ayant pour sujet la devise des armoiries de GEORGES d'Affreingues.

GAUDET PATIENTIA DURIS.

« Huc ades oh! quicumque dies vis ducere lætos,
« Pellere et a foribus tristia cuncta tuis.
« Huc ades, in rebus GAUDENS PATIENTIA DURIS.
« Hoc te securum sola docebit iter.
« Prospera seu duris cedant, seu dura secundis.
« Quæ tu mente feres prospera, dura feras.
« At virtutis, ait, sunt hæc fastigia summæ,
« Non homo vivit, homo talia quisquis agit.
« Ista manent superos, hâc semper pace fruuntur,
« Hæc est immotis proxima vita diis.
« En tua dùm, Presul, GAUDET PATIENTIA DURIS,
« In terris positus, non homo vivis, homo.
« Nam tua dum Præsul, GAUDET PATIENTIA DURIS,
« Cælicolis vitam ducis in orbe parem.
« O quam longævæ spondet sibi tempora pacis,
« Quando datur tanto presule, CLARA PALUS. »

Audomari, typis Georgii Seutein 1636.

A peine D. GEORGES fut-il en pleine possession de sa charge, que nous le voyons recruter insensiblement son troupeau. Chaque année, à la prière du Prieur et des anciens, il reçoit successivement : 1° JACQUES d'Affreingues, fils d'ANTOINE, conseiller pensionnaire de Saint-Omer ; ce néophite avait été baptisé dans l'église Saint-Sépulcre, le 4 juillet 1619.

— 2° GEORGES PETQUAM, du Haut-Pont, lequel devint plus tard 50e Abbé. — 3° PHILIPPE BOUQUIAU, de Saint-Omer, qui devint par la suite Sous-Prieur (1er avril 1636). Cette réception se fit dans la chapelle de la Vierge, en présence des anciens et du Prieur, après une exhortation latine, adressée aux postulants, qui au bout de l'année, presque jour pour jour, étaient admis à la profession (3 mai 1637).

1635—1639

Quelques mois plus tard, l'Abbé admettait également de la même manière et dans le même lieu, J.-B. D'AFFREINGUES, de Saint-Omer, âgé de 18 ans 1/2, son cousin.— F. LOUIS LE LIÈVRE, 18 ans, qui devint Abbé de Cercamp, et ROBERT ROBERTY, âgé de 20 ans, qui devint également Abbé de Clairmarais (26 octobre 1637). — Un peu plus tard encore, quatre nouveaux cénobites prenaient l'habit des mains de l'Abbé, c'étaient THOMAS LIOT, HUGUES D'HERMINE, AUBERT DES GRANGES et LAMORALD LESAGE.

C'était le moment où on commençait à changer les noms de baptème des religieux novices, l'Abbé se conformant à cet usage qui allait s'introduire, appela ces derniers, l'un F. BENOIT, l'autre F. ÉTIENNE et le 3e F. PAUL (13 décembre 1637).

Le vénérable ancien a qui furent confiés ces novices, fut Dom. PIERRE TRÉZEL, ancien curé des domestiques pendant 12 ans, le même qui devint directeur de Wœstine et qui nous a laissé quelques mémoires manuscrits [1].

[1] D. Pierre Trézel. — Hist. mss Clar., tom. II, pag. 266 et 267.

1635—1639 Dans l'intervalle, GEORGES ne demeurait pas inactif, il faisait rebâtir le pignon du quartier Abbatial du côté du midi. — Il faisait faire un grand et magnifique ciboire en vermeil, avec une boite aux Saintes-Huiles. — Il ornait la salle de réception des étrangers, de chaises en cuir noir portant ses armoiries en or, sur les dossiers. — Il contruisait une chapelle, à portée de sa chambre, et faisait placer des carreaux de vitres à la grande salle du refuge, du côté de la rue [1].

En même temps qu'il posait, au bout de 16 ans, une pierre sépulcrale sur la tombe de MARTIN TIRANT, *le premier Abbé mitré*, ce qui avait été omis par son prédécesseur, GEORGES faisait construire dans la pêcherie, un beau moulin à vent en pierre de taille, sur le modèle de celui de Watten (25 mai 1637), et donnait quelques pièces d'argenterie pour le réfectoire [2].

Mais on touchait encore à de pénibles moments pour le monastère et pour le pays, l'horizon assombri annonçait de nouveaux et imminents orages.... Les Français avaient mis le siège devant Saint-Omer, qui était occupé par les Espagnols : prévoyant le danger qui les menaçait, les communautés des environs vinrent à la hâte s'abriter dans la ville ; les Dames de Blandecques occupèrent à cette occasion une maison qu'elles avaient achetée depuis peu au

[1] Idem, idem, pag. 266 et 267.

[2] Hist. m** de Clair., tom. II, pag. 267 et 277. — Notamment 7 vaisselles et 8 gobelets d'argent.— Ce moulin a été détruit en 1850.

prix de 12,000 florins, en partie prêtés par D. Martin Tirant [1], les Dames de Wœstine étaient accourues dans leur refuge, ainsi que les moines de Clairmarais. Ceux qui ne purent y trouver place furent dispersés dans diverses autres communautés, en vertu de lettres d'obédience [2]. 1635—1639

Dès les premiers jours du siège, une commission municipale fut députée à la Cour de Son Altesse, à Bruxelles, pour demander du secours au nom de la ville investie. Cette commission était composée de trois Magistrats de Saint-Omer, MM. de Blandecques, d'Oresmieulx et Antoine d'Affreingues, auxquels fut adjoint l'Abbé de Clairmarais, leur voyage dura du 28 juillet jusqu'au 24 août inclusivement.... Cependant, dès le 28 mai (mardi de la Pentecôte) [3], l'armée française avait franchi le *Neuf-Fossé*, elle venait inopinément par les bois et les marais, attaquer l'Abbaye, d'où elle débusqua un poste de 120 hommes placés là pour entraver les opérations du siège. Cette attaque fut si brusque, si inattendue, qu'on n'eut pas le temps de transporter en ville les objets les plus précieux : pourtant le Maréchal de La Ferté, qui commandait avec le Maréchal de Chatillon, permirent de sauver les ornements d'église, les vases sacrés et une partie de la bibliothèque.... Tout le reste devint la proie d'une soldatesque effrénée, qui

[1] Cette maison qui a donné le nom à la rue désignée encore sous le nom des Dames de Blandecques, fut incorporée au jardin des Religieuses de Sainte-Catherine.

[2] Hist. m^ss par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 268.

[3] D. Guislain-Campion.

1635—1639 envahit, pilla et dévora le couvent, pendant l'espace de 7 semaines [1].

Dès le 24 et le 25 du même mois, par suite d'une résolution prise par les Généraux français, en conseil de guerre, on s'était emparé des églises et des châteaux-forts du voisinage. Blandecques, Wizernes, Arques étaient tombés sous les coups du vainqueur, le château d'Arques battu en brèche par 4 pièces de canon, fut démantelé, et sa garnison forte de 30 hommes resta prisonnière et fut emmenée à Aire [2]. Les capitaines DE LANNOY et DU TAILLIS, du régiment du Baron DE WEZEMAL, qui avaient rendu Clairmarais, furent avec leurs compagnies conduits à Aire comme les gardes du château d'Arques ; de là, DU TAILLIS obtint de se retirer à Saint-Omer [3]....

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 269. — *Audomarum obsessum Chiffletii*, pag. 6. — Saint-Omer, veuve Bossard, au nom de Jésus. — Les Français envoyaient, dit-on, en France, par Ardres, tout ce qu'ils enlevaient. — (Bertin de Vissery, pag. 267, lin. 26 et 27).

[2] Le général de LANGERON, qui était catholique, consentit à rendre les livres de la bibliothèque avec les reliques et notamment les cinq chefs des 11,000 vierges ; on en donna une à un capucin français, en récompense de ses bons services. — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 270).

[3] Idem. — *Aud. obsess. ex officinâ Plantinianâ. — Anv. 1640.*

« Le 28 may 1638. — Chatillon envoia deux régiments d'infanterie et quelque cavalerie avec deux pièches de canon, sous la conduite du colonel LANGERON, pour prendre l'Abbaye de Clairmaretz, en la quelle estant entré par une ouverture qu'il avait fait faire en la muraille, du côté de la Baillete, s'en rendit maître, prendant à composition les deux compagnies de WEZEMAL, des capitaines LANNOY et DU TAILLIS, qui s'était très bien défendu sur les vaulsures de l'église dudit Abbaye, qui furent conduits à Aire armes et bagages. »

« Ledit jour commença à battre le château d'Éperlecques, défendu par 200 hommes. »

Mais alors que son monastère était désolé par les soldats ennemis, l'Abbé et ses collègues, députés à Bruxelles, ne perdaient pas leur temps. D. GEORGES d'Affreingues, représenta si énergiquement au Cardinal Infant, combien il était urgent et nécessaire de secourir promptement Saint-Omer, si on voulait sauver le pays tout entier, que Son Altesse y envoya, sans désemparer, des troupes considérables, qui amenèrent la levée du siège, le 16 juillet, après 7 semaines de l'investissement de la place. 1635—1639

Les religieux alors purent rentrer dans leur cellule solitaire et désolée ; on devine leur tristesse en ne retrouvant que des ruines [1]....

Les cloitres, le chapitre, le réfectoire étaient transformés en écuries, le dortoir était un hôpital abandonné, où 120 lits de blessés avaient été entassés, toutes les cloisons en planches avaient dispars, les boiseries du chapitre, celles du réfectoire enlevées, avaient servi de bois de chauffage, le plomb des toitures était arraché, les tonneaux enfoncés dans les caves, les fenêtres brisées, les fourrages et les grains avaient servi à la nourriture de l'ennemi [2].... En un mot, le désastre était immense, il fallut s'y résigner.... Il était grand surtout pour le chef de la communauté, qui avait la mission de pourvoir à la subsistance de tous ses frères, lorsqu'ils manquaient de tout, il dut aviser....

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 271.
[2] D. Guislain-Campion, écrivain contemporain et inédit.

1635—1639 Ces malheurs, si tristes dans leurs résultats, ne furent pas sans danger pour quelques membres de l'association Cistercienne, quelques-uns même payèrent de leur vie les dures émotions qu'il leur fallut subir et traverser. Dom. PIERRE BRAQUART, bachelier en théologie, directeur de Wœstine, succomba au chagrin qu'il avait ressenti (4 septembre 1638). Trois jours après, il était remplacé par PIERRE TREZEL, qui arriva tout exprès, pour bénir la fosse entr'ouverte de FLORENCE DE BOSSELET, Abbesse de ce lieu, qui venait également de mourir à la suite de cuisantes émotions (13 septembre 1638). Pendant ce temps, J.-B D'AFFREINGUES, LOUIS LE LIÈVRE et ROBERT ROBERTY, prononçaient entre les mains de l'Abbé, les vœux de leur profession religieuse [1] (octobre 1638).

Un peu après, JEAN LEBORGNE, avocat et conseiller de la maison, était nommé Grand Bailli (1639). Mais tout n'était pas encore fini pour les douleurs du monastère, comme pour celles du pays.... La Reine de France et de Navarre, venait de donner le jour au Grand Roi (5 septembre 1638) et pourtant les hostilités un instant endormies commençaient à renaître.

Le jour de la Trinité 1639, un groupe de partisans français, rôdant autour de la maison, à une heure de la nuit et trouvant les portes ouvertes, grâce à l'intempérance d'une garde avinée et endormie, s'introduisit de nouveau dans le monastère : on n'avait pas

[1] Hist. mss de Clair., tom. II, pag. 271.

oublié la part qu'avait pris l'Abbé au prompt secours 1635—1639 qui amena la levée du siége, on voulait en tirer vengeance ; à cet effet, cette troupe ameutée, rassembla dans la cour tous les bestiaux, savoir : 18 chevaux, dont 5 chevaux de selle très-beaux, 40 bêtes à cornes, autant de têtes de la race porcine, 200 bêtes à laine, enfin toutes celles qu'on put rencontrer, en un mot, et les emmena [1].... En outre, voulant faire éprouver leur ressentiment personnel à celui auquel ils croyaient avoir des griefs à imputer, ces partisans se ruèrent sur le quartier Abbatial en faisant un vacarme effroyable, et s'écriant à l'envie : *Au feu ! au feu ! tue ! tue !*.... Ils déchargèrent des coups de fusils à ses fenêtres. — Réveillé en sursaut à ce bruit si étrange et saisi de frayeur, GEORGES fut assez heureux pour échapper à ces mains ennemies [2].

L'éclat de cette effrayante scène nocturne parvint bientôt à Saint-Omer, d'où même, dit-on, le tapage fut entendu.... Craignant d'être surpris par la garnison de la ville, ces audacieux partisans s'enfuirent vers 5 heures du matin, chargés d'un butin considérable et précédés de tous les bestiaux qu'ils faisaient marcher devant eux.... Ils ne firent grâce à rien de ce qu'ils purent emporter, tout leur parut bon, même les voiles du moulin qui étant entièrement neuves [3], servirent à faire des sacs. La perte fut considérable....

[1] Hist. Clar., tom. II, pag. 272 et 273.
[2] Idem, idem, pag. 273.
[3] Idem, idem, pag. 273.

1635—1639 L'Abbé ressentit vivement cette dernière épreuve, il en fut tellement saisi, qu'il accourut se réfugier à Saint-Omer, où il tomba malade et ne se releva plus.... Frappé au cœur, épuisé de chagrin, il rendit son âme, le 4 juillet 1639, dans la maison du refuge, âgé seulement de 42 ans et après un gouvernement utile, qui n'avait duré que 3 ans et demi. — Il fut inhumé dans le sanctuaire de son Église, à 3 pieds des anciennes marches du maître-autel et à 11 pieds de distance de la muraille, du côté de l'Evangile. Par les soins de Denys Pecqueur, son successeur, une pierre tumulaire bleue marquait sa sépulture. Cette pierre portait l'image d'un Prélat en chasuble, la mitre sur la tête et la crosse à la main, avec l'écu et la devise de ses armes [1].

[1] Cette tombe était du côté de la chapelle Saint-Barbe.

Un des derniers membres de la famille d'Affreingues, dit Bertin de Vissery (tom. II, pag. 273), se nommait Grégoire, il était conseiller au baillage de Saint-Omer et Grand Bailli de Clairmarais, sous l'Abbé Maillart; il laissa un fils et une fille, son fils nommé Étienne, était religieux de Saint-Augustin, de Thérouanne, et curé de Robecque, diocèse de Boulogne. — Sa fille Philippine d'Affreingues, est la dernière de cette famille qui soit restée à Saint-Omer, où le 8 août 1734, elle épousa Jacques-Louis-Joseph de Vissery, sieur de Bonvoisin, avocat et à son tour lieutenant Mayeur de la ville. — Une branche de cette famille s'est formée à Lille par le mariage d'Adrien, qui s'y fixa en 1697. — Il fut revêtu des charges de conseiller des États de Lille et subdélégué de l'intendant de Flandres. Annobli par le Roi à cette époque il laissa une nombreuse postérité que l'on voit longtemps figurer avec honneur dans le cloître et dans les fonctions publiques.— (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 276, donne d'autres détails.

— Voici une note où nous trouvons encore un d'Affreingues. Elle est écrite de la main de notre regrettable collègue M. Valentin Eudes, ancien vice-président de la Société des Antiquaires de la Morinie.

1837. — Eglise du Saint-Sépulcre, à Saint-Omer. — Le pavé

La vacance dura jusqu'au 24 décembre 1639. — 1635—1639
Dès les premiers jours, un commissaire M. Boucaut,

actuel a été refait en trois fois depuis le Consulat, époque à laquelle l'Église fut rendue au culte ; l'ancien pavé avait été enlevé et vendu à l'époque où on y construisit la Montagne pour décorer le temple de la *Déesse Raison*. — Quelques grandes pierres tombales, données à la fabrique, ont été placées ça et là parmi les carreaux ; sur l'une d'elles, située dans la grande nef, en face de la statue de Saint-Pierre, sous les orgues, était l'inscription suivante, transcrite littéralement.

Cy git honorable homme Sire
George de Haffringues le
quel après avoir vescu loua
blement au service de ceste
ville de Saint-Omer l'espace de
38 ans tant en lestat desche
vin, Lieutenant de Maieur quau
précédent Maieur des dix jurés
pour la communauté et jointe
ment ceste maison et monastère
come premier père syndic au
grand contentement de cheu
l'espace de 34 ans seroit fina
blement décédé de ce monde
agié de 79 le 10 davril 1615.
Priés Dieu pour son ame.
Et
Cy repose dam jeune Beudin
sa femme laquelle trespassa le 10
d'octob. 1623, aigée de 83 ans.
Priés Dieu pour son âme.

Nota. — Comme beaucoup de débris du couvent des Carmes ont été donnés après la Révolution à l'Église du Saint-Sépulcre, on peut supposer que cette pierre en provient peut-être et que ce d'Affreingues aurait été syndic de cette communauté. Cependant il est plus probable encore que cette pierre sépulcrale vient des Pauvres Clarisses où aura été enterré le premier père syndic du couvent, établi en 1581 ; sa nomination a dû être de quelque peu postérieure et l'on arrive ainsi sans obstacle aux 34 années de la pierre, au surplus cette nomination est faite par le Magistrat et figure aux registres de la commune où on doit y recourir.

1635—1639 écuyer, vint faire inventaire des effets du monastère transportés au refuge. La mort de GEORGES d'Affreingues, fut une perte pour le monastère comme pour sa famille, surtout pour ses frères et neveux, il était encore jeune et annonçait de l'avenir.... Tout semblait lui promettre de long jours, la Providence en avait disposé autrement....

— Avant de mourir, le Prélat expirant désigna à son confesseur Dom. CHARLES DUVIVIER, comme étant celui qu'il jugeait le plus digne de prendre sa place, et il le pria de le proposer aux commissaires chargés de présider à l'élection. — Ce dernier vœu fut exaucé, DENYS PECQUEUR fut présenté et nommé comme l'avait désiré GEORGES d'Affreingues.

L'Abbé D'AFFREINGUES portait sur fond d'azur au chef 3 étoiles d'or, barré de même au milieu, un oiseau dans le bas, avec cette devise :

Gaudet Patientia Duris [1].

Parmi les contemporains de ce Prélat, on cite : — D. PIERRE WAVRANS, de Saint-Omer, autrefois directeur des Dames de Blandecques, mort le 29 janvier 1640, âgé de 30 ans et 12 de profession, modèle d'édification, il eut quelques voix pour l'élection de l'Abbé, en 1649. — F. GUISLAIN SALEMBIEN, convers, mort le 27 janvier 1641, après 13 ans de religion. — F. DENYS D'AFFREINGUES, de Saint-Omer, voici la

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 252. — Planche VI, n° 7.

lettre de faire part imprimée à sa mort : « *Anno domini* 1635—1639
« *1642. 8bris 27. Duaci dilectus nobis in Christo*
« *confrater, F. Dionysius d'Haffringues Monasterii*
« *nostri B. Mariæ de Claromarisco religiosus cle-*
« *ricus, cum insignis, et præter ætatem, in pietate*
« *et doctrina fructus fecisset, majoresque in futu-*
« *rum promittere videretur ; febri acutâ correptus,*
« *omnibus ecclesiæ sacramentis præmunitus, diem*
« *clausit extremum, ætatis 22 professionis monas-*
« *ticæ 3 in cujus animæ refrigerium, orationum*
« *vestrarum suffragia ex charitate postulamus.*
« *R. I. P.* » Il est inhumé à l'Abbaye des Prés, de Douai. — D. Gabriel Lœuillet, de Saint-Omer, mort le 19 août 1643, âgé de 45 ans et de religion 25, il fut maitre des convers — D. Jean de Lattre, de Béthune, mort le 12 mars 1645, âgé de 45 ans et de religion 26. — D. Louis Carton, de Saint-Omer, en son temps maitre des bois, de la basse cour, Sous-Prieur et Prieur, mort le 27 mai 1647, âgé de 61 ans et de religion 43, il était estimé de ses confrères et eut une grande part dans l'élection des 46e et 47e Abbés. — D. François Ogier, de Saint-Omer, ancien chapelain de Wœstine, judicieux patient, gr nd observateur de la règle, mort le 17 juin 1647, âgé de 59 ans et 37 de profession, il fut inhumé dans le cloître du côté du réfectoire, vers la boulangerie. Une pierre sépulcrale marquait qu'il avait décoré la chapelle Sainte-Agnès ; il avait fait faire une grande armoire *(aurmoire)*, pour les ornements s cerdotaux de cette chapelle. On y voyait les initiales D. F. O.

1635—1639 (S. 1632). Il eut des voix lors de l'élection de l'Abbé.

D. Charles Duvivier, d'Aire, mort jubilaire et l'ancien de tous, le 14 août 1647, âgé de 70 ans et 52 de religion, 2 de jubile. Il est inhumé dans la partie occidentale du cloître.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DENYS PECQUEUR, 47e Abbé.

Avènement : 1639
Mort : 1649

(1639-1649).

SOMMAIRE :

Origine de Denys. — Son entrée au monastère. — Son application à l'étude, sa régularité, lui attirent l'estime générale. — Il est nommé grênetier, portier, confesseur et prieur. — Il est administrateur pendant la vacance et devient Abbé. — Son élection se fait au refuge de Saint-Omer à cause des dangers (1639). — Commissaires chargés d'y présider. — Nombre des votans. — Denys réunit la grande majorité. — Ses compétiteurs. — Déclaration de l'ancien droit d'élection de certains officiers attachés à l'Abbaye (*familiares*). — Déclaration du Grand Bailli Jean Leborgne. — Celle d'Antoine Michiels, greffier. — Ratification de l'élection à Bruxelles. — Brevet du Roi d'Espagne (26 janvier 1640). — Sa confirmation. — Sa bénédiction — Son âge. — Nomination de Louis Carton, aux fonctions de Prieur. — L'Abbé doit réparer les torts de la guerre. — Moins heureux que ses prédécesseurs, pour subvenir aux premières nécessités, il est obligé d'emprunter. — On rétablit en maçonnerie voutée les cellules des moines (1640). — Prise de Lillers. — Siége d'Aire, par le maréchal de La Meille-

1639—1649 RAYE. — Mort du Cardinal Infant. — Regrets quelle inspire. — On accuse les médecins d'avoir hâté sa mort. — FRANÇOIS DE MELO, lui succède — Son entrée à Anvers. — Il s'avance vers l'Artois, surprend Lens et La Bassée. — Bataille d'Honcourt. — Séjour au monastère. — Epuisement des provisions — Il y est remplacé par le Comte DE HAMBOURG lequel à pour successeur ANDRÉ CANTELMO. — Ruine de la maison. — Mort de LOUIS XIII, à l'âge de 41 ans. — LOUIS XIV monte sur le trône. — La guerre se rallume. — Dom. CLAUDE VAUSSIN est élu général de Citeaux (1643). — Construction du fort du *Cranteau de Pain*. — Origine de ce nom. — Il est confié à des hommes des régiments du Roi, qui sont remplacés au bout de 6 mois. — Dégâts aux bois de l'Abbaye. — L'armée française campé à Watten. — Elle surveille les alentours. — Sauvegardes françaises accordées à l'Abbé — Leur prix. — Premières contributions de guerre — Sauvegardes de la part des Espagnols. — FRANÇOIS DE MELO est déposé. — Son successeur provisoire en attendant l'Archiduc LÉOPOLD — L'armée française repasse le *Neuf-Fossé*. — Nouveau pillage de la Flandre occidentale. — Frayeur générale. — Ces désastres désolent l'Abbé. — Mort d'URBAIN VIII (1644). — INNOCENT X lui succède. — Les malheurs des temps avaient empêché DENYS de recevoir des novices, pendant les sept premières années. (1645). — Réception de DENYS LESERGEANT et de F. CORNIL PEPIN. — Prise de Gravelines, par le Duc D'ORLÉANS. — Perte considérable des Français. — Entrée du Prince D'ORANGE, à Gand. — Le Duc D'ORLÉANS s'empare de Bourbourg, Lens, Béthune, Saint Venant Lillers, Armentières et Menin, etc., etc (1646). — Dunkerque, Courtrai et Furnes échappent aux Espagnols (1647). — Mort du Prince D'ORANGE. — Traité de Munster — Trahison d'un audomarois, MARTIN CALMONT, qui livre la ville aux Français. — Ses motifs de vengeance. — Ses projets. — Ils échouent. — Il continue ses perfidies. — Il est reconnu à Cassel malgré son déguisement. — Il est ramené à Saint-Omer et condamné a être pendu et roué (1647). — Sa tête suspendue à la porte de la ville — Mort de LOUIS CARTON, Prieur (1647). — BERNARD MICHIELS le remplace. — Les Français prennent la ville d'Ypres et les Espagnols s'emparent de Courtrai. — Bataille de Lens (1648). — Réception de

plusieurs moines distingués.— Leurs noms —L'Abbé fait faire son 1639—1649
portrait ainsi que les statues placées sur les colonnes de la grande
nef.— Il enferme dans le refuge deux chambres non occupées.—
Paiement fait aux PP. Carmes de Valenciennes pour additions faites
à l'Église.—Nomination d'ANTOINE MARCOTTE à Wœstine— Lettres patentes de l'Abbé de Cambron.—DENYS PECQUEUR fait revenir
d'Ypres, un coffre d'argenterie qui y avait été deposé pendant la
guerre — Nouvel investissement de cette ville. — Élévation de
CROMWEL. — L'Abbé tombe malade, au bout de quelques jours le
mal s'aggrave — Il meurt le 7 mai 1649 — Son inhumation.— Sa
tombe. —Son épitaphe. — Ses armoiries.—Religieux contemporains.
— JÉROME DUFOUR, ancien curé de Saint Martin — FRANÇOIS CARLIER. — CORNIL PEPIN. — MATHIEU FOLIE, de Saint Omer, meurt
le 12 mars 1357 — D DENYS LE SERGEANT (1658) — PAUL LESAGE
(1659) — TH. BOUVART.— SIMON DU THIELT.— D. JEAN DUMONT.
— EDMOND GUILLUY — JOSSE DE NEUFVRUE — LOUIS LE LIÈVRE,
dernier Abbé régulier de Cercamp.— D. LOUIS LE LIÈVRE désigné
à D. GÉRY pour lui succéder — La mort de celui ci — Motifs
de son expatriation. — Une pension lui est accordée pour vivre à
Saint Omer. — Il appelle l'Abbé de Clairmarais, lui confie ses
peines et se démet en présence de témoins, en faveur de LOUIS
LE LIÈVRE — Nomination régulière de ce dernier. — Sa bénédiction — Il officie aux funérailles de son prédécesseur.— Ses adieux
à ses frères de Clairmarais. — Il habite Saint Omer avec une
pension sur l'Abbaye. — Fin de la guerre. — Traité de paix. —
Cercamp cesse d'appartenir à l'Espagne — Le Roi de France,
nomme en commande à cette Abbaye, le Cardinal MAZARIN — Ses
propositions à D LE LIÈVRE.— Elles ne sont pas acceptées. —
D LE LIÈVRE persiste dans ses prétentions.— Il part pour Paris.
— Partie inégale — L'affaire traine en longueur. — L'argent lui
manque. — Il revient à son monastère.— S'installe dans le quartier Abbatial. — Il est insulté. — Il ne se rebute pas.— Nouveaux mais vains efforts de sa part. — Confiant dans les promesses de l'ambassadeur espagnol il sollicite Cambron qui lui échappe
encore. — Enfin, épuisé de fatigue, sans se lasser il obtient l'Abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut. — Mais il meurt en en recevant la nouvelle, à l'âge de 44 ans. — Réflexion d'un chroni-

1639—1649 queur de l'Abbaye, au sujet de Dom. LE LIÈVRE. — D. GRÉGOIRE VINGLET. — GODEFROI LESTRANGE. — D. PHILIPPE BOUQUIAU. — D. ALBERIC MOUCLIN, meurt de la peste. — Sa thèse. — Ses écrits historiques. — ANDRÉ D'AVEROULT. — THOMAS BERNARD.

« URGENTI PRESSAS NACTUS DIONYSIUS ÆDES.
« PAUPERIE, CENSUS, FLEBILE SUMIT ONUS.
« DITIOR INCEPTAS, MIRE SCULPTAS QUE FIGURAS
« PERFICIT, ATQUE SUIS COMMODA TECTA STRUIT [1]. »

Descendant d'une honorable famille bourgeoise de Saint-Omer et parent par alliance des deux précédents Abbés, DENYS PECQUEUR entra au monastère de Clairmarais, en 1616, la seconde année du gouvernement de Dom. MARTIN TIRANT....

Après avoir achevé son noviciat, il prononça ses vœux monastiques et montra, dès lors, une grande application à l'étude et une régularité constante dans l'accomplissement de ses devoirs. Il suivit avec succès, pendant deux années, les cours de théologie morale et celui des *cas de conscience* ; partout ses progrès, son zèle et sa charité envers ses frères, lui attirèrent leur estime ainsi que celle de son supérieur qui lui confia à la première vacance, la charge de grainetier ou receveur de la maison, bien qu'il fût encore jeune [2]. DENYS exerça cette fonction pendant sept ans, sous les Abbés TIRANT et DUMONT ; ce dernier Prélat lui conféra également l'office de la porte, puis celui de confesseur de la communauté, missions qu'il

[1] Dom. Martin Dubuisson. — Hist. m^ss de Clair., tom. II, p. 280.
[2] Hist. m^ss de Clair., par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 281.

accomplit jusqu'au jour où à la prière de plusieurs de ses confrères, il fut élevé par GEORGES d'Affreingues, à la charge de Prieur, à la place de GUILLAUME TAVERNIER, qui venait de mourir (24 février 1639) [1].

Mais DENYS PECQUEUR ne devait pas demeurer longtemps au second rang, au bout de 8 ou 9 mois, la mort imprévue de l'Abbé D'AFFREINGUES attira de nouveau les yeux sur lui, son assiduité au service divin, son esprit conciliant, sa circonspection, sa prudence, sa modération et sa charité le firent désigner pour l'administration temporelle de la maison, durant la vacance (4 juillet 1639), et peu après, au commencement de 1640, la communauté l'appelait par ses suffrages au fauteuil Abbatial [2]. — Par mesure de prudence, l'élection se fit dans le refuge de Saint-Omer (16 novembre 1639), à cause des dangers qu'offraient les excursions nocturnes et continuelles de l'ennemi à l'entour du monastère. Les commissaires de la Cour désignés à Bruxelles pour présider les opérations électorales, furent Messieurs CHRISTOPHE DE FRANCE, Évêque de Saint-Omer, et JEAN LE BAILLY, Président du Conseil d'Artois ; les électeurs vocaux furent les mêmes que ceux qui avaient figuré dans la précédente élection, on y comptait également 22 religieux prêtres et 10 qui ne l'étaient point [3] (1639). — DENYS PECQUEUR réunit

[1] Idem, idem.
[2] Hist. m^{ss} de Clair., tom. II, pag 282.
[3] Personne n'était mort dans la maison. — Cette même année 1639, le P. Malbrancq faisait imprimer le 1er vol. de son Histoire des Morins, le second volume parut en 1647.

1639—1649 presque tous les suffrages [1] de ses confrères. Ceux qui après lui obtinrent le plus de voix, furent Dom. Louis Carton, Dom. Bernard Michiels que nous retrouverons plus tard [2], et Dom. Charles Duvivier, d'Aire. — Aussitôt après l'émission des suffrages, l'ancien de la communauté s'avançant devant les commissaires, vint déclarer selon l'usage et sous la foi du serment, qu'il donnait la première voix à Denys Pecqueur, « le connaissant pour religieux « chaste, vertueux, pacifique savant et charitable, « etc. »

Ajoutant « qu'ayant ouï en confession le feu Abbé « dans sa dernière maladie, il l'avait autorisé à dé- « clarer de sa part, qu'il ne connaissait personne « plus digne que lui de lui succéder, comme étant « bon religieux et économe et qu'il le recommandait « comme tel [3]. »

— On remarque qu'à cette éqoque, certains officiers de la maison étaient admis à voter avec les religieux dans les élections des Abbés. Ce fait résulte de l'instrument original de la promotion de Denys Pecqueur, dans lequel on lisait :

« Maître Jehan Leborgne, licencié ès loix, avocat « consultant au Conseil d'Artois, avocat pension- « naire de cette Abbaye et Grand Baillif d'icelle, de-

[1] Il ne lui en manqua que quatre.
[2] Il fut plus tard le 48e Abbé. de 1649 à 1669.
[3] D. Bertin de Vissery tom II pag 281.
D. Charles Duvivier ne put signer sa déclaration, est il dit, parce qu'il s'était blessé à la main en heurtant trop violemment un chariot.

« meurant à Saint-Omer, âgé de 60 ans. *Témoins* 1639—1649
« *jurés et ouis les précédens*, a dit et déposé par son
« serment, qu'il y a 24 ans qu'il est au service du
« susdit monastère en qualité de conseiller et avocat
« et que depuis la veille du Saint-Sacrement dernier
« il exerce la charge de Grand Baillif de ce monas-
« tère, ce qui lui a occasion .é la connaissance des
« religieux de cette maison ainsi que leur capacité :
« en conséquence il denomme [1] :

« 1° Dom. DENYS PECQUEUR, administrateur, etc.
« — 2° D. LOUIS CARTON, maître des bois, adminis-
« trateur et maître de la basse-cour, autrefois Sous-
« Prieur, etc. — 3° D. BERNARD MICHIELS, etc. —
« En foi de quoi il signa : J. LEBORGNE.

« *Item*. — Maître ANTOINE MICHIELS, ancien gref-
« fier du livre des orphelins de Saint-Omer, âgé de
« 61 ans, greffier de céant pour le temps depuis 40
« ans ; *ouis les précédens*, etc., dénomme, D. DENYS
« PECQUEUR, LOUIS CARTON et BERNARD MICHIELS.
« — Signé : ANT. MICHIELS, etc. [2] »

L'élection de Dom. DENYS fut promptement ratifiée par la Cour de Bruxelles, il reçut son brevet de nomination du Roi d'Espagne, le 26 janvier 1640, et se fit installer le 13 avril suivant, par MM. JACQUES DUCAMP et JEAN CROMBECQ, notaires apostoliques, et fut béni le 11 mai de la même année, d'après des lettres de confirmation du pouvoir spirituel déli-

[1] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 285.
[2] Idem, idem.

1639—1649 vrées par JEAN, Abbé de Cambron [1], vice-général de l'ordre, le 19 avril, et par D. BERNARD CAMPMANS, Abbé des Dunes, vicaire général de l'Abbé de Clairvaux, en date du 21 avril [2].

Le nouveau Prélat n'avait que 45 ans, lorsqu'il prit possession de sa nouvelle dignité, il comptait 26 ans de religion et 18 de prêtrise, son premier soin fut d'appeler aux fonctions de Prieur, à sa place, D. LOUIS CARTON qui, après lui, avait obtenu le plus de suffrages pour la Prélature [3].

Jamais peut-être, l'Abbé de Clairmarais n'eût besoin d'un coopérateur plus éclairé et plus sûr. On se trouvait au milieu des troubles perpétuels de la guerre : après avoir été opulente sous les précédents Abbés, la maison s'était singulièrement appauvrie par suite des diverses et terribles invasions, qui marquèrent les derniers jours du règne de son devancier immédiat GEORGES d'Affreingues ; on était loin déjà des jours heureux où le trésor de la communauté pouvait suffire en même temps à la décoration de l'Église, à l'agrandissement des bâtiments, à la restauration du mobilier, etc., jours où l'Abbé pouvait sans préjudice prêter amicalement une somme d'argent assez ronde aux Dames de Blandecques.... Tout était bien changé depuis lors, l'inquiétude, l'embarras, était le triste lot du nouvel Abbé qui, à son avénement, était réduit à emprunter à gros inté-

[1] *Hujus ordinis auctoritate apostolicâ, et regiâ vice generalis.*
[2] Bertin de Vissery, m[ss] inédit, tom. II, pag. 286.
[3] Idem, idem.

rêt, avec la permission de ses supérieurs et l'autorisation royale, pour subvenir aux premières nécessités de ses frères et relever les plus désolantes, les plus indispensables ruines [1]. 1639—1649

Les cellules des moines étaient primitivement de simples cloisons en planches, l'ennemi les avait disloquées, brûlées ou enlevées; on les rétablit au nombre de 28, en maçonnerie voûtée, pour prévenir désormais le même inconvénient, la bibliothèque fut en même temps reconstruite [2] (1640).

— L'année 1641 arrivait, Louis XIII avait mis une puissante armée en campagne, sous les ordres du Maréchal de La Meilleraye qui, après s'être emparé de Lillers, avait fait le siège de la ville d'Aire, prise d'assaut au bout de deux mois, après une vive résistance, et reprise le 7 décembre de la même année, par D. Francisco de Melo, accompagné du général espagnol Becq qui, sur l'ordre du Cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas, n'avaient pas hésité à s'emparer brusquement des ouvrages ou tranchées des Français, aussitôt après leur entrée dans la ville assiégée [3].

Bientôt après, Son Éminence le Cardinal Infant descendit dans la tombe, il mourut à Bruxelles fort

[1] Idem, idem, tom. II, pag. 287. — M[ss] inédit de Dom. Guislain Campion.

[2] Hist. m[ss] de Clair., tom. II, pag. 288.

[3] Idem, pag. 288. — Le siège d'Aire est connu. — Nous en avons donné récemment la relation, d'après un manuscrit contemporain, dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Bientôt nous publierons de nouveaux détails officiels.

1639—1649 regretté de toute la population, qui lui était tellement sympathique, disent les historiens, quelle alla jusqu'à s'ameuter contre les médecins que l'on rendait responsables de sa mort anticipée, en les accusant de lui avoir fait de trop abondantes saignées [1]. Cet excellent Prince écrit un chroniqueur, était, « fort beau de visage, mais encore plus beau d'esprit [2].... »

Les temps étaient difficiles, aussi la charge de gouverneur des Pays-Bas, ne demeura pas longtemps vacante. Dom. FRANCISCO DE MELO succèda presque aussitôt au Cardinal Infant et fit immédiatement son entrée à Anvers.

Peu après, le nouveau gouverneur s'avança vers l'Artois, s'empara de Lens, de La Bassée et gagna la bataille d'Honcourt, contre le Comte de GUISE : en se rendant au camp devant Aire, suivi de ses troupes et de ses bagages, ce général s'arrêta au monastère de Clairmarais le temps nécessaire pour consommer les provisions de fourrages et d'avoine qui s'y trouvaient. Après son départ, un autre capitaine le Comte DE HAMBOURG, accompagné de ses écuries, se chargea d'achever l'épuisement des greniers ; il demeura dans l'Abbaye tout le temps du siège d'Aire.... On devine les frais énorme auxquels ce séjour donna lieu....

[1] Hist. m^{ss} de Clairmarais par Bertin de Vissery, tom II, pag. 288 — « On en voulait aux médecins et on voulait les assommer ... pour lui avoir fait trop tirer de sang. » — Bertin de Vissery. — D. Guislain Campion.

[2] Idem idem, pag. 288.

Un troisième officier espagnol, D. André Cantelmo, se chargea d'achever la ruine du monastère[1].... 1639—1649

Louis XIII venait de mourir à l'âge de 41 ans et quelques mois (14 mai 1643)[2], au bout de 32 ans de règne. Louis XIV, son fils, surnommé *le Grand Roi*, lui avait succédé à l'âge de 5 ans, et selon l'antique usage de notre vieille monarchie, les rues de la capitale avaient à peine entendu ce cri des hérauts d'armes : *le Roi est mort, vive le Roi*, que la guerre un instant assoupie, reprit aussitôt de plus vastes, de plus désolantes proportions[3].

C'était le moment où les religieux de la commune observance de l'ordre de Citeaux, réunis dans le refuge de cette Abbaye, à Dijon, avaient fait choix d'un nouveau général ; Dom. Claude Vaussin était élu[4] (2 janvier 1643). — Cette même année, on avait élevé un fort de défense à mi-chemin de l'Abbaye de Clairmarais et de celle de Wœstine, du côté des Rietz-Blancs. Ce fort désigné sous le nom du *Chanteau de Pain*, parce que les soldats qui y logaient, étaient

[1] Hist. m^{ss} et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 289.

[2] Ce Prince mourut le jour de l'Ascension, le même jour, où, par une singulière coïncidence, il avait commencé son règne, il avait 41 ans, 4 mois et 18 jours. — (Hist. du siècle courant).

[3] Hist. de France.

[4] L'élection n'eût pas lieu à Citeaux, parce que les religieux de la réforme du même ordre s'y étaient opposés, sur le motif que le Roi (Louis XIII) avait fait choisir un religieux réformé, après la mort du Cardinal de Richelieu, aussi Dom. de Waussin ne fut-il déclaré général, que le 21 du mois, par un édit du Conseil privé de Sa Majesté. — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 289. — Gallia Christiana, tom. IV).

1639—1649 taxés à un chanteau de pain pour jour, était gardé par une garnison française, composée des régiments du Roi et *de Berthe*, il avait été construit pour couvrir la ville de Saint-Omer ; ces premières troupes, après un séjour de six mois, y furent remplacées pour l'hiver, par les compagnies *de Tramelet*, qui causèrent des dégâts et des pertes considérables aux bois du monastère. Ce n'est pas la première fois que nous constatons les inconvénients du voisinage militaire, cette fois encore l'Abbé ne put s'y soustraire, tout n'était pas fini là... L'armée française était venue camper pour la seconde fois sur les hauteurs de Watten, où longtemps elle demeura stationnaire, attentive à tous les mouvements des alentours. DENYS PECQUEUR dut réclamer des sauvegardes aux généraux DE GASSION, MANICANT et D'ELBŒUF, qui se succédèrent dans le commandement de ce point stratégique.... Ce fut là, et à cette époque, disent certains chroniqueurs, que les contributions forcées prirent naissance. « Invention malheureuse, ajoute l'un d'entre eux, pour appauvrir tout le monde et continuer la guerre [1] !... »

Les saufs conduits accordés par les commandants de Watten, coûtaient par jour une pistole [2], sans compter la nourriture et les cadeaux qu'il fallut faire aux chefs et aux soldats.

Mais, les Espagnols durent aussi donner des sau-

[1] Hist. mss de Clairmarais, pag. 291.

[2] Idem, idem, — Pistole, monnaie d'or qui valait approximativement la somme de 10 à 12 fr. d'aujourd'hui.

vegardes pour empêcher les partis de volontaires 1639—1649 (ces bandes indisciplinées et toujours dangereuses), de fondre sur l'Abbaye.

Sa Majesté le Roi des Espagnes, venait alors de déposer Dom. François de Melo de son gouvernement, pour son inaptitude pendant la guerre ; Dom. Castel Rodrigo avait été promu à sa place en attendant l'arrivée de l'Archiduc Léopold [1].

Cependant, de nouveau, l'armée française avait repassé le Neuf-Fossé, en pillant, dévastant toute la Flandre occidentale ; chaque nuit les maisons particulières étaient exposées à des invasions. Ce qui effrayait et déconcertait tellement les habitants, que nul n'osait plus demeurer chez lui dans l'isolement.

Tous ces désastres touchaient vivement l'Abbé de Clairmarais qui, aux pertes personnelles de sa communauté, voyait s'ajouter celles de deux maisons soumises à son obédience ; comme bien d'autres, en présence de ces désolantes épreuves, il fallut bien qu'il se résignât....

Urbain VIII, venait de mourir (29 juillet 1644), après 21 ans de Pontificat, Innocent X, ce même Pape qui dut condamner les cinq propositions de Jansénius, avait pris sa place le 15 septembre de la même année (1644).

— A cette époque Dom. Denys Pecqueur, comptait déjà sept années de gouvernement dans son mo-

[1] Hist. m^{ss} et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 291.

1639-1649 naître et pourtant au milieu des alarmes continuelles causées par les malheurs des temps, il n'avait encore admis aucun novice [1], aussi la communauté se trouvait-elle réduite à 25 religieux de chœur. DENYS dut se décider à faire quelques admissions parmi lesquelles nous voyons celles de F. DENYS LESERGEANT, de F. CORNIL PEPIN et de F. EDMOND GUILLUY, qui firent profession l'année suivante (1646); mais DENYS n'était pas au bout de ses épreuves, le Duc D'ORLEANS, généralissime des armées du Roi, s'était emparé de Gravelines après un siége où ses troupes avaient fait des pertes considérables [2].

En même temps que le Prince D'ORANGE entrait à Gand, le Prince français poursuivant ses conquêtes, se rendait maître de Bourbourg, du fort de Lincques, de Lens, de Béthune, de Saint-Venant, de Lillers, d'Armentières et de Menin; terminant la campagne par Mardick, prélevant partout d'écrasantes contributions.

L'année suivante, ce fut le tour de Courtrai, Bergues, Dunkerque et Furnes, qui furent arrachés aux Espagnols [3].

Peu de mois après, le calme commençait à renaître, le Prince D'ORANGE venait de mourir à La Haye

[1] Le dernier reçu D. DENYS D'AFFREINGUES, mort en 1642, avait pris l'habit en 1640. — (Hist. mss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 292).

[2] Il y périt, dit-on, 6,000 Français... — (Bertin du Vissery, tom. II, pag. 292).

[3] Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 292.

et la paix fut conclue à Munster, entre le Roi d'Espagne et les Provinces-Unies. 1639—1649

La même année, la ville de Saint-Omer, victime de l'insigne trahison de l'un de ses enfants, faillit tomber aux mains des Français. Un bourgeois (*burgensis*), nommé MARTIN CALMONT, marchand de soieries, croyait avoir à se plaindre du Magistrat qui l'avait ajourné devant lui et devant lequel il se refusa à comparaître; il voulut exercer une vengeance et se laissa aller à la plus détestable, comme à la plus dangereuse action.... Sorti secrètement de la ville, il passa les fossés à la nage et alla trouver les Français pour leur suggérer traîtreusement le moyen de surprendre ses concitoyens.... Pour réussir, disait-il, il fallait attaquer le fort situé du côté des Quatre-Moulins et s'en emparer; en même temps, d'autres troupes devaient se rendre maîtresses des fortifications du côté du mont Saint-Michel, tandis qu'un autre corps dans lequel il était lui-même à Clairmarais sous les ordres des maréchaux DE RANSAIE et DE LA VIEFVILLE [2], s'avancerait vers les faubourgs de Lyzel et du Haut-Pont. Mais la trahison ne réussit pas, ces projets furent déjoués; au moment où les Français s'attendaient à devenir les maîtres du premier fort, ils apprirent au contraire qu'ils y avaient subi un échec, ils durent, dès lors, se retirer à la hâte sans coup férir.... Le traître CALMONT se mit à leur suite

[1] Idem, idem, pag. 293.

[2] Le maréchal DE LA VIEFVILLE, était destiné à avoir le gouvernement de la ville, en cas de succès.

1639—1649 croyant ainsi se soustraire au châtiment qui l'attendait ; mais un peu plus tard, ayant eu la hardiesse [1] de se présenter à Cassel, déguisé en tambour, afin d'espionner ce qui se passait dans ce canton et d'en rendre compte, il fut reconnu par un soldat de la garnison de Saint-Omer ; aussitôt pris et garotté, MARTIN fut reconduit dans sa ville natale et sommairement condamné à être pendu, en expiation de son infâme métier.... Son corps livré au bourreau fut roué près du fort des Quatre-Moulins et sa tête séparée du tronc demeura longtemps fixée et suspendue au-dessus de la porte du Haut-Pont, comme un grave enseignement de la justice.... On apercevait naguère encore le fer qui avait soutenu cette rare figure de traitre.... Il y en avait alors comme aujourd'hui [2] !....

— Pendant que MARTIN CALMONT subissait à Saint-Omer le supplice justement réservé à la trahison, le Prieur de Clairmarais, Dom. LOUIS CARTON, descendait pieusement dans la tombe après avoir reçu la bénédiction dernière de son Abbé, qui désignait à sa place D. BERNARD MICHIELS, lequel venait après

[1] Hist. m** de Clairmarais, tom. II, pag. 293 et 294.

[2] Un chroniqueur du XVIII° siècle, Bertin de Vissery, moine de Clairmarais, raconte que cette hideuse tête desséchée, fut de son temps jetée par terre par les enfants qui la décrochèrent à coups de pierre. — Il ajoute que le fer se voyait encore de son temps et assure que Dom. J. BEDU, Prieur de son Abbaye, mort en 1737, avait connu la fille du traître CALMONT, laquelle étant obligée de passer souvent par la porte du Haut Pont, se frappa et devint folle en voyant la tête ensanglantée de son père attachée au dessus de la porte. — Hist. m** de Clairmarais, tom. II, pag 294.

lui dans l'ordre des suffrages, lors de la dernière élection Abbatiale (27 mai 1647). 1639—1649

L'année suivante, pendant que les Français s'emparaient de la ville d'Ypres occupée par les Espagnols et que ces derniers prenaient à leur tour possession de Courtrai, le grand CONDÉ se préparait à la grande et célèbre bataille de Lens, où l'Archiduc LÉOPOLD et ses vaillantes cohortes, durent céder la place à l'armée française (1648).

Pendant cette mémorable victoire si glorieusement chantée par le poète [1], l'Abbé de Clairmarais toujours vigilant dans l'accomplissement de ses devoirs, recevait à la fois dans son monastère plusieurs novices de distinction, ce qui ne s'était guère vu depuis longtemps, parmi eux se trouvaient frère ANTOINE HOLLINGUES, curé de la paroisse Saint-Sépulcre, à Saint-Omer, frère JEROME DUFOUR, curé de la paroisse Saint-Martin de la même ville : à ces deux vénérables pasteurs qui, dégoûtés des grandeurs humaines, abandonnèrent volontairement leurs honneurs ecclésiastiques pour s'ensevelir au fond d'un cloître, se joignirent encore le frère BERTIN VANDRIESSE, frère GUILLAUME LECOMTE, frère MALACHIE DUFOUR et frère PIERRE WERBIER, qui tous selon l'usage, firent leur profession l'année suivante.

A la même époque, DENYS PECQUEUR faisait faire

[1] Boileau a dit :

> C'est ici grand Condé, qu'en ces combats célèbres,
> Où ton bras fit trembler le Rhin, l'Escaut et l'Ebre.
> Etc., etc.

1639—1649. son portrait de grandeur naturelle, peinture qui malheureusement a disparu, il faisait exécuter encore les quatre grandes et dernières figures placées sur les colonnes de la grande nef de son Église, amélioration que la mort anticipée de l'Abbé DUMONT n'avait pas permis d'achever. Ces figures représentaient Saint-Mathieu, Saint-Joseph, Saint-Benoit et Saint-Bernard [1]. Mais le temps marchait, les peines et les sollicitudes minaient insensiblement les forces et la vigueur du vertueux Prélat, sans cesse préoccupé des intérêts de sa communauté. Il avait obtenu du Magistrat l'autorisation d'enclaver dans son refuge deux pièces non occupées pour se garantir des larcins nocturnes qui, sur ce point, se renouvelaient assez souvent, à ce qu'il paraît. Ces pièces aboutissaient, l'une au refuge de Peene, elle contenait 30 verges, l'autre contenait 10 verges, elles étaient situées toutes deux derrière le jardin du refuge de Clairmarais, du côté ouest de la rivière de la Foulerie et à l'est dudit jardin (12 septembre 1646) [2]. — A la demande du

[1] Hist. ms. et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 295.

[2] Archives municipales. — Le refuge de Peene était probablement ainsi que les deux places, dont il s'agit, sur le terrain qui fait aujourd'hui partie du manége du quartier de cavalerie.

On lit dans les archives municipales CCXXXIX 37. — 1575, 20 octobre. « Contrat de vente passé par lesdits religieux de Peene, au « profit de FRANÇOIS DE SARBAT et JEBEAU DERCHOUX, d'une grande « maison et d'une autre petite y tenant, avec le jardin, et de deux « autres petites maisons avec un grand jardin, tenant ledit au jardin « de Clairmarais, faisant front à la rue de Bordeaux, sous la condi- « tion, entre autres, que si lesdits religieux, à cause de la guerre, « avaient besoin d'un refuge en cette ville, ils pourraient reprendre « les deux petites maisons et le jardin aux conditions énoncées.

R. P. Prieur des Carmes de Valenciennes. DENYS 1639—1649 acheva de payer ce qui restait dû à ces religieux, pour les nouvelles augmentations faites au maître-autel de l'Église, en sus du marché précédemment consenti par l'Abbé GILLES DUMONT (1642). — Il avait institué Dom. ANTOINE MARCOTTE, directeur de Wœstine, à la place de Dom. PIERRE TRÉZEL. — Il avait reçu des lettres patentes de l'Abbé de Cambron, Vicaire général de l'ordre, pour faire la visite régulière du monastère de Blandecques, alors refugié à Saint-Omer (23 mai 1641). — Ce Prélat, toujours vigilant, avait fait revenir un grand coffre d'argenterie et d'objets précieux, qui avaient été déposés pendant la guerre, à l'Abbaye de Saint-Jean-au-Mont, à Ypres [1]. — Lorsqu'après avoir accompli diverses

« (CCXXXIX-36). — Et ailleurs, LXXI-4. — Les religieux de Peene « étant propriétaires d'un terrain sur lequel était construit 8 à 10 « maisons qui tombaient en ruines, situées en cette ville, le Magis-« trat les fit sommer de les rétablir en-dedans, d'un an, si non qu'ils « se pourvoiraient par retrait pour les faire réunir au domaine de « la ville, ce que n'ayant fait, le procureur de ville s'en mis en pos-« session. En consequence, ces maisons furent louées aux confrères « de Saint Georges.... Les Guillelmites obtinrent des lettres à l'effet « d'être rétablis dans lesdites maisons, ce qui donna lieu au Magis-« trat de se pourvoir au Conseil de Malines, pour faire prononcer la « nullité. » — Archives municipales de Saint Omer.

LXXI-4. — Selon toute apparence, nous le répétons, ces maisons devaient être alors vers l'angle nord de la caserne de cavalerie.

[1] Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 297.

Ce coffre contenait les objets suivantes: — La porte du tabernacle et sa clef, le tout en cuivre doré. — La vraie croix (la même qui est aujourd'hui à la Cathédrale). — Une remontrance ou ostensoir, en vermeil. — Le grand bénitier d'argent et les chandeliers des acolytes. — Deux petits reliquaires en cuivre doré et deux supports en argent pour d'autres reliques. — Deux encensoirs d'argent avec

1639—1649 obligations de sa charge et avoir donné la sépulture religieuse à plusieurs de ses confrères, il dut songer lui-même à se préparer à la mort. Au mois de mai 1649, pendant que l'armée Espagnole envahissait de nouveau la ville d'Ypres, qui ne tarda pas à leur appartenir (8 mai 1649), peu après ce moment fébrile, où en Angleterre le protecteur CROMWELL et ses 40 conseillers, s'élevaient sur les marches sanglantes du trône des malheureux STUARTS (3 février 1649), DENYS se sentit subitement atteint d'une indisposition qui ne lui semblait pas avoir de gravité et qui pourtant le força de se mettre au lit, où en quelques heures le mal empira de telle sorte, qu'au bout de 3 ou 4 jours, il ne restait plus aucune espérance.... Dom. PECQUEUR mourut au refuge de Saint-Omer, le 7 mai 1649, vers l'heure de midi, à l'âge de 53 ans, au bout de huit années de Prélature et 34 de profession mo astique. Les tortures morales qu'il lui fallut subir pendant les troubles de la guerre, contribuèrent à hâter la fin de son utile existence. — Ce Prélat fut inhumé dans le sanctuaire de son Église, du côté de l'Épître, à trois pieds des anciennes marches du maître-autel, à onze pieds de la muraille. Son successeur lui fit

leurs navettes (navicules). — 4 grandes vaisselles — 2 grands gobelets et 8 autres plus petits en argent — 3 salières, idem. — La statue de Saint Bernard, en argent. — 2 petits anges portant des reliques (vermeil). — Un reliquaire de Saint Folquin (argent). — Une crosse Abbatiale (vermeil). — 6 reliquaires en cristal. — 2 bâtons de chantre et un pour la croix processionnelle (argent). — En 1639, une éguière en argent, aux armes de Dom. TIRANT, avec son bassin, avait été confié au F. DELATTRE pour être envoyé en Flandre, pour le même motif.

placer une pierre bleue avec une épitaphe, comme il l'avait fait lui-même pour son devancier. — Les religieux firent refaire son portrait après sa mort. 1639—1649

Les armoiries de cet Abbé étaient quatre quartiers, écartelées deux, portant deux chevrons d'argent sur fond d'azur avec trois étoiles de sable, une et deux, et deux portant croissants de gueules, entourées de trois hermines de sable sur fond d'argent, deux et une, avec la devise :

Tende sursum [1].

Parmi les contemporains de DENYS PECQUEUR, nous trouvons :

F. FRANÇOIS LECUYER, convers, mort le 22 mai 1650, âgé de 68, après 40 ans de profession.

D. GABRIEL DE VILLERS, de Seninghem, receveur de la maison. Il avait étudié à Douai et devint professeur de philosophie et de théologie. Doux, simple, pieux et chaste, exact dans l'accomplissement de ses devoirs et toujours soumis aux décisions de ses supérieurs, ses précieuses qualités lui valurent 26 suffrages dans l'élection Abbatiale, qui eut lieu en 1649. — Il eut à souffrir beaucoup dans l'exercice de sa charge, pendant les temps de guerre et mourut le 24 août 1652, âgé de 46 ans. Il fut inhumé sous une petite pierre dans la carolle, en face de la chapelle des quatre Docteurs, vis-à-vis le con-

[1] *Hist.* m[ss] et inédite de Clair., t. II, p. 280. — Planche VI, n° 8.

1639—1649 fessionnal. C'est le premier religieux qui reçut la sépulture dans l'église [1].

D. PIERRE TREZEL, de Lille, était entré au monastère en 1605, sous l'Abbé MORAND BLOEME.

D. LIÉVIN FAUQUET, homme de mérite, ancien économe de la maison et maître de la basse-cour, mourut paralytique, le 3 décembre 1652, âgé de 44 ans, dont 24 ans de profession et 10 ans d'administration [2].

D. CHARLES DE LA CREUSE, de Lumbres, ancien chantre et directeur de l'Abbaye de Notre-Dame de Bonne-Voie, ordre de Citeaux, dans les Ardennes, il mourut à Clairmarais, le 16 décembre 1653, à l'âge de 54 ans, profès de 36, il fut inhumé dans la grande nef de l'Église [3].

F. PIERRE STOLECART, convers, mort le 3 mars 1654, à l'âge de 45 ans et 26 ans de profession.

D. JÉROME DUFOUR, ancien curé de la paroisse Saint-Martin, à Saint-Omer, lequel pour se perfectionner dans la vie religieuse, abandonna ses fonctions curiales, prit l'habit monastique à Clairmarais, où il exerça successivement les charges d'économe, de receveur, de maître de la basse-cour et mourut à 36 ans, au bout de 7 années de profession. — Il fut inhumé dans le cloitre du côté du chapitre [4].

[1] Idem, idem, pag. 398.

[2] Idem, idem, D. LIÉVIN fut économe 2 ans et maître de la basse cour pendant 10 ans.

[3] D. CHARLES DE LA CREUSE, fit en 1630, un registre de 138 pages et plus, pour l'Abbaye de Wœstine, sous le gouvernement de Madame CASTIANNE.

[4] Hist. m^re de Clairmarais, par Bertin de Vissery, tom. II, p. 303.

D. François Carlier, de Saint-Omer. — Ce religieux eût une grande part dans l'élection Abbatiale de 1649, il était capable, paisible, charitable et modeste ; doué d'une patience à l'épreuve, il était de la plus grande exactitude à ses devoirs et aux exercices divins, n'ayant d'autre ambition que celle de la gloire de Dieu et du salut des âmes. — Il mourut Sous-Prieur, le 23 septembre 1655, âgé de 43 ans et 23 années de profession [1]. 1639—1649

Cornil Pepin, mort le 24 janvier 1657, âgé de 38 ans.

D. Mathieu Folie, de Saint-Omer, avait étudié à Douai, deux ans la philosophie et deux ans les cas de *conscience* [2] dans sa ville natale ; au rapport de ses confrères, c'était un religieux doux, pieux, paisible et charitable, il se faisait remarquer par sa modestie et sa chasteté, aussi bien que par son attachement à la règle monastique. — Il exerça la charge de Sous-Prieur, pendant l'espace de 13 ans, après avoir précédemment occupé celle de chapelain de l'Abbaye de Blandecques et celle de maître des novices, il mourut au bout de 42 ans de profession, à l'âge de 64 ans, le 12 mars 1657.

D. Denys Lesergeant, mort le 19 septembre 1658, âgé de 35 ans.

D. Paul Lesage, adjoint au receveur, mort le 16

[1] Idem. idem. pag. 303 et 304. — Ce religieux Cistercien était probablement de la famille de l'imprimeur émérite, que l'on voyait alors à Saint-Omer.

[2] Idem, idem. pag. 304.

1639—1649 juillet 1639, à l'âge de 38 ans et 21 ans de profession, il fut inhumé du côté de la sacristie, vers la chapelle de Sainte-Anne.

D. THÉODORE BOUVART, de Saint-Omer.— Ce moine était cité pour sa piété envers la Sainte-Vierge et son assiduité aux exercices divins; charitable et ami de la paix. — Il exerça les fonctions d'économe et de maître de la pêcherie. — Il mourut l'ancien de la maison et après avoir fait son jubilé, le 13 octobre 1661, âgé de 71 ans et 50 ans de profession [1].

D. SIMON DU TIELT, de Saint-Omer, ancien chapelain de l'Abbé D'AFFREINGUES, sous-prieur, infirmier, ancien chapelain de Blandecques et de Wœstine, eut à subir bien des adversités que sa vertu parvint toujours à surmonter. — Après avoir longtemps soigné les autres à l'infirmerie et avoir longtemps souffert avec patience les douleurs de la goutte, il mourut de cette maladie le 8 octobre 1661, âgé de 55 ans et 35 ans de profession, il reçut la sépulture dans la partie occidentale du cloître [2].

D. JEAN DUMONT, de Saint-Omer, bachelier en théologie, licencié en droit, était le frère de l'Abbé de ce nom. Il figure parmi les votans dans l'élection de 1649, où il obtint quelques suffrages pour la Prélature [3], il était alors âgé de 48 ans et 23 ans de pro-

[1] D. BOUVART avait pris l'habit, en 1611, sous l'Abbé MORAND BLOEME. D. MARTIN DUBUISSON, mort à 84 ans, en 1735, l'avait connu ancien plusieurs années avant son entrée à Clairmarais.— Bertin de Vissery. tom. II, pag. 304.

[2] Hist. mss de Clairmarais, tom. II, pag. 305.

[3] Nécrologes de la maison. — Mss D. Charles DE LA CREUSE.

fession, il rempli les fonctions de receveur général de l'Abbaye et de portier ; ayant la réputation d'un homme sage, consciencieux, plein de franchise et habile dans l'administration du temporel [1]. 1639—1649

D. Edmond Guilluy, ancien préposé au vestiaire, mourut le 3 avril 1662, âgé de 37 ans et 20 ans de profession. — Il fut enseveli au bas du cloitre de lecture, avec une simple épitaphe [2].

D. Josce de Neufvrue, de Saint-Omer, avait été choisi le deuxième dans l'élection de 1649, bon philosophe et bon théologien, il mena toujours une vie exemplaire en toutes choses ; son esprit conciliant et éclairé, sa piété et sa charité ardente étaient appréciés de tous ses frères.... Il mourut l'ancien de la maison, le 24 avril 1662, âgé de 69 ans, après 46 années de religion et fut inhumé à l'occident du cloître avec une modeste épitaphe, rappelant son nom et ses qualités. — D. Josce avait successivement exercé pendant 20 ans la charge de maître de la basse cour, quelque temps celle de maître des bois, puis en dernier lieu celle de Prieur, fonction dont il s'acquitta toujours à la satisfaction et à l'édification de ses confrères [3].

[1] Idem, idem, pag. 305 et 324.

[2] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 306. — D. Guislain Campion.

[3] Hist. m^ss de Clair., tom. II, pag. 306. — Nous avons connu encore un membre de la famille de Neufvrue, éteinte depuis peu à Saint-Omer. Elle demeurait au bas de la rue Royale, à côté de l'ancienne maison de Facieu, aujourd'hui maison Tavernier, là où furent retrouvé la vraie croix, les manuscrits de Clairmarais de Bertin de Vissery et autres objets précieux.

1639—1649 LOUIS LE LIÈVRE, dernier Abbé régulier de Cercamp, avait pris l'habit religieux à Clairmarais, en 1638, sous GEORGES D'AFFREINGUES, il y exerçait la charge de receveur et d'économe, lorsque D. ANTOINE GERY, 44e Abbé de Cercamp, réfugié chez un chanoine de Saint-Omer, pendant la guerre, y tomba sérieusement malade (1638) et demanda à D. BERNARD MICHIELS, 48e Abbé, de lui désigner un moine de Clairmarais pour lui succéder, attendu que dans sa communauté [1], il ne voyait personne qui pût remplir dignement sa place.... Les yeux du Prélat se portèrent sur D. LOUIS LE LIÈVRE, dont le choix fut accepté avec reconnaissance par Dom. GERY qui, peu après, descendit dans la tombe et reçut la sépulture dans le chœur de l'Église Abbatiale, du côté de la stalle de l'Abbé, là où les jeunes religieux montent dans les formes; une humble pierre bleue portant le nom, les armes et la devise du défunt, marquaient seule son souvenir....

Mais les désolations de la guerre n'avaient pas seules contribué à la retraite de D. GERY, un motif plus grave encore l'y avait déterminé, le désordre régnait dans son Abbaye, les moines méconnaissant la règle, ce premier des devoirs, vivaient dans l'insubordination et le relâchement. Ils secouaient l'autorité de leur supérieur, forcé de s'expatrier avec l'autorisation de la Cour de Bruxelles, qui lui accorda même une somme considérable en échange de celle

[1] Dom. Guislain Campion.

que l'Abbaye de Cercamp lui avait avancée autrefois; plus, une convenable pension annuelle à prendre sur son monastère et au moyen de laquelle il devait vivre à Saint-Omer, selon sa condition, sous la protection du Roi d'Espagne qui l'avait appelé à la Prélature [1]. 1639—1649

D. GÉRY, malgré ses infirmités, demeura quelque temps en pension chez le chanoine qui l'avait reçu pendant sa dernière maladie [2] : il fit appeler l'Abbé de Clairmarais et après lui avoir confié le sujet de ses peines et obtenu de lui ce qu'il désirait, il se démit de vive voix et par écrit, en présence de témoins, en faveur de D. LOUIS LE LIÈVRE, receveur du monastère, âgé alors de 40 ans et 20 ans de profession. — Cette résignation présentée au Conseil d'Artois, alors assemblé à Saint-Omer, reçut son approbation et fut soumise à celle de la Cour de Bruxelles.... Dom. LE LIÈVRE l'emporta sur ses compétiteurs, il fut régulièrement nommé Abbé de Cercamp, par Dom. JEAN D'AUTRICHE, dont il obtint des lettres patentes, en vertu desquelles le nouveau Prélat fut béni dans un couvent de religieuses, à Bruxelles, par l'Abbé de Saint-Bernard sur l'Escaut, près d'Anvers, en présence de l'Archevêque de Malines, de l'Abbé de Nizelles, et revint à son Abbaye où il célébra pontificalement les funérailles de D. GÉRY, son prédécesseur, en présence de ses amis et du cha-

[1] Manuscrit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 307 et 308.
[2] Idem, idem, idem.

1639—1649 noine chez lequel il avait trouvé une gracieuse hospitalité [1].

Enfin, avant d'abandonner Clairmarais, probablement pour toujours, Dom. LE LIÈVRE offrit un repas à ses confrères, en signe de reconnaissants adieux et se retira à Saint-Omer, où il choisit la même pension que D. GÉRY, attendant la fin de la guerre pour prendre possession de son nouveau monastère [2]. Pendant cet intervalle, la Cour l'avait autorisé à percevoir annuellement 400 florins sur les revenus de Clairmarais.... Mais enfin la guerre touchait à son terme, un traité de paix venait de se conclure et Cercamp cessant d'appartenir à l'Espagne, tombait dans les mains de la France.... Le nouveau Souverain, sans égard pour les droits de l'Abbé, régulièrement nommé, accorda l'Abbaye de Cercamp au Cardinal MAZARIN, en qualité de commendataire, toutefois, comme cet illustre Prince de l'Église n'ignorait pas que le nouveau bénéfice qui lui était accordé pouvait soulever de justes prétentions de la part du titulaire désigné déjà par la Cour de Bruxelles, il lui écrivit pour lui proposer un arrangement, d'après lequel Dom. LE LIÈVRE demeurerait à Cercamp pour gouverner cette maison, non comme Abbé, mais en qualité de Supérieur, sous ses ordres, et à charge de payer à Son Éminence une pension annuelle de dix mille florins.... Cette proposition jugée trop onéreuse ne fut pas acceptée ; Dom. LE LIÈVRE nonobs-

[1] Hist. m[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. 308.
[2] Idem, idem, idem.

tant la désignation royale et malgré l'opposition violente qu'il rencontra dans le monastère même [1], se décida à prendre possession de l'Abbaye de Cercamp par *voie de fait*. Puis il partit pour Paris pour suivre la cause de ses droits devant la Cour, contre le puissant Cardinal.... Mais s'il avait à faire à forte partie, LOUIS LE LIÈVRE n'avait pas compté sur le prestige invincible de la puissance contre celui qui n'a que son droit rigoureux à invoquer....

1639—1649

Comme on devait s'y attendre, l'intrigue s'en mêla. L'affaire traîna en longueur.... Ces retards amenèrent de grandes dépenses, l'argent manqua.... L'Abbé LE LIÈVRE dut se résigner à retourner dans son monastère où de nouvelles tribulations l'attendaient.... A son arrivée il s'installa dans le quartier Abbatial et prit possession de la forme de l'Abbé. Les religieux indignés de ce qu'ils appelaient alors une usurpation, ne voulurent point le reconnaître, des injures furent proférées, on poussa la violence jusqu'aux voies de fait...., le camail lui fut arraché et jeté au feu [2].... *Tantæ ne animis celestibus iræ !....*

Ces disgrâces pourtant ne le rebutaient pas plus que la nomination royale de son tout puissant rival, Dom. LOUIS LE LIÈVRE crut devoir tenter de nouveaux efforts contre MAZARIN, il reprit la route de Paris. Mais ses nouvelles démarches n'eurent pas plus de succès qui les premières, il recourut alors à la haute

[1] Manuscrit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 308, 309 et 310.
[2] Hist. ms. de Clair., par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 310. lin. 20, 21, 22, etc.

1639—1649 médiation de l'ambassadeur d'Espagne, qui s'excusa sur ce que l'Abbaye de Cercamp, ressortissait du Roi de France. Ce Prélat malheureux eut mieux fait sans doute de se désister et de revenir humblement à Clairmarais, sa maison professe ; mais son ambition se berçait toujours de l'idée que l'ambassadeur Espagnol lui avait promis une autre Abbaye dans les Pays-Bas et confiant dans ces promesses il ne cessait de poursuivre son but ; dans cette pensée, il se rendit à Bruxelles, se présenta à la Cour, à la recommandation du ministre d'Espagne, dans le but d'obtenir l'Abbaye de Cambron, alors vacante depuis peu ; cette fois encore, il n'arriva pas à temps, cette crosse venait d'échoir à Dom. DUMOULIN, Prieur de cette maison. Plus heureux une troisième fois et sans jamais se lasser de courir le bénéfice, dit un chroniqueur, Dom. LE LIÈVRE parvint a obtenir le monastère de Saint-Bernard sur l'Escaut [1]. Mais à peine cet infatigable Prélat, épuisé, consumé, venait-il de recevoir cette nouvelle, qu'une léthargie mortelle le surprit le matin, au moment où il disait son office. Au bout de 24 heures de souffrances il rendit le dernier soupir, le 22 mars 1663, âgé seulement de 44 ans [2].

Ainsi, dit un historiographe [3] de l'Abbaye : « Celui « qui en sa pensée fut trois fois Abbé, mourut simple religieux, ainsi parut-il en l'autre monde, où

[1] Hist. inédite de Clairmarais, pag. 311 et 312.
[2] Hist. m^ss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 312.
[3] D. Guislain Campion.

« les mitres et les crosses ne sont en aucune estime, 1639—1649
« mais, seulement les bonnes œuvres. D. LE LIÈVRE
« fut inhumé dans le même couvent de religieuses,
« où il s'était fait bénir à Bruxelles [1]. »

— D. GRÉGOIRE WINGLET, d'Aire. — Ce cénobite fut envoyé à Douai pour étudier la théologie, il allait prendre ses grades dans cette Université, lorsqu'il fut rappelé. Il se montra constamment studieux, paisible, sobre et exact à l'office divin, sa vie fut toujours exemplaire. GRÉGOIRE exerça successivement les charges de sacristain, de maître des novices, de maître des bois, de curé des domestiques, celle de Prieur et de directeur de Wœstine [2], partout il se montra plein de zèle pour ses devoirs comme pour la prédication et l'administration des Sacrements, il mourut à Wœstine, le 3 novembre 1663, âgé de 63 ans, profès de 44, et reçut la sépulture dans cette Église conventuelle [3].

C'est à Dom. GRÉGOIRE WINGLET que Dom. CHARLES DE WISCH, Prieur des Dunes, offrit deux volumes de son ouvrage intitulé : *Bibliotheca scriptorum ordinis Cisterciensis, etc.*, ouvrage important qui figura jusqu'à ces derniers temps dans la bibliothèque de Clairmarais [1].

F. GODEFROI LESTRANGE, convers, mort le 4

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 312, lin. 7 et suivantes.
[2] Ce religieux eut une parente du même nom, Dame LOUISE WINGLET, Sous-Prieure à l'Abbaye de Wœstine, où elle mourut le 21 janvier 1641. — (Idem, pag 312).
[3] Hist. m[ss] et inédite de Clairmarais, pag 313.
[4] Idem, idem.

1639—1649 septembre 1665, âgé de 38 ans et 3 ans de profession.

D. PHILIPPE BOUQUIAU, Sous-Prieur et chargé du vestiaire, fut toujours pieux et zélé dans l'accomplissement de ses devoirs, il mourut le 19 juin 1668, âgé de 53 ans et 33 de profession, on l'inhuma dans le cloitre de lecture.

D. ALBÉRIC MOUCLIN, étudiant en théologie à l'Université de Douai, mourut de la peste, n'étant encore que diacre, à l'âge de 28 ans et 6 ans de profession, le 8 juillet 1668. Il reçut la sépulture dans le cimetière de la paroisse Saint-Jacques, à Douai, vers la chapelle de la Vierge [1].

On voyait jadis dans l'Église des PP. Bénédictins anglais de cette ville, un tableau rappelant la thèse qu'il avait soutenue. Ce religieux avait écrit, dit-on, en fort bon latin quelques cahiers [2].

F. ANDRÉ D'AVEROULT, convers, brasseur, mort le 15 novembre 1668, âgé de 27 ans et 4 ans de profession.

F. THOMAS BERNARD, convers, boulanger, mort le 30 mars 1669, âgé de 58 ans.

— Bien que l'époque de la mort de la plupart des religieux dont nous venons de rappeler les noms, soit postérieure au gouvernement du 47e Abbé, nous avons cru pouvoir les mentionner ici, conformément au nécrologe.... Leur vie n'est-elle pas d'ailleurs contemporaine de Dom. DENYS PECQUEUR, aussi bien que de son successeur immédiat ?

[1] Idem, idem.
[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 22, à la fin du volume.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. BERNARD MICHIELS, 48e ABBÉ.

Avènement : 1649 — Mort : 1669

(1649-1669).

SOMMAIRE :

Biographie poétique de BERNARD MICHIELS, par Dom. Martin Dubuisson. — Sa naissance, en 1598. — Ses premières années. — Ses dispositions. — Son application. — Sa dévotion particulière. — NICOLAS MICHIELS, son oncle, était Échevin de Saint-Omer, Grand Bailli du monastère, ce qui lui donne l'occasion d'y venir. — Il apprécie cette maison et y prend l'habit avec cinq autres de ses camarades, en 1618. — Il est envoyé à l'Université de Douai, d'où à l'âge de 23 ans, il revient avec le titre de bachelier et le diaconat. — Sa conduite régulière est appréciée. — Il est nommé Sous-Prieur, maître des novices, puis Prieur. — Son chagrin à la mort de son oncle. — Sa reconnaissance envers lui. — BERNARD quitte les fonctions de Prieur, pour prendre la direction des Dames de Blandecques. — Les malheurs des temps augmentent ce sacrifice. — La guerre. — Achat d'un refuge pour les Dames de Blandecques, à Saint-Omer. — BERNARD trouve le monastère de Blandecques désolé et le refuge dans un dénuement absolu. — Consolations efficaces. — Son instruction. — Son élocution facile. — On accourt pour l'entendre prêcher. — Ses conférences portent leurs fruits. — Son mérite attire les yeux sur lui, lors de la vacance Abbatiale.

1649—1669 — Lettres patentes de la Cour, désignant les Commissaires pour la future élection. — Incident grave. — Un étranger est proposé. — L'élection a lieu les 7, 9 et 10 juillet 1649. — Trente-neuf membres y prennent part dans le refuge.— Déclaration du Prieur Dom. JOSCE NEUFVRUE. — Vote de la communauté et des officiers séculiers de la maison. — Le procès-verbal d'élection est envoyé à la Cour avec recommandation. — Dom. ARNOLFINI est préféré bien qu'il n'eut obtenu qu'un seul suffrage. — Le Conseil d'Artois réclame en faveur de Dom. MICHIELS. — Sa voix est entendue. — Dom. BERNARD est nommé. — ARNOLFINI obtient une pension sur le monastère. — L'Abbé se tait avec l'espoir de pouvoir s'y soustraire. — Installation de BERNARD (8 juin 1650). — Il songe à se faire bénir. — Le Vicaire général annonce qu'il viendra lui-même, selon les privilèges de l'ordre, à l'exclusion de l'Évêque diocésain. — Préparatifs. — Invitations. — Plusieurs la déclinent. — Notabilités qui y assistent (juillet 1650). — Opposition de l'Évêque.— Sommation donnée à l'Abbé des Dunes.— Sa réponse. Il passe outre. — La bénédiction a lieu. — Délivrance des lettres par l'Abbé des Dunes. — Festin donné aux invités et à la communauté.— Départ de l'Abbé des Dunes.— D. BERNARD MICHIELS donne des explications à l'Évêque et établit les droits de l'ordre de Citeaux. — Justification des exigences Épiscopales.— Dom. BERNARD n'était que le 5e Abbé qui porta la mitre et ses 4 prédécesseurs avaient été bénis par l'Évêque. — (1651) Invasions des Français dans les Pays-Bas. — Les Espagnols résistent et s'emparent de Furnes, Bergues et Bourbourg.— Ces agitations suspendent le zèle de l'Abbé, pourtant il fait encore quelques restaurations ou changements à son Église. — (1651) Démolition du jubé en pierre. — Réduction du chœur. — Restauration de la salle du noviciat et du dortoir. — (1652) Dom. ARNOLFINI renouvelle sa réclamation pour sa pension et constitue un mandataire à la Cour de Bruxelles. — L'Abbé fait de même. — Au bout de 7 années de débats et de négociations, on transige au moyen de 1,200 florins une fois payés. — Réflexion. — (1652) Nouveaux travaux à la maison. — 3 mars 1653. — Mort du Cardinal de RICHELIEU, Abbé de Citeaux. — Son successeur. — Mort de Dom. LARGENTIER, Abbé de Clairvaux. — Dom. PIERRE HENRY. prend sa place. — (1654) Le canon gronde de nouveau. — La communauté est

verkiezing
benoeming
contacten
met de
bisschop
n.a.v. de
wijding

forcée de se réfugier à Saint-Omer avec ses meubles, ses livres et ses papiers. — Mort de Jérome Dufour, son successeur. — Sacre de Louis XV. — Ce Prince donne des lettres de sauvegarde à Clairmarais. — Turenne vole au secours d'Arras, assiégé par les Espagnols, commandés par Condé. — Le siège est levé. — Perte des Espagnols. — Retraite admirable. — Compliments du Roi d'Espagne. — Dom. Arnolfini, au siège d'Arras. — Nouvelle requête contre l'Abbaye. — (1655) Mort d'Innocent X. — Élection d'Alexandre VII. — Réception des novices. — (1656) Siège de Valenciennes, par les Français. — Prise de Condé, par les Espagnols. — (1658) Siège de Dunkerque. — Cette ville est prise par les Français. — *Te Deum* chanté au nom du le Roi de France. — Prise de Furnes, Bergues, etc. — Sépulture de Dom. Géry, Abbé de Cercamp. — Siège et capitulation de Gravelines (30 juillet, 29 août). — Mort de Cromwell (13 septembre). — Rencontre dans l'île des Faisans des deux premiers ministres de France et d'Espagne. — Conférence pour la paix et le mariage de Louis XIV (1659). — L'Abbé envoie des religieux étudier à Douai. — Leur succès — Leur thèse dédiée à l'Abbé. — (1660) Publication de la paix des Pyrénées. — L'Artois demeure en la possession de Sa Majesté Très-Chrétienne. — Le Roi de France nomme Mazarin, Abbé de Cercamp, malgré la nomination de D. le Lièvre, faite par le Roi d'Espagne. — Ce dernier ne peut lutter. — Malgré ses démarches il est évincé. — Bienfaits de la paix. — Le pays rentre dans le calme. — L'Abbé en profite. — Son portrait, d'après un auteur contemporain anonyme. — Ses prescriptions pour le rétablissement de la règle. — Ses pieuses institutions. — Il achète une remontrance et une boîte pour la Sainte-Hostie. — Donation d'une statue miraculeuse de Notre-Dame de Foy (décembre 1660) — Cette statue est transportée au monastère. — Etablissement d'une dévotion sous le nom de Notre-Dame de Foy — Prières et offrandes à son autel. — Cette dévotion s'accroit. — Erection d'un nouvel autel dans la nef. — Idem, autel de Saint-Bernard. — Tableaux qui les décorent. — Tableau du grand autel. — Divers rétables établis à plusieurs chapelles. — Zèle de l'Abbé pour son Église et pour les intérêts matériels. — Dom. Hollingues, maître de la basse-cour et curé des domestiques. — Grande économie. — Ordre parfait dans la maison. — On tire parti de tout — Potager lar-

1649—1669

1649—1669 gement pourvu. — Fruits de toute espèce. — Volailler abondant et varié. — Vestiaire bien garni des étoffes nécessaires. — (1661) Dévotion de BERNARD MICHIELS envers Saint-Bernard. — Il fait faire en argent un buste de ce saint et y place une relique. — Litanies de Saint-Bernard. — Elles sont imprimées. — Mort de Dom. JOSCE NEUFVRUE, Prieur. — (1662) Son successeur. — Réception de J. MAILLARD et de Fr. LEROULX. — L'Abbé obtient un autel privilégié dans la chapelle des morts. — Idem, indulgence plénière applicable à tous. — On renouvelle les vitraux de la petite nef. — Le chevet du chœur est recouvert d'ardoises. — L'Abbé regrette de ne pouvoir en faire davantage, il était trop prudent pour se hasarder. — (2 décembre 1662). LOUIS XIV prend possession de Dunkerque. — L'Abbé songe à son Église. — Il donne deux calices et des chandeliers. — (1663) Suppression du bonnet carré. — Régularité des religieux. — Leur perfection à cette époque. — Visite de Dom. CLAUDE VAUSSIN, général de Citeaux. — Son arrivée à Clairmarais. — Sa réception solennelle. — Détails de la visite. — Honneurs qui lui sont rendus. — Souper distingué. — Accueil qu'on lui fait. — Étonnement des religieux. — Scrutin. — Sa froideur glace les moines qui demeurent réservés. — Charte de visite. — Il retourne par eau à Saint-Omer. — Visite les monuments. — Dîner à Saint-Bertin. — Il y vante trop ses chevaux et son vin. — Après avoir couché à Saint-Bertin, il sort sans rien dire, vient au refuge, commande ses chevaux et ses gens et part. — Sur l'avis de BERNARD MICHIELS, il se décide pourtant à aller remercier l'Abbé de Saint Bertin. — Il dîne au refuge, la bonne cuisine lui est réservée. — Il va coucher à Ravensbergue, à Dunkerque, à Bruges et à Bruxelles. — Il fait une ordination à Gand. — Prend congé du marquis DE CARACENA et retourne en Bourgogne. — Réflexions sur ce récit textuel, d'un annaliste contemporain. — (1664) Mesurage des pêcheries. — Renouvellement des bornes. — (1665) Guerre entre les Anglais et les Hollandais. — Mort de PHILIPPE IV. — Avènement de CHARLES II. — Serment au nouveau Souverain. — Détails de la cérémonie. — (1667) L'Abbé fait faire deux chasses pour y renfermer les reliques. — Il fait imprimer les Litanies des Saints, dont les reliques étaient conservées dans le monastère. — Reliques des membres de la Légion Thébéenne, placées dans la chapelle Abbatiale. — Changement des

tables d'autel. — Inscription du XIVe siècle, sur le débris d'une d'elles. — Statue d'argent de la Sainte-Vierge, Notre-Dame de Foy. — Réception du Duc DE BOURNONVILLE, à Saint-Omer. — Deux religieux invitent l'Abbé au chapitre général de Citeaux. — Nouvelles alarmes. — On transporte de nouveau les meubles au refuge de Saint-Omer. — LOUIS XIV envahit les Pays-Bas, pour revendiquer la dot de la Reine. — Ses victoires. — Clairmarais exposé aux exactions des Français et aux invasions des Espagnols. — Mot du Grand Roi à un favori, sur Saint Omer et Aire. — Canonisation de Saint François de Sales. — Mort d'ALEXANDRE VII, peu regretté. — Élévation de CLÉMENT IX. — (1668) Paix d'Aix-la-Chapelle. — Calme rendu au pays et au monastère. — On y rapporte les meubles enlevés. — Joie de l'Abbé. — Ses qualités. — Ses goûts. — Sa justice. — Sa réponse sévère à un moine mendiant. — Simplicité de ses vêtements et de ses manières. — Son scel. — Son goût pour la retraite. — Sa mort. — Sa sépulture. — Lettres de faire part de sa mort. — Moines contemporains. — Vacance Abbatiale. — Visite annuelle de l'Abbé de Clairvaux. — Il tombe malade et se fait remplacer par l'Abbé de Cambron. — Arrivée de ce dernier. — Sa réception d'après les formalités en usage. — Scrutin. — Ses recommandations. — Son départ.

1649—1669

Dom. Martin Dubuisson, moine de Clairmarais, a consigné dans le distique suivant, la biographie du 48e Abbé de ce monastère :

« BERNARDI, Mariæque cliens, his extruit aras
« BERNARDUS, capsis ditibus ornat opus.
« Durior ut fertur fuerit, quandò que magister,
« Et pius, et solers extitit usque Pater [1]. »

Dom. MICHIELS naquit à Saint-Omer, en 1598, d'une famille respectable et pieuse, dont plusieurs membres figurent avec honneur dans les fonctions

[1] Mss inédit et autographe de D. Bertin de Vissery, t. II, p. 316.

1649—1669 publiques civiles ou ecclésiastiques ; de bonne heure le jeune BERNARD, montra des dispositions à l'étude ; en avançant en âge, ses facultés intellectuelles se développant, laissèrent entrevoir le rôle que plus tard il serait appelé à jouer.

Dès ses premiers pas dans les classes inférieures, il se fit remarquer par son application, sa bonne conduite et par une dévotion particulière à la Sainte-Vierge, à laquelle, dès lors, il songea à se consacrer.

NICOLAS MICHIELS, Échevin de Saint-Omer, était à la fois, Grand Bailli du monastère de Clairmarais : BERNARD, son neveu, allait souvent y voir son oncle, il put ainsi connaître et apprécier cette maison, où bientôt il se décida à vivre dans la retraite et où vers 1618, il prit l'habit monastique des mains de D. MARTIN TIRANT, 44e Abbé. Il avait alors 19 ans environ ; cinq autres de ses camarades imitèrent son exemple[1].

L'année qui suivit sa profession, BERNARD fut envoyé à l'Université de Douai, avec GRÉGOIRE WINGLEZ pour y étudier la philosophie et la théologie, le succès couronna ses efforts, il en revint Bachelier et Diacre, à l'âge de 23 ans, son confrère WINGLEZ, qui avait une année de plus que lui, n'avait point encore pris ce grade et s'était borné à recevoir le Sous-Diaconat[2].

[1] Ce furent F. JOSCE NEUFVRUE, de Saint-Omer. — F. GRÉGOIRE WINGLEZ, d'Aire. — F. MATHIEU FOLIE, de Saint-Omer. — F. CHARLES DE LA CREUSE, de Lumbres. — F. JEAN DE LATTRE, de Béthune. — (Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 318).

[2] Peut-être à cause de la mort de l'Abbé TIRANT, survenue le 6 octobre 1621.

Mais la conduite du jeune cénobite était toujours 1649—1669
régulière et édifiante, bientôt il reçut la prêtrise et on ne tarda pas à lui confier successivement la charge de Sous-Prieur, celle de maître des novices qu'il exerça à diverses reprises, puis celle de Prieur, fonctions, dit un contemporain, dont il s'acquitta toujours à la satisfaction de tous [1].

Une des premières douleurs que ressentit vivement Dom. BERNARD, alors qu'il était encore jeune prêtre, fut la mort de son oncle NICOLAS MICHIELS, enlevé le 20 mai 1629, à l'âge de 86 ans. Les obligations personnelles qu'il lui devait, aussi bien que les importants services dont le défunt n'avait cessé de doter l'Abbaye, lui rendirent cette perte doublement sensible ; la reconnaissance, cette vertu si rare qui semble uniquement réservée aux âmes d'élite, était profondément gravée dans le cœur de BERNARD MICHIELS, il fut facile de le reconnaître, lorsqu'il eut le malheur de perdre celui qui fut toujours son protecteur et son ami [2]....

Constamment voué à l'obéissance, BERNARD à la

[1] Hist. ms de Clairmarais, tom. II, pag. 319.

[2] NICOLAS MICHIELS, Grand Bailli du monastère donna toujours des preuves de son dévouement à la communauté, à laquelle il laissa en mourant, un beau tableau représentant *la Vierge*, *Sainte-Élisabeth*, *l'Enfant Jésus* et *Saint-Jean-Baptiste*. Cette précieuse toile copiée d'après Rubens, fut placée avec une inscription flatteuse, que nous avons donnée ailleurs, derrière le chœur de l'Église, dont elle faisait l'ornement, en face de la chapelle de l'Abbé ; elle était surmontée des armes du donateur. — C'est d'après les conseils de NICOLAS MICHIELS, que D. MARTIN TIRANT plaça le mausolée d'albâtre, élevé à la mémoire de MORAND BLOEME. — (Ms inédit de Bertin de Vissery, tom. II. pag. 320).

1649—1669 prière de son Abbé, quitta sans se plaindre les hautes fonctions de Prieur, pour prendre une charge plus modeste, la direction des Dames de Blandecques, charge à laquelle DENYS PECQUEUR avait alors de la peine à pourvoir.... Ce sacrifice de la part de BERNARD, devait être d'autant plus apprécié que les circonstances étaient des plus fâcheuses, on était encore à la guerre, les traces des sièges de Saint-Omer et d'Aire n'étaient point effacées. Les religieuses de Blandecques, dès 1638, même avant l'investiture de la place, s'étaient réfugiées à Saint-Omer où au prix de 12,000 florins [1] avancés par GEORGES D'AFFREINGUES, Abbé de Clairmarais, elles avaient acheté un terrain avec une maison, contiguës au couvent des Dames de Sainte-Catherine [2].

En prenant possession de ses nouvelles fonctions, BERNARD trouva la désolation dans la maison ; le monastère de Blandecques était en ruines, la misère y régnait partout et on manquait de tout dans la maison de refuge, *intrà-muros*.... Quelle ample moisson de zèle et de charité pour le nouveau directeur des âmes !.... Ses consolations distribuées avec intelligence et à-propos, calmèrent bien des inquiétudes au double point de vue du spirituel et du temporel. Cette fois encore la pieuse mission de

[1] En supposant, ce qui est probable, que ce fut le florin de Brabant, cela ferait plus de 25,000 francs d'aujourd'hui.

[2] Ce terrain séparé aujourd'hui par l'extrémité de la rue Courteville, porte encore le nom des Dames de Blandecques, sous lequel ce quartier est vulgairement désigné.

Dom. BERNARD MICHIELS était heureusement accomplie [1]. 1649—1669

Ce Prélat avait de l'instruction, une parole facile et élégante, il prêchait bien, on l'écoûtait avec plaisir.... Parfois, Monseigneur DE FRANCE, Évêque de Saint-Omer, envoyait son Chapelain pour se former à ses prédications ; à l'aide de ses instructions, véritables modèles des conférences chrétiennes, il rassurait la foi de ses auditeurs, donnait de l'énergie aux âmes affligées, adoucissait les blessures de cœur et portait la consolation dans l'esprit de ces pieuses vierges, naturellement émues à la vue des malheurs qui fondaient sur leur paisible solitude [2]. — BERNARD savait, hélas ! à quoi s'en tenir sur les horribles désolations du pillage ennemi, ne les avait-il pas essuyées plusieurs fois lui-même sous l'administration de ses deux prédécesseurs !....

Son expérience, ses talents et ses vertus, attirèrent, comme on devait s'y attendre, les yeux sur lui lors de la vacance Abbatiale. Justifiant cette parole de l'Écriture, quiconque s'abaisse sera élevé, il avait abandonné la seconde place pour un rang inférieur, bientôt il obtint le premier. Dès le mois de mai 1649, peu après la mort de DENYS PECQUEUR, on songea à remplir l'immense lacune qui venait de se faire, les circonstances étaient graves : on se pourvut aussitôt à la Cour de Bruxelles, qui, par

[1] Hist. m[ss] et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 321.
[2] Idem, idem, tom. II, pag. 322.

1649—1669 lettres patentes, signées le 23 juin suivant, par S. A Sérénissime LÉOPOLD-GUILLAUME, désigna pour commissaires à la future élection, Monseigneur CHRISTOPHE DE FRANCE, Évêque de Saint-Omer, et M. JACQUES CHIVOT, Président du Conseil provincial d'Artois. Mais ici un incident grave se présenta.... La faveur toujours en éveil avait, comme d'ordinaire, son candidat.... Et ainsi que cela se voit trop souvent, hélas ! ce candidat si hautement protégé, n'était pas le plus digne.... Une lettre de Son Altesse, adressée aux commissaires [1], leur enjoignait de proposer un étranger complètement inconnu, D. JOSEPH ARNOLFINI DE ILLESCAS [2]. — L'élection eut lieu les 7, 9 et 10 juillet 1649, dans la maison du refuge à Saint-Omer, à cause de la guerre.... Pour plus de facilité et une plus grande sécurité, il fut décidé que la com-

[1] Hist. m^ss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 323.

[2] Il signait souvent ainsi. — D. ARNOLFINI, docteur en théologie et professeur distingué, appartenait à la principauté de Lucques, en Italie, il était né d'un père italien et d'une mère espagnole. — Il avait pris l'habit religieux de l'ordre de Citeaux, au monastère de la Chermoye, diocèse de Châlons-sur-Marne, *in diœcesi Catalaunensi*. — Ayant, disent les auteurs, conservé un cœur espagnol, pendant son séjour en France, il avait gardé des correspondances secrètes avec le Roi d'Espagne, pendant la guerre.... Tel était le service qu'on voulait récompenser.... Ayant été découvert, il se vit obligé de prendre prudemment la fuite et de sortir du royaume.... Il se retira chez le Comte de GARSIAS, gouverneur de Cambrai, qui l'accueillit à merveille. Après la mort du Comte, il se réfugia chez le Marquis de CARACENNA, gouverneur général des Pays-Bas, à Bruxelles, et là, parfaitement en sûreté, comme il n'était pas homme à se laisser oublier, il se mit en évidence, parut à la Cour, rappela ses services et parvint à obtenir un instant l'Abbaye de Clairmarais, dotation, qui malgré sa souplesse et la faveur dont il jouissait, ne tarda pas à lui échapper. — (Bertin de Vissery, t. II, p. 328 et 329).

munauté composée de 34 membres profès (27 prêtres et 7 jeunes), s'y transporterait divisée en trois bandes, ce qui eut lieu ponctuellement. 1649—1669

L'instrument original de cette élection portait la mention suivante : « Dom. JOSCE NEUFVRUE, Prieur, « âgé de 50 ans. profès de 33, après avoir promis de « de dire la vérité : *In Verbo sacerdotis, et in votis « religionis, manu pectori apposità*, a dit et déclaré « ne savoir personne plus digne et qualifié pour « être avancé à la Prélature vacante de cette Abbaye « que Damps (sic) BERNARD MICHIELS, confesseur « des Dames de Blandecques, qu'il connaît pour « religieux vertueux et fort adonné à la spiritualité, « ce qu'il a témoigné par plusieurs années, tant « étant Prieur que Sous-Prieur et à diverses fois « maître des novices, des quelles charges il s'est très « louablement acquitté ; étant de surplus, de bon « esprit et de bonne étude, étant Bachelier formé en « théologie et grand prédicateur de plus fort exem- « plaire, charitable et paisible, et pour à l'égard du « temporel il croit qu'il administrerait bien, puis- « qu'il a assité l'Abbesse de Blandecques dans l'ad- « ministration de sa maison et là grandement con- « tenté.... »

.... Ensuite il donna sa 2e voix à Dom. G. WINGLEZ et sa 3e à Dom. GAB. VILLERS, détaillant ses motifs et sa détermination.

Le procès-verbal ajoute que : « Lui ayant été fait « lecture de la lettre de Son Altesse, par laquelle elle

1649—1669 « recommande Dom. JOSEPH ARNOLFINI, religieux « profès de l'ordre de Citeaux, pour capable, dans le « choix qu'ils feront d'un futur Abbé : a dit ne le « connaître et que partant il ne pouvait en sa cons- « cience le nommer, disant qu'il craint que ce serait « la ruine de la maison de commettre une personne « qui n'a nulle connaissance, ni du spirituel, ni du « temporel d'icelle en cette misérable conjoncture « du temps, d'autant que l'Abbaye est entièrement « ruinée. — Qui est tout ; et après lui avoir fait lec- « ture du tout à son appaisement a signé : F. JOSCE « NEUFVRUE, Prieur. »

La communauté entière s'exprima exactement comme son chef y compris les principaux officiers séculiers de l'Abbaye qui, par suite d'un abus qui commençait à s'introduire, furent admis à voter [1] en la même forme. Tous firent les mêmes réserves à la lecture de la lettre de Son Altesse, concernant Dom. ARNOLFINI, un seul se laissa entrainer à lui donner sa voix, ce qui, amena de graves conséquences. Le compte-rendu de l'élection, rédigé en bonne forme par les commissaires, fut envoyé aussitôt à la Cour de Bruxelles avec des lettres de recommandation en faveur de D. BERNARD MICHIELS, qui devait évidemment avoir la préférence, ayant eu 16 premières voix, 4 secondes et 4 troisièmes ; ces lettres conte-

[1] C'étaient M. JACQUES D'AFFREINGUES, Grand Bailli de l'Abbaye, M. NICOLAS MICHIELS, son greffier, et M. CLAUDE GREBERT, son procureur d'office, ils signèrent tous les trois le procès-verbal. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 327.

naient l'exposé des motifs, qui régulièrement devaient éloigner les prétentions d'ARNOLFINI.... Pourtant on était inquiet dans le monastère sur l'issue de cette élection ; on y connaissait, et, dès lors, on craignait l'effet de hautes influences. On n'avait pas tort, D. JOSEPH, compétiteur de D. BERNARD, n'avait eu qu'une seule voix.... Il fut pourtant un instant préféré, sa nomination consterna toute la maison, sans toutefois que l'on désespérât encore d'être condamné irrévocablement à le subir.

Le Conseil d'Artois, alors assemblé à Saint-Omer, s'émut également à la nouvelle de l'injuste préférence donnée à ARNOLFINI, il prit fait et cause pour le monastère et envoya immédiatement ses observations à la Cour, en faisant surtout remarquer que ce religieux étant étranger, sa promotion était une infraction au concordat, récemment consenti avec le Roi d'Espagne, par lequel on s'était interdit d'admettre aucun étranger aux hautes dignités ecclésiastiques. Cette voix finit par être entendue et après une vacance de 7 mois, passés dans l'incertitude et dans les ennuis de tout genre, D. BERNARD MICHIELS fut enfin nommé, il reçut ses lettres signées de PHILIPPE IV, en date du 24 décembre 1649, pendant que son intrigant compétiteur se voyait forcé de renoncer à ses espérances et de se pourvoir ailleurs.... cependant il n'avait pas tout perdu dans cette affaire. Ce rusé courtisan, dit un chroniqueur, put obtenir encore par l'entremise du Comte DE FRANCYS, qu'une pension viagère de 300 florins lui

1649—1669 serait annuellement payée par l'Abbaye de Clairmarais avec une autre rente imputable sur le monastère de Cambron, dans le Hainaut [1].

Mais dans ces temps difficiles, il était plus aisé de souscrire des obligations que d'y satisfaire.... BERNARD ne fit aucune objection.... tout en conservant l'espoir de se soustraire avec le temps à cette charge aussi injuste qu'onéreuse.

Bientôt ce Prélat, depuis longtemps destiné aux honneurs [2] qu'il n'atteignait pas pourtant sans peine, reçut ses lettres patentes de la main de Dom. CLAUDE LARGENTIER, Abbé de Clairvaux, Supérieur immédiat de Clairmarais (8 mai 1650) et celles de BERNARD BOTTYN, Abbé des Dunes, Vicaire général de l'ordre (26 mai 1650). En conséquence, il fut installé le 8 juin suivant, par JEAN FOUCQUART, Abbé de Loos, et maître DUCAMPS, Protonotaire apostolique du diocèse de Saint-Omer. — Il fallut alors songer à la bénédiction Abbatiale, qui devait encore présenter quelques embarras, Dom. BERNARD écrivit à ce sujet au Vicaire général pour le consulter, Dom. BOTTYN répondit qu'il se proposait de venir lui-même présider à cette cérémonie, à l'exclusion de l'Évêque diocésain, ajoutant que ce droit, selon les privilèges de l'ordre, ne pouvait lui être contesté [3]....

[1] Hist. mss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 330.

[2] Déjà en 1639, après la mort de l'Abbé D'AFFREINGUES, il avait obtenu, on s'en souvient, un assez bon nombre de suffrages. — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 330).

[3] Dom. Guislain Campion.

Le nouvel Abbé s'occupa, dès lors, de tous les préparatifs [1] de cette solennité : en attendant l'Abbé des Dunes, il invita ses principaux parents et amis avec deux Abbés du voisinage, à assister à la cérémonie, mais ces derniers s'excusèrent parce qu'ils avaient entendu murmurer que l'Évêque de Saint-Omer était peu satisfait de l'exclusion dont il était l'objet et qu'il avait même l'intention de s'y opposer. A leur défaut Dom. ANT. GÉRY, Abbé de Cercamp, alors logé chez un Chanoine de la Cathédrale et Dom. JOSCE NEUFVRUE, Prieur, accompagnèrent à l'autel le Prélat officiant, et la cérémonie se fit avec la plus grande solennité, le dimanche 3 juillet 1650, en présence de la communauté entière, et de nombreux invités, parmi lesquels on distinguait Messieurs JACQUES MICHIELS, Chanoine et Secrétaire du chapitre cathédral de Saint-Omer, cousin de l'Abbé; JEAN PECQUEUR, 4e Prieur de Saint-Bertin ; PIERRE D'AFFREINGUES, religieux du même monastère, frère du dernier Abbé ; ANTOINE D'AFFREINGUES, Conseiller pensionnaire de la ville de Saint-Omer ; JACQUES D'AFFREINGUES, Grand Bailli de la communauté ; EUSTACHE CARNÉ, Avocat ; M. DE PERCEVAL et autres notabilités civiles ou ecclésiastiques [2].

1649—1669

— Monseigneur de Saint-Omer, comme le bruit en avait couru, ne manqua pas de témoigner son mécontentement de cette bénédiction qui lui paraissait

[1] Hist. mss et inédite, tom. II, pag. 331. —
[2] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 332.

1649—1669 insolite et contraire aux réglements, il tenta même de l'empêcher.... Le jour où elle devait avoir lieu, il envoya son Chapelain au monastère pour sommer l'Abbé des Dunes de ne pas passer outre et lui demander en vertu de quel ordre il se croyait autorisé à procéder à la cérémonie.... L'Abbé sans se déconcerter répondit fort poliment qu'il était dûment et juridiquement dans son droit, qu'il ne s'arrèterait pas, mais que la cérémonie terminée il se chargeait de désabuer Monseigneur et de lui donner toute satisfaction sur ce que Sa Grandeur paraissait ignorer.... Sur quoi le Chapelain se retira pour allait faire son rapport sans vouloir même accepter le moindre rafraîchissement, ainsi qu'il en avait reçu l'invitation [1].

Les lettres patentes de bénédiction furent immédiatement délivrées, en forme, à BERNARD MICHIELS, par le Prélat officiant Dom. BERNARD POTTYN, en sa qualité de Vicaire général de l'ordre ; puis la journée se termina par un somptueux festin, donné aux invités et à la communauté entière [2].

Le lendemain, après le départ de l'Abbé des Dunes, le nouvel Abbé se présenta chez Monseigneur DE FRANCE, Évêque de Saint-Omer, pour lui donner toutes les explications que Sa Grandeur pourrait désirer au sujet de la bénédiction qui venait d'avoir lieu, les lettres du Vicaire général, constatant son droit, furent exhibées, elles mentionnaient l'exclu-

[1] Hist. m^{ss} de Clairmarais, tom. II, pag. 332 et 333.
[2] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 333, lin. 10 à 15.

sion de l'Évêque diocésain, assumant toute responsabilité en cas de difficultés avec le Pontife.... Monseigneur DE FRANCE, à la vue de ces lettres, s'adoucit à l'égard de l'Abbé de Clairmarais ; mais ses griefs à l'égard de l'Abbé des Dunes, ne se calmèrent pas.... Dom. BERNARD entrant alors dans de nouveaux développements, mit sous les yeux de Sa Grandeur, les titres et privilèges de l'ordre de Citeaux, lequel était complètement placé en-dehors de la juridiction ordinaire, il cita les autorités des divers théologiens qui adoptaient l'opinion favorable à la pensée du Visiteur général, opinions qui allaient jusqu'à accorder le droit même à un Abbé dûment autorisé par commission expresse du général de procéder seul à une bénédiction Abbatiale [1]. On conçoit pourtant sans peine les prétentions de M. DE SAINT-OMER en se rappelant que l'Abbé MICHIELS n'était que le 5e Abbé qui porta la mitre et en songeant que ses quatre prédécesseurs avaient toujours été bénis par les Pontifes diocésains [2].

1649—1669

— La France, alors (1651) toujours en éveil, au

[1] Le chroniqueur en rappelant cette conséquence des statuts de Clairvaux, affirme que de son temps, ou à peu près, D. FINÉ DE BRIANVILLE, 53e Abbé, aurait en vertu d'une délégation, donné la bénédiction sans obstacle à D. DUBIERON, dernier Abbé de Loos, et qu'une autre fois il aurait béni la chapelle des Dames du Vivier, dans la ville épiscopale, même du temps de Monseigneur DE SÈVE DE ROCHECHOUART, 59e Évêque d'Arras, qui était pourtant fort jaloux de ses prérogatives pontificales (1670-1724). — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 334. — Hist. du Clergé de France, de Dutems, tom. IV, pag. 143).

[2] Hist. mss de Clairmarais, tom. II, pag. 334.

1649—1669 milieu des agitations de la Fronde, échelonnait ses troupes dans les Pays-Bas, portant la dévastation sur les frontières des Flandres [1], les Espagnols sur leurs gardes ne négligaient rien pour résister à ces violences ; vers la fin de l'été, quelques régiments organisés, lancés sous la conduite du fameux Marquis DE SFONDRATE, parvinrent à s'emparer de Furnes, Bergues et Bourbourg.... Ces hostilités incessantes entravaient le zèle de BERNARD MICHIELS constamment détourné par de plus graves préoccupations, celle des dangers publics.... Pouvait-il, dès lors, pourvoir librement aux besoins spirituels et temporels de sa communauté ?.... Pourtant s'il faut en croire un écrivain anonyme, cité par Bertin de Vissery, il trouva encore le moyen dans cette orageuse année (1651) de faire démolir le jubé en pierre [2] qui séparait le chœur d'avec la nef, il supprima plusieurs stalles de chaque côté et clôtura le chœur au-dessous des figures de Saint-Benoit et de Saint-Bernard, placées au-dessus des colonnes de la nef principale, tandis qu'auparavant le chœur et le jubé descendaient jusqu'aux statues de Saint-Mathias

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 331. — D. Guislain Campion.

[2] Un écrivain anonyme nous apprend qu'à époque, l'Abbé fit démolir le jubé de pierre qui séparait le chœur d'avec la nef et retrancha quelques stalles de chaque côté, bornant le chœur au-dessous des figures de Saint-Benoit et Saint-Bernard qui sont dessus les colonnes de la grande nef, au lieu qu'avant, le chœur avec le doxal ou jubé, descendait jusqu'aux colonnes suivantes, là, où sont les statues de Saint-Mathias et de Saint-Joseph. — (Bertin de Vissery, tom. II, pag. 335).

et de Saint-Joseph [1]. En même temps, BERNARD 1649—1669 faisait restaurer la nouvelle salle du noviciat qui servait alors de réfectoire, là où on mangeait gras trois fois la semaine ; cette pièce avait jadis servi au tailleur, on la remit à son ancien usage de noviciat, on blanchit les murailles ainsi que celles du dortoir, on peignit les lambris et on y plaça une statue de la Vierge, etc. [2].

— Mais pendant que l'Abbé s'appliquait a donner ses soins à l'intérieur de sa maison, Dom. JOSEPH ARNOLFINI, dont nos lecteurs n'ont sans doute point oublié le nom, n'avait pas oublié non plus la pension qu'il avait obtenue sur les biens du monastère. La somme de 600 florins lui était due pour deux années presque écoulées, il formula sa demande et par une procuration en forme, datée du 7 février 1652, il constitua pour son mandataire M. LUCAS TERNAUD, agent à la Cour de Bruxelles, auquel il donna pouvoir de recevoir en son nom les pensions qu'il avait sur les Abbayes de Clairmarais et de Cambron [3].

A son tour, D. BERNARD peu en mesure et peu soucieux d'acquitter une pareille charge qu'il considérait comme peu légitime et trop onéreuse, confia, après avoir pris conseil, les soins de sa défense à un autre agent, M. DEZEUR [4], de Bruxelles, qui en ha-

[1] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 335.
[2] Idem, idem.
[3] Hist. ms de Clairmarais, tom. II, pag. 336.
[4] M. DEZEUR demeurait rue du Mont-de-Piété, près la fontaine, à Bruxelles.

1649—1669 bile procureur sut adroitement gagner du temps et tirer le meilleur parti de cette affaire, à tel point qu'après bien des démarches et des négociations prolongées, des demandes, des excuses, des plaintes, après bien des menaces et des fins de non recevoir opposées pendant sept années, on transigea au moyen de 1,200 florins une fois payés[1].... En voyant l'ambitieuse insistance d'ARNOLFINI, le lecteur remarquera sans doute ici, l'habileté de BERNARD MICHIELS à défendre les intérêts de sa communauté contre une ténacité dont l'origine était pour le moins contestable.... Toutefois ses préoccupations ne l'empêchaient pas de veiller, en même temps, à l'entretien de la maison ; la même année, l'Abbé détruisait l'autel de Sainte-Catherine, dans la sacristie, il plaçait une balustrade à la chapelle Sainte-Anne, il rendait la sacristie à son usage primitif[2], il plaçait une pierre funéraire sur la tombe de DENIS PECQUEUR, son prédécésseur, et élevait une statue de la Sainte-Vierge, au-dessus de la porte du monastère, cette Vierge que l'on voyait encore il y a quelques années, était entourée de cette inscription : « *Conserva hanc* « *Domum quam possedisti ab initio....* »

— Au commencement du mois de mars 1653,

[1] Les archives de l'Abbaye renfermaient, dit D. de Vissery, une *farde* (sic) de cette mauvaise affaire, contenant 64 pièces, — parmi lesquelles on voyait les réclamations autographes de D. ARNOLFINI et les réponses de l'Abbé. — Voir pour plus amples détails l'histoire manuscrite de Clairmarais, tom. II, pag. 330 à 355. — Pièces justificatives.

[2] Depuis l'Abbé VILLERS elle avait servi de chapelle. — (Pag. 339).

l'Abbé de Clairmarais célébrait dans son monastère, 1649—1669
les funérailles du Cardinal DE RICHELIEU, qui venait de mourir à Lyon et auquel en qualité d'Abbé de Citeaux, succédait D. VAUSSIN.— Le 7 de septembre de la même, D. CLAUDE LARGENTIER, Abbé de Clairvaux, descendait également dans la tombe, laissant sa place à D. PIERRE HENRY, qui fut élu l'année suivante [1]. BERNARD MICHIELS chanta dans son Église ces doubles obsèques, au milieu de tous les embarras que lui suscitaient, en même temps, les prétentions alors toujours pendantes de D. ARNOLFINI et les tracasseries du gouverneur de Gravelines [2], qui s'était indûment emparé de toutes les garennes, situées près de cette ville, bien quelles fussent la propriété de l'Abbaye de Clairmarais [3].

Peu après, le canon recommençait à gronder dans la province, le monastère et ses alentours étaient de nouveau menacés [4], par l'armée de Lorraine qui avançait à grands pas : il ne s'agissait plus seulement cette fois d'être assujétis au logement des soldats, à celui de leurs femmes et de leurs enfants, la communauté entière dut se réfugier à la hâte à Saint-Omer, emportant précipitamment en désordre, ses meubles, ses livres et ses papiers précieux, dont

[1] Hist. m[ss] Clar, tom. II, pag. 339.

[2] D. Christophe Marquez.

[3] Cette affaire assez importante pour le monastère, fut également portée à la Cour de Bruxelles. Elle fut longue et pénible à terminer. — (Hist. m[ss] et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 342).

[4] C'est cette année 1654, que le P. MALBRANCQ fit imprimer le 3e volume de son histoire de *Morinis*.

1649--1669 quelques-uns furent dispersés [1]. D. BERNARD, après avoir rendu les derniers devoirs à D. JÉROME DUFOUR, receveur de la maison, qui venait de mourir (3 juin 1654), le remplaça par D. LOUIS LE LIÈVRE, lequel se rendant à Bruxelles pour les affaires de l'Abbaye, tomba malade à Bruges et fut à son tour suppléé par D. LESAGE.

— La même année LOUIS XV, après avoir reçu l'onction-sainte de la main de l'Évêque de Soissons [2], accordait des lettres de sauvegarde à l'Abbaye de Clairmarais [3], dont la sécurité était menacée.

— TURENNE, après avoir commencé le siége de Hénin, courait alors au secours d'Arras, assiégé par le Prince DE CONDÉ, ayant avec lui l'Archiduc et le Comte de FUENSALDAGNE, de concert avec les maréchaux DE LA FERTÉ et D'HOQUINCOURT, il força les ennemis dans leur ligne (25 août). Cette affaire, coûta 8,000 Espagnols tués ou prisonniers, avec toute l'artillerie et les bagages, le Prince sauva le reste de l'armée espagnole par une admirable retraite qui lui valut ces belles paroles du Roi d'Espagne : « *Mon cousin, j'ai appris que tout était perdu et* « *que Votre Altesse à tout sauvé* [4].... » Le Roi de France entra peu de jours après à Arras où il fit chanter le *Te Deum* [5].

[1] Hist. ms[te] et inédite de Clairmarais. pag. 348.
[2] HENRI DE SAVOIE, nommé à l'Archevêché de Rheims, n'était pas encore prêtre.— (Art de vérifier les dates, tom 1, in-f°, p. 684).
[3] Idem, idem, lig. 22. — Berlin de Vissery.
[4] L'art de vérifier les dates, édit. in-f°, 1783, tom. 1, pag. 684.
[5] Hist. inédite de Clair., t. II, p. 319. — Hist. du siècle courant.

— Un annaliste fait remarquer que D. Jos. Arnolfini était présent au siége d'Arras et que ne se décourageant jamais dans sa prétention, il profita de la circonstance pour y présenter au Roi, une nouvelle requête dans le but d'obtenir enfin de l'Abbé de Clairmarais, la pension dont il était doté [1].

1649—1669

Voici la proposition d'arrangement qu'il fit à cet égard, nous la puisions dans une lettre autographe que nous avons sous les yeux.

« *Proposicion q. faist D. Joseph Arnolfini, doc-*
« *teur en téologie et religieux de l'ordre de Cyteaux*
« *au Reverand Pere Abbé de Clermaret, pour l'ex-*
« *tinccion de la pension qu'il a sur la ditte Abbaye*
« *de trois cent florins par an, dont luy sont deus*
« *aux ariérages depuis l'année de cincante.*

« *Il quittera le passé, et qu'il luy eschera à l'ad-*

[1] Nous possédons et nous pourrions donner aux pièces justificatives toute la correspondance concernant cette affaire. On y voit avec plusieurs lettres de Dom. Bernard Michiels ce projet d'arrangement autographe signé par l'italien Dom. Joseph Arnolfini qui est ainsi dépeint par un contemporain : « Assez jeune et d'une « complexion vigoureuse, en grande considération auprès du mar- « quis de Caracenna, avec qui il a fait la campagne et fort intrigué « avec les ministres d'État et avoir beaucoup de crédit en Cour, il « faut avec lui du ménagement.... »

« Aussitôt son accord terminé, ce susdit fâcheux pensionnaire « sortit de Bruxelles avec le Marquis, pour s'en aller en Espagne.... « Instrument docile du gouvernement espagnol, il fut fait par la « suite inquisiteur des îles Canaries.... C'est tout ce qu'on en sait. »

« Quant au religieux qui avait donné son suffrage dans l'élection, « à cet étranger, il fut éloigné bien loin de cette maison et mourut « vers le milieu du temps que dura la mauvaise affaire qu'il avait « causé par son imprudence ». — (D. Guislain Campion. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 355 et 360).

1649—1669 « *venir pour la somme de trois mil florins en une*
« *fois payables.*

« *En quoy il ne croit pas peu faire puis q. du passé*
« *le dernier de mars prochain luy seront deus deux*
« *mil et cent florins et pour le rachat de l'advenir*
« *la coûtume dici est de donner huist années ou set*
« *tout au moins.*

« *Sur quoy Monsieur le Conseiller me faira la*
« *grace de me faire savoir la dernière résolution.*
« — *A Brusselles le 20 septembre 1656.* — D. Joseph
« Arnolfini. »

— L'année 1655, commença par le deuil de l'Église (7 janvier), Rome venait de perdre son chef, Innocent X était descendu dans la tombe [1], il fut remplacé le 7 avril suivant. Alexandre VII montait sur le trône de Saint-Pierre [2]. — Mais l'heure du repos

[1] Innocent X (Jean-Baptiste Pamphile), né à Rome le 7 mai 1574, Cardinal le 6 juillet 1629, fut élu Pape le 16 septembre 1644 et couronné le 29, à l'âge de 72 ans. — Ce fut à son adresse, disent les savants auteurs de l'Art de vérifier les dates, qu'il fut redevable de la Tiare. Il mourut du 6 au 7 janvier 1655, après avoir tenu le siège 10 ans, 3 mois et 22 jours. — Il donna une bulle contre les cinq propositions. — Étant à son lit de mort, il dit au Cardinal Sforce : *Vous voyez où vont aboutir les grandeurs d'un Souverain-Pontife.* — (Art de vérifier les dates, tom. I, pag. 344-344).

[2] Alexandre VII (Fabio Chigi), né à Sienne le 23 février 1599, d'une illustre maison qui subsiste encore, Cardinal le 29 février 1659, fut élu Pape le 16 avril 1655, il mourut le 22 mai 1667, au bout de 12 ans, 1 mois et 14 jours de règne, il avait canonisé Saint-François de Sales, en 1665. — On doit à ce Pape la belle colonnade de la place Saint-Pierre et la chaire de Brouse de cet apôtre, placée dernière le grand autel de l'Église du Vatican. — Après s'être ouvertement prononcé contre le népotisme, il en devint un peu trop l'esclave par la suite, ce qui fit dire que la véracité ne fut point sa vertu favorite : s'il faut en croire le témoignage de Renaldi, ambas-

n'avait pas encore sonné pour le pays, ni pour l'Abbé 1649—1669 de Clairmarais ; vers le même temps, pendant que BERNARD MICHIELS recevait des novices, l'armée française faisait le siège de Valenciennes, et peu après, au mois d'août, les Espagnols s'emparaient de Condé [1], en attendant le siège de Dunkerque qui, sous le commandement du maréchal DE TURENNE, devait leur être enlevé le 24 juin 1658.... Au moment ou le Roi de France prenait possession de cette ville et entonnait le *Te Deum* en l'honneur de sa récente victoire, le maréchal poursuivait le cours de ses conquêtes en s'emparant successivement de Lincq, de Furnes, de Bergues-Saint-Winnox, de Menin, d'Oudenarde et d'Ypres [2] (26 septembre 1658).

— Au commencement de cette année, BERNARD avait donné la sépulture religieuse dans son Église, à Dom. GÉRY, Abbé de Cercamp, mort à Saint-Omer, nous l'avons dit, après avoir résigné régulièrement en Abbaye à Dom. LOUIS LE LIÈVRE, sur la désignation de l'Abbé de Clairmarais. Ce Prélat transporté le 20 février 1658, dans l'Église du monastère, y fut inhumé près de la stalle Abbatiale, du côté où les jeunes novices montent dans les plus hautes formes : sa pierre sépulcrale fut plus tard, transférée du côté de Sainte-Barbe [3].

sadeur du Grand-Duc de Florence, à Rome. — *Habbiamo un Papa che non dice mai una parola di verita.*— (Mémoires du Cardinal de Retz.— L'Art de vérifier les dates, t. I, in-f°, p. 344, lin. 24 et suiv.)

[1] Dom. Guislain Campion.

[2] Idem, idem. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 361.

[3] Histoire du siècle courant.

1649—1669 — La ville de Gravelines assiégée par le maréchal DE LA FERTÉ, venait de capituler et de passer sous le gouvernement français (30 juillet, 29 août 1658), peu avant la mort de CROMWELL, ce farouche protecteur de l'Angleterre (13 septembre 1658).

Un an après, l'île des Faisans qui sépare la France de l'Espagne, sur la Bidassoa, recevait les deux premiers ministres de ces grandes puissances, MAZARIN et D. LOUIS DE HARO ; la rencontre de ces habiles diplomates français et espagnols, devait amener deux mémorables événements, la conclusion de la paix et le mariage du Grand Monarque avec l'Infante MARIE-THÉRÈSE, fille aînée de Sa Majesté le Roi des Espagnes ; ces décisions furent prises dans la 4e conférence (7 novembre 1859) [1]. La cérémonie eut lieu à Saint-Jean de Luz, le 9 juin 1660.

Pendant ces heureuses négociations, l'Abbé de Clairmarais toujours attentif aux intérêts de ses jeunes frères, envoyait plusieurs d'entre eux, F. DOMINIQUE DE BOURGE ou BOEY et F. CHARLES VANDRIESSE, étudier la philosophie, à l'Université de Douai. Ces religieux se hâtèrent de justifier la confiance qu'ils avaient inspiré.— Le 14 février de l'année suivante (1660), le premier, élève au Collége de Marchiennes, soutenait publiquement avec distinction, une thèse contenant les huit livres de physique,

[1] La France et l'Espagne, fatiguées l'une et l'autre d'une guerre de 25 ans, avaient commencé vers le milieu de l'année 1659 à traiter sérieusement de la paix ; elle fut conclue le 7 novembre, après 4 conférences. — C'est ce qu'on nomme *la Paix des Pyrénées*, dont le traité contient 124 articles. — (Art de vérifier les dates, t. I, p. 685)

après avoir dédié son travail à son Abbé [1], et le 2 août suivant, le second discutait également en public, une thèse de philosophie universelle qu'il dédiait naturellement à son tour à BERNARD MICHIELS [2]. 1649—1669

C'était le moment où la paix entre la France et l'Espagne venait d'être solennellement publiée dans toutes les villes des deux royaumes, avec indication des articles du traité, ce qui était d'autant plus utile dans nos provinces que l'une des conventions spéciales du traité, portait que Sa Majesté Très-Chrétienne demeurerait en possession du Comté d'Artois. — L'Abbaye de Cercamp était comprise dans la partie appartenant à la France, le Roi y nomma aus-

[1] Hist. Clar., tom. II, pag. 362 à 368.

[2] « D. DOMINIQUE DE BOEY, élève du collége de Saint-Waast, dé-
« fendit sa philosophie universelle, à Douai, et dédia sa thèse à
« M. l'Abbé MICHIELS, de concert avec les autres défendants, il fit
« faire un tableau qui est au côté de la porte des bénédictins Anglais,
« contenant ce qui suit :

O QUAM PULCHRA EST CASTA GENERATIO CUM CLARITATE.

1660.

« La Sainte-Vierge est représentée tenant l'Enfant Jésus entre ses
« bras et Saint-Joseph au côté ; la Vierge présente une couronne à
« Saint Scolastique et l'Enfant Jésus en présente une autre à Saint-
« Benoit et au-dessous du tableau est écrit :

Præside R. P. D. Paulo Prevost Rº Sⁱ vedasti Phil. profess. — F. Dominicus de Boëy Rel. Claromarisci. — Jos. Bapt. Lefebvre Insul. — Petrus Franc. d'Affrengues Audom.

C'est dans la même maison que se trouvait un tableau pareil concernant Dom ALBÉRIC MOULIN, mort à Douai en 1668, et auteur de quelques cahiers historiques, élégamment écrits en latin, sur l'Abbaye de Clairmarais, cahiers qui sont depuis longtemps perdus. — Nous en avons dit un mot précédemment.

1649—1669 sitôt le Cardinal MAZARIN, en qualité d'Abbé commendataire, sans s'arrêter à la nomination du moine Dom. LOUIS LE LIÈVRE qui, peu auparavant, avait été reconnu par Sa Majesté Catholique, comme Abbé régulier ; on le devine, ce conflit de juridiction ne devait pas tourner à l'avantage de la nomination régulière, la plus haute influence l'emporta naturellement; on ne pouvait lutter contre MAZARIN. — D. LE LIÈVRE eut beau faire, il fut évincé, toutes ses réclamations furent vaines, le premier ministre obtint le bénéfice qu'il convoitait pour l'ajouter à tant d'autres [1]....

Mais la paix, ce grand bienfait des nations, en rendant le calme au pays, avait enfin mis un terme à toutes les vicissitudes, à toutes les misères forcément imposées par les malheurs des temps à l'Abbé et au monastère de Clairmarais.... Alors surtout, Dom. BERNARD, toujours vigilant, plus encore sur lui que

[1] On connaît le jugement porté sur MAZARIN : « Entre tous les « vices qu'on lui reproche, son avarice est le plus remarquable, ce « n'était rien d'accumuler les bénéfices, il amassa plus de 200 mil- « lions, dit un homme d'esprit, par des moyens non seulement indi- « gnes d'un ministre, mais d'un honnête homme ; il partageait, dit- « on, avec les armateurs les profits de leurs courses. il traitait en « son nom et à son profit des munitions des armées.... Il imposait « par lettres de cachet des sommes extraordinaires sur les généra- « lités.... » — (L'Art de vérifier les dates, édit. in-f°, en 3 volumes, tom. I, pag. 685, texte et notes).— C'était un facile moyen de faire fortune....

Cet habile ministre mourut à temps.... au commencement de 1661, à l'âge de 59 ans.... — (Voir sa biographie).

— D. LE LIÈVRE, Abbé de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, après bien des démarches stériles, après bien des peines et des ennuis, mourut à Bruxelles, le 22 mars 1663, âgé de 44 ans.

sur les autres, se montrait à la hauteur de sa mission. 1649—1669
Voici le portrait qu'en a laissé un auteur qui a gardé l'anonyme ; mais dont les lignes ont été reproduites par D. Bertin de Vissery [1].

« M. MICHIELS était un homme savant, etc., de
« petite taille mais robuste, grave, sérieux, sobre,
« solitaire, parlant peu et bien ; se soustrayant de
« toute conversation humaine, même de celles de
« ses proches ; ne s'attachant qu'à son propre pro-
« grès et celui de ses religieux, ne se mêlant guères
« (selon l'esprit de la règle) de ce qui concernait le
« temporel ; mais se confiant et s'appuyant sur la
« divine Providence, il en laissait le soin à la pru-
« dence et vigilance de ceux auxquels il en avait
« commis l'administration. Modérant toujours ses
« passions et véritable modèle de vertu. — Il n'or-
« donnait jamais rien aux autres qu'il ne l'observât
« le premier ; travaillant avec zèle à donner le bon
« exemple à ceux qu'il dirigeait, il s'appliqua à re-
« former les abus qui s'étaient glissés dans la com-
« munauté pendant les guerres. — Il fit fermer les
« portes du chœur pour n'être point dérangé pen-
« dant l'office, il recommanda le silence au réfec-
« toire, défendit de donner de l'argent aux religieux
« pour leur vestiaire.... Il veilla surtout à éloigner
« toute communication avec les personnes de sexe,
« en un mot, il s'efforça à tout pour ramener ses
« frères à la rigoureuse observation de la règle [2]....

[1] Hist. m^ss et inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 363.
[2] Idem, idem, tom. II, pag. 364.

1649—1669 « Pour y parvenir plus facilement, il excita ses reli-
« gieux à diverses pratiques pieuses, telles que la
« dévotion envers le Saint-Sacrement, envers la
« Sainte-Vierge et les Saints Patrons, dont les reli-
« ques reposaient dans l'Église. — Ce n'est pas tout.
« BERNARD obtint de Rome de nombreuses indul-
« gences pour les séculiers et pour les réguliers;
« autant qu'il le put, il restaura et embellit son
« Église de vases sacrés et d'ornements sacerdotaux
« pontificaux, se conformant aux constitutions de
« son ordre ; ce Prélat institua la procession et l'ex-
« position du Saint-Sacrement, les premiers diman-
« ches de chaque mois, jours auxquels étaient atta-
« chés les indulgences plénières [1]. Tous les diman-
« ches de l'année, il établit après les vêpres un
« *Salut*, pendant lequel on chantait le *Veni creator*
« *Salvator mundi*, — le *Tantum ergo*, avec la bé-
« nédiction ; les jours de grandes fêtes on y chantait
« le *Pange lingua* en entier. L'exposition du Saint-
« Sacrement devait également avoir lieu tous les
« jeudis pendant la grand'messe qui se terminait
« par la bénédiction. »

— Dom. BERNARD, fit faire un beau soleil ou re-
montrance avec une boite d'argent pour conserver
les Saintes hosties dans le ciboire. Pratiquant et vou-
lant étendre de son mieux la dévotion à la Sainte-
Vierge, il faisait chanter tous les jours féries, après
la grand'messe à l'autel de la Vierge, l'antienne :

[1] Idem, idem, tom. II, pag. 364.

ô preclarum vas ; le samedi de chaque semaine on y récitait également les litanies.... Par les soins de cet Abbé, l'image de la Mère de Dieu fut placée dans les principaux endroits du monastère, à la porte d'entrée, au chapitre, au réfectoire, au noviciat, au dortoir, etc., etc. [1].

Depuis longtemps, D. BERNARD avait cherché à se procurer une statuette en bois, représentant la Sainte-Vierge sous le titre de Notre-Dame de Foy. statue qui passait, selon la tradition, pour être miraculeuse. Cette image pieuse lui fut enfin léguée [2] par un vicaire de la Cathédrale de Saint-Omer, pour être remise après sa mort [3] ; mais les héritiers du défunt, refusèrent longtemps de s'en dessaisir. Ce ne fut qu'au mois de décembre 1660, qu'après bien des instances, ils consentirent à se conformer aux intentions du testateur et qu'ils en firent la remise avec la boite d'ébène garnie en argent, qui la renfermait.... Aussitôt qu'il se vit possesseur de cette précieuse et sainte effigie, l'Abbé de Clairmarais Dom. BERNARD, s'empressa de la transporter solennellement dans son monastère, où il l'entoura de toute la vénération possible, il l'a plaça respectueu-

[1] Hist. Clar., tom. II, pag. 365.
[2] Idem, idem, tom. II, pag, 366.
[3] Cette donation résultait d'un écrit ainsi conçu . « Je soussigné « donne une image de Notre-Dame de Foi, au monastère de Clair« marais pour la décoration de ladite Église, moyennant la jouis« sance de mon vivant, en vue d'être participant des prières des « religieux du susdit monastère, fait le 17 septembre 1642, était « signé JEAN CLOS, prêtre. » — (Hist. de Clair., tom. II, pag. 366).

1649—1669 sement sur l'autel de la Vierge dans la grande nef et il institua la fête annuelle de sa translation. Les religieux, imitant leur Abbé, accordèrent également une vénération publique et entourèrent de tous leur respect cette miraculeuse image de la Mère de Dieu: chaque année au 1er janvier, les novices venaient un cierge à la main, lui présenter humblement leur prière en vers latins, avec un cœur en argent, pieuse coutume qui se perpétua régulièrement jusqu'au dernier jour de l'Abbaye. Cette dévotion se répandit, les gens de la maison d'abord, puis les étrangers, se faisaient un devoir de venir s'agenouiller devant la statue de Notre-Dame, en lui offrant leur hommage. Bientôt la foule des Pélerins s'accrût, l'Abbé se vit dans la nécessité d'élever un nouvel autel, sous l'invocation de la Vierge, cet autel fut placé dans la nef, en face de celui de Saint-Bernard, on y voyait les tableaux de *la Nativité de Notre-Seigneur adoré des bergers*, au milieu desquels apparait Saint-Bernard, auquel dans sa jeunesse, dit-on, une vision avait révélé ce mystère. A l'autre autel, une bonne toile, est-il dit, représentait l'*Adoration des Mages.*

La même année, Dom. BERNARD fit peindre également le premier tableau du grand autel représentant l'*Assomption de la Vierge*, tableau dans lequel on voyait aussi *Saint-Bernard au milieu des apôtres contemplant ce prodige* [1] ; il ajouta plusieurs rétables d'autels, dans la chapelle Abbatiale, dans

[1] Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 368.

celles de Saint-Bernard, de Saint-Benoit et dans celle Saint-Michel, connue aussi sous le nom de chapelle des morts [1]. 1649—1669

L'Abbé on le voit, était plein de zèle pour la maison de Dieu, mais il ne négligeait pas pour cela les intérêts matériels de ses frères. La même année, il dotait l'infirmerie d'une timbale d'argent à l'usage des malades et presque au même moment, il faisait bâtir une nouvelle basse-cour [2], dans la prairie où était la brasserie. C'est alors qu'on dut détruire le vieux quartier de GILBERT, ancien Abbé de Saint-Bertin, qui, comme on le sait, abondonna volontairement la Prélature, pour se retirer à Clairmarais (1246-1261) [3]. — Les débris de ce quartier furent employés à la construction des bâtiments de la nouvelle basse-cour, dont l'administration fut alors confiée à D. ANTOINE OLLINGUES, curé de la chapelle des domestiques, lequel en cette qualité habitait la partie de bâtiment (connue autrefois sous le nom de *quartier des Princes*) entre la boulangerie et le vieux dortoir des frères convers [4].

[1] Idem, idem.

[2] Dom. Guislain Campion. — Dom. Bertin de Vissery.

Jusques-là la basse cour avait été hors de la maison probablement à côté gauche de la porte d'entrée, sur le premier emplacement du monastère. Celle que fit bâtir BERNARD MICHIELS, est la basse cour actuelle de la ferme. — Voir le tracé du quartier de GILBERT, *l'Abbé d'Or*. — Ce quartier était adossé au petit dortoir. — (Hist. mss Clar., tom. I).

[3] Voyez l'Histoire des Abbés de Saint-Bertin, par Henri de Laplane, tom. I, pag. 277 à 285. (1245-1264).

[4] Ce vieux dortoir s'était écroulé 50 ans environ avant la Révolution et ne fut pas rétabli.

1649—1669 On s'occupait activement, alors, à réparer les malheurs de la guerre qui avait notablement amoindri toutes les ressources, il fallait les rétablir ; la plus stricte économie fut mise en pratique, grâces à une bonne direction un ordre parfait régnait dans la maison, on tirait parti de tout ; rien n'était négligé, le houblon pour la bière, les joncs ou les osiers pour les nattes et les paniers de tous genres, les écorces de chênes pour la teinture, les abeilles pour le miel, les fruits de différentes sortes [1], tout devenait un produit.... Le lin récolté donnait du fil, travaillé par les servantes dans leurs instants de loisir ; la toile qui en provenait était également blanchie dans la maison [2]. — Le potager, situé là, où fut plus tard le princi pal verger ou *noquerie*, était abondamment pourvu de tout ce qui était nécessaire. — Les fruits destinés à la consommation ordinaire étaient si bien soignés, si bien économisés, que les étrangers étaient agréablement surpris de trouver sur la même table des fruits nouveaux avec les fruits de l'année précédente.... On y voyait en même temps une abondante variété, de pommes, de poires, de noix, de prunes, de cerises de diverses espèces, de coins, de *cavrons (quid ?....) gerilles*, *corniles*, de mûres, de framboises, d'abricots, de fraises, de nèfles, etc,, etc., tous ces fruits formaient un agréable assemblage qui récréait la vue, flattait le goût en donnant une idée de l'esprit d'ordre

[1] Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 369.
[2] Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 369.

qui présidait partout dans les différentes branches de l'administration de la maison [1]. 1649—1669

Il en était de même dans la direction de la basse-cour qui était remplie de volaille nombreuse et variée [2], on y voyait des paons, des oies, des dindons, des poulets, des canards, des pigeons, utiles volatilles qui animaient et meublaient très fructueusement l'intérieur d'une vaste et belle basse-cour [3].

Le maître du vestiaire était pourvu de toutes les étoffes ou accessoires nécessaires à l'habillement des moines, c'est lui qui avait la mission de recevoir les vieux vêtements en en donnant de nouveaux, conformément à la règle constamment pratiquée [4].

Dom. Bernard Michiels avait aussi une dévotion particulière envers son saint Patron, il le témoignait en toute circonstance ; en 1661, il fit exécuter en argent, un fort beau buste de Saint-Bernard, par Le Petit, maître orfèvre de Saint-Omer, et plaça dans le socle de ce buste, une relique qu'il avait reçu de l'Abbé de Clairvaux.... En même temps, il faisait imprimer à Douai, les Litanies de ce Saint [5], qu'il ordonna de chanter tous les jours de fêtes alternativement avec les Litanies des Saints [6].

Tous ces soins religieux, le lecteur peut s'en aper-

[1] Idem, idem, idem.

[2] Idem, idem, idem.

[3] Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 369-370.

[4] Idem, idem, pag. 370.

[5] Elles furent imprimées, en 1660, chez François Sarrazin, à l'enseigne de Cologne.

[6] Manuscrit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 370.

1649—1669 cevoir, occupent une large place dans la vie de Dom. BERNARD, qui mieux que d'autres peut-être, avait compris que c'était là sa principale mission et l'essence même de la vie monastique.

Après avoir rendu les derniers devoirs au Grand Prieur D. JOSCE NEUFVRUE, dont la charge fut confiée alors à D. ROBERT ROBERTY [1] (24 avril 1662) ; après avoir donné l'habit religieux à F. JOSEPH MAILLARD, qui devint un peu plus tard le 51e Abbé [2], et à F. FRANÇOIS LEROULX, qui fut le 38e Prieur, l'Abbé MICHIELS obtint de Rome, un autel privilégié, pour la chapelle Saint-Michel ou chapelle des Morts, pour les lundi et vendredi de chaque semaine ; l'effet de cette bulle devait expirer au bout de la 7e année, D. BERNARD vécut assez longtemps pour la renouveler trois fois.... En même temps, le Souverain-Pontife ALEXANDRE VII, accorda à sa prière, une indulgence plénière pour chaque premier dimanche du mois, en visitant sept chapelles de l'Église abbatiale de Clairmarais à la place de sept Églises de Rome.... Les chapelles spécialement désignées étaient celle de : *Saint-Pierre*, de *Sainte-Anne*, de *Saint-Bernard*, de *Saint-Joseph*, de *Saint-Jean-Baptiste*, de *Sainte-Barbe*, et celle *des Quatre Docteurs*. Cette indulgence était applicable aux séculiers, aussi bien qu'aux religieux, elle s'annonçait le samedi au son de la grosse cloche [3].

[1] Mss de Clair., t. II, p. 371. — V. plus loin la biographie de ROBERT, qui devint le 49e Abbé, successeur immédiat de BERNARD MICHIELS.
[2] Voir la biographie du 51e Abbé.
[3] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 371.

A la même époque on renouvelait les vitraux de la petite nef de l'Église, du côté du cloître et on recouvrait d'ardoises le chevet du chœur [1]. L'Abbé aurait bien désiré faire davantage et pourvoir à d'autres exigences, mais les ressources fort restreintes du trésor, ne lui en laissaient pas la possibilité et BERNARD était trop sage, trop prudent, pour dépasser les limites de son budget et pour se lancer dans de périlleuses éventualités....

— C'était le moment où le Roi de France LOUIS XIV, venait de prendre en personne possession de la ville de Dunkerque, qui lui était définitivement cédée par le Roi d'Angleterre [2] (2 décembre). Dom. BERNARD MICHIELS absorbé par les soins intérieurs de sa maison ne se laisse pas détourner par les grands événements du dehors, il s'occupait sans cesse de son Église, qu'il enrichit alors de deux calices en vermeil, de six beaux candelabres en cuivre pour le maitre-autel et de quatre couples d'autres chandeliers nouveaux, même métal, mais plus petits, pour les chapelles particulières [3].

Un annaliste prétend [4] que Dom. BERNARD, sans égard pour les usages antérieurs, aurait défendu aux religieux de porter le bonnet carré, (et pourtant il

[1] Idem, idem, idem.

[2] On sait que cette ville fut reprise au prix de 5 millions et que par le même traité, la ville de Mardyck ainsi que tous les autres de Flandre, furent remises au Roi de France. — (L'Art de vérifier les dates, édit. in-f°, tom. I, pag. 686).

[3] D. Guislain Campion. — Bertin de Vissery.

[4] Idem, idem.

1649—1669 était peint lui-même avec cette coiffure). Un autre [1] ajoute, ce qui est plus certain et plus important dans la vie de cet Abbé, c'est qu'au dire de tous, il établit dans sa communauté une régularité parfaite et une égalité entière entre ses confrères, pour les grâces, les charges, les privilèges ou exemptions, sauf les préséances et la subordination qui naturellement devaient exister de la part des plus jeunes, à l'égard des anciens. A en croire Dom. Guislain Campion et Bertin de Vissery, jamais l'Abbaye de Clairmarais n'avait joui d'autant d'ordre et n'avait atteint un plus haut degré de perfection religieuse que sous la Prélature de Dom. Bernard Michiels [2]....

— Le dimanche 9 septembre de cette même année 1663, jour de la fête de Saint-Omer, le branlement simultané de toutes les cloches à la fois, annonçait au monastère la visite d'un grand personnage. Dom. Claude Vaussin, Supérieur général de l'ordre de Citeaux, y arrivait en carrosse, attelé de six beaux chevaux bruns, il était accompagné de trois jeunes religieux, dont l'un n'était que diacre. Son équipage était suivi de celui de l'Abbé des Dunes, Visiteur général, conduit par quatre chevaux bais et accompagné également d'un religieux. Monseigneur des Dunes avait ordre de suivre le Supérieur général, partout dans sa circonscription. L'Abbé de Clair-

[1] Dom. Charles Martel, religieux de Clairmarais. — Dom. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 372.

[2] Dom. Guislain Campion. — Cité par Bertin de Vissery, manuscrit inédit, tom. II, pag. 372.

marais, prévenu de cette visite, était à son poste, à la tête de sa communauté en habit de chœur, il alla recevoir son chef avec tous les honneurs usités [1] en pareille circonstance ; le Général fut conduit processionnellement au son des orgues, jusqu'au chœur de l'Église, où il prit place sur un élégant prie-dieu, disposé pour le recevoir, le Vicaire général demeurait derrière lui, l'Abbé occupait sa stalle ordinaire. Après s'être agenouillé et avoir fait sa prière, Dom. CLAUDE se lava les mains dans un bassin en vermeil, puis s'avançant à l'autel, il fit la visite du Saint ciboire, donna la bénédiction étant revêtu simplement de l'étole sur son camail, puis il se rendit au chapitre ayant à ses côtés, le Visiteur à sa droite, et l'Abbé à sa gauche. Là, on donna lecture de la règle, au chapitre *de visitatione*, puis le général exhorta les religieux au respect envers leurs supérieurs, il les engagea à la paix, à l'union entre eux et à l'entier accomplissement de leurs devoirs réguliers, ensuite ayant récité la prière *Adjutorium*, Dom. CLAUDE se leva et sortit du chapitre pour se rendre à l'Abbatiale, pendant que les religieux allaient chanter les Vêpres.

1649—1669

L'Abbé avait fait préparer un souper recherché, auquel le Prieur et les deux plus anciens de la maison avaient pris place avec le Visiteur et la suite du général.... Mais à peine CLAUDE VAUSSIN fût-il assis, qu'il se contenta de prendre à la hâte un bouil-

[1] Idem, idem, pag. 373. — Extrait du m^ss de D. Bertin de Vissery.

1649—1669 lon de poule et se leva aussitôt de table faisant signe à un de ses religieux d'aller se promener avec lui, pendant que les autres convives continuaient leur repas [1], il n'y reparut plus. — Le lendemain matin, ayant fait connaître qu'il désirait procéder au scrutin, les religieux se rendirent successivement dans ses appartements : mais voyant la sécheresse et la raideur de sa manière de faire, ils furent avec lui si réservés qu'il ne lui dirent presque rien [2], aussi eût-il bientôt fini, et ajoute malicieusement le chroniqueur, il eut alors le loisir de se promener [3]....

Dans l'après-midi, D. CLAUDE rédigea avec l'Abbé, la charte de visite et le lendemain matin il repartit en bateau pour Saint-Omer, où il fut reçu au bruit du canon qui fêtait son arrivée, pendant que ses équipages allaient le retrouver par la voie de terre [4]. — Après avoir diné dans la maison du refuge, le général de l'ordre parcourut la ville en voiture, il visita l'Église Cathédrale, les maisons des Jésuites Wallons et des Jésuites Anglais, puis il alla souper au monastère de Saint-Bertin, avec les Abbés des Dunes et de Clairmarais, en compagnie du Comte de Saint-Venant, gouverneur de Saint-Omer, et autres personnes de distinction.... On rapporte que dans cette réunion qui rassemblait l'élite de la société

[1] Récit de Dom. Bertin de Vissery, d'après Guislain Campion. — Manuscrit tom. II, pag. 373-374.

[2] Texte donné dans le manuscrit de D. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 374.

[3] Idem, idem, idem.

[4] Idem, idem, idem.

Audomaroise, l'Abbé de Citeaux préconisa beaucoup 1649—1669 et même beaucoup trop, ses excellents vins de Bourgogne et ses magnifiques chevaux [1] !.... Il eut été peut-être de meilleur goût, surtout pour un religieux, d'être à cet égard un peu moins expansif....

Le 11 septembre, dans la matinée, D. CLAUDE qui avait couché à Saint-Bertin, vint de bonne heure prévenir ses gens de se tenir prêts à partir aussitôt. Mais l'Abbé MICHIELS, dit un écrivain contemporain, « *voyant son procédé mal placé*, tâcha de le persuader avant de partir de voir l'Abbé de Saint-« Bertin, M. DE LIÈRES, pour le remercier : à quoi, « il condescendit et y alla accompagné de notre « Abbé et celui des Dunes. Enfin, il fut si bien ac-« cueilli qu'il se laissa persuader de dîner (avant de « partir) à notre refuge avec l'Abbé de Saint-Bertin ; « mais ayant fait apprêter le repas par son cuisinier « particulier, qui le fit à sa guise, la chère fut seule, « pour M. DE CITEAUX.... Après dîner, il partit de « Saint-Omer, pour aller coucher à Ravensbergue, « d'où il alla à Dunkerque et de là, à Bruges ; où on « le reçut aussi au bruit du canon, et les Messieurs « de la ville lui firent les honneurs.... Après avoir « visité l'Abbaye des Dunes, où il fut reçu aussi avec « toute la distinction possible, il partit pour Gand, « où il fut reçu encore plus splendidement.... Visita « l'Abbaye de Baudeloo, où il conféra les ordres à « des religieux de l'ordre, l'Évêque de Gand étant

[1] Manuscrit de Clairmarais, tom. II, pag. 375, lig. 5 et 6.

1649—1669 « en ville, sans qu'il y apportât la moindre opposition.

« En dernier lieu, M. de Citeaux alla à Bruxelles, « où après avoir pris congé du Marquis de Caracena, « il retourna en Bourgogne [1]. »

Tel est le récit, à peu près textuel, de cette visite Abbatiale, d'après un religieux qui en a été le témoin et qui pour l'instruction de ses frères en raconte naïvement les détails. Nous laissons au lecteur le soin de faire lui-même les réflexions qui jaillissent naturellement du sujet et d'apprécier, comme ils méritent de l'être, le tact, l'affabilité et l'esprit de convenance de Dom. Claude Vaussin, alors Supérieur général de l'ordre de Citeaux.... Sa manière d'être, peu en harmonie avec la dignité dont il était revêtu, est une peinture de mœurs qui méritait d'être remarquée [2], pour la vérité historique.

Peu après le départ du général, Dom. Bernard Michiels fit procéder au mesurage des pêcheries du monastère et aux renouvellement des bornes ; opération importante qui n'était ni sans utilité, ni sans incertitudes, si l'on en juge par les nombreux procès-verbaux dressés à la charge des religieux, pour des empiétements qui leur furent parfois reprochés, par les agents de Sa Majesté [3]. Ce mesurage et ce renouvellement ne furent terminés qu'en 1664.

[1] Manuscrit de Guislain Campion, reproduit par Dom. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 375 et 376.

[2] M[ss] de D. Guislain Campion et de D. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 373 à 376.

[3] Registres aux procès-verbaux du maître particulier de la Mai-

L'année suivante, pendant la guerre vigoureusement soutenue de part et d'autre, entre la Hollande et l'Angleterre, PHILIPPE IV, Roi des Espagnes, mourait à Madrid, après 44 ans de règne (17 septembre 1665) [1]. CHARLES II, son fils, lui succéda à l'âge de 4 ans.... Les provinces des Flandres furent appelées à prêter le serment d'usage au nouveau Souverain. La ville de Saint-Omer ne fut pas la dernière à accomplir cette formalité [2]. Au fronton de l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Miracles, sur la Grand'-Place, s'élevait une estrade [3] richement ornée, avec le portrait et les armes du jeune Roi. Le Clergé occupait la droite, le corps de la Noblesse et les membres du Conseil d'Artois, étaient à gauche, M. SIMONS, premier Conseiller, s'avançant tête nue, en présence du peuple assemblé, prononça à haute voix, la main sur le crucifix, le serment de fidélité dont il avait le texte sous les yeux.... Après lui, LADISLAS JONNART, Évêque de Saint-Omer, vénérable vieillard qui ne devait pas tarder à être transféré à l'Archevêché de Cambrai [4], prononça également la

trise Royale des Eaux et Forêts. — Voir le plan d'arpentage dressé à cette époque. Nous avons sous les yeux cette pièce qui contient l'indication de toutes les bornes. — Idem, planche x, tom. I, p. 85.

[1] Hist. du siècle courant.

[2] Mss de Dom. Guislain Campion, moine de Clairmarais. — Rappelé par D. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 376.

[3] Un échafaud, dit le chroniqueur.

[4] LANCELOT ou LADISLAS JONNART, 11e Évêque de Saint-Omer, et habile jurisconsulte, naquit à Mons. — Étant doyen de Cambrai, voulant prévenir les suites d'une révolte de soldats de la garnison, par suite du défaut de paie, il satisfit à ses frais les mécontents. —

1649—1669 formule, il fut suivi par FRANÇOIS DE LIÈRES, Abbé de Saint-Bertin [1]. BERNARD MICHIELS, Abbé de Clairmarais, et l'Abbé de Saint-Augustin ; vinrent ensuite les députés du Clergé, de la Noblesse, les Gouverneurs et les Députés des villes, chacun selon son rang.... Chaque serment était accueilli par des acclamations du peuple.... Pendant tout ce temps, le canon ne cessait de gronder, en signe de réjouissance, des feux de joie et une illumination générale des habitants du *Grand Marchié*, éclairaient un brillant concert où dominaient les sons des timbales, de la trompette et du hautbois....

La soirée se termina par un splendide festin, où furent réunis les notables chefs de chaque corps d'état, dans une grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Pendant le repas la population, en fête, s'associait à la joie par de bruyantes manifestations publiques [2] (1666).

Ce trait de générosité lui valut l'Évêché de Saint-Omer. — Il fut transféré à Cambrai et prit possession en 1671, après la mort de GASPARD DUBOIS, mort en 1667. — Monseigneur JONNART, était sans ancêtres ; mais il avait des talents et de la vertu. — On doit à sa charité une admirable fondation dans la ville Archiépiscopale, il a laissé des fonds considérables qui produisaient au moins, alors, dix mille livres de rente, pour soulager les pauvres malades de la ville et pour venir au secours des bourgeois dont les affaires seraient dérangées ou sur le point de l'être.... L'Archevêque et les Vicaires généraux de Cambrai étaient chargés de la distribution de ce revenu. — Nous ignorons si cette utile fondation a été respectée.... LADISLAS JONNART, mourut le 22 septembre 1674. — (Histoire du Clergé de France, tom. IV, pag. 37 et 209).

[1] Voir les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 317 et 336.

[2] Mss de Dom. Guislain Campion et Bertin de Vissery, tom. II, pag. 377.

Mais après son serment, rentrant modestement dans son monastère, l'Abbé de Clairmarais ne songeait, comme toujours, qu'aux intérêts de sa maison. Il confiait à M. LE PETIT, maître orfèvre à Saint-Omer, le soin de confectionner deux coffres ou châsses, recouverts d'argent, pour y renfermer sous clef des reliques précieuses, et faisait imprimer, chez JOACHIM CARLIER, à l'enseigne du *Nom de Jésus*, les Litanies des Saints, dont son Église possédait les vénérables parcelles : ces châsses furent placées sur l'autel de la Vierge, où tous les jours de fêtes on chantait les Litanies alternativement avec celles de Saint-Bernard [1]. — Dans la chapelle Abbatiale, Dom. BERNARD plaça une autre châsse, contenant les ossements des membres de la Légion Thébéenne, avec un écriteau autographe, portant que les lettres authentiques de ces reliques étaient conservées au refuge de Saint-Omer [2]. 1649—1669

On devait également à BERNARD MICHIELS, le renouvellement de presque toutes les tables d'autels ; sur l'une des anciennes qui représentait la Cène, se trouvaient les vers suivants, en caractère du XIVe siècle [3] :

[1] Idem, idem, idem.

[2] Voir la notice sur les reliques de Clairmarais et les Litanies des Saints qui la suit.

Manuscrit de Bertin de Vissery, pag. 427, appendice et pièces justificatives.

[3] Cette inscription conservée lors de la destruction d'une vieille table d'autel, fut placée dans le petit réfectoire, où elle se voyait encore dans les derniers jours de l'Abbaye.

1649—1669

« Rex sedet in Cænâ, turbâ cinctus duodenâ ,
« Se tenet in manibus, se cibat ipse cibus.
« Huic sacramento devotus adesse memento !
« Nil de fermento peccati, mente retento.
« Qui domini Cænam manducat, non bene digne,
« Perpetuam pænam Baratri, patietur in igne. »

En dernier lieu, ce Prélat fit faire une statue de la Sainte-Vierge, en argent. Il avait entrepris la restauration de la chapelle de Sainte-Madeleine, pour y placer Notre-Dame de Foy [1] ; mais la mort ne lui permit pas de l'achever.

— Le Prince ALEXANDRE, Duc DE BOURNONVILLE, venait de faire son entrée solennelle à Saint-Omer, en qualité de Gouverneur de la province d'Artois [2], l'Abbé de Clairmarais, en compagnie de ses confrères, était allé, selon l'usage, lui offrir ses félicitations, lorsqu'il reçut dans son monastère deux religieux de Clairvaux qui lui apportaient, comme aux autres Abbés du voisinage, une invitation de se trouver au Chapitre général, à Citeaux, le 9 mai suivant, lui remettant en même temps, un bref d'ALEXANDRE VII, concernant les matières qui devaient être traitées dans cette assemblée [3].

— Vers le même temps, de nouvelles alarmes vinrent émouvoir encore la communauté ; on annonçait la reprises d'autres hostilités, si vives, si imprévues

[1] Cette statue était encore l'œuvre de M. LE PETIT, orfèvre à Saint-Omer.
[2] Mss de Dom. Guislain Campion.
[3] Bertin de Vissery, tom. II, pag. 378.

cette fois, que déjà chacun se mettait en mesure de sauver à la hâte ses hardes, ses papiers, ses effets de toute espèce, les meubles, les cloches même furent, dit-on, transportées de nouveau au refuge de Saint-Omer, pour les soustraire aux déprédations ennemies[1]. 1649—1669

— La mort de PHILIPPE IV, Roi d'Espagne, arrivée le 24 mai 1667, avait en effet rallumé le feu de la guerre dans les Pays-Bas, le Roi de France y arriva à la tête d'une armée de 50,000 hommes, commandés par TURENNE, pour faire valoir les droits de la Reine, sur la succession du monarque défunt, son beau-père[2]. — Le maréchal D'AUMONT se dirige vers Dunkerque, tout plie devant cette armée[3], dans le Duché de Brabant et dans le Comté du Hainaut, Charleroi se rend le 2 juin, Bergues-Saint-Winnox le 6, Furnes le 12, Ath le 18, Tournai le 26, Douai, le fort de l'Escarpe et Armentières[4] le 6 juillet, Courtrai le 18, Oudenarde le 31, Alost le 1er d'août, Lille le 27. Enfin, cette campagne qui était moins une expédition qu'un voyage, se termina par la défaite du Comte DE MARSIN et du Prince DE LIGNE qui, étant venus au secours de Lille, furent battus le 31, laissant plus de 1,500 chevaux et quantité de drapeaux et de prisonniers entre les mains du vainqueur. Le Roi retourna alors à Compiègne chercher la Reine, qui vint visiter Douai, Arras et Tournai. Dans cette

[1] Dom. Guislain Campion.
[2] L'Art de vérifier les dates, édit. in-f° de 1785, tom. I, pag. 686.
[3] L'art de vérifier les dates, tom. I, in-f°, pag. 685.
[4] Mss. de D. Guislain Campion et Bertin de Vissery, t. II, p. 379.

1649—1669 dernière ville, Leurs Majestés posèrent la première pierre de l'église de Saint-Martin.

Le chroniqueur, Dom. Guislain Campion, assure que le maréchal D'AUMONT se rendant en Flandre, passa à la vue de Saint-Omer, par le Neuf-Fossé, longeant les murs de Clairmarais, qui fut soumis en même temps, aux lourdes contributions des Français maîtres de Saint-Venant et aux invasions continuelles des Espagnols qui occupaient Aire et Saint-Omer, troupes que leurs fréquentes sorties avaient rendus redoutables jusqu'aux portes de Paris [1]. Le Roi de France se plaignant un jour, à un de ses ministres des incursions incessantes des garnisons de l'*Artois réservé*, s'écriait, dit un annaliste [2], que « *les deux trous de villes d'Aire et de Saint-Omer, le choquaient plus fort que toutes les forces de l'Espagne....* » Ce langage, dans son expressive simplicité, s'il n'est pas sans gloire pour la bravoure et la fidélité de nos pères.... il explique néanmoins assez bien les nouvelles et légitimes alarmes du monastère de Clairmarais aux prises avec tous les dangers à la fois....

Cette même année (1667, 22 mai), deux ans après la canonisation de Saint-François de Sales (1665), après avoir rendu quelques décrets pour la réformation de l'ordre de Citeaux [3], ALEXANDRE VII, âgé de 68 ans, laissa au bout de 12 ans le Souverain pon-

[1] Idem, idem, idem.
[2] M[ss] de D. Guislain Campion. — Bertin de Vissery, t. II, p. 380.
[3] Ces décrets que l'on trouve dans le Bullaire étaient aussi dans le Miscellanée de la bibliothèque, n° 1.

tificat à CLÉMENT IX, qui fut élu à sa place [1] le 20 juin suivant, un mois à peine après la mort de son prédécesseur peu regretté. 1649—1669

Le 2 mai de l'année suivante, sous la haute médiation du nouveau Pape, les Rois de France et d'Espagne signaient le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel LOUIS XIV rendait la Franche-Comté à l'Espagne en conservant pour lui ses conquêtes de Flandre ; cette paix, en rendant le calme aux pays, fit renaître aussitôt l'ordre et la régularité dans le monastère, où on rapporta bientôt les meubles qui avaient été brusquement déposés au refuge de Saint-Omer : personne ne fut plus charmé de ces instants de repos, que l'Abbé de Clairmarais. La paix, en facilitant sa tâche, simplifia aussi l'accomplissement des devoirs réguliers qu'il remplissait avec une scrupuleuse exactitude. Prêchant toujours d'exemple, il s'efforça de nouveau de resserrer les liens de la règle naturellement distendus par les commotions extérieures. S'efforçant surtout de se montrer juste et bienveillant envers tous, il n'aimait ni les flatteurs, ni les rapporteurs et voulait entendre les deux parties avant de se prononcer sur leur cause [2]. Malgré

[1] CLÉMENT IX (JULES ROSPIGLIOSI), né en 1600, à Pistoye, en Toscane, d'une des familles les plus considérables de cette ville. — Il travailla à pacifier l'Église de France. La paix fut conclue par son intervention, en 1668; il contribua aussi au traité d'Aix-la-Chapelle. Il mourut le 9 novembre 1669.

[2] Mss de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 381. — Dom. Guislain Campion. — Un écrivain anonyme, dit, que c'était des gens imparfaits qui avaient les yeux chassieux, qui les empêchaient de voir, de

1649—1669 toutes ces belles qualités, ce Prélat, comme il arrive toujours, rencontra des envieux et des opposants (où ne s'en rencontre-t-il pas) ? plusieurs de ses religieux attristèrent ses vieux jours.

— Un jour, un moine mendiant et peu régulier, s'étant hasardé a lui dire : « *Monachorum est murmurare, Abbatis non curare,* » reçut cette sévère réponse : « *Quid non curare ?.... Immò, immò, et punire....* »

D. Bernard Michiels était également très rigide observateur de la simplicité religieuse dans ses vêtements, comme dans ses manières [1]. L'étoffe de ses habits était des plus communes et la forme sans la moindre recherche, il portait pour chaussure des souliers avec des semelles en liège et des cordons au lieu de boucles.... Son scel ou cachet *(sigillum)* était grand, de forme ovale, pointu aux deux extrémités, il représentait l'effigie de l'Abbé en habits pontificaux, ses armes à droite et celles de l'Abbaye à gauche, portant une inscription tout au tour, avec ces mots [2] : « *Sigillum, D. Bernardi, Abbatis de Claramarisco* [3]. »

Cet Abbé aimait la retraite et ne sortait de son

bonne vue, les vertus qui éclataient en leur supérieur. Tout ce qu'ils gagnèrent fut d'abréger, après sa mort, quelques pratiques de piété qu'il avait institué par de bons motifs. — (Tom. II, pag. 381).

[1] Idem, idem, idem.

[2] Idem, idem, m^ss inédit, tom. II, pag. 382.

[3] Dom. Bertin de Vissery, affirme avoir vu ce scel sur les lettres d'installation de Madame Bertauld, Abbesse de Wœstine. — (Tom. II, pag. 382).

quartier que par nécessité, où pour aller aux offices. 1649—1669
On le voyait si rarement au-dehors, que lorsque les domestiques mêmes de la maison le rencontraient dans la cour, ils se mettaient à genoux pour lui demander sa bénédiction [1].

— En un mot, disent tous les annalistes, la vie de ce Prélat fut aussi utile que vertueuse et exemplaire.... Pensant toujours à l'incertitude de la dernière heure, il ne négligea rien pour s'y préparer, aussi la vit-il arriver sans crainte, plein de confiance en Dieu, il mourut des suites d'une violente esquinancie, le 30 mai 1669 (la nuit de l'Ascension), à l'âge de 72 ans, jubilaire depuis 2 ans, profès de 52, après 20 années d'administration, pendant lesquels il ne cessa de travailler de tout son pouvoir à la gloire de Dieu, au bien de sa maison et à l'édification du prochain. Il fut inhumé au pied de l'autel de la Vierge, où son successeur marqua sa tombe par une grande pierre bleue, sur laquelle on voyait l'image d'un Abbé en habits pontificaux, avec une inscription marginale [2].

D'après D. Philippe Laigle, voici ce qu'on lisait sur la lettre de faire part de sa mort :

« *Obiit.... R. D. Bernardus Michiels, Abbas 48*
« *domus hujus S. T. Baccalaureus formatus, an-*
« *tistes certè dignissimus, ac de religione (si quis*
« *unquam) optimè meritus, antiquæ regularitatis,*

[1] M^ss inédit sur Clairmarais, tom. II, pag. 382.

[2] L'autel de la Vierge était à cette époque adossé au pilier où on voyait la statue de Saint-Mathias.

1649—1669 « *retinentissimus, ac eximiis virtutum dotibus, ex-*
« *ornatus, quis quamvis ratione dignitatis primus*
« *foret, fuit tamen tamquam unus, ex suis, primus*
« *in asperis, postremus in mollibus, in eo pietas*
« *maximô in Dei param, quam singulari culta per-*
« *petuo, prosecutus est præcipue eluxit.— In omni-*
« *bus tandem præbuit seipsum exemplum bonorum*
« *operum, in quibus tamquam in virtutum Palæs-*
« *trâ consenuit ac jubilavit. — Rexit, etc., etc.* [1] »

Les armoiries de Bernard étaient écartelées, 2 lions de sable sur fond d'or 1 et 4 et 2 branches de laurier entrelacées sur fond d'argent 2 et 3, avec cette devise :

Vincenti laurea [2].

Religieux contemporains : — D. Ignace Becquet, de Lille, ancien chapelain de Wœstine ; il se fracassa la tête et mourut d'une chûte de cheval en revenant de Lille, le 14 novembre 1669, âgé de 33 ans et 9

[1] M^{ss} inédit. — Bertin de Vissery, tom. II, pag. 383-384. — Dom. Bertin de Vissery, dit avoir connu la dernière nièce de cet Abbé, Mlle M. Jos. Michiels, épouse de M. Lesergeant, elle mourut le 31 décembre 1718, âgée de 64 ans, et elle fut inhumée aux pieds de l'autel du nom de Jésus. aux Dominicains de Saint-Omer ; elle eut, ajoute-t-il, plusieurs enfants qui se marièrent, de là, proviennent les familles des Sergeants (sic), Enlart de Perceval, Lefebvre de Halle et Titelouse de Balinghem, et autres qui sont toutes des plus honorables familles de la ville de Saint-Omer, et tous arrière-petits-neveux et nièces de notre susdit Abbé, duquel le portrait était gardé chez M. Lesergeant.— (Mss inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 384).

[2] Idem, idem. tom. II, pag. 316. — Planche vi.

ans de profession, il fut transporté et inhumé à l'abbaye de Loos. 1649—1669

D. BENOIT D'ERMIN, ancien chapelain de Wœstine, il mourut étant maître de la basse-cour, le 27 février 1670, à l'âge de 52 ans et 32 de profession religieuse et fut enterré dans la partie occidentale du cloître, il avait, dit-on, une très grande taille [1].

BERNARD MICHIELS avait donné l'habit à 15 religieux et à un nombre de convers à peu près égal. A sa mort, l'Abbaye demeura vacante jusqu'au 17 septembre suivant (1669), dans les premiers jours de cette vacance, elle reçut la visite du Vicaire général de l'ordre. HENRY, Abbé de Clairvaux [2], s'était mis en route pour inspecter toutes les maisons de sa filiation ; surpris en route par une violente attaque de goutte, il dut s'arrêter au monastère de Notre-Dame de la Chambre, près de Bruxelles, d'où il commit pour le suppléer pour tout le reste de sa visite, M. l'Abbé de Cambron, Visiteur général.... En conséquence, ce Prélat muni de sa commission et d'un passeport délivré par le Connétable de la Cour, arriva à Saint-Omer, le jeudi 11 juillet, dans un carrosse à quatre chevaux, il descendit à la maison du refuge où il demanda au concierge, à F. BERRÉ, de lui procurer un bateau pour se rendre aussitôt au monastère, où il désirait arriver *incognito*.... Mais tout se sait.... On était déjà prévenu.... Un guetteur

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 385.
[2] Auteur anonyme cité par Bertin de Vissery, tom. II, pag. 386.

1649—1669 était apposé au haut du clocher.... Aussitôt que la nacelle apparut à la ferme de *Saint-Bernard*, les cloches furent mises en branle et la communauté assemblée, précédé de la croix, le Prieur en tête, allait en corps au-devant du Visiteur général, quelle attendit à la porte de l'Église.... Arrivé là, l'Abbé de Cambron, se fait revêtir de sa cucule [1] noire au-dessous du camail, il mit son bonnet carré sur la tête et se présenta ainsi à la porte, où il reçut de l'eau bénite de la part du Prieur, qui le complimenta au nom de la communauté ; — après avoir répondu et rendu à son tour l'eau bénite, le Prélat entonna le *Te Deum*, ayant le Prieur à sa droite, et alla se placer à genoux sur un prie-dieu préparé pour lui dans le sanctuaire, de là, montant à l'autel et prenant la Sainte-Hostie dans le ciboire, il donna la bénédiction du Saint-Sacrement, au chant du *Tantum Ergo*, puis s'étant lavé les mains, il se rendit au Chapitre avec la communauté.... Là, après les formalités, les prières et lectures d'usage, il informa les religieux du motif qui l'amenait à la place de l'Abbé de Clairvaux, il donna communication de l'acte de délégation et invita chacun des membres à agir avec calme et sans passion dans le scrutin qui se préparait pour l'élection d'un Abbé. Le soir, le Visiteur soupa à l'Abbatiale avec le Prieur, accompagné de Dom. Guislain Campion et de Dom. Georges Petquam ; le lendemain, après la messe, il ouvrit le scrutin

[1] L'écrivain écrit *coulle*.

auquel tous les religieux prirent part à l'exception de JACQUES et de JEAN D'AFFREINGUES, le Prieur y alla le dernier.... Le même jour, l'Abbé de Cambron, mangea au réfectoire, ayant le Prieur et l'ancien à sa table, puis après avoir fait lire la charte de visite au chapitre et exhorté ses frères à l'union et à la charité, il prit congé de la communauté en lui rappelant que s'il était vrai (ce qu'il avait entendu dire) que « les parents de quelques religieux offrissent de « l'argent pour faire un Abbé; un tel religieux était « un *voleur* (sic), un *simoniaque*, et qu'en pareil « cas on ne pouvait donner quelque argent au Roi, « qu'avec le consentement de la communauté [1]. »

1649—1669

[1] Hist. Clar., ms inédit, tom. II, pag. 387 à 388.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. ROBERT II ou ROBERTY, 49e Abbé.

Avènement : 1669
Mort : 1670

(1669-1670).

SOMMAIRE :

Son éloge en vers. — Sa naissanco. — Son entrée au monastère. — Son admission. — Son noviciat. — Il passe par tous les emplois. — Il est nommé Prieur, en 1662. — On jette les yeux sur lui pour la Prélature. — (1669) Demande d'élection. — Nomination des commissaires. — Ils se rendent au monastère. — Leur réception. — Leur entrée au chapitre. — Commencement des opérations. — Lecture de la commission. — Allocution du Prieur. — Son élection. — Ses lettres. — Sa confirmation à Gand, par le Visiteur général Abbé de Baudeloo. — (1670) Avènement de Clément X. — Mort de Claude Vaussin. — Ses deux successeurs. — Georges Petquam est nommé Prieur. — Maladie de l'Abbé. — Ses fréquents accès de goutte, aggravés par son voyage de Gand. — Il se retire au refuge de Saint-Omer pour s'y faire soigner et y meurt à l'âge de 53 ans. — De son temps on abandonne le bréviaire de l'ordre. — Il répare la cloture orientale, et continue sans pouvoir l'achever, le rétable de Sainte-Madeleine. — Son

1649—1669 portrait. — Sa sépulture. — Admission de novices. — Ses armoiries. — Moines contemporains. — Dom. GUISLAIN CAMPION, d'Aire.

« SEDES MURORUM VALLAT COMPACE ROBERTUS
« QUÆ RUERANT, MITRÆ DIGNUS, HONORE PRÆEST.
« LUNA, SED UNDENOS ÆGRÉ COMPLEVERAT ORBES,
« CLAUDIT IS EXTREMO PALLIDA FATA DIE [1]. »

ROBERT II, qu'on appelle plus souvent ROBERTY [2], appartenait à une noble et honorable famille de Saint-Omer, il naquit dans cette ville en 1618, et à l'âge de 21 ans il se consacra à Dieu dans le monastère de Clairmarais, sous le gouvernement de GEORGES D'AFFREINGUES, qui lui donna l'habit de novice, dans la chapelle Abbatiale, le 26 octobre 1637, en la seule présence des anciens de la maison.

Après son admission, ROBERT, ainsi que J.-B. D'AFFREINGUES et D. LOUIS LE LIÈVRE, qui avaient été reçus avec lui, furent placés sous la direction de D. PIERRE TRÉZEL, homme d'une expérience consommée pour la direction des novices.

Après sa profession, ROBERT passa successivement dans tous les emplois de la maison, qu'il remplit tous à la satisfaction générale. D. BERNARD MICHIELS, le dernier Abbé auquel il devait succéder, lui avait confié les fonctions de Prieur à la place de D. JOSCE NEUFVRUE, mort en 1662 [3]. Il s'acquitta de cette

[1] Mss inédit de Bertin de Vissery, tom. II, pag. 388.
[2] Peut-être dans les anciennes écritures y avait-il *Robertus* et on aura lu *Roberty?....*
[3] Idem, idem, tom. II, pag. 389.

charge avec tant d'exactitude et d'édification, disent les contemporains, qu'il s'attira l'estime de ses frères qui jetèrent les yeux sur lui pour la Prélature. 1649—1669

— Aussitôt après le décès de Dom. BERNARD, la communauté fit ses diligences à la Cour, pour lui donner un successeur, et M. DE BOURNONVILLE, gouverneur de la Province, ne tarda pas a être nommé premier commissaire à l'élection future ; trois semaines après, M. VAENTKEMPEN, Abbé de Baudeloo à Gand et Vicaire général de l'ordre, envoya la commission officiellement délivrée par le Connétable Dom. ANTOINE VELASCO, au nom de la Cour de Bruxelles.... Après avoir reçu ces pièces, le Prieur se transporta aussitôt à Saint-Omer (il était accompagné de Dom. GEORGES PETQUAM), pour les déposer entre les mains du Duc DE BOURNONVILLE qu'il pria de lui faire l'honneur de présider au plus tôt les opérations électorales. Le Prince gouverneur adhéra avec empressement au vœu qui lui était exprimé, il décida que dès le lendemain, il se rendrait au monastère et fit avertir en conséquence, Monseigneur LADISLAS JONNART, Evêque de Saint-Omer, et M. LEMERCIER, procureur général au Conseil d'Artois, les invitant par ordre de la Cour, à vouloir bien l'accompagner [1] à cette cérémonie. — A son retour, Dom. ROBERT prit toutes les dispositions nécessaires pour la réception des commissaires ; le lendemain, 6 août, l'autel était richement paré en rouge, avec

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 390.

1649—1669 des cierges blancs, comme pour une messe votive du Saint-Esprit, des prie-dieu décorés figuraient dans le sanctuaire, des carreaux en soie et or étaient placés au Chapitre, deux grands candelabres brûlaient au pied de l'autel, lorsque Frère FRANÇOIS MACQUET, guettant au haut de la tour, annonçait vers 10 heures, l'arrivée des nobles visiteurs attendus à la porte du monastère, par le Prieur, suivi des administrateurs de la communauté.... Accueillis et complimentés avec le plus profond respect, les honorables commissaires furent introduits aussitôt au Chapitre, au son de la cloche capitulaire y appelant tous les religieux.... Après avoir pris possession de son siége, le Duc DE BOURNONVILLE, président, fit lire par son secrétaire, la commission de la Cour. Après cette lecture, Fr. FRANÇOIS LE ROULX, debout sur le marche-pied, demanda la bénédiction en ces termes : *Jube Domine Benedicere*, et il lut le chapitre de la règle : *De ordinando Abbate* [1].... Puis le Duc ayant pris la parole, adressa une allocution dans laquelle il engageait la communauté à se choisir un chef selon l'esprit de la règle de Saint-Benoit, et d'agir à ce sujet en toute liberté de conscience : cela dit, tous se rendirent à l'Église pour entendre la messe du Saint-Esprit, laquelle fut célébrée très solennellement, en observant les rubriques : *De celebrando coràm Episcopo*. L'Évêque fut encensé trois fois, le Duc deux fois seulement.

[1] Ms inédit de Clairmarais tom. II, pag. 370-372.

Le chroniqueur a qui on emprunte ces détails, ne donne pas d'autres renseignements sur cette élection, il se borne à faire remarquer qu'on n'a pas porté la croix, en allant au devant du Prince gouverneur, privilège qui n'est dû, dit-il, qu'aux Princes du sang, aux chefs d'ordre et aux Pontifes diocésains, quand ils l'exigent, et seulement lors de leur première visite... Il nous dit encore, que les religieux divisés en plusieurs bandes, furent successivement invités à dîner et à souper, selon l'usage, avec les commissaires, pendant leur séjour à l'Abbaye.... Il mentionne simplement, en outre, que Dom. ROBERTY, Prieur, fut élu par les libres suffrages de ses frères, qu'il reçut ses lettres, signées à Bruxelles le 17 octobre 1669 [1], par CHARLES II, Roi d'Espagne, et qu'il fut confirmé par lettres patentes de Dom. PIERRE HENRY, Abbé de Clairvaux, à la date du 24 mai 1670. — Il avait alors 52 ans et avait exercé pendant 8 années, les fonctions de Prieur [2].

1649—1669

— Dom. ROBERTY, une fois élu, n'oublia point les difficultés qui avaient accompagné la nomination de son prédécesseur, il voulut éviter l'effet possible des susceptibilités Épiscopales et, dans ce but, il se rendit à Gand pour demander la bénédiction au Vicaire général de l'ordre, qui était alors D. LIÉVIN WAENKEMPEN, Abbé de Baudeloo, et qui joignait à cette qualité celle de juge synodal de l'Evêché de Gand.

[1] M[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. 393.
[2] M[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. 393.

1649—1669 La cérémonie se fit sans incident, dans l'Église Abbatiale de Baudeloo (15 décembre 1669, 3e dimanche de l'Avant), en présence de toute la communauté et avec l'assistance de l'Abbé de Trunchins et du Prieur de Warscotte [1].

— CLÉMENT X, venait de monter sur le trône Pontifical [2] (29 avril 1670), après un conclave de 4 mois 4 jours. Peu de mois auparavant, au mois de février, Dom. CLAUDE VAUSSIN, 56e Abbé de Citeaux, dont on n'a pas oublié la visite à Clairmarais, était mort à Dijon, à l'âge de 63 ans ; un mois après, D. LOUIS LOPPIN prenait sa place et mourait à son tour, 38 jours après son élection, il était remplacé le 20 juin 1670, par D. JEAN PETIT, qui fut le 58e Supérieur général de l'ordre [3].

A peine installé en sa nouvelle fonction, Dom. ROBERTY mit à sa place, en qualité de Prieur, Dom. GEORGES PETQUAM, l'un des trois candidats qui avaient obtenu des suffrages dans la dernière élection. Mais à son tour ce Prélat ne devait pas jouir longtemps de la dignité qui lui était conférée, à peine demeura-t-il un an en fonctions, sa santé ébranlée ne put résister longtemps, et sans doute, le voyage qu'il fit

[1] Idem, idem, tom. II, pag. 393.

[2] J.-B.-E. ALTIERI, Romain, élu Cardinal, en 1669, fut élu Pape le 29 avril 1670, à l'âge de 80 ans. CLÉMENT IX, dans sa dernière maladie s'était empressé de le revêtir de la pourpre, il avait un pressentiment qu'il lui succèderait ... Sa prédiction s'accomplit, ce Pape mourut le 22 juillet 1676. — (L'Art de vérifier les dates, tom. I, pag. 345).

[3] Gall. Christ., tom. V. — Dutems. — Hist. du Clergé de France.

à Gand, en hiver, pour sa bénédiction, ne contribua pas peu à l'accroissement de son mal ; il se retira au refuge, pour être plus à portée de se faire soigner, mais sa position s'aggravant de jour en jour, les accès de goutte dont il était travaillé, ne lui laissèrent bientôt plus de relâche; il mourut à Saint-Omer, le 13 novembre 1670, âgé de 53 ans et 33 ans de profession.

Tout ce qu'on sait de lui, c'est que de son temps, on abandonna l'ancien bréviaire de l'ordre, pour prendre le bréviaire nouveau [1]. — Il fit réparer les murs de la clôture orientale du monastère, il continua l'établissement du rétable de l'autel Sainte-Madeleine, qui avait été commencé par Dom. BERNARD MICHIELS ; mais pas plus que son prédécesseur, il ne put l'achever....

L'affectueuse estime dont jouissait Dom. ROBERTY, engagea sa communauté à faire faire son portrait après sa mort, il a été dépeint comme s'il eût été vivant. Son corps fut transporté au monastère où il fut inhumé dans le sanctuaire, du côté de l'Épitre, à dix pieds du premier degré et à onze pieds de la boiserie. Son successeur lui fit placer un marbre blanc mémoratif, avec ses armoiries et une épitaphe toute simple [2].

[1] Mts de Clairmarais, tom. II, pag. 394.
Jusqu'à cette époque, l'usage était de réciter tous les vendredis de l'année, les sept pseaumes pénitentiaux processionnellement, comme on le fait toujours en Carême, ce qui avait été ordonné par un décret du Chapitre général de 1194, tant contre les incursions *des Sarrasins* (sic), que pour la paix du Saint-Siége.

[2] Mts de Clairmarais, tom. II, pag. 395.

1649—1669 Pendant son gouvernement, Dom. ROBERTY admit deux novices pour frères de chœur, voici leurs noms: — F. ROBERT IMBERT, de Lille, et F. JOSCE BERNARD, également de Lille. — Tous deux firent leur profession sous l'administration suivante [1].

Les armoiries de ROBERT II, étaient d'azur à 2 chevrons d'or, 2 étoiles en or au chef, 1 et 2 au bas, tète de lion d'argent, avec cette devise [2] :

Fortiter et lucidè.

Religieux contemporains : — D. ANTOINE MARCOTTE, de Nielles, ancien maitre de la fabrique *(magister fabricæ)*, directeur de Wœstine, maitre de la pêcherie *(magister piscariæ)*, sous-chantre *(succentor)* et portier. Ce religieux eut une grande part dans l'élection de 1649 [3], tant à cause de son amour de la règle et de l'ordre, que pour son aptitude pour tout ce qui concernait les affaires spirituelles ou temporelles de la maison.... Il mourut, l'ancien de la communauté, le 18 novembre 1670, âgé de 63 ans et 45ans de profession. — Il fut inhumé dans le cloitre, dans la partie réservée aux bienfaiteurs.

— D. JACQUES D'HAFFRENGUES, de Saint-Omer. — Il mena une vie fort sobre et très retirée. Il mourut d'hydropisie, le 4 mai 1670, âgé de 52 ans, au bout de 36 ans de profession.

[1] Idem, idem, idem.
[2] Planche VI, n° 10.
[3] Idem, idem. — Extrait du nécrologe, pag. 396.

— D. Malachie Dufour, ancien économe et directeur de Wœstine, il mourut étant maître de la fabrique, le 7 mai 1671, âgé de 47 ans, ayant 24 ans de profession. 1649—1669

— D. Étienne Desgranges, il fut sacristain et maître de l'infirmerie, il mourut le 13 juin 1671, à l'âge de 52, profès de 33.

— D. Jean Petit, convers, décéda le 28 juillet 1671, âgé de 51 ans, profès de 33.

— D. Jean-Baptiste d'Haffrengues, de Saint-Omer, homme bon et simple, il fut toujours fort assidu à l'office et à ses devoirs religieux. — Il mourut le 10 mars 1674, âgé de 55 ans, profès de 34 ans. — Il a écrit un poème chronologique sur la ville de Saint-Omer, ce poème dédié aux magistrats de cette ville, était conservé aux archives du monastère [1].

— D. Bernard Lefebvre, prêtre, ancien receveur d'Artois, ancien économe, sous-chantre et maître des novices ; très pieux, très exemplaire, il s'acquit l'estime de tous ses confrères et mourut le 25 avril 1676, âgé de 38 ans, 16 ans de profession, 13 années de prêtrise. — Il fut inhumé dans le cloitre, à l'occident.

— D. Guislain Campion, d'Aire [2]. — Ce cénobite aimait beaucoup ses confrères dont il était également aimé, il exerça les charges de chapelain, de direc-

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 396-397.

[2] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 397.

Ce religieux auquel on doit divers écrits inédits, souvent cités, a fait lui-même ainsi l'anagramme de son nom : IN CAMPO.

1649—1669 teur de Wœstine et du Verger, celle de maître de fabrique dans le monastère de Clairmarais. Arrivé à un certain âge, il s'appliqua a écrire l'histoire de l'Abbaye ; le premier, il eut le courage d'entrer dans les longs et minutieux détails de l'intérieur de la maison des moines, détails que d'après lui, Bertin de Vissery a recueillis pour nous les transmettre, nous lui devons la majeure partie de ceux qu'il nous est permis de consigner ici. Ses manuscrits inédits et aujourd'hui perdus, s'étendaient surtout, sur la morale et les devoirs des Abbés.... Il suffisait de les lire, est-il dit ? pour juger de la droiture, de la loyauté et du caractère de l'écrivain. — Dom. GUISLAIN cessa d'écrire son deuxième volume de l'Histoire de Clairmarais [1], en 1669, c'est son dernier écrit historique.... Il mourut l'ancien de la maison, dans le refuge de Saint-Omer, le 15 novembre 1676, à l'âge de 69 ans, 50 ans de profession et 43 de prêtrise.... Sa dépouille mortelle fut transportée et inhumée au milieu du cloître, dans la partie occidentale. Voulant faire vivre sa mémoire, l'Abbé MAILLARD fit placer un peu plus tard, un marbre sur sa tombe, avec une épitaphe [2].

— SIMON GUERBOIS, convers, était fort humble et fort exemplaire, il montra toujours la plus grande patience et la plus grande franchise, jamais, dit-on, ses supérieurs ne l'ont trouvé en faute, il remplissait les fonctions de portier, et fut écrasé entre les deux

[1] Mss inédit de Bertin de Vissery, tom II, pag. 385, lig. 1 a 3.
[2] Mss inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 397-398.

battans de la grande porte, le 4 octobre 1681 ; il avait 80 ans et 33 de profession.

— D. THOMAS LIOT, de Saint-Omer. Il remplit les charges de sous-chantre *(succentor)* et de maître des bois *(magister silvarum)* ; il fit faire à ses frais les reliquaires que l'on voyait sur l'autel Sainte-Anne ; ces reliquaires portaient les armes de sa famille. — Après une longue maladie, ce religieux mourut de la gangrène le 22 juillet 1683, âgé de 67 ans, 47 ans de profession et 43 de prêtrise. — Il fut inhumé vis-à-vis de la chapelle Sainte-Anne, qu'il avait contribué à décorer.

— D. GEORGE DE SARRA, était un homme d'esprit et avait surtout une grande facilité pour la poésie latine. Il mourut à la suite d'une longue maladie, à l'Abbaye de Longvilliers, le 27 février 1686, âgé seulement de 35 ans, 14 ans de profession et 11 ans de prêtrise. — Il fut enseveli dans la partie droite de la grande chapelle de la Sainte-Vierge.

— F. CHARLES LE PLAT, diacre, excellait dans l'art de jouer du carillon, il mourut subitement à Lederzeele, le 21 mars 1686, âgé de 24 ans et 4 ans de profession. — Il reposait dans la partie occidentale du cloître.

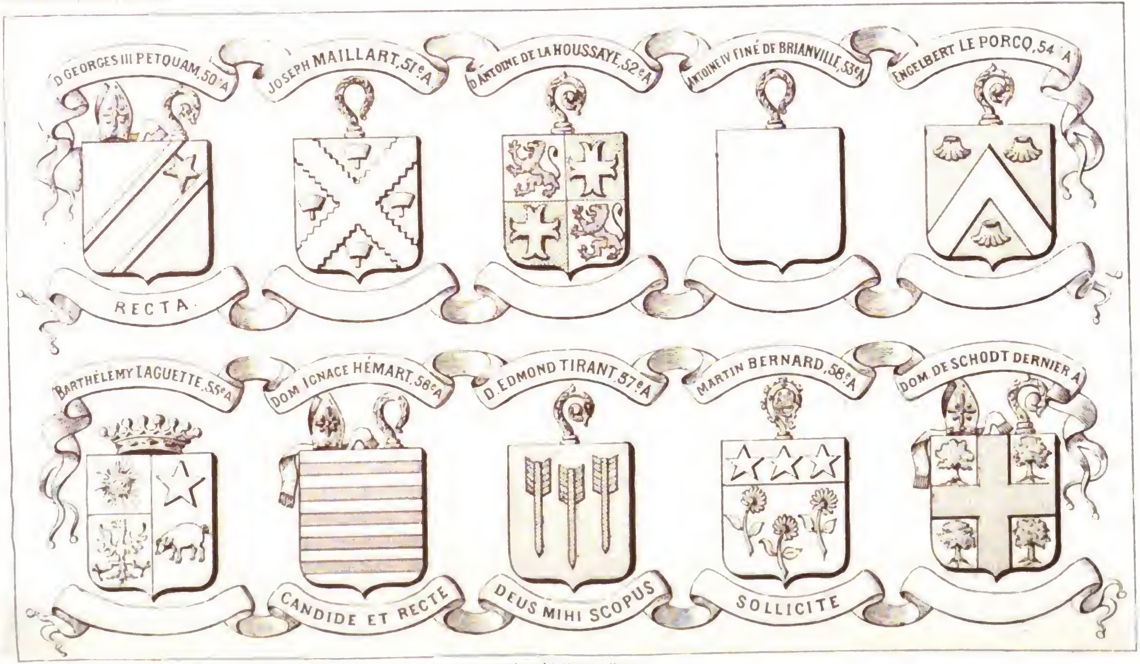
— D. ÉTIENNE MEZ, de Lille, était chargé du vestiaire, on remarquait en lui un caractère fort doux. — Il mourut dans sa ville natale, le 15 mai 1686, âgé de 35 ans, il comptait 12 ans de profession et 9 de prêtrise. Il fut inhumé à l'Abbaye de Loos.

— D. DOMINIQUE DE BOEYE, était fort instruit, il

1649—1669 avait rempli les charges de receveur général, celles encore de directeur de Blandecques, de chantre, de curé de domestiques, etc.—On lui devait les reliques placées sur l'autel de Sainte-Marie-Madeleine.—Nous avons parlé de la thèse de philosophie universelle, qu'il dédia, en 1660, à BERNARD MICHIELS. — Son portrait a été longtemps conservé dans la maison.— Il mourut hydropique, le 18 janvier 1687, âgé de 49 ans, il comptait 32 ans de religion et 24 de prêtrise et fut inhumé vers la chapelle Sainte-Anne.

— D. BERTIN VANDENDRIECHE OU VANDRIESSE, il fut successivement directeur de Blandecques et de Wœstine, sous-prieur et curé des domestiques. Il mourut l'ancien de la maison *(senior)*, d'une attaque d'apoplexie, le 20 janvier 1687, âgé de 62 ans, 40 ans de profession et 35 de prêtrise. — Il fut inhumé vis-à-vis la chapelle Sainte-Barbe. Le jour de sa mort il avait encore célébré la messe [1].

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 399. — Idem, pag. XXII. — Extrait du nécrologe de l'Abbaye, indiqué par D. Bertin de Vissery.


D. GEORGES III PETQUAM, 50e A.
RECTA.
JOSEPH MAILLART, 51e A.
D. ANTOINE DE LA HOUSSAYE, 52e A.
ANTOINE IV FINÉ DE BRIANVILLE, 53e A.
ENGELBERT LE PORCQ, 54e A.
BARTHÉLEMY LAGUETTE, 55e A.
DOM IGNACE HÉMART, 56e A.
CANDIDE ET RECTE
D. EDMOND TIRANT, 57e A.
DEUS MIHI SCOPUS
MARTIN BERNARD, 58e A.
SOLLICITE
DOM DE SCHODT DERNIER A.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. GEORGES III PETQUAM, 30e ABBÉ.

Avènement : 1670
—
Mort : 1688

(1670-1688).

SOMMAIRE :

Son éloge en vers. — Sa naissance. — Son entrée au monastère. — Sa profession. — Son goût pour l'étude. — Ses diverses fonctions. — Il est nommé Prieur, puis Abbé à l'âge de 60 ans. — Ses lettres royales (1671). — Noms des religieux à cette époque. — Réception de ses lettres. — Son installation. — Sa bénédiction. — Son entrée solennelle dans son Église. — Nomination de Dom. Lecomte à la charge de Prieur. — Zèle de l'Abbé dans ses devoirs. — Il reprend un terrain usurpé à Blandecques. — Il y reconstruit deux moulins (1672). — Permission d'y travailler le Dimanche. — Chapitre général à Citeaux. — L'Abbé y fait des ordinations. — Construction d'une petite maison de Saint-Roch. — Ouvroir pour le charron et pour d'autres travaux. — Renouvellement des indulgences attachées à l'autel des morts. — Célébration de la béatification de Sainte-Rose, aux Dominicains. — Même cérémonie en l'honneur de Pie V et de François de Borgia, aux Jésuites Wallons. — Les religieux de Clairmarais assistent aux prédications. — L'Abbé officie aux Dominicains. — Procession générale. — Station et bénédiction à Saint-Bertin. — Les religieux s'abstiennent d'aller au devant de la procession et même d'y

1670—1688 assister. — Achèvement et pose de la table d'autel de Sainte-Madeleine (1673). — Association de prières avec l'Abbaye de Saint-Éloi. — L'Abbé engage le nouvel Évêque Monseigneur DE BRYAS à visiter le monastère. — Réception de Sa Grandeur avec les cérémonies d'usage. — Demande de reliques. — Elles sont accordées par CLÉMENT X, par la médiation du P. VANRIESTE, Recteur des Jésuites, aux diverses églises des Jésuites, de Clairmarais et des Ursulines. — Leur désignation. — Elles sont soumises à l'Évêque, qui les approuve et permet leur exposition en public. — Translation solennelle des reliques, par Monseigneur DE BRYAS (1675). — Thèse de philosophie. — Sa dédicace. — Parcelles de reliques de Saint-Primitif, placées dans deux autres reliquaires, l'un pour le faire baiser au peuple, l'autre pour le placer sur l'autel Saint-Bernard. — Institution de la fête de ce saint. — Elle ne dure pas longtemps. — Motif de cette extinction. — Statue de la Vierge dans la salle des morts. — Réception de MARTIN DUBUISSON. — On songe au changement de la basse cour. — Sa reconstruction. — Elle est mieux située, ainsi que toutes les attenances et le logement du maître. — Mur d'enceinte avec pignon (1676). — Mort de CLÉMENT X. — Élévation d'INNOCENT XI. — Mort de l'Abbé de Clairvaux. — Son successeur. — Thèses de philosophie, dédiées à la Vierge. — Leurs inscriptions. — De grands événements se préparent. — Conférences de Nimègue. — LOUIS XIV à Valenciennes et à Cambrai. — Bataille de Cassel et de Saint-Omer (1677). — Jugement d'un Anglais sur le Prince D'ORANGE. — Chronogramme sur la bataille de Cassel, placé à Wœstine, par le Chapelain. — Le Roi visite ses nouvelles villes — Sa Majesté arrive à Saint Omer. — Elle va aux îles flottantes. — Ile royale disparue. — Retour du Roi (1678). — Nouvelle campagne. — Reddition de Gand et d'Ypres. — Traité de Nimègue. — La paix publiée, rend le calme au pays. — Joie des religieux. — Confraternité avec les monastères d'Ham et de Choques. — Commande d'une belle horloge à un artiste de Béthune. — On appelle cet artiste au monastère avec sa famille — Fusion des cloches, la plus grosse n'est pas d'accord. — On la réserve pour les demi-heures (1679). — Son inscription. — Noms et mélodie des autres. — L'horloge coûte 4,000 florins. — On y ajoute un clavier. — Nom de l'organiste chargé de jouer. — (1680). L'Abbé dote son

Église, de burettes, de chandeliers et de nappes d'autels. — Il reçoit un tableau sur ce sujet: *Quæ sunt Cæsaris Cæsari.* — Incident. — Oubli de deux religieux. — Bonté de l'Abbé. — Trait caractéristique. — (1683) Visite de Dom. Richard Moreno, Abbé de Vaulxelles. — Sa charte. — Ordonnance d'un supplément de distribution de vin. — (1684, juin) Nomination de Mgr de Valbelle, à l'Évêché de Saint Omer. — Son intronisation. — L'Abbé de Clairmarais fait faire des ornements pour son Église. — Belle plantation d'ormes. — L'Abbé fait son jubilé. — Association avec l'Abbaye de Saint-André. — Tableau de l'Assomption. — (1687) Réception de novices. — (1688) Mort de l'Abbé. — Son inhumation. — Son caractère. — Ses belles qualités. — Son application à ses devoirs. — Regrets qu'il inspire. — Deux portraits de lui. — Ces toiles sont perdues. — Point d'arrêt du manuscrit de Bertin de Vissery, mort en 1767. — Réflexion sur la continuation de notre travail. — Armoiries. — Dédicace d'une thèse à Georges Petquam.

« Te morum candor, pietas sincera Georgi
« Commendant, patris, nomina dant que boni.
« Innumeris decoras, nostras ornatibus ædes,
« Qui sint, hi factis symbola fixa probant. »

Tel est le poétique souvenir qui nous reste du 50e Abbé de Clairmarais, nous le devons à un religieux contemporain, qui mieux que tout autre, peut-être, était en mesure de retracer des portraits fidèles [1].

Georges Petquam, originaire du Haut-Pont, faubourg de la ville de Saint-Omer, entra au monastère de Clairmarais, à l'âge de 23 ans, en compagnie de deux autres confrères Philippe Bouquiau et Jacques d'Haffrengues, il y reçut l'habit de novice, le 19 avril 1636, des mains de Dom. Georges d'Affrein-

[1] D. Martin Dubuisson, reproduit par D. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 400.

1670—1688 GUES, 46e Abbé, lequel par une marque d'affection particulière lui imposa son nom de religion et le confia avec ses compagnons aux soins de D. PIERRE TRÉZEL, chargé de diriger leur noviciat [1].

L'année suivante, GEORGES fit sa profession ; depuis lors, entièrement adonné à l'étude, il ne cessa de se faire remarquer par une conduite digne d'éloges, il exerça successivement les fonctions de directeur des Dames de Blandecques et de maître de la pêcherie (1657) ; dans cette dernière fonction, il parvint à réaliser de notables économies, qui furent très utiles à la maison [2].

Un peu plus tard, en 1669, il succèda à Dom. ROBERTY, dans la charge de Prieur, et à l'âge de 60 ans il reçut (1670) les honneurs de la Prélature ; on manque de détails sur la forme de cette élection, ce qu'on en sait, c'est que Dom. GEORGES PETQUAM, partagea les suffrages de la communauté avec Dom. PIERRE WERBIER et Dom. GUILLAUME LECOMTE, qu'il obtint la majorité des voix et qu'il reçut ses lettres, délivrées à Bruxelles, par CHARLES II, Roi d'Espagne, le 6 avril 1671.

[1] Mss inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 400.

[2] Idem, idem, pag. 401. — Dom. GEORGES PETQUAM a écrit lui-même dans son livre de la pêcherie : — « J'ai été établi économe du « couvent, place que j'ai occupé depuis le 28 août 1644, jusqu'au « 4 août 1651. — De là, j'ai passé à la dépense du quartier que j'ai « occupé depuis le 4 août 1651, jusqu'au 25 novembre 1657 ; en- « suite j'ai été proposé à la pêcherie, le 10 juin 1657. » Selon ce même livre qui finit au 14 mars 1669, il a probablement gardé ces fonctions jusqu'à sa nomination à la Prélature. — Tom. II, p. XXIV.

Voici [1] les noms des religieux, au nombre de 33, qui concoururent à cette élection, c'est la dernière liste de ce genre que nous aurons désormais à consigner; à ce titre, nous avons pensé qu'il y avait encore peut-être quelque intérêt à la publier. 1670—1688

Après avoir reçu ses lettres d'investiture, le nouvel Abbé se fit installer, le 23 du même mois (avril 1671), par Dom. MICHEL BULTYNCH, Abbé des Dunes, syndic général de l'ordre, et par EUGÈNE VANDEVELDE, protonotaire apostolique de l'Évêché de Saint-Omer; il obtint la confirmation de l'Abbé de Clairvaux, par lettres du 23 mai 1671, puis il reçut la bénédiction solennelle dans son Église abbatiale de la main de Monseigneur LADISLAS JONNART, ancien Évêque de Saint-Omer, récemment promu à l'Archevêché de Cambrai, par commission de Messieurs du Chapitre

[1] Noms des religieux qui choisirent le successeur de D. ROBERTY, selon leur rang : — 1° D. GEORGES PETQUAM, du Haut-Pont, Prieur. — 2° D. GUISLAIN CAMPION, d'Aire, l'ancien. — 3° JACQUES D'HAFFRENGUES, de Saint-Omer. — 4° D. THOMAS LIOT, de Saint-Omer. — 5° D. ÉTIENNE DESGRANGES. — 6° D. .... — 7° D. .... — 8° D. BERTIN VANDRIESCHE, de Saint-Omer. — 9° GUILLAUME LECOMTE, de Saint-Omer. — 10° D. MALACHIE DUFOUR. — 11° D. PIERRE WERBIER, de Lille. — 12° D. ANSELME FAUCONNIER, de Saint-Omer. — 13° D. DENYS LE FRANÇOIS, de Saint-Omer. — 14° D. CHARLES VANDRIESCHE, de Saint-Omer. — 15° D. BERNARD LEFEBVRE. — 16° D. CORNIL THUIN, de Saint-Omer. — 17° D. JACQUES DECOCQ, de Saint-Omer. — 18° D. JOSEPH MAILLARD, de Lille. — 19° FRANÇOIS LEROULX, de Saint-Omer. — 20° DOMINIQUE DE BOEY. — 21° D. CANDIDE CHRESTIEN. — 22° D. GILLES DESCHAMPS, de Lille. — 23° D. PAUL LEPRINCE. — 24° BENOIT LAGACHE, de Lille. — 25° Frère IMBERT, de Lille. — 26° F. JOSCE BERNARD, de Lille, novice. — En y ajoutant le nom de D. ANTOINE MARCOTTE, mort peu de jours après et celui de six frères convers, on arrive au nombre de 33. — (M[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. XXV et XXVI, à la fin du volume).

1670—1688 de la Cathédrale, le siége vacant, GEORGES était assisté dans cette cérémonie par les Abbés des Dunes et de Saint-Augustin de Thérouanne [1].

A peine installé, le Prélat appelle D. GUILLAUME LECOMTE, pour remplir à sa place les fonctions de Prieur, et commence, dès lors, à appliquer tout son zèle à l'accomplissement des nouveaux devoirs qui lui sont imposés ; nous le voyons aussitôt (1671) récupérer, à Blandecques, un terrain usurpé sur l'Abbaye, là, où se trouvaient autrefois deux moulins, provenant également du monastère ; cette reprise, qui s'étendait aux arrérages dus, eut lieu au moyen d'un titre seigneurial, incontesté.

L'année suivante, il travaille à prévenir les inondations qui avaient lieu sur le même point et il y fait reconstruire les anciens moulins [2], après avoir fait préparer tous les bois à l'avance ; à cette occasion, les pluies abondantes du mois d'août ayant dérangé les travaux, on se vit obligé, vu l'urgence, de demander la permission au Vicariat de Saint-Omer, pour continuer à travailler pendant plusieurs dimanches. Cette permission était nécessaire à cause de la situation des moulins, qui se trouvaient placées en dehors de la juridiction Abbatiale [3].

En même temps, pendant que Dom. JEAN PETIT,

[1] Mss inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 402. — Par suite de sa nomination, GEORGES PETQUAM fut tenu de payer 1,100 florins pour les fortifications de Lille, et l'Abbaye s'engagea à entretenir une personne sa vie durant. — (Mss de Clairmarais, tom. II, pag. XXVII).

[2] Idem, idem, idem, pag 403.

[3] Mss inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 403.

Général de l'ordre, présidait le Chapitre général à Citeaux, et alors qu'il faisait de nombreuses ordinations aux religieux de la famille Cistercienne [1], l'Abbé de Clairmarais ordonnait dans son monastère l'établissement d'une nouvelle maison de Saint-Roch, près de la petite porte de la pêcherie ; il bâtissait un nouvel atelier pour le frère charron, il faisait relever plusieurs fossés du côté de la porte de la pêcherie, il dirigeait des plantations d'ormes dans la grande cour et faisait purger un étang, ainsi que le fossé, situé autour du jardin, là où fut autrefois la *tuilerie* et depuis un four à chaux [2].

— Voilà pour les premiers soins temporels, mais le spirituel n'était pas négligé, la même année, on renouvelait les indulgences de l'autel privilégié pour les morts, par l'entremise de M. Galiot, Protonotaire apostolique de l'Évêché de Saint-Omer ; aussitôt que cette autorisation de renouvellement fut arrivée [3], l'Abbé en fit la publication au Chapitre et elles recommencèrent à avoir lieu le vendredi avant le Carême.

— Après avoir célébré avec pompe la solennité de la canonisation de Saint-Bertrand et de Sainte-Rose, sous la présidence de Monseigneur l'Évêque Christophe de France, qui donna à cette occasion 200 florins (5 septembre 1671) [4], les Dominicains de

[1] Idem, idem, idem. — Gallia Christiana, tom. V.
[2] M^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 404.
[3] Idem, idem, tom. II, pag. 404.
[4] M^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 404. — Hist. m^ss coll. Audomarensis, pag. 685.

1670—1688 Saint-Omer fêtèrent la béatification de Pie V ; à peu près vers le même temps, on célébrait dans l'Église des Jésuites Wallons la canonisation de François de Borgia [1], troisième général de la Compagnie. Tous les religieux prêtres de Clairmarais reçurent de leur Abbé la permission de sortir pour aller entendre les prédications qui avaient lieu alors pendant trois jours, à la condition toutefois, de ne partir qu'après diner et de revenir avant le soir. — Le jour de l'Octave de la Béatification de Pie V, GEORGES PETQUAM officiait pontificalement aux Dominicains et à la procession publique du Saint-Sacrement ; cette procession s'arrêta à Saint-Bertin, où l'Abbé de Clairmarais donna la bénédiction ; mais un écrivain fait remarquer, qu'en cette circonstance, la communauté Bénédictine ne vint point au-devant de la procession, comme à l'ordinaire, et qu'à peine une minime partie des religieux se trouvaient dans les stalles, pendant la bénédiction [2]....

— A la même époque, Dom. GEORGES PETQUAM, après avoir fait poser la table de l'autel de Sainte-Madeleine, qui venait d'être terminée, avait par un

[1] Idem, idem, idem.— Hist. m[ss] coll. Aud. pag. 685.— Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 328. — Cette fête a été célébrée avec la plus grande pompe dans tous les Colléges de Jésuites. Nous avons également sous la main, le magnifique programme détaillé de la fête qui eut lieu, à Avignon, à la même époque. On y voit le génie de toutes les provinces, de toutes les villes : notamment le génie de Saint-Omer, portant, or, perles et diamants.— (Pag. 23, lig. 33).

[2] M[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. 404. — Voir les Abbés de Saint-Bertin, tom. II.

acte en forme, institué une association de prières, 1670—1688
entre son Abbaye et celle de Saint-Éloi, près d'Arras (1673).

— Peu de mois auparavant (27 septembre 1672), GEORGES s'étant trouvé à diner avec Mgr DE BRYAS, nouvel Évêque de Saint-Omer, qui avait manifesté le désir de voir l'Abbaye de Clairmarais.... l'Abbé s'empressa de demander à Sa Grandeur de lui accorder l'honneur d'une visite, ce qui fut gracieusement accepté. Au jour fixé les mesures furent prises pour que le Prélat reçût au monastère la réception la plus courtoise ; l'Abbé envoya le receveur D. DOMINIQUE BOEY, pour se procurer tout ce qui était nécessaire et pour accompagner Monseigneur l'Évêque.... L'Église fut parée comme aux jours de fête et les cierges allumés ; un prie-dieu orné de velours, à glands d'or, attendait le Pontife, à gauche au milieu du sanctuaire ; les cloches ébranlées, annoncèrent son arrivée.... La communauté en corps, croix et bannières en tête, était debout à la porte de l'Église, où elle reçut Monseigneur avec toutes les cérémonies en usage pour la première visite de l'Évêque diocésain.... L'Abbé fit de son mieux, à Sa Grandeur, les honneurs de sa maison [1], lui procurant tous les renseignements, tous les agréments qui étaient en son pouvoir [2].

— C'est au gouvernement de GEORGES PETQUAM,

[1] Mss inédit de Clairmarais, tom. II, pag. 405-406.
[2] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 406.

1670—1688 que se rapporte la concession faite au monastère de Clairmarais d'un grand nombre de reliques (1672), le Père VANRIESTE, ancien Provincial des Jésuites et alors Recteur du collége de Saint-Omer, étant sur le point de partir pour Rome, vint offrir ses services à l'Abbé qui lui témoigna l'intention de réclamer des reliques au Souverain-Pontife CLÉMENT X.... Dom. PETQUAM profita de cette occasion favorable pour en doter son Église, il pria le Père Jésuite d'être son interprète auprès du Père commun des fidèles, ce qui fut gracieusement accepté et fidèlement accompli ; le Pape daigna se montrer libéral envers l'Église des Jésuites, celle des Ursulines de Saint-Omer, celle de Clairmarais et autres.

Au bout de 8 mois, le Père VANRIESTE, de retour d'Italie, annonça à GEORGES PETQUAM le succès de ses démarches auprès du Saint-Père, ajoutant que les reliques obtenues arriveraient dans quelques temps, par la voie de terre, ce qui ne manqua pas ; deux ou trois mois après, le Recteur reçut le trésor auquel il attachait tant de prix : les reliques destinées aux Jésuites, consistaient en plusieurs ossements de *Sainte-Dorothée*, de *Sainte-Valérie*, de *Saint-Primian* et de *Sainte-Donat*, martyr [1], celles qui furent accordées à Clairmarais, étaient : le corps de *Saint-Primitif*, martyr, avec une fiole contenant du sang de ce saint ; un os du bras de *Saint-Primian* et un os à peu près semblable, du bras de *Sainte-*

[1] Idem, idem, idem, pag. 407.

Valérie; D. DOMINIQUE BOEY; reçut un petit os du bras de *Saint-Alexandre*, martyr, et D. GUILLAUME LECOMTE obtint également la moitié d'un grand os, du bras de *Saint-Donat*, martyr [1]. 1670—1688

— Le R. Père donna aux Dames Ursulines, une caisse entière pleine d'ossements de *Sainte-Publicie*, vierge et martyre.

Tout les précieux ossements rapportés de Rome à cette occasion, furent conformément à la règle, soumis à Monseigneur l'Évêque, qui les examina et qui par lettres patentes adressées aux fidèles, autorisa leur exposition à la vénération publique (1673) [2]. Aussitôt, l'Abbé désirant que la première cérémonie de l'exposition solennelle du corps de *Saint-Primitif* fut présidée par le Pontife diocésain, qui venait d'être transféré à l'Archevêché de Cambrai, fit disposer sans délai, une magnifique châsse ciselée, en argent, pour y placer les reliques du saint martyr. Un majestueux autel s'éleva rapidement au milieu de la grande nef, et Monseigneur DE BRYAS [3], officiant pontificalement, le 23 juillet 1675, plaça les reliques dans la nouvelle châsse, en présence de la communauté et de plusieurs personnages de distinction

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 407 et 410.

[2] Idem, idem, idem.

[3] JACQUES-THÉODORE DE BRYAS, d'une noble famille Artésienne, fut d'abord assesseur au grand Conseil de Malines, il fit son entrée solennelle, comme Évêque de Saint-Omer, le 11 juin 1672, et fut transféré à Cambrai, en 1675, au grand regret de ses premiers diocésains : il prit possession de son nouveau siége, le 28 octobre de la même année et mourut pleuré des pauvres, le 10 novembre 1694. — (Hist. du Clergé de France, tom. IV, pag. 37 et 209).

1670—1688 invités à la cérémonie, ce dont il fut délivré un acte authentique, transcrit par Bertin de Vissery, pages 408 et 409, nous le donnons plus loin aux pièces justificatives.

Le lendemain de l'exposition des reliques de *Saint-Primitif*, deux jeunes religieux soutinrent une thèse de philosophie qu'ils dédièrent à ce saint martyr; cette thèse imprimée sur satin, avec son image emblématique ornée de ses attributs, était intitulée : « *Philosophia rationalis.... Forti, atque invicto* « *Christi martyri Divo Primitivo, in solemni reli-* « *quiarum suarum translatione jubilanti, has lo-* « *gicæ positiones DD. CC. que Frater Augustinus* « *Capel et F. Gregorius Desremetz, préside, F.* « *Francisco Leroulx philosophiæ professore in Cla-* « *romarisco die 24 julii, anno 1675.* »

Mais avant de refermer la châsse contenant les reliques du saint martyr, l'Abbé de Clairmarais en réserva quelques parcelles, qu'il plaça dans un ancien reliquaire à cylindre droit et en cuivre doré, pour les donner à baiser au peuple, le Prélat en plaça une seconde parcelle dans une autre custode, qu'il plaça sur l'autel Saint-Bernard, près de la chapelle Abbatiale. En même temps, GEORGES PETQUAM institua dans son Église, une fête annuelle de Saint-Primitif; cette fête était annoncée la veille au Chapitre, ainsi qu'on le voyait consigné en marge de l'ancien martyrologe manuscrit de l'ordre.

« *X° calendas Augusti susceptio corporis S^ti Pri-* « *mitivi martyris, quod procurante D° Georgio*

« *Abbate. Româ huc delatum : summa tum cleri* 1670—1688
« *tum populi affluentiâ, in Ecclesiâ nostrâ honori-*
« *fice collocatum est anno Domini 1673* [1]. »

Cet Abbé fit également placer un buste de ce saint martyr, dans la chapelle [2] et inscrivit le nom de ce saint dans les Litanies.

— On ne voit nulle part pourtant, que le Chapitre général de l'ordre ait autorisé la célébration de cette fête à Clairmarais, et il est certain que l'initiative déjà prise à cet égard, par D. GEORGES PETQUAM, ne dura pas longtemps ; peu d'années près, ce culte était absolument éteint : on pense que cette suppression eut lieu, parce que cette solennité attirait beaucoup trop de monde à Clairmarais, notamment des cabaretiers établis sous des tentes, des boutiques de marchands et tout ce qui, par une cause facile a deviner, accompagne d'ordinaire la foule, ce qui occasionnait de la dépense au monastère et amenait des désordres [3].

— Cette même année 1673, pendant que Dom. GEORGES PETQUAM s'appliquait a établir le culte de Saint-Primitif, il faisait refaire la porte du petit réfectoire, il plaçait une statue de la Vierge dans la salle des morts et recevait des novices, au nombre desquels nous voyons D. MARTIN DUBUISSON, écrivain spirituel qui a reproduit en beaux vers latins, bien

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 411.
[2] Ce buste fut transféré, plus tard, dans la chapelle de Scoubroucq ; il s'y trouvait au XVIIIe siècle. — (Bertin de Vissery).
[3] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 411.

1670—1688 des faits biographiques intéressants à recueillir et dont nous aurons à reparler [1].

Mais l'Abbé avait alors une autre préoccupation, voyant les inconvénients de la basse-cour qui, beaucoup trop rapprochée de la cellule des religieux, donnait lieu trop souvent à des distractions causées par le bruit des charriots, le bêlement des bestiaux où la voix des ouvriers ; craignant d'ailleurs avec raison, que si un incendie venait à se déclarer, la maison entière ne vint à être brûlée, GEORGES se décida a en construire une nouvelle dans de meilleures conditions, il choisit à cet effet un emplacement mieux situé, plus à portée de l'entrée du monastère et de la chapelle des domestiques, avec un beau jardin servant de potager, un puits de bonne eau dans les cuisines [2], un abreuvoir et un colombier au milieu de la cour. Tous ces changements commencés en 1676, furent achevés en 1680, y compris l'appropriation du logement du maitre de la basse-cour, avec la construction d'une grande muraille partant de la porte du monastère jusqu'à l'Église.

Au-dessus de la porte d'entrée, on voyait son chiffre aux initiales du nom de l'Abbé G. P. avec le millésime. Ce chiffre surmontait un pignon élégant, portant au milieu la figure de Saint-Bernard [3].

— Le Souverain-Pontife CLÉMENT X (ALTIÉRI),

[1] Bertin de Vissery, dit avoir connu Martin Dubuisson, pendant 7 ans au monastère.

[2] Ce puits fut fait en 1682, il subsiste encore ainsi que les attenances.

[3] Mss de Clairmarais. t. II, p. 412-413 — On lit encore cette date.

venait de mourir au bout de 6 ans 2 mois et 24 jours de Pontificat (22 juillet 1686), BENOIT ODESCALCHI, né dans le Milanais, en 1611, et Cardinal en 1647, avait été proclamé à sa place, le 21 septembre 1676, sous le nom d'INNOCENT XI [1].

1670—1688

— La même année, D. PIERRE HENRY, 47e Abbé de Clairvaux, venait d'abdiquer et avait été remplacé par D. PIERRE BOUCHU, qui garda cette charge pendant 41 ans.

Pendant que ces événements s'accomplissaient au dehors, l'Abbé de Clairmarais renfermé dans son monastère, encourageait par sa présence une thèse de philosophie universelle, soutenue par deux jeunes religieux : cette thèse imprimée sur satin, représentait l'image de la Sainte-Mère de Dieu, assise sur un trône richement orné, avec cette inscription : *Augustæ Cæli, terræ que Reginæ Virgini Matri Mariæ DD. CC. que. — Die 28 aprilis F. Robertus Imbert. — F. Georgius de Sarra, Die verò 30 aprilis anno 1676. — Preside F. Francisco Leroulx, rel. Clarimar. prof. philosophiæ* [2].

— Mais de graves événements se préparaient [3], c'était le moment des grandes batailles qui allaient assurer irrévocablement à la France, la possession entière de ses belles provinces septentrionales. Les conférences se continuaient à Nimègue et sans apparence de succès. LOUIS XIV, n'attendit pas la fin de

[1] L'art de vérifier les dates, édit. in-f°, tom. I, pag. 345.
[2] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 413.
[3] Idem, idem. — Hist. du siècle courant.

1670—1688 l'hiver pour se remettre en campagne, parti le 28 février de Saint-Germain-en-Laye ; peu de jours après il arrivait au camp devant Valenciennes, qui tombait en son pouvoir, le 17 mars suivant, alors pour la première fois, le Roi empêcha le pillage (prodige de discipline militaire) ? — Deux jours après, Sa Majesté se trouvait à Cambrai, qui ne tardait pas à lui ouvrir ses portes et sa citadelle (5 avril). — Pendant ce temps, S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, était dans les plaines de Cassel, surveillant l'investissement de la place de Saint-Omer [1], où il allait trouver deux nouvelles victoires (11 avril) contre ce même Prince [2] D'ORANGE, dont d'après la version de Bayle, un Seigneur Anglais aurait dit [3] : « *Le Prince d'Orange* « *peut se vanter d'une chose ; c'est qu'il n'y a point* « *de général qui ait levé plus de siéges et perdu plus* « *de batailles que lui* [4]. »

C'est à l'occasion de la bataille de Cassel, alors que la Prieuré de Peene venait d'être réduit en cendres, que la flatterie d'un religieux de Clairmarais, Chapelain de Wœstine [5], où était le quartier

[1] Idem, idem. — M[ss] de Clairmarais, tom. II, pag. 413. — On connaît les détails du dernier siége de Saint-Omer et de la bataille de Cassel, si heureusement reproduite par le pinceau de Vandermeulen. — Ces deux toiles historiques sont en original au musée de Versailles et la copie est à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer.

[2] Les alliés perdirent 7.000 hommes à Cassel, tant tués que prisonniers. — (Art de vérifier les dates, tom. I, pag. 690).

[3] L'art de vérifier les dates, tom. I, pag. 690, in-f°.

[4] Art de vérifier les dates, tom. I, in-f° en 3 vol., pag. 690.

[5] D. JOSEPH MAILLARD, de Lille, qui devint 51° Abbé et dont nous parlerons plus longuement à son article Biographique, voir plus

de réserve du Duc d'Orléans, fit placer au milieu des boulets de canon, supportant les armes du Prince victorieux, le chronogramme suivant inscrit sur la porte de ce monastère : 1670—1688

Un DeCIMa aprILIs fVgIVnt
prostratI bataVI
a fratre regIs.
MDCLVVVVIIIIIII.
(11 avril 1677 [1]).

— Cependant le Roi de France, après avoir pris possession de Cambrai, vint visiter Douai, Calais, Dunkerque et Saint-Omer, qui s'était rendu le 20 avril 1677. Dans cette dernière ville, Sa Majesté voulut voir les célèbres îles flottantes, aujourd'hui presque entièrement disparues. Elle fut conduite en bateau, du côté de Clairmarais, par la mer de Saint-Bertin. L'île sur laquelle le Monarque posa le pied, prit, dès lors, le nom d'*Ile Royale*.... Mais depuis plus d'un siècle déjà, adhérente à la terre, elle a cessé de se mouvoir [2], exemple qui ne tarda pas a être suivi successivement par les autres.

— Après la visite de toutes les places de nos provinces septentrionales, Louis XIV, heureux du succès de ses armes, était de retour à Versailles, le 31 mai. — C'est encore le Roi qui commence la cam-

loin. — Nous l'avons également mentionné dans les quelques mots que nous avons écrit sur l'Abbaye de Wœstine. — (Tom. I, p. 209).

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 414.

[2] Mss de Clairmarais, tom II, pag. 415.

1670—1688 pagne de 1678, Gand et Ypres venaient d'ouvrir leurs portes (9, 12 et 25 mars), lorsque la paix conclue et signée à Nimègue, rendait Maestricht à la Hollande (10 août) ; le traité consenti par l'Espagne (15 septembre) assurait à la France la Franche-Comté, Valenciennes, Cambrai, Ypres, Saint-Omer et quelques autres places [1].

La paix publiée partout à son de trompe, combla de joie les habitants de Saint-Omer, devenus désormais irrévocablement Français ; elle rendait le calme à nos provinces, depuis si longtemps agitées ; on pouvait espérer le repos, aussi les religieux de Clairmarais, comme ceux des autres ordres, ne furent pas les derniers à s'en féliciter et à adresser au ciel des prières d'actions de grâces.... L'Abbé pendant ce temps, négociait et contractait une association de prières avec Dom. Fauterel, Abbé d'Ham, et avec l'Abbaye de Choques, du consentement des communautés [2] respectives ; il commandait à un horloger renommé de Béthune, une belle horloge à carillon, jouant à toutes les heures [3], mais cet artiste, père de famille, fort occupé, sans doute, ne se pressait pas, il traîna tant en longueur, que l'Abbé voulant jouir de ce travail et désirant en finir promptement,

[1] L'Art de vérifier les dates, édit. in-f° en 3 vol., tom. I, p. 690. — Hist du siècle courant. — Mss de Clairmarais, tom. II; p. 415. — Le Père Daniel.

[2] Mss de Clairmarais, tom II, pag. 415.

[3] Idem, idem. — C'est probablement à ce même horloger, dont on ne dit pas le nom, que l'on doit le remarquable carillon que l'on remarque encore au haut du beffroi de Béthune.

attira cet ouvrier au monastère avec toute sa famille, 1670—1688 afin de le mieux surveiller et pour qu'il ne fût plus détourné de son travail, avant que l'horloge ne fût achevée sur place. En attendant, GEORGES PETQUAM faisait fondre les treize cloches qui devaient former le carillon [1]... Malheureusement la plus grosse de toutes ne se trouva pas d'accord avec les autres : on dut [2] la destiner à sonner les demi-heures et la remplacer par une autre ; sur cette cloche des demi-heures on lisait :
« *Cæcilia nomen meum, accelerunt duodecim sociæ*
« *a R^do Domino D. Georgio Petquam Abbate B. M.*
« *de Claromarisco, qui nobis omnibus esse dedit.* —
« *Alexius Cambron me fecit, 1679* [3]. »

On y voyait également, comme sur toutes les autres, les armoiries Abbatiales, réunies à celles de la communauté ; le nom des cloches qui composaient le carillon, étaient : *Sainte-Agathe, Lucie, Agnès, etc.* Elles s'harmonisaient parfaitement ensemble et rendaient des sons harmonieux et doux, produisant le plus agréable accord [4]. Cette horloge coûta 4,000 florins [5], y compris l'addition d'un clavier, à l'aide duquel on pouvait la mettre en mouvement et jouer des airs; ce qui fut confié aux soins d'un religieux novice F. CHARLES LE PLAT, qui mourut jeune et dut pour les offices, être remplacé par son père [6].

[1] M^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 416.
[2] Idem, idem, idem.
[3] M^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 416.
[4] Idem, idem, idem, pag. 416.
[5] C'est probablement le florin de Brabant dont il s'agit ici, ce qui formerait à peu pres la somme actuelle de 8,500 fr. d'aujourd'hui.
[6] M^ss de Clairmarais, tom. II, pag. 416.

1670—1688 Mais pendant que l'Abbé donnait tous ses soins aux devoirs de sa charge, pendant qu'il dotait son Église de huit paires de burettes d'argent, qu'il consacrait une pierre d'autel mobile pour l'autel de la Vierge, alors qu'il y ajoutait 4 magnifiques nappes d'autel *(antipendium)* en tissu blanc et or pour l'autel de sa chapelle, ainsi que pour les deux autels de la grande nef, plus, des auffrois cramoisis, richement parsemés de fleurs d'or et d'argent, avec divers devant d'autel verts et violets, entremêlés de fleurs d'or et de bandes d'argent, un incident pénible survint dans le monastère et afflgea péniblement GEORGES PETQUAM, au moment même où il recevait un beau tableau, représentant ce texte de l'Évangile : *Quæ sunt Cæsaris Cæsari*. Deux jeunes religieux de la maison, oubliant leurs devoirs, se permirent de lire tout heut au réfectoire, un livre défendu [1], à l'insu et sans l'assentiment des supérieurs qui en ignoraient jusqu'au contenu, ils poussèrent l'audace jusqu'à imputer cette tolérance à leur Abbé et au Prieur, qui ne s'en doutaient même pas. Cette nouvelle ayant transpiré au dehors, il fallut une pénitence exemplaire, le Prieur dut être relégué pour quelque temps dans un autre monastère : mais bientôt, revenant à eux-mêmes et honteux de leur mauvaise foi, les moines repentants allèrent se jeter aux pieds de l'Abbé en lui présentant leurs excuses.... Ce

[1] *Livres*, dit Bertin de Vissery, *contenant quelque chose de contraire à l'état*. — (Tom. II, pag. 417).

Prélat qui était, dit-on, la bonté même et que l'on désignait sous le nom de *Bon Père*, au lieu de les gronder, se borna à leur dire en voyant leur contrition : « *Qu'il n'en soit plus parlé, venez souper ce soir avec moi* [1]. »

— C'était le moment de la visite annuelle du monastère, D. Richard de Moreno, Abbé de Vaulxelles, remplissait cette année les fonctions de Vicaire général de l'ordre, il vint à Clairmarais, le 16 mars 1683, et il laissa en partant, sa charte de visite en 19 articles, écrits en latin, dont nous croyons devoir donner une copie textuelle aux pièces justificatives, pour que le lecteur puisse avoir une idée complète de la règle, au moment où nous nous rapportons [2], époque généralement mal jugée.

Dom. Richard, après vérification des comptes de la maison, ayant trouvé les revenus en bon état, ordonna qu'à l'avenir on donnerait une demie pinte de vin, à chaque prêtre, par repas, et une demie pinte à ceux qui ne l'étaient pas, mais à ces derniers seulement, les jours de dimanches et de fêtes, pour la peine qu'ils prenaient, ce jour-là, à apprendre et à chanter l'*Invitatoire* ; les frères convers devraient

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 417.

[2] Voir aux pièces justificatives cette pièce commençant par ces mots : — « *Ad Majorem Dei gloriam. — Nos F. Richardus Abbas de Valcellis ordinis Cisterciensis per Belgium Vicarius generalis,* » et finit par ceux-ci : — « *Datum in præfato monasterio (de Claromarisco) die 16 martii 1683, sub signo. Erat signatum, F. Richardus (Moreno) Abbas de Valcellis, V. g.* » — Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 418 à 422.

1670—1688 également, les mêmes jours, recevoir une *demie pinte de vin*, est-il dit, pour la peine qu'ils ont à assister aux matines [1] ; mais, à la condition que cette distribution de vin ne pourra être réservée. Avant la décision de Dom. RICHARD, il n'y avait en tout que deux pots de vin, provenant d'anciennes fondations, à distribuer ; on en faisait la répartition totale aux prêtres seulement, dans une mesure équivalente au tiers d'une pinte, et s'il n'y en avait pas pour tous, les derniers en étaient privés.... ; s'il y en avait au contraire de reste, on recommençait une double distribution par le plus ancien et ainsi de suite par ordre chronologique de réception [2].

Monseigneur LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE, de Tourves, venait de succéder à Monseigneur DE LA BAUME, de Suze, appelé à l'Archevêché d'Auch [3], l'Abbé de Clairmarais avait assisté à l'intronisation solennelle de ce Prélat, auquel il avait offert ses respectueux hommages ; il venait d'orner son Église de

[1] Idem, idem, pag. 422.— [2] Mss de Clairmarais, tom. II, p. 423

[3] LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE, gentilhomme Provençal, fils d'ANTOINE, Seigneur de Montfuron, et de FRANÇOISE DE FÉLIX, était docteur en théologie de la faculté de Paris, ancien Prévôt de l'Église cathédrale de Sisteron, agent général du Clergé, aumônier du Roi, maître de son oratoire, il fut d'abord appelé au siége d'Auch, d'où il passa à celui de Saint-Omer, en 1684. — Il obtint des lettres patentes en février 1702, pour l'établissement de l'Hôpital-Général, auquel il lègua en mourant 80,000 livres ; il augmenta les revenus de la maison appelée le Jardin Notre-Dame, où on élevait des jeunes filles boursières avec des pensionnaires ; il aida à l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes ; il établit 60 places gratuites dans son séminaire ; il fit venir et dota des Sœurs de Charité dites *Sœurs Grises* ; il mourut le 19 octobre 1708, âgé de 65 ans. — Nous venons de retrouver son testament.

divers ornements complets, devant d'autels, chasubles, chappes et tuniques uniformes en damas blanc, avec galons d'or et auffrois cramoisis, brodés dans le meilleur goût ; il avait ajouté des reliquaires aux chapelles particulières ; en même temps, par les soins de GEORGES PETQUAM, une belle plantation d'ormes avait été placée tout autour de l'Église, d'autres avenues se firent également, depuis la porte du monastère jusqu'au pont de la grande rivière et depuis l'Abbaye jusqu'au bout du bois où cette plantation se terminait par des peupliers, désignés dans le pays, sous le nom de *drèves*. 1670—1688

— En 1687, GEORGES venait de faire son jubilé, au bout de 50 années de religion, après avoir établi une confraternité de prières avec l'Abbaye de Saint-André-aux-Bois, il avait fait peindre un nouveau tableau de l'Assomption [1] de la Vierge, par THAON, peintre Audomarois [2] (1687). Il venait de recevoir deux novices, F. JACQUES FAUCONNIER et F. GUILLAUME OGIER [3] (1688), lorsque frappé d'un mal mor-

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 423.

[2] Ce tableau fut, à ce qu'il paraît, le premier que fit THAON, dont nous avons parlé dans une autre partie de notre travail. Ce peintre n'avait alors que 22 ans, ainsi qu'il l'a raconté lui-même à Bertin de Vissery, il avait fait cette peinture avant son voyage d'Italie et à son retour, il paraissait content, surpris même, d'avoir si bien réussi cette toile estimée, dit-on, des *bons connaisseurs*.... Il l'appelait une de ses meilleures pièces. — (Bertin de Vissery, tom. II, p. 424, lig. 1 à 7).

[3] D. OGIER, mourut Prieur en 1747, âgé 82 ans. — On remarque que tous ceux qui prirent l'habit sous GEORGES PETQUAM, vécurent longtemps, ce Prélat qui vécut lui-même jusqu'à 76 ans, sembla leur porter bonheur. — (Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 424).

1670—1688 tel, il succomba plein de jours et plein de mérites, le 25 février 1688, à l'âge de 76 ans, au bout de 52 ans de religion, deux ans après avoir fait son jubilé, il fut inhumé dans le sanctuaire de son Église, du côté de l'Évangile, à dix pieds communs de distance du premier degré, dit l'annaliste, et à onze pieds de la boiserie. Son successeur plaça sur sa tombe un marbre blanc avec une inscription funéraire.

Georges Petquam était d'une bonté proverbiale ; fort gracieux envers les étrangers, toujours généreux et libéral envers les pauvres, il jouissait auprès de tous d'une excellente réputation. Doué d'une grande dévotion envers le Saint-Sacrement, très rigoureux observateur de ses devoirs, il célébrait régulièrement la messe chaque jour, avec le plus respectueux recueillement. Il fut généralement regretté de ceux qui l'avaient connu [1].

— Peu d'années avant sa mort, ce Prélat avait fait faire son portrait, d'après nature, en deux exemplaires, l'un en buste, était conservé au monastère, le second en pied, se voyait dans l'ouvroir des Dames de l'Abbaye de Blandecques, dont il avait été directeur, on ne sait ce que ces portraits sont devenus [2].

Jusqu'à Georges Petquan, les Abbés portèrent la croix pendante, et cachée au-dessous du camail, cet Abbé commença à la porter ostensiblement à dater de la domination française, en 1677.

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 423.
[2] Idem, idem, idem.

— Ici s'arrête le récit du chroniqueur D. Bertin de Vissery, où nous avons puisé presque tous les documents sur lesquels reposent notre travail : c'est lui qui nous a conservé les faits que nous rapportons, à lui en revient le mérite que pourrait avoir notre publication. La suite de ses recherches, allant jusqu'au 57e Abbé Dom. EDMOND TIRANT, était consignée, comme il le dit lui-même, dans un troisième volume [1], contenant en outre, entre autres documents, une grande partie des inscriptions tumulaires, soigneusement recueillies.... Mais ce dernier volume a également disparu et avec lui tout ce qu'il aurait pu nous offrir de précieux. — Nous devons donc nous borner à continuer notre Biographie Abbatiale, au moyen de quelques renseignements très succincts, que nous avons rencontré épars dans divers ouvrages manuscrits ou imprimés, ayant bien soin toujours, selon notre habitude, d'indiquer pour l'édification du lecteur, toutes les sources où nous avons puisé nos informations.

1670—1688

— Les armoiries de GEORGES étaient sur fond de

[1] Dom. BERTIN, mort en 1767, à l'âge de 61 ans, écrit : — « Ce « deuxième tome tendant à sa fin, je me bornerai à le finir par « quelque petit traité.... Me réservant de traiter de la suite de nos « Abbés dans un troisième volume. »

A la suite de l'article relatif à GEORGES PETQUAM, Dom. Bertin de Vissery place une notice sur les Reliques de l'Abbaye, avec les Litanies des Saints vénérés dans le monastère où reposaient leurs reliques. Ces litanies ont été imprimées chez Joachim Carlier, au nom de *Jésus*, à Saint-Omer, en 1666 ; puis une notice sur la bibliothèque et le catalogue des manuscrits. — (Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 425).

1670—1688 gueules avec une bande azurée de 3 à 2, au haut la crosse et la mitre d'or, surmontée de cette devise :

Recta [1].

Parmi les noms de ceux qui reçurent l'habit des mains de GEORGES PETQUAM, nous voyons figurer encore celui d'ANDRÉ GODART, étudiant à Saint-Omer; ce jeune homme avant son entrée au monastère dédia sa thèse de philosophie, à l'Abbé de Clairmarais, avec la suscription suivante :

« *Amplissimo ac R*ssimo *admodum Domino.*
« *Georgio Petquam, etc.*
« *Hos Phisicæ positionis DD. CC. q. Franciscus*
« *Godart, Audomarensis, philosophiâ naturalis.*
« *Præside R*o *ac consultissimo D*o *Carolo Augus-*
« *tino Becquet J. N. Licentiato, philosophiæ pro-*
« *fessore defendet in aulâ Collegii S*ti *Audomar.*
« *Franciscus Godart Audomarensis die 18 martii*
« *horâ 2. post meridianâ anno 1675.* »
« *Audomari typis Petri Guenbels sub signo S*ti
« *Ignatii.* » — Sur velin [2].

[1] Idem, idem, pag. 400. — Voy. planche VII, nº 1.
[2] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. XXXI.

RECONNAISSANCE PAR L'ÉVÊQUE DE SAINT-OMER, DES RELIQUES ACCORDÉES PAR LE PAPE A GEORGES PETQUAM.

« Jacobus Dei et S[ae] sedis gratiâ Episcopus Audomarensis, postulatus Archiepiscopus Cameracensis ; omnibus et singulis presentes visuris seu audituris, salutem in domino sempiternam.

« Notum facimus quod anno 1675 die 23 july, nos contulimus ad Ecclesiam Monasterii B. M. de Claromarisco ordinis Cisterciensis diœcesis nostræ, ubi ad instantiam R[di] admodum domini Abbatis dicti loci Domini Georgii de Petquam, coràm totâ religiosorum communitate, nec non presentibus etiam perillustri Domino Friderico d'Aumeux, Barone de Crevecœur ex Marquionibus de Wanyes Ecclesiæ Metropolitanæ Cameracensis canonico, ac viris venerabilibus ac R[dis] Dominis Andreâ Denys, et Ludovico d'Aulmery Ecclesiæ nostræ Cathedralis Audomarensis canonicis graduatis et Archidiaconis, oblatum nobis ante missarum solemnia coràm altari portatili propter translationis solemnitatem in navi dictæ ecclesiæ constructo capsulam ligneam funiculo serico ac rubeo ligatam (quam anno 1675, ac die pariter 23 currentis mensis july nostro prædictique admodum R[di] D[ni] Georgi de Petquam Abbatis presente eàdem communitate, ac personis notabilibus munieramus sigillis operuimus) quam aperientes capsulam in eâ invenimus ossa inclusa nempe brachiorum, crurum, nec non caput inte-

grum, sed in plures partes divisum, cotas que aliquas, alias que Christi atlhete invictique Sti Primitivi Martyris partes) non immutata, ea que de novo in feretro recenti laminis argenteis ex parte deauratis decorato inclusimus : nostro que ac sæpè dicti Abbatis obsignavimus sigillis ; quibus a biennio Christi fideles cultum et honorem exhibuerunt, et etiam num exibebunt. In quorum fidem nos litteras testimoniales sigillo et sacellani loco sacretarii signaturâ nostris jussimus roborari anno, die, ex mense, quibus suprâ videlicet 1675, mensis july 23. »

Erat signatum, F. Pansa Sacellanus.

CHARTE DE VISITE DE L'ABBAYE DE CLAIRMARAIS, PAR L'ABBÉ DE VAULXELLES, VISITEUR GÉNÉRAL (16 mars 1683).

« Ad Majorem Dei Gloriam. — Nos F. Richardus Abbas de Valcellis ordinis Cisterciensis, per Belgium Vicarius generalis visitantes devotum Monasterium B. M. de Claromarisco, ibidem invenimus 33 religiosos, tam sacerdotes quam Clericos, cum tribus conversis sub curâ R^{di} admodum D^{ni} Georgii Petquam Abbatis, qui nobis Chartam visitationis a R^{do} admodum D^{no} Vaussin Cistercii Abbate generali an. 1663, editam exibuit per copiam, quibus in scrutinio anditis facta prius S^{mi} Sac^{mi}. Altaris adoratione, visitatione ceterisque ex more prærequisitis omnibusque ritè peractis, sequentes eis articulos ad faciliorem regulæ quam professi sunt observantiam reliquimus executioni incessanter mandandos.

« I. In primis, ut divino officio incumbentes sedulò idipsum devotè, et cum purâ intentione peragant cum cantu ordinis et cum pausis, flexis et metris cum ceremoniis juxta rubricas missalis et breviarii lectiones, psalmos et antiphonas intonantes et rite cantantes domino prout decet sanctos ex veros ordinis Cisterciensis alumnos, ad quod R^{dus} D^{nus} Abbas sufficientes libros subministrabit, ne de penuriâ causantes præposita cantus nostri gravitate nec notas aut verba dimidient, vel integra transiliant aut aliter contra ritum ordinis peccent.

« II. Sit rara, et nonnisi præscriptis in ordine nostro temporibus, aut in gravi necessitate venerabilis sacramenti expositio, aut cum eodem conventualis processio. Omninò autem processio, modo et tempore in novis processionalibus notatis fiat.

« III. Silentium Religionis mater, custosque virtutum, strictissimè et omni tempore servetur in locis regularibus, hoc est : in ecclesia, claustro, dormitorio, refectorio et calefactorio : horis autem nocturnis, ubicum que loco[rm].

« IIII. Infirmis fratribus tria aut 4 cubicula pro necessitate loci sufficienti provisa suppellectile R. D. Abbas facienda quantocius procuret, dictisque infirmis de omni re necessariâ tam in temporalibus quam in spiritualibus sicut et de vigili, et charitativo servitore aut servitoribus provideat juxtà præscriptum Regulæ, nullam que circâ eos negligentiam patiatur.

« V. Ad vitam commuuem, et exactum paupertatis votæ observantiam, omnes etiam officiales absolutè redigantur serioque meminerint decreti concily tridentini sessione 24 cap. 2. Quo vetitur omnibus regularibus personis, tam viris quam mulieribus quidquam tamquam proprium aut etiam nomine conventus possidere aut tenere, sed ea statim superiori tradantur, conventui que incorporentur, ad cujus ordinationis majorem et strictiorem observantiam, omnes omninò, extrâ locum et horam refectory comessationes, et compotationes, quocumque hactenus prætextu permissæ fuerint absolutè vetamus : sic ut qui secus præsumpserit, strictissimæ subjaceat disciplinæ.

« VI Ad minus semel in hebdomada, idque regulariter feria 6ª qui capitulo præest, ab omnibus culpas dici jubeat, et pro eis pœnitentias injungat.

« VII Nulli autem omnino liceat foris propagare quid quam eorum quæ in capitulo acta aut dicta fuerint, aut semel correctam culpam alteri improperare, et qui in his culpabilis inventus fuerit, acriter puniatur.

« VIII. Conformiter decreto reformationis S[mi] P[ontificis] Alexan-

dri Papæ omnes et singulis præfixis a R^do D^no Abbate temporibus, decem dierum exercitiis spiritualibus quotannis devotè vacent, non tamen a frequentatione chori, aut communis refectorii dispensentur.

« IX. Noviter professis, et junioribus, usque ad 4^tum annum a suscepto habitu regulari completum, provideat R. D. Abbas de viro religioso, qui super eos omninò diligenter cum plenariâ auctoritate intendat, et ad veram status nostri rationem et perfectionem enutriat.

« X. Similiter, et fratribus conversis, condignus deputetur magister.

« XI. Mulieribus cujuscumque ætatis, aut conditionis fuerint, omnis præcludatur locorum regularium ingressus, præterquam ecclesiæ, sic tamen, ut ultra spatium quod navis dicitur non progrediantur, non liceat etiam dictis mulieribus hortos religiosorum quocumque pretextu intrare.

« XII. Computus rerum temporalium reddantur ab officialibus adminus semel in anno, vel quoties R^do D^no Abbati visum fuerit in ejus presentiâ sicut et trium aut 4^or de senioribus quos ad hoc dictus D^nus Abbas vocaverit ipse que dictos computus cum dictorum seniorum consilio approbet et concludat, vel improbet et corrigat

« XIII. In rebus autem majoris momenti, præcipuè autem circa emittendas a novitiis professiones, et alias hujus modi communitati faciendas incorporationes, omnium fratrum juxta Regulam utatur consilio, qua sæpè Deus revelat juniori quod melius est.

« XIV. Non prætereat R^dum D^num Abbatem aliquoties in anno facienda singulorum cubiculorum visitatio, omne que opus peculiare si inveniatur (quod absit) diligenter indè auferat sine ulla personarum acceptione.

« XV. Nullus etiam presumat sine veniâ alterius, cubiculum intrare, nec quisquam in suum sine simili veniâ, personas securaret, numquam autem alterius sexus admittat

« XVI. Dentur religiosis in quâlibet refectione quæ et quot juxtà regulam danda sunt pulmentaria cocta, sicut et potus ; præter quæ nihil omninò in refectorium inferatur, comedatur, aut bibatur a quoquam.

« XVII. Omnes igitur in omnibus Magistram sequantur regulam, nec ab eâ tèmèrè devietur a quoquam. Seniores juniores suos ament nec eis ultrâ regulam quam professi sunt onera inutilia, aut etiam emportabilia imponant ; quæ digito ipsi suo nollent movere : juniores autem, seniores suos honorent, et illis omnem urbanitatem, obedientiam, et obsequium impendant, maximè vero omnes R^dum^ D^num^ Abbatem sincero amore diligant, revereantur, et suspiciant. Ipse vero quæ retrò sunt oblitus, similiter omnes fratres suos in Christi visceribus complectatur, et per semitas perfectionis ad ceterna per ducat tabernacula.

« XVIII. Denique, omnes devotas ad deum preces effundant, pro ecclesiâ, Papa rege, etc.

« XIX. Volumus autem hanc chartam visitationis nostræ singulis 4^or^ anni temporibus in cap^lo^ coràm omnibus legi et adamussim servari.

« Datum in præfato Monasterio B. M. de Claromarisco, die 16 martii an. d. 1683, sub signo, etc. »

Erat signatum,

F. Richardus (Moreno) Abbas de Valcellis, V. g.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. JOSEPH MAILLARD, 51e ABBÉ.

Avènement : 1688
Mort : 1717

(1688-1717).

SOMMAIRE :

JOSEPH MAILLARD succède à GEORGES PETQUAM. — Son entrée au monastère, où il exerce diverses charges. — Il commence par être servant à l'autel. — Sa nomination à Wœstine. — Son zèle et son intelligente activité. — Il offre ses services au Duc D'ORLÉANS, lors de la bataille de Cassel, en 1677. — Il lui donne des indications utiles. — Le Prince lui accorde sa protection. — Dom. JOSEPH en profite à la mort de GEORGES, pour se faire nommer Abbé. — Il est à la hauteur de ses fonctions. — Il est député à la Cour. — Ses actes. — Il inspecte les maisons de l'ordre. — Détails. — Revenus augmentés. — Dettes payées. — Tableaux dans le chœur. — Embellissement de l'autel. — Statue de la Vierge, en argent massif, de trois pieds de haut. — Stalles de chœur et rampe du refuge. — Son goût pour les lettres. — Chronogramme placé à Wœstine. — Son dévouement religieux aux blessés, pendant la bataille. — Peintures qui le représentent monté sur un cheval blanc, parcourant le lieu du combat. — Ses conseils sont utiles au succès de la bataille. — Grande porte élevée à Wœstine, pour y placer le

1688—1717 chronogramme et les armoiries de MONSIEUR. — Mort de JOSEPH MAILLARD. — Il est regretté de tous. — MOMELIN LE RICHE, Abbé de Saint-Bertin, bénit sa tombe.

A la mort de GEORGES PETQUAM, le siége Abbatial demeura vacant, du 25 février 1688 au 14 mai suivant [1], à cette époque, Dom. JOSEPH MAILLARD reçut les honneurs de la Prélature.... Dom. JOSEPH, né à Lille, entra au monastère en 1662, sous l'administration de Dom. BERNARD MICHIELS dont il reçut l'habit; il fit de bonnes études et parcourut successivement les diverses charges de la maison ; en 1669, on lui confia le soin de lire sur le marche-pied de l'autel, le chapitre *de Formâ visitationum*, lors de la visite du Vicaire général, Abbé de Cambron. Cinq ans après, sur l'ordre de celui dont il devait plus tard prendre la place [2], nous le voyons appelé à la direction des Dames de Wœstine, poste où il demeura longtemps et où en qualité de Chapelain de cette maison, il se distingua par son zèle éclairé, sa pénétration et son activité dans l'exercice du bien : il était là, en 1677, lorsque le 4 mars, PHILIPPE DE FRANCE, Duc D'ORLÉANS, vint faire le siége de la ville de Saint-Omer ; Dom. MAILLARD fut au-devant du Prince (9 avril), au moment où il se rendait à la rencontre du général ennemi, volant au secours de la ville assiégée, il lui offrit respectueusement de le

[1] Mss de Clairmarais tom. II, pag. 424. lig. 31.

[2] D. GEORGES PETQUAM nomma JOSEPH MAILLARD, à Wœstine, en 1673. — Manuscrit inédit de Deneuville, curé de Sainte-Aldegonde.

loger de son mieux, dans le monastère, il lui fournit si gracieusement tout ce qui était en son pouvoir et notamment, dit-on, des indications si précises sur les positions ennemies, que le Prince généralissime, en reconnaissance, lui accorda sa protection, ce dont le directeur de Wœstine sut adroitement profiter à la mort de GEORGES PETQUAM, pour arriver à la Prélature....

1688—1717

Une fois parvenu au fauteuil Abbatial, qu'il occupa pendant 29 ans, Dom. MAILLARD montra qu'il était à la hauteur de cette dignité, il rétablit la discipline quelque peu relâchée, restaura entièrement sa maison et fit refleurir l'étude des lettres et de la philosophie.

Trois fois député à la Cour, de la part des États d'Artois, en 1689, 1696 et 1698, Dom. JOSEPH déploya le plus grand zèle pour les intérêts de la Province, zèle si bien apprécié, à en croire un auteur presque contemporain, qu'il lui valut le surnom de *Père de la Patrie* [1].

Nommé en 1701, Vicaire général de l'ordre, dans un Chapitre tenu à Citeaux, il fut chargé d'inspecter toutes les maisons Cisterciennes, placées sous la domination de la France, fonction dont il s'acquitta à la satisfaction de tous.

On lui devait le riche cénotaphe en marbre blanc, qu'il fit élever à la mémoire de D. BERNARD MICHIELS, qui dirigea ses premiers pas, à son arrivée dans le

[1] Deneuville. — Histoire m[ss] et inédite de Saint-Omer.

1688—1717 monastère [1], il fit faire le plan officiel de la forêt, avec indication des étangs et des limites, etc. (1689) [2], il plaça une pierre mémorative, avec épitaphe, sur la tombe de Dom. GUISLAIN CAMPION, annaliste de l'Abbaye, mort en 1676, et sur celle de D. GEORGES PETQUAM, son prédécesseur immédiat [3]. De plus, ce Prélat augmenta les revenus et paya les dettes de la communauté [4]. Il commanda au peintre THAON, de Saint-Omer, 15 beaux tableaux pour décorer le pourtour du chœur de son Église, ces tableaux on l'a vu, représentaient les miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Par les soins de l'Abbé, le chœur fut en même temps pavé en marbre et on plaça au maitre-autel, une magnifique *devanture* (sic), dont le fond était en glaces fines de Venise, avec encadrement en moulures, fleurons et autres ornements en argent massif, les gradins et les canons étaient en même métal.... Dom. MAILLARD, après avoir déplacé le *presbyterium* et entouré le chœur de grilles sculptées, décora également l'autel de la Vierge, d'une superbe statue, en argent massif, représentant la Sainte-Mère de Dieu, cette statue avait 3 pieds de hauteur, il y ajouta un grand calice richement travaillé et du même métal, avec des bas-reliefs représentant les figures de la Sainte-Eucharistie. La prévoyance de l'Abbé, embrassait tout, les petites

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 283.
[2] Plan de la forêt de Rihoult, en 1686. — Planche x au 1er vol.
[3] D. Bertin de Vissery, tom. II, pag. 424.
[4] Dutems, Hist. du Clergé de France, tom. IV, in-8°, pag. 230.

comme les grandes choses, il chargea PHILIPPE DYONKER, artiste sculpteur de Bruges (1705), de remplacer les stalles placées dans le chœur en 1437, par JEAN GHEERS, 31[e] Abbé, et de faire la belle rampe en bois de chêne, que l'on voyait encore il y a peu de temps, dans l'ancienne maison de refuge de la communauté, à Saint-Omer [1].

1688—1717

Plein de goût pour l'étude des belles lettres qu'il possédait à fond, nous le voyons également accroître la bibliothèque de bons et de nombreux ouvrages. C'est à lui que l'on attribue ce chronogramme flatteur, qui fut placé par ses soins, sur le fronton de la porte de l'Abbaye de Wœstine, à la suite de la bataille de Cassel.

VN DeCIMA APRILIS FVGIVNT PROSTRATI BATAVI

A FRATRE REGIS.

MDCLVVVVIIIIIII.

Mais ce qui alors attira à JOSEPH MAILLARD, la reconnaissance publique, et ce qui mérite d'être particulièrement rappelé, c'est le dévouement extraordinaire qu'on lui vit déployer au moment de la sanglante rencontre, dont les pleines de Cassel furent

[1] Cette rampe que nous avons encore vue debout était, ainsi que l'escalier, en beau bois de chêne, de la forêt de Clairmarais, elle était artistement travaillée, on y voyait des sculptures indiquant des lions, des anges, des raisins, des épis de blé, etc., et il est à regretter que malgré nos prières et nos réclamations ce remarquable morceau de sculpture soit sorti du pays.... On nous a assuré qu'il avait été vendu et envoyé à Boulogne-sur-mer, en 1860.

1688—1717 le glorieux théâtre ; d'une agilité sans pareille, on le voyait bravant le danger, partout où son ministère pouvait être utile ; à pied, à cheval, le crucifix à la main, il portait sans relâche les secours spirituels aux blessés, consolant les mourants, confessant ceux qui se préparaient au combat, absolvant ceux qui à l'heure dernière, imploraient son assistance. Grâce à lui, les secours de la religion faisaient rarement défaut. Sur tous les points on admirait ce ministre de Dieu, bénissant au nom de Jésus-Christ et remettant les péchés [1]. Un tel dévouement ne valait-il pas la reconnaissance du Prince qui, plus tard, lui fit accorder la juste récompense qu'il avait si bien méritée ?....

La tradition rapporte que les peintures du temps représentant [2] la mémorable bataille de Cassel, n'oubliaient jamais d'y faire figurer le moine de Clairmarais, monté sur un cheval blanc et suivant les armées pour exercer les devoirs de son ministère.... Elle va même jusqu'à dire, que les informations de Dom. Maillard, qui connaissait parfaitement la topographie locale, n'auraient peut-être pas été étrangères au succès de bataille ?....

Inscrivons ici, à cet égard, une intéressante lettre

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 414.

[2] Nous croyons avoir dit ailleurs, que deux superbes toiles dues au pinceau de Vandermeulen, représente la bataille de Cassel et le siége de Saint-Omer ; les originaux de ces tableaux sont au musée de Versailles ; deux bonnes copies obtenues du gouvernement par les soins de notre regrettable confrère M. Jules Saint-Amour, décorent la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer.

à peu près contemporaine, autographe et inédite dont l'original est sous nos yeux. Elle paraîtra peut-être un peu crue dans quelques expressions, mais nous tâcherons de les adoucir en demeurant, néanmoins, fidèle dans nos citations?....

1688—1717

Monsieur et tres cher ami.

« Je ne serois point faché d'avoir tardé si long-
« tems a répondre a la lettre dont vous avez bien
« voulu m'honorer, si j'avois la satisfaction de vous
« procurer des connoissances particulieres et des
« details circonstanciés que vous souhaiteriez avoir
« de la fameuse bataille dont vous parlez. Messieurs
« de Clair-marais ont effectivement plusieurs manus-
« crits dont quelqu'un (sic), dit-on, sont assez esti-
« més ; mais aprés toutes les recherches possibles,
« on n'a rien trouvé qui eut le moindre rapport a la
« bataille d'Azincourt. Probablement que l'on aura
« confondu dans le récit qu'on vous a fait ; peut-
« être vouloit-on dire quelque chose de relatif a la
« bataille de Cassel donnée dans le voisinage de
« cette Abbaïe en 1677, ou Monsieur frere du Roy
« commandoit en personne et a remporté une vic-
« toire complette sur le Prince d'Orange dont l'ar-
« mée ne pouvoit être attaquée avec succès que par
« un seul éndroit, que les généraux François, n'aiant
« pû le decouvrir, ignoroient entièrement ; ce fut
« M. Maillart, Religieux de Clair-marais et direc-
« teur alors des Dames de Wœstines qui fut trou-

1688—1717 « ver le général françois et lui indiqua le seul moien
« qu'il y avait pour s'assurer une victoire. On pro-
« fita heureusement de cet avis. L'ennemi fut battu
« a platte couture, et pour récompense, M. Maillart
« fut fait Abbé de cette Abbaïe. Voila l'époque et la
« tradition de cette bataille qui se trouve représentée
« dans le plan original qui en a été fait, encore exis-
« tant aujourdhui a l'Abbaïe, on remarque toujours
« le directeur monté sur un cheval blanc tantot a
« côté et accompagnant Monsieur dans différents
« endroits de son armée, tantôt parcourant les rangs,
« tenant son cheval par la bride, exhortant les pau-
« vres blessés moribonds et leur donnant des abso-
« lutions a droite et a gauche ; on y remarque encore
« quelque chose de fort curieux et bien digne d'un
« soldat françois victorieux. Un moulin se trouvant
« sur une partie du terrein qu'occupoit l'armée en-
« nemie, un soldat, a la poursuite de cette armée
« qui avoit abandonné le champ de bataille et se
« retiroit en désordre, pressé d'un besoin ....,
« ne trouva point de lieu plus propre ....
« que de s'aller percher au haut d'un volant du
« moulin, le .... tourné vers les fuiards. »

A ces détails, qu'on voudra bien nous pardonner, les annalistes ajoutent, que ce fut sur la demande de Dom. Maillard, que l'Abbesse de Wœstine, fit élever tout exprès, la grande porte de la basse-cour de son couvent, pour y placer l'historique chronogramme, avec les armes de Monsieur, soutenues sur un fais-

ceau de boulets de canon [1], en souvenir des glorieux faits d'armes accomplis sous ses murs.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que Dom. MAILLARD mourut, le 16 février 1718, après une longue et fructueuse administration, emportant les regrets universels de tous ceux qui avaient pu le connaître et l'apprécier [2].

MOMELIN LE RICHE, 78e Abbé de Saint-Bertin, a qui D. JOSEPH MAILLARD avait donné la confirmation Abbatiale (1706), vint à son tour mêler ses larmes aux larmes publiques, en bénissant la fosse et en rendant les derniers devoirs au 51e Abbé de Clairmarais.

[1] Mss de Clairmarais, tom. II, pag. 414.
[2] Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 283.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. ANTOINE III DE LA HOUSSAYE, 32e ABBÉ.

(1718-1719).

Avènement : 1718
Mort : 1719

SOMMAIRE :

Les documents manquent. — Nomination d'ANTOINE DE LA HOUSSAYE, de Saint-Omer. — Sa bénédiction. — Son installation. — Il se rend aux États et y meurt. — Sa sépulture.

Ici les documents biographiques nous font presque totalement défaut, nous trouvons bien peu de choses sur le compte du successeur de JOSEPH MAILLARD.... Ce que nous savons, c'est qu'à la suite d'une courte vacance Abbatiale, ANTOINE DE LA HOUSSAYE [1] fut promu régulièrement à sa place.... ANTOINE appartenait à une famille noble de Saint-Omer : le 3 octobre 1718, il fut nommé Abbé du monastère de Clairmarais, dont il portait l'habit : confirmé par l'Abbé de Clairvaux, il reçut la bénédiction Pontificale le 23 avril 1719, des mains de Monseigneur FRANÇOIS DE

[1] Hist. du Clergé de France, tom. IV. pag. 230. — Gallia Christiana. — Mss inédit de Deneuville, exemplaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, pag. 304.

1718–1719 VALBELLE, de Tourves, Évêque de Saint-Omer [1], et fut intrônisé solennellement dans son Église, en présence de Dom. MOMELIN LE RICHE, 78e Abbé de Saint-Bertin, et de D. IGNACE DELFOSSE, 37e Abbé de Loos (1704-1723) [2].

A peine installé, le nouvel Abbé de Clairmarais, qui n'était probablement pas sans mérite, fut appelé aux États d'Artois dont il était membre de droit, occupant le dixième rang dans l'ordre du Clergé [3], mais il n'eût pas le temps de s'y faire apprécier, ni de rendre des services ; il mourut subitement à Arras pendant la session, le 19 septembre 1719, au bout de 11 mois et après quelques jours de gouvernement. Le lendemain, ses dépouilles mortelles furent rapportées dans son Abbaye, où il fut inhumé le 22, avec les honneurs d'usage [4]. Cette mort imprévue inspira des regrets et fit naitre la crainte de le voir remplacé par un Abbé commendataire....

— Nous avons retrouvé depuis peu, les armoiries de la famille DE LA HOUSSAYE. Nous les reproduisons planche VII, n° 4.

[1] Monseigneur FRANÇOIS DE VALBELLE, de Tourves, fils de JEAN-BAPTISTE, Marquis de Tourves, Baron de La Tour, et de MARGUERITE DE VINTIMILLE, Abbé de Pontron, aumônier du Roi et maître de son oratoire, était Doyen de Saint-Omer, lorsqu'il en fut nommé Évêque, le 1er novembre 1708. Il reçut l'Onction Épiscopale, le 6 avril 1719 et mourut le 17 novembre 1727, âgé de 64 ans, après avoir maintenu et augmenté les fondations charitables de son prédécesseur. — (Hist. du Clergé de France, tom. IV, pag. 209).

[2] Grand Cartulaire de Dom. de Witte. — Les Abbés de Saint-Bertin, t. II, p. 383. — Hist. de l'Abbaye de Loos, par Lucien de Rosny, p. 136.

[3] Bultel, notice d'Artois, pag. 216.

[4] Mss inédit de Deneuville, curé de Sainte-Aldegonde, pag. 304.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. ANTOINE IV FINÉ DE BRIANVILLE, 53[e] ABBÉ.

Avènement : 1719
Mort : 1734

(COMMENDATAIRE).

(1719-1734).

SOMMAIRE :

Dom. FINÉ DE BRIANVILLE, était à Arras à la mort de Dom. DE LA HOUSSAYE, il fait des démarches pour lui succéder.— Il est nommé par la médiation du Comte DE BROGLIO. — La communauté est peu satisfaite de ce choix, mais elle ne le fait pas paraître. — Installation de cet Abbé.— Il administre 15 ans. — Absence de renseignements sur son compte. — Il a le goût de l'étude. — Il aime peu la solitude.— Il meurt à Paris, de chagrin d'avoir perdu un procès et du regret de se voir forcé de retourner dans son monastère. — L'Abbaye criblée de dettes. — Note sur le refuge de Saint-Omer.

Ce qu'on redoutait arriva.

Dom. FINÉ DE BRIANVILLE, religieux et Prieur de Cercamp, se trouvait à Arras en même temps que l'Abbé de Clairmarais; à peine ce Prélat avait-il rendu le dernier soupir, que déjà le prévoyant et ambitieux Prieur s'était mis en mouvement pour

1719—1734 obtenir sa succession, il avait eu, jadis, de bonnes relations avec le Comte DE BROGLIO, qui longtemps avait campé à Cercamp pendant la campagne de 1713, il ne laissa pas échapper cette occasion de le lui rappeler en implorant sa protection.... Cette démarche réussit, Dom. FINÉ fut appelé à prendre la place d'ANTOINE DE LA HOUSSAYE, par nomination directe du Roi, en date du 23 septembre 1719 [1].... Cette décision inopinée, on le conçoit, fut peu agréable au monastère, généralement peu disposé, et pour de bonnes raisons, en faveur des commendataires; pourtant on eut l'air de subir ce choix, de bonne grâce.

D. ANTOINE DE BRIANVILLE reçut la bénédiction, le 16 juin 1720, de la main de Monseigneur FRANÇOIS DE VALBELLE, Évêque de Saint-Omer, et prit immédiatement possession de son siège, qu'il occupa pendant 15 années, sur lesquelles nous n'avons pas de documents. Toutefois, ce qu'on en sait, il faut bien le dire, semble, peut-être, suffisant pour ne pas laisser le désir d'en connaître d'avantage [2].

Ce Prélat, d'origine Picarde, comme son nom semble l'indiquer, paraissait avoir le goût des lettres, il donna à la bibliothèque de son Abbaye divers ouvrages, notamment : *La Liturgie sacrée ou l'antiquité des mystères est expliquée* [3]. Mais en échange,

[1] Dutems, tom. IV, pag. 230. — Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag 383. — Deneuville, curé de Sainte-Aldegonde, fixe dans son manuscrit inédit, la nomination d'ANTOINE IV, au 27 septembre au lieu du 23.

[2] Mss de Deneuville, exempl des Antiquaires de la Morinie, p. 301.

[3] Trois volumes in 8°, Paris, 1617. — Nous avons eu sous les

il semble aussi avoir eu peu de goût pour la solitude 1719—1734
et pour la vie religieuse : un écrivain contemporain [1], nous apprend qu'il mourut à Paris, en 1724, des suites d'une hydropisie, causée, dit-on, par le chagrin d'avoir perdu un procès de prérogatives, contre l'Évêque de Saint-Omer...., et aussi, dit-il, par le chagrin plus grand encore, de se voir forcé, dès lors, de résider dans son Abbaye, ce qui était peu agréable pour lui, et ce qu'il n'avait guère fait jusques-là [2]....

Le même chroniqueur ajoute qu'à sa mort, il laissa son monastère criblé de dettes et *dans un état pitoyable* [3].

yeux cet ouvrage portant ainsi la suscription autographe du donateur : *F. Ant. de Brianville, dedit communi Bibliothecæ de Claromarisco.*

[1] Deneuville, curé de Sainte-Aldegonde.

[2] Idem, idem.

[3] Dom. Antoine de Brianville habitait constamment la maison de refuge Saint-Omer, qui paraissait avoir été restaurée de son temps et peut être pour son usage, autant que nous avons pu en juger, en 1850, avant quelle fût détruite et transformée en atelier de marbrerie. Les pignons étaient de l'époque de transition, on remarquait qu'ils étaient postérieurs à la domination espagnole, les parquets étaient tous en chêne, les cheminées en marbre portaient l'image du soleil emblématique de Louis XIV, dans les appartements que devait occuper l'Abbé (partie portant les armoiries de Morand Bloeme) : du côté du manège couvert, pour la construction duquel on a emprunté 5 mètres environ du refuge, on voyait encore de beaux plafonds avec des moulures caractéristiques ; les dessus de porte et des cheminées étaient décorées de peintures à l'huile sur toile, dans lesquelles nous avons pu remarquer diverses phases de l'*Histoire de Joseph vendu par ses frères*, avec ces mots : *Ego sum Joseph frater vester.* — Dans une autre pièce carrée, située dans le fond, (la plus belle et la plus fraîche de toutes), on voyait une autre toile représentant le *Sacrifice d'Abraham*, le *Bucher* et l'*Apparition de l'ange*, etc., etc

1719—1734 C'est tout ce que nous en savons, n'est-ce pas assez.... N'est-ce pas trop pour sa mémoire ?....

Ses armoiries nous sont également inconnues.

On y entrevoyait un écu armoirié, paraissant être celui de Dom. DENYS PECQUEUR, 47[e] Abbé de 1639 à 1649.

En face (du côté de l'hôtel des pompiers), se trouvait la salle Capitulaire, dont on a détruit depuis peu les dernières traces ogivales, que nous avons reproduites planche IX (1[er] volume). C'est là, on le sait, que s'accomplirent de mémorables solennités et notamment le sacre de GÉRARD D'HAMÉRICOURT, 69[e] Abbé de Saint-Bertin, 1[er] Évêque de Saint-Omer, etc. [a]

Un peu plus bas, du même côté, sur la rivière, on voyait également encore il y a peu de temps, l'arceau de la porte d'eau où s'embarqua THOMAS DE CANTORBERY, alors que fuyant la persécution, il se rendait au monastère de Clairmarais.... Cet arceau a disparu avec tout le reste.... malgré nos prières pour qu'il fût conservé [b].

Les armoiries de Dom. MORAND BLOEME, 43[e] Abbé, qui ont été transportées dans un nouveau mur de l'atelier de marbrerie, en face de la porte, semblent seules marquer aujourd'hui, la place de l'ancien refuge des enfants de Saint-Bernard, dans la ville de Saint-Omer.

[a] Voir notre Histoire des Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 104 à 152.

[b] Nous rappelons ailleurs le fait important du séjour de THOMAS BECQUET, à Saint-Bertin et à Clairmarais.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. ENGELBERT LE PORC, 54e ABBÉ.

Avènement : 1734
Mort : 1736

(1734-1736).

SOMMAIRE :

Élection d'ENGELBERT LE PORC. — Sa mort. — Son nom est omis dans le *Gallia Christiana* et Dutems. — Il est rétablit, d'après Bertin de Vissery.

Élu, en 1734, après le décès de Dom. ANTOINE-FINÉ DE BRIANVILLE, Dom. ENGELBERT, dont on ignore l'origine, n'a exercé les fonctions Abbatiales que 14 mois.... Il est mort au mois de juin 1736, laissant à ce qu'il nous paraît, l'histoire entièrement muette sur son compte. Son nom même avait été omis par les auteurs de *Gallia Christiana* comme par l'historien du *Clergé de France* [1], nous avons cru devoir le rétablir, d'après le manuscrit de Bertin de Vissery.... Mais ce nom, la date de l'élection

[1] Dutems, tom. IV, pag. 230, lig. 6.

1734—1736 et celle de sa mort, sont tout ce qu'il nous est permis d'offrir à nos lecteurs [1].

Nous reproduisons planche VII, les armoiries que l'on présume être celles d'ENGELBERT.

[1] M^ss de Deneuville. — Idem de Dufaitelle. — Bertin de Vissery, m^ss de Clairmarais, tom. I, pag.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

D. BARTHELEMY DE LA GUETTE, 55[e] ABBÉ. Avènement : 1736 — Mort : 1758

(1736-1758).

SOMMAIRE :

Absence de documents. — BARTHELEMY DE LA GUETTE succède à ENGELBERT, malgré l'Évêque. — Sa mort. — Il fait enlever et transporter aux archives, l'inscription rappelant la consécration de l'Église.

Jusqu'au bout maintenant il faut nous résigner à n'enregistrer que des noms : en l'absence de l'immense lacune laissée par la perte du 3[e] volume des annales de Bertin de Vissery, nous sommes privés de documents ; bornons-nous donc à dire, que BARTHELEMY DE LA GUETTE, moine de Cercamp [1] succèda à ENGELBERT LE PORC, en 1736, et qu'il mourut en 1758.... Cette nomination en commende eut lieu, dit-on, par la haute influence de l'Intendant de la

[1] Hist. du Clergé de France. — M[ss] de Deneuville. — Note Dufaitelle.

1736—1758 Province, malgré une vive opposition de l'Évêque de Saint-Omer [1], qui, dans l'intérêt de la communauté désirait une élection régulière [2].

Un chroniqueur nous apprend [3], que sous l'administration de ce Prélat, on enleva du chœur de l'Église abbatiale, à cause de sa vétusté, une inscription latine rappelant la consécration faite, le 20 juillet 1466, par l'Évêque de Juliers.... Cette inscription fut alors transportée aux archives de la communauté (1749).

On n'en sait, où plutôt nous n'en savons pas davantage.

— Nous donnons planche VII, n° 6, les armoiries de ce Prélat.

[1] Joseph-Alphonse de Valbelle, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi, avait été nommé à l'Évêché de Sarlat qu'il refusa pour devenir coadjuteur de son oncle François de Valbelle, sous le titre d'Évêque *in partibus* d'Hiéropolis. Il fut sacré le 11 du mois d'avril 1723, et entra en jouissance de l'Évêché de Saint-Omer, en 1727, il y mourut, le 13 juin 1754, âgé de 70 ans, après avoir continué les fondations de ses devanciers. Il fut inhumé avec eux dans la chapelle de l'Abside, à la Cathédrale, où un marbre mémoratif, journellement foulé par les visiteurs, rappelle encore leur souvenir.

[2] Note manuscrite Dufaitelle.

[3] D. Bertin de Vissery.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. IGNACE HÉMART, 56ᵉ ABBÉ.

Avènement : 1759 — Mort : 1767

(1759-1767).

SOMMAIRE :

Regrets sur la disparition des documents. — Réflexion. — Naissance de Dom. HÉMART. — Sa filiation. — Il entre au monastère. — Il y exerce diverses charges. — Sa bénédiction. — Joie que cause sa nomination. — Fêtes données à cette occasion. — Qualités d'IGNACE. — Son administration sage et prudente, répare les dommages précédents. — IGNACE, député aux États, y défend les droits de son Abbaye. — Il avait rempli sa mission. — Sa mort, en 1767. — Sa sépulture. — Regrets qu'il inspire. — Pièces de vers à sa mémoire. — Acrostiche chronographique.

Le regret que nous exprimons sur l'absence de documents Biographiques, concernant les derniers Abbés de Clairmarais, se fait encore plus vivement sentir en voyant arriver le nom du 56ᵉ Prélat qui fut placé à la tête de ce monastère.... Ce nom appartient à notre province d'Artois, c'est celui de l'une des plus estimables familles de Saint-Omer et qui compte

1759—1767 de belles alliances.... Cette famille selon toute apparence, n'est pas prête à s'éteindre.... A ce double titre, il serait heureux déjà, de pouvoir rappeler les services des ancêtres pour l'exemple des descendants, sans oublier que, en général, le pays tout entier prend volontiers sa part de la gloire de ses enfants....

Dom. LOUIS-FRANÇOIS-XAVIER HÉMART, en religion F. IGNACE, naquit au château de La Comté, près Béthune, le 12 décembre 1708 ; il était le quatrième fils d'ADRIEN-FRANÇOIS, sieur DE MANURE, Receveur des États d'Artois, et de CATHERINE D'ANVIN [1].

FRANÇOIS voulant se consacrer à Dieu, entra de bonne heure au monastère de Clairmarais, où successivement il remplit diverses charges, notamment celle de Chapelain des maisons voisines, avant de recevoir les honneurs de la Prélature, qui lui furent régulièrement conférés par l'unanimité de ses frères, dont il avait su conquérir l'estime et la confiance [2].

Élu en 1759, il fut solennellement béni, le 7 octo-

[1] Extrait des actes de l'état civil.

ADRIEN-FRANÇOIS HÉMART, décédé en 1710, au Prieuré de Saint-Georges, avait épousé en premières noces, N.... PELET, décédée sans postérité ; en secondes noces, il se maria à CATHERINE D'ANVIN, dont il eut plusieurs enfants, savoir : — 1° ANTOINE, mort Provincial des Récollets, appelé en religion P. de PADE ou PADOUE. — 2° BENOIT, mort Prieur de Gouy en Ternas. — 3° LOUIS, Abbé de Marchiennes. — 4° Dom. IGNACE, Abbé de Clairmarais. — 5° JACQUES-HUBERT, Avocat au Conseil provincial d'Artois, ancien Trésorier de la ville de Saint-Omer. — (Actes et papiers de famille).

[2] Titre contemporain.

bre de la même année par Monseigneur DE BRUNES 1759—1767
DE MONT-LOUET Évêque de Saint-Omer [1].

SEPTIMA OCTOBRIS, SOLENNITER BENEDICTVS.

(1759) [2].

Il entra aussitôt en fonctions, au milieu de la satisfaction générale de la communauté heureuse de voir, cette fois, un de ses membres les plus vertueux, libre-

[1] FRANÇOIS-JOSEPH DE BRUNES DE MONT-LOUET, Vicaire général et Official du diocèse de Dôle. sa patrie, fut sacré Évêque de Saint-Omer, le 12 janvier 1755 ; député du Clergé aux États d'Artois, il avait été délégué à la Cour, fonction à laquelle il fut continué pendant trois ans, sur la demande de tous les ordres de la province : il mourut à Compiègne, le 23 août 1765, dans la 53[e] année de son âge. Les États assemblés à Arras, arrêtèrent dans leur séance du 11 novembre 1765, qu'ils feraient élever à leurs frais, un monument à la mémoire de ce Prélat dans l'Église de Compiègne. — Nous avons sous les yeux la gravure contemporaine de ce monument, avec l'inscription funéraire qui y était tracée.

— Nous donnons aux pièces justificatives une pièce de vers publiée en 1759, à la louange de Monseigneur DE MONT-LOUET, par Dom. THOMAS DELDICQUE, religieux de Clairmarais, à l'occasion de la bénédiction de Dom. IGNACE HÉMART ; cette pièce, imprimée chez FERTEL, la même année, est un véritable tour de force poétique par la série d'acrostiches qu'elle renferme. on y voit 21 vers dont les initiales réunies forment le nom du Prélat ; chacun d'eux forme également le millésime 1759.... On en jugera....

[2] Chronogramme contemporain. — Au moment où Dom IGNACE HÉMART fut appelé à la Prélature, il avait rempli les fonctions de Directeur des Dames de Wœstine et de Blandecques, où il était généralement estimé, ainsi qu'on peut en juger par le distique suivant qui consacre son souvenir :

« *Missus enim ad Monachas, Pastoris munere fungi,*
« *Fungitur, et Monachas, non sine laude regit.* »

1759—1767 ment appelé par elle à la gouverner [1]. Des fêtes furent célébrées à cette occasion....

LÆTABIMVR IN HAC BENEDICTIONE

(1759)

s'écriait un religieux dans un poétique langage,

Festa parare juvat.... Datus est Ignatius Hemart [2]....

Réjouissons-nous de cette bénédiction.... Apprêtons-nous à des fêtes, IGNACE HÉMART nous est donné.

Mais indépendamment de la question de principe, concernant les Abbés pris d'office par le Roi, en dehors de la maison, question toujours plus ou moins irritante et procédé toujours onéreux, toujours peu goûté, on le devine, la nomination de Dom. IGNACE avait réuni tous les suffrages, il était

[1] « *Tandem Clara Palus, votorum reddita compos,*
« *Abbatem è proprio, gaudet adesse sinu....* »

On peut juger par ces deux vers. quelle dut être la pensée des cénobites, en songeant qu'ils venaient d'échapper à un Abbé commendataire ?

[2] Broch. contemporaine, publiée en 1759, à l'occasion de la nomination d'IGNACE HÉMART, elle est intitulée : *Illustrissimo ac Reverendissimo Ecclesiæ Principi, Francisco Josepho de Brunes de Mont Louet, Gallia infulam Audomarensem Donavit, Roma stabilivit, meritum perennabit, quem olim rebus in arduis, non sine sublevamine Armorica consuluit, Artesia consulit, posteritas laudabit, Reverendum in Christo patrem, D. Ignatium Hemart Claro-Mariscensium LVI Antistitem Mitræ impositione solemniter inauguranti, in grati ac gratificantis animi signum pandebat Carmen Heroicum, vovebatque Conventus Claro-Mariscensis. — Audomari, Apud Fertel, Typographum Bibliopolamque Illustrissimi, viâ Samiariorum.— MDCCLIX.*

simple, modeste, bon, de mœurs douces, d'une piété exemplaire et d'un jugement sain ; prudent ami de la paix, énergique défenseur du droit et pratiquant le premier ce qu'il prescrivait aux autres ; tel est le tableau que l'on nous fait de cet Abbé : 1759—1767

« IGNATIUM pietas nunquàm moritura coronat....
« Condecorant mores ingenium que sagax.
« ....
« Tutor inoffensæ pacis et author erit....
« Atque tenax recti, vità que modestus in omni.
« Quid deceat fratres, actibus ipse notat [1].... »

Le nouveau Prélat réunissait donc toutes les conditions de succès ; une administration sage et régulière arrivait à propos ; les torts causés, par les précédents Abbés commendataires, avaient besoin d'être réparés, la règle était relâchée, le temporel de la maison se trouvait singulièrement amoindri et les ressources dispersées, les temps étaient sombres, la tâche difficile, D. IGNACE était à la hauteur de sa mission ; par son esprit d'ordre il sut accomplir son mandat et justifier les espérances qu'il avait fait concevoir, le doigt de Dieu était là, dit le poète [2].... Au bout de quelque temps, les choses avaient changé de face, la discipline était insensiblement revenue : à l'exemple du maître, l'ordre, l'économie avaient reparu dans les dépenses.

Député du Clergé aux États, IGNACE HÉMART sou-

[1] Pièce contemporaine, in-4°, p. 13, 14, 15, 16.— V. aux preuves.
[2] Dom. Thomas Deldicque, pag. 14.

1759—1767 tint avec succès les intérêts du pays, comme les droits de son monastère.

« Missus est ad proceres ut Clari Jura Marisci
« Servet, conservat, nec sine Laude regit. »

On pouvait, dès lors, espérer des jours plus sereins: mais il était écrit, que celui qui avait ranimé toutes ces espérances, ne devait pas demeurer longtemps à la tête de la maison. A son tour, il était à la veille de la quitter pour une patrie meilleure, où l'attendait la récompense d'une vertueuse vie....

Dom. IGNACE mourut, en 1767, au bout de neuf années d'une administration laborieuse et utile, il emporta dans la tombe, les légitimes regrets de tous ceux qui avaient pu le connaître et l'apprécier, ceux surtout de ses confrères ; il reçut la sépulture dans le sanctuaire de son Église, où une inscription funéraire rappela sa mémoire, jusqu'aux mauvais jours du renversement du temple de Dieu....

Nous inscrivons *in extenso* aux pièces justificatives, les vers que le moine Dom. THOMAS DELDICQUE a consacré à IGNACE HÉMART. C'est là que nous avons puisé nos indications [1]....

En attendant, consignons ici un acrostiche historique et chronographique qui semble avoir sa place toute marquée dans notre Biographie Abbatiale ; elle sort de la même plume qui paraît fort exercée à ces sortes de jeu d'esprit, si en usage chez nos pères.

[1] Pièces justificatives, pag. 806 et suivantes.

CHRONICA ACROSTICA [1].

IgnatIo heMart sIt DeCVs aC gLorIa

hoDIe InfVLaM aCCIpIt.

(1759).

In haC præCLara DIe VobIs DesIDerata,
GaVDete, CLaro-MarIsCenses, In IgnatIo :
NobILIs hIC fLos bernarDInorVM fLoret,
AppLaVDIte eI Canentes CarMIna pIa ;
TaLI præsVLe DeLeCtarIMInI.
ILLVM Constanter DILIgIte.
Vos etIaM Constanter DILIget ILLe :
SanCto patrI bernarDo sIMILIs faCtVs,
HIC MIranDa sVa pIetate pLaCebIt :
ELeCtVs a soCIIs In præsIDeM,
MItIs erIt aC pLaCIDVs ;
ADIMpLebIt prIor præCepta, qVæ præsCrIbet.
ReLIgIo pIa beneDICat hVnC patreM,
TaLI patrI ChrIstVs DabIt CoronaM [2].

— Ignace Hémart portait les armoiries de sa famille : elles étaient d'argent à 5 faces de sables avec cette devise :

Candide et Rectè [3].

[1] *R° admodum in Christo Patri, amplissimo que Domino Ignatio Hemart, antiquissimi ac celeberrimi Monasterii Beatæ Mariæ de Claromarisco ordinis Cisterciensis sexto supra Quinquagesimum Abbati meritissimo, in solemni inaugurationis suæ die diuturnum et Felix Regimen gratulabundus apprecabatur conventus Claromariscensis.*

[2] D. Thomas Deldicque, R. P. Claromarisci Accinnebat. (Brochure contemporaine, in-4°, p. 16). — Note autographe d'Ignace Hémart.

[3] Voyez planche VII, n° 7. — Le dessin ancien ne porte pas la devise.

PIÈCES JUSTIFICATIVES CONTEMPORAINES DE L'ADMINISTRATION D'IGNACE HÉMART.

In gLorIaM franCIsCI De brVnes.

Magne Dei Pastor, Morinensis gloria gentis !
Prælatum tellus nondùm te nostra videbat :
Intereà nostra rumor penetraverat aures,
Advenisse virum doctrinâ et origine clarum,
Quem decorant mores, qui Relligionis amore
Solatur tristes, miseros juvat, implet inanes ;
Una mihi tunc spes, spes una sodalibus in te :
Jamque hoc tempus adest, nec nos spes longa fefellit.
Bartholomœus erat nobis Præsulque paterque,
Cui dùm vita fuit, nos terque, quaterque Beati
Viximus : ille Dei fatis ubi cessit acerbis,
Ipsa perire etiam tanto cum Præsule visa est
Clara-Palus, certòque perisset, ni inclyte Præsul
In te unum conversa oculos mentesque tulisset ;
Nôrat enim (quis et in toto jam nesciat orbe) ?
Quanta tibi modò apud proceres sit facta potestas ;
Tunc igitur jungens et amans confundere luctus
Ipse tuos nostris, quidquid fuit utile nobis
Suasisti : memini, nec te meminisse pigebit,
Illi charus eras, tibi charus et ille vicissìm ;
Inter vos Thesea fides, erat una voluntas :

Non sic Euryalus Nisum dilexit amicum,
Non sic Tyndaridas conjunxit gratia fratres ;
Quos prior est mirata, sequens mirabitur ætas.
Vos quoque venturi, si quid mea Carmina possunt,
Vos, inquam, seri laudabunt sæpè nepotes.
Quid mirum nostris si tam citò rebus adesses !
Integra namque fides tempus servatur in omne,
Nec vivis annexus amor meminisse sepultos
Desinit, in prolem transcurrit gratia Patrum :
Hâc tu Prælatum coluisti Bartholomæum,
Hâc etiam post fata colis, nec plus tua curas
Pignora quàm natos, quos liquerat ille monendos
Tutandosque tibi ; quæ te clementia cepit !
Anxia securâ mutasti claustra quietè,
Aspera mutasti placidis, et tristia letis ;
Cantare ergò juvat, festos juvat edere plausus :
Et quid dissimulem ? Vestro succensus honore,
Vestræ laudis amans, nec curarum immemor unquam,
Jamdùdùm meditata tibi, jam Carmina solvam ;
Carmina jure dabo raros testantia mores,
Utque tua, ô Præsul, venientia sæcula cantent
Facta, ego facta canam : quis me finxisse loquetur ?
Ne tandem, Præsul, quamvis insit tibi majus
Eloquium, fandique opibus sublimis abundes,
Sperne coli leviore lyrâ : vaga cingitur astris
Luna, et in oceanum rivi cecidêre minores.
Felix illa Dies, cùm te Brittannia nobis
Prælatum misit Morinensi in Sede locandum,
Illustri in Cathedrâ, quâ plurima sæcula, tantùm
Virtute illustres et stirpis origine clari
Sederunt ; Francisce, sequi non degener ardes,
Quos pietate tuâ, quos et natalibus æquas :
Quidquid enim affectant alii fingique laborant,
Hoc tibi dat natura : et quæ divisa Beatos
Efficiunt, velut hunc pietas, hunc copia fandi,
Illum nobilitas, illum solertia juris,
In te mista fluunt : nec quæ comitatur honores

Ausa tuam est leviter tentare superbia mentem ;
Nam quamquam antiquis procerum benè fulta triumphis
Stat fortuna domûs, et avi numerantur avorum :
Majorum, tua, non titulis innixa recumbit
Gloria, sed virtute potens anteire parentes
Certat, sicque tenens Christi vestigia dicis :
Stemmata quid faciunt ? non stemmata vana requiro,
Stemmata nulla mihi nisi quæ parit unica virtus.
Mens tua sublimis suprà genus eminet ipsum,
Congaudet Cœlum, mirans lætatur et orbis,
Posteritasque legens meritò tua facta probabit.
Ut calidus summo Phœbus resplendet olympo,
Sic virtute tuâ luces, ardescis ubique :
Quæ non lis mordax, quæ non petulantia vulgi,
Te viso, lenita cadat ? Jam vidimus ipsi ;
Quos ratione nequis convincere, vincis amore.
Tu columen fidei, tu sanctæ buccina legis,
Instruis ignaros in lege et lumine Christi ;
Te pia Devotus, te Doctus mira loquentem,
Te matura senex audit, te justa Senatus.
Si des jussa, rogas, et risu dura benigno
Imperia emollis, Francisce, timesque timeri.
Ergò alii noceant miseris, optentque timeri ;
At tua supplicibus domus est assueta juvandis ;
Undè velut pullos servat Gallina sub alis,
Sic quoque tu natos solertior undique servas.
Da veniam, plusquàm possit mea musa, mereris :
Credebam collem, sed adest mihi mons superandus,
Mons superandus adest, mihi Mons-Laudatus in ævum.
Perge animosa tamen, mea musa, beare Patronum,
Perge sonare lyram, Franciscum perge beare ;
Cætera cur sileas ? nec enim meminisse nocebit,
Hoc Patrocinio quid non sperare juberis ?
Justa Bilanx dat cuique suum : sic justus ubique
Franciscus (notum est) si quos præponit ovili,
Non genus, at meritum quærit : felicibus indè
Ingeniis aperitur iter, despectaque musæ

Colla levant, opibusque fluens et pauper eodem
Nititur ad fructum studio, cùm cernat uterque
Quod nec inops jaceat probitas, nec inertia surgat
Divitiis, proprio sed virtus parta labore
Præripit emeritum invidiâ spectante bravium.
Quid plura ? ô PRÆSUL, virtutum ità fundis odores,
Ut tibi jam totum confurgat fama per orbem,
Conveniantque tuas cupidi componere laudes
Undique ; quique canunt vincto pede, quique soluto :
Et quis non caneret ? te Patrem rebus in Arctis
Cognoscunt inopes viduæ, miserique clientes,
Te nimiùm felix clerus, te plebs Morinensis
Unanimi vigilem Pastorem voce fatentur ;
Sed te (vera loquar) multò felicior ipsa
CLARA-PALUS verùm Patronum non modò novit,
At, FRANCISCE, suum novit quoque te esse parentem ;
Nam viduata, modò per te rediviva vigebit.
IGNATIUM siquidem nobis flagrantibus ultrò
Legitimum Abbatem majorum more creatum
Jam tua sacra manus cruce signans jam benedixit :
Annulus est digitis, crux aurea pectus adornat,
Fertque pedum manibus redimitus tempora Mitrâ.
Quæ, FRANCISCE, tibi pro tantis munera curis
CLARA-PALUS reddet, memori quas pectore grates ?
Munera sint grates, grates modò sint pia vota :
Tunc etenim meriti morietur gratia vestri,
Cùm tellus refluo haud stabit circumdata fluctu,
Parsque eadem Cœli zephiros emittet et auras,
Aut Romana pius contemnet templa Sacerdos :
Parva quidem sunt hæc, sed nunquid inutile munus ?
Absit : FRANCISCE, his gratum testamur amorem.
Vive diù : nostri, Cleri, Populique Patrone :
Vive diù felix, imple virtutibus annos
Quos dabit Omnipotens, his vita beata paratur
Quam tibi CLARA-PALUS, Clerus, Populusque precatur.

tIbI, antIstes, CreDItas Longo teMpore pasCas oVes.

CHRONICA ACROSTICA.

antIstItI franCIsCo De Mont-LoVet.

sIt DeCVs aC gLorIa sIs seMpIterna.

(1759).

FeLICes MorInenses gaVDete hoC antIstIte,
RegI ChrIsto soLI serVIens aDferet paCeM :
ACqVIsIIt oMnes Dotes ab apostoLo CItatas ;
NaM sobrIetate aC nobILI peVDentIa poLLet,
CastItate aC LenI MoDestIa VIget ;
Interea DoCet Ignaros trIstIVM ConsoLator :
SIbI DIrVs, CœterIs CLeMens,
CVnCtIs Ita se ostenDIt affabILeM,
Vt oMnes LætI InDesInenter ConCInant,
SapIentIa spLenDesCIt qVasI saLoMon aLter.
DespICIens terrestrIa Vere aMat CæLestIa,
EMInet InsVper DoCtrIna CeLebrI :
MIranDa pIetate aC benIgna CharItate repLetVs,
OVes CorDe pLaCIDo DIrIgIt ;
NobILIs aC aMICVs artesIæ Defensor,
TVtos reDDIt CLIentes ConfIDentes sIbI :
LargA ManV InDIgos perfeCte refICIens,
OMnIbVs (sI fas sIt DICere) pLaCet.
VereDICent oMnes : Is antIstes CeLebrIs
ErIt seMper Inter epIsCopos nobILe DeCVs :
TaLI epIsCopo Det præMIa ChrIstVs.

LÆTABIMVR IN HAC BENEDICTIONE :

IGNATIO PRÆLATO DAT TIARAM FRANCISCVS.

Tandem CLARA-PALUS votorum reddita compos,
    Abbatem è proprio gaudet adesse sinu.
Festa parare juvat, datus est IGNATIUS HEMART,
    Grande decus nostri, præsidiumque domûs.
O nove Dux, nova Lux, CLARI nova stella MARISCI !
    Quî tuus à nobis ritè coletur honos?
Gaudia festivo populus testatur amictu,
    Nec mirum, populi crederis esse pater ;
Crederis, et meritò, quippè omnibus omnia factus,
    Cunctos cum merito lætificare venis.
Nunc agite, ô musæ ! IGNATII deducite laudes,
    Dulcia concinnis plectra parate modis,
Linquite parnassum, CLARUM properate MARISCUM,
    Præsul amandus adest, ingeminate melos.
Inferiore licet serpant mea metra cothurno,
    Fas mihi sit Musis associare Lyram.
Solo tuas taceat quæ non amat edere laudes
    Vox, mea in IGNATII laude perennis erit.
O nemora, ô saltus, ô juncti saltibus amnes,
    Murmure dulcisono plaudite Pontifici !
IGNATIUM pietas nunquàm moritura coronat,
    Condecorant mores, ingeniumque sagax.
Cernite quàm blando se ostendat amabilis ore
    Majestas, Monachis non metuenda suis.
Cernite quàm puro rutilet sub pectore virtus,
    Non reputata sibi, sed reputanda nimis.
Hic gravis alloquii leni moderamine pollens
    Tutor inoffensæ pacis et author erit ;

Quippè Deo plenus faciem moresque pudicos
Induit, et tutam monstrat ad astra viam :
Atque tenax recti, vitâque modestus in omni,
Quid deceat fratres, actibus ipse notat.
O Præsul verè sapiens et magnus utrimque es !
Qui facienda doces, quique docenda facis.
Quàm benè **Rex Lodoix** meritum compenset, et ipse
Quam benè sustineas, qui neget ecquis erit !
Tu Deus arcani qui pectoris intima lustras,
Quem latet humani nulla latebra sinus,
Tu Deus Ignatii meritum cognoscis, et imples
Donis ; nam digitus cunctipotentis ibi est.
Ut tua laus crescit, sic nobis gaudia crescunt
Gaudia temporibus non minuenda malis.
Clara-Palus si fortè dolet patrimonia sparsa ;
Tristitiam minuunt gaudia grata tui.
Et verò melior tecum fortuna fuisset,
Nî foret illa bonis durior, æqua malis.
Sed quid in ærumnis tristis mea musa moraris,
An non divitiis plus valet Ignatius ?
Accipe Pontificale pedum, cui Christus ovile
Credidit, et Mitræ te sacer ornet honos.
Annulus articulos adamante coruscus et auro
Stringat, ut æternum nos tibi stringat amor.
Crux quoque lux extet, lacrymarum in valle vaganti
Sit tibi Dux, stigios hâc Duce vince Duces.
Congaudete Patri, Fratres, et dicite mecum :
Fallimur, aut talem sæcula rara ferent ;
Vindicat ille sibi titulos Patrisque Ducisque.
Plenus amore Pater, Dux quoque honore potens.
Qui quòd amet vulgare sat est, quòd dignus honore.
Non tantum socii, regia scripta probant.
Quid modò non liceat de ipso sperare, Paternis
Qui gaudet titulis, nomen et omen habens ?
Vivat, iò, vivat super omne et tempus et ævum,
Vivat, qui tibi nos fœdere junxit amor !
Non sibi, sed superis fidens Ignatius omne
Quod sibi commissum ritè peregit opus.

Adfuit et cunctis ejus prudentia rebus,
    Hic placuit Monachus, Duxque Paterque placet.
Missus enim ad Monachas Pastoris munere fungi,
    Fungitur, et Monachas non sine laude regit.
Missus et ad proceres et CLARI jura MARISCI
    Servet, conservat, nec sine laude redit.
Lectus in Abbatem communi voce suorum,
    Præficitur domui, nec sine laude præest.
Quem si fata virum servant, (quod mente precamur)
    Suavia pervolvet tempora CLARA-PALUS.
Cætera prætereo, satis est si cernis, amabis,
    Sivè Patrem spectes, Pontificemve colas.
Heùs quid in IGNATII subitò mea laudibus hæres
    Musa, nequis forsan digna referre satis?
At ne vana refer, sed dic pro laudibus illud :
    Deficit in laudes, ars mea victa, tuas.
O qui sidereas habitas, Rex maxime, sedes !
    IGNATIUM nobis tempus in omne tege.
O Regina poli ! vestro succurre clienti,
    Ut sibi commissas pascere possit oves.
Vos quoque cœlicolæ, quibus est sapientia curæ !
    IGNATIUM tuto cingite præsidio.
Nestoreos nobis postquàm devixerit annos,
    Angelicis alis splendidus astra petat.

CœLI beneDICant IgnatIVM.



D. MARTIN TIRANT
44.e Abbé de Clairmarais



D. EDMOND TIRANT,
51.e Abbé de Clairmarais.

Imp. Robaut à Douai

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. EDMONT TIRANT, 57[e] ABBÉ.

Avènement : 1767
—
Mort : 1782

(1767-1782).

SOMMAIRE :

EDMOND TIRANT, dont il ne reste guères que le nom, succède à Dom. HÉMART. — Sa famille. — Son origine. — On pense qu'il fut commendataire. — Sa prodigalité. — Titres correspondants à l'administration de Dom. TIRANT.

Dom. EDMOND TIRANT est encore un de ces Abbés dont il ne nous reste, à peu près, que le nom [1].... Il semble qu'en se rapprochant de nous, les personnages dont nous nous occupons devraient être mieux connus.... Par une singulière interversion, c'est ici tout le contraire, les documents anciens ont été conservés, les plus modernes ont échappé à nos recherches.

Ce que l'on sait seulement sur EDMOND TIRANT,

[1] M[ss] inédit de Deneuville. ancien curé de Sainte-Aldegonde, à St-Omer au XVIII[e] siècle.—Dutems. Hist. du Clergé de France, t. IV.

1767—1782 c'est qu'il fut nommé à la place d'IGNACE HÉMART, il y a aujourd'hui un siècle (en 1767) ; on a des raisons de croire aussi qu'il appartenait à la même souche que son homonyme Dom. MARTIN TIRANT, 44e Abbé, l'un de ses prédécesseurs dont nous avons rappelé plus haut la biographie : des armoiries identiques et la même devise trouvées sur les portraits de ces deux Prélats [1], nous confirment dans cette pensée. Il paraît également, hors de doute, que Dom. EDMOND était originaire de la Flandre française, s'il faut en croire l'un de ses arrières-neveux [2] ; mais ce que

[1] Un hasard heureux nous a procuré la connaissance de ces portraits, que nous reproduisons d'apres des photographies prises sur des peintures à l'huile, conservées dans la famille de M. le Baron DE FOUCHÈRES, ancien magistrat à Étampes et l'un de nos honorables collègues, auquel nous en devons la gracieuse communication.

[2] En nous adressant avec une obligeance parfaite les copies des portraits de Dom. MARTIN et de Dom EDMOND TIRANT, 44e et 57e Abbés de Clairmarais, notre estimable correspondant M. DE FOUCHÈRES, a eu l'aimable attention d'y joindre à notre prière, quelques notes généalogiques tendant à faire connaître comment ces deux intéressantes toiles de nos Abbés, ont pu se trouver transportées dans une petite ville du département de Seine-et-Oise, par un concours de circonstances qui en ont assuré la conservation. Voici ce que nous y trouvons :

« En 1740, M. BAUDOUIN TIRANT, fils d'un négociant de Lille, où
« il demeurait sur la paroisse Saint-Maurice, et d'une demoiselle
« MARGUERITE CABY, de Saint-Omer, épousa à Châlons-sur-Marne,
« une demoiselle COUSINAT.— BAUDOUIN venait en Champagne pour
« le commerce des toiles de Flandres, il y fit fortune et acheta plu-
« sieurs Seigneuries avec d'importants vignobles Il laissa trois fils
« dont l'un JEAN-AUGUSTE-AIMÉ-PROSPER TIRANT, Seigneur de FLA-
« VIGNY, grand-père maternel de notre honorable correspondant
« d'Étampes.

« En 1770, M. TIRANT DE FLAVIGNY possédait à Ay un vendangeoir
« considérable et les meilleurs crus de Champagne, pourtant il ne
« faisait que des vins rouges, considérant, dit-on, les vins mousseux,
« c'était son expression : *comme un abominable saute bouchon.* —

nous ignorons, c'est s'il arriva à la dignité Abbatiale, par une élection régulière ou par une nomination directement émanée du Souverain, ainsi que trop souvent cela se pratiquait alors, au grand préjudice des maisons religieuses, que pour des raisons de

1782—1786

« Grâce, sans doute, à sa parenté avec EDMOND TIRANT, M. TIRANT
« DE FLAVIGNY plaçait une très grande quantité de ses vins rouges,
« en Flandre et en Artois et notamment dans les Abbayes qui,
« chaque année, figuraient sur ses registres pour un chiffre élevé...
« On se souvient, dit il, d'avoir vu l'Abbaye de Saint-Bertin, ins-
« crite pour une seule année, au chiffre fabuleux de 36.000 livres!...
« A la mort de M TIRANT DE FLAVIGNY, en 1810, il avait alors
« une clientèle nombreuse qui comprenait toutes les notabilités de
« la ville de Saint-Omer — Il a laissé quatre filles dont l'une fut la
« mère de M. DE FOUCHÈRES, à l'obligeance duquel nous devons ces
« renseignements »

Ajoutons que M. TIRANT DE FLAVIGNY, riche négociant en vins, était également un amateur zélé des arts et de la littérature ; il entretenait les meilleures relations avec une notabilité Champenoise, le Chevalier DE LA TOUCHE, peintre distingué sur lequel la Société scientifique du département de la Marne, a publié dans ses mémoires en 1857, une excellente notice puisée dans une correspondance particulière de famille.

A cette correspondance il est facile de juger que M TIRANT DE FLAVIGNY n'était pas seulement un obscur marchand de vin, mais qu'il était encore un homme instruit un amateur éclairé des sciences et des arts ; dès lors, il n'était, peut être pas sans intérêt de faire connaître un enfant du pays qui arriva en Champagne avec une aune de Flandre d'une main et un ballot de toile de l'autre, pour y faire en quelque temps une belle fortune honorablement acquise et dont il trouvait toujours à faire le plus noble et le plus utile emploi.

La famille TIRANT DE FLAVIGNY n'est plus représentée aujourd'hui que par un arrière petit neveu du 57e Abbé de Clairmarais, dont il porte le prénom, sans doute, en souvenir du Prélat dont nous cherchons à rappeler la Biographie.

Notre très honorable collègue M. DE FOUCHÈRES nous permettra de consigner une fois de plus ici l'expression de notre gratitude, pour la gracieuse obligeance avec laquelle il a bien voulu nous fournir ces renseignements.

1767—1782 *favoritisme*, devant lesquelles il fallait s'incliner, on sacrifiait ainsi à d'insatiables ambitions.... Ce qui semblerait indiquer que Dom. TIRANT fut Abbé commendataire, c'est que d'après un souvenir contemporain [1], ce Prélat contrairement à l'exemple de son prédécesseur, était, dit-on, d'une prodigalité excessive qui, pendant les 15 années que dura son administration, n'eut pas de peine à faire oublier l'esprit économique de son devancier, avec lequel il formait un singulier contraste....

Le seul titre que nous ayons vu de cette administration est bien peu important : c'est une quittance, signée le 21 mars 1777, par F. MARTIN BERNARD, religieux et receveur de Clairmarais, en faveur de M. AIMABLE-HENRY MAGUIRE, de la somme de 37 livres 10 sols, pour droit seigneurial, d'une partie de terre en trois mesures et demie, situé à *la Mennequerie*, commune de Bayenghem-lès-Éperlecques, terrain limitrophe des bois du monastère et tenu en cotterie de ladite Abbaye [2].

Les armoiries de Dom. EDMOND TIRANT étaient les mêmes que celles du 44e Abbé, son parent et son homonyme, elles portaient pour devise :

Deus mihi scopus [3].

[1] Récit oral d'un vieil employé de la maison, le sieur VANAKER.

[2] Titre original en parchemin avec la quittance autographe et en belle écriture de F. MARTIN BERNARD, religieux de Clairmarais, ce titre est entre nos mains. La partie de terre qui y est mentionnée fait partie de la ferme, ancien fief de Noirthoudt, dont nous sommes aujourd'hui possesseur, en qualité de petit-fils maternel de M. MAGUIRE.

[3] Voyez planches VIII et IX.

LES ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

DOM. MARTIN BERNARD, 58e ABBÉ.

Avènement : 1782
—
Mort : 1786

(1782-1786).

SOMMAIRE :

Dom. MARTIN BERNARD, est nommé Abbé. — Son origine. — Son beau physique. — Ses succès. — Sa générosité. — Son entrée au monastère. — Il exerce diverses fonctions. — Il est nommé rece. veur, puis Abbé. — Son érudition. — Il va aux États. — Il est député à la Cour. — La Reine le choisit pour son confesseur. — Sa mort inopinée par suite d'une chute de voiture. — Regrets qu'il inspire.

Le même moine, ancien receveur du monastère, dont nous venons de remarquer la belle écriture apposée sur un acte de dénombrement, en parchemin, qui est entre nos mains (1777), F. MARTIN BERNARD arrive maintenant à la tête de la communauté.... Il n'est pas un étranger pour nous.... Dom. MARTIN,

1782—1786 originaire du faubourg du Haut-Pont [1], avait une belle taille et un physique agréable; de bonne heure il fut élevé au Collége de Saint-Omer, où il obtint les plus grand succès et remporta au concours, presque toutes les bourses, dont par le plus honorable désintéressement, il disposait toujours en faveur de ceux de ses condisciples, moins favorisés que lui sous le rapport de la fortune.

BERNARD, après avoir occupé plusieurs fonctions au monastère, où il entra fort jeune, était receveur depuis plusieurs années, lorsqu'il fut promu par élection, à la dignité Abbatiale. Il dut cette nomination, autant à son physique remarquable, qu'à ses relations de famille ; mais principalement aussi, à la reconnaissance de ceux qu'il avait obligé pendant ses études.

Sa profonde érudition, unie à son mérite personnel, attirèrent sur lui les regards ; membre né des États d'Artois, à cause de sa haute dignité, il fut en cette qualité député à la Cour, où il fixa l'attention de la Reine, qui lui donna sa confiance et le choisit pour son confesseur.... Mais Dom. MARTIN ne devait pas jouir longtemps de cette haute distinction ; après avoir gouverné pendant 4 ans sa communauté, à la satisfaction et au plus grand avantage de tous.... Ce Prélat revenait d'Arras, en compagnie de D. JOSCIO D'ALLESNES, Abbé de Saint-Bertin, leur voiture fut

[1] Dom MARTIN BERNARD appartenait à ce qu'on croit, à une estimable famille de constructeur de bateaux, qui réussissait dans son commerce et vivait dans l'aisance.

renversée ; dans la chute Dom. MARTIN se blessa gravement au-dessus de la cheville; il négligea de se faire soigner, se bornant, dit un annotateur [1], à faire usage de certains onguents trop vantés par des religieux : mais bientôt le mal empira, la gangrène s'en suivit et lui donna la mort (1786).

Ce Prélat était un administrateur excellent et très soigneux pour les intérêts de la maison, ses livres de recette étaient fort exactement tenus [2].... Il avait un caractère facile qui le faisait aimer de tous, sa position lui permettait de rendre bien des services, aussi fut-il unanimement regretté....

[1] Mre de Deneuville, curé de Sainte-Aldegonde, au XVIIIe siècle.

[2] Pendant tout le temps que Dom. MARTIN remplissait les fonctions de receveur, sa signature était : *F. M. Bernard, religieux et receveur de Clairmarais.*

Pl. X



DOM OMER [illegible]

51e et dernier Abbé

LES ABBES DE CLAIRMARAIS.

DOM. OMER DE SCHODT, 59e ET DERNIER ABBÉ.

Avènement : 1787 — Mort : 1791

(1787-1791).

SOMMAIRE :

Le monastère gouverné par 58 Abbés, pendant six siècles.— Nomination de Dom. de Schodt. — Son origine — Son entrée au monastère. — Une de ses sœurs entre à Ravensberg. — Sa promotion Abbatiale, à 38 ans. — Réflexions. — L'horizon s'assombrit. — La pensée des fondateurs de l'Abbaye à disparu.— Dangers.— Le sol commence à trembler. — Décisions de 1768 et 1773, contre les ordres Monastiques. — L'Empereur d'Allemagne publie également des décrets contre eux.—Tristesse des religieux.—Empiétements de l'autorité civile.— Proscriptions autorisées par la faiblesse du Roi. — Confiscation des bénéfices. — Inventaires des archives et bibliothèques. publiés. — État des biens mobiliers et immobiliers.— Les ordres religieux se jettent en vain entre les bras de l'autorité Épiscopale.— Le monastère de Saint-Bertin ne détourne pas l'orage, malgré son agrégation à Cluny. — Les digues sont rompues, les idées philosophiques débordent, tous les ordres religieux sont condamnés. malgré leurs services pendant l'hiver de 1789. — Leur zèle pendant cette terrible épreuve. — Les registres en font foi. — Omer de Schodt ne soupçonne pas encore

1787—1791 tout le danger.— Il vaque à ses fonctions.— Il ne néglige rien.— Monument élevé à son prédécesseur. — Sépulture d'ALEXANDRE MERVILLE. — L'Abbé visite le Prince DE CONDÉ et le Duc D'ENGHIEN, à Saint Bertin. — Il ne siége que deux fois aux États. — Il songe à reconstruire l'Abbaye et à employer les bois préparés. — Expulsion des religieux. — Ils partent en abandonnant tout ce qu'ils possédaient — Ils sont au nombre de 23. — Leur tristesse. — Ils ne reparaissent plus. — Croix de THIERRY D'ALSACE. — Manuscrits de BERTIN DE VISSERY sauvés. — Émigration des moines. — Rentrée d'OMER DE SCHODT — Sa mort, en 1806 — Sa sépulture dans le cimetière communal d'alors. — Le chagrin est cause de sa mort. — Son beau portrait, par VANDER PUYL. — Description. — Fin de cette monographie. — Réflexions. — But que se proposait l'auteur. — Le lecteur sérieux jugera — Comparaison et contraste entre les portraits. du premier et du dernier Abbé. — Réflexions naturellement inspirées par ce contraste.

Le Monastère de Clairmarais compte maintenant plus de six siècles d'une existence non interrompue : depuis GUNFRID, son premier chef, institué par SAINT-BERNARD, cette maison avait été successivement gouvernée par 58 Abbés ; nous voici au dernier, la chaîne va se briser entre les mains de Dom. OMER DE SCHODT, 59e Prélat, nommé directement par LOUIS XVI, le 29 avril 1787 [1].

Dom. OMER était fils de PAUL-FRANÇOIS, Conseiller du Roi au Bailliage de Saint-Omer, et de MARIE-ALBERTINE BURET DE L'ESPIET [2].

Il entra de bonne heure dans l'ordre de Citeaux et fit profession à Clairmarais, à peu près en même

[1] Note autographe de Dom. OMER DE SCHODT.

[2] Registres de l'état civil de la ville de Saint-Omer, actes de naissance de 1750, actes de décès 1806.

temps que l'une de ses sœurs, LOUISE-FRANÇOISE, 1787—1791
prononçait les mêmes vœux à Ravensberg [1].

Il avait 38 ans à peine, lorsque l'influence de sa famille, unie à un mérite réel, le firent arriver aux honneurs de la Prélature et le placèrent à la tête de la communauté, où jusqu'alors il remplissait avec zèle et assiduité les plus modestes fonctions. Toutefois, malgré son âge si peu avancé, pour OMER cette dignité arrivait un peu tard....

En suivant avec soin la marche des événements du dehors, en examinant attentivement le relâchement continuel de la discipline intérieure, les tiraillements auxquels donnaient lieu, trop souvent, la collation des bénéfices et les promotions Abbatiales; en songeant aux perpétuels conflits élevés avec l'autorité Diocésaine et l'introduction d'office des Abbés commendataires.... En comparant, surtout, les changements survenus dans l'application de la règle primitive avec les dérogations du moment, il était aisé d'entrevoir que la pensée des saints fondateurs s'était singulièrement décolorée en traversant les siècles et que depuis longtemps déjà elle n'était plus qu'une lettre morte. — Les abus insensiblement tolérés avaient fini par être approuvés, ils ne cessaient de s'aggraver.... Cet état de choses ne pouvait durer.... — Le sol commençait à trembler, l'horizon obscurcie annonçait de grands événements, qui devaient

[1] Elle fut reçue en 1769 et religieuse de chœur, en 1771. — Notice sur l'Abbaye de Ravensberg, par notre honorable et savant confrère E. DE COUSSEMAKER.

1787—1791 atteindre sans pitié le plus humble cénobite dans son obscure cellule, en même temps que le meilleur des Rois, sur le plus beau trône du monde....

Les décisions suprêmes de 1768 et 1773, nous l'avons dit ailleurs [1], avaient ébranlé jusque dans ses racines, l'indépendance des ordres religieux; mais les Évêques diocésains, toujours en éveil sur la question de l'ordinaire, voyaient, sans déplaisir, les Édits Royaux concernant les corporations religieuses... L'exemple de la France avait naturellement trouvé des imitateurs, en Allemagne, surtout, où JOSEPH II, cet Empereur qui se piquait d'être philosophe, publia divers décrets qui jetèrent dans la consternation les communautés monastiques [2] ; peu à peu, le mal gagnait; les empiétements de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique faisaient des progrès.... Les listes de proscription étaient ouvertes, le Roi n'avait plus la force de résister aux entrainements les plus rapides.... L'antagonisme se poursuivait, la persécution légale grandissait.... Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la nomination d'OMER DE SCHODT, que déjà l'assemblée nationale, sous la sanction Royale, ordonnait la confiscation de tous les Bénéfices, titres mobiliers des Églises, chapitres, monastères et communautés religieuses, en même temps, elle ordonnait aux Magistrats de dresser officiellement des inventaires [3]; ce décret étendu aux ar-

[1] Les Abbés de Saint-Bertin, tom. II, pag. 471.

[2] Au 17 octobre 1783, il avait déjà supprimé 1948 communautés religieuses dans son empire. — [3] Lettres patentes du 18 nov. 1789.

chives et bibliothèques ne tarda pas a être exécuté ; 1787—1791
on sursoit en même temps, à toute collation des bénéfices, excepté aux titres ayant charge d'âme et on ordonne à tous les bénéficiers ou supérieurs ecclésiastiques, de fournir un état de tous les biens mobiliers et immobiliers des établissements religieux [1].

Vainement les ordres monastiques, dans une pensée de salut, se jettent entre les bras de l'autorité Épiscopale.

Le royal monastère de Saint-Bertin, un instant ébloui par une vaine illusion, croit pouvoir échapper à l'orage par son agrégation tardive à l'ordre de Cluny ; espérance trompeuse ? Les digues sont rompues.... Le torrent débordé de toutes parts, emporte dans sa course irrésistible, toutes les corporations, qui, dès longtemps, minées par les idées philosophiques du temps, vont s'engloutir à la fois, sans retour, dans un commun abime....

Cette ruine imminente n'empêchait pas, pourtant, les religieuses phalanges, d'accomplir jusqu'au bout avec la plus entière abnégation et un dévouement sans limites, leur consciencieuse mission : au rigoureux hiver de 1789, venait s'ajouter une affreuse disette, escortée, comme presque toujours, d'un autre fléau non moins désolant, la famine.... Le prix du blé, cette indispensable nourriture de l'homme, s'élevait alors, à 100 francs la razière !!!....

Spontanément, debout, le Christ à la main au pre-

[1] *Moniteur*. — Grand Cartulaire, tom. X. — Mercure de France.

1787—1791 mier éveil de la douleur du pauvre, on voit divisés en bandes charitables, mêlés et confondus, partout où il y a une larme à essuyer, le fils de Saint-Bernard comme celui de Saint-Benoit, l'enfant d'Hélie et de Sainte-Thérèse comme celui de Saint-Dominique, le fils de Bruno avec celui de Saint-François, tous multipliant leurs ressources. se multipliant eux-mêmes, bravent la proscription qui les attend en échange de leurs services, tous rivalisent de zèle, distribuant partout le baume consolateur qui adoucit les blessures.

Les frères de Clairmarais, leur Abbé en tête, ne veulent être ni devancés, ni surpassés par personne dans l'exercice de leur évangélique bienfaisance.... Les registres publics en font foi [1], véritables pères des pauvres pour Saint-Omer, comme pour les environs de leur monastères, les religieux obtinrent à cette époque des témoignages de reconnaissance de la part des représentants de la cité [2]....

— Cependant Dom. Omer de Schodt, malgré les sombres nuages qui s'épaississaient sur sa tête, ne soupçonnait, peut-être pas encore tout le danger dont il était menacé ; entièrement à ses fonctions, il avait donné la sépulture dans son Église, à Dom. Martin Bernard, son prédécesseur (1787), auquel il venait d'élever un funèbre monument (1788).

— Il avait également béni la fosse de D. Alexandre

[1] Registres des délibérations de la ville de Saint Omer.
[2] Idem, idem.

MERVILLE [1], religieux prêtre qui comptait 33 ans 1787—1791
de service et 27 de sacerdoce. De plus, ce Prélat

[1] Dans quelques maisons des communes de Saint-Omer et de Saint-Martin-au Laert, on retrouve ça et là, dans les pavés, divers fragments de pierres funéraires avec des inscriptions entières ou mutilées qui rappellent la mémoire de plusieurs religieux de Clairmarais, dont la mort remonte à cette administration.

Ainsi dans la maison du sieur HELLEBOID, cultivateur, on voit sur un fragment de pierre blanche de 25 centimètres, enchassée tout près de la porte de la cour.

Post varias infir (mitates)
Toleratas.... extre (mum diem clausit
Die 22e april (le nom manque)
Æt. 51 relig. 3....
Pie lector (bene precare)
Requiescat I. P.
Puis une tête de mort.

— Dans la même maison, tout près de la porte d'entrée une autre pierre blanche quadrangulaire, de 50 centimètres sur 50 on voit l'empreinte d'un calice surmonté de la Sainte-Hostie et en-dessous on lit ces mots :

Memoria
R. P. Alexandri
Merville
Hujus cenobii religiosi
Ac sacerdotis
Obiit
Die 15e mart. 1787
...... anno 32
Jubilar. 33
Sacerdotis vero 27
Orate pro eo
R. I. P.

— C'est l'épitaphe du moine que nous venons de citer.

Ces pierres et beaucoup d'autres encore qu'on retrouve éparses ça et là, ont été déplacées et successivement emportées depuis la destruction de l'Abbaye. Les derniers cénobites qu'elles ont abrités et

1787—1791 venait d'être admis à l'honneur de présenter ses hommages au Prince DE CONDÉ, à son fils et à son petit-fils, le trop malheureux Duc D'ENGHIEN, logés alors à Saint-Bertin, à l'occasion du camp de Saint-Omer, en 1788. — Deux fois seulement, il avait occupé sa place aux États de la province (1788-1789), et toujours soigneux de l'accomplissement de ses devoirs comme des intérêts de sa maison, il songeait à la reconstruction presque totale de son monastère, se préparant a appliquer à cet important travail une grande quantité de bois de chênes qui, depuis plusieurs années s'entassait, à cet effet, dans de vastes chantiers : les plans étaient approuvés, les devis étaient connus, il n'y avait plus qu'à mettre la main à l'œuvre, lorsque brusquement révoqué et expulsé de son Abbaye, par décret de l'Assemblée nationale, Dom. OMER DE SCHODT, cédant à la violence légale, dut se retirer sur les sommations réitérées des agents officiels du fisc, abandonnant les larmes aux yeux et la mort dans l'âme, sa maison, ses dépendances, ses richesses (déjà sequestrées et inventoriées), enfin tout ce quelle renfermait, aux mains impitoyables des receveurs domaniaux [1]....

— Son gouvernement était fini et avec lui c'en était

dont elles rappellent la mémoire, dorment probablement encore dans la terre bénite qui les reçut à leur heure suprême.... Le soc de la charrue viendra les retrouver et les soulever en jour, en jetant au vent leur poussière : *Fumus et cinis !!....*

[1] *Titulo spoliatus nec non è proprio expulsus Monasterio, simul cùm 21 fratibus, in tyrannicâ decreti conventus nationalis virtute, 29 augusti 1791.*

fait du monastère de Clairmarais, qui comptait tant de siècles d'une glorieuse existence, dont nous avons cherché à retracer consciencieusement les annales....

D. Omer de Schodt, suivi de 22 de ses confrères, pénétrés de la même douleur, quitta tristement son ancienne solitude, le 29 avril 1791.... Il ne la revit plus [1]....

En quittant sa retraite chérie, il se retira d'abord à Saint-Omer, emportant avec lui quelques objets précieux, notamment la croix que l'on suppose avoir été rapportée de la Terre-Sainte et donnée au monastère par Thierry d'Alsace [2], avec les manuscrits

[1] Note autographe de Dom. Omer de Schodt. — Pour les détails, voyez tom. I, pag 131 à 134. — Nous avons raconté longuement, ailleurs (les Abbés de Saint-Bertin), toutes les péripéties réservées aux ordres religieux avant d'arriver à leur suppression. Inspirées par la même pensée, elles furent partout les mêmes, ou à peu près, inutile de les redire....

— Tous les bâtiments de l'Abbaye, l'Église et les alentours, le tout contenant :

1° 9 mesures, 50 verges, furent adjugées nationalement au citoyen François Vatou, fermier au Haut-Pont, à J.-B Bertheloot et à Jacques-Dominique François Martin (f° 27, regist. des Domaines).

2° 43 mesures, 14 verges, furent achetées par les citoyens Omer Leroy et Jacques Bertheloot, au prix de 23,300 fr., le 24 mars 1791 (vol. 10, f° 31).

3° 48 mesures, 86 verges, ont été adjugés aux mêmes prix de 8,615 fr., le 21 mai 1791 (f° 43).

4° 6 verges, avec moulin à vent, construit en pierre, vendu le 11 octobre 1791, au prix de 462 fr. 10 (f° 55).

5° Au Brouk, nommé *le Nortwoerte*, un lot contenant 62 mesures, s'adjugea au C. F. Creux, puis à Vanhelle, pour la somme de 60. 75 fr. (registres des Domaines, vol. 10, f° 65).

[2] La même dont nous avons déjà parlé et qui se conserve aujourd'hui dans le trésor de la Cathédrale de Saint-Omer. Ce précieux objet d'art contenant des reliques de la vraie croix, est exposé tous les ans à la vénération des fidèles, pendant le mois de mai. — Nous

1787—1791 historiques de Dom. BERTIN DE VISSERY, etc., etc.; mais, bientôt après, les convulsions politiques l'obligèrent à demander provisoirement, à la terre étrangère, un refuge contre la persécution, il séjourna quelque temps en Allemagne.

Il ne revint en France, que lorsque les portes de la patrie purent se rouvrir sûrement pour lui (1800), il se fixa alors définitivement à Saint-Omer, où il mourut à l'âge de 57 ans, le 20 janvier 1806, à 7 heures du matin, et fut inhumé dans le cimetière commun, situé alors à peu de distance de la porte d'Arras, à l'embranchement des chemins des Bruyères et de Blandecques.

Le chagrin que ressentit ce Prélat, de la perte de son Abbaye, à laquelle il avait été appelé si jeune et dont il espérait jouir longtemps, ne fut pas étrangère à sa mort prématurée. C'était, d'ailleurs, un homme aimable et bien élevé, qui fréquentait, dit-on, la bonne société Audomaroise, au moment où elle cherchait à se reconstituer, à la suite des violentes secousses qui l'avait dispersée [1].

Il existe et nous avons eu longtemps entre les mains un bon et beau portrait de ce Prélat, peint à l'huile, d'après nature, en 1792, par L.-F.-G. VAN-DER PUYL, artiste flamand. Dom. OMER, avait alors

avons retrouvé également depuis peu, un autre petit reliquaire de la même époque, que l'on croit être celui qui conservait les cheveux de la Vierge. — Cet intéressant objet d'art fait partie de notre cabinet.

[1] Souvenirs contemporains — Il lógeait, dit-on, dans la rue du Commandant, à l'angle de la rue du Caltre ou des Bleuets, maison de Mlle MOREEL.

un peu plus de 40 ans.... Cette toile à 84 centimètres de largeur sur 1 mètre de hauteur, non compris son cadre doré, dont la baguette à 10 centimètres de largeur.... Elle représente l'Abbé dans son cabinet, assis sur un fauteuil en damas rouge, il est accoudé du bras gauche, sur une table recouverte d'un tapis de même couleur.... Sur cette table se trouvent un encrier, du papier, un livre relié en vert, avec une plume. — Derrière l'encrier se déroule le plan de l'Abbaye, sur lequel on lit la signature autographe du peintre [1].

Le Prélat revêtu de laine blanche, avec un long scapulaire noir, surmonté de la croix Pectorale, en or, tend la main droite à un valet de chambre en culotte et en habit français, ce serviteur entre et lui remet une lettre à son adresse, l'Abbé la prend avec un air préoccupé, comme s'il se doutait quelle contient une triste nouvelle.... De la main droite orné de l'anneau pastoral, il semble caresser nonchalamment un magnifique chien lévrier, moucheté gris et blanc.... Dom. DE SCHODT porte des bas de laine blanche, très fine, comme tout son costume et des boucles d'argent à ses souliers.

[1] Ce tableau appartenait en dernier lieu, comme souvenir de famille à M. CHARLES LARIOMER DE VISSERY DE BONVOISIN, ancien capitaine de cavalerie, le dernier survivant de cette ancienne et honorable famille, il vient de mourir depuis quelques mois (3 janvier 1863), à Bernieulles, près de Montreuil-sur-mer.

— On voit aujourd'hui cette toile historique au musée de Saint-Omer. — Des témoins contemporains ont assuré que l'Abbé, comme son valet de chambre, étaient tous deux d'une parfaite ressemblance.

Au second plan, on aperçoit dans le fond, des rayons de bibliothèque garnis de beaux livres. — Un perroquet vert est à l'entrée du cabinet, fixé sur son échelle : appliqué au mur, on voit le plan général du monastère, pris à vol d'oiseau. Ce plan est surmonté de l'écu armoirié du Prélat.

— Notre tâche est terminée ; nous avons essayé de ressusciter et de faire revivre jusque dans ses plus humbles détails, le monastère de Clairmarais, cette vieille communauté Bernardine, voisine de Sithieu, érigée à la porte de Saint-Omer, au XIIe siècle, avec le secours des Princes, à la voix vibrante du grand Abbé de Clairvaux.... Nous nous sommes efforcé de reproduire dans ses détails et pour ainsi dire, jour par jour, d'après ses archives, une paisible existence Cistercienne, cherchant à ne rien omettre d'essentiel dans cette vie religieuse, aussi modeste que bien remplie ; nous avons voulu redire les faits et montrer les personnages, tels que les annalistes contemporains nous les ont fait voir ; nous avons en un mot, voulu esquisser un tableau fidèle et instructif à la fois. Puissions-nous avoir réussi !....

Grâce à une heureuse rencontre, nous avons pu orner notre travail de quelques portraits, trop rares sans doute, parmi lesquels on remarquera le premier et le dernier anneau de cette longue chaîne Abbatiale, que nous venons de ressouder ; ces deux figures historiques, séparées par plus de six siècles, semblent être caractériques et pleines d'enseignements ; chacune d'elle dépeint son époque.... L'aus-

térité, la pauvreté, l'humilité de GUNFRID, se nourrissant de légumes ou de poisson, servi dans une écuelle de bois, n'ayant pour tout mobilier qu'un livre d'heures et une croix de fer ; son costume sévère, sa tête nue rasée en couronne et l'ensemble de son maintien contrastent singulièrement, selon nous, avec le luxe de son 59e successeur, riche, poudré, chaudement vêtu, confortablement logé, moëlleusement assis sur la soie, marchant sur le velours, servi par un valet de chambre, buvant dans le cristal, mangeant dans la porcelaine Vieux-Saxe [1], ornée de peintures ; entouré d'une belle bibliothèque, etc., se donnant la distraction innocente d'un chien et d'un perroquet, etc., etc.

Ce contraste seul, entre les deux personnages occupant la même charge, à 600 ans d'intervalle, n'est-il pas déjà un signe de décadence? ne dénote-t-il pas clairement qu'à la longue et en devenant riche, par de continuelles libéralités, l'Abbaye de Clairmarais comme les autres ordres monastiques en général, s'était éloignée de la régularité première et que, dès lors, elle n'avait plus la même raison d'être, ni la même utilité pratique qui avait présidé à son berceau ? Si une réforme était nécessaire.... la Provi-

[1] Au musée de Dijon on voit l'écuelle de bois, dont se servait Saint-Bernard et on a vendu il y a peu d'années à Saint-Omer, à la vente de M. de FACIEU, des porcelaines en Vieux-Saxe, avec peintures genre WATTEAU, provenant du mobilier du dernier Abbé de Clairmarais. — Elles font actuellement partie du riche cabinet de M. ANSEL, chez lequel on voit sur deux légumiers, quatre remarquables médaillons à personnages.

dence, cette source éternelle et immuable de justice qui sait toujours arriver à propos dans les choses humaines et qui n'abdique jamais son droit imprescriptible d'y placer son dernier mot ; la Providence se chargea de l'accomplir, en ménageant une juste, mais sevère et radicale expiation....

Depuis plus d'un demi siècle, le monastère de Clairmarais a cesser d'exister, il était taxé à 850 florins et valait alors environ 60,000 livres de rente [1].... Ses ruines ont complètement disparu, à peine en retrouve-t-on la dernière trace !....

En vain, l'antiquaire, l'archéologue ou l'artiste interrogent aujourd'hui cette terre muette et si longtemps bénie, là, où s'accomplirent tant de saintes destinées et qui, même pour la génération qui s'écoule, n'est déjà plus qu'un grand souvenir !....

[1] Cette valeur serait au moins doublée aujourd'hui. — D'après un tableau officiel, que nous avons sous les yeux (1785).

Le louis de France de toute fabrication, avant 1726, était alors à 22 karats, 22, 32.

Le marc valait 748 l. 15 sols 2 deniers.

Les souverains de Flandre et des Pays-Bas, étaient de 21 karats 31, 32 et valaient 758 livres 9 sols 5 deniers.

Les florins d'Autriche à 10 deniers $\frac{11}{24}$, contenant au marc 4,016 grains de poids d'argent fin.

(Déclaration du Roi donnée à Fontainebleau, le 30 octobre 1785, pour la fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent, et tarif de la quantité de grains d'argent fin contenus dans les matières d'argent à raison de leurs titres).

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

ABBÉS DE CLAIRMARAIS.

ERRATA

TOME I.

Page VII, c'est par erreur que la phrase latine : *Historia domestica* se trouve répétée deux fois dans la note.

P. XXXVI, lig. 12, *au lieu de ces mots :* le sang des martyrs en avait lavé la trace, *lisez :* en avait effacé la trace.

P. XXXVIII, lig. 23, *au lieu de cette phrase :* les ordres de Saint-Benoit et de Citeaux, *lisez :* les congrégations Bénédictines ou Cisterciennes.

P. XLI et 328, *au lieu de :* il donna l'ordre de Prémontré à l'Abbaye de Licques, *il faut lire :* il donna la règle de Prémontré à l'Abbaye de Licques.

P. 5, lig. 11, *au lieu de :* Clairvaux ainsi appelé à cause des claires vallées, *il faut lire :* de sa claire vallée *(clara vallis)*.

Même page, note 3, *au lieu de :* Walter était fils de Guillaume, Châtelain de Saint-Omer, *mettez :* était, dit-on, fils de Guillaume, car la chose est bien douteuse, attendu que Lambert d'Ardres ne le nomme pas parmi les cinq fils de Guillaume et de Melisende.

P. 9, lig. 4, *au lieu de ces mots :* absent pour les croisades, *lisez plutôt :* pendant la régence du gouvernement.

P. 22, lig. 18, *au lieu de :* Lampanesse, *lisez :* Lampernesse.

P. 26, lig, 9, *lisez :* qui gouverna depuis le 30 mai.

Idem, lig. 14, *après le mot :* installation, *ajoutez :* qui eut lieu.

P. 46, lig. 8 et 9, *au lieu de :* 34e, 35e et 36e, *lisez :* 48e, 49e et 50e.

P. 86, note, *il faut lire :* voyez un travail de M. Lafontenelle de Vaudoré, *au lieu de :* l'édition récente de ce chroniqueur (Comines) par M. Lafontenelle de Vaudoré.

P. 107, lig. 14, *au lieu de ces mots :* de concert avec Mathilde, *c'est* : Sibylle qu'il faut lire.

P. 137, lig. 20 et 21, *après ces mots :* Bentdam et Basme, *ajoutez :* (sic). Ces mots sont inscrits ainsi dans le manuscrit de Dom. Bertin de Vissery, bien que nous ne connaissions pas de monastère de ces noms. — On peut faire la même remarque pour le mot Clercamp, qui doit s'écrire Cercamp au Chercamp *(Clarus-Campus).*

P. 138, lig 5, *il faut lire :* Boni-Fontis qui est le mot consacré.

P. 156, lig. 3, *effacez le chiffre :* 32.

P. 159, note 4, lig. 4, *supprimez le mot :* alors.

P. 165, lig. 7, *au lieu de :* Arnoux II de Guines, seigneur d'Andre, *lisez :* seigneur d'Ardres.

Idem, note 1, à la première abbesse du Vivier, *lisez :* Verger.

P. 166, lig. 18, elle fut forcée de céder, *lisez à la place :* elle fut forcée de défendre les droits de son monastère ; ce qui est plus conforme au véritable sens de ces paroles : *Tutari coacta est.*

P. 209, *lisez :* Sanderus et la dernière édition des Bénédictins, *au lieu de :* Sanderus à l'aide de la dernière édition de *Gallia Christiana* ; car on sait que Sanderus était mort bien longtemps avant cette dernière édition.

P. 216, lig. 4, *lisez :* cette maison est, *au lieu de ces mots :* sont.

P. 231, lig. 10, *au lieu de :* Mergème, que nous trouvons parfois ainsi écrit, *il vaudrait mieux lire :* Mereghem, qui en flamand signifie Merville.

P. 234, lig. 12, *mettez :* Marie IV, *au lieu de :* Marie III.

P. 290, lig. 2, *au lieu :* les lettres données par lui en 1176, *il faut lire :* les lettres données par celui-ci ; lui se rapporterait à Robert.

P. 309, *au lieu de :* Donationes huic loco factas, *lisez :* factæ.

TOME II.

P. 6, lig. 24, *au lieu de :* insensibles, *lisez :* insensible.

P. 7, en note, lig. 5, *lisez :* ancienne, *et non :* ancien.

P. 8, lig. 10, GUILLELMUS devait être en petites capitales.

P. 13, lig. 1, mettre une virgule après le mot lieu.

P. 22, lig. 16, *lisez :* Menacante, *au lieu de :* Manacante.

P. 24, lig. 14, *au lieu de cette phrase :* les peines les plus sévères civiles ou ecclésiastiques, *lisez :* sous les peines civiles ou ecclésiastiques les plus sévères.

P. 27, lig. 7, *substituez le mot :* vingt-cinq, *au mot :* vingt-trois qui est une erreur évidente.

P. 31, lig. 5, *au lieu de :* Claircamp, *mettez :* Cercamp.

P. 39, lig. 9, après pag. 176, *ajoutez ;* du manuscrit de Dom. Bertin de Vissery.

P. 48, *ajoutez en note au bas de la page :* Nous reproduisons textuellement aux pièces justificatives, presque tous les titres qui terminent notre premier volume sur l'Abbaye de Clairmarais.

P. 58, lig. 23, *lisez :* venaient, *au lieu de :* venait.

P. 61, lig. 14, *lisez :* en attendant.

P. 66, lig. 8, *lisez :* quelle avait commencée, *et non :* qu'il avait commencé.

P. 90, lig. 24, après notamment, *ajoutez :* celui.

P. 93, note 3, *ajoutez :* d'après ce témoignage, c'est David qui acheva les stalles commencées.

P. 94, lig. 13, après XIIe siècle, *ajoutez :* cette entrée qui garde pour ainsi dire son extrait de naissance, est probablement à la veille de disparaître, à cause du chemin vicinal qui traverse l'ancienne abbaye.... Ne pourrait-on pas conserver ce vieux souvenir architectural du XIIe siècle ? Il n'empêche certainement pas de passer.

P. 110, note 1, *ajoutez :* Antoing est un petit village, situé dans les environs de Tournai (Belgique). Étais-ce le lieu de naissance de Gérard ?.... Nous l'ignorons.

P. 113, lig. 23, après Vitsan, *ajoutez :* (Wissant).

P. 122, lig. 12, *supprimez le monosyllabe :* un, *et lisez :* qu'il exerça toujours avec bonheur.

P. 127, lig. 1, *au lieu de :* par Philippe, *lisez :* de la part de Philippe.

P. 134, lig. 20, *lisez :* pour l'usage de chaque religieux, *au lieu :* d'un religieux *(Cuilibet religioso).*

P. 142, note 2, dernière ligne, *lisez :* chanoine de Thérouanne.

P. 147, note, *lisez :* voir aux preuves, tome I.

P. 160, lig. 1, *lisez :* l'un de ces chroniqueurs, *au lieu de :* le même chroniqueur, etc.

P. 176, lig. 22, *au lieu de :* était, *il faut mettre :* étaient identiquement.

P. 177, lig. 17, le mot de *Balantiis* que nous avons déjà cité et que nous rencontrons souvent écrit ou traduit de différentes manières, souvent inexactes, doit s'entendre à ce que nous croyons de l'Abbaye de Valloires. Le lecteur voudra bien rectifier dans ce sens les dénominations précédentes qui se sont glissées malgré nous sous notre plume, d'après de fausses indications.

P. 178, note 3, *supprimez :* les deux points après Bruges.

P. 198, lig. 8, *lisez :* Cercamp, *au lieu de :* Claircamp.

P. 200, lig. 14, *lisez :* bien, *au lieu de :* biens.

P. 207, à la note 1, *ajoutez :* planche XIII.

P. 209, lig. 1, *mettez :* il reçut, *au lieu :* il remit.

P. 223, lig. 2, *lisez :* cette rente de cent sols parisis annuels.

P. 224, lig. 12, *lisez :* l'année suivante.

P. 227, lig. 17, *lisez :* due monnaie, *et non :* et dure.

P. 240, lig. 29, *supprimez :* les deux points avant ainsi.

P. 257, lig. 6, *lisez :* Beauval.

P. 266, lig. 15, *au lieu de :* aussitôt entré au chapitre, *il faut lire :* et à son entrée au chapitre.

Même page, lig. 18, *au lieu de :* et lui proposa, *lisez :* en lui proposant.

P. 287, lig. 1, *lisez en marge :* 1301-1316, *et non :* 1301-1361.

P. 558, la note relative à l'intéressante assiette en faïence armoriée qui se trouve dans le beau cabinet céramique de notre honorable concitoyen M. Dupuis, doit s'appliquer à l'époque de l'Abbé Martin Tirant, successeur de Dom. Morand Bloeme, car cette assiette porte les armes de Dom. Tirant, avec sa devise : *Deus mihi scopus* (Dieu est mon but) ; et non celles de Dom. Morand sur lesquelles on lisait : *Nescit obedientia Moram.* — Nous nous empressons de signaler cette involontaire interversion en priant le lecteur d'y suppléer.

P. 582, lig. 3. C'est à cette époque que l'on doit attribuer l'intéressant *specimen* céramique dont il est parlé dans la note ci-dessus.

P. 585, en note, lig. 31, *au lieu de ces mots :* quelle est écrite par D. Pierre Trézel, *il faut lire :* quelle a été copiée par Pierre Trézel.

P. 608, en note, lig. 6, *lisez :* nous la reproduisons, *au lieu de :* nous le reproduisons.

P. 609, en marge, *lisez :* 1622-1633, *et non :* 1022-1633.

N.-B. — A ces annotations ou rectifications on pourrait bien certainement en ajouter beaucoup d'autres qui nous auront très probablement échappé ; mais nous osons compter cette fois encore sur l'intelligence du lecteur, pour y suppléer et sur sa bienveillance pour les excuser....

H^ri DE LAPLANE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES [1].

A

[1] Les sommaires de chaque article biographique étant assez étendus, nous avons cru devoir nous dispenser de donner ici l'analyse des faits. — Nous aurions également désiré, pour la plus grande facilité du lecteur, pouvoir comprendre dans la table *tous les noms cités* dans nos deux volumes ; mais ce travail devant nous entraîner trop loin à cause du très grand nombre de ces noms, il nous a fallu nous restreindre et nous borner aux principaux. — On verra qu'il y en a encore assez !

NOTA. — Les chiffres romains en grande capitale indiquent le *volume* ; — les mêmes chiffres en petite capitale, correspondant aux pages de l'*introduction* ; — les chiffres arabes s'appliquent au reste de l'ouvrage ; — la lettre A concerne l'*appendice* ; — la lettre E est relative à l'*errata*.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

P

Q

R

S

T

U

V

W